U d'/of OTTAWA
39003002733771

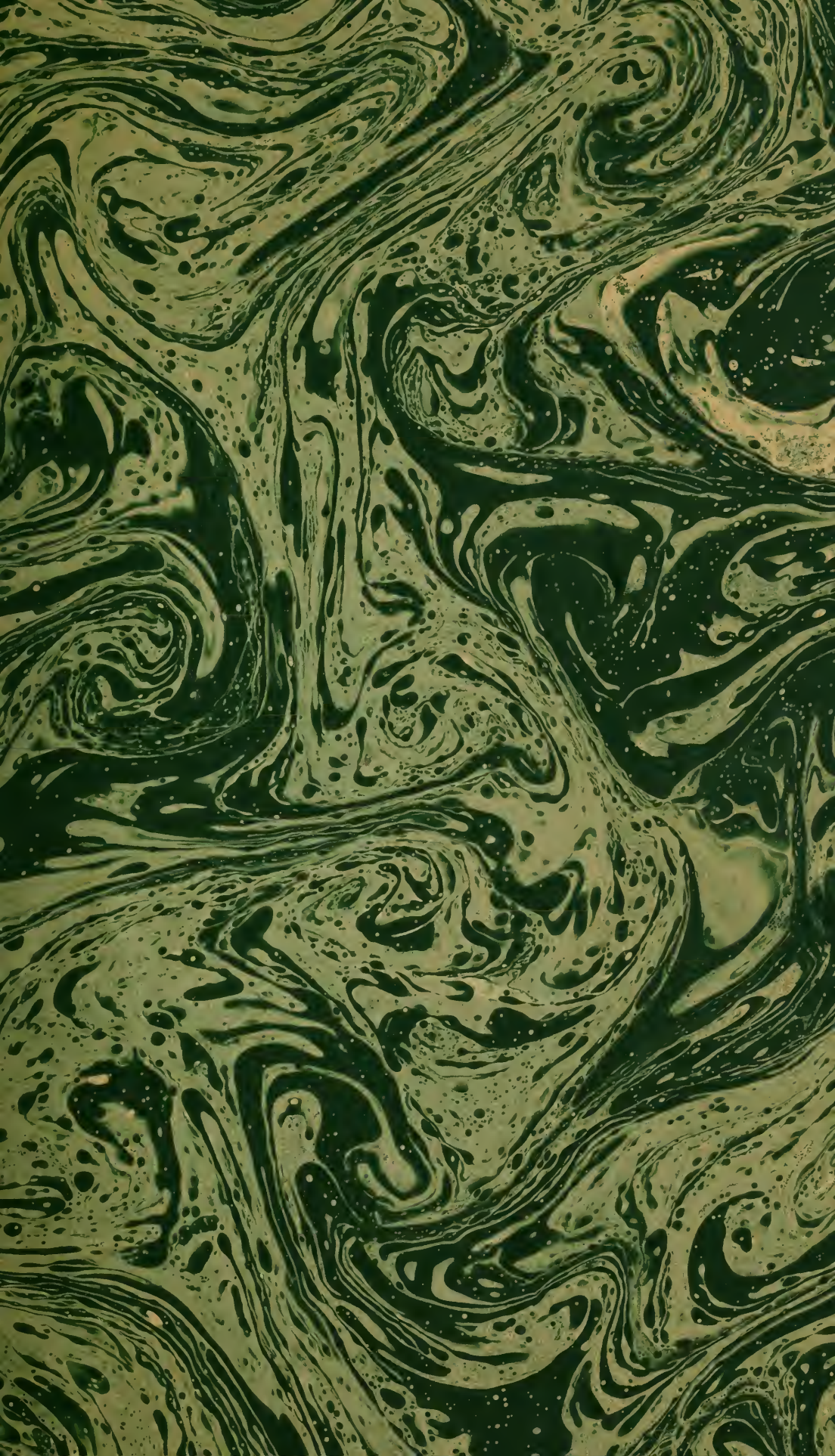

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mmoirechronologi02mauc

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE

DE

MAUCOURT DE BOURJOLLY

SUR LA VILLE DE LAVAL

SUIVI DE LA CHRONIQUE DE GUITET DE LA HOULLERIE

Textes établis et annotés

PAR JULES LE FIZELIER

Publiés avec de nouvelles recherches

PAR A. BERTRAND DE BROUSSILLON

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

TOME II

de 1547 à 1790

LAVAL

IMPRIMERIE DE L. MOREAU

1886

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE

DE

MAUCOURT DE BOURJOLLY

SUR LA VILLE DE LAVAL

—

Tome II

—

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

TIRÉ A 424 EXEMPLAIRES

Dont 24 sur papier de Hollande.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE

DE

MAUCOURT DE BOURJOLLY

SUR LA VILLE DE LAVAL

SUIVI DE LA CHRONIQUE DE GUITET DE LA HOULLERIE

Textes établis et annotés

PAR JULES LE FIZELIER

Publiés avec de nouvelles recherches

PAR A. BERTRAND DE BROUSSILLON

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

TOME II

de 1548 à 1790

LAVAL

IMPRIMERIE DE L. MOREAU

1886

DC
801
.L45M3
1886
v.2

MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE

DES SEIGNEURS FONDATEURS DU CHATEAU ET DE LA VILLE

DE LAVAL

LIVRE QUATRIÈME

LAVAL-RIEUX ⁂ LAVAL-COLIGNY

1547-1605

CHAPITRE PREMIER

Guyonne et Guy xviii

1547-1567

Après le décès de Guy XVII, Renée de Rieux, sa nièce, lui succéda. Elle étoit fille de Claude de Rieux, comte d'Harcourt, et de Catherine de Laval, sœur aînée consanguine de Guy XVII, issue du premier mariage de Guy XVI, leur père commun, et de Charlotte d'Aragon, héritière unique de Frédéric, roi de Naples et de Sicile.

Renée de Rieux, dite depuis qu'elle fut héritière, *Guyonne de Laval*, fut mariée du bon vouloir du roi François I, et son contrat de mariage fut passé au

Louvre en présence de sa majesté et du cardinal de Bourbon, avec Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle et comte de Joigny, le 5 de Janvier 1545, lequel, à cause d'elle, fut appelé Guy XVIII et cinquième comte de Laval [1]. Renée de Rieux étoit donc comtesse de Laval, de Quintin, de Montfort, d'Harcourt, de Rieux, vicomtesse de Rennes et de Donges, baronne de Vitré, d'Ancenis, de l'Isle-sous-Montréal, de Rochefort, de Largouët, de Pierre-Perthuis, [[1] de Lohéac] et de Saint-Brice; nonobstant ces grandes seigneuries avenues à cette femme, le marquis de Nesle, son mari, vécut en continuel divorce avec elle, de sorte qu'ils n'eurent point d'enfants.

Louis de Sainte-Maure n'étoit pas d'un génie assez étendu pour l'administration des grands biens de sa femme, mal fait de sa personne, ayant le col tord. Et à cause de sa simplicité, Renée de Rieux fut autorisée par le roi, en sa cour de parlement, pour la régie de ses biens.

Cette autorisation rendit cette femme superbe et prodigue et pour la réprimer le parlement ordonna deux ans après que le mari reprendroit l'administration des biens.

Elle fit la rebelle sur l'exécution de cet arrêt, le marquis de Nesle, son mari, qui ne vouloit point être troublé ni traversé par elle, la tint captive diverses fois; mais, comme femme subtile, elle trouvoit toujours les moyens d'échapper de ses mains : cette dure conduite rendit leur humeur toujours discordante, car lorsqu'un étoit en un lieu, l'autre demeuroit en une autre maison. L'avocat fiscal Gesland écrit que le marquis se laissoit gouverner par deux hommes fort avares qui profitoient du désordre de leur maître; Charrault, son intendant, lui fit vendre son marquisat de Nesle, pour en frustrer

1. [[d] MM. Marchegay et Imbert, (p. 189 des *Lettres missives du XVI[e] siècle*, Niort, 1881), ont publié une lettre de Guy XVIII écrite de Meslay le 14 juin 1553. A la page 149 ils ont inséré une lettre de Renée de Rieux, du 25 mars 1443 (?).]

Charlotte de Sainte-Maure, sa sœur, épouse de Guy de Laval, seigneur de Loué, dont il reçut une partie du prix sous un prétexte étudié ; sa réputation fut si mauvaise que lorsqu'on vouloit dépeindre un homme méchant, ont disoit à Laval : *méchant comme Charrault.*

Le second homme, dont se servoit ce seigneur, fut Fiacre Amy, son procureur de Joigny, qui lui fit vendre à vil prix la terre de Lohéac, fameuse à cause du maréchal de France André de Laval, qui en avoit porté le nom, de laquelle ce mauvais Amy reçut douze cents livres pour son pot de vin, si bien que, pour sa malice et convoitise, on l'appeloit à Laval *Passe Charrault.*

Pendant ce grabuche [1] domestique, la dame Claude de Foix, douairière de Laval, qui s'étoit remariée au vicomte de Martigues de la maison de Luxembourg [2], ravit tout les meubles, les tapisseries et les joyaux de la maison de Laval et les fit transporter où bon sembla au duc d'Etampes [3], oncle de son second mari, sans que le marquis de Nesle qui, étoit au pays, eût la hardiesse d'y donner empêchement.

Après quoi le marquis fit à son tour emporter dans son pays de Picardie le reste des meubles et les bibliothèques que Gesland appelle *librairies*, en sorte que cette ancienne maison de Laval fut lors dénuée non seulement de ses meubles précieux dont elle avoit été enrichie pendant le cours de plusieurs siècles par la munificence de ses seigneurs, mais encore de beaucoup de rares et an-

1. [1 *Remuement.*]

2. [d Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de François II et de Charlotte de Brosse, fut tué au siège de Hesdin, en 1553. Claude de Foix mourut en couches en 1545.]

3 [d Jean de Brosse, fils de René de Brosse, comte de Penthièvre, et de Jeanne, fille de l'historien Philippe de Commines, épousa, en 1536, la fameuse Anne de Pisseleu. François I érigea en leur faveur le comté d'Etampes en duché, par lettres patentes de janvier 1537 (n. s.).]

ciens volumes dont la piété de ces fondateurs d'abbayes et de colléges de chanoines l'avoit ornée.

Environ de douze années s'étant écoulées du mariage de Louis de Saint-Maure et de Renée de Rieux, leurs humeurs différentes n'avoient pu se réunir aux termes de ces justes lois qui rendent heureux ceux qui usent en commun d'une haute fortune; au contraire leur avidité s'augmentoit entr'eux à qui jouiroit de tout, enfin par arrêt rendu au parlement au mois de juin 1557 [1] il fut dit que le marquis de Nesle auroit les comtés de Laval et de Quintin pour son administration et que Renée de Rieux ou Guyonne de Laval, sa femme, auroit pour elle la jouissance de Vitré, d'Olivet et de Rochefort en Bretagne.

On crut que ce partage, fait de l'autorité du roi Henri II, remettroit le mari et la femme en bonne intelligence; mais, soit que la comtesse de Laval eût de l'aversion pour Fiacre Amy, qui gouvernoit toujours l'esprit de son mari ou qu'elle ne l'aimât pas, elle ne voulut aucunement ménager [2] avec lui, pour le défaut de quoi le marquis la fit excommunier par l'évêque de Paris où ils séjournoient lors pour l'obtention de l'arrêt dont je viens de parler. Après cette excommunication, le marquis se retira en Bretagne, dans les terres qui lui étoient échues.

Pour la comtesse de Laval, sa femme, qu'on soupçonna s'être imbue dans la ville de Paris des opinions calviniennes, elle faisoit ordinairement des risées de cette excommunication, en disant : « Si le pape m'a excommuniée, je n'en suis pourtant pas plus noire, » faisant une allusion sur ce que dit le poëte Ovide.

Esse deos credamne ? fides jurata fefellit
Et facies illi quæ fuit ante manet :
Candida candorem rosæo suffusa rubore
Ante fuit niveo lucet in ore rubor.

1. [1 1555].
2. [1 Demeurer].

Je me trouve obligé de dire quelque chose de l'hérésie ou de la religion prétendue réformée par Jean Calvin, curé de la paroisse du Pont-l'Evêque, au diocèse de Noyon; sa réformation parut si belle et si douce aux habitants de la ville de Genève que leur évêque, qui s'y opposoit, fut chassé de leur ville, en y recevant Calvin avec sa doctrine et ses institutions, l'an 1541.

Cette hérésie prit pied en France, ce qui causa de grands troubles et de cruels massacres dans les villes et dans les provinces du royaume.

Renée de Rieux et les comtes de Laval qui lui ont succédé professèrent ardemment cette religion ; chose qui parut d'autant plus surprenante et déplorable, eu égard à ce que leurs ancêtres avoient fait tant de notables et de religieuses fondations.

Pour extirper cette hérésie, la cour de France trouva bon qu'on fît une assemblée des évêques et des docteurs françois au mois de septembre 1562, avec les chefs de la religion nouvelle, savoir Théodore de Bèze, Pierre Martyr Florentin, Jean Viret et douze autres ministres, au lieu de Poissy, où il ne fut rien décidé à cause de l'opposition du cardinal de Ferrare, légat du pape, qui voulut que la chose fût renvoyée au concile qui se tenoit à Trente.

Ce renvoi fit augmenter le nombre des religionnaires parce que ces novateurs firent courir le bruit que les évêques et les docteurs n'avoient pu impugner [1] leurs nouveaux dogmes.

Quelques mémoires de ce temps-là portent que Calvin et Bèze soutenoient que la foi seule, appuyée sur les mérites infinis de la vie et de la mort de Jésus-Christ, étoit suffisante pour sauver l'homme; que la pratique des bonnes œuvres, du jeûne et de l'aumône n'étoit que de

1. Combattre.

bienséance, et non nécessaire ; que la confession auriculaire de ses péchés étoit une invention des papes pour mettre les chrétiens sous leur joug, qui n'étoit pas ordonnée par la pure parole de Dieu.

Ces novateurs, en n'admettant pas la réalité du Saint-Sacrement de l'autel, introduisirent entr'eux une nouvelle Cène que l'historien de Serre (qui leur paroît affectionné dans son *Inventaire*) appelle fantastique ; et en publiant publiquement que leur nouvelle réformation étoit suivant la pure parole de Dieu, plusieurs personnes l'ont suivie et particulièrement les dames, c'est-à-dire les ennemis du jeûne et de la confession, y entraînèrent grand nombre d'hommes qui recherchoient ou leur amitié ou leurs intérêts avec elles.

Le concile de Trente a décidé contre les points et les institutions de cette religion nouvelle que le roi Louis XIV a définitivement bannie de ce royaume, en abrogeant l'édit de Nantes, l'an 1685.

Le roi Charles IX, sous le règne duquel ces premières choses de la religion se sont passées, fut un prince très catholique mais il est vrai de dire qu'il fut très sévère à l'endroit de ses vassaux qui professoient cette religion prétendue réformée. Renée de Rieux, comtesse de Laval, ayant embrassé cette religion, fut comprise en ses édits et arrêts qui rendoient les professeurs d'icelle, criminels de lèse majesté et leurs biens confisqués au profit du roi.

Ce monarque, pour s'assurer de la ville de Laval, assise en lieu fort sur la rivière de Mayenne et qui est sur la frontière de la province de Bretagne, ayant été informé que le colonel général d'Andelot, beau-frère de Renée de Rieux et l'un des principaux sectateurs de Calvin [1 grand et sévère huguenot], s'y vouloit introduire en faveur de ses enfants, héritiers présomptifs de Renée, y avoit établi le sieur de la Barre pour y commander en son nom [1 avec une bonne garnison]. Il ordonna même

à ce capitaine, pour obtenir du ciel l'extirpation de cette hérésie qui se répandoit en son royaume, de faire faire une procession générale, en laquelle le Saint-Sacrement seroit porté avec la même solennité qu'à la Fête-Dieu.

Les choses disposées à cet effet, toutes les rues tendues et les habitants en habits convenables, le Saint-Sacrement fut levé en l'église collégiale de Saint-Tugal, par le doyen et un des chanoines, et porté en tous les lieux ordinaires de la ville, ainsi qu'au jour du Sacre, à l'exception des halles. Ce fut le 13 décembre 1567 [1].

Les cordeliers et les jacobins, avec leurs croix, assistèrent à cette procession, en laquelle les chanoines de Saint-Tugal tenoient le rang d'anciens et entre eux et leurs chapelains marchoient les chanoines du Cimetière-Dieu ; les prêtres de l'église de la Trinité parmi lesquels les religieux de Sainte-Catherine eurent leur rang : les prêtres de l'église de Saint-Vénérand avec lesquels marchèrent les religieux du Port-Ringeard et ceux de l'abbaye de Clermont, fugitifs en cette ville de Laval à cause des troubles de la religion, craignant en outre les approches violentes du seigneur d'Andelot qui troubloit en Bretagne. Ensuite marchoit le corps d'habitants de la ville, honorant le Saint-Sacrement ; tous entrèrent en l'église de la Trinité, où la messe fut chantée bien solennellement par le doyen ; laquelle finie le Saint-Sacrement fut dévotement reporté en l'église de Saint-Tugal.

Si ce capitaine La Barre étoit vaillant, l'on peut ajouter qu'il étoit pieux et zélé catholique. Les muniments qu'il a laissés dans l'église de la Trinité, qui se souvient de lui en ses prières continuelles, lui ont procuré un magnifique tombeau, sous cette belle croix de fer dans le grand cimetière.

Renée de Rieux étoit sur le déclin de sa vie dans l'état

1. « Selon les registres de Saint-Tugal. »

déplorable que nous avons remarqué, sans être bien reconnue dans la ville même de son principal domaine ; car, en changeant la religion qu'elle avoit reçue de ses pères, par une conduite molle et inconsidérée, elle se trouva enveloppée dans les troubles de la France ; et, après avoir supporté ceux de son mariage pendant vingt années, elle mourut au château de Laval le 13 de décembre 1567, quelques heures après que le clergé et les habitants de la ville eurent fait cette pieuse procession que nous avons rapportée.

On fit ensuite le procès à sa mémoire ; et, par arrêt du 19 décembre 1569, elle fut, comme huguenote, déclarée criminelle de lèse-majesté au premier chef et ses biens confisqués.

Quelques anciens Lavallois content que les traverses de sa vie causèrent de la foiblesse et quelques égarements dans son esprit ; si bien que quoiqu'elle ne soit pas effectivement morte dans le sein de l'église catholique, il fut néanmoins résolu que son corps, enfermé dans un cercueil de plomb, attendu sa haute extraction, seroit inhumé avec ceux de ses ancêtres, en la voûte de l'église de Saint-Tugal.

J'ajouterai seulement que ses biens furent restitués à ses héritiers par un traité de pacification fait entre les députés du roi et ceux de la religion prétendue réformée, le 11 d'août 1570, qui remettoit un chacun dans ses biens et dans sa bonne renommée.

CHAPITRE DEUXIÈME

GUY XIX

1567-1586

Nous avons ci-devant dit que Claude de Rieux étoit la fille puînée de Catherine de Laval [1]. Elle épousa François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie françoise ; de leur mariage sortit : Paul de Coligny, né l'an 1555[2], que nous appelons Guy XIX, lequel, par le trépas de sa mère et depuis par celui de Renée de Rieux, sa tante, est devenu comte de Laval, d'Harcourt, de Montfort, de Quintin, baron de Vitré, de Rieux, etc., l'an 1567 ; et, par la réprésentation de Catherine de Laval son aïeule, fille aînée de Charlotte d'Ara-

1. [d Claude de Rieux mourut jeune. D'Andelot, en 1564, se remaria à Anne de Solms.]

2. [d Il était né le 13 août 1555, dans un bateau, sur le Pô (*France protestante*, IV, 238).

[d Trois crayons du XVI^e^ siècle nous ont conservé les traits de Paul de Coligny. Nous en empruntons l'indication au curieux volume de M. H. Bouchot : *Les Portraits aux crayons des XVI^e^ et XVII^e^ siècles* (Paris, 1884, 412 p. in-8°).

[d L'un d'eux est conservé à la bibliothèque de la rue Richelieu (*Guy de Laval*).

[d Un autre fait partie des collections de M. L. Courajod : *feu M. de Laval.*

[d Le troisième est conservé à Castle-Howard et a été lithographié, sous le numéro 219, dans les *Three hundred french portraits*, publiés par lord Ronald Gower (London, 1875).]

gon, icelle fille unique de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, légitime héritier du royaume de Naples.

Le seigneur d'Andelot, son père, suivit les mêmes armes que portoit Louis de Bourbon, prince de Condé, qui, mécontent de ce que le duc et le cardinal de Guise étoient appelés au principal maniement des affaires de l'état, en excluant la maison de Bourbon, protégea ses religionnaires à dessein de se servir de leurs forces, pour combattre les Guisiens, ses ennemis.

D'Andelot parut dans le royaume, comme l'un des chefs armés de cette religion prétendue réformée[1]; et, par une fureur indigne de la qualité qu'il avoit acquise de chevalier sans peur, il abattit les églises, démolit les autels, pilla les reliquaires, les vaisseaux sacrés. Il fit en outre paroître, sous le zèle spécieux de cette religion, une insigne cruauté, en rendant eunuques les prêtres et les moines qui tomboient sous sa puissance : ces actions si souvent réitérées, furent une véritable flétrissure de ses premiers et valeureux exploits militaires, dont le roi Henri II, qui l'affectionnoit fort, le récompensa, en l'honorant de la charge de colonel général de l'infanterie françoise.

Il mourut à Saintes, d'une fièvre chaude, le 27[2] de mai 1569[3].

[[1] La tragédie sanglante qu'on surnomme encore à présent les *Matines de Paris*, exécutée à la pointe du jour de la Saint Barthélemy, 24 août 1572, sur ceux qui faisoient profession de la religion prétendue reformée, a été odieuse à tous les peuples].

1. [[a] François de Châtillon, seigneur d'Andelot, naquit à Châtillon-sur-Loing, le 18 avril 1521. Voir son article dans la *France protestante*, IV, 230-238.]

2. [[1] 25 mai.]

3. [[a] Son testament est daté de Laval, 4 septembre 1568.]

Le frère d'Andelot, Gaspard de Coligny[1], amiral de France, comme chef de ce parti, y mourut; et fut son corps jeté par une fenêtre de sa chambre en bas en la cour de son hôtel; puis, respirant encore, fut rudement frappé d'un coup de pied par le duc de Guise, principal ministre de cette sanglante tragédie, qui crioit : « Courage, compagnons ! » L'on écrit que cinq mille personnes de toutes qualités perdirent la vie dans la ville et dans les faubourgs de Paris dans cette occasion.

Notre Guy XIX, effrayé de cet accident advenu à l'amiral, son oncle, se retira promptement à Genève et de là à Anvers auprès du prince d'Orange. Il passa ensuite en Angleterre, à la cour de la reine Elisabeth, qui professoit la religion puritaine, fort semblable à la réformée de France, où il séjourna longtemps. Pendant cette absence René de Rieux, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Feuillée, son curateur, avoit soin d'administrer ses biens et en cette qualité il composa d'un différend d'entre le comte de Laval et les moines de Marmoutiers desservant le prieuré de Saint-Martin; le traité est du 6 de septembre 1574.

Le roi Charles IX, croyant par la mort de ceux que nous venons de dire, avoir terrassé les plus grands ennemis de la religion catholique romaine et qui étoient secrètement opposés, par les maximes de la prétendue réformée, à son autorité souveraine, en fit rendre des grâces publiques à Dieu; et, mettant un bon ordre en ses états pour la tranquillité de la religion de ses vassaux, il ordonna par un édit particulier de cette année 1572,

1. [[a] Coligny était lui aussi allié à la famille de Laval : nous l'avons vu, en 1547, épouser la fille de Guy XVI et d'Antoinette de Daillon, Charlotte de Laval, qui lui donna six fils et deux filles, et mourut le 3 mars 1568. Coligny se remaria le 25 mars 1571 à Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont, veuve de Claude de Bastarnay.]

qu'à l'avenir l'année commenceroit au premier jour de janvier[1].

Quoique ce ne soit pas de mon sujet, je ne laisserai pas, pour complaire aux curieux, de rapporter que Josèphe, en son livre III des *Antiquités judaïques*, a décrit le temps et le mois *Nisan* ou mars, auquel commençoit l'année chez les Hébreux.

Que les Grecs comptoient par leurs Olympiades ; et les Romains depuis la fondation de Rome, avec une dénomination particulière de leurs consuls.

L'empire romain étant établi, l'on compta depuis le règne de N... empereur, jusqu'au temps de l'empire de Dioclétien, qui étoit environ l'an 368 de notre Sauveur.

Quelques uns ont compté, *a resurrectione Domini Jesu Christi*, qui fut le 5e jour d'avril.

Le concile d'Orléans, tenu l'an 540, ordonna que l'on compteroit à *Christo passo*, le 3e jour d'avril.

Enfin l'empereur Charlemagne, ordonna que l'on compteroit à l'avenir *a Christo nato*, cette naissance le 25 de décembre de l'an du monde 4000.

Le pape Grégoire XIII, homme très docte, ayant remarqué une grande incertitute avenue au renouvellement de la lune depuis le calendrier de Jules César, assembla, pendant dix années, plusieurs savants astronomes qui retranchèrent dix jours de chacune année ; et sur ce, le pape ordonna qu'on nombreroit l'année solaire de 365 jours, cinq heures, quarante et neuf minutes, l'heure se formant pendant le cours de 60 minutes ; et fut son bref expédié l'an 1582.

L'année lunaire est composée de 354 jours, sept heures, tant de minutes, à laquelle ajoutant ces dix jours

1. [d L'édit de Charles IX, prescrivant de commencer l'année au 1er janvier, n'est pas de 1572, mais bien l'édit rendu par lui à Paris en janvier 1563 (ancien style). Le texte *in extenso* de l'édit se trouve aux *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 561-566.]

retranchés ci-dessus et certaines heures et minutes dont les astronomes diffèrent pour former le onzième jour, elle sera, par ce moyen, égale à l'année solaire.

Or, ces onze jours ainsi augmentés s'appellent *Epacte*, qui commence au premier jour de mars de chaque année.

Dans la présente année 1711, que j'écris ce mémoire, nous comptons onze d'épacte.

Le premier jour de mars 1712, en ajoutant les susdits onze jours pour l'épacte, on comptera vingt-deux d'épacte.

Le premier jour de mars 1713, il faudra encore ajouter ces onze jours ; mais il faut remarquer que les jours de l'épacte ne passent point le nombre de trente ; ainsi depuis vingt-deux jusqu'à trente, il y a huit jours, auxquels ajoutant le nombre de trois, formeront onze jours. Et comme les trente jours seront finis par les huit, on comptera au 1er jour de mars 1713, trois jours d'épacte.

Les années suivantes, l'on augmentera toujours le nombre d'onze pour l'épacte, jusqu'à trente, en la manière que nous venons de marquer. J'ajoute que de trois ans en trois ans, il se forme une année embolismale, qui est de treize lunes.

Les régions du nord et autres qui ne reconnoissent pas l'autorité du pontife romain, souverain vicaire de Jésus-Christ en terre, n'admettent point parmi eux la réformation du calendrier grégorien : ainsi l'équinoxe vernal est, chez ces nations, l'onzième de mars, suivant le vieil style.

Mais l'église et la politique ont fixé l'équinoxe au 21 de mars [1], et sur ce pied là, et sur la susdite réformation, le jour de Pâques se doit célébrer le premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe vernal.

Si je ne rapporte pas bien les règles de cette réforma-

1. [d Où il se trouvait lors du concile de Nicée.]

tion [1], je soumets de bon cœur ce que j'en écris à la censure charitable des savants et particulièrement à celle de mes amis, l'opinion desquels je fais gloire d'imiter et de suivre, n'étant pas étroitement amateur de mon travail qui me sert, comme aux religieux, d'heures de récréation.

Henri III, roi de France et de Pologne, étant parvenu à la couronne, institua l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, en l'église des Augustins à Paris : on commença la cérémonie à deux heures après midi, le 31 décembre 1579, où sa Majesté se rendit avec les évêques et les abbés qui étoient mandés, et pareillement les princes et seigneurs qui devoient être reçus en cet ordre le lendemain, tous vêtus de chausses et de pourpoints de toile d'argent, sous leur accoutrement ordinaire.

Le lendemain, premier jour de l'an 1580, tous les

1. [d Bourjolly, en effet, ne s'est pas bien rendu compte de la réforme du calendrier prescrite par Grégoire XIII.

[d La terre tourne autour du soleil en 365 jours, 5 heures et environ 49 minutes. Jules César, en établissant son calendrier, fixa l'année à 365 jours ; mais décida que l'adjonction d'un jour aurait régulièrement lieu de quatre en quatre ans. Ces années de 366 jours se sont appelées bissextiles parce que le jour intercalé se trouvait un second sixième jour avant les calendes de mars (*bis sexto Kalendas Martii*). Il n'avait pas tenu compte des quelques minutes qu'il donnait à son année en trop sur l'année solaire astronomique, minutes dont l'accumulation forme un jour de retard en 134 années.

[d La réforme Grégorienne eut pour objet d'en rétablir la concordance.

[d Le Pape décida :

[d 1° Que l'année 1582 serait abrégée de 10 jours, par suppression des quantièmes 5 à 14 d'octobre ;

[d 2° Que sur les années séculaires une seule serait bissextile sur quatre.

[d Par parti pris contre la papauté, certains peuples tardèrent plus ou moins à accepter cette réforme. Encore aujourd'hui les Russes suivent le calendrier Julien et se trouvent en retard de 12 jours sur le reste de l'Europe. Il en résulte que les équinoxes — au lieu d'être les 21 mars et 21 septembre, — leur arrivent alors qu'ils comptent : 9 mars et 9 septembre. (Voir Blondel, *Histoire du calendrier romain*, in-4°, Paris, 1699).]

chevaliers appelés par le roi, après avoir dévotement communié, reçurent par les mains de sa Majesté le collier de cet ordre.

Ce monarque avoit établi cet ordre pour marque de la reconnoissance qu'il désiroit rendre à Dieu des bienfaits qu'il avoit reçus au jour de l'envoi du Saint-Esprit ; ayant en ce même jour de la Pentecôte pris naissance[1], été élu roi de Pologne (1573) et succédé à la couronne de France (1574). Bien que ce monarque eût réglé le nombre des chevaliers à trente et six, les rois, ses successeurs, n'ont pas observé cette règle, l'ayant beaucoup outrepassée en faveur de plusieurs princes et de quelques grands seigneurs de ce royaume ; ils ont même conféré cet ordre illustre à des princes et grands seigneurs étrangers : disons brièvement la manière avec laquelle le roi de France confère cet ordre.

Les grands officiers qui sont :

Le chancelier de l'ordre,

Le prévôt et maître des cérémonies de l'ordre,

Le grand trésorier de l'ordre,

Le secrétaire de l'ordre.

Ces quatre grands officiers portent la croix de l'ordre, ainsi que les chevaliers.

Il y a encore le héraut roi d'armes et un huissier de l'ordre.

1. [d Henri III n'est pas né le jour de la Pentecôte. Voici une note très précise, de la main de Claude de l'Aubespine, qui ne laisse aucun doute à ce sujet :

« Le samedy 19 de septembre 1551, à Fontainebleau, à trois quarts d'heure après minuit, [naissance] de Edouard-Alexandre, duc d'Anjou, Poytiers, depuis d'Angoulesme, et à présent duc d'Orléans. Ses parrains furent le roy d'Angleterre, Edouart, et monseigneur de Vendosme, sa marraine, madame la duchesse de Mantoue. »

[d Voir *Naissance des enfants du roy Henry de bonne mémoyre*, à la p. 892 des *Négociations.... relatives au règne de François II*, et p. 508 du tome III de la VIe série de la *Revue des Sociétés savantes*.]

Ces chevaliers portent présentement sur leurs manteaux et sur leurs habits, du côté gauche, une croix, au milieu de laquelle il y a une colombe en broderie d'argent et aux quatre angles il y a quatre fleurs de lys et des rayons brodés d'argent, et à leur col ils portent une croix d'or pendante au bout d'un ruban bleu céleste, émaillée de blanc par les bords ; dans les angles une fleur de lys et dans le milieu une colombe de part et d'autre.

Lors de leur réception, ils se mettent à genoux devant le roi qui leur prend les mains jointes entre les siennes, les frappe légèrement de l'épée sur l'épaule et les baise à la joue, et ensuite ils font le serment entre les mains de sa Majesté, mettant les deux mains sur le livre des évangiles que tient le chancelier et signent le serment.

Après, le prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre, donne au roi le manteau et le mantelet pour en revêtir le chevalier : puis sa Majesté prend le collier de l'ordre de la main du grand trésorier et le met au col du même chevalier, lui disant : « Recevez de notre main le » collier de notre ordre du benoist Saint-Esprit, etc. Au » nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Un des grands officiers susdits porte la croix et le cordon bleu de l'ordre aux fils de France, incontinent après leur naissance.

Les prélats que le roi reçoit chevaliers sont appelés commandeurs de l'ordre.

Au mois d'octobre 1581, le duc d'Anjou, frère du roi, passa en Angleterre, à dessein, disait-on, d'épouser la reine ; ce qui n'ayant pas réussi, les états de Brabant l'ayant appelé à leur secours contre le roi d'Espagne, la reine d'Angleterre le fit accompagner par une bonne troupe de sa noblesse jusqu'en la ville d'Anvers, où il fut proclamé duc de Brabant, le 19 février 1582[1].

1. Extrait de la « *Relation du voyage de Monsieur, frère du Roi, aux Pays-Bas, par M. de la Châtre, l'un de ses intimes*

Le comte de Laval, qui avoit repassé d'Angleterre avec le duc, tenoit un des premiers rangs en cette cérémonie, décrite et couchée en taille douce par l'historien Baudart[1], réformé hollandois.

Notre comte donc, qui étoit à Anvers à la cour du nouveau duc de Brabant, hantoit familièrement Guillaume de Nassau, prince d'Orange, tant à cause de la conformité de leur religion que de leur alliance par Charlotte de Coligny, fille de l'amiral défunt, dernière femme du prince. Le comte étoit, le 18 de mars 1581, à dîner

confidents. » Biblioth. du roi, mss. Colbert et reproduite dans l'ouvrage anglais : *The Life of Thomas Egerton...*, 1 vol in-4°, p. 258 et s.

... « Et s'en vint à Boulongne (le duc d'Anjou), accompagné de M. le prince Daulphin, des sieurs contes de Saincte-Agnan, de Fervaques, de Laval, de Chasteauroux et peu de ceulx de sa suytte et maison, ne voullant estre suyvi que de ceulx dont il fit eslection, sans desclairer aultrement le chemyn qu'il vouloit prendre, au partir du dit Boulongne....

. .. » Cette résolution (le départ d'Angleterre), fut prise et partirent Sa Majesté (la reine Élisabeth) et sa dicte Altesse (le duc d'Anjou) de Londres, le 1er jour de feuvrier 1582, continuans leur chemyn ensemble jusqu'à Cantorbery ; où encore fut-elle en délibération de venir jusqu'à Sandvich, pour veoir l'embarquement ; mais les instantes prières de Son Altesse la firent demeurer, et là prinrent congé l'un de l'autre, non sans larmes de S. M. qui envoyoit, jour et nuict, à toutes heures, courriers et gentitzhommes, pour savoir de son bon partement ... et dès lors commencea le millor Hauvard (Lord Howard), qui avoit charge de la conduite de Son Altesse comme vis-admiral d'Angleterre, à lever les ancres ; et fut le temps si prospère, que le lendemain qui estoit le neufviesme feuvrier, nous arrivasmes à trois lieux de Flessingues, où le calme devint si grant sur le soir, que force fut d'y mouiller l'ancre ; mais environ minuict, il se leva un fort vent du tout contraire, qui nous cuida bien escarter de ce chemyn, d'aultant que l'on fut prest à relascher vers Dannemarc ; à quoi il fut pourveu par l'ordre de quelques pilotes du païs ; et le jour venu, en gaingnant le vent, S. A. arriva à Flessingues, le 10e jour du d. moys, environ deux heures après midy, accompagné de M. le prince Daulphin, des sieurs comtes de Sainct-Agnan, de Laval, de Châteauroux et aultres seigneurs et gentilzhommes Français. »

1. [d *Portraits en taille douce et description des sièges, batailles, etc.*, par Guil. Baudart, de Deinze, en Flandre ; Amsterdam, 1616, 2 tome en 1 vol. in-4°.]

avec le prince, lequel sortit de table pour passer en sa chambre afin d'y entretenir sa compagnie. Lors Jean Jaureguy, espagnol, qui le gardoit dans ce passage, lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la tête, dont la balle, lui entrant au dessous de l'oreille droite, passa par le palais de la bouche et n'emporta qu'une des dents supérieures, sans blesser la langue.

Le feu de ce coup tiré de près, brûla les cheveux et la fraise du prince, et cautérisa admirablement bien la veine du col que la balle avoit touchée en entrant, en sorte qu'elle ne répandit point de sang.

Les comtes de Laval et de Hohenlohe, et autres seigneurs qui accompagnoient le prince, percèrent de leurs épées cet assassin, qui fut achevé de tuer par les gardes.

L'élu duc de Brabant, se persuadant que ses vassaux ne respectoient pas assez sa qualité et qu'ils vouloient donner quelques bornes à la dignité suprême où ils l'avoient établi, voulut, le 17 de janvier 1583, se rendre maître de la ville d'Anvers. Il donna des ordres secrets aux chefs catholiques des troupes françoises qui l'accompagnoient, et feignant de sortir de la ville pour aller faire une vénerie, il fait au même temps attaquer le corps de garde d'habitants d'une des portes de la ville, qui fléchit d'abord et tête nue prêtoit passage au duc ; mais, voyant qu'on tiroit sur eux et qu'on les mettoit au fil de l'épée, le bruit s'en répandant incontinent parmi la ville, il se forma un prodigieux tumulte ; les bourgeois, ayant pris les armes, tuèrent quantité des principaux de ceux qui les attaquoient, repoussèrent les troupes françoises qui, étant campées dehors, vouloient entrer en la ville, de laquelle le duc fut obligé de sortir avec grosse perte des siens.

Le duc fit cette action sans en donner connoissance au duc de Montpensier, au comte de Laval ni aux autres de sa cour qui faisoient profession de la religion nou-

velle ; parce que le duc par cette sienne entreprise vouloit tenter de la détruire. Les curieux de cette histoire d'Anvers liront ce qu'en a écrit l'historien Baudart, que j'ai nommé ci-dessus.

Après le tumulte d'Anvers où le comte de Laval parut l'épée à la main pour la liberté et [[1] pour la défense][1] de la religion nouvelle des Anversois, il revint en France, sous le bénéfice de l'édit de pacification fait par Henri III, entre les catholiques et les religionnaires, dès l'an 1581.

Après son retour Guy XIX se maria avec Anne d'Alègre[2], fille de Christophe, baron d'Alègre et de Saint-Juste, avec douze mille écus d'or pour sa dot, l'an 1583[3].

Le comte de Laval, bon religionnaire, suivoit le parti de Henri, roi de Navarre, toujours persécuté par les ligueurs[4]. Le comte, ayant assemblé des troupes en Sain-

1. [[d] Le comte de Laval, pas plus, du reste, que les autres chefs protestants qui accompagnaient le duc d'Alençon, ne se joignit aux bourgeois d'Anvers pour repousser l'attaque. (Voir de Thou, tome IX, p. 35-40).]

2. [[d] A la bibliothèque nationale, parmi les portraits au crayon conservés au département des estampes, il s'en trouve un qui représente une dame, « de trois quarts à gauche, portant une coiffure relevée et une large collerette. » Une inscription en écriture cursive du XVII[e] siècle, nous apprend qu'il représente *Madame de Laval*, 1595. C'est le portrait d'Anne d'Alègre.]

3. [[d] Le 7 août 1583 (De Thou, tome IX, p. 88).]

4. [[d] En 1584, le roi de Navarre chargea le comte de Laval et Duplessis-Mornay d'une mission auprès de Henri III. Voir au tome I, p. 606, des *Mémoires de la Ligue*, in-4° : « Instruction à M. le comte de Laval et à M. Duplessis, auxquels a été adjoint le sieur Constant, de ce qu'ils auront à dire et à remontrer à Sa Majesté, de la part du roi de Navarre et de l'assemblée des églises, tenue à Montauban, par la permission de Sa Majesté, du 13 septembre 1584 » et aux pages 82-83 de l'*Histoire de la vie de Philippe de Mornay* (Leyde, in-4°, 1647), le récit de leur mission, à la suite de laquelle le comte de Laval prit le chemin de ses maisons, en Bretagne.

[[d] Voir aussi, tome I, pp. 683, 684 et 694, et tome VIII, p. 270-272 des *Lettres missives de Henri IV*, les lettres relatives à cette mission.

[[d] Voir au même recueil, tome I, p. 360, une lettre de Henri IV qui montre quel cas il faisait de « Monsieur de Laval. » Il s'agit

tonge, chargea le maréchal de Matignon, partisan de la ligue, et fit lever le siège de Taillebourg où les dames de la Trémoïlle, ses cousines, étoient lors assiégées et ce, l'an 1585[1].

Il étoit pour lors âgé de trente ans ; ni les dogmes de l'hérésie en laquelle il avoit été nourri, ni son ardeur martiale dans les occasions, ne l'empêchoient de penser à sa fin dernière ; étant entré dans Taillebourg, après la levée du siège, il y fit son testament le 28 juillet de la même année 1585, où il fait des legs en faveur de ses capitaines et de ses domestiques qui l'avoient suivi pendant quelques années chez les étrangers ; ces dispositions partoient d'une âme vraiment noble et reconnoissante ; elles étoient une voie que la bonté divine lui ouvroit pour retourner dans le sein de la religion des Valla, des Montfort, des princes d'Aragon et de Tarente, rois de Naples et de Sicile, dont il étoit issu et desquels il étoit le légitime héritier; [l laquelle religion étoit alors] ardemment professée par Rodolphe, empereur d'Allemagne, et par le catholique Philippe II, roi des Espagnes, ses cousins au quatrième degré. Nous croyons néanmoins que le comte ne profita pas de ces salutaires inspirations, ni de ces grands exemples en sa famille, mais qu'il persévéra, avec ses frères, dans les dogmes de l'église prétendue réformée, pour le soutien de laquelle ils finirent la carrière de leurs vies, les armes à la main, ainsi que nous allons dire avec l'historien De Serres.

bien ici de Guy XIX et non pas de Guy de Laval-Loué qui figure dans la note de M. Berger de Xivrey. Dans *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay* (Paris, 1824, 12 in-8°), tome II, page 680-687, trois lettres de Duplessis, du 14 novembre 1584, nous apprennent que « le comte de Laval estoit allé ung tour chez lui au partir de Blois d'où il n'est encore de retour à cause de quelques accès de fiebvre qu'il a eus. »]

1. [[a] Guy XIX fit en effet lever le siège de Taillebourg. Voir de Thou (16 in-4°, Londres, 1734) tome IX, p. 400.]

Le prince de Condé ayant été averti dans la ville de Taillebourg que le régiment de Tiercelin, composé de six cent cinquante hommes revenoit de l'île d'Oléron, donna ordre au duc de la Trémoïlle de l'attaquer en sa retraite avec quarante chevaux ; le duc obéit, mène ses coureurs et, chargeant ce régiment, son cheval est tué sous lui ; étant relevé par les siens, il se mêle parmi les ennemis ; lors le prince survient avec quarante autres chevaux, charge [Tiercelin] en queue et lui tue trente ou quarante hommes ; le reste du régiment se range en bataille à la faveur des haies, près des faubourgs de Saintes.

Le comte de Laval accourt au galop avec environ trente-cinq chevaux de sa compagnie, logée un peu loin de là, et, voyant le prince et les autres engagés au combat, tire droit à l'enseigne colonelle, couverte d'un bataillon de piquiers, les rompt, combat celui qui la portoit, la lui arrache, le met en fuite, tue soixante soldats sur la place et donne la chasse à tout le régiment[1].

Le comte y eut de ses gens blessés ; et il y perdit les sieurs de Sailly et de Rieux, ses frères, de plusieurs coups qu'ils reçurent au combat ; le sieur de Tanlay, son troisième frère, étoit depuis peu décédé de maladie à Saint-Jean-d'Angely. Le comte, saisi de fièvres et pressé de regrets d'avoir perdu ainsi ses trois frères, mourut quelques jours après, laissant un seul fils[2], né en l'année précédente d'Anne d'Alègre sa femme, duquel elle de-

1. [d Le combat de Saintes eut lieu le 7 avril 1586. Guy XIX mourut huit jours après. (Voir de Thou, tome IX, page 575).

[d Le roi de Navarre adressa à la veuve de Guy XIX une longue lettre de condoléance, insérée au tome II, p. 206 des *Lettres missives de Henri IV*.]

On trouve le portrait de Guy XIX sous le n° 37 d'une collection de portraits gravés du XVI^e siècle, dite *Iconographie collée*.

[d Guy XIX a, dans la *France protestante* (tome IV, p. 238), un article où sont racontées ses campagnes de 1585 et 1586.]

2. [d Selon la *France protestante* (tome IV, p. 240), Guy XX naquit « au comté d'Harcourt, le 6 mai 1585. »

meura garde noble ; et furent les quatre frères inhumés dans le château de Taillebourg, au mois d'avril l'an 1586.

Lors son testament fut exécuté en conséquence de l'ordonnance de Henry de Bourbon, datée du 28 juillet 1586.

CHAPITRE TROISIÈME

GUY XX

1586-1600

Guy XX, septième comte de Laval, dit François de Coligny, succéda, âgé d'environ deux ans, à Paul de Coligny son père et à ses oncles, aux seigneuries de Laval, de Montfort, de Rieux, de Vitré, d'Andelot, etc., sous la garde noble de la dame sa mère, comme nous venons de dire ; pendant son bas-âge ses places furent occupées tantôt par le roi, tantôt par les ligueurs[1].

Henri IV, roi de France et de Navarre, vint le 25 de novembre 1589 assiéger la ville du Mans, occupée par les partisans de la Ligue, qui lui fut incontinent rendue[2], de même Sablé et Château-Gontier. Le roi arriva le 7 de décembre en la ville de Laval[3] où lui fut faite obéis-

1. [[d] Guy XX, sitôt la mort de son père, fut mené à Sedan afin d'y être élevé dans le protestantisme, ainsi que nous l'apprend la lettre de condoléance du roi de Navarre, citée plus haut, et ses lettres de mars 1588 et du 1[er] janvier 1589. (*Lettres missives*, tome II, p. 206, 360, 420, VIII, 337). V. aussi *Mémoires de la Ligue*, tome II, p. 267.]

2. [[d] A la page 103 de nos *Documents inédits*, on trouve le texte *in extenso* de la capitulation du Mans, du 2 décembre 1589.]

3. [[d] Voir à la p. 105 de nos *Documents inédits*, une note sur les lettres de Henri IV, écrites de Laval.]

sance ; il y séjourna dix jours, pendant lesquels le prince de Dombes, son lieutenant général en Bretagne, vint saluer sa majesté avec la noblesse de cette province qu'il reçut fort humainement ; et puis le roi, partant de Laval, passa par Mayenne et s'assura du château [1].

Environ deux ans après, le duc de Mercœur, qui étoit chef de la ligue en Bretagne, s'empara de la ville de Laval après le gain d'un combat donné à Craon, le 23 mai 1592 [2]. Combronde, colonel d'infanterie, en eut la charge qu'il remit, par l'ordre du duc, entre les mains d'Urbain de Laval-Montmorency, seigneur de Bois-Dauphin, sur la fin de l'an 1592.

Combronde s'en alla coucher avec sept cents hommes au bourg d'Arquenay, il fit ouvrir de force l'église,

1. [d C'est ici le lieu de signaler les travaux de M. Le Fizelier relatifs à cette époque :
Le Bas-Maine après la mort d'Henri III, premier séjour de Henri IV à Laval, publié dans la *Revue du Maine*, tome I, et en tirage à part ; réimprimé aux pages 170-196 de ses *Etudes et Récits*.
La bataille de Mayenne en 1590, inséré au tome III, 1867, de la Société de l'Industrie, et aux p. 197-215 de ses *Etudes et Récits*.
Le drame de Montjean, octobre 1591, inséré au tome IV, 1868, de la Société de l'Industrie, et aux p. 216-228 de ses *Etudes et Récits*.]

2. [d Sur la bataille de Craon voir M. l'abbé Ledru, *Urbain de Laval Bois-Dauphin*, p. 43. Depuis, la publication de son beau livre la *Lettre d'un gentilhomme de l'armée de Mgr le duc de Mercœur*, a été réimprimée par M. L. Moreau, en 1881, en compagnie du *Discours de ce qui s'est passé au pays de Bretaigne, du Maine et Anjou* (lettre du 15 septembre 1589). Ces deux documents forment 23 p. in-18, intitulées *Documents relatifs à l'histoire de Craon*.
[d En 1884, M. le comte de Bastard d'Estang a donné au t. XIV de la *Revue du Maine* un intéressant travail : *Une lettre sur la bataille de Craon*, qui a paru aussi en un élégant tirage à part (32 p. in-8°). Le document qui a servi de base à sa publication est emprunté au très riche chartrier de Dobert ; il émane de l'un des capitaines du prince de Conti.
[d Dès 1867, au tome III, du *Bulletin de la Société de l'Industrie*, M. Le Fizelier avait étudié le *Siège et la bataille de Craon* dans un travail qui a pris place aux pages 229-242 de ses *Etudes et Récits*.]

dorée et ornée par les libéralités des seigneurs de Rambouillet [1] ; ses gens firent leurs excréments dans le bénitier, volèrent non seulement les biens des particuliers cachés dedans, mais tous les vases sacrés, chapes et autres ornements, et, par un sacrilège horrible, ayant pris le ciboire où reposoient les hosties consacrées, l'un d'entre eux fit mettre par dérision les autres à genoux et les leur distribua à la façon d'un prêtre. Ces sacrilèges, étant délogés de là, passèrent par l'abbaye d'Evron, où ils contraignirent les moines d'acheter les ornements volés dont nous venons de parler. Je rapporte ceci, après de Serres, comme chose advenue dans le territoire de Laval.

Queruau, lavallois, rapporte que le jour de Saint-Michel 1592, Urbain de Laval Bois-Dauphin, partisan de la Ligue, combattit les Anglois à Ambrières près Laval, qu'il en demeura quatre cents sur la place, les chefs faits prisonniers et sept enseignes gagnées [2].

Le succès de ce combat augmenta la réputation et donna de la hardiesse au seigneur de Bois-Dauphin. Les habitants de Château-Gontier s'étant rendus au roi, le servoient avec plus de cœur que de force ; Bois-Dauphin, s'étant présenté devant leur ville avec sa troupe victorieuse, ils furent contraints de lui en ouvrir les portes pour les intérêts de la Ligue [3].

Il alla ensuite assiéger la ville de Sainte-Suzanne, qui étoit du domaine de Navarre. Les habitants, qui étoient en petit nombre, après avoir souffert des coups de canon

1. [[d] Dans son *Histoire de Laval*, p. 346, M. Couanier de Launay fait remarquer que ce récit repose uniquement sur l'autorité de De Serres (VI, 63) « auteur décrié et ennemi furibond de la Ligue. »]

2. [[d] Voir l'abbé Ledru, op. cit. p. 52.]

3. [[d] Ils n'attendirent pas la victoire d'Ambrières. Ils reprirent les étendards de la Ligue, aussitôt après la bataille de Craon.]

qui firent quelques ruines dans le grand bastion carré (qui paroissent encore aujourd'hui) se rendirent à lui bagues sauves.

Sablé, qui s'étoit aussi rendu au roi, étoit envié par Bois-Dauphin [1]; il étoit vassal du duc de Lorraine, baron de Sablé, par l'entremise des chefs de la Ligue de la maison de Lorraine, dont il étoit lieutenant; il traita avec le duc son suzerain de la propriété de la baronnie de Sablé et, moyennant mille écus qu'il donna au capitaine Plan, il escalada pendant la nuit et se rendit, en son nom, maître du château et de la garnison.

Queruau remarque encore une déroute arrivée au Port-Ringeard, le dimanche 2 de mai 1593. Quelques habitants de Laval, peu instruits au métier des armes, conduits néanmoins par le sieur de la Perraudière [2], lieutenant de M. de Bois-Dauphin, gouverneur pour la Ligue de la ville de Laval, par la Gervaisière, capitaine de la ville, et quelques capitaines de la garnison, s'en allèrent avec telles armes qu'un chacun put recouvrer, pour chasser et combattre environ trois mille Anglois, Normands et autres nations ennemies qui campoient, brûloient et ruinoient les environs de la ville, lesquels ayant surpris séparés entre le Port-Ringeard et Bonnes, ils en tuèrent et noyèrent près de trois cents, tant officiers que soldats. Les bourgeois, joyeux de leur avantage, vidoient la bouteille au Port-Ringeard, pendant quel temps les Anglois, s'étant promptement rassemblés, passèrent la rivière pour aller à eux ; et, les surprenant à leur tour en l'état qu'ils étoient, ils tuèrent et noyèrent quelques capitaines et soldats de la garnison et plusieurs

1. [d Dans une note, p. 124, de nos *Documents inédits*, nous avons cherché à préciser le sort de Sablé pendant cette période. C'est dans la nuit du 16 au 17 juillet 1593 que Sablé fut pris par Bois-Dauphin.]

2. [d Voir ce que nous avons dit de la Perraudière, p. 141 de nos *Documents inédits*.]

des habitants de tous les états de la ville, dont je vais donner la liste[1] :

Ceux de Laval :

1. François Marchais, prêtre, chanoine de Saint-Tugal,
2. Jean Mingot, prêtre sacristain de Saint-Tugal,
3. Guillaume Guays, procureur fiscal,
4. Jean du Pont, prêtre de Saint-Vénérand,
5. André Gougeon, avocat, échevin, sieur des Picaires,
6. Robert Sauquet, sieur de la Bourdinière,
7. Simon Saulmon, sieur du Plessis[2],
8. Pierre Guays, sieur des Loges, frère du procureur fiscal,
9. Guillaume Sesbouëts, sieur des Chênes-Secs
10. Pierre Ménard, drapier,
11. François Rousseau, sieur de Fontenille,
12. Jean Maillard, sieur de la Véronnière, apothicaire,
13. 14. 15. Hélie Périer, notaire, et ses deux fils,
16. François Prudhomme, sieur de la Réauté,

1. Cette liste est extraite des mémoires généalogiques composés par défunt M^e^ Ambroise Piau, sous-chantre de l'église de la Trinité. (Note de Bourjolly).

[^d^] Nous n'avons pas sous les yeux le « petit livre écrit par Claudius Belot, *Rhetor Lavallensis,* » auquel M. Couanier de Launay, à la p. 349 de son *Histoire de Laval,* semble avoir emprunté la liste des victimes du combat du Port-Ringeard qui renferme tant de leçons fautives.

[^d^] M. Emile Moreau nous a communiqué les *Curieuses remarques des antiquités de Laval* (511[2] des manuscrits de la Bibliothèque de Laval) où se trouve une copie de la liste plus fautive que les autres, mais qui renferme quelques additions que nous avons tenu à signaler.

[^d^] Ces diverses listes sont des copies fautives faites sur des copies imparfaites ; nous n'osons pas y choisir un texte définitif, lequel serait bien difficile à établir en l'absence des registres de décès des paroisses de Laval, dont il n'existe plus rien d'antérieur à 1674.

[^d^] Nous nous bornons à une reproduction exacte du texte du manuscrit de Bourjolly des archives du Mans.

2. [^d^] De Saint-Jean-sur-Mayenne (*Curieuses remarques).*

17. Jean Branchu, clerc du sieur de la Papillonière, avocat,
18. Félix Beudin, sieur de Bargé, marchand[1],
19. René Anjubault, sieur de Grand-Ménil,
20. François Querruau, sieur de Forgelle,
21. Pierre Croissant, scribe,
22. René Cicogne[2], d'Avesnières, potier en terre,
23. Jacques Lelair-Gigonnière, tanneur,
24. André Bourdon, charpentier,
25. Guillaume le Sileux, mercier aux halles,
26. Pierre Gigondeau-Gautier, placier,
27. Mathurin Pillard, carreleur de souliers,
28. Jean Marchand, tavernier,
29. Jean Vauselle, escardeur,
30. René Paillard, sergent royal de la Brûlatte; réfugié à Laval,
31. Noël Le Royer, hôte de *la Cloche*, près Saint-Tugal.
32. Jean Le Moiste, tailleur d'habits,
33. Antoine de Lorme, fils du contrôleur de l'Orme,
34. Le fils de Denis Febvrier, tailleur d'habits,
35. Pierre Chapeau, carreleur de souliers.
36. Ollivier le Sourdault, portefaix,
37. 38. Gervaise Bourdon, tailleur d'habits et son compagnon.
39. Gilles Brunet, cordonnier,
40. René Tauvry, sieur de Vauchoisy, marchand,
41. Isaac Beaugeard, messager de Laval à Paris,
42. Le nommé Simon, tissier,
43. Nicolas Carré, tailleur d'habits,
44. Jacques Fouin, carreleur de souliers,
45. Coignetière, monteur d'arquebuses,

1. [d Après le n° 18, les *Curieuses remarques* portent « Lejeune, marchand. »

2. Des descendants de cette famille Sigoigne exercent encore aujourd'hui, à Thévalles, dans la paroisse d'Avesnières, la même profession de potiers en terre.

46. Me René, tailleur d'habits du sieur de Biragues,
47. Pierre Renault, sieur de la Naillère,
48. Isaac le Bastard [1], de Montigné,
49. Pierre Tireau, tambour de ville,
50. Simon Dygonnas [2], mari de la servante du curé de Saint-Isle,
51. Julien Gaudin, demeurant aux Trois-Moulins.

Ceux du faubourg Saint-Martin :

52. René des Montils, sieur de Montavalon, élu à Laval,
53. Michel Haireau la Trappe[3], sergent de bande,
54. Jean Piau, marchand bourrelier,
55. Jean Besnard, cordonnier,
56. François Roche, lanfaicier,
57. Gatien Le Lamier, éguillettier.
58. Un poupelier, mari de.... [4]
59. Christophe Guyard, tissier,
60. Le fils de l'Aubespin, sieur du Rousseau,
61. Etienne Poullain, tailleur d'habits,
62. Guyon Gastineau, serrurier,
63. Michel Margallé, tissier.
64. Jean Boullain, tissier [5].
65. Jean Le Faucheux, cordonnier à Changé, refugié à Laval.
66. Olivier Salmon des Marests, sergent royal,
67. Le serviteur de Guyon Gastineau,
68. Noël Périer, arquebusier,
69. Jean Questier, tavernier,

1. [d Neveu de Degoussière (*Curieuses remarques*).
2. [d Au lieu de ce nom les *Cur. rem.* portent : « Un nommé Hamon du Genest, mari de la servante du curé de Saint-Isle. »
3. [d Cabaretier (*Cur. rem.*)
4. [d Mari de la Nanette *(Cur. rem.)*
5. [d Après le 65, M. Couanier a inséré : « Jean Commère, tissier. »

70. Jean Eschard, carreleur de souliers,
71. Jean Sédillier, tissier,
72. François Geslot, tissier.

Ceux du faubourg du Pont-de-Mayenne.

Me Jean du Pont, prêtre, ci-dessus dit,
73. Michel Ravault, coreau du Cimetière-Dieu,
74. François du Pin, sieur du Port, capitaine,
75. Pierre Marcoul le jeune, marchand de vin,
76. 77. Deux fils de Jacques Juhier [1], dit Forêt, lavandier.
78. Gilles Sageul, sieur de Fougerolles, marchand,
79. Jean Berset, lavandier,
80. Pierre Baudeu, marchand,
81. Pierre Le Clerc, fils du sieur de la Bouffraye,
82. Jean Le Clerc Galorière, fils de Manourière,
83. Pierre Paumard, tavernier de la rue de Paradis,
84. Cyprian Coustard, sellier,
85. Guillaume Marie, monteur d'arquebuses,
86. Mathurin des Bleds, tailleur d'habits,
87. Le serviteur du sieur de la Bouffraye,
88. Pierre Pradel, lavandier,
89. Jean Cornuau des Planches,
90. Jean Georget, lavandier,
91. René Paumard, lavandier.
92. Jean De May, escardeur de laine [2],
93. Maison-Rouge, gendre de Bonbandon,

Ceux de la rue de Rivière.

94. Philippe Jolly, teinturier,

1. [d Juhier est très distinctement écrit ; mais n'aurait-on pas dû écrire Rahier ?

2. [d A la suite de 88 les *Cur. rem.* omettent 89, 90, 91, puis continuent : « Jean Maison, roulier, le gendre de Bonbordan. »

95. Jacques Lucas, marchand[1],
96. Daniel Aubert, tissier,
97. Mathieu Margottin, tissier d'Avesnières,
98. Jean Foucault, tissier du Marchis,
99. Jean Moreau, du Gué-d'Orger,
100. François Eustache, tissier, près la Beucheresse,
101. Guillaume Chermeau, tissier en la rue Gaudin,
102. Le fils de Guillaume Moullière, d'Avesnières,
103. Guillaume Valleray, d'Avesnières,
104. Daniel Aubert.
105. Jacques Lucas, marchand.
106. Simon Esmonnier, neveu du curé de Saint-Isle,
107. Guillaume Gueslin, boulanger.

Le nombre des hommes morts ou noyés en ce conflit se monte à cent sept. Le surplus des soldats tant de la garnison que des bourgeois qui avoient pris les armes, se sauva et se retira en la ville de Laval. Cette déroute, ainsi nommée par les écrivains lavallois, causa un grand deuil parmi les familles de chacun état de la ville.

Ces soldats anglois, de la religion puritaine, que les habitants de la ville de Laval assaillirent avec tant d'ardeur et sur lesquels ils ne conservèrent pas l'avantage qu'ils avoient remporté, étoient envoyés en France par la reine Elisabeth pour le service du roi Henri IV ; à défaut de solde et d'être stipendiés dans une stable garnison, ils étoient obligés de se tenir en campagne pour soutenir leurs vies ; ils étoient comme frères des religionnaires de France, que les ligueurs (du nombre desquels étoient lors les Lavallois) poursuivoient avec une ardeur et un zèle que nos graves historiens appellent inconsidérés. Disons en cet endroit que la perte de leurs biens les fit agir sérieusement et non les intérêts des chefs

1. [d] 95 et 96 figurent une seconde fois sous les numéros 104 et 105.

de la Ligue. Pour les prêtres qui furent tués en ce combat, donné un jour de dimanche dans un temps qu'ils devoient vaquer au service divin, il faut convenir, pour leur justification, qu'ils y assistèrent pour animer pieusement leurs concitoyens qui périrent avec eux. Quelques uns ont blâmé toute cette action de témérité ; mais d'autres aussi, pour honorer la mémoire de ces hardis et infortunés bourgeois, les qualifient de martyrs de la sainte religion.

Quoi qu'il en soit, la ville de Laval continuoit toujours d'être entre les mains de ce chef de la Ligue, le duc de Mercœur, pour lequel y commandoit le seigneur de Bois-Dauphin avec lequel [[1] à cause de la grandeur de son nom] il sembloit que les bourgeois entretenoient une belle union, toutefois préjudiciable aux intérêts du roi ; mais enfin, ayant reconnu le châtiment qui leur étoit arrivé par l'ordre de la Providence divine, ils écoutèrent l'avis de la comtesse douairière de Laval, qui se tenoit à Vitré, avec son fils âgé d'environ huit ans ; et, ce faisant, traitèrent avec le maréchal d'Aumont, lieutenant général du roi, qui fut bien et prudemment servi en cette affaire par le sieur Guillaume Le Clerc de Crannes[1], capitaine de la ville de Laval, lequel pour récompense de ses services, sa majesté anoblit lui et ses enfants tant mâles que femelles et lui octroya la qualité d'écuyer par ses lettres patentes, depuis données à Saint-Germain-en-Laye l'an 1594 ; les sieurs Charlot Claverie, Bigot, Foureau, maître Jean Guyot avocat et encore quelques autres se portèrent aussi généreusement partisans du roi,

1. [[a] Ce capitaine vient d'être l'objet d'une excellente biographie où se trouvent en même temps de nombreux renseignements sur Laval à cette époque : *Guillaume Le Clerc, sieur de Crannes, capitaine de Laval* (1574-1597), par le comte de Beauchesne (1884, 73 p. in-8°), extrait du tome XVI de la *Revue du Maine*.]

si bien que la ville de Laval fut mise entre les mains du seigneur maréchal, le 27 avril 1594 [1].

Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin [2], quittant le parti de la Ligue, supplia le roi d'agréer son service ; et, pour arrhes de sa fidélité, il fit remettre entre les mains de sa majesté les villes de Château-Gontier et de Sablé et les places de Varennes et de Sainte-Suzanne ; pour cela et pour son propre mérite, le roi l'honora du bâton de maréchal de France l'an 1599 [3].

1. [d Dans la *Revue du Maine,* tome XI, nous avons publié le traité de capitulation de Laval « faicts et arrestés ès faulxbourgs Sainct-Martin » le 28 avril 1594, tel qu'il fut enregistré avec les décisions prises par le roi pour son exécution. (Voir nos *Documents inédits,* p. 107-109, 125-132.]

2. [d La vie du maréchal de Bois-Dauphin a été soigneusement étudiée par M. l'abbé Ledru, dans son *Urbain de Laval-Bois-Dauphin* (1557-1629), le Mans, 1878, 215 p. in-8°. Depuis la publication de ce volume, nous avons publié dans nos *Documents inédits,* diverses pièces relatives au maréchal.]

3. [d Le 25 juillet 1597 à la place de Matignon.]

CHAPITRE QUATRIÈME

GUY XX (*FIN*)

1601-1605

Du temps de notre Guy XX les marchands de Saint-Malo, de Dinan, de Laval et de Vitré, entreprirent de faire un voyage aux Indes Orientales pour y faire commerce et ils se mirent en mer à cet effet, le 18e jour de mai 1601 [1].

Notre Guy XX, l'an 1604, voyant la paix bien établie en France, alla visiter les villes et les peuples d'Italie [2],

1. [d Ici Bourjolly fait allusion au fameux *voyage de François Pyrard, de Laval, contenant sa navigation aux Indes Orientales, aux Moluques et au Brésil : les divers accidents, adventures et dangers qui luy sont arrivez en ce voyage en allant et retournant pendant dix ans de séjour. Avec la description des pays, mœurs, loix, façons de vivre, police et gouvernement, du trafic et commerce qui s'y fait et plusieurs autres singularitez* (Paris, 1615, 2 vol. in-8°). M. Le Fizelier, en 1867, au tome III du *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, a établi l'origine lavalloise de François Pyrard, que les belges considèrent comme l'un de leurs compatriotes. Son travail intitulé : *Le voyageur François Pyrard est-il né à Laval ?* est inséré aussi aux pages 243-251 de ses *Etudes et Récits* où quelques *Notes de l'éditeur* sont venues ajouter diverses preuves favorables à sa thèse.]

2. [d Il partit muni d'une lettre de recommandation de Henri IV pour le duc de Savoie. Cette lettre, du 7 octobre 1603, est insérée au tome VI, p. 170, des *Lettres missives de Henri IV*.

[d Guy XX était de retour en France en novembre 1604 ; il s'était empressé d'aller à Fontainebleau à la messe du roi, ainsi que Duplessis Mornay l'annonce avec chagrin, le 15 novembre,

pour connoître les mœurs des étrangers ; il professoit lors la religion de ses père et aïeul.

Mais M. de Juigny rapporte qu'étant à Naples, il fut converti à la vue du miracle du sang de saint Janvier, qui est congelé dans un vase de terre, et lorsqu'on l'approche de la tête du saint, il devient liquide en se mouvant peu à peu [1].

Après sa conversion, Guy comte de Laval, forma le dessein d'aller en Hongrie porter ses armes contre les Turcs ; il en eut la permission du roi et auparavant il l'honora de la dignité de son conseiller d'état et privé dont il prêta le serment accoutumé, assisté du maréchal de Bois-Dauphin, entre les mains du chancelier de Bellièvre en plein conseil du roi.

Le comte de Laval partit donc de sa maison [2] avec un

à M. Rivet, ministre à Thouars. M. et Madame de Fervaques songèrent à le marier à la fille ainée du duc de Sully. Henri IV, après avoir favorisé ce projet qui avait été suivi de « promesses et articles passés, » se décida à le rompre, ainsi que le duc de la Force l'annonçait à sa femme, le 28 décembre 1604 : « Cela est rompu ; l'on croit qu'il se fait catholique. » (Voir *Œconomies royales et servitudes loyales* (Paris, 1665, in-f°) tome II, p. 435, et *Mémoires... du duc de la Force* (Paris, 1843, 4 vol. in-8°), tome I, p. 387.

[d Sa conversion eut lieu en 1605 seulement, malgré les lettres pressantes que lui adressa Duplessis Mornay, le 17 novembre 1604 et le 18 mars 1605, et qui sont insérées aux pages 36 et 69 du tome X de la *Correspondance de Duplessis* (Paris, 1824, 12 vol. in-8°).]

1. [d Voir sur sa conversion une très rare brochure : *La conversion de M. de Laval avec la dispute par lui faite contre les ministres, ensemble la lettre envoyée à madame la maréchale de Fervacque, sa mère, sur le sujet de sa conversion* (Paris, 1605, 15 p. in-8°.

[d Cette brochure ne nous est connue que par le catalogue Voisin (vente du 31 mars 1884, numéro 67) où l'édition est donnée comme de 1635 ; et le travail indiqué comme relatif à la conversion de Henri de la Trémoïlle, né en 1599 mort en 1674. Bien que Henri de la Trémoïlle se fût converti en 1670 seulement ; qu'il ne fût pas le fils de la maréchale de Fervaques, les assertions du catalogue Voisin ont été insérées, sans aucune discussion, au tome XVII, p. 127, de la *Revue du Maine*, parmi les *Notes historiques et archéologiques sur le Maine.*]

2. [l De la ville de Laval.]

grand équipage pour la guerre. De Serres parle plus de cette maison de Laval-Coligny qu'aucun autre auteur; je le suivrai donc fidèlement dans cet endroit de son histoire.

Les esprits inquiets, qui ne se peuvent tenir dans le calme de la paix, trouvent en Hongrie de quoi signaler leur courage, si quelque générosité les porte aux actions que l'aiguillon d'honneur excite aux plus nobles cœurs.

L'exemple de Guy, comte de Laval, invite à cette preuve ; l'âge et la force avoient à peine amené ce jeune seigneur à cette louable ambition d'apprendre le métier de ceux que le ciel a fait naître de qualité pour courir cette fortune, que le voilà résolu d'aller chercher quelque école de Mars, pour s'instruire autant en l'art d'honneur, comme il avoit fait aux différents de la sainte religion contre les préceptes de sa naissance et première institution.

Il en obtint congé du roi et partit de Paris le 19 août 1605, suivi de quinze à seize gentilshommes[1], avec un train conforme à sa qualité, sous la conduite de Marolles, gentilhomme de Sologne, renommé pour avoir tué l'Isle-Marivault, en un combat singulier à la lance.

Le roi l'avoit choisi pour tempérer les jeunes ardeurs de ce nouvel apprenti d'armes et l'empêcher de courir aux dangers mal à propos.

1. Voici, suivant Ménage, les gentilshommes qui partirent avec le comte de Laval : de Marolles (père de l'abbé de Marolles), de Touchet, des Angles, d'Ivrandes, de Maineuf d'Aubigny, de Rucqueville, des Bardes, de Marcongnet, de Tilloy, de Lambert, de Liscoë, de la Linardière, de Crespi, de Kaimourn ; n'oublions pas non plus de rappeler le nom de Guichard, maître d'hôtel du comte. (*Ménage, observations sur les poésies de Malherbe*). — On sait que David Rivault de Fleurance, né à Laval, ou tout au moins à la Cropte, et qui devint plus tard précepteur du roi Louis XIII, accompagna le jeune Guy dans sa malheureuse expédition. Il en a fait le récit dans un opuscule dont voici le titre : *Lettre à Madame la maréchalle de Fervaques, contenant un bref discours du voyage en Hongrie de feu M. le comte de Laval, son fils*. Paris, 1607, in-12.

Il fut honoré et choyé du duc de Lorraine à Nancy, prit son chemin par Strasbourg, Stuttgart, Ulm, Neubourg, Ingolstat, Ratisbonne, Vienne[1]; salua l'archiduc Matthias en une maison aux champs ou quelque bruit de peste l'avoit fait retirer, qui sembla ajouter quelque chose à son ordinaire aux honneurs et caresses qu'il lui fit, peut-être à cause de la maison d'Aragon, à qui celle de Laval est alliée. Et le 13 d'octobre il se rendit en l'armée impériale, qui campoit aux environs de Comore, trop faible pour lever le siège de Strigonie que le Turc pressoit fort. Georges Basta, lieutenant général de l'empereur, et tous les seigneurs de l'armée le reçurent honorablement.

Le 25 novembre lui fit signament naître une favorable occasion, en laquelle il parut vrai fils d'un tel père, qui, par la grandeur de son courage, surpassoit la petitesse de sa personne; et petit-fils d'un grand-père qui, même aux premières fleurs de son printemps, emporta le titre de *Chevalier sans peur*.

Quatorze ou quinze mille chevaux [de l'armée turque], chargeoient un régiment de reitres qui faisoient la retraite ; les François et Wallons et toute l'armée ensuite survenant ralentit leur vigueur et leur firent regagner le haut de la montagne, non toutefois sans tourner souvent visage [1 vers les soldats chrétiens] sans témoigner que la peur ne donnoit point d'ailes à leurs pieds. En cette retraite le comte de Laval fut remarqué faisant tout ce que pouvoit un courage animé par la vue de l'ennemi, toujours le dernier avec les siens en l'arrière-garde et le premier à soutenir l'effort tant que l'ennemi fit contenance de vouloir revenir à la charge.

1. ... « Emporté par l'amour de la gloire, il sortit de France à l'âge de 20 ans pour aller en Allemagne. L'empereur le combla d'honneurs à Prague et l'archiduc Matthias lui fit à Vienne une réception aussi gracieuse... » (*De Thou*, L. CXXXIV, p. 13, t. X de l'édition fr. de MDCCXL).

Mais à peine avoit-il fait reluire les premières flammes de son ardeur, que voici le 3 décembre qui les éteignit en un instant ainsi qu'elles commençoient à promettre de plus grands éclairs pour l'avenir.

Le Turc vint charger au matin l'avant-garde ; à cette alarme il s'arme, mais si précipitamment, qu'il ne donna pas loisir aux siens d'attacher la jarretière qui devoit lier ses tassettes par le bas ; il saute en selle ; court avec sa suite au plus chaud de la mêlée ; ses armes dorées à bain le font remarquer aux ennemis pour homme de qualité ; ils déchargent une grêle de flèches, une tempête d'escopetterie [1] sur lui ; un coup lui perce la dernière lame de ses tassettes que l'agitation faisoit balotter sur sa cuisse pour n'être liées en bas, lui coule dans la partie senestre de l'abdomen, offense les boyaux en plusieurs endroits, lui coupe la grosse veine cave et lui touche l'artère ; la balle se trouva dans l'os de la hanche aplatie à l'épaisseur d'un teston [2].

L'ennemi, tantôt chassant, tantôt chassé, ne demandoit plus qu'à se retirer, voyant toute l'armée chrétienne qui s'avançoit, le comte de Laval, bien que respirant plus de courage que de vie, retournant à la charge, le poursuivit plus d'une grande lieue, jusqu'aux bords de la rivière [[1] du Danube] où plus de quinze cents hommes périrent tant tués que noyés à la foule, neuf cornettes et quantités de bons chevaux furent gagnés ; mais la rivière et la grandeur de sa blessure arrêtèrent tout court sa chasse.

Il commença à chanceler ; on le coucha sur l'herbe à crû et se sentant affoibli, demanda une goutte de vin laquelle il n'eut si tôt prise, que, levant les yeux et les mains au ciel, il franchit la carrière des travaux de

1. [[1] De mousquetade.]

2. [[1] Aplatie et non plus épaisse que la pièce de monnaie appelée *Teston*.]

cette misérable vie, pour l'échanger au repos des bienheureux [1].

Son corps fut honorablement conduit à Vienne ; les siens n'oublièrent rien pour faire paroître à ces nations là, en quel rang ils avoient tenu leur maître ; ses entrailles furent enterrées au plus honorable lieu du chœur des Cordeliers, [de cette ville de Vienne], à côté de la tombe d'une reine de France.

Le corps, reconduit avec honneur et respect, fut déposé par ses gentilshommes en l'église des Jacobins de la ville de Laval.

Notre Guy XX [2] montra l'affection qu'il avoit de combattre contre les infidèles, qui mettoient tant de chrétiens aux fers, s'étant trouvé des premiers parmi eux aux moindres escarmouches, autres que celles que nous venons de décrire ; bienheureux de finir au lit que l'on appelle d'honneur, en une juste et sainte guerre, que plusieurs de ses ancêtres ont scellée du même sceau que lui ; par où il demeure quitte de la gloire qu'il avoit héritée d'eux ; et bienheureux encore de laisser à la postérité cette louable mémoire de n'avoir jamais donné à personne sujet de se plaindre de lui !

1. [d Son trépas prématuré a donné lieu à une brochure signée *Le Rebours*, dont le seul exemplaire que nous connaissions existe à la bibliothèque nationale (L n 27, 11759), *Consolation funèbre à M^me^ la mareschalle de Farvagues, sur la mort de Mgr de Laval, son fils.* (Rouen. R. Du Petit Val, 1606, in-8°).]

2. Voici ce que dit De Thou (loc. citat.) de ce jeune seigneur : « Il avoit l'air prévenant et une taille avantageuse, une noble candeur regnoit sur son visage ; son esprit égaloit sa haute naissance et, s'il eût vécu davantage, son mérite l'eût rendu digne de sa fortune. Il avoit quelque teinture des belles-lettres ; mais il s'attachoit particulièrement aux arts qui pouvoient flatter sa curiosité. Dans ses voyages, il recherchoit les curieux et écrivoit lui-même tout ce qu'il pouvoit apprendre d'eux. Nous avons un gros volume de ses recherches et de ses descriptions, en sorte qu'on avoit lieu de craindre, que l'oisiveté augmentant son attachement à cette sorte d'étude, il ne la préférât à des occupations plus dignes de lui et plus convenables à sa condition. »

En lui a fini la lignée dernière et aînée de *Laval-Coligny*.

Nous avons rapporté, au commencement de la vie de notre Guy, le temps de sa naissance ; nous l'avons vu paroître sur le théâtre de ce monde, comme un beau soleil qui luit en son couchant, et nous l'avons laissé gîsant dans l'obscurité de son cercueil. Avant que de venir au détail de l'ordre qui fut observé en la sépulture de son corps, il me semble bon de marquer ses héritiers qui auront quelque part en ce même ordre, comme ceux qui, par la diversité de religion ou par l'éloignement, se dispensèrent de ce pieux office.

Une année avant que le comte passât de France en Hongrie pour porter ses armes en l'armée de l'empereur Rodolphe contre les Turcs, Dieu lui inspira de faire un testament où, sans parler des dons pieux, il fit légataire universelle de ses biens Anne d'Alègre, sa mère, au désir de la disposition des coutumes où ses biens étoient situés [2]. Elle étoit encore douairière de cette grande maison de Laval et de celle de d'Andelot ; mais que [peut servir] la grande fortune à une mère, quand elle manque d'inclination pour un fils unique ! N'est-ce pas une matière propre à noircir la mémoire de sa conduite ?

Je ne sais pas si elle le devança ou le suivit dans sa

1. [d MM. Marchegay et Imbert ont publié une lettre, du 20 mars 1596, datée de Vitré, adressée par Anne d'Alègre à Charlotte-Brabantine de Nassau, p. 386 des *Lettres missives originales du XVIe siècle*, (1881, Niort, 463 p. in-8°).]

2. « La maison de la Trémoïlle et le duc d'Elbœuf de la maison de Lorraine, recueillirent cette succession qui, quoique très riche, étoit chargée de dettes considérables. Le testament que le comte avoit fait deux ans avant sa mort causa un procès qui fut porté au Parlement de Paris. Il avoit légué le tiers de ses biens, autant que les coutumes des lieux où ils étoient situés le permettoient, à Anne d'Alègre, sa mère, qui avoit épousé en secondes noces Guillaume de Hautemer, sieur de Fervaques, maréchal de France. Ce procès fut heureusement terminé par une transaction. » (*De Thou*, loc. citat.).

conversion, ou bien si elle persévéra dans la profession de la religion prétendue réformée. Mais nous pouvons écrire avec justice que cette mère [1] fut peu mémoratrice des bienfaits et de la personne du comte, son fils, que la présence de son corps non inhumé étant comme un sacré dépôt chez les Frères-Prêcheurs de cette ville où elle séjournoit, étoit un objet entièrement capable d'occuper son cœur et de faire ruisseler ses yeux par le triste ressouvenir de la perte de cette belle partie de soi-même. Mais hélas l'ambition, et peut-être la passion dans un âge avancé, lui faisant oublier ce tendre et pieux office de mère, elle convola incontinent en secondes noces avec le maréchal de Fervaques [2].

Ses héritiers donc du côté paternel, étoient le comte de Châtillon-Coligny [3], fils aîné de Gaspard de Coligny, amiral de France et de Charlotte de Laval; et Frédéric-Henri [4] de Nassau, fils du dernier mariage de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec Louise de Coligny [5], fille de l'amiral susdit.

1. [l Marâtre.]

2. [d Devenue veuve de nouveau en 1613, elle fut ruinée par le duc de Chevreuse dont elle voulait faire son troisième mari. Il fut son héritier ; et, lors de son décès, « pour éviter la dépense, il envoya son corps par le messager. » (Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, troisième édition, I, 402, 414).
[d Elle a son article au t. I, p. 127 de la *France protestante*.]

3. [d François de Coligny, né le 28 avril 1557. V. son article dans la *France protestante*, tome IV, p. 215.]

4. [d Frédéric-Henri de Nassau, né le 29 janvier 1584, baptisé le 12 juin, eut pour parrains le roi de Danemarck et le roi de Navarre. V. Groen Van Prinsterer, *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, première série (10 vol. in-8°, Leyde, 1835-1847) tome VIII, p. 404.]

5. [d Louise de Coligny, née le 28 septembre 1555, épousa en 1571 Charles de Téligny ; puis, le 12 avril 1583, elle devint la femme de Guillaume de Nassau. Elle mourut à Fontainebleau, le 9 octobre 1620. M. Marchegay a publié des lettres de *Louise de Coligny* (1598-1620) aux tomes XX et XXI du *Bulletin du protestantisme français* ; il en a donné une seconde édition, in-8°, chez Fischbacher, en 1872. V. *France protestante*, tome IV, p. 211.]

Son principal héritier du côté de la maison de Laval, de Vitré, de Montfort, de Quintin, etc., étoit Henri de la Trémoïlle, pair de France, âgé d'environ dix ans, sous la garde noble de la princesse Charlotte-Elisabeth de Nassau d'Orange, sa mère [1].

Et ses héritiers en la ligne de Claude de Rieux, comtesse d'Harcourt, son aïeule, étoient les princes et seigneurs d'Elbeuf.

Nous venons de dire que son corps, apporté de Hongrie, fut mis en dépôt chez les Frères-Prêcheurs de cette ville par les gentilshommes qui l'avoient accompagné. Nous ajoutons que le cœur du comte fut aussi par eux remis au trésor de l'église de Saint-Tugal, en attendant une honorable sépulture.

Quand il fut donc question de la faire, les chanoines du collège de Saint-Tugal prétendirent à la prérogative et se servir de la possession immémoriale d'inhumer en leur église les corps des seigneurs de Laval.

D'après les registres de Saint-Tugal, il y eut instance portée devant le juge de Laval pour cette occasion. Le prieur et les religieux de saint Dominique dirent [au soutien de leurs droits], que combien qu'ils eussent en garde, depuis trois ans, le corps du défunt seigneur et fait les services et prières accoutumés pour l'éternel repos de son âme en leur église, qui étoit de fondation des anciens seigneurs de Laval aussi bien que l'église collégiale de Saint-Tugal, néanmoins ils n'avoient point mendié l'honneur de la sépulture de ce seigneur; qui leur avoit été déféré par l'unanime consentement de madame la duchesse de la Trémoïlle et de tous Messieurs ses cohéritiers ; qu'ils recevroient avec un bonheur extrême et

1. [ª Charlotte-Brabantine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, épousa, le 11 mars 1598, Claude de la Trémoïlle, auquel elle survécut vingt-sept ans. V. au *Chartrier de Thouars*, pp. 107 et 122-123.]

avec une grâce singulière, au lieu le plus noble du chœur de leur église, le sacré dépôt de ce corps, qu'ils avoient si longtemps gardé, et prescrit sa possession suffisante [pour] éluder la vendication qu'en faisoient les chanoines ; toutefois iceux religieux s'en remettoient à Madame et aux autres cohéritiers, pour disposer de la sépulture ainsi qu'il leur plairoit.

Le juge appointa les parties à mettre le septième de février 1609, et le sieur des Iles, neveu, lieutenant général au siège de Laval, les envoya à se pourvoir en cour supérieure par jugement du 11 du même mois ; toutes les parties résolues d'en faire dire.

Néanmoins le sieur juge, qui étoit intendant des affaires de la maison de Laval, entra au chapitre de Saint-Tugal le 23 de février pour entendre la résolution des doyen, chantre et chanoines, qui étoient assistés du conseil de Daniel Duchemin-Courgé, leur avocat, et le lendemain, 29 du mois, il fut fait accord, devant Gabriel Romier, notaire royal, et Christophe Mouteau, notaire de Laval, entre les sieurs du collège de Saint-Tugal, et frère Olivier de Cuilly, docteur en théologie, prieur, et frère Jean du Beau, religieux et procureur du couvent de Saint-Dominique :

« Que la sépulture seroit faite, pour cette fois seulement, au susdit couvent, et sans tirer à conséquence pour l'avenir ; que le corps seroit mis au chœur de l'église de Saint-Dominique, en la voûte encommencée pour cet effet ; que ceux de Saint-Tugal, au jour fixé pour la sépulture, auroient la préséance, officieroient et présideroient dans la susdite église.

« Que le cœur du comte, déposé en l'église de Saint-Tugal, y seroit mis en terre, où les religieux assisteroient ; qu'il seroit dressé un pilier ou plastron sur lequel les armes du seigneur défunt seroient apportées et relaissées. »

En conséquence de ce traité, l'on assigna le jour des obsèques au jeudi ensuivant, 26e jour de février 1609, et pour y convier la noblesse, furent envoyées des lettres soussignées de Madame de la Trémoïlle à plusieurs seigneurs et gentilshommes.

La conduite des cérémonies laissée en la libre disposition (toutefois prescrite) de Messire Brandelis de Champagne, chevalier, marquis de Villaines, proche parent du défunt, étant fils puîné de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, et de dame Françoise de Laval-Montmorency, douairière de la branche de Brée, son épouse[1] ; lequel sieur marquis se trouva à Laval dès le mardi au soir, 24 du mois de février, pour cet effet.

Le juge de Laval ordonna que pendant la journée de la sépulture les boutiques seroient fermées, et défendit à tous cabaretiers d'ouvrir leurs portes et aux habitants d'y aller, ni de faire des mascarades, quoique ce fût la semaine du carnaval.

L'entrée de la porte de l'église Saint-Dominique étoit parée tout à l'entour d'un rang de drap noir, parsemé des armoiries de Laval, la porte de l'église parée de même étoffe et sur icelle cinq cierges ardents de cire blanche ; la nef de l'église et le long des piliers, où il y avoit des bois cloutés, parés de deux rangs de drap noir et le troisième rang supérieur étoit de velours noir où il y avoit des cierges attachés et séparés les uns des autres, d'un pied et demi, avec un écusson d'armoiries.

Les autels de Notre-Dame et de Saint-Thomas parés de velours noir avec cierges ; la quarrie du dedans du chœur et le dehors vers la nef, parés de deux rangs de drap et de velours noir avec cierges et armoiries de pareille distance que dessus ; les sièges et chaises couverts

1. [a Elle estoit dame du Plessis-Buret.] Le Plessis-Buret, commune de Sainte-Gemmes-le-Robert.

de drap noir, le grand autel et celui du Saint-Esprit parés de velours noir, ornés comme dessus.

La grosse cloche de chacune église de la ville et des faubourgs sonna pendant une heure ; et tout le clergé étant assemblé en l'église de Saint-Tugal, on en partit pour aller en celle de Saint-Dominique en cette sorte :

Six hommes vêtus de grandes robes noires de deuil marchoient devant, portant clochettes, avec les armoiries de Laval sur leurs robes ; deux novices de Saint-François, revêtus d'aubes, portoient deux chandeliers d'argent auxquels étoient attachées les armes de Laval, puis leur croix suivie des religieux de leur couvent ; après, marchoient les religieux de Saint-Dominique en pareil ordre. Consécutivement six choristes des paroisses revêtus d'aubes, portant chandeliers et cierges avec armoiries, savoir : Astillé et Grenoux ensemble ; Avesnières et Saint-Vénérand ; Sainte-Catherine et la Trinité accompagnées de leurs prêtres et chapelains, lesquels étoient précédés par les chantres de chacune de ces églises, revêtus de chapes de velours noir ; et puis les croix des collèges de Saint-Michel et de Saint-Tugal.

Toute la noblesse suivoit en gros, crainte de disputes pour les rangs, fors les marquis de la Feuillée et d'Olivet, au milieu desquels marchoit le marquis de Villaines.

La justice seigneuriale marchoit à la droite et la royale à la sénestre. Les échevins de la ville, en habit de deuil, et grand nombre d'habitants, la plupart desquels accoutrés de même, s'étoient auparavant rangés en l'église de Saint-Dominique, où chacun ayant pris place, les portes furent fermées.

La grand'messe fut commencée par les deux anciens chanoines de Saint-Tugal, revêtus de chapes noires, répondue en musique par le clergé, dite et célébrée par le doyen de Saint-Tugal, auquel deux chanoines servoient de diacre et sous-diacre, assistés de deux chapelains.

L'évangile dit, les deux chanoines, précédés de leur

bedeau, allèrent prendre le seigneur marquis pour le conduire à l'autel et alla seul à l'oblation accompagné néanmoins du baron des Arcis. Etant de retour en sa place, le père prieur des Dominicains[1] monta en une chaire parée de velours noir et dressée exprès au-dessous de la chapelle ardente, qui commença l'oraison funèbre.

Ce docteur prit son sujet sur Josias, roi de Jérusalem, qui quitta sa patrie pour aller combattre les ennemis de la foi, où il fut tué au milieu des siens, d'où il fut ramené pour être ensépulturé en sa ville, pleuré et regretté par ses sujets, accommodant ainsi l'histoire à l'occasion qui se présentoit ès obsèques du défunt seigneur. Et puis il fit un détail abrégé de la généalogie de la maison de Laval. J'ai rapporté dans l'avertissement et au cours de ce mémoire beaucoup de choses énoncées par ce docteur, qu'il seroit ennuyeux de redire ici ; il finit son discours en disant que Guy de Laval, comme un second Josué, avoit quitté l'Egypte de ce monde mortel et périssable où le corps repose en attendant le jour heureux de sa résurrection, pour parvenir à la terre de promission qui est la céleste Jérusalem et à la jouissance de l'éternelle et aimable présence de la très-sainte Trinité.

La messe étant finie et le *Libera* chanté en musique, l'on descendit le cercueil, où étoit le corps du comte embaumé, dans la voûte que les religieux lui avoient préparée dans le chœur de leur église.

Après cette cérémonie un chacun se retira, fors le marquis et un bon nombre de gentilshommes qui prirent un grand repas qu'on leur avoit préparé dans le couvent.

1. [[a] Olivier de Cuilly, né, selon M. Desportes, à Laval en 1565, mourut aux Jacobins de cette ville le lundi 2 novembre 1620, à onze heures du matin ; il fut enterré le lendemain. M. Troussard prononça son oraison funèbre. V. La Beauluère, à la p. 366 de son *Le Doyen.*. V. aussi *Histoire littéraire du Maine*, t. III, p. 187.]

Pour les frais funéraires le juge obtint seulement de la duchesse de la Trémoïlle, grande religionnaire, la somme de six cents livres en faveur de la fabrique de Saint-Tugal.

On voit sur la porte par laquelle on entre de l'église dans le cloître des religieux, un tableau qui représente [le jeune comte] au naturel, et auprès ses armes dorées sont attachées à la muraille ; au pied du tableau il y a une petite épitaphe qui désigne le temps et le lieu de sa mort et son âge de vingt et un ans.

En ce François de Coligny, dit Guy de Laval XX du nom, a fini la quatrième race, dite des Collatéraux de Laval-Montfort (1605).

LIVRE CINQUIÈME

COLLATÉRAUX

DES LAVAL-MONTMORENCY

[1] Nous avions remis au Livre II de ce mémoire à traiter des descendants d'André de Laval-Montmorency qui ont formé les branches de Laval-Loué, Laval-Bois-Dauphin, Laval-Lezay, Laval-La-Faigne et des brisures de leurs armoiries, lorsque nous serions parvenus à la fin de ce mémoire; et, comme on ne peut sans scrupule et sans crainte écrire des seigneurs encore vivants, outre que je ne le pourrais assez dignement, je suis obligé de laisser cet honneur à ceux qui me survivront.

[1] Je viens aux descendants d'André de Laval-Montmorency [1]. Ce seigneur, comme nous avons dit, page 222,

1. André de Laval-Montmorency, fils de Guy VIII et de Jeanne de Brienne, sa seconde femme, fut seigneur de Châtillon en

se maria du bon vouloir de Jeanne de Beaumont de Brienne, sa mère, veuve de Guy de Laval VIII, avec dame Eustache de Beauçai, lors veuve de Robert d'Usages, en l'année 1311.]

[[1] Jean de Laval, seigneur de Châtillon en Vendelais, fut leur fils aîné, dont avons amplement parlé à la page 225 de ce mémoire. [[1] Rappelons qu'il fut pris prisonnier des Anglois à la bataille d'Auray, l'an 1363, et obligé de payer une grosse rançon de plus de 40,000 écus ; qu'il épousa Jeanne de Tinténiac, dame de Bécherel et de Romagné, avec laquelle il restaura le château de Montsûrs ; qu'étant veuf, il fit rebâtir, dans ce château, l'église dédiée aux Trois-Maries, en laquelle il fonda et dota un collège de chanoines, l'an 1386 ; qu'il mourut en 1398 et fut enterré en son église collégiale de Montsûrs ; que de son mariage avec Jeanne de Tinténiac il sortit une seule fille, Jeanne de Laval, mariée en premières noces, sur la fin du mois de Janvier de l'an 1373, avec ce fameux Bertrand Du Guesclin, connétable de France, dont elle n'eut point d'enfant, et en deuxièmes noces avec Guy XII, baron de Laval, son cousin remué de germain et que de ce mariage il ne resta qu'une seule fille, mariée avec Jean, comte de Montfort, l'an 1404.]

Vendelais, d'Aubigné, de Loué, de Montsûrs, d'Olivet, etc. Il mourut l'an 1356. Il avoit épousé dame Eustache de Beauçai, dame de Benais, fille aînée de Hugues, seigneur de Beauçai en Loudunois, surnommé *le Grand*, et suivant Moréri, veuve de Guillaume d'Usages.

CHAPITRE PREMIER

LAVAL-LOUÉ [1]

Guy I, seigneur de Loué, fut second fils d'André de Laval et d'Eustache de Beauçai. Il épousa Jeanne de Pommerieux, dame de Saint-Aubin, et mourut le 7 juin 1384. De leur mariage sortit :

Thibault de Laval, seigneur de Loué, chambellan du roi Charles VI. Ce fut lui qui s'empara, au nom d'Anne, douairière de Laval, du château de Montfort, l'an 1419, pour les raisons que nous avons déduites à la page 291 de ce mémoire . [[1] Il mourut en 1437]. Il avoit épousé Jeanne de Maillé [2], de la maison de Brezé, et d'eux sortit [3] :

Guy II du nom, seigneur de Loué et de Montjean, qui fut grand capitaine. Il conduisit les deux jeunes seigneurs Guy XIV et André de Laval-Lohéac, frères, avec les

1. [[d] Voir dans Moréri au mot *Laval,* et dans Duchesne, p. 592-616 de son *Histoire*, la généalogie de la branche des Laval-Loué.]

2. [[d] Nous la voyons en 1434, pendant son veuvage, rendre hommage pour Loué. Selon dom Bétancourt (*Noms féodaux*, III, p. 59) cet aveu est à la page 83 du registre 337.]

3. [[d] Parmi les enfants de Thibault, l'un d'eux, Jean de Laval, épousa Marie des Haies-Gascelins. Ils eurent une fille dont aucun historien, pas même Duchesne, n'a parlé. Elle se nommait Michelle et épousa, le 30 avril 1497, Patrice de Goué, fils de Thomas de Goué et de Mathurine du Boisgamas. (Voir, abbé Pointeau, p. 60 de l'*Héritage des du Bellay ;* in-8°, Laval, 1883).]

troupes qu'ils avoient levées à leurs dépens, vers le roi Charles VII, à Selles en Berry, l'an 1429. Il est dénommé, dans l'histoire, un des seigneurs assistant à la cérémonie du sacre de ce prince en la ville de Reims, au mois de juillet 1429, après la levée du siège d'Orléans par la Pucelle; et il eut part aux combats donnés aux Anglois et aux sièges des villes prises sur eux pendant les deux premières campagnes que Guy XIV servit le roi Charles VII. Ce seigneur de Montjean épousa Charlotte de Sainte-Maure[1], dame de la Faigne, dont il eut deux fils, Pierre et René, celui-ci tige des seigneurs de la Faigne. [[1] Il mourut en 1484[2].

Le deuxième fils de Thibault de Laval et de Jeanne de Maillé fut Thibault de Laval, allié avec la maison de Bois-Dauphin. Pierre de Laval, fils aîné du susdit Guy II, par le décès d'Anne de Laval, mariée à Jean de Montfort, devint chef de toute la maison de Laval-Montmorency; il mourut le 18 octobre 1528; il avoit épousé Philippe de Beaumont, dame de Bressuire et de Lezay; d'eux sortirent deux fils, Gilles et Guy, seigneurs de Lezay, dont il sera parlé ci-après.

Gilles I, seigneur de Loué, baron de Bressuire, épousa Louise de Sainte-Maure, sa cousine, l'an 1536, fille de Jean de Sainte-Maure, comte de Nesle et de Joigny. [[1] Gilles mourut en l'année 1559]. De son mariage sortit en l'an 1542 :

Jean de Laval, seigneur de Loué, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent gentilshommes de sa maison, époux de Renée de Rohan, fille de Louis de Rohan-Gué-

1. [[d] Charlotte de Sainte-Maure mourut en 1485. Voir sur la maison de Pressigny Sainte-Maure les documents sur la famille de Montgauger, p. 125-143 du tome VII des *Mémoires de la Société de Touraine*.]

2. Ce Guy, II[e] du nom, fut chambellan du roi Charles VII, puis s'attacha à René d'Anjou, roi de Sicile, qui le fit son chambellan, grand veneur, chevalier de l'ordre du Croissant, maître de ses eaux et forêts, et sénéchal d'Anjou.

ménée[1]. Il mourut en l'an 1578. De son mariage étoit issu dès l'an 1565 :

Guy de Laval, III du nom, marquis de Nesle, époux d'Anne Hurault, fille de Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France, de laquelle il n'eut point d'enfant. [[l] Il fut tué, en combattant pour son roi, à la bataille d'Ivry, le 14 de mars 1590.]

1. [[d] En secondes noces il épousa Françoise de Biragues. Nous la voyons, pendant son veuvage, en 1582, rendre hommage pour la terre seigneuriale de Benais. Cet aveu indiqué par dom Bétancourt (tome I, p. 114) est au registre 378.]

****

CHAPITRE DEUXIÈME

LAVAL-LEZAY [1]

Guy de Laval, deuxième fils de Pierre-de Laval et de Philippe de Beaumont, fut seigneur de Lezay, il combattit à la bataille de Pavie (1525) où il fut pris prisonnier ; et, après sa rançon payée, il épousa dame Claude de la Taille ; il étoit présent au contrat de mariage de Marguerite de Laval, qui épousa Louis de Rohan, sire de Guéménée, en la ville de Vitré, le 28 de février 1529.

De son mariage sortit Pierre de Laval, I du nom. Ayant été élevé à la cour du roi Henry II, tenant le parti catholique, il fut fait prisonnier par les huguenots qui le menèrent à la Rochelle où il paya rançon ; devenu depuis seigneur de Lezay, il avoit épousé encore jeune, en l'an 1550, Jacqueline de Clérembault [2], principale hé-

1. [d Voir dans Moréri, au mot Laval, et dans Duchesne, p. 617-624, la généalogie de la branche de Laval-Lezay.]

2. [d Nous voyons, pendant son veuvage, Jacqueline de Clérembault, en 1583, rendre hommage pour la baronnie de Montreveau par indivis avec Georges de Clermont. (Dom Bétancourt, *Noms féodaux*, II, p. 54). Cet aveu occupe le registre 380.

[d Selon Moréri, ils eurent plus d'enfants que ne leur en donne Bourjolly.

[d Leur fille Claude, épousa, le 15 juillet 1582, René Gillier, seigneur de Puygarreau. Deux filles issues de ce mariage furent religieuses à l'abbaye de Beaumont, Gabrielle et Catherine, dont il est question à plusieurs reprises dans la *Chronique de Beaumont-lez-Tours*, publiée au tome XXVI des *Mémoires de la Société de Touraine*.]

ritière de Jacques de Clérembault, chevalier, seigneur de la Plesse et de dame Claude d'Avaugour ; il mourut l'an 1582.

De son mariage sortirent une fille et un fils.

La fille, Renée de Laval, fut mariée avec René de Bouillé [1], comte de Créance et de Chanteloup en Normandie, l'an 1575. De leur mariage sont issus cinq garçons et trois filles :

L'aîné des garçons : René de Bouillé, II du nom, marquis de Bouillé, comte de Créance et de Chanteloup, surnommé le grand roi de la Charnie, à cause de son autorité, qui épousa en premières noces Louise de Beaumanoir de Lavardin, morte sans enfants et en deuxièmes noces, Gabrielle de la Guiche Saint-Géran, sœur [2] du maréchal de ce nom, de laquelle il a eu une seule fille :

Eléonore-Renée de Bouillé, mariée l'an 1644, avec Henry de Daillon, devenu duc de Lude, premier gentilhomme de la chambre et lieutenant général des armées du roi, gouverneur et capitaine de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles, pair et grand maître de l'artillerie de France. Cette dame est décédée sans enfants, dans son châtel de la Meute-en-Charnie [3], le 20 janvier 1682; son corps gît en la chapelle de Torcé-lès-Bouillé, au tombeau de ses ancêtres [4].

1. Bouillé, berceau de la riche et puissante famille de ce nom, qui construisit le château du Rocher, à Mézangers, est situé dans la commune de Torcé-en-Charnie. On voit encore à Bouillé les ruines imposantes d'un château fortifié, entouré d'une enceinte munie de quatre grosses tours d'angles, avec fossés profonds.

2. Gabrielle (Jacqueline, suivant Moréri) de la Guiche Saint-Géran, était non pas sœur, mais fille du maréchal. (De Wismes. *Le Maine et l'Anjou*, chap. : Mézangers.)

3. La Meute, près d'Etival, au milieu de la forêt.

4. La duchesse du Lude a laissé de profonds souvenirs dans les pays de Charnie et d'Evron. Sous le nom de « Duchesse de Bouillé, » elle figure dans plusieurs légendes qui la représentent comme une femme fantasque, brusque, violente et parfois cruelle. « Elle était, dit Dangeau, sans cesse dans ses terres,

Celui de Renée de Laval-Lezay, son aïeule, décédée au château du Rocher, l'an 1615, est dans le chœur de l'église paroissiale de Mésangers, couvert d'une belle tombe de marbre noir, avec son épitaphe en lettres dorées.

Le fils de Pierre de Laval, seigneur de Lezay, I du nom, fut :

Pierre de Laval, II du nom, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi. Il combattit à la bataille de Coutras (1587) avec sa compagnie et ayant offert ses services au roi Henri IV, le suivit toujours jusqu'à la paix de Vervins, 1598. Il prit les armes pleines de Laval après la mort du marquis de Nesle, aîné de la branche de Loué, tué, commme nous l'avons dit, à la bataille d'Ivry. Devenu ainsi seigneur de Lezay, il se maria l'an 1592, avec Isabeau de Rochechouart, fille de René baron de Mortemart et de Jeanne de Saulx de Tavannes, qui fondèrent le couvent de la Fidélité. De leur mariage sortit [1] :

Guy de Laval, seigneur de Lezay et de la Plesse,

ne se plaisait qu'à ses chevaux et faisait trembler tout le pays. » — Nous ne croyons pas devoir rapporter ici les diverses traditions dans lesquelles elle figure ; nous nous bornerons à dire que ces traditions, souvent gauloises, sont de deux sortes : d'après les unes elle sévit avec rigueur et même avec cruauté contre des actes au fond peu graves, notamment des délits de chasse ; d'après les autres elle se laisse volontiers jouer et berner par quelque meunier retors ou quelque paysan rusé. Eternelle revanche qu'essaiera toujours de prendre contre les puissants la satire populaire. — Pour qui connaît le Bas-Maine, la rareté de ses traditions et surtout l'absence dans ces traditions de tout nom propre ou historique, l'exception faite en faveur de la duchesse du Lude paraîtra caractéristique. Le comte « d'Hirondelle » (Arondel), « les Bleus » et « les Chouans » sont peut-être les seuls qui partagent avec elle ce rare privilège.

1. [[d] Bourjolly omet ici le fils aîné de Pierre II : Hilaire, marquis de Laval-Lézay, décédé à Paris le 12 février 1670, dont nous possédons un aveu de 1669. Selon les *Noms féodaux* (t. III, p. 34), il se trouve au registre 433, p. 165.

[[d] Il avait épousé Françoise du Puy-du-Fou que nous voyons, en 1655, du vivant de son mari, puis, en 1678, pendant son veuvage, rendre des aveux qui se trouvent aux registres 433, p. 77, 278 ; et 435, p. 70.]

époux de [Françoise de Saismaison [1]]. Il fut père : 1° de Pierre de Laval, III du nom, marquis de Lezay et de Magnac, mort sans enfants [2], l'an 1687 ; 2° de François de Laval, savant ecclésiastique, dit l'abbé de Laval[3] ; 3° de Marie-Louise de Laval, fille d'honneur de madame la dauphine, mariée le 20 mai l'an 1683, avec Antoine-Gaston, duc de Roquelaure, pair de France, ayant été fiancés le jour précédent à Versailles dans le cabinet de madame la dauphine en présence du roi, de la reine, des princes et grands seigneurs de la cour. Ils ont trois filles de leur mariage, l'aînée est épouse du prince de Léon, fils du duc de Rohan-Chabot de Bretagne ; la duchesse de Roquelaure est la dernière du nom de Laval-

1. [d Françoise de Sesmaisons, en 1674, pendant son veuvage, rend des aveux qui, selon dom Bétancourt (*Noms féodaux*, IV, 106), sont conservés aux pages 44, 50, 51 du registre 433.]

2. [d Moréri et Saint-Allais sont d'accord pour dire que Pierre III laissa un fils, Guy-André, qui continua la branche des Montmorency-Laval (*Nobiliaire universel*, tome III, p. 308, et tome XIX, p. 356). Voir aussi Potier de Courcy, la deuxième partie du tome IX de l'*Histoire de la maison de France*, p. 189-191).

[d Le dernier mâle des Laval-Lezay s'est éteint le 2 avril 1851.]

3. François de Laval, dit *L'abbé de Laval*, que Moréri appelle Hilaire... « On donna à Ratabon, (évêque d'Ypres) l'évêché de Viviers, et le Père Tellier, qui était tout à M. de Cambrai (Fénelon) sans oser le montrer, et dont le crédit croissoit sans cesse, fit un tour de force et bombarda cet évêché d'Ypres pour l'abbé de Laval, grand vicaire de M. de Cambrai, qui l'avoit élevé tout jeune, et l'avoit toujours nourri et entretenu généreusement chez lui, parce qu'il était un peu son parent, et que cette branche très cadette de Laval-Montigny avoit à peine du pain. Cet abbé de Laval avoit extrêmement profité d'une générosité si bien placée ; il étoit savant, fort homme de bien et s'étoit beaucoup fait aimer. Il n'avait jamais quitté l'archevêque qu'il aimoit et respectoit comme son père, et dont il étoit chéri de même. Cet attachement étoit l'exclusion la plus formelle : aussi personne ne pensoit à rien pour lui, lorsque le P. Tellier fit de lui-même ce grand coup qui releva tout à fait les espérances sur l'archevêque même... Les suites en furent trompeuses. Le pauvre abbé de Laval mourut à Ypres peu de mois après avoir été sacré... » Saint-Simon (1713), t. VI, p. 402. — L'abbé de Laval est mort le 23 avril 1716.

Montmorency de la branche de Lezay, et le duc, son mari, est lieutenant-général et commande en chef un corps d'armée sur la frontière de Languedoc; il est pareillement le dernier des mâles de la maison de Roquelaure, en Guyenne (1711).

Elisabeth de Roquelaure, leur fille puînée, a épousé, l'an 1714, Louis de Lorraine, prince de Pons et de Mortagne [1].

1. Il faut compléter les renseignements généalogiques très incomplets de Bourjolly :

Ce Guy de Laval, seigneur de Lezay et marquis de la Plesse, eut quatre enfants de son mariage avec Françoise de Sesmaisons, dont notre chroniqueur avait laissé le nom en blanc.

1° *Pierre de Laval* III du nom ;

2° *François de Laval*, dit *l'abbé de Laval*, que Moréri appelle *Hilaire* (V. la note précédente) ;

3° Marie-Louise (M^me^ de Roquelaure). C'est à elle qu'est dédiée la deuxième rédaction de l'ouvrage de Bourjolly. (V. une note sur cette dame p. 9 du tome I de cette édition). Elle mourut à Paris le 12 mars 1735 ;

4° Enfin, une deuxième fille dont ne parle pas Bourjolly, Françoise de Laval, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte en 1726, à 65 ans. On lit à son sujet dans Dangeau (t. V, 399) ; « Samedi 21 avril 1696. Le Roi donna l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers à Madame de Laval, sœur de madame de Roquelaure, qui étoit religieuse de cette maison. Cette abbaye est une des plus riches et des plus nobles de ce royaume. »

Bourjolly dit que Pierre III, fils aîné de Guy, est mort sans enfants, en 1687. C'est une erreur. Ce Pierre III, marquis de Laval-Lezay et de Magnac, lieutenant du roi en la Haute et Basse Marche, avait épousé en 1681 Marie-Françoise de Salignac de la Motte-Fénelon : il en eut deux enfants, Guy-André, comte de Laval, et Françoise de Laval, née en 1683, morte en 1685.

Guy-André dit le *comte de Laval*, surnommé la *Mentonnière*, est une des figures les plus originales de la Régence. Saint-Simon a lancé contre lui ses traits les plus aigus. Alex. Dumas l'introduit dans son joli roman *le Chevalier d'Harmental*, à propos de la conjuration de Cellamare, dans laquelle, en effet, il joua un grand rôle.

Il était né le 21 octobre 1686, un an avant la mort de son père. Il se trouva marquis de Lezay, de Magnac, de Trives et de la Motte-Fénelon, comte de la Bigeotière et de Fontaine-Chalendray, baron de la Plesse, etc., à 21 ans il fut fait colonel d'un régiment d'infanterie. En 1713, au siège de Fribourg, à l'attaque de l'ouvrage appelé l'Escargot, il reçut une blessure singulière d'un coup de mousquet dans les deux oreilles et qui lui perça les deux joues. Il fut obligé depuis de porter une mentonnière, d'où le surnom qui lui est resté. Il se démit de son régiment en

[1 Les armoiries du duc de Roquelaure sont *d'azur à trois rocs d'argent, écartelé d'argent à deux vaches de*

1729. Il mourut à Paris en 1745. De son mariage avec Marie-Anne de Turmenies, veuve de Mathieu de la Rochefoucauld, il avait eu un fils unique, *Guy-André-Pierre de Laval.*

Empruntons quelques traits à Saint-Simon et aux auteurs contemporains sur ce *comte de Laval.*

En 1717, à l'instigation de M. et de Madame du Maine, un grand nombre de membres de la noblesse se réunissent, cabalent, sous prétexte des rangs et des honneurs des ducs et duchesses dont est exclu le reste de la noblesse. Ils préparent un mémoire contre ces rangs et honneurs, et six d'entre eux sont chargés de le présenter au Régent qui refuse de le recevoir, et éconduit les porteurs avec une grande froideur.

Un des six était le comte de Laval, et c'est à cette occasion que Saint-Simon fait le portrait de ce personnage :

« M. de Laval, fils du frère de la duchesse de Roquelaure, étoit sur le même moule que M. de Rieux, mais il avait vu le monde et la cour plus que lui, et avait servi avec assez de distinction. Il avait tâché de tirer un grand parti d'une blessure qu'il avait reçue à la mâchoire, et pour le distinguer des autres Laval, on l'appeloit *la Mentonnière*, parce qu'il en conserva une toute sa vie de taffetas noir, qui, d'ailleurs, ne l'incommodoit en rien, mais qui crut qu'il affichait son mérite militaire. Cette mentonnière ne lui ayant pas valu ce qu'il avoit espéré, il quitta le service avec hauteur et retomba dans l'obscurité tant que le roi vécut et ne songea qu'à s'enrichir. Il y parvint en épousant la sœur de Turmenies, veuve de Bayez, qui était fort riche et tous deux fort appliqués le devinrent de plus en plus par quantité d'intrigues et d'affaires d'argent. Celui-là devint le bras droit de madame du Maine, le confident de tous ses ressorts et le plus ardent de toute cette noblesse. On verra que ses vues étaient pernicieusement vastes et qu'il ne put se rendre capable de ce prélude que par un chemin à des révolutions d'Etat, après lesquelles il soupirait sans cesse.

» Un arrêt du Conseil du roi défendit à toute cette noblesse de signer la requête et ce fut la fin de tout ce tumulte : la plupart coururent au Palais-Royal faire leur cour et se faire pardonner... Pour les détacher, on donna à quelques-uns des faveurs...

» On persuada au Régent d'en retirer M. de Laval par une pension de 6.000 livres : grâce bien forte à un homme qui avoit quitté le service et qui ne pouvoit l'avoir méritée que par ses séditieuses clameurs.

» Ce M. de Laval si totalement enrôlé par M. et Madame du Maine et qui étoit, avec M. de Rieux, depuis longtemps dans le secret de leurs vues et de leurs complots, était un homme à qui il ne coûtoit rien de tout prétendre et de tout hasarder. Dès la mort du roi, profitant de la débandade de la draperie, il avait demandé et obtenu du Régent la permission de draper, à titre de parenté, sur ce que les Laval avaient eu une duchesse

gueules, acornées, accolées et clarinées d'azur, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or et sur le tout d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.]

d'Anjou, reine de Naples et de Sicile, qu'il faisait extrêmement valoir. »

C'était Jeanne de Laval, fille de Guy XIII. Mais cette reine n'ayant point eu d'enfants, Saint-Simon fait justement remarquer qu'il n'y avait aucune parenté entre les Laval et nos rois Bourbons ou même Valois. Saint-Simon entre ensuite dans une longue dissertation pour montrer « que rien n'est si essentiellement différent ni plus étranger l'un à l'autre, quoique avec le même nom et les mêmes armes, que ces deux maisons de Laval, l'une cadette de Montmorency (d'où était notre comte de Laval), l'autre du nom de Montfort, en Bretagne, qui quitta son nom et ses armes pour porter uniquement le nom de Laval et les armes de Montmorency... » On voit « la facilité qu'a eue la hardiesse de M. de Laval de revêtir les branches cadettes de Laval-Montmorency des plumes d'autrui et de s'attribuer toutes les grandeurs, alliances et distinctions des Laval-Montfort éteints depuis si longtemps. Il drape donc à la mort du roi et depuis tous les Laval ont toujours drapé sur ce fondement si évidemment démenti faux.

« Mais cette mensongère usurpation n'est pas la seule imposture dont le même M. de Laval ait voulu s'avantager et que son audace ait alors persuadée à l'ignorance du monde et à son incurie, et à sa paresse d'examiner. Il publia que sa maison avait eu la préséance sur le chancelier de France et sur sa périlleuse parole on eut la bonté de n'en pas douter. La vérité est qu'il se contenta d'avancer cette fausseté ainsi en général et qu'il se garda bien de s'enferrer dans aucune particularité d'occasion ou de date. Le célèbre André Du Chêne, qui a donné une histoire fort étendue de la maison de Montmorency où il n'oublie rien pour la relever... n'en dit pas un mot. »

« Avril 1719. On vient d'arrêter M. de Laval, le frère de la duchesse de Roquelaure. »

« Il y a deux jours qu'on a mis à la Bastille un autre homme de qualité de la maison de Laval qui trempait dans les manigances du duc et de la duchesse du Maine.

» Mai 1719... M. de Pompadour a accusé le comte de Laval d'avoir été en rapport avec le prince de Cellamare et de lui avoir servi de cocher pour le mener la nuit chez madame du Maine à l'Arsenal.

» Ce comte est toujours malade, couvert de blessures : il a un bandeau qui lui entoure le menton et va d'une oreille à l'autre : il boîte et il a souvent un bras en écharpe, et avec tout cela c'est un intrigant infatigable : il écrit nuit et jour contre mon fils (le Régent). »

(*Corresp. de Mad. la duchesse d'Orléans*, par Brunet (2 vol. in-12, 1859) t. II, pp. 99, 101, 109).

« Ce comte de Laval, dit Simondi, était un gentilhomme ruiné, défiguré par une blessure, bilieux, haineux et farouche. »

CHAPITRE TROISIÈME

LAVAL-BOIS-DAUPHIN [1]

Nous avons dit que Thibault de Laval, seigneur de Loué, et Jeanne de Maillé son épouse, eurent pour second fils de leur mariage : Thibault de Laval, II du nom, seigneur de Saint-Aubin, qui épousa Jeanne de Maimbier, dame de Bois-Dauphin, en 1440, puis mourut l'an 1461.

Les seigneurs de cette ligne de Loué se rapprochoient toujours de leur tige principale ; ils avoient sur la place publique de Laval, leur hôtel de Loué [2], qui subsiste encore.

René de Laval, I du nom, succéda à la seigneurie de Bois-Dauphin, il étoit seul fils de Jeanne de Maimbier ; il épousa, l'an 1478, Guyonne de Beauvau, dame de Précigné ; ce fut un mariage politique, ces deux maisons étant contiguës l'une à l'autre. Il décéda en l'an 1504.

Jean de Laval, leur successeur, épousa Renée de Saint-Mars, vicomtesse de Bresteau, morte l'an 1533.

René de Laval, II du nom, seigneur de Bois-Dauphin et vicomte de Bresteau, leur fils aîné, épousa en 1547,

1. [d] Voir dans Duchesne, p. 637-647, la généalogie de la branche de Bois-Dauphin. Voir aussi *Urbain de Laval-Bois-Dauphin*, par M. l'abbé Ledru, où se trouvent de nombreuses notes tant sur cette généalogie, que sur l'histoire du fief.

2. Sur cet hôtel de Loué ou de Montjean, voir tome I, p. 284, note 1.

Jeanne de Lenoncourt et mourut en 1557. De leur mariage sortit :

Urbain de Laval-Bois-Dauphin [1], chevalier du Saint-Esprit, gouverneur d'Anjou, seigneur de Bois-Dauphin et marquis de Sablé, fait maréchal de France l'an 1597, époux de Madeleine de Montécler, dame de Bourgon et d'Airon, décédé en 1629 ; d'eux sortit :

Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin, mort l'an 1640; il avoit épousé Madelaine de Souvré [2] Courtenvaux, morte en 1673, dont il eut trois fils :

1° Urbain de Laval, ci-après ;

2° Henry de Laval, deuxième évêque de la Rochelle, lequel, par sa prudence et son autorité, tint calmes les humeurs mouvantes des religionnaires de cette ville, fameuse par sa force et par ses fréquents soulève-

1. [d Il existe un aveu rendu par lui pour le comté de Bresteau en 1606 ; selon dom Bétencourt *(Noms féodaux* I, p. 131) il est conservé à la p. 40 du registre 352.]

2. Madeleine de Souvré est cette belle marquise de Sablé dont M. Cousin a si amoureusement composé la biographie (*Revue des deux Mondes*, janv. 1854 et nos suiv., 1 vol. in-8°, Didier).

Elle était fille de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, que Henri IV avait choisi pour gouverneur de Louis XIII et qui devint maréchal de France.

Née en 1599, elle épousa le 9 janvier 1614 Philippe-Emmanuel de Laval-Montmorency. Elle eut quatre enfants.

1° Marie de Laval, religieuse à Saint-Amand de Rouen ;

2° Urbain de Laval, marquis de Bois-Dauphin, son fils aîné ;

3° Gilles ou Guy de Laval. (V. la note suivante.)

4° Henri-Marie, abbé du Perray-Neuf, doyen de Tours, évêque de Saint-Pol de Léon, puis de la Rochelle, mort en 1693. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père Urbain de Laval et par la reine Marie de Médicis qui était venue à Sablé pour traiter avec le maréchal de Bois-Dauphin du gouvernement de l'Anjou. 20 mars 1620. (V. D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, T. VI, p. 139).

On a quatre beaux portraits gravés de lui, de Boulanger, de l'Enfant, etc.

Une des nièces de Madame de Sablé, Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, épousa Louvois en 1662.

ments contre les édits de nos rois ; mort en décembre 1693[1].

3° Gilles de Laval, chevalier de Bois-Dauphin[2]; étant marié, prit le titre de marquis de Laval, il épousa Madeleine Séguier, fille de Pierre Séguier, chancelier de

1. [d Henri de Bois-Dauphin a laissé : *Règlement pour l'église de la Rochelle* (in-12. 1672 ; in-8°, 1678).

Ordonnance pour les droits curiaux.

Lettre pastorale sur les nouveaux convertis (in-12, 1686). Sur la communication faite au comité des Travaux historiques par M. de Richemond, la *Revue des Sociétés savantes* (VII^e^ série, tome II, p. 140) a publié la relation d'une visite faite par l'évêque de la Rochelle au Consistoire de cette ville, le 20 décembre 1682.

[d Son décès advint le 22 novembre 1693.]

2. Guy de Laval, deuxième fils de madame la marquise de Sablé « était un de ces fameux *petits maîtres*, les camarades de Condé, élevés avec lui ou attachés à sa fortune, qui ne le quittaient ni dans les plaisirs, ni dans les combats, qui brillaient dans les fêtes de Chantilly et du Louvre et à la voix de leur jeune chef s'élançaient sur les champs de bataille, toujours aux postes les plus périlleux, se chargeant des manœuvres les plus difficiles et acquérant ainsi le coup d'œil et la décision qui font les hommes de guerre.... Guy de Laval était le plus beau de tous les petits maîtres et l'un des plus braves et des plus spirituels. » « C'était, dit Tallemant, un des plus beaux gentilshommes et des mieux faits de France. » — Il avait l'âme aussi belle que la figure ; il était généreux, humain, affable et le plus obligeant des hommes. Il se faisait aimer de tout le monde et sa mère l'adorait. Il n'avait guère plus de vingt ans à Rocroy et il se distingua tellement à la prise de Thionville, que Condé lui donna la flatteuse commission d'en porter la nouvelle à Paris. » V. Cousin, *La marquise de Sablé*.

Sarasin (V. ses œuvres complètes. Paris, 1656, in-4° p. 63) a raconté dans son *Histoire du siège de Dunkerque*, la mort du jeune héros et Tallemant des Réaux (tome v, page 274), y ajoute quelques détails intéressants : « Laval se piqua de faire un logement qui estoit si important que de là dépendoit le succès du siège ; il y alla après que deux autres maréchaux de camp en eussent été repoussés. Il avait avec lui un ingénieur huguenot nommé du Tens qui lui dit qu'il n'y irait sans casque. Laval lui donna un chapeau de fer qu'il avoit et après fit le logement ; mais il y reçut un coup de mousquet par la tête dont il mourut au bout de dix-sept jours. Le chevalier Chabot, autre maréchal de camp, garçon de cœur et de mérite, y fut aussi tué en même temps. Cependant, quoiqu'il fût fort estimé, Laval l'obscurcit de telle façon qu'on ne songea pas à le plaindre. »

France [1], lors veuve du marquis de Coislin, du Camboust. Il donna au cours de sa vie plusieurs marques d'une valeur singulière, fut blessé le 2 octobre en la dernière attaque faite à la ville de Dunkerque, assiégée et prise par le prince de Condé, l'an 1646 ; il mourut trois

1. [a Leur mariage eut lieu le 27 janvier 1644. La fiancée s'appelait Marie ; elle était née le 10 août 1618. Marie Séguier avait épousé en premières noces, le 5 février 1634, le marquis de Coislin. En secondes elle épousa, le 27 janvier 1644, Gilles de Laval. Voir dans les Mémoires de d'Ormesson (tome I, p. 143), la curieuse histoire de ce mariage.]

« Mademoiselle Séguier avoit été mariée fort jeune par le chancelier Séguier, son père, au marquis de Coislin, colonel général des Suisses et Grisons, tué à Aire en 1641. Elle en eut le duc, le cardinal et le chevalier de Coislin et se remaria très tôt et très jeune, et malgré père et mère, au marquis de Laval, cadet et fils du maréchal de Bois-Dauphin.... M. de Laval fut tué à 24 ans devant Mardick, en 1646, et ne laissa qu'une fille unique qui a été depuis la maréchale de Rochefort. Il s'étoit réconcilié avec le chancelier Séguier par une émeute au sujet du curé de Saint-Eustache, dans laquelle le suisse du chancelier avoit été battu et emmené et que M. de Laval ramena sans que le chancelier voulût voir son gendre, et ensuite par avoir fait appeler (en duel) Rouville qui ayant perdu un procès au conseil s'en étoit pris au chancelier jusqu'à lui dire qu'il radotoit. On empêcha le combat et à ce coup le chancelier pardonna tout à son gendre et à sa fille. Madame de Laval étoit sœur aînée de la duchesse de Verneuil, veuve en premières noces du duc de Sully. » (Note de St-Simon sur Dangeau, 19 août 1710).

Madeleine Séguier survécut longtemps à son brillant époux. Elle mourut à Paris le 31 août 1710 à l'âge de 93 ans, « il y avoit déjà quelques jours qu'elle avoit perdu connaissance. » (Journal de Dangeau) — « M. l'évêque de Metz, son petit-fils, en héritera de 55,000 livres de rente qui lui sont substituées. Madame la duchesse de Sully, sa petite fille, héritera de peu de chose et madame la maréchale de Rochefort, sa fille unique du second lit, n'en aura quasi rien, tout le bien que Madame de Laval avoit eu du chancelier Séguier, son père, ayant été substitué aux enfants de son premier mariage avec M. de Coislin, grand'père de M. de Metz et de madame de Sully. » (Dangeau, 19 août 1710). — « Madame de Laval est morte... Elle avoit 93 ans et on l'a enterrée avec grande pompe aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques, quoiqu'elle eût ordonné qu'on n'y fît point de cérémonie. » (Lettres de la Marquise d'Huxelles, 3 septembre 1710) — « La vieille marquise de Laval est morte... Elle avoit beaucoup d'esprit et méchante ; elle laisse un prodigieux bien à l'évêque de Metz, son petit-fils. (St-Simon, 1710, t. v, p. 342).

jours après de cette blessure, âgé de 24 ans, fort regretté du prince et de toute l'armée. De lui et de la dame de Séguier sortit :

Madeleine de Laval, mariée l'an 1662, le 30 avril, avec Henry-Louis d'Aloigny de Rochefort, maréchal de France[1], décédée sans enfants.

Urbain de Laval, II du nom, fils aîné de Philippe-Emmanuel, marquis de Bois-Dauphin, époux de Marguerite Barentin, mourut en 1662. De leur mariage sortirent deux fils :

1° Jacques-Emmanuel de Laval, leur fils aîné, marquis de Bois-Dauphin, passa en l'île de Candie, l'an 1669, avec le maréchal de la Feuillade, qui conduisoit un secours de France en faveur des Vénitiens, seigneurs de cette île. Ce maréchal d'un côté et l'armée vénitienne de l'autre attaquèrent celle des Turcs, qui, après avoir tenu la ville de Candie pendant environ vingt et cinq années étroitement assiégée, la vouloient prendre par force. Le combat pour la levée de ce siège fut réitéré et opiniâtré pendant trois jours, au désavantage des chrétiens, qui y furent la plupart tués ou pris prisonniers, le grand nombre de Turcs ayant surmonté la vertu des chrétiens. Cet Emmanuel de Laval fut blessé, pris prisonnier et mené par les Turcs en Argos, où il mourut de ses blessures.

François de Vendôme, duc de Beaufort, amiral de France, pour cause de quelque disgrâce reçue à la cour, se tenoit en mer sur ses vaisseaux et pour charmer son chagrin, se détermina de passer volontaire en Candie. Sa générosité le porta à tirer l'épée pour contribuer à la levée de ce siège fameux ; mais outre le dommage arrivé

1. [[a] Elle fut dame de la reine par brevet du 1er janvier 1674, et dame d'atours de la dauphine, le 8 janvier 1680. Elle mourut le 1er avril 1729. Son mari, le maréchal de Rochefort, mourut le 22 mai 1676. (Voir Jal, *Dictionnaire de Biographie*, p. 1070).]

aux chrétiens comme nous venons de dire, l'on eut encore celui de la perte de ce prince (25 juin 1669). L'historien du Verdier écrit qu'après avoir infructueusement cherché son corps parmi les morts, l'on députa vers les ennemis pour en faire une exacte perquisition ; mais on ne l'y trouva point ; la recherche fut inutile.

Charles de Laval, second fils, étant allé avec l'armée de France en Hollande, il y servit fort bien dans le dessein, disoit-il à ses amis, de remettre sa maison dans son lustre. La petite ville de Voërden ayant été assiégée, il voulut monter à l'assaut à la tête de sa troupe ordonnée à cet effet ; le sieur Du Belle rapporte, dans le détail de ce siège, que le marquis de Laval-Bois-Dauphin, fut tué dans le fossé avec huit soldats, le.... 1672.

En lui a fini la lignée des seigneurs de Laval-Bois-Dauphin.

CHAPITRE QUATRIÈME

LAVAL-LA-FAIGNE [1]

De Guy II, seigneur de Loué, chambellan du roi Charles VII, grand veneur de René d'Anjou, roi de Sicile, chevalier de son ordre du Croissant, sénéchal du duché d'Anjou, et de Charlotte de Sainte-Maure, sa femme, dame de la Faigne, sortit :

René de Laval, leur quatrième fils, qui fut seigneur de la Faigne et de Pontvallain au pays du Maine, marié le 11 de février 1494 avec Antoinette de Havart, vicomtesse de Dreux [2]. D'eux sortit :

1. [d Voir dans Pesche (*Dictionnaire de la Sarthe, II,* 274, l'article qu'il consacre à la commune de la Faigne.

[d Voir dans Moréri, au mot *Laval,* et dans Duchesne, p. 625-636 de son *Histoire,* la généalogie de la branche des Laval-La-Faigne.

[d Une singulière bonne fortune nous a conservé aux Archives nationales un certain nombre d'aveux rendus par les Laval-La-Faigne ; nous allons les énumérer, tels qu'ils sont indiqués par dom Bétencourt dans ses *Noms féodaux,* tome III, p. 33 :

1452. Erection de la Faigne en châtellenie au profit de Guy II de Loué. (Registre 333, p. 129).

1467. Réunion de l'hommage du quart d'Oizé à celui de la Faigne (R. 1351, p. 4).

1485. Aveu par René I (R. 348 bis, p. 18).

1604. Aveu par Jean de Tartigny (R. 352, p. 441).

1625. Aveu par Gabriel de Laval (R. 354, p. 65).

1667-1681. Aveux par Charles de Laval (R. 357, p. 6 ; R. 405, p. 1).

1704. Aveu de Claude-Charles (R. 425, p. 59).

2. Piau, sous-chantre, en sa généalogie. (Note de Bourjolly).

René de Laval, II du nom, seigneur de la Faigne, leur fils aîné, qui épousa, en l'an 1515, Marie de Bussu, fille unique d'Arthus de Bussu, chevalier, et de Madeleine de Donquerre, lequel décéda l'an 1532. D'eux sortit :

1° Louis de Laval, seigneur de la Faigne, de la Rosière et de la Puisaye, qui épousa Aliénor de Castillio, unique héritière de Léonard de Castillio et de Françoise de Châteaubriant. Ils n'eurent point d'enfants mâles, la Faigne tombant en quenouille.

2° Hugues de Laval, deuxième fils de René et de Marie de Bussu, fut chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Tartigny ; il épousa Marie de Mézières, dont il eut plusieurs enfants. L'aîné :

Jean de Laval, chevalier, seigneur de Tartigny, épousa Claude de Prunelé. De leur mariage sortirent trois garçons :

Gabriel de Laval, leur fils aîné, baron de la Faigne, de Tartigny, épousa Anne Viole, fille de Pierre Viole, président au parlement de Paris, et de Jeanne Bénard. De leur mariage sont sortis plusieurs enfants :

Hugues de Laval, troisième fils de Jean de Laval et de Claude de Prunelé, seigneur de Montigny, épousa Michelle Péricard ;

François de Laval, leur fils unique, duquel on ne marque point la postérité.

3° Jacques de Laval, quatrième fils de René de Laval, seigneur de la Faigne et de Marie de Bussu, fut aussi seigneur de la Faigne, d'Auvilliers et Montcueil. Il épousa, le 22 janvier 1554, dame Marguerite de Mézières. D'eux sortit :

René de Laval, seigneur d'Auvilliers, marié avec Catherine de l'Hôpital, fille de Jean de l'Hôpital, comte de Choisy et d'Eléonor Stuart, décédé sans enfants.

Je n'ai point de mémoires qui traitent des dignités singulières ni de la fortune des seigneurs de cette ligne ; les auteurs imprimés qui parlent de la maison de Laval

n'en disent rien et les titres du trésor n'en font point mention ; aussi je ne puis faire part au public de leurs actions les plus éclatantes.

Moréri rapporte que Mathieu de Montmorency, marquis de Thury et baron de Fosseux, épousa, l'an 1584, Louise de Laval, dame de la Faigne, baronne de Ver, laquelle fit don à son époux de la baronnie de Ver, puis elle mourut sans enfants. N'ayant pu m'instruire d'autres alliances de cette ligne, je dirai seulement que messieurs les marquis et comtes de Laval, issus d'elle, qui font leur demeure principale dans le Haut-Maine, ont toujours généreusement suivi le parti des armes.

Le comte [1] eut l'agrément du roi, en l'année 1702, de lever en cette province un régiment d'infanterie dit *le Régiment de Laval* et lui en donna la dignité colonelle. Le gros de ce régiment avoit son quartier assemblé en la ville de Mayenne, et de là marcha en Provence et en Piémont.

Le roi, pendant la deuxième campagne de ce régiment, fit assiéger Nice ; les troupes de Savoie qui la gardoient la défendirent courageusement ; le comte de Laval y fut dangereusement blessé d'un boulet de canon qui passa entre sa hanche et son bras lorsqu'il étoit en action. Cette ville ayant été mise entre les mains du roi et ce régiment s'étant depuis affoibli par un continuel service, sa majesté permit au comte de le céder et de tirer récompense des reliques, et honora ensuite le comte de Laval de la charge de colonel de l'ancien régiment de Bourbon.

Ces deux seigneurs ainsi attachés au service du magnanime Louis XIV, roi de France, ont scellé de leur sang leur inclination pour sa gloire, en quoi faisant, ils

1. [[a] Guy-Claude Roland, né le 5 novembre 1677, mort le 14 novembre 1751. Voir dans Courcelles, *Dictionnaire des généraux*, tome VII, p. 143, ses états de services.]

ont reçu des plaies incommodes mais honorables, qui marquent leur affection généreuse pour le bien de l'Etat.

Il sont les deux derniers de Laval-Montmorency descendus de mâle en mâle de Mathieu de Montmorency, connétable de France, et d'Emma de Laval, son épouse, aussi dernière issue des princes et seigneurs fondateurs de la ville de Laval [1].

Nous répétons que les armes pleines de Laval-Montmorency étoient : *d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent cantonnée de seize alérions d'azur.* (1230).

André de Laval, tronc des puinés de Laval-Montmorency et Jean de Laval, son fils aîné, portèrent : *de Laval* comme dessus, *à la bordure de sable chargée de huit besans d'argent* (1340).

Guy de Laval, seigneur de Loué, second fils d'André, porta : *de Laval* mais au *premier quartier de Beaumont-le-Vicomte,* à cause d'Agnès de Bourbon sa bisaïeule. (1380).

Les seigneurs de Laval-Lezay, pour différence des autres, portèrent *une lance d'argent, au pied de la croix de gueules.* (1480).

Les seigneurs de Laval-Bois-Dauphin : *de Laval à la bordure de sable, chargée de cinq lionceaux d'argent, les pieds tournés vers l'écusson.* (1440).

Les seigneurs de Laval-La-Faigne, portèrent : *de Laval au lambel d'argent de quatre pièces, à la bordure de sable, chargée de quatorze besans d'argent.* (1480).

Ces brisures sont extraites de divers auteurs par le docte Le Blanc [2].

1. [d Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel,* tome III, p. 314, donne la suite de cette branche des Laval.]

2. [d Elles sont dessinées dans l'histoire de Duchesne, en tête de la généalogie de chaque branche.]

LIVRE SIXIÈME

LES SEIGNEURS DE LA TRÉMOILLE

LA MAISON DE LA TRÉMOILLE JUSQU'EN 1605[1]

I. 1074-1398

Les auteurs que je suis en ce mémoire ne disent rien des hommes illustres de la maison de la Trémoille, jusqu'après la mort de Guy, XX du nom, tué en Hongrie

1. Bourjolly, dans sa première rédaction, a donné une sorte d'histoire de la maison de la Trémoïlle, et de résumé des hauts faits de ces seigneurs, et ce, en divers endroits de son mémoire. Dans sa deuxième rédaction, Bourjolly a retranché tout cela avec raison, car les la Trémoïlle, n'ayant point été seigneurs de Laval avant 1605, et étant, du reste, complètement étrangers à ce pays, leur histoire ne rentrait pas dans le cadre de son ouvrage.

Pour nous, qui nous sommes fait une loi de conserver tout ce qu'a écrit notre auteur, nous avons réuni tout ce que Bourjolly rapporte des La Trémoïlle avant 1605, et nous en avons formé une sorte d'introduction au livre VI, consacré aux La Trémoïlle, seigneurs de Laval ; de cette façon nous ne rompons pas, dans les livres précédents, la suite historique des faits, défaut que

l'an 1605, qu'Henri, duc de la Trémoille par représentation d'Anne de Laval, sa bisaïeule, vint à la succession de ce Guy XX. Pour satisfaire à la curiosité du lecteur, je dirai ce que j'en ai recueilli dans l'histoire générale.

L'historien Sainte-Marthe, en son *Abrégé historique de la maison de la Trémoille*[1], met Pierre, seigneur de la Trémoille, petite ville en Poitou, bâtie avec son château dès l'an 423, selon Le Duc, comme le chef et le plus ancien de cette noble maison dont les titres fassent mémoire.

Le Blanc observe aussi que du temps de Guy II, vivoit Pierre, seigneur de la Trémoille et qu'il est dénommé en l'acte d'émancipation des enfants de la comtesse d'Anjou, veuve du comte de Poitou ; que de ce Pierre sont descendus les seigneurs de la Trémoille, de mâle en mâle, sans adoption ni paction de contrats de mariage jusqu'à présent, ce qui ne se trouvera en aucune maison illustre de ce royaume. Et comme celle de Laval y est dévolue, il n'est pas hors de propos de rapporter ici cette remarque pour autoriser le dessein que j'ai d'exposer, au cours de ce mémoire, un sommaire généalogique et d'y joindre leurs plus éclatantes actions, mentionnées dans l'histoire de notre France.

Le Blanc continue disant que, peu après la mort de Guy II, vivoient Guillaume et Audibert de la Trémoille qui sont établis présents dans un don que Geoffroy, comte de Poitou, fit à l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. Le titre est latin : *Assensum præbentes Wigelmus et Audebertus de Tremolia, anno 1074.* Rapporté par Besly, en son *Histoire du Poitou*, page 385 [2].

Bourjolly avait reconnu lui-même, puisqu'il avait fait disparaître ce hors-d'œuvre de sa deuxième rédaction.

[[d] Dans Moréri, au mot Trémoïlle, on trouvera une généalogie détaillée de la famille ; aux *Chroniques Craonnaises*, p. 263-273, l'énumération de ceux de ses membres qui ont été seigneurs de Craon.]

1. Sainte-Marthe, ch. II., p. 32.

2. [[d] Jean Besly, *Hist. des comtes du Poitou*, Paris, 1647, in-f°.]

Sainte-Marthe fait mention d'une autre donation en son livre II, chapitre II : *Audibertus de Tremolia, miles, dedit monialibus religiosis de Villesalem, mansum de Villesalem, bassam et altam justiciam, annuente Paula uxore, approbante Petro episcopo Pictaviensi in ecclesia Sancti Petri Pictaviensis, Philippo rege Francorum, Guillelmo Aquitan. duce, anno 1089.*

Belleforest rapporte que Gautier, duc d'Athènes[1], souche du sang et de la famille des seigneurs de la Trémoille, étoit seigneur de Portien, de Crécy et de Châtillon-sur-Marne et connétable de France sous le règne de Philippe de Valois, l'an 1328 ; mais qu'il fut obligé de se démettre, entre les mains du roi, de son office de connétable pour aller en Grèce, prendre la succession de ses majeurs du duché d'Athènes, et pour suivre les titres vains des royaumes du Levant, et, qu'ayant passé la mer pour ce sujet, il y séjourna longtemps ; depuis il revint en Italie, où il demeura pendant quelques années et enfin il se retira en France ; et qu'après la mort de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, le roi le rétablit en son état de connétable ; il fut tué en combattant vaillamment à la bataille de Poitiers, donnée par le roi Jean au prince de Galles, le lundi 19 septembre 1356.

Sigismond, roi de Hongrie, envoya des ambassadeurs vers le roi Charles VI pour avoir du secours contre les Turcs. Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, passa en Hongrie, accompagné du comte d'Eu, connétable de France, du maréchal de Boucicaut, de

1. [[a] Gautier VI de Brienne fut connétable du 6 mai 1356 jusqu'à sa mort, sur le champ de bataille de Poitiers, en 1356. V. Courcelles, *Dictionnaire des Généraux*, tome III, page 199. Il n'eut pas d'enfants. Voir dans Moréri, la généalogie de la famille de Brienne dont un rameau posséda Beaumont-le-Vicomte.]

Guy VI, seigneur de la Trémoille [1], et de plusieurs autres ; l'armée chrétienne fut défaite par Bajazet, I du nom, devant la ville de Nicopolis, le jour de Saint-Michel, 29 septembre 1396.

Cet empereur fit mettre à mort devant lui trois cents prisonniers françois ; mais il donna la vie au jeune duc de Bourgogne, parce qu'un nécromancien l'assura qu'il ferait mourir lui seul plus de chrétiens qu'aucun de la loi mahométane ; Boucicaut et la Trémoille furent délivrés en payant rançon et celui-ci étant depuis mort à Rhodes, y fut inhumé l'an 1398.

Bajazet le Victorieux, un des plus vaillants princes de la terre, après le gain de cette bataille, alla mettre le siège devant la ville de Constantinople ; mais la nouvelle certaine lui étant venue que Tamerlan, roi des Parthes et Tartares, venoit en armes contre lui, il leva le siège ; et ayant eu journée entre eux près le mont Stelle en la petite Arménie, les troupes turques furent mises en déroute et la gloire de Bajazet fut éteinte, étant mené captif dans une cage de fer par son adversaire parmi toute l'Asie, et lorsqu'on amenoit le cheval de Tamerlan, il se servoit du col de Bajazet, comme d'une escabelle, pour monter dessus.

Le *Tableau historique de la Fortune*, composé par M. Chauveau, au chapitre 12, traitant des malheurs arrivés aux grandes dames, dit que la princesse, épouse de cet infortuné empereur ottoman, outre la douleur de la perte de ses états et de la dure captivité de son mari, fut encore forcée d'abandonner son corps pour assouvir la brutalité des soldats de l'armée de son vainqueur, lequel se faisant ensuite servir par elle dans un somp-

1. [[a] Guy VI de La Trémoïlle épousa Marie de Sully, héritière présomptive de Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes. Voir son article accompagné du dessin de son sceau, aux pages 5 à 12 du *Chartrier de Thouars*. V. aussi la notice à la p. 349 du tome IX du *Dictionnaire des Généraux*, de Courcelles.]

tueux festin (Bajazet étant présent dans sa cage de fer) lui fit couper le devant de ses habits afin qu'un chacun vît facilement ses parties honteuses, en dépit de quoi Bajazet se cassa la tête contre les barreaux de sa cage.

II. 1398-1483

Jean, duc de Berry, étant décédé en 1416, quelque temps après, Georges de la Trémoille se maria[1] avec Jeanne d'Auvergne, veuve du duc ; Jean duc de Bourgogne, indigné du peu de respect que cette veuve, en se remariant, portoit à la mémoire du duc de Berry, dont il étoit neveu, se saisit sur elle de la ville de Boulogne ; mais elle mourut bientôt après sans enfants.

Le seigneur de la Trémoille, qui suivoit la cour du roi Charles VII, avoit parmi ses gentilshommes le seigneur de Giac, qui entra si bien en l'esprit du roi qu'il gouvernoit toutes les grandes affaires du royaume ; cela lui attira l'envie des grands de la cour, spécialement d'Arthus de Bretagne, connétable de France, lequel, poussé par le conseil du seigneur de la Trémoille, le fit prendre étant couché avec sa femme au château d'Issoudun, où étoit lors le roi, et sans aucune forme ni déclaration le fit mener et noyer en une petite rivière près de Bourges.

Le connétable étant disgracié de la cour pour cette cause, le seigneur de la Trémoille, quoique soupçonné de la mort de Giac, épousa sa veuve, Catherine de l'Isle-Bouchard, quelque temps après, qui étoit belle et riche ; il entra ensuite en telle autorité auprès du roi, que les principaux[2] affaires du royaume passoient par ses mains.

1. [d Georges de la Trémoïlle, né en 1382, succéda à son père en 1398, et mourut à Sully le 4 mai 1446. (Voir *Chartrier de Thouars*, pages 13 à 24).]

2. Le mot *affaires* était masculin dans l'ancien français. V. Littré, *Dictionnaire*... Bourjolly, toujours un peu en retard, a conservé l'ancien genre, abandonné depuis longtemps par l'usage.

Le roi, allant à son sacre à Reims, les citadins d'Auxerre ne voulurent ouvrir leurs portes à l'armée royale, disant qu'ils avoient donné de l'argent au seigneur de la Trémoille pour être en abstinence de guerre; les princes et capitaines de l'armée murmurèrent fort contre lui ; mais possédant le cœur et l'oreille de son roi, il se tira de ce mauvais pas, et le roi arrivé à Reims, la Trémoille est nommé dans l'histoire un des grands seigneurs qui furent présents à la cérémonie du sacre.

Philippe, duc de Bourgogne, épousa Elisabeth de Portugal en la ville de Bruges, le 10 janvier 1429, jour auquel il institua l'ordre de la Toison d'Or; et le 27 novembre 1431, il créa des chevaliers de ce sien ordre en la ville de Lille[1].

Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelles, fut un des nouveaux chevaliers. Mais ce n'est pas celui ci-dessus nommé, favori de Charles VII ; Sainte-Marthe écrit qu'il étoit son frère puiné.

La Trémoille, ce grand favori, gouvernant toujours l'esprit du roi et ses affaires, tenoit éloignés de la cour le duc d'Anjou, frère de la reine, et le connétable Arthus de Bretagne qui s'efforçoient de le supplanter. Un jour sa majesté étant au château de Chinon et en sa compagnie le seigneur de la Trémoille, ces seigneurs ainsi disgraciés formèrent le dessein de le faire arrêter prisonnier ; et pour cet effet, le lieutenant du château donna, pendant la nuit, entrée en icelui par une poterne, aux seigneurs de Bueil, de Chaumont, de la Varenne et de Coétivy, lesquels allèrent droit en la chambre du seigneur de la Trémoille, qui étoit couché, et en le prenant dedans son lit le blessèrent d'un coup d'épée au ventre, et sans la graisse dont il étoit rempli il fût mort du

1. [[d] Moréri, au mot *Toison d'Or*, donne la *Suite chronologique des Chevaliers* jusqu'en 1724. Jean de la Trémoïlle, seigneur de Jonvelles, y figure à son rang.]

coup[1]; le roi ayant entendu le bruit de cette prise s'émut; mais les seigneurs lui ayant humblement remontré que cette prise étoit nécessaire pour son service, il s'apaisa, et incontinent la Trémoille fut mené prisonnier au château de Montrésor, appartenant au seigneur de Bueil, son neveu, qui quelque temps après le délivra de prison moyennant six-vingts moutons d'or[2] qu'il lui donna. Pasquier cote six mille écus, livre VI, chap. 4 de ses *Recherches*.

Le dauphin, le duc d'Alençon, les autres princes de Bourbon, de Vendôme et de Dunois, les seigneurs de la Trémoille et de Chabannes ne furent pas contents d'une ordonnance que le roi Charles avoit faite étant à Angers, pour la manière de vivre des gens d'armes et de leurs chevaux dans les garnisons. Le roi apprêta son armée pour se faire obéir, et les princes alliés en levèrent une, dont le comte de Dunois et le seigneur de la Trémoille. personnages fort riches, avoient le commandement sous monseigneur le dauphin. Mais ce trouble fut apaisé par l'entremise des autres princes du royaume, si bien que le dauphin revint à la cour, et les seigneurs de son alliance s'en allèrent chacun en leur pays[3].

Je marque ceci pour faire connoître la grandeur du seigneur de la Trémoille qui étoit en fraternité de princes, quoiqu'en cette occasion il eût désobéi au roi. Il mourut le 6 mai 1446. Son corps gît à Sully.

1. [[d] M. le marquis de Beaucourt, au tome II de son *Histoire de Charles VII*, p. 128-309, a longuement parlé de la haute influence de la Trémoïlle à la cour de ce prince. A la page 297 il raconte le coup de main de Chinon, qui l'écarta définitivement du pouvoir.]

2. [[d] Au tome XX de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p. 510, se trouve une quittance de Georges de la Trémoïlle, du 9 mai 1437.]

3. [[d] La Praguerie a été racontée par M. le marquis de Beaucourt, aux pages 115-142 du tome III de son *Charles VII*.]

Louis de la Trémoille[1], I du nom, lui succéda; il épousa dame Marguerite d'Amboise, vicomtesse de Thouars. Fuyant les épineux intrigues[2] de la cour [et méprisant le métier de courtisan] il se retira en son château de Bommiers[3], où il décéda en l'an 1483.

IV. 1483-1492

Le roi Charles VIII, mécontent de ce que le duc François de Bretagne donnoit retraite en ses états à Louis, duc d'Orléans et à ses adhérents, fit entrer une armée en Bretagne sous le commandement de Louis de la Trémoille[4], II du nom, son lieutenant général, (époux de Gabrielle de Bourbon, sœur du duc de Montpensier)[5], tant pour se venger des ducs et des seigneurs ligués que pour avoir sa part du duché de Bretagne, en conséquence des transports qui en avoient été faits à ses prédécesseurs tant par le traité de Guérande qu'autres de la part des puînés de la maison de Bretagne.

Le maréchal de Rieux et le seigneur de Châteaubriant, puînés du comte de Laval, quittant le parti du roi, prirent celui du duc de Bretagne, et lui livrèrent les châteaux d'Ancenis et de Chateaubriant, qui, ayant été repris par l'armée du roi, furent rasés l'an 1488.

1. [d Louis I, né en 1431, mourut en 1483. (Voir *Chartrier de Thouars,* pages 23-30).]

2. Au XVII[e] siècle on trouve souvent *Intrigue* et *Intrique* au masculin, dans Corneille par exemple.

3. *Bommiers,* département de l'Indre, arrondissement et canton d'Issoudun.

4. [d Louis II, né le 20 septembre 1460, mort à Pavie en 1525. (Voir *Chartrier de Thouars,* pages 31 à 47, et p. 351 du tome IX du *Dictionnaire des Généraux*).]

5. [d Son mariage avec Gabrielle de Bourbon eut lieu à Montferrand, le 9 juillet 1485. Sa femme étant morte à Thouars, le 31 décembre 1516, il épousa en secondes noces, à Paris, le 17 avril 1517, Louise Borgia, duchesse de Valentinois, fille de César Borgia et de Charlotte d'Albret.

[d M. Bonnaffé a publié l'important inventaire du mobilier de Charlotte d'Albret (Paris, A. Quantin, 1878, in-8°).]

Le général de la Trémoille prit la ville de Dol et assiégea celle de Fougères. Pour en faire lever le siège, les ducs assemblèrent leurs troupes; mais, n'ayant pu arriver assez tôt pour empêcher la reddition de la ville aux gens du roi et les deux armées étant en face l'une de l'autre, s'ensuivit la bataille de Saint-Aubin, 1488.

L'ordre de la bataille des Bretons étoit que le duc d'Orléans et le prince d'Orange de la maison de Châlons, se mettroient à pied avec les Allemands; leur avant-garde, conduite par le maréchal de Rieux, leur bataille par le seigneur d'Albret, et l'arrière-garde par le seigneur de Châteaubriant. Le comte de Talbot, anglois, avoit trois cents soldats de sa nation, auxquels on joignit dix-sept cents Bretons vêtus à hocquetons et croix rouges d'Angleterre.

Louis de la Trémoille fit sortir de Fougères l'armée royale, bien délibérée de combattre les Bretons. Adrien de l'Hôpital menoit l'avant-garde, et l'artillerie ayant joué de part et d'autre, il attaqua le maréchal de Rieux qui se défendit si bien qu'il le laissa. Lors les François donnèrent dans la bataille qui recula étant pressée par la cavalerie, et leur arrière-garde s'étant mise à fuir, les François la poursuivirent vigoureusement et tuèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. L'avant-garde bretonne voyant ce désordre, tâcha de se sauver. Ceci arva le lundi 28 juillet 1488[1]. Nous avons dit ailleurs le nombre des morts et que le duc d'Orléans et le prince d'Orange y furent faits prisonniers. Je dirai seulement que tous ceux qui portoient la croix rouge d'Angleterre furent tués, croyant qu'ils fussent anglois.

Cette victoire, gagnée par le seigneur de la Trémoille à l'âge de de vingt-huit ans, lui acquit grande réputation. Dès le lendemain il envoya des hérauts à Ren-

1. [d Nous avons ci-dessus, tome I, p. 357, indiqué quelques-uns des documents récemment publiés sur cette campagne.]

nes, sommer ceux de la ville de se rendre au roi, qui répondirent que la guerre étoit faite injustement et que si le seigneur de la Trémoille alloit vers eux, il trouveroit quarante mille hommes résolus de se bien défendre. L'histoire porte que ce seigneur, ayant ouï cette réponse, fut longtemps sans dire mot, et puis qu'il en donna avis, par les hérauts mêmes, au roi qui étoit à Angers. Nous avons rapporté dans la vie de Guy XV que le progrès de cette bataille engendra le mariage de Charles VIII avec Anne, duchesse de Bretagne [1].

IV. 1492-1494.

Charles VIII, ayant appareillé une grande armée pour aller conquérir le royaume de Naples, qui lui étoit détenu par Ferdinand d'Aragon, partit de Lyon le 20 août 1493, d'où il dépêcha le seigneur de la Trémoille vers le Pape Alexandre VI, pour l'avoir favorable, et le roi ayant passé l'Italie occupa par ses armes le royaume de Naples; il y laissa pour vice-roi Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier.

Cette conquête donna de la jalousie à l'empereur, au pape et à tous les princes d'Italie, lesquels se liguèrent contre le roi pour le surprendre à son retour et défaire les reliques [2] de son armée (en ayant laissé la meilleure partie pour la garde du royaume de Naples) ses ennemis l'attendoient au pied des Alpes avec quarante mille hommes bien armés.

Le roi dressa là un camp pour favoriser le passage de son artillerie, en quoi le grand maître d'icelle fit beaucoup de diligence; les plus signalés seigneurs y travaillèrent et notamment Louis de la Trémoille, qui se mit

1. [a M. Marchegay, au tome XIX (1858) de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* a publié, p. 88, le compte d'un voyage de Louis de la Trémoïlle, en février 1491 (n. s.).]

2. Vieux mot, pour *restes,* souvent employé par Bourjolly.

en pourpoint pour porter les boulets et pour donner courage aux autres.

Le lundi 6 juillet 1494, le roi décampa de Fornoue à la vue des ennemis ; son avant-garde étoit conduite par Pierre de Rohan, maréchal de Gyé ; le roi étoit en la bataille, superbement vêtu, bien monté et bien armé, et l'arrière-garde étoit commandée par les seigneurs de la Trémoille et de Guise.

Les ennemis, qui avoient l'avantage de la montagne, descendirent sur l'avant-garde pour l'empêcher en son passage, mais elle ne se détourna point ; eux voyant ce bon ordre détachèrent une troupe d'Albanois et de stradiots[1] qui écartèrent les gardes du bagage et le pillèrent, mais pour cela l'armée françoise ne se rompit pas ; les ennemis donc avertis du lieu où étoit le roi, et de son vêtement, les plus grands capitaines et signalés seigneurs d'entre eux vinrent fondre sur sa bataille qui se défendit si vaillamment, qu'avec l'aide du Dieu des armées, le roi défit ses ennemis dans leur avant-garde et dans leur bataille, le reste s'étant mis à fuir. Après cette bataille le roi se retira en son royaume et arriva à Lyon le samedi 7 novembre 1494.

V. 1494-1515

Le roi Louis XII, étant parvenu à la couronne de France, se rendit ensuite maître de l'état de Milan, usurpé sur ses auteurs par Louis Sforce ; il établit pour gouverneur en son nom le grand capitaine Jean-Jacques Trivulce.

L'année suivante, 1500[2], Sforce, qui avoit des amis et des intelligences en cet état, fit révolter les peuples et se remit en possession. Sur ce bruit, le roi y envoya une

1. Stradiots, estradiots (grec : στρατιώτης), cavaliers albanais ou turcs.

2. [[d] Au *Chartrier de Thouars*, p. 32, M. le duc de la Trémoille a publié une lettre de Louis II, du 9 avril « contenant des détails sur la campagne du Milanais, et la prise de Ludovic le More. »]

armée sous la conduite du maréchal d'Aubigny, pour, avec l'aide de Trivulce, remettre les choses en son obéissance. Mais la discorde de ces deux chefs empiroit les affaires et pour y remédier le roi envoya vers eux notre Louis de la Trémoille, sachant qu'il étoit prudent, hardi et heureux en ses entreprises ; lequel agit si bien qu'il accorda ces deux généraux devant Milan, et tous trois ensemble mirent Sforce en fuite, l'armée duquel s'étant rendue aux François par composition et Sforce s'étant déguisé pour s'évader, le seigneur de la Trémoille de ce averti, fit passer cette armée sous la pique, l'un après l'autre. Sforce y fut reconnu en habit de cordelier et mené prisonnier à Lyon, où le seigneur de la Trémoille n'arriva vers le roi, qui le reçut joyeusement, que le 20 juin 1500.

La capacité de ce seigneur étant bien connue du roi, il le dépêcha pour aller commander au royaume de Naples, l'an 1503, après la mort du vice-roi de Nemours, tué en une bataille auprès de Naples ; mais une grièvе maladie l'ayant pris étant en chemin, il fut obligé, tout languissant, de revenir sur ses pas.

Les Vénitiens, ayant rompu l'alliance qu'ils avoient avec la France, il y eut guerre en Italie où le roi passa ; les Vénitiens, avec trente-trois mille hommes en bon ordre et conduits par les plus fameux capitaines de leur parti, attendirent de pied ferme le roi et son armée, au lieu d'Agnadel, endroit fort et avantageux, le vendredi 18 mai 1509. Le combat commencé, on avertit le roi que son avant-garde, conduite par les maréchaux de Chaumont et Trivulce, étoit mise en déroute. Lui, sans s'étonner, y envoya le duc de Bourbon avec six-vingts hommes d'armes d'un côté et le seigneur de la Trémoille par un autre pour soutenir l'effort des assaillants, et lui-même se présenta sur les rangs. Le roi remporta la victoire par la mort de plus de quatorze mille de ses ennemis.

Le seigneur de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, se vit assiégé dans la ville de Dijon par une nombreuse armée de Suisses, où il étoit mal accompagné, le royaume sans forces, assailli de toutes parts et les villes en danger d'être prises et pillées. Les Suisses demandoient une grande somme d'or et d'argent que le roi leur avoit promise, après la prise de l'état de Milan, et ne leur avoit rien tenu.

La Trémoille trouva moyen de les pacifier en leur donnant, pour otage de sa promesse, son propre neveu, le vaillant et hardi René d'Anjou, marquis de Mézières.

VI. 1515-1525

François, I du nom, ayant succédé à Louis XII, dressa une armée pour la conquête de Milan, lors occupé par Maximilien Sforce, allié des Suisses et soutenu par l'empereur ; les suisses prétendant que par le traité de Dijon, fait avec la Trémoille, il leur avoit promis une grande somme de deniers, pour leurs services rendus, dont n'étant point payés, ils se saisirent du duché de Milan.

Le roi étant à Novare leur envoya de l'argent pour les tirer de Milan ; mais, en faussant leur foi et leur accord, ils voulurent avoir l'argent et, surprenant le roi, défaire son armée. Pour cet effet ils vinrent furieusement donner sur l'avant-garde du roi, conduite par le connétable Charles de Bourbon ; la poussière et la nuit séparent les deux armées.

Le lendemain elles recommencèrent le combat, où le roi, qui avoit couché la nuit sur l'affût d'un canon, se porta si vaillamment que les Suisses furent mis en déroute avec seize mille hommes de leur part tués aux deux combats. Il y eut aussi plusieurs grands seigneurs français tués, entre autres Charles de la Trémoille, prince de Talmont, fils du seigneur de la Trémoille, qui étoit aussi

en la bataille avec le roi. Sainte-Marthe rapporte que le corps du prince de Talmond fut trouvé parmi les morts, chargé de soixante blessures. Cette bataille fut donnée le 14 septembre 1515.

L'an 1517, le concordat fut fait entre le pape Léon X et le roi François I, par lequel la pragmatique sanction fut abolie, vérifié au parlement de Paris, en présence de Louis de la Trémoille, député du pape et du roi de France.

Le concordat ci-dessus entre le pape Léon X et le roi François I, porta entre autres clauses que toutes les élections des bénéfices consistoriaux deviennent unies et incorporées à la majesté des rois, à la nomination desquels les papes donnent tous les évêchés, abbayes et bénéfices qui étoient anciennement électifs. Et en contre-échange de ce, fut le produit et le revenu de la première année de toutes ces dignités accordé au pape. Ce concordat fut fondé sur les brigues et les abus qui se faisoient aux élections, quoiqu'elles fussent établies de droit divin. Voir Pasquier, en ses *Recherches*, liv. 3, chap. 27.

L'an 1518, le baptême de François, dauphin de France, fut fait à Amboise ; le vicomte de Thouars y est dénommé l'un des grands seigneurs assistant à cette cérémonie[1].

Les Impériaux ayant assailli la Picardie, en juillet 1524, la Trémoille fut envoyé, qui les repoussa de devant la ville de Corbie.

1. [[a] On conserve aux Archives nationales (J. 258, n° 17), l'acte authentique du traité conclu le 8 juin 1522, à Saint-Jean de Losne, en Bourgogne, entre François I et l'archiduchesse d'Autriche, traité auquel la France fut représentée par *hault et puissant prince et seigneur messire Loys de la Trémoïlle*. Depuis lors, celui-ci et ses descendants ont pris la qualité de princes, titre reconnu même aux filles par Louis XIV, en 1662, dans le contrat de mariage de Marie-Charlotte de La Trémoïlle avec le duc de Saxe-Weimar. (*Chartrier de Thouars*, p. 3).]

Le roi continua toujours de se servir de ce seigneur, et l'ayant appelé du gouvernement de Picardie pour l'établir en celui de Milan, ce prince, prévoyant qu'il y auroit bataille avec ses ennemis devant Pavie qu'il tenoit assiégée dès l'an 1524, manda le seigneur de la Trémoille de venir vers lui en son camp pour avoir son conseil. Il fut d'avis que le roi levât le siège, à cause de la diminution de son armée aux assauts du siège, et affoiblie pendant la saison de l'hiver, et qu'il ne se laissât pas enfermer entre une ville qui se défendoit avec cinq mille hommes de garnison, et une armée fraîchement préparée, conduite par des chefs expérimentés. Mais Dieu ne permit pas que ce sage conseil fût suivi, d'où s'en suivit la bataille [de Pavie] où le roi François, blessé en trois endroits, son cheval tué sous lui, après une magnanime défense, fut obligé de se rendre prisonnier du vice-roi de Naples. Le généreux seigneur de la Trémoille fut tué en cette bataille, digne lit d'un si brave homme, âgé d'environ soixante-cinq ans. Son corps gît en l'église de Notre-Dame de Thouars qu'il avoit fondée [1]. Henri, duc de la Trémoille, son arrière-petit-fils, lui a fait élever un magnifique tombeau.

Charles de la Trémoille, prince de Talmond, fut fils de Louis de la Trémoille et de Gabrielle de Bourbon ; il épousa en 1501 Louise de Coétivy [2], cousine germaine du roi François I ; le roi Charles VIII, fut son parrain qui lui donna son nom. Il mourut avant son père à la journée de Marignan l'an 1515. Son corps gît à Thouars.

1. [[d] Au *Chartrier de Thouars*, p. 34 et 36, se trouvent deux dessins de la tombe de Louis II et de Gabrielle de Bourbon.]

2. [[d] Charles de la Trémoïlle, prince de Talmond, né en 1487, mort à Marignan, a son article aux pages 49-55 du *Chartrier de Thouars*, où se trouve aussi le dessin du monument élevé sur la tombe, dans laquelle il fut déposé ainsi que Louise de Coétivy.]

VII. 1525-1541.

François de la Trémoille [1], fils de Charles et de Louise de Coëtivy, dame de Taillebourg, aussi prince de Talmond, fut filleul du roi François I. Imitant les vertus martiales de ses père et aïeul, il porta les armes dès son jeune âge, fut au siège de Pavie et fait prisonnier à la bataille où il fut blessé le 25 février 1525. Il paya depuis neuf mille écus d'or pour sa rançon.

Il avoit épousé à Vitré le 24 février 1521 [2], Anne de Laval, fille de Guy XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente; laquelle Anne, par la mort de François de Laval, comte de Montfort, son frère, tué à la bataille de la Bicoque, devint héritière présomptive des royaumes de Naples et d'Aragon; mais les rois de Castille et d'Aragon, ses cousins, les ont possédés et usurpés par la force de leurs armes. Disons néanmoins que la postérité de cette princesse s'est acquis un droit successif à ces couronnes étrangères et cette présomption relève extrêmement la maison de la Trémoille, étant un caractère d'honneur qui s'imprime sur les seigneurs en descendant.

1. [d François de la Trémoïlle, né en 1502, mourut à Thouars, le 7 janvier 1541. Il a son article aux pages 57-73 du *Chartrier de Thouars*.]

2. [d Sur cette alliance voir le charmant travail de M. Le Fizelier, accompagné de la reproduction en héliogravure du portrait d'Anne de Laval. Il a paru d'abord dans la *Revue du Maine* et a été tiré à part. Il figure, sans aucune modification, dans les *Etudes et Récits sur Laval et le Bas-Maine*, Laval, in-8°, 1884.

[d A Castle Howard on conserve un portrait au crayon d'Anne de Laval. Il est lithographié sous le numéro 58 des *Three hundred french portraits*.

[d Dans le volume intitulé *Lettres originales du XVI^e siècle*, p. 142, se trouve une longue lettre de mars 1542, adressée par Anne de Laval à son fils. Dans la *Revue du Maine*, tome v, p. 406-408, M. Marchegay a publié quatre lettres relatives à l'histoire des La Trémoïlle :

1510 (?) — Jacques de Daillon du Lude à M^me de La Trémoïlle;
1515 février. — M^me de La Trémoïlle au receveur de Craon.
1545 (?) — Catherine Thierry à Anne de Laval;
1552, 26 août. — Anne de Laval au lieutenant général du Poitou.]

Le roi François, de retour de sa prison de Madrid, refit sa maison et rétablit ses gens pour le suivre à la guerre. Le défunt seigneur de la Trémoille avoit une compagnie de cent hommes d'armes, dont il en bailla cinquante à François, prince de Talmond, son petit-fils, l'an 1527. Il se porta toujours avec courage dans les guerres d'entre François I et l'empereur Charles V, devant Marseille, et le roi d'Angleterre devant les villes de Montreuil et de Boulogne, et se signala dans les occasions où il fut employé pour le service de son prince.

En reconnoissance de ses services, le roi l'honora du gouvernement de Poitou, et en cette qualité il reçut le 10 décembre 1539, dans la ville de Poitiers, l'empereur Charles-Quint venant d'Espagne, accompagné de messeigneurs le dauphin et le duc d'Orléans, enfants de France. Pour honorer l'entrée de cet empereur dans Poitiers, le seigneur de la Trémoille alla le recevoir hors la porte de la ville avec le prince de Talmond et le comte de Benon, suivi de neuf cents gentilshommes, ses vassaux, et de deux mille hommes de pied habillés de ses livrées. Le logis destiné pour l'empereur fut tendu de très riches tapisseries, et de lits appartenant à ce seigneur, qui eut l'honneur de traiter cet empereur, avec beaucoup de propreté et de somptuosité.

Il mourut à son château de Thouars, d'une fièvre maligne, le 5 janvier 1541. Son corps y gît au tombeau de ses pères [1].

Anne de Laval, son épouse, lui survécut et décéda au château de Craon, l'an 1554. Son corps gît dans l'église collégiale de Craon [2].

1. [d « Monseigneur trespassa audit lieu de Thouars, le sabmedi matin septiesme jour de janvier l'an mil cinq cens quarante et ung, environ six heures et demie. » (*Chartrier de Thouars*, p. 63). Son décès doit donc être exactement fixé au 7 janvier 1542 (nouveau style).]

2. [d Son corps fut enseveli à Thouars, mais son cœur fut dé-

Ils eurent huit enfants de leur mariage[1]. Ceux qui ont laissé postérité sont :

Louis de la Trémoille, fils aîné.

Georges de la Trémoille, seigneur de Royan, marié avec Madeleine de Luxembourg de Martigues.

Claude de la Trémoille, seigneur de Noirmoutier, marié avec Antoinette de la Tour.

Louise de la Trémoille, épouse de Philippe de Lévis, marquis de Mirepoix[2].

Jacqueline de la Trémoille, épouse de Louis de Bueil, comte de Sancerre[3].

VIII. 1541-1586.

Louis de la Trémoille, III du nom, prince de Talmond, vicomte de Thouars, succéda à son père l'an 1541 et à Anne de Laval, sa mère, en 1554.

Il fut marié fort jeune, incontinent après le décès du

posé dans l'église de Craon où les protestants le trouvèrent en 1562. (Voir Théodore de Bèze).

[d Elle était morte en novembre 1553. (Voir *Chartrier de Thouars*, p. 70.]

1. [d Leur deuxième fils fut François, comte de Benon, qui a son article aux pages 244-246 du *Chartrier de Thouars*.

[d Le troisième fut Charles, abbé de Saint-Laon. (V. *ibid.*, p. 247-249).

[d Georges, baron de Royan, fut le quatrième. (V. *ibid.*, p. 321-324).

[d Claude, baron de Noirmoutier, fut le cinquième. (V. *ibid.*, p. 341-344).]

2. [d La marquise de Mirepoix et la comtesse de Sancerre ont leurs articles aux pages 251-253, 254-256 du *Chartrier de Thouars*. Leur dixième enfant, Charlotte, abbesse de Beaumont-lès-Tours, y a aussi son article aux pages 257-258.]

3. « Du mariage de François de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, avec Anne de Montfort-Laval, héritière par accident de sa maison, longtemps après son mariage, vinrent entre autres enfants trois fils : Louis III de la Trémoïlle qui fut l'aîné et premier duc de Thouars par l'érection sans pairie qu'il en obtint de Charles IX, et les deux chefs des branches de Royan et de Noirmoutier. Ce premier duc de la Trémoïlle, gendre du connétable Anne de Montmorency, fut père du second duc de la Trémoïlle... » (Saint-Simon, *loco citato*).

prince de Talmond, son père, avec Jeanne de Montmorency[1], fille puînée du connétable Anne de Montmorency. Il se forma au métier de la guerre sous ce grand capitaine et servit le roi avec sa compagnie de cinquante lances.

Il accompagna le connétable au siège et à la prise de Bordeaux, sous l'autorité du roi Henri II. Il passa en Piémont l'an 1555, où la place de Santhia avoit été fortifiée par les soins du maréchal de Brissac, laquelle étant depuis assiégée par le duc d'Albe, les princes de la maison de Bourbon et avec eux le seigneur de la Trémoille s'étant présentés pour l'attaquer en son camp, il leva le siège et se retira.

Les rois François II et Charles IX ayant, par l'avis de leur conseil, dédaigné de s'assurer de la ville d'Orléans contre les surprises des *Mécontents*, le seigneur de la Trémoille y fut envoyé, l'an 1560, avec trente lances qui la garda pour le service du roi, généreusement et prudemment; et pour récompense, le roi Charles IX fit en 1563, au mois de juillet[2], l'érection en duché de la vicomté de Thouars, et aussi en considération des grands services rendus à la couronne de France par Louis et Charles de la Trémoille, père et fils, morts ès batailles de Marignan et de Pavie sous la conduite du roi François I. De ce duché relèvent vingt-deux baronnies.

Le Colloque de Poissy entre les docteurs de Sorbonne et les ministres de la religion prétendue réformée, tenu au mois d'octobre 1561, n'ayant rien décidé, les principaux seigneurs qui professoient cette religion furent poursuivis par le roi Charles IX, qui envoya le duc de la Trémoille pour garder la ville de Blois. Mais étant dépourvu des choses nécessaires pour soutenir un siège,

1. [d Le 29 juin 1549 (*Chartrier de Thouars*, p. 75).]

2. [d Les lettres d'érection sont insérées au *Chartrier de Thouars*, p. 79.]

il fut contraint, après quelque résistance, de la remettre par composition entre les mains des huguenots[1] ; c'est ainsi qu'on appeloit ceux de la religion prétendue réformée. (1567).

L'année suivante Francois de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie françoise, un des principaux chefs des religionnaires, surprit la ville de Thouars pendant que le duc de la Trémoille, seigneur d'icelle, étoit occupé ailleurs pour le service du roi.

Il étoit chef en Poitou de la Sainte-Ligue formée par le roi Henri III pour le soutien de la foi catholique romaine qu'il fit signer à plus de cinq mille hommes en sa ville de Thouars, en 1576.

Le trépas de Jeanne de Montmorency, épouse du duc, arriva en 1576. Son corps gît à Sully.

Celui de Louis de la Trémoille, premier duc de Thouars, advint devant la ville de Melle qu'il tenoit assiégée pour la Sainte-Ligue, le 25 mars 1577. Son tombeau est en la ville de Thouars, auprès de ceux des seigneurs de la Trémoille.

Deux enfants du mariage de Louis de la Trémoille et de Jeanne de Montmorency, savoir :

1° Claude de la Trémoille.

2° Charlotte-Catherine de la Trémoille[2], qui épousa Henri I du nom, prince de Condé, dans la ville de Taillebourg, le 16e [jour de] mars 1586. Ce prince faisoit lors profession de la religion réformée[3].

1. Sur l'origine de ce mot *huguenot*, voy. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. VIe année, 1857, p. 287-309 (aignos, eidgenossen).

2. [d La princesse de Condé a son article au *Chartrier de Thouars*, p. 259-266.]

3. On sait les cruelles épreuves qu'eut à subir cette infortunée princesse, sœur du duc Claude de la Trémoïlle. Le prince de Condé, son mari, était mort subitement et violemment dans la nuit du 5 mars 1588. On fit l'autopsie du cadavre et on crut que la mort était le résultat d'un crime ; des gens de la maison

IX. 1586-1605

Claude de la Trémoille, deuxième duc de Thouars [1], en devenant beau-frère du prince de Condé, embrassa sa nouvelle religion l'an 1586 et devint ennemi des catholiques [2].

Le prince de Condé, qui séjournoit à Taillebourg pour goûter les plaisirs de son nouveau mariage, fut informé que le régiment de Tiercelin revenoit de l'île d'Oléron. Il commande au duc de la Trémoille de l'attaquer dans sa retraite avec quarante chevaux ; lequel chargeant les premiers de ce régiment qu'il rencontra, eut son cheval tué sous lui. Le prince survint avec le comte de Laval qui mettent Tiercelin en déroute, et l'obligent à se sau-

accusés se sauvèrent et avec eux le jeune page Belcastel. La princesse était belle, souvent seule, un peu légère peut-être. Les plus terribles accusations pesèrent sur elle, non seulement d'avoir trompé son mari, mais encore de l'avoir empoisonné. Elle fut arrêtée, son procès traîna, elle demeura sept ans prisonnière et en 1595 le parlement de Paris, ayant repris son procès, la déclara innocente.

L'enfant dont elle accoucha six mois après la mort de son mari fut le continuateur de la race des Condé.

[d Voir, sur la culpabilité de cette princesse, le mémoire de M. Desormeaux : *La mort de Henri de Bourbon et les soupçons qui s'en suivirent*, au tome L (1787) de l'*Académie des Inscriptions*, et l'article de M. Loiseleur, aux pages 410-437 du tome I (1876) de la *Revue historique : La mort du second prince de Condé.* M. Edouard de Barthélemy a consacré un volume à la *Princesse de Condé... d'après des lettres inédites* (Paris, 1872, 243 pages in-12).]

1. [d Claude de la Trémoïlle, né en 1566, mourut le 24 octobre 1604. Il avait, le 11 mars 1598, épousé, à Châtellerault, Charlotte-Brabantine de Nassau. (Voir son article aux pages 107-133 du *Chartrier de Thouars*).]

2. « Ce second duc de la Trémoïlle (Claude) se fit huguenot, dont bien lui valut pour ce monde : cela lui fit épouser une fille du fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république des Provinces-Unies, et marier sa sœur au prince de Condé, chef des huguenots, après son père, tué à la bataille de Jarnac. La mère de la duchesse de la Trémoïlle était Bourbon-Montpensier, cette fameuse abbesse de Jouarre qui en sauta les murs. Henri IV fit pair de France ce deuxième duc de la Trémoïlle. » (Saint-Simon).

ver à Saintes. Le comte de Laval y perdit deux de ses frères.

Après ce choc le prince de Condé et le duc de la Trémoille se joignirent à Aigre avec le roi de Navarre et firent lever le siège de Marans au maréchal de Biron du parti catholique.

Le duc de Joyeuse, commandant l'armée catholique de France, cherchant le roi de Navarre en Poitou, crut l'y avoir enveloppé entre deux rivières, se diligenta de lui livrer le combat.

Les deux armées étant donc auprès de Coutras, le roi ordonna au duc de la Trémoille, colonel de la cavalerie, de passer la rivière ; il le fait et se campe à Chauderon. Un capitaine de chevaux l'avertit que l'ennemi s'en venoit sur son quartier ; sur cet avis, la Trémoille se met en ordre dès minuit et l'envoie dire au roi.

Au point du jour, Bellegarde, gouverneur de Saintonge, donne avec son avant-garde, sur la troupe de la Trémoille ; [celui-ci] se retire peu à peu, et en se retournant de temps en temps, amuse l'ennemi jusque sur les huit heures du matin, pendant quoi le roi de Navarre et son artillerie passèrent la rivière.

L'armée françoise reluisoit d'or et d'argent, ce qui fit que le roi dit au duc de la Trémoille : « Nous aurons plus belle visée quand nous viendrons à mêler ensemble. »

Après avoir fait sa prière à Dieu *de* genoux, il rangea son armée en bataille ; il mit le duc de la Trémoille à la tête des chevau-légers contre les ennemis. La cavalerie du duc de Joyeuse, qui surpassoit de moitié celle du duc de la Trémoille, la traverse et la rompt, met en désordre le corps d'armée du vicomte de Turenne et le porte par terre ; mais relevé et la Trémoille ayant rallié, ses troupes se vont joindre avec l'escadron du roi.

Le duc de Joyeuse, par ces bons commencements, croit avoir la victoire avec quatre princes du sang de Bour-

bon ; mais la chance tourne, le roi de Navarre s'avance, charge roidement le duc, rompt sa cavalerie et met, en moins d'une heure, toute son armée en déroute. Le duc fut pris prisonnier parmi son infanterie, où il étoit tout éperdu, et sur la dispute entre deux cavaliers à qui auroit ce prisonnier, l'un d'eux lui casse la tête d'un coup de pistolet. Ce fut le 20 octobre 1587.

Au commencement de l'année 1588 [1], Claude, duc de la Trémoille, épousa Charlotte-Brabantine de Nassau, princesse d'Orange, fille du deuxième mariage de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, chef des religionnaires en Flandre et en Hollande, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, décédée dès l'an 1582 [2].

La joie et la prospérité sont fort souvent suivies de l'adversité. Le duc de la Trémoille en ressentit un

1. En 1598 et non 1588 ; voir la note qui suit.

2. Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, surnommé le Taciturne, déjà veuf de deux femmes, avait épousé, en 1575, Charlotte de Bourbon-Montpensier ; cette jolie, spirituelle et pétulante princesse s'était enfuie de l'abbaye de Jouarre où son père l'avait fait enfermer et l'avait contrainte à prononcer des vœux avant l'âge prescrit par les canons. Elle ne vécut que 7 ans avec le Taciturne, et mourut le 5 mai 1582, des suites de la frayeur que lui causa l'attentat de Jaureguy contre la vie de son mari. Elle prit le temps toutefois, pendant ces sept années, de lui donner six filles. Ces petites orphelines trouvèrent une seconde mère dans Louise de Coligny, fille du grand amiral et veuve de Téligny, que le Taciturne épousa, en quatrièmes noces, l'an 1583.

Charlotte-Brabantine de Nassau, qui en 1598 épousa Claude de la Trémoïlle, étoit la quatrième fille de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Elle paroît avoir été unie de l'amitié la plus tendre avec une de ses sœurs Elisabeth qui, en 1595, avait épousé Henri de la Tour, duc de Bouillon, et qui fut mère du grand Turenne. V. dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, VI[e] année (1857), p. 191, la charmante correspondance entretenue entre les deux sœurs pendant l'année 1621, et publiée par M. Paul Marchegay. V. aussi *ibid.*, t. VI, p. 136 et 191, trois lettres de Pierre du Moulin, le célèbre ministre protestant, à Charlotte-Brabantine, Madame de la Trémoïlle (de 1609 à 1622). La première de ces lettres commence ainsi : « Madame, je vous envoye les sermons sur l'amour de Dieu, que madame la maréchalle de Fervaques m'a enfin arrachés par des demandes si souvent réitérées ...»

trait par la mort comme subite de son beau-frère Henri de Bourbon, prince de Condé. Belleforest écrit qu'il fut atteint d'un mal si violent que, dans trente heures, il rendit l'esprit. De Serres croit qu'il reçut du poison et Dupleix dit que le parti des réformés perdit, par sa mort, la plus ferme colonne de sa religion : ce fut le samedi 5 de mars 1588, laissant Charlotte de la Trémoille, son épouse, enceinte d'un fils qui, après sa naissance, fut nommé Henri.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, étant parvenu à la couronne de France par le décès de Henri de Valois, roi de France et de Pologne, assassiné à Saint-Cloud le 2e jour d'août 1589, le pape, le roi d'Espagne, le duc de Mayenne et toute la maison de Lorraine firent une ligue qu'ils appelèrent la Sainte-Union, pour priver le roi de Navarre de la couronne, sous prétexte qu'il professoit lors la religion prétendue réformée.

Le roi prend les armes pour maintenir son droit; la Ligue lève une grande armée pour s'y opposer, qui est vaincue par le roi, à la bataille d'Ivry. Le duc de la Trémoille y combattit vaillamment auprès de sa majesté, et l'accompagna avec le maréchal d'Aumont en poursuivant sa victoire le 14 de mars 1590.

La Trémoille commandoit des troupes en Poitou avec lesquelles il ôta aux ligueurs la ville de Montrichard et quelques châteaux aux environs; depuis, il se joignit au roi qui soumit ses états sous son commandement.

La Ligue, comme au désespoir, fait venir devant la ville de Dijon l'armée espagnole, commandée par le connétable de Castille et par le duc de Mayenne.

Le roi va devant jusqu'à Saint-Seine, combat l'avant-garde, la défait, et oblige le connétable de se retirer en la Franche-Comté. Cet exploit magnanime, fait avec peu de monde, à la vue d'une puissante armée de ses ennemis, sembla couronner toutes les grandes actions de

sa vie. Outre le maréchal de Biron, qui seconda le roi à toutes ses charges, sa majesté se loua d'avoir été bien servie en ce combat par les ducs d'Elbeuf, de la Trémoille, et autres, le 16 juin 1595.

Le roi, en reconnoissance de ses services, donna [au duc de la Trémoille] la qualité de pair de France, par ses lettres du mois d'août 1595 [1], qui furent enregistrées au parlement de Paris, le 17 décembre 1599, quoique le pape s'en formalisât à cause de la religion prétendue réformée qu'il professoit.

Le duc de la Trémoille et Charlotte de Nassau, son épouse, eurent trois enfants, dont il ne leur resta que Henri avec postérité [2].

1. [d Ces lettres sont insérées à la page 109 du *Chartrier*. Elles ne furent enregistrées qu'en 1599, ce qui obligea le duc de Thouars à obtenir des lettres portant relief de surannation pour enregistrement, données le 3 juin 1597 et conservées au folio 62 du tome IV des ordonnances de Henri IV.]

2. Claude de la Trémoïlle et Charlotte de Nassau, son épouse, eurent quatre enfants, et non trois comme le dit Bourjolly :

1° Henri, huitième comte de Laval. C'est au sujet de sa naissance que la princesse douairière d'Orange, Louise de Coligny, écrivait, le 31 décembre 1598, à sa belle-fille, madame de la Trémoïlle, cette jolie lettre : « Ma fille, un fils ! J'en pleure de joie. Enfin je n'ai point de paroles pour vous représenter mon contentement ; car il est par dessus toutes paroles et tous discours. Vraiment vous avez bien de l'avantage sur toutes vos sœurs, d'avoir si bien commencé et si promptement..... Je meurs d'envie de voir ce petit-fils et comment vos petites mains le manient. Croyez que votre petit frère (Henri de Nassau) est bien glorieux d'avoir ce petit neveu, et M. de Bouillon bien en colère de ce que votre sœur ne lui en fait point. » Madame de Sévigné n'écrira pas mieux.

2° Frédéric, comte de Bénon, qui, en 1642, termina à Venise sa vie aventureuse et déréglée. Il y mourut d'une blessure reçue dans un combat singulier contre le seigneur de Coudrai-Montpensier. Mort sans laisser de postérité légitime.

[d Après son décès une dame Anne Horques (ou Hrorp) se prétendit sa femme légitime. Mais, ne pouvant fournir de preuves de la célébration du mariage, fut, par un arrêt du parlement de Paris du 28 mars 1647, déboutée de sa demande et admise seulement à demander pour le fils qu'elle avait eu du comte, la délivrance du legs porté au testament de ce dernier.

[d Cette affaire est expliquée en détail dans le *Recueil* de

Il fut attaqué d'une fièvre violente qui se tourna en léthargie. Sa résignation à la volonté de Dieu a mérité que l'historien de Serres ait fait son éloge après son trépas... Il mourut le 21 octobre 1604. Son corps gît à Taillebourg.

Ses exécuteurs testamentaires furent Frédéric, électeur palatin, Maurice, prince d'Orange et Henri, duc de Bouillon, ses beaux-frères [1].

Il est à remarquer que quatre fameux chefs des religionnaires réformés, savoir : le colonel général d'Andelot, le comte de Laval, son fils, le prince de Condé et le

Sœfve (Paris, 1682, 2 in-folio) tome I, p. 121, et au *Journal des audiences du Parlement*, tome I (Paris, 1754), p. 399.]

3° Elisabeth, morte toute jeune, peu après son père.

4° Cette héroïque Charlotte-Marie qui épousa John Stanley, et devint comtesse de Derby. C'est elle que Walter Scott a mise en scène dans son roman de *Péveril du Pic*. Voir sa vie par M^me^ de Witt (Paris, in-12, 1870).

[d On voit aux plumitifs de la Chambre des comptes (P. 2760, fol. 57), que ce corps refusa de vérifier les lettres de naturalisation « pour les enfants nés et à naître du mariage de Charlotte de la Trémoïlle avec le comte d'Herbie, » mais permit la jouissance des biens maternels en cas de mort (V^te^ d'Avenel, *Richelieu et la monarchie*, 2 in-8°, 1884, tome I, p. 392).]

1. Après la mort de son mari (1604), Madame de la Trémoïlle resta chargée de la garde et de l'éducation de ses quatre enfants en bas âge, Henri, Frédéric, Elisabeth et Charlotte, nés de 1598 à 1602. Elle ne faillit point à ce devoir et y fut singulièrement aidée par un des fidèles amis de son mari et son exécuteur testamentaire, Duplessis-Mornay, une des plus nobles figures de cette époque, l'honneur du protestantisme, l'ami et le sage conseiller du roi Henri IV. Ce grand homme, qui avait voulu fermer les yeux du duc Claude de la Trémoïlle, reporta une affection toute paternelle sur ses enfants : il dirigea leur éducation et s'occupa activement de leurs intérêts. Ses papiers renferment, paraît-il, une nombreuse correspondance avec madame de la Trémoïlle. (V. Duplessis-Mornay, par Ambert, 1 vol. in-8°, Paris, 1847, p. 408). V. aussi sa belle lettre à madame de la Trémoïlle, du 6 juillet 1607, dans un choix de *Documents inédits sur l'Anjou*, par M. Marchegay (*Revue de l'Anjou*, 1860 p. 434).

[d M. de Boislisle, dans le volume de *Notices et documents publiés par la Société de l'histoire de France*, a inséré la lettre de condoléance écrite par Charlotte de Nassau à Duplessis-Mornay, au sujet de la mort de Madame Duplessis-Mornay, en mai 1606 (V. p. 345-348).]

duc de la Trémoille ont été atteints de certaines fièvres violentes avant leur trépas, Dieu leur ayant, sans doute, donné ce répit et ce temps de souffrances pour implorer sa miséricorde.

CHAPITRE PREMIER[1]

HENRI DE LA TRÉMOILLE[2]

1605-1643

Henri de la Trémoille, prince de Talmond[3], troisième duc de Thouars, naquit l'an 1599. Il succéda à Guy de Laval, XX du nom, tué en Hongrie l'an 1605, [dernier issu de Catherine de Laval, aux comtés de Laval, de

1. Pour mettre un peu d'ordre dans les divisions nous avons été obligé de changer les chiffres des chapitres qui, du reste, varient suivant les divers manuscrits. C'est la seule modification que nous nous soyons permise.

2. Henri de la Trémoïlle est le premier de cette famille qui ait possédé le comté de Laval. M. Couanier de Launay (*Hist. de Laval*, p. 398), fait justement remarquer que les La Trémoïlle ne quittèrent pas leur nom pour prendre celui de Laval, comme avaient fait toutes les *branches* qui les avaient précédés. Ils se contentèrent d'insérer parmi leurs nombreux titres celui de comte de Laval. Ils négligèrent aussi de prendre le prénom de Guy que quelques écrivains leur donnent à tort, car ils n'en firent usage ni dans leurs actes publics ni dans leurs actes privés.

[[d] Henri de la Trémoïlle, né en 1598, mort à Thouars le 21 janvier 1674, a son article aux pages 135-152 du *Chartrier*.]

3. C'est *Talmond* qu'il faut écrire et non *Talmont*. En effet, les La Trémoïlle étaient seigneurs de Talmond, bourg situé à 12 kil. des Sables-d'Olonne, en Vendée, et non de Talmont, petite ville anciennement fortifiée dans une presqu'île de la Garonne. En 1842 on a retrouvé dans les fondations de l'église de Saint-Charles-La-Forêt une inscription latine de 1684, commençant ainsi : « Angularem lapidem hanc... posuit Carolus de La Trémoille, princeps de Tarente et de *Talmond*, etc. » (Ch. Maignan, *Echo de la May.*, 13 juin 1858). Enfin, la plupart des

Quintin, de Montfort et à la baronnie de Vitré] par représentation d'Anne de Laval, sa bisaïeule, qui avoit été mariée avec François de la Trémoille l'an 1521 [1].

Ce jeune seigneur, que les écrivains lavallois appellent Guy XXI et huitième comte de Laval, fit sa première entrée en cette ville, le dimanche 3e jour [2] d'août 1608, étant âgé d'environ dix ans. Les habitants sous les armes [le reçurent avec beaucoup de civilité]. Ils allèrent à sa rencontre jusqu'auprès du moulin de Barbé [3]. Etant arrivé sur la place publique il mit lui-même le feu à une charibaude de cinq tonneaux [4] avec une torche qu'on lui pré-

écrivains du XVIIe siècle, Dangeau, Saint-Simon, etc., écrivent *Talmond*....

Quant au mot La Trémoïlle, c'est bien là la forme usitée au XVIIe siècle par tous les écrivains, Mme de Motteville, Dangeau, Saint-Simon. Cependant Mme de Sévigné écrit La *Trémouille*; on écrivait aussi *La Trimouille*. (V. *Conférences de Loudun*).

1. [d Au tome IV (1867) du *Bulletin de la Société de l'Industrie* (p. 252-306), M. Le Fizelier a publié l'*Abrégé de l'histoire des seigneurs de Laval* de Guitet de la Houllerie (1605-1776). C'est là une source à consulter à laquelle nous renvoyons le lecteur une fois pour toutes.]

2. [l 23e jour d'août.]

3. L'étang et le moulin de Barbé, à une demi-lieue de Laval, sur la route du Mans.

4. Bourjolly avait écrit dans son manuscrit autographe, « à une *charibaude* de cinq tonneaux....» Une autre main a effacé charibaude, expression locale, et l'a remplacée par le mot bûcher. Cette charibaude va revenir souvent dans le récit de Bourjolly, à l'occasion des nombreuses fêtes et entrées de ville, à la description desquelles il se complaît, plaisir tout lavallois, qui a survécu à la Révolution, que nous avons encore vu dans notre enfance, plaisir un peu naïf qui montre que nos aïeux s'amusaient de peu et à peu de frais. Cela se composait d'une perche plantée en terre, de cinq ou six tonneaux enfilés dans cette perche les uns au-dessus des autres et remplis de fagots, de paille et de matières inflammables et détonantes; le tout orné de guirlandes et surmonté d'une couronne de laurier. Au son des fifres et des tambours, on mettait en grande pompe le feu à cet édifice, au moyen d'une torche de *cire blanche*, et tout cela brûlait avec de grands crépitements, une épaisse fumée ondoyant au souffle du vent et une pluie d'étincelles. Indépendamment des solennités exceptionnelles (il n'y avait pas de fête à Laval sans charibaude) on allumait, chaque année, un semblable feu de joie à la *Saint-Jean d'été* (24 juin), aux frais de

senta. Ensuite, on porta le jeune comte dans son château où il y avoit une troupe de trois cents jeunes enfants de la ville bien en ordre, qui le saluèrent respectueusement. Charlotte de Nassau, sa mère, Philippe de Nassau, prince d'Orange [son oncle [1]] qui l'accompagnoient, eurent bonne part aux honneurs de cette cérémonie [2].

la municipalité. (V. Archives de l'hôtel de Ville, *Registre des mandats de paiement* de 1781 à 1790. cc). V. aussi les détails un peu embellis de cette fête dans les *Récits du pays de Bocage*, par M. Des Cepeaux. (1 vol. in-12, Laval, 1855, p. 346 et s.). — L'étymologie du mot *charibaude* est inconnue. Remarquons cependant que la première partie de ce vocable se retrouve dans *chari-vari* et semble indiquer une idée de bruit, de vacarme ; et que l'adjectif qualificatif *baud, baude*, très employé jusqu'au XIV^e^ siècle, signifiait à la fois joyeux, hardi.

1. [[a] Son frère]. — [[1] Son frère aîné consanguin]. Philippe de Nassau étoit bien, en effet, le frère consanguin de la duchesse de la Trémoïlle, et par conséquent l'oncle du jeune comte de Laval.

2. Bourjolly ne dit rien du duc de la Trémoïlle entre sa première entrée à Laval en 1608 et son mariage en 1619. Tâchons de combler cette lacune :

Après avoir reçu les sévères enseignements des professeurs protestants, le jeune duc parcourut l'Allemagne, la Hongrie, la Bohême, l'Italie, la Suisse, où partout il reçut un accueil distingué, grâce aux lettres de recommandation de Duplessis-Mornay. (V. Ambert, p. 486). Revenu en France, il fit en 1615 une deuxième entrée à Laval et celle-là surpassa encore en magnificence celle de 1608. *Au faubourg Saint-Martin étoit un boucaige avec un écho fort plaisant.* Une musique était placée sur une estrade à la porte Renaise et une autre, *composée de trompettes avec les quatre parties d'instruments*, était à l'entrée de la place du Palais de Justice. *Six enfants du collège, dans la rue Renaise, lui déclamèrent bravement des pièces de vers.* (La Beauluère). — Il alla ensuite à Saumur rendre visite à Duplessis-Mornay. Là les bons offices de ce sage politique furent utiles au jeune duc.

Un différend très grave, qui n'était pas nouveau et qui devait se renouveler, s'était élevé entre le duc de la Trémoïlle, héritier de la maison de Laval, et le duc de Rohan, pour la présidence des états de Bretagne. Peu s'en fallut que les provinces voisines ne prissent fait et cause dans la question. La cour s'en émut et plus encore le parti protestant, qui, lorsqu'il avait si besoin d'union et de concorde, voyait avec effroi cette scission et cette rivalité entre deux chefs importants du parti. Duplessis-Mornay s'interposa ; et, grâce à ses soins, grâce aux bons conseils de M^me^ de la Trémoïlle, une proposition d'arrangement présentée par Duplessis fut acceptée. M. de la Trémoïlle et M. de Rohan s'abstiendraient, alternativement, d'aller aux

Il épousa, le 19 janvier 1619, Marie de la Tour-d'Auvergne, deuxième fille du duc de Bouillon, maréchal de France [1]. Ces jeunes mariés professoient l'un et l'autre la religion réformée. Néanmoins le duc de la Trémoille s'abstint de prendre les armes, comme firent ceux de sa religion, et, pour ne pas déplaire au roi, se tint en ses maisons, sous le bénéfice des édits.

Quelques temps après, la duchesse son épouse désirant voir la ville de Laval, elle y fut conduite par le duc son mari. Leurs altesses y arrivèrent le lundi 7 août 1623. Quatre mille bourgeois sous les armes allèrent au-devant d'eux, jusque dans une lande sise au-delà de la chapelle de Saint-Nicolas [2]. Proche la porte de la ville,

états : l'un d'eux y paraîtrait seulement à tour de rôle. Nous avons dit que le parti protestant voyait avec inquiétude ces divisions entre les deux princes. En ce moment, l'assemblée réunie à Grenoble était sur le point de conseiller une prise d'armes et de suivre Condé dans sa révolte contre la cour. Le 24 août elle dépêcha M. de Loudière vers MM. de Rohan, de Soubise, de la Trémoïlle et autres seigneurs, pour « remercier MM. de Rohan et de la Trémoïlle de ce que, préférant l'union de notre corps à leurs intérêts particuliers, ils ont donné leur volonté à un accomodement de leurs différends... M^me^ de la Trémoïlle de ce que, par ses bons et salutaires conseils, elle a porté M. de la Trémoïlle à cet accord, et aussy MM. Duplessis et de Parabère d'avoir tous heureusement travaillé à cet accommodement. » (*Documents inédits sur l'hist. de France,* conf. de Loudun, p. 69. — Ambert, *loco citato*).

Remarquons quel rôle important pour ce jeune duc de la Trémoïlle, âgé à peine de 17 ans.

1. Ils étoient cousins germains, étant enfants des deux sœurs. (V. les notes précédentes). La jeune duchesse de la Trémoïlle étoit elle-même sœur de M. de Bouillon (Frédéric-Maurice), de M. de Turenne, de la comtesse de Roye, de la marquise de Duras et de la marquise de la Houssaye-Goyon. (Saint-Simon, t. IV, p. 69).

2. [^s^ Jusque dans les landes de Thévalles.] La chapelle Saint-Nicolas était située aux portes du faubourg de la ville, sur la route de Tours, près la petite rivière de Barbé, à côté d'un vieux pont dont on voyait encore les ruines il y a quelques années. Elle dépendait d'une ancienne maladrerie. — L'agglomération de maisons construites à cet endroit a conservé le nom de Saint-Nicolas. — Le village de Thévalles est à 1 kilomètre plus loin sur la route de Tours ; il est connu par ses fabriques de poteries rouges.

cinquante hommes, habillés en sauvages, les saluèrent ; aux portes du faubourg et de la ville il y avoit des pyramides agréablement élevées. [Leur entrée fut magnifique]. Ils furent complimentés et grandement honorés de tous les ordres de la ville.

Quelques jours après leur arrivée, leurs altesses donnèrent un magnifique repas dans la grande salle du château aux capitaines et aux lieutenants qui avoient conduit la milice bourgeoise, à messieurs de la justice, aux trois principaux du collège de Saint-Tugal : le doyen, le chantre et le sieur Razeau, l'ancien chanoine, à deux Cordeliers et à deux Jacobins, en les remerciant des dons qu'ils leur avoient faits et des honneurs qu'ils leur avoient rendus. Leurs altesses partant de Laval pour se rendre en leur ville de Vitré, furent coucher le vendredi suivant au château d'Olivet [1].

[1 Les religionnaires, s'étant rendus rebelles sur les exécutions des édits du roi, se fortifièrent dans la ville de la Rochelle, pour en éluder l'autorité. Sa majesté, voulant être obéie, fit assiéger cette ville par les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre] ; et par une admirable digue faite à l'embouchure du canal où la mer porte son flux et reflux,

1. Bourjolly, tout préoccupé des hautes destinées des seigneurs de la Trémoïlle, omet des faits qu'il a dû connaître et qui sont importants dans l'histoire de notre cité : ainsi, la *peste* qui désola Laval en 1627 et emporta un grand nombre d'habitants. On transportait ceux qui étaient atteints du fléau à la Philipotière, en la paroisse d'Avesnières. Quelques personnes charitables, deux cordeliers entre autres, le P. Buchet et le père Nupieds, se dévouèrent au service des pestiférés. Ils furent emportés par la contagion, au mois de mai 1627. (Guitet de la Houllerie).

[d Voir dans *Journal historique de Vitré*, p. 87, une lettre du duc de la Trémoïlle du 23 février 1623, adressée à la ville de Vitré, ainsi que les délibérations relatives à l'entrée du duc et de la duchesse dans cette ville.

[d Nous signalerons aussi (Ibid., p. 86) la lettre de Louis XIII, du 4 février, 1623, prescrivant au capitaine la Perrière, commandant aux châteaux de Vitré et Châtillon-en-Vendelais, de remettre ces places aux mains du duc de la Trémoïlle.

cette ville rebelle fut bloquée par terre et par mer. Les habitants, ayant mangé jusqu'à leurs cuirs [[1] et coupé des pièces dans les corps de ceux qui étoient morts, pour se nourrir,] pressés d'une extrême famine, se rendirent à la merci du roi qui, en pardonnant à ces religionnaires, fit démanteler leur ville.

[[1] Encore que le duc de la Trémoille professât la religion calviniste ainsi que les Rochelois, il n'imitoit néanmoins pas leur rébellion. Il accompagnoit le roi qui ordonnoit en personne à ce siège fameux quasi par toute l'Europe ; pendant lequel le duc de la Trémoille, touché de l'esprit de Dieu, écouta les pieuses raisons de Jean-Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, contre les erreurs du calvinisme]; il en abjura l'hérésie entre les mains de ce grand prélat et reprit la religion des rois de France professée par ses ancêtres[1].

1. « Ce duc de la Trémoïlle, ou touché de la grâce, ou frappé de la décadence du parti huguenot, avec lequel il n'y avoit plus guères à gagner avec les chefs qui lui restoient, prit habilement pour abjurer le temps du siège de la Rochelle et le cardinal de Richelieu pour son apôtre. Ce premier ministre, qui se piquoit de savoir tout et qui en effet savoit beaucoup..., se trouva flatté de la confiance du duc de la Trémoïlle en ce genre et il ne fut pas insensible à trouver du temps au milieu des soins de ce grand siège, pour l'instruire et recevoir publiquement son abjuration. La récompense en fut prompte : il le fit mestre de camp général de la cavalerie et lui donna son amitié pour toujours. Sa femme étoit digne fille de son père et digne sœur de ses frères, elle se garda bien de laisser faire son fils catholique ; son père l'étoit, c'étoit assez...» (Saint-Simon, t. IV, p. 69). Il y a là une erreur de Saint-Simon. Le fils de Henri de la Trémoïlle, Henri-Charles, prince de Tarente, fut placé et élevé chez les Jésuites, après l'abjuration de son père et abjura lui-même. Puis il rentra dans l'église protestante, puis abjura de nouveau en 1671 avec tous ses enfants, excepté sa fille aînée, mariée au duc d'Oldenbourg. (Paul Marchegay, loc. cit.).

[[a] Dans la *Revue du Maine*, tome XVII, p. 127, on rattache à la conversion de Henri de la Trémoïlle une brochure dont voici le titre : *La conversion de M. de Laval avec la dispute par lui faite contre les ministres... ensemble la lettre envoyée à Madame la maréchale de Fervacque, sa mère, sur le sujet de sa conversion* (Paris, 1635, 15 p. in-8°). L'auteur de cette attribution erronée est M. Voisin, dans son *Catalogue de vente du* 31 *mars* 1884 ; elle

Pour ce qui est de la duchesse son épouse, elle persévéra dans la religion réformée, même qu'elle y a été très zélée, jusqu'à son trépas arrivé le 14e de mai 1665. Son corps gît à Thouars. Celui de Charlotte de Nassau, mère du duc, fut inhumé à Château-Regnard, le 20e [d'août] 1631.

Le duc nouvellement converti [l s'alla présenter au roi et lui fit de nouvelles protestations de fidélité. Sa majesté le reçut avec une tendre affection et parut fort satisfaite de sa conversion.

[s Un auteur lavallois écrit que] le roi gratifia le duc de la charge de mestre de camp d'un régiment, d'autres disent de la cavalerie légère. Il fut à l'attaque du pas de Suze, l'an 1629, emporté sous les ordres du maréchal de Bassompierre.

Le duc de Montmorency, commandant un corps d'armée en Piémont, celle du duc de Savoie, supérieure en nombre d'hommes, fit ses préparatifs pour défaire les François campés dans un lieu désavantageux. Le maréchal de la Force, qui étoit à Javennes (sic) avec des troupes, désiroit joindre le duc de Montmorency ; celui-ci se détermina de passer à la portée du mousquet, de Vegliano où l'armée ennemie étoit retranchée ; laquelle, le 10 juillet 1630, voulant s'opposer au dessein du duc, ce combat fut rude et sanglant, réitéré diverses fois, les bataillons s'affrontant les uns les autres l'épée à la main, ayant jeté les piques et les mousquets et par une valeur

résulte d'une mauvaise lecture de la date : 1635 au lieu de 1605. La duchesse de Fervaque était la mère de Guy XX, converti en 1605.

[d La conversion du duc de la Trémoïlle fut rendue publique par la brochure dont voici le titre : *La conversion de M. de la Trimoüille..., faite en l'armée du roi devant la Rochelle, le* 18e *jour de juillet* 1628. — A Fontenay, chez P. Petit-Jan, 1628, in-8°, et à Paris, T. du Bray, jouxte la copie. Voir aussi : *Discours théologique sur la conversion de M. le duc de la Trimoüille....*, Paris, J. Bessin, 1628, in-8°.]

insoutenable, l'armée françoise défit celle de Savoie, en partie composée d'Allemands et d'Espagnols et se rendit, par cette grande action, au lieu désiré.

Après laquelle le duc de Montmorency fit avancer le duc de la Trémoille, mestre de camp de la cavalerie légère de France, pour se saisir de la ville de Carignan et du pont qui est proche, sur le Pô. Lequel, étant à la tête de quelques compagnies de chevaux, la garnison de la ville consistant en quantité de cavalerie, sortit à dessein de le vouloir charger. Néanmoins, ayant remarqué à sa contenance qu'il n'étoit pas pour craindre le combat, ils usent de ruses et de feintes pour le surprendre ; mais ce valeureux chef va droit à eux, tête baissée, quoique inégal en nombre d'hommes, les charge hardiment et eux s'abandonnant à une retraite sans ordre et confuse dans Carignan, le duc et sa troupe y entrent pêle-mêle avec eux, se saisit d'une porte où il ordonne des gardes et avec le reste de ses hommes il s'avance vers des barricades où les fuyards se rallient ; et, après un combat opiniâtré pendant quelque temps, les François les chassèrent de la ville avec perte de leurs meilleurs soldats.

Le duc de la Trémoille, ayant pris de sa main le fils du gouverneur, s'avise d'un trait de prudence qui fut heureusement exécuté. Il le conduit vers le château ; et, après avoir rangé ses gens en bataille, menace le gouverneur de faire pendre ou poignarder ce sien fils, s'il ne le lui rend. Le gouverneur épouvanté consentit plutôt à la perte de la place qu'à celle de son fils.

Les Espagnols, s'étant fortifiés sur le pont du Pô, reprirent sur les gens du duc de la Trémoille la ville de Carignan qui fut recoûsse[1] par le marquis de la Force ;

1. Nous avons déjà noté, dans Bourjolly, ce vieux mot *recoux*, *recoûsse* pour recouvré, recouvrée. On trouve dans Richelet le substantif féminin *recousse*, pour indiquer l'action de recouvrer une chose enlevée de force.

mais le lendemain les deux armées étant en bataille l'une devant l'autre, les François attaquèrent une grande demi-lune qui couvroit le pont du Pô occupé par les ennemis, parmi lesquels se trouvèrent fortuitement les plus grands seigneurs de l'armée espagnole, venus par promenade visiter les travaux de cette demi-lune. Les principaux chefs de l'armée françoise, de ce avertis, se portèrent à la prise de ce fort et des autres retranchements avec telle ardeur et furie qu'au jugement des ennemis mêmes, ils surpassoient l'ordinaire des hommes. Cette demi-lune fut gagnée par la perte d'environ deux mille hommes tués ou noyés dans le Pô, parmi lesquels il y avoit des grands d'Espagne.

Ce fut en ce combat terrible où le duc de la Trémoille reçut une blessure au genou [1]. De Serres écrit qu'il faudroit un livre entier pour contenir la résolution, la générosité et la valeur avec laquelle les chefs, les volontaires et les soldats de l'armée royale combattirent en cette occasion [2].

[Notre duc] fut honoré par le roi de l'ordre de chevalerie du Saint-Esprit, l'an 1633 et l'accompagna à son lit de justice de 1635.

Le 19e jour de novembre 1635, le roi Louis XIII pourvut M. Pierre Séguier de la dignité de chancelier de France ; et, ayant mandé par le sieur de Sainctot, maître de ses cérémonies, à messieurs du Parlement qu'il y devoit aller le lendemain tenir son lit de justice, Sa Majesté partit du Louvre le jeudi 20 [de novembre] accompagnée des ducs de Chevreuse, de la Trémoille, de la Valette, de Saint-Simon ; et, sortant de la Sainte-Chapelle du pa-

1. [d Cette blessure est mentionnée par le marquis de la Force, dans sa lettre du 4 août 1630. (*Mémoires du duc de la Force*, Paris, 4 in-8°, 1843, tome III, p. 319).]

2. [d Voir au tome IV. p. 286, des *Lettres du Cardinal de Richelieu*, une curieuse lettre adressée au prince de Condé le 24 avril 1632 et relative en entier au duc de la Trémoïlle.

lais, monta au Parlement où, ayant dit le sujet de sa venue, il installa le chancelier, lequel ayant proposé quelques édits que le roi vouloit être vérifiés, le chancelier prit les voix de sa majesté, de son éminence le cardinal duc de Richelieu, des ducs et pairs, des présidents, conseillers d'état et membres du parlement, suivant lesquels les édits furent vérifiés.

Ce fait, le roi s'en retourna dîner au Louvre avec le cortège des ambassadeurs de Venise et de Hollande, qui virent cette cérémonie par une des lanternes de la Grand'Chambre, des pairs de France, des principaux officiers de sa couronne et des capitaines de ses gardes.

Et en l'année 1636 le duc de la Trémoille grossit de ses troupes l'armée royale de Picardie où Sa Majesté reprit Roye, Corbie et chassa de la province ses ennemis qui, par leur approche, avoient effrayé la ville de Paris.

[1 Enfin le trépas du roi Louis XIII étant arrivé, on fit, le 22 de juin 1643, avec grande pompe, la cérémonie des funérailles de ce monarque défunt, en laquelle le duc de la Trémoille fit la charge de grand maître de France.]

CHAPITRE DEUXIÈME

HENRI DE LA TRÉMOILLE

1643-1674

[1 Louis XIV étant parvenu à la couronne de France [1], ses plénipotentiaires et ceux de l'empereur s'assemblèrent avec ceux du roi d'Espagne pour faire la paix entre eux, en la ville de Munster, l'an 1648 [2]. Ce fut en ce lieu que] le duc de la Trémoille, par permission du roi, fit présenter à ces plénipotentiaires un livre latin du sieur Blondel : *De jure Regni Napolitani pro duce Tremolio*, imprimé à Paris l'an 1648, par lequel il prouve sa succession légitime aux états de Jérusalem et de Naples ; mais ces plénipotentiaires ne voulurent rien décider en faveur du duc de la Trémoille [3].

1. A l'âge de quatre ans et demi, sous la régence d'Anne d'Autriche, sa mère.

2. C'est à Munster que furent signés, le 24 octobre 1648, les deux traités de Westphalie.

3. V. à la note suivante l'origine de « cette chimère » des La Trémoïlle. Ce fut le sieur *Du Montet* qui fut chargé de présenter ces prétentions aux plénipotentiaires. Voici le titre exact des écrits publiés à ce sujet par David Blondel, ministre protestant : *De Regni Napolitani Jure pro Tremollio duce* (1 vol. in-4°, Paris, Deshayes, 1648). La bibliothèque de Laval en possède un exemplaire ayant appartenu à M. Le Blanc de la Vignole. — *Titres justificatifs (Varia Tremollianæ causæ firmamenta)*, (1 vol. in-4°, Paris, 1654), relié à la suite du précédent.

Au dire de Saint-Simon, les plénipotentiaires ne prirent

[[1] Nous avons fait voir par le dénombrement de ses ancêtres, comme il est arrière petit-fils d'Anne de Laval, fille de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, devenue seule héritière de Dom Frédéric, roi de Naples et de Jérusalem, son père, et de Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre, son frère ; et, comme par le moyen et la représentation de cette Anne de Laval, toute la succession de Laval lui est échue ; par la même raison le royaume de Naples lui doit appartenir. Il est vrai que les rois de Castille s'en sont mis en possession, mais *adhuc spes durat avorum.*

[[1] C'est la cause, ce me semble, pour laquelle on traite d'*Altesse* ces seigneurs de la Trémoille, qui leur fait prendre la liberté de se couvrir devant les ambassadeurs, lorsque le roi leur donne audience, que les filles de cette maison ont le tabouret chez la reine [et qu'ils ont le *pour* lorsqu'ils logent à la suite du roi[1].]

pas au sérieux ces prétentions. Les La Trémoïlle n'avaient pas d'abord été admis à les faire valoir. Ainsi, lors des premières conférences de Munster, en 1643, une lettre du roi, du 16 octobre, déclarait à ses plénipotentiaires, les comtes d'Avaux et de la Roche-Servien, *qu'il ne doibt estre parlé à la conférence des prétentions de M. le duc de la Tremoille au royaume de Naples : ce seroit révoquer en doute le droict de nos roys.* ., etc. (V. à la bibl. de l'Arsenal, recueil Conrart (Munster), t. VIII, p. 1131-1142).

1. S'il fallait en croire Saint-Simon, dont on ne peut toutefois admettre sans réserve les jalouses et trop souvent injustes préventions, l'origine de ces hautes distinctions, que les La Trémoïlle surent se faire accorder, ne remonterait pas au delà de leur alliance avec la famille de Bouillon.

On a vu plus haut que Henri de la Trémoïlle avait épousé, en 1619, Mademoiselle de la Tour-d'Auvergne, sœur de M. de Bouillon et de M. de Turenne. M^me^ de la Trémoïlle, ambitieuse ardente, profita de l'élévation de ses frères, surtout après les guerres de la Fronde, pour faire accorder de grandes distinctions à son mari et à sa famille. Elle enfanta, suivant l'expression de Saint-Simon, « la *chimère* du royaume de Naples, » auquel aucun des Montfort-Laval n'avait jamais pensé, et fit faire de nombreux écrits sur cette revendication. Elle fit épouser à son fils Emilie, fille du Landgrave de Hesse. Elle eût voulu, enfin, que son mari obtînt le titre de prince, comme ses beaux-

Il fut établi général de l'armée du parlement et du public contre l'autorité du cardinal de Mazarin, pendant la minorité du roi. Il commandoit ès provinces

frères, M. de Bouillon et M. de Turenne ; mais l'orgueil de ceux-ci n'alla pas jusqu'à procurer au duc de la Trémoïlle des avantages qui égalassent les leurs. « Ils ne voulurent donc pas que, comme eux, il devînt prince. Mais ils exigèrent qu'il aurait des distinctions. Ils firent valoir combien il seroit dur de laisser debout la fille du landgrave de Hesse et la sœur de l'électrice palatine ; de là ils obtinrent non seulement qu'elle seroit assise, mais que tous les fils aînés seulement des ducs de la Trémoïlle, à l'avenir, auroient le même rang (pour leurs femmes) et que mademoiselle de La Trémoïlle, qui épousa depuis un sixième cadet de Saxe-Weimar, s'assoiroit aussi, avec la même extension pour toutes les filles aînées seulement des ducs de la Trémoïlle, ce qui leur est demeuré depuis. Ils exigèrent, outre ce solide, deux bagatelles qu'ils donnèrent à leur sœur pour pierres d'attente, le *pour* aux ducs et duchesses de la Trémoïlle seulement. et la permission d'envoyer réclamer le droit de Naples aux traités de paix, ce que MM. de la Trémoïlle n'ont pas manqué de pratiquer depuis, non plus que les plénipotentiaires de s'en moquer et de ne point reconnoître ni admettre ceux qu'ils y ont envoyés...» (Saint-Simon, anno 1707, t. IV, p. 71).

Qu'était ce *pour* dont, malgré le dédain affecté de Saint-Simon, il semble qu'on ait fait grand cas ? Il va nous l'apprendre (anno 1698, t. I, p. 387). — « Le *Pour* est une distinction dont j'ignore l'origine, mais qui en effet est une sottise : elle consiste à écrire en craie sur les logis, *pour M. un tel* ou simplement *M. un tel.* Les maréchaux des logis qui marquent ainsi tous les logements dans les voyages mettent le *pour* aux princes du sang, aux cardinaux et aux princes étrangers. M. de la Trémoïlle l'a obtenu... Ce qui me fait appeler cette distinction une sottise, c'est qu'elle n'emporte ni primauté ni préférence de logement. Les cardinaux, les princes étrangers et les ducs sont logés également entre eux, sans distinction quelconque qui est toute renfermée dans ce mot *pour* et n'opère, d'ailleurs, quoi que ce soit. Ainsi ducs, princes étrangers, cardinaux, sont logés sans autre différence entre eux, après les charges du service nécessaire, après eux les maréchaux de France, ensuite les charges considérables et puis le reste des courtisans....»

Le *Tabouret* n'était pas une moins grosse affaire. C'était le droit de s'asseoir sur un tabouret devant la reine. Voir dans Saint-Simon et dans M^me^ de Motteville (anno 1649, t. III, p. 385), l'orageuse réunion des gentilshommes qui entendent demander à la reine la réformation de tous les abus relatifs aux tabourets, faits depuis la régence. Ils voulaient l'enlever à madame de Fleix (sœur de Bouillon et de Turenne), à mademoiselle de Montbryon .. « Ils parlèrent aussi contre madame de la Trémoïlle

de Poitou, de Saintonge, Aunis, Périgord, Limousin, Anjou, Touraine, Le Maine et la Bretagne ; mais le roi ayant donné une amnistie générale en l'année 1652, il gratifia le duc d'une pension de douze mille livres par an, pour l'entretien de son état [1].

qui avoit le tabouret non-seulement pour elle, qui le devait avoir comme duchesse, mais pour ses filles, qui ne le pouvaient posséder, à ce qu'elle disait, qu'en qualité de princesses, puisque les filles de ducs ne l'ont pas. Le duc de la Trémoïlle portait le nom de Laval, qui est illustre, mais qui ne le faisait pas prince. Leur prétention de principauté étoit fondée sur ce qu'un de leurs ancêtres de la branche de Laval avait épousé l'héritière du roy de Naples et d'Aragon, etc... »

1. On peut retrouver dans les mémoires du temps le rôle que joua le duc de la Trémoïlle dans les guerres de la Fronde. Un passage de ceux de Mme de Motteville (anno, 1649, t. III, p. 238, coll. Petitot), montre bien quelles petites et misérables ambitions dirigeaient ces princes et ces ducs. C'est après la première paix de Rueil... « Les provinces se révoltoient de toutes parts. Le duc de la Trémouille, le marquis d'Estissac et beaucoup d'autres assembloient des troupes contre le service du Roi. Madame de la Trémouille, qui étoit habile et ambitieuse, vouloit que son mari fût prince comme issu, par femme, de Charlotte d'Aragon, héritière du royaume de Naples. Elle crut que, pour parvenir à ses desseins, il falloit faire quelque mal ou quelque peur au ministre ; et comme ils sont grands seigneurs et qu'ils avoient beaucoup de crédit et de puissance dans leur province, il leur fut aisé d'émouvoir des troubles en leur pays. Ces nouvelles donnèrent de mauvaises heures au ministre (Mazarin) et M. le prince (de Condé) en reçut aussi du chagrin. Il avoit répondu de la famille de la Trémouille, qui avoit l'honneur de lui appartenir ; et pour ne pas passer pour dupe dans cette affaire, il montra dans le conseil une lettre du prince de Tarente, fils aîné du duc, qui le supplioit d'assurer le Roi et la Reine de sa fidélité. Il voulut par là rejeter la honte qu'il en avoit reçue, sur celui qui lui avoit manqué de parole ; et par la réponse qu'il lui fit, qui fut sue à Saint-Germain, il montra qu'il n'approuvoit pas son procédé. »

Lorsque la reine fut obligée de subir la paix (avril 1649), tous les généraux, tous les chefs de la Fronde voulurent profiter de l'occasion « pour arracher quelque beau lambeau des libéralités royales. » Mme de Motteville nous a conservé leurs demandes : celle du duc de la Trémoïlle n'est pas des moins ambitieuses. « M. de la Trémouille demande le comté de Roussillon, ou du moins les villes, places et châteaux, terres et seigneuries de Villefranche, Villeneuve, Perusse, Flayac, Le Muac, La Roquebolac, Marsillac, Cassentieu, Contrava, Saint-Antoine, Verseuil, Comperie, Comboulas, Vasfeu, Sauveterre, Saint-Genest,

Trois enfants sont sortis du mariage d'Henri de la Trémoille et de Marie de la Tour d'Auvergne, savoir :

Henri-Charles ;

Louis-Maurice[1] ;

Marie de la Trémoille[2], dont nous parlerons tantôt.

Le duc, s'étant retiré des actions de la guerre, se tenoit à Laval, à Vitré et spécialement en son château de Thouars qu'il avoit embelli par une structure moderne et où il décéda paisiblement et septuagénaire, le 25 janvier 1674[3]. On y voit son superbe tombeau.

Denbedon et autres terres et seigneuries du comté de Roussillon lui seront rendues, à cause du contrat de mariage de Frédéric d'Aragon et Anne de Savoie ses trisaïeuls, en date du 11 février 1481, vérifié le 19 janvier 1482 ; qu'on lui rende Amboise, Montrichard et Bléré, dépendant de la succession d'Amboise, dont il est seul héritier ; qu'on lui rende le comté de Fucienne, ancien domaine de la maison de la Trémouille ; qu'on lui fasse expédier lettres pour distraire le comté de Laval du présidial de Château-Gontier, conformément aux lettres d'érection d'iceux, vérifiées en la cour, et qu'on lui rende la baronnie de l'Ile Bouchard, qu'il a vendue à feu M. le cardinal de Richelieu, en rendant ce qu'il a reçu. » (Mém. de M^me^ de Motteville, *ibid.*, p. 258).

1. [d Louis-Maurice, leur second fils, fut abbé de Charroux. Voir son article aux pages 280-281 du *Chartrier de Thouars.*]

2. [d Marie-Charlotte épousa, le 18 juillet 1662, Bernard de Saxe-Weimar, duc d'Iéna. V. son article aux pages 282-284 du *Chartrier.*]

3. [d La *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, publiée par Depping (tome II, p. 896), nous apprend, par une lettre de l'intendant Le Jay à Colbert, du 21 juin 1662, qu'il y eut alors à Laval des désordres suffisants pour exiger la présence de l'intendant (Voir aussi *Lettres de Colbert*, VI, 199).

[d L'ouvrage de Depping (tome I, p. 689), contient encore un important document sur la situation de Laval à cette époque. C'est une pétition du 31 octobre 1663, des maire, échevins et syndics de Laval, à Colbert, où on trouve le détail des charges de toute nature qui incombaient aux habitants de la ville et de l'élection.

[d Nous croyons devoir signaler aussi les statuts des marchands de la ville de Laval confirmés par lettres patentes de février 1665, enregistrées le 7 septembre 1666. On les trouve au tome XI des *Ordonnances de Louis XIV*, folio 235, aux Archives nationales.]

CHAPITRE TROISIÈME

MAISONS RELIGIEUSES ÉTABLIES A LAVAL

1605-1674

Les pères Capucins [1] étant venus à Laval requérir l'emplacement d'une maison pour leur ordre, y furent reçus, après quelques oppositions, le jour et fête de la Saint-Jean-Baptiste, 24 juin 1614 ; et depuis on commença leur enclos, le bâtiment de leur maison, leurs cellules et enfin leur église, dédiée à Dieu, sous le patronage de sainte Geneviève et consacrée par Messire Charles de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, le 24 du mois de septembre 1622.

Les religieuses Ursulines vinrent de Bordeaux en la ville de Laval, le 28e jour de juin 1616 [2]. Elles achetèrent le lieu de la Valette, y bâtirent leur maison et leur église dédiée à Dieu, sous le patronage de sainte Hélène, parachevée et consacrée l'an 1620.

1. Les Capucins, appelés par le chapitre de Saint-Tugal, rencontrèrent une certaine opposition de la part des Cordeliers et des Dominicains. Enfin, grâce au puissant patronage du chapitre, les obstacles furent vaincus et le 14 juin le prieur mit une dizaine d'entre eux en possession d'un magnifique terrain situé entre les rues de Bel-Air, de Beauregard et du Britais, qui porte encore aujourd'hui le nom de Bellevue.

Ils devaient accompagner les chanoines aux processions de la Fête-Dieu, des Rameaux, de la Saint-Firmin, etc.

[d Voir au sujet de leur établissement, Couanier de Launay, *Histoire de Laval,* p. 399.]

2. [d Sur l'établissement des Ursulines à Laval, voir Couanier de Launay, p. 401.]

Les religieuses Bénédictines vinrent à Laval l'an 1622 ; elles se placèrent au lieu de *Montmartin*, proche le Gast ; elles y ont fait bâtir un couvent et leur église, dédiée à leur patriarche saint Benoît [1].

Sous la règle de saint Augustin et venues de la Flèche, les Hospitalières s'établirent au lieu nommé les *Lices*, l'an 1648, et ont bâti leur couvent adjacent à l'hôpital de Saint-Julien de cette ville de Laval, pour soigner les pauvres malades, conformément à leur institution [2].

1. [d M. le duc de la Trémoïlle, dans le chartrier de sa famille déposé à Thouars, possède une lettre, du 14 juillet 1621, écrite au duc de la Trémoïlle par l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, Flandrine de Nassau. Elle est ainsi analysée par M. Marchegay, à la page 94 de ses *Lettres de Flandrine de Nassau.... à la duchesse de la Trémoïlle* (Les Roches-Baritaud, 1872, 96 p. in-8°, tiré à part à 25 exemplaires, du tome I des *Archives historiques du Poitou*) : « Recommandation pressante en faveur de l'abbesse de la Trinité de Poitiers, tant pour le don à elle fait par un habitant de Laval, d'une maison sise au faubourg de ladite ville, que pour l'établissement dans cette maison d'un monastère de religieuses de son ordre. »

[d Voir sur cet établissement de Robert Chevalier et de Lézine Beloce, sieur et dame de la Gaberie, Couanier de Launay, *Hist. de Laval*, p. 403 ; voir surtout, aux pages 284-351 du tome XVII (1885) de la *Revue du Maine*, le travail si complet de M. l'abbé Angot, *Les Bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval*. Il renferme un plan du couvent.

2. « Les bâtiments de l'église Saint-Julien ou Hôtel-Dieu (à l'extrémité du Pont-Vieux et à l'entrée du Pont-de-Mayenne), n'étant pas suffisants pour contenir le nombre des pauvres malades... les habitans acheptèrent des bâtiments et emplacements situés aux Lisses, en l'an 1648. C'étoient auparavant des écuries pour les chevaux des seigneurs de Laval et où le manège se faisoit. Ce fut le sieur Brault des Essarts qui vendit ces bâtiments pour 800 livres de rentes. On fit venir de la Flèche six filles hospitalières avec lesquelles on fit un traité... par lequel on leur céda moitié des dits bâtiments, à condition qu'elles s'y établiroient, qu'elles serviroient les pauvres malades gratuitement et qu'elles payeroient une somme de 300 livres aux dits pauvres au decedz de celles qu'elles recevroient par la suite.

« L'Hôtel-Dieu est aujourd'huy bâti dans cet emplacement ; il a été augmenté par les soins des habitants et par leurs charités ; à quoy contribua madame la duchesse de la Trémoille qui, en 1649, posa la première pierre. » (Guitet de la Houllerie). — « Les pauvres malades de Saint-Julien, sur les ponts, furent

Le temporel de cet hôpital est dirigé alternativement par trois notables bourgeois de la ville, dits administrateurs. C'est dans leur bureau ou conseil que se décident les grandes affaires de cet hôpital.

transférés à Saint-Joseph la semaine d'après la Toussaint 1650. » (*Journal d'une famille de tisserands*). — Notre hospice Saint-Julien, singulièrement agrandi et embelli, est encore aujourd'hui au même endroit, défendu contre les inondations de la Mayenne par la construction d'une belle digue insubmersible, dite quai Paul Boudet.

[d Voir aussi Couanier de Launay, p. 404 et surtout, aux pages 81-91 du tome III, 1867, de la *Société de l'Industrie*, le travail de M. Léon Maître : *La Maison-Dieu de monsieur Saint-Julien à Laval*.

CHAPITRE QUATRIÈME

HENRI-CHARLES DE LA TRÉMOILLE

1622-1672

Henri-Charles de la Trémoille [1], fils aîné d'Henri de la Trémoille et de Charlotte de la Tour-d'Auvergne, né le 17 décembre de l'an 1622, prince de Tarente et de Talmond, chevalier de l'ordre de la Jarretière en Angleterre, gouverneur de Bois-le-Duc et général de la cavalerie hollandoise, commença à porter les armes en Flandre et en Artois sous les maréchaux de Châtillon et de la Melleraye ès années 1641 et 1642. L'année suivante il fut au siège et à la prise de Thionville, sous le commandement de Louis de Bourbon, prince de Condé. L'an 1643 il suivit le maréchal de Turenne, son oncle, en l'armée d'Allemagne, qui fut battue à Mariendal ; sur le bruit de cette défaite, le prince de Condé passa en Allemagne ; et, s'étant joint avec les reliques de l'armée du maréchal et avec les troupes de la cavalerie hessienne, parmi lesquelles le prince de Tarente, combattit vaillamment, et donna cette sanglante bataille de Nord-

1. [d Le prince n'est pas compté au nombre des seigneurs de Laval, étant mort en 1672, deux ans avant son père.

[d Le P. Griffet a publié, en un volume in-12, les mémoires de Henri-Charles de la Trémoïlle, prince de Tarente (Liège, 1767), précédés d'une préface généalogique, et suivis de notes historiques et critiques.

[d Nous devons signaler aussi le bien curieux « portrait de M. le prince de Tarente, fait par lui-même en novembre 1657 » et inséré à la page 41 de la *Galerie des Portraits de Mademoiselle de Montpensier*.

lingen où ce grand capitaine Mercy perdit la vie, avec quatre mille hommes de l'armée bavaroise.

Le prince de Tarente se maria le 11 de février l'an 1648, avec la princesse Emilie de Hesse-Cassel, fille du landgrave et d'Emilie de Hanau, sœur de Guillaume V du nom, landgrave de Hesse et de la comtesse palatine du Rhin, mère de Madame, à présent douairière duchesse d'Orléans.

Ce prince, faisant profession de la religion réformée qui s'exerce en Allemagne et en Hollande, eut, après son mariage, le commandement de la cavalerie hessienne, dans les guerres qui se faisoient parmi les princes allemands attachés par quelque intérêt particulier à divers autres princes de l'Europe leurs voisins ou alliés.

Le prince de Condé, ayant gagné de fameuses batailles à la gloire de la couronne de France, devint jaloux de la grandeur du ministère du cardinal Mazarin pendant la minorité du roi. Il crut que par l'éclat de ses victoires, il ne devoit point avoir de compagnon dans la direction des affaires du cabinet de la régente, et le cardinal, qui avoit l'honneur d'être parrain du roi, se persuada fortement qu'il ne devoit point y avoir d'autre maître que sa majesté. Ce motif principal fut cause de prendre les armes et d'exciter une guerre civile en ce royaume, l'an 1652. Le prince de Condé fit des partisans pour détruire le cardinal. Il leva des troupes en Poitou et, passant par Taillebourg, où le prince de Tarente étoit de retour d'Allemagne, il l'engagea dans son parti.

Sur ce, le prince de Condé laissa les Espagnols, ses auxiliaires, dans Talmond, et le prince de Tarente dans Saintes et Taillebourg, pour en hâter les fortifications [1].

1. [[d] Une importante lettre de Marigny à Lenet, du 12 juillet 1652, publiée par le comte de Cosnac, p. 396 du tome II des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, contient le récit d'une altercation arrivée le jour même entre le prince de Condé et M. de Rieux au sujet de la préséance que ce dernier demandait sur le prince de Tarente.

Les affaires ne réussirent pas heureusement au prince de Condé en Saintonge. Le comte du Dognon, qui tenoit son parti, n'osoit sortir de ses places. Le prince de Tarente eut du désavantage dans un combat qui se donna auprès de Pons. Saintes se rendit sans grande résistance et Taillebourg assiégé étoit près de suivre l'exemple de Saintes.

Je ne veux point parler de ce combat merveilleux donné dans le faubourg Saint-Antoine de la ville de Paris, d'où le prince de Condé se retira avec succès d'entre les mains de deux armées royales, accompagné entre autres du prince de Tarente, son cousin, qui y eut un cheval tué sous lui d'un coup de canon ; mais je veux terminer le récit de cette guerre civile par la clémence du roi qui donna une amnistie générale qui fut enregistrée au parlement le 30 octobre 1652[1]. Néanmoins les parents et les serviteurs du prince de Condé en furent exceptés[2]; sur quoi le prince de Tarente se retira en Flandre où il leva cinq à six mille hommes à ses dépens, qu'il amena heureusement au prince de Condé, qui, pour reconnoissance d'un si grand service, donna au prince de Tarente le commandement général de ses troupes.

Le comte de Tavanes, qui les avoit toujours commandées[3], ne put s'accommoder à la parole que le prince de

1. [d L'édit portant amnistie et abolition de tout ce qui s'est passé à l'occasion des présents mouvements, est donné à Compiègne en août ; il a été enregistré à Pontoise le 26 septembre, à la suite de lettres de jussion, des 22 et 26 septembre.

[d Un autre édit, portant amnistie générale, fut donné en octobre 1652 ; il fut enregistré le 22 octobre, en lit de justice tenu au château du Louvre, en même temps que la déclaration portant règlement pour le repos public du 20 octobre.]

2. [d Le 12 novembre, Louis XIV fit une déclaration contre les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Tarente et leurs adhérents ; elle fut enregistrée dès le 13 novembre.]

3. [d Jacques de Saulx-Tavanes venait de laisser passer l'armée de Turenne. Voir Pingaud *Les Saulx-Tavanes* (Paris, 1876, in-8°), p 205-238.

Condé lui en porta, ni à l'obligation où il lui disoit être de reconnoître par ce commandement le service de son cousin de Tarente.

On appeloit dans les armées, le comte de Tavanes, le bras droit du prince de Condé, à cause des actions magnanimes qu'il avoit faites en sa faveur ; lequel enfin se retirant d'avec le prince, Son Altesse lui dit : « Hé bien, monsieur de Tavanes, vous ne voulez point avoir de compagnon pour commander mes troupes avec moi et ce prétexte vous fait courir après les belles et vaines espérances de l'amnistie. Allez-donc et donnez à Mazarin la joie de m'avoir arraché mon bras droit pour l'employer contre moi-même ! »

Alors le prince de Condé, qui se défioit de pouvoir trouver grâce auprès du roi à cause du pouvoir et de l'opposition du cardinal Mazarin, prit le mauvais parti, pour être en sûreté de sa personne, de se mêler parmi les Espagnols, ennemis déclarés de la France, ce qui donna lieu au prince de Tarente de se départir de ses intérêts et de se retirer en sa maison [1].

Ce dégagement des armes et de la gloire qu'elle inspire à ces grands courages qui sont nés pour avoir le

1. Déjà M. de Tarente avait songé à se rapprocher de Mazarin l'année précédente, et à abandonner le parti du prince de Condé.

« Le prince de Tarente, fils de M. le duc de la Trémouille, allait aussi s'embarquer mal à propos à lever des troupes pour servir Bordeaux contre M. le Prince, lui qui avoit l'honneur d'être son proche parent. L'on croyoit que c'étoit le landgrave de Hesse, dont il avoit épousé la fille, qui l'y avoit obligé. Cela fut trouvé fort étrange de s'offrir à M. le cardinal Mazarin, dans le temps que l'on travailloit à la liberté de M. le Prince. Je lui en dis mon sentiment. C'est un honnête homme qui est mon parent et mon ami. J'avais bien du déplaisir qu'il eût fait cette faute, qu'il a bien réparée depuis. Il est vrai que M. le Prince avoit manqué avec lui dans une occasion où il s'agissait des intérêts de M. de la Trémouille et de M. de Rohan : il avoit été pour ce dernier, sans aucune autre raison apparente que parce qu'il étoit son confident lorsqu'il aimoit mademoiselle du Vigean. » (*Mém. de Mlle de Montpensier* (1651), coll. Petitot, t. XLI, p. 125-126).

commandement, le firent pencher en ce repos à se rendre illustre et grand zélateur de sa religion.

Il savoit néanmoins qu'elle avoit fait une espèce de naufrage sur l'Océan lorsque le duc de Buckingham, armé pour la soutenir, reçut du désavantage dans un combat maritime devant l'île de Ré, qu'il fut obligé d'abandonner et de se retirer en Angleterre l'an 1628 ; qu'elle avoit été domptée dans son propre centre, en la ville de la Rochelle, par les armes de Louis le Juste, l'an 1629 ; qu'elle sembloit ensevelie avec l'infortuné Charles I, roi de la Grande-Bretagne, l'un de ses plus grands sectateurs, le 30 janvier 1649.

Mais instruit que le fameux Cromwel, avec l'éminente qualité de Protecteur de la République Anglicane, avoit réformé la doctrine et le culte des églises qui admettoient sa même religion, il le consulta par lettres en cette occasion, comme un personnage presque infaillible en ses décisions, admirable en ses règlements économiques et profanes et qui passoit pour le plus savant homme de son siècle.

Cromwel fit une réponse fort civile à ce prince, en termes latins d'un style fort relevé et d'une élégance singulière, qui commence ainsi :

Oliverius, protector Reipub. Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ, etc. illustrissimo principi Tarentino. Perspectus ex litteris tuis ad me datis, religionis amor tuus, et in ecclesias reformatas pietas eximia studiumque singulare, etc.

Dans cette réponse il assure le prince de Tarente qu'il a appris avec un plaisir extrême, dans la lettre qu'il lui a écrite, le zèle et l'attachement inviolable qu'il fait paroître pour les églises réformées, en quoi il mérite des louanges d'autant plus grandes qu'il fait paroître ce zèle dans un temps et dans un lieu où l'on donne de grandes espérances aux personnes de son rang qui vou-

droient abandonner la foi orthodoxe, où ceux qui s'y tiennent fermes sont menacés au contraire de tant d'incommodités. Il est ravi de son côté de lui avoir plu par le même endroit ; il prend Dieu à témoin qu'il ne souhaite rien tant que d'avoir occasion de répondre à l'opinion avantageuse que les églises ont conçue de son zèle et de sa piété, en travaillant à la propagation de la vraie foi et en procurant à l'Église le repos et la paix. Il exhorte le prince de retenir constamment jusqu'à la fin cette religion orthodoxe qu'il avoit reçue de ses pères. Il ajoute que rien ne peut être plus glorieux pour lui que de la protéger de tout son pouvoir.

Ce protecteur souscrit sa lettre de l'an 1654 : *Illustrissimæ dignitatis vestræ studiosissimus*, OLIVERIUS.

Mais les maximes et les raisons de ce réformateur des églises, le grand et religieux zèle du prince de Tarente en cet égard, n'étant pas de bonne odeur à la cour de France, il fut obligé, pour exercer plus librement sa religion, de passer et de se tenir en Hollande.

L'expérience du prince de Tarente au fait des armes n'y fut pas infructueuse ; les Etats-Généraux se servirent avec succès de sa personne et de son conseil pendant deux campagnes, au cours desquelles la princesse, son épouse, qui l'avoit suivi, enfanta le duc de Thouars, leur fils aîné, qui fut nourri à la Haye.

La campagne de 1655 finie, le prince et la princesse de Tarente revinrent en France. Le prince étant auprès du roi en la ville de Compiègne, le 3e jour de juin 1656 [1], son cœur étant incapable d'une lâche dissimulation, il fit quelques menaces ou quelques reproches au cardinal Mazarin, ce qui causa qu'il fut sur l'heure arrêté prison-

1. [d Au *Chartrier de Thouars*, p. 161, nous trouvons une déclaration du roi, donnée à Sedan, en juin 1654, graciant le prince de Tarente et ses domestiques, et les admettant à jouir des effets de l'édit du mois d'octobre 1652.]

nier et conduit par les gardes du corps de sa majesté dans la citadelle d'Amiens, d'où il fut mis en liberté le 18 d'octobre ensuivant. Le sieur de Bar, gouverneur d'Amiens, fit tirer le canon à sa sortie et le corps de ville le complimenta.

L'étroite observance de leur religion, notamment de la princesse Emilie, les faisoit paroître moins à la cour que se tenir quasi continuellement dans les villes et châteaux de leurs domaines ; sur la fin de l'année suivante et jusque vers le temps de Pâques ils séjournèrent aux châteaux de Laval et de Vitré.

Enfin, le roi étant venu à Nantes au mois de septembre 1662[1] pour tenir les États de la province de Bretagne, le prince de Tarente y présida pour le corps de la noblesse, comme démissionnaire de la baronnie de Vitré par le duc de la Trémoille son père [2].

Le 4 du même mois, M. Nicolas Fouquet, surintendant des finances de France, y fut arrêté prisonnier ; puis il fut conduit au château d'Angers, et de là en celui de Vincennes.

Le duc de Saxe-Weimar, étant venu en France avec la duchesse sa mère, épousa à Paris, par permission du roi, Marie de la Trémoille, fille du duc de la Trémoille [3]

1. [d Il n'y eut pas d'États en Bretagne en 1662. Ils furent tenus à Nantes en 1661 du 18 août au 21 septembre. L'arrestation de Fouquet est du 4 septembre 1661.

2. [d Au *Journal historique de Vitré*, p. 539, M. l'abbé Pâris Jallobert a publié un document lequel corrige tous les auteurs. C'est le don de la baronnie de Vitré fait, le 9 août 1661, par le duc de la Trémoïlle, au prince de Tarente. Par suite de ce don, Vitré fut séparé de Laval jusqu'à la mort du duc de la Trémoïlle. Après avoir appartenu au prince de Tarente, de 1661 jusqu'au 24 septembre 1672, date de sa mort, la baronnie passa à son fils aîné qui devint seigneur de Laval par le décès de son grand'père, le 21 janvier 1674.

3. Voir le portrait de M^lle^ de la Trémoïlle fait par elle-même, dans la collection Petitot, tome XLIII, p. 513.

[d Voir les documents qui lui sont relatifs, aux pages 282-284 du *Chartrier de Thouars* ; et à la page 50 de la *Galerie des Portraits de Mademoiselle de Montpensier* celui de « Mademoiselle de la Trémoïlle, fait par elle-même. »

et sœur du prince de Tarente, le 18 de juillet 1662; lequel retournant en ses états avec la duchesse, sa nouvelle épouse, y fut accompagné par le prince de Tarente son beau-frère et par la princesse Emilie. Ils furent reçus avec magnificence par les princes d'Allemagne par chez lesquels ils passèrent et spécialement à Cassel, où le landgrave de Hesse les reçut au bruit du canon, le 19 octobre 1662.

Les cérémonies de ce mariage ayant cessé, le prince de Tarente, attaché au service des Etats-Généraux, passa vers eux en Hollande, lesquels lui ayant ensuite confié le gouvernement de la ville de Bois-le-Duc, l'une des plus importantes places du duché de Brabant, la princesse Emilie y séjourna, faisant élever la première enfance du duc de Thouars, son fils, avec Guillaume de Nassau, prince d'Orange, son cousin.

La guerre avec l'évêque de Munster s'étant émue l'an 1665, le prince de Tarente défit, avec les troupes de sa garnison, huit cents hommes du parti de cet évêque et prit prisonnier leur colonel Carpe. Ensuite de quoi Messieurs des Etats-Généraux lui conférèrent la charge de général de leur cavalerie au mois de mars 1666.

Ce prince, touché de l'esprit de Dieu, abjura sa religion prétendue réformée et fit profession de la catholique romaine, avec une très dévote cérémonie entre les mains de l'illustre Henri Arnaud, évêque d'Angers, en l'église cathédrale de Saint-Maurice, le 3 septembre 1670[1]. Il y persévéra constamment jusqu'à la fin et mourut, avant Henri de la Trémoille, duc de Thouars, son père, d'une fièvre double tierce continue, le 24 septembre 1672[2].

1. [[d] A cette occasion la ville de Laval fut en fête les 4, 5, 6 et 7 septembre. (Voir dans Couanier de Launay, p. 424).]

2. [[d] Voir R. P. dom Julien Raguideau, *Oraison funebre de Charles-Henry de la Trimouille, prince de Tarente*, prononcée en l'église de Notre-Dame de Vitré, le 5 octobre 1672. (Rennes, J. Vatar 1673. in-4°). Le service funèbre fut dit par Pierre Rouilleaux, « vicaire perpétuel de Saint-Pierre en Notre-Dame. » (Voir, Pâris Jallobert, *Journal historique de Vitré*, p. 175).]

Son corps gît dans la chapelle du château de Thouars.

Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval[1], fut le deuxième fils de Henri, duc de la Trémoille et de Charlotte de la Tour-d'Auvergne. Sortant de son adolescence il porta les armes en Piémont sous le duc de Longueville et fut à la prise de Thionville sous le prince de Condé. Il quitta le parti des armes pour prendre celui de l'église ; il fut doyen de Saint-Tugal, ensuite le roi lui donna l'abbaye de Charroux et celle de Talmond, où il est décédé en janvier 1681.

Marie de la Trémoille, troisième enfant du duc et de la duchesse de la Trémoille, fut mariée, ainsi que nous avons dit, avec Bernard de Saxe, duc de Weimar, lesquels ont passé en Allemagne vers le duc Ernest, leur frère, pour y faire leur résidence.

1. Il est compté au nombre des comtes de Laval et, chez nos généalogistes, porte le titre de Guy XXII.
[d Il a son article au *Chartrier de Thouars*, p. 280.]

CHAPITRE CINQUIÈME

EMILIE DE HESSE-CASSEL

1626-1693

Elle étoit née l'an 1626 [1]. En parlant de son mariage avec le prince de Tarente l'an 1648, nous avons rapporté son illustre naissance en Allemagne, et comme elle est devenue alliée du premier prince du sang de France [2].

La considération du prince son époux et son propre devoir l'engagèrent de venir en France, l'an 1652, pour

1. [d Dans la *Galerie des Portraits de mademoiselle de Montpensier* (Paris, 1860, in-8°), p. 45 se trouve le portrait de madame la princesse de Tarente « fait par elle-même à la Haye, en 1656, » et p. 424, celui de l'une de ses filles à cinq ans et demi, fait à Paris en juin 1658.

2. La princesse de Tarente habita Château-Madame, dans le faubourg de Vitré, jusqu'à l'année 1685 (V. la *Correspondance de Madame de Sévigné*). Dans les dernières années de sa vie elle se retira à Francfort où elle mourut au mois de février 1693, à 78 ans.

C'est à Vitré qu'elle fit la connaissance de M^me^ de Sévigné, qui s'éprit pour elle d'une grande amitié et la désigne sous l'appellation affectueuse de la *Bonne Tarente*. Elles étaient à peu près du même âge, voisines, car Château-Madame n'est pas éloigné des Rochers ; enfin toutes deux mères folles et affolées de leurs filles. C'était là le trait d'union de ces deux âmes. Dans les lettres immortelles de M^me^ de Sévigné on voit que si la princesse de Tarente prend goût et s'intéresse à M^me^ de Grignan, M^me^ de Sévigné sait écouter les romanesques aventures de la belle Charlotte-Amélie, y prenant plaisir. C'était sur cet inépuisable sujet d'interminables conversations.

Un autre lien, tout féodal celui-ci, rattachait ces deux femmes. La terre des Rochers relevait de la baronnie de Vitré et M^me^ de Sévigné reconnaissait les La Trémoïlle pour ses seigneurs. On connaît des aveux rendus par M^me^ de Sévigné au baron de Vitré

honorer M. le duc et Mme la duchesse de la Trémoille, qui reçurent cette princesse, leur bru, avec toute l'amitié et l'estime dus à son rang et à son mérite particulier.

Ceux qui ont eu l'honneur de sa familiarité disent que parmi les personnes de qualité, elle paroissoit toujours éminente par son bel esprit, et que tous se laissoient charmer par la solidité de son raisonnement ; et pour les personnes médiocres, en leur insinuant un respect profond, par un caractère de douceur et d'humanité, elle se les rendoit affectionnées jusqu'à une vénération singulière.

Etant à Vitré, elle souhaita de venir voir la ville de Laval, fameuse non seulement par le nom de son ancien fondateur, mais encore par la mémoire de ces héros seigneurs et comtes de Laval, desquels le prince son époux étoit descendu.

Ceci s'étant publié, tous les ordres de la bourgeoisie de la ville et des faubourgs de Laval se mirent en état de

le 6 février 1653 et le 28 février 1667, et un autre rendu en 1688 par Ch. de Sévigné au duc de la Trémoïlle. V. Notice. Madame de Sévigné, p. 199. T. I.

Mme de Sévigné était fière sans nul doute, de l'amitié d'une si grande dame, alliée à tant de maisons royales « qu'il faudrait, disait-elle, que toute l'Europe se portât bien pour qu'elle ne fût pas sujette à perdre ses parents. » « Cette faveur, disait-elle encore, la faisait honorer de ses paysans. » Du reste la bonne Tarente était pleine d'attentions.

M. le duc d'Orléans et la Palatine, sa femme, témoignèrent toujours les égards les plus marqués pour la princesse de Tarente qui était la tante de la Palatine. « Monsieur et Madame lui obtinrent la permission très singulière, à la révocation de l'édit de Nantes, non seulement de demeurer librement à Paris, à la cour, dans ses terres et partout en France, mais d'avoir un ministre à elle et chez elle, partout à sa suite, pour elle et pour sa suite et de faire dans sa maison partout, mais à porte fermée, l'exercice de sa religion. » (Saint-Simon).

[d Cette affirmation de Saint-Simon est démentie par une note de 1685 du registre des bénédictins de Vitré, publiée par M. l'abbé Pâris-Jallobert : « La princesse de Tarente, qui faisoit sa demeure à Vitré, n'ayant pas voulu se faire catholique, eut ordre de la cour de se retirer en Allemagne, et elle partit la veille de Noël, accompagnée de cinq à six domestiques françois et de sa religion à qui le roi permit de passer avec elle. » (*Journal historique de Vitré*, p. 238).

bien recevoir et d'honorer son entrée en la manière suivante :

Premièrement marchèrent et sortirent de la ville cent cinquante fantassins, par forme d'enfants perdus, qui découvrirent les premiers la princesse qui étoit dans un beau carrosse, tiré par six chevaux poil de souris, accompagnée de personnes de distinction et suivie des officiers de sa maison.

En second lieu, le sieur Jean des Marest de Lucé, gouverneur de la ville, accompagné de la noblesse et de la belle et leste jeunesse de Laval, tous montés sur chevaux bien équipés, alla recevoir la princesse à demi-lieue de la ville ; et, par un compliment qu'il lui fit à la portière de son carrosse, l'assura des respectueuses soumissions de tous les bourgeois.

En troisième lieu, sortirent de la ville quatre mille hommes d'infanterie, armés d'épées et de fusils, qui formèrent deux bataillons, commandés par deux capitaines en chef ; et en particulier par les capitaines et officiers subalternes de chacun quartier de la ville et des faubourgs ; tous en bon ordre, marchèrent jusqu'en la plaine de Grenoux, où, s'étant les deux bataillons rangés en haie, la princesse arriva au milieu d'eux, lesquels par une salve générale de leur arquebuserie, lui témoignèrent la joie de sa venue.

La princesse s'avançant vers la ville, accompagnée de trois cents cavaliers et des deux bataillons susdits, sa marche fut interrompue par la rencontre de deux cents sauvages, couverts de mousse, d'écorce et de feuillages d'arbres, conduits par *la Frégate*, leur chef, lesquels, par quelques gestes convenables à leur nation, un jargon grotesque et inarticulé, que la princesse témoigna désirer entendre, lui marquoient le plaisir qu'ils avoient de lui rendre leurs hommages.

Cette princesse étant proche la chapelle de Saint-

Jean[1], rencontra soixante hommes habillés pompeusement en Turcs qui sembloient tenir en esclavage dans un petit carrosse dont l'impériale étoit coupée, six jeunes belles personnes de la ville dont les habits étoient ornés de pierreries, qui représentoient six filles égyptiennes, qu'ils tenoient attachées avec des chaînes de perles et de diamants ; lesquelles apercevant la princesse, comme leur libératrice, se prosternèrent à ses pieds et lui dirent en soupirant :

Belle et généreuse princesse,
Qui ne craignez point les hazards
Et qui cachez un cœur de Mars
Sous la beauté d'une déesse,
Prisonnières entre les mains
De tous ces tyrans inhumains,
Nous réclamons votre vaillance.
Leur rigueur finira nos jours
Si bientôt notre délivrance
N'est l'effet de votre secours.
S'ils n'attentoient qu'à notre vie
La peur ne nous transiroit pas ;
L'horreur d'un injuste trépas
Ne nous tiendroit point asservies :
Mais l'honneur qui nous est si cher,
Et qu'ils nous veulent arracher,
Nous donne de plus justes craintes....
....Nous conjurons votre bonté
Par nos soupirs et par nos plaintes
De nous remettre en liberté, etc.

Ces feintes Égyptiennes étoient les demoiselles Louise et Suzanne Davazé de Mahères, Jeanne Pélisson de Montigné, Renée Chantepie, Marguerite Le Clerc des Vaux-Joyes, et Marie Foureau.

1. La chapelle de Saint-Jean-de-l'Hôtellerie, située dans le haut de la rue Saint-Jean, serait, dit-on, aujourd'hui comprise dans l'enclos de Haute-Follis. Elle dépendait de la commanderie de Thévalles. Tous les ans, le jour de la saint Jean, on y exposait une tête de cire représentant le chef décollé de saint Jean-Baptiste. (V. Queruau-Lamerie, *Commanderie de Thévalles*, Laval, in-8°, 1883).

Lors la princesse, ayant regardé ces Turcs d'un œil sévère, rompit les chaînes de ces belles captives, l'une desquelles comme Égyptienne, prit et baisa la main d'Emilie pour lui dire sa bonne aventure.

En passant par la rue de Saint-Jean, trois compagnies de jeunes enfants de la ville et des deux faubourgs, vêtus d'habits magnifiques, sous des capitaines et avec des armes convenables à leur âge, saluèrent la princesse, laquelle, étant entrée dans la rue Renoise, écouta bénignement quelques vers que les écoliers, de dessus un théâtre, déclamèrent à sa louange.

Arrivant sur la place publique, elle fut régalée d'un concert de musique qu'on entendoit d'une arcade qui partoit de la porte de l'hôtel de Montjean, et alloit à l'encoignure de la maison opposite, par-dessous laquelle la princesse passa. Ensuite elle fut encore saluée d'une décharge de toute l'arquebuserie bourgeoise et fut reçue dans le château, au bruit de l'artillerie. Pendant le séjour qu'elle y fit, elle fut honorée et visitée de la principale noblesse de la contrée.

Nous avons dit qu'elle repassa de Hollande en France avec le prince son époux l'an 1656. Ajoutons que l'un et l'autre se trouvèrent au château de Thouars avec la princesse de Hesse, leur belle-sœur, lorsque mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, qui séjournoit à Champigny, alla visiter Henri, duc de la Trémoille, qui, allant au-devant de son Altesse à la tête de plus de cent gentilshommes, la reçut en son superbe château, le 27 octobre de l'année 1657.

L'amour conjugal [fut toujours l'objet le plus honnête et le plus sensible du cœur de cette princesse][1]. Nous l'avons vue suivre son époux en Allemagne, en Hollande et en Brabant, y faire élever la première jeunesse du duc

1. [[1] L'amour conjugal bien cimenté est quelque chose de grand et d'admirable.]

de Thouars, son fils, qu'elle amena en France après la paix de Munster.

[[1] Disons néanmoins que son cœur pensa, par un mauvais principe de sa religion, se détacher de cet amour et qu'elle éclata avec trop de violence [1] lorsqu'elle vit que le prince de Tarente, son époux, et le duc son fils, faisoient abjuration de la religion calvinienne qu'elle professoit. Mais, comme sa douleur et son déplaisir n'étoient pas justes, l'on peut croire qu'elle en fut parfaitement relevée, lorsque le 15 de novembre 1672, elle eut un nouveau surcroît de grandeur en sa maison, par le mariage de l'illustre prince Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi, avec la princesse Elisabeth-Charlotte, palatine du Rhin, sa nièce, laquelle le jour précédent de la célébration de son mariage, fit abjuration de son hérésie entre les mains de l'archevêque d'Embrun, en la ville de Metz.

Après la mort du prince de Tarente son époux, arrivée l'an 1672, elle se retira en la ville de Vitré qui étoit l'assignat de son douaire.

Trois enfants de leur mariage :

1° Charles-Belgique de la Trémoille, né à la Haye, le 24 mai 1655.

2° Frédéric-Guillaume, prince de Talmond [2], né le... juillet 1663.

3° Charlotte-Emilie de la Trémoille [3], née le 22 janvier 1653, laquelle, par la médiation de l'ambassadeur du roi de Danemark, a été mariée, par permission du roi et du consentement de la princesse Emilie, sa mère, avec le

1. [[a] L'on raisonne encore aujourd'hui que son cœur fut outré de douleur lorsque... etc.]

2. [[d] Il a son article au *Chartrier*, pages 363-365. Nous y voyons qu'il naquit non pas en 1663 mais bien en 1668.

3. [[d] Au *Chartrier de Thouars*, la comtesse d'Altembourg a son article aux pages 286-287. Nous y voyons qu'elle laissa un fils « pour lequel elle écrivit d'intéressants mémoires. »

comte d'Oldenbourg [1], prince danois, le 28 mai 1680, lequel étant décédé quelque temps après, la princesse de Tarente se rendit à Copenhague, auprès de la reine de Danemark sa nièce, l'an 1681, pour la conservation des intérêts de sa fille, veuve sans enfants que l'héritier de défunt son mari vouloit opprimer. L'on a écrit qu'elle ménagea douze mille écus de douaire à cette veuve.

Etant de retour en son château de Vitré, elle entendit impatiemment en l'an 1685, la publication de la révocation de l'édit de Nantes, si favorable aux religionnaires.

1. Charlotte-Emilie-Henriette de la Trémoïlle épousa, le 29 mai 1680, Antoine, comte d'Altenbourg, fils naturel du dernier comte d'Oldenbourg et d'Elisabeth, fille d'André seigneur de Sonneck. L'empereur lui avait donné en 1654 le titre de comte avec droit de siéger à la diète de Ratisbonne. Son père lui avait laissé le domaine de Kniphausen et le château de Varel. Il fut commandant général pour le roi de Danemark dans le comté d'Oldenbourg et plénipotentiaire à Nimègue. Avant son mariage avec M^lle^ de la Trémoïlle il avait eu cinq filles d'une première femme, Augusta, fille de Jean, comte de Sayn, morte en 1669. Son second mariage ne fut pas de longue durée, il mourut la même année, laissant sa femme enceinte. Cet enfant posthume, né le 27 juin 1681, fut Antoine, comte d'Altenbourg.

Voici comment madame de Sévigné annonce ce mariage à sa fille (Lettre du 3 mai 1680. T. VI, p. 375)... « A propos, la princesse de la Trémouille épouse un comte d'Ochtensilbourg, qui est le plus riche et le plus honnête homme du monde ; vous connoissez ce nom-là ; sa naissance est un peu équivoque. Sa mère étoit de la main gauche, toute l'Allemagne soupire de l'outrage qu'on fait à l'écusson de la bonne Tarente. Mais le roi lui parla l'autre jour si agréablement sur cette affaire, et son neveu, le roi de Danemark, et même l'amour lui font de si pressantes sollicitations, qu'elle s'est rendue. Elle vint me conter tout cela l'autre jour... »

Et dans sa lettre du 2 juin suivant (p. 434)... « Il fait une pluie continuelle ; quand la princesse (de Tarente) serait à Vitré, n'irois-je pas, tant je suis rebutée des mauvais chemins. Le nom de son gendre, c'est d'Altenbourg. Je pris plaisir de l'écrire ridiculement, comme un nom allemand, et vous disant que vous ne connoissiez autre chose. C'est une mauvaise plaisanterie... »

Voir aussi les *Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoïlle, comtesse d'Altenbourg* (1652-1719), publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe, conservé aux archives de Thouars, par Ed. de Barthélemy (Genève, Fick, 129 p. in-12, 1876.)

Néanmoins, comme princesse étrangère, elle avoit l'exercice libre, en son privé, de sa religion ; mais, poussée par les religionnaires de Vitré, elle écrivit au duc d'Orléans, son neveu, à cause de Madame, son épouse, le priant de se rendre son médiateur auprès du roi, pour qu'il lui plaise de lui permettre l'exercice public de sa religion. Sur quoi le duc lui répondit que Sa Majesté l'honoreroit toujours d'une distinction particulière, mais qu'elle ne pouvoit lui accorder l'exercice public qu'elle demandoit, pour les conséquences qui en résulteroient dans l'étendue de son royaume.

Enfin la princesse, animée de l'amour vers sa patrie qu'on peut, en cet endroit, appeler indiscret, négligeant son auguste famille, sortie de son propre sein et si hautement alliée et établie en France, passa en Allemagne pour y exercer, ce semble, plus librement sa religion, pour laquelle, nonobstant l'abjuration du prince son époux, celle du duc de Thouars et du prince de Talmond, ses deux fils, elle a témoigné un zèle invincible jusqu'à son trépas, arrivé en la ville impériale de Francfort-sur-le-Mein le [d 23 février 1693.]

CHAPITRE SIXIÈME

CHARLES-BELGIQUE DE LA TRÉMOILLE

1674-1701

Charles-Belgique de la Trémoille[1], prince de Tarente et duc de Thouars, a succédé, par représentation de défunt Henri-Charles, prince de Tarente, son père, à Henri, duc de la Trémoille son aïeul, héritier, comme nous avons remarqué, de la maison seigneuriale de Laval et de Vitré[2].

1. [d Charles-Belgique-Hollande a son article aux pages 169-172 du *Chartrier*.

2. [d Bourjolly n'a pas relaté tous les évènements dont la mémoire est venue jusqu'à nous. Désireux de les grouper tous autant que possible autour de son texte, nous avons voulu le compléter en imprimant *in extenso* l'Abrégé de l'Histoire des seigneurs de Laval de Guitet de la Houllerie, continué par les extraits des registres de Me René Le Ray, dont on doit la publication à M. Le Fizelier (*Société de l'Industrie*, tome IV, p. 252-306). et en faisant aussi de longs emprunts à un livre de raison, tenu de 1627 à 1790, et rédigé au début par des membres de la famille l'Houtellier. M. le Fizelier en possédait divers extraits ; M. Charles Maignan en a fait la base de l'article intitulé : *Notes extraites d'un journal tenu par une famille de Tisserands*, publié par lui dans l'*Echo de la Mayenne* du 27 mai 1858 et jours suivants, (neuf feuilletons).

[d Afin que le lecteur n'ait pas d'hésitation sur l'origine de chacun des faits, nous les placerons entre crochets surmontés d'une lettre : [g] pour Guitet, [t] pour le *Journal d'une famille de tisserands*.

[t 1674. — « On vient de bâtir un chapelle à la Coconnière.

Etant né à la Haye, en Hollande, le 24 mai 1655, il y reçut le baptême suivant l'usage des églises réformées

La bénédiction en a eu lieu le 3 avril par M. le doyen de Saint-Tugal. »

[t 1675. — « L'intérieur de l'église de Saint-Dominique de notre ville étale chaque jour de nouvelles magnificences ; on ne sauroit rien voir de plus beau. Cette église sera une des gloires des Jacobins. Le 5 juin dernier on posoit la première pierre du grand autel, et aujourd'hui, 21 octobre, on y vient de placer la crosse et les colonnes de marbre. »

[t 1675. — « Il y avoit le 18 juillet grand rassemblement de monde dans l'église et sur le préau de Sainte-Catherine, pour assister à la cérémonie de l'institution de la Confrérie de Sainte-Claire. C'étoit une véritable assemblée. »

[t 1675. — « Deux régiments, celui dit du Dauphin et celui dit de la Reine, comprenant quatre mille hommes, ont été hébergés en notre ville le 5 décembre. Ils se rendirent en Bretagne, où les Anglois avoient fait une descente, et d'où ils avoient été chassés avant l'arrivée de ces troupes. Les habitants ont reçu ces deux régiments avec enthousiasme. Cela n'est pas étonnant ; les Anglois sont non moins détestés des populations de notre ville et de ses environs que des Bretons. On a fait la conduite aux deux régiments sur la route de Bretagne. Notre jeunesse étoit disposée à les suivre. Dans plus d'un ménage, les femmes firent le diable à leurs maris, parce que ces derniers n'avoient point ramené avec eux leurs fils, qui ne rentrèrent qu'à la nuit tombante. »

[t 1676. — « Cette année nous avons eu le grand jubilé qui n'a lieu que tous les vingt-cinq ans. »

[t 1679. — « Le 23 septembre, on a commencé à construire dans l'église de Saint-Dominique la nouvelle chaire ; elle est fort belle et on y a prêché pour la première fois le dernier jour du même mois »]

[d Cette chaire, si justement admirée, décore aujourd'hui l'église Saint-Vénérand.]

[t 1680. — « Le 3 mai, il y a eu une procession générale de la paroisse de Saint-Vénérand à Saint-Melaine, pendant laquelle M. le prieur a béni les terres et aussi les venailles dans un carrefour, dans le but d'obtenir la destruction des chenilles qui couvroient la terre et dévoroient les grains »

[t 1681. — « Le 4 novembre à midi, les cloches de Saint-Vénérand sonnèrent à pleine volée ; on procédoit à la cérémonie de la pose de la première pierre de la chaire de Saint-Vénérand contre le pilier au-devant de l'autel de la Sainte-Vierge. »

[t 1682. — « En cette année le chœur de Saint-Vénérand a été garni de stalles. »]

[d M. Charles Maignan, dans une note, nous apprend que les stalles de 1682 n'existent plus à Saint-Vénérand. Celles qui y figurent viennent du chœur des Clarisses de *Patience* et pendant la Révolution ont été vendues deux cents francs « au clergé de l'abbé d'Orlodot.

des Pays-Bas et eut pour parrains Messieurs les Etats-Généraux hollandois, Charles, roi de Suède et les électeurs de Mayence et de Brandebourg; la marraine fut mademoiselle de la Trémoille.

Il y fut élevé avec Guillaume de Nassau, prince d'Orange, son cousin, et firent ensemble quelque séjour à Bois-le-Duc.

Devenu pubère, il parut en France avec le prince, son père, où ayant été instruit des erreurs de la religion prétendue réformée, il la quitta et embrassa la catholique romaine.

Ensuite il voulut voir la ville de Laval, où la bourgeoisie étant sous les armes le reçut joyeusement et magnifiquement, l'an 1670.

Le roi de France Louis XIV étant entré en Flandre avec son armée l'an 1672, pour prendre possession des seigneuries de ce pays-là, qui étoient dévolues à la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sa femme, les Hollandois, par jalousie, firent alliance avec les princes de la maison d'Autriche pour s'opposer aux desseins du roi. Cela donna lieu au jeune duc de Thouars, après la mort du prince de Tarente, son père, de se retirer des intérêts des états hollandois, pour, à l'imitation de ses ancêtres, tirer l'épée en faveur de la couronne de France. Il fut avec le roi au siège et à la prise de la ville de Maëstrich et accompagna toujours sa majesté pendant la campagne de 1673.

Louis, prince de Condé, commanda l'armée royale pendant la campagne de 1674. Le duc de Thouars suivit ce prince, son cousin, et combattit avec lui à la bataille de Sénef, le 10 août 1674, une des plus disputées et des plus sanglantes qui se soient données en Europe depuis longtemps. Il fut ensuite avec le corps d'armée qui fit lever aux Espagnols le siège d'Audenarde.

Charles de la Trémoille, duc de Thouars et prince de

Tarente, étant de retour de la campagne d'Allemagne, fut marié par l'autorité du roi, avec demoiselle Madeleine de Créquy, fille unique d'Antoine, duc de Créquy et d'Armande de Saint-Gelais de Lusignan. Après le décès de son aïeul Henri de la Trémoille, que nous avons ci-devant marqué, il prit la qualité de duc de la Trémoille. Le duc de Créquy, gouverneur de Paris, étant mort, le roi lui continua la charge de premier gentilhomme de sa chambre, auparavant possédée par le duc de Créquy, son beau-père.

Au mois d'août 1683, le nouveau duc de la Trémoille, baron de Vitré, présida au corps de la noblesse de Bretagne, à la tenue des États en la ville de Nantes [1].

Quelques principaux bourgeois de la ville de Laval, étant entrés en considération du grand nombre de la jeu-

1. Les États de Bretagne étaient convoqués tous les deux ans, tantôt à Nantes, tantôt à Dinan, tantôt à Vitré. Ils se composaient, suivant M. Walckenaër (*Mém. sur Madame de Sévigné*, T. IV, p. 26) 1° des *commissaires du roi*, (gouverneur de la province, lieutenants généraux, premier président du parlement, l'intendant, avocats généraux, receveurs généraux, etc., environ vingt-cinq personnes) ; 2° des députés du clergé, au nombre de vingt-deux ; 3° de ceux de l'ordre de la noblesse, au nombre de cent soixante-quatorze ; 4° enfin de soixante-dix députés de l'ordre du tiers.

L'assemblée avait le même président pendant toute la session. On sait que les ducs de Rohan, comme barons de Léon, et les ducs de la Trémoïlle, comme barons de Vitré, se disputaient cette présidence. (V. à la Bibliotèque de Laval, deux mémoires imprimés et plusieurs manuscrits de Le Blanc de la Vignole pour soutenir les droits des seigneurs de Laval). — Une transaction intervint, aux termes de laquelle les ducs de Rohan et ceux de la Trémoïlle présidaient tour à tour.

Madame de Sévigné, dans ses lettres, a plusieurs fois parlé du duc Charles-Belgique de la Trémoïlle, qu'elle voyait à Vitré lorsqu'il y venait pour les Etats.

Une chose frappe Madame de Sévigné comme tous les contemporains, c'est la laideur incroyable du duc de la Trémoïlle, jointe à une belle taille et à un air magnifique de grand seigneur.

Lettre du 26 août 1685 (T. VII, p. 460-61)... « Mon fils est revenu des Etats avec M. de la Trémoïlle, qui est reçu à Vitré comme le plus étranger des princes d'Allemagne... Nous fû-

nesse de leur ville et faubourg de l'un et l'autre sexe, qui pour leur pauvreté ne pouvoient parvenir à l'apprentissage d'aucun art et métier pour le soutien de leur vie, délibérèrent entre eux d'acheter un fond pour y bâtir un hôpital et y mettre des maîtres des manufactures du pays, pour instruire cette jeunesse. Ils en conférèrent avec le duc de la Trémoille, qui approuva leur résolution et l'aida de ses libéralités [1].

mes hier chez la princesse de Tarente ; nous vîmes son fils, ah ! qu'il a une belle taille et qu'il est laid !.... »

Lettre du 23 octobre 1689. (T. IX, p. 268-69. Les Etats se tenaient cette année à Rennes.)... « M. de la Trémoïlle passa il y a trois jours par Vitré. Il fut reçu à grand bruit à cause de sa chevalerie (il venait d'être nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit lors de la dernière promotion). C'est une des occasions où l'on redouble les honneurs et même les redevances, selon le droit de certaines terres. Il a une terrible mine avec sa belle taille et ce cordon bleu. Il m'a fait faire bien des compliments et sans que son équipage étoit bien fatigué, il seroit venu me voir, et moi, sans que je n'en ai point... »

Lettre du 27 novembre, (ibid. p. 331.)... « Une jolie fille dit l'autre jour à Rennes une plaisanterie qui ressemble tout à fait aux épigrammes de Madame de Coulanges. Vous connaissez M. de la Trémoïlle et son beau dos et sa laideur ; il regardait une autre jolie personne dont il faisoit l'amoureux, et tournoit le dos à celle-là ; au lieu d'en être embarrassée, elle dit vivement : C'est à moi qu'il veut plaire assurément, car il me fait voir son bel endroit... »

1. [[d] Nous devons au *Journal d'une famille de Tisserands* de rendre à qui elle appartient, à un jésuite, l'initiative de la fondation de l'hôpital Saint-Louis.

[[t] « 1678. — Le père Chaurand est revenu à Laval pour l'établissement de l'hospice Saint-Louis, destiné à recevoir les vieillards et les orphelins. Il a fait un sermon qui a excité une grande émulation parmi le peuple, et, le 20 août, il fit *promener dans des chariots à travers la ville les malheureux* qui devoient trouver un asile, le pain et le vêtement dans cette maison mise sous la protection du grand roi saint Louis.

[[t] « Cette promenade étoit faite dans le but d'exciter, à la vue de ces pauvres gens et de ces pauvres enfants, la commisération générale. Elle a complètement réussi, car tout le monde donnoit tellement que plusieurs des vieillards avoient leur charge de monnoie. »]

[[d] Nouveau saint Vincent-de-Paul, le P. Honoré Chaurand s'était donné pour mission la création des confréries de charité, des maisons de travail et des hôpitaux ; de 1650 à 1697 il visita la France dans toutes les directions et fonda cent vingt-six

Le lieu de la Chiffolière, situé sur le bord de la rivière de Mayenne, fut choisi à cet effet, acheté et payé des deniers de René Enjubault, Louis Chapelle, Mathurin et Jérôme Gaultier frères, officiers aux sièges de la ville de Laval et fut ce lieu et autres fonds y annexés décrétés par Messire Louis de la Vergne, évêque du Mans en l'an 1678 [1].

Et le 19 avril 1682, M. René Le Verrier, doyen de Saint-Tugal, commissaire de M. l'évêque, posa la pre-

hôpitaux. Appelé à Laval, en exécution de la fondation contenue dans le testament de 1658 de Guillaume Bellière, prêtre habitué à Saint-Vénérand (dom Piolin, VI, 196), il sut intéresser tout le monde à son œuvre et elle aboutit enfin. Voir sur le P. Chaurand, dont ne parlent pas les biographies, *Correspondance des contrôleurs généraux*, tome I, numéros 32, 394, 1487 et Crétineau Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus* (6 in-8°, Paris, 1859) tome IV, p. 308.

[g Dès l'année 1680 on avoit commencé l'établissement de l'hôpital général Saint-Louis par plusieurs dons faits, entr'autres par les sieurs Chapelle et Jacques Lilavois de la Grande-Maison, habitants de Laval ; les lettres patentes accordées par le roi de France Louis XIV sont du mois d'août 1682 et enregistrées au Parlement le 7 septembre 1684.]

[d Voir aussi ce qui est dit sur l'hospice Saint-Louis, tant dans le texte que dans les notes, à la page 12 des *Mémoires concernant la ville de Laval* par Frin du Guyboutier. (Laval, L. Moreau, 1883, in-18). Voir également : L. Maître, *Notice historique sur les hôpitaux de Laval*. (Laval, L. Moreau, in-8°, 1868.)

1. [d Nous croyons utile de signaler ici quelques documents relatifs à l'histoire de Laval :

1679, 13 octobre. — Lettre de Colbert à M. Tubeuf, intendant à Tours, lui transmettant la réclamation du procureur du roi en la maréchaussée de Laval, au sujet des fonds nécessaires pour les frais de justice. (*Lettres de Colbert*, VI, 59).

1691, 7 décembre. — Les habitants, afin de s'opposer à l'exportation des grains, ont enlevé plusieurs charretées de blé. (*Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, I, n° 1024).

1691, 22 décembre. — Lettre du contrôleur général à l'intendant de Tours au sujet d'un marchand de Laval ayant parlé insolemment en plein marché au sieur Névillac, commis aux manufactures. (Ibid, I, 1026).

1692, 31 octobre. — Lettre au sujet du règlement destiné à perfectionner la fabrication de la toile à Laval (Ibid., I, 1130).

Il est curieux aussi de consulter les lettres de 1682, adressées à l'intendant M. Le Pelletier et publiées par M. La Beauluère, p. 321-325 de son *Le Doyen*.

mière pierre du fondement de l'église de cet hôpital de Saint-Louis, ensuite de quoi l'on fit une procession générale.

Tout ceci remontré au roi, lequel ayant égard à la réquisition du seigneur de la Trémoille, Sa Majesté, par ses lettres patentes [[1] données à Versailles au mois d'août 1682[1] et enregistrées au parlement par arrêt du 1er de septembre 1684], approuva la construction et les institutions par forme de règlement de cet hôpital et ordonna que l'évêque du Mans en seroit le premier et perpétuel administrateur; que quatre ecclésiastiques des deux paroisses et des deux chapitres et quatre officiers ou bourgeois de Laval seroient aussi administrateurs pendant un certain temps et ce alternativement; que cet hôpital seroit nommé *Hôpital général de la charité de Saint-Louis de Laval*[2].

1. [d] Elles sont conservées au folio 75 du xxve vol, des *Ordonnances de Louis XIV* et imprimées *in extenso* à la page 45 de la *Notice* de M. Léon Maître *sur les Hôpitaux de Laval.*

2. [d] Bourjolly ne relate pas le grand orage du 14 mai 1686 que mentionnent à la fois Guitet et le *Journal des tisserands.*

[g « Il se forma un orage terrible le jour et fête de saint Vénérand de l'année 1686. Le feu du ciel tomba sur le clocher dans le temps que l'on étoit près de donner la bénédiction, les ardoises furent enlevées, il ne resta que les lattes du côté que le feu passa : il entra dans l'église et brûla le poil de l'estomac d'un artisan qui y étoit, sans lui faire d'autre mal ; l'empressement que chacun eut de sortir de l'église fit qu'il y eut une personne étouffée. »

[l « 1686. — Le jour de la fête de Saint-Vénérand, le tonnerre est tombé sur l'église ; il est descendu le long du crucifix, en rompant une des barres de fer qui le retiennent, puis il s'est promené au-devant de l'autel de la Sainte Vierge où il a blessé quelques personnes On ne s'explique pas comment le crucifix est resté suspendu ainsi qu'il l'étoit, à moins d'une protection toute spéciale de Saint Vénérand, sans tomber et écraser quelques personnes. J'étais présent ; j'ai tout vu ; et la chose est arrivée au moment où le prêtre tenoit le Saint-Sacrement en ses mains et se disposoit à donner la bénédiction. »]

[d Voir au tome iv, p. 200 du *Mémorial de la Mayenne*, l'ordonnance du 7 juin 1686, rendue par Sébastien Bignon, sieur de Chalay, juge ordinaire de police, réglant les préséances pour la procession de la Fête-Dieu. Elles ont été de nouveau ré-

Le seigneur duc Henri de la Trémoille, ayant vendu [pour 100,000 livres] le bois de haute futaie de la forêt de Bouère, dépendante du comté de Laval, laquelle contient un espace environ de dix-huit cents journaux de terre, les bois propres pour la construction des vaisseaux maritimes du roi furent conduits à Nantes par le confluent de la rivière de Mayenne, et le reste mis en ouvrage par les acquéreurs. Notre Charles, duc de la Trémoille, son petit-fils, mû de piété, fit bâtir, comme au milieu du fond de cette forêt, une église en l'honneur de Dieu, sous le patronage de saint Charles, dont il porte le nom. Le roi a érigé ce fond en paroisse par lettres patentes, sous le ressort de l'élection de Laval[1]. Le duc de la Trémoille a encore fait bâtir la maison du curé, à laquelle il a annexé douze journaux de la terre de sa forêt, pour en composer le domaine.

Cette église fut dédiée et consacrée par Jacques du Bois-Motté, grand vicaire de Louis de la Vergne, évêque du Mans, le jour et fête de saint Charles, 4 novembre 1690.

glées, le 27 avril 1689, par une ordonnance de René Hardy, sieur de Levaré, imprimée par M. de La Beauluère à la page 87 de ses *Recherches sur les corporations d'arts et métiers* (Laval, 1853, in-8°).

[d Dans ce même ouvrage, p. 107, les statuts des bouchers de Laval dressés par le duc de la Trémoïlle, en avril 1686, complétés par le règlement du 24 novembre 1687.

1. En 1842 lorsqu'on reconstruisit l'église de Saint-Charles-la-Forêt, on trouva dans les fondements l'inscription suivante : *Angularem Lapidem hanc ecclesiæ sancti Caroli de Sylvâ posuit celtissimus et potentissimus princeps Carolus de la Tremoille, princeps de Tarente et de Talmond.* (*Echo de la Mayenne*, numéro du 13 juin 1858 et Couanier, p. 428).

Je trouve aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Laval, antérieures à 1790, une note relative à l'état civil de cette commune de Saint-Charles en 1776.

BAPTÊMES :	Garçons, 9.	Filles, 10.	Total. . 19
MARIAGES			5
DÉCÈS :	Hommes, 7.	Femmes, 11.	Total.. . 18

Cette note prouve que la population avait pris un accroissement rapide depuis la création de la paroisse en 1690.

La bonne conduite, les heureux succès du roi Louis XIV donnèrent de la jalousie à la plupart des potentats de l'Europe; l'empereur Léopold, les cercles de l'Allemagne, l'Angleterre, la Savoie et les Etats-Généraux des Hollandois se liguèrent contre la France[1]. Pour soutenir l'effort de tant d'ennemis, le roi envoya ses troupes sur le Rhin et la Meuse, pour, en gardant ces passages, leur empêcher l'entrée de ses états. D'autre côté il fit distribuer ses vaisseaux dans ses ports pour les assurer et ordonna des milices sur les côtes de ses mers pour les garder. Nonobstant ces précautions, le roi ayant eu avis que les Anglois et les Hollandois avoient mis une flotte considérable sur mer, pour attaquer un port ou surprendre quelque côte en Bretagne[2], pendant que les armées de terre seroient en vue les unes des autres pour se battre, fit défiler des troupes en Bretagne et sur la frontière de cette province du Maine. Il y eut quatre compagnies de dragons en garnison à Laval et deux bataillons de Suisses dans les petites villes d'Évron et de Montsûrs, en attendant l'ordre de marcher.

Pour l'embellissement de ce mémoire je rapporterai que le magnanime Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi, ayant été nommé général de cette

1. C'est cette fameuse ligue d'Augsbourg, formée en 1686, sous l'influence de Guillaume d'Orange. Il y fit entrer l'Angleterre après qu'il en fut devenu roi en 1688.

2. Il n'y eut pas à cette époque de tentative de descente en Bretagne; mais au mois de novembre de cette même année 1693, les Anglais, irrités de la destruction par Tourville de la grande flotte de Smyrne, (28 juin 1693) lancèrent une machine infernale contre la ville des corsaires, de ces Malouins qui faisaient tant de mal à leur commerce. Heureusement l'horrible engin échoua et n'eut d'autre résultat que de tuer l'ingénieur et de casser les vitres de Saint-Malo.

[[a] Voir *Le bombardement et la Machine infernale des Anglais contre Saint-Malo en* 1693 (1885, Nantes, in-8°) publié par la *Société des Bibliophiles bretons.*

armée [1], fit diligence de venir pour donner les ordres de s'assembler, ayant pour son lieutenant-général le maréchal d'Humières et le chevalier de Lorraine son confident.

Ce duc d'Orléans coucha à Mayenne, le 7 de juin [2] 1693 et dîna le lendemain en la ville de Laval, en la

1. [[d] « Le dimanche 3 mai 1693, le roi déclara le matin qu'il enverroit une armée considérable pour s'opposer aux descentes dont le prince d'Orange nous menace... Le roi dit à Monsieur qu'il lui donneroit le commandement de toutes les troupes sur les côtes depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne ; que si M. le prince d'Orange vouloit tenter quelque descente, il ne doutoit pas qu'il ne le battît comme il l'avoit battu à Cassel. M. le marquis d'Humières servira sous Monsieur et ne le quittera point. M. de Chaulnes, en Bretagne, M. le maréchal d'Estrées, qui est dans le pays d'Aunis, seront aux ordres de Monsieur qui... compte de se tenir à Laval ou vers Pontorson. » (Dangeau, IV, 275.)

2. [[d] « Le dimanche 31 de mars, M. le duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, vint en cette ville de Vitré commander un corps de quinze mille hommes campé en la lande de la Roche et au Haut-Pont et la Grande-Galienais proche de la dite ville. » (Pâris-Jallobert, p. 245).

[[d] D'après cette note si précise il y a lieu de rectifier la date donnée par Bourjolly : le duc d'Orléans devait être à Mayenne non pas le 7 juin, mais le 29 mai, et à Laval le 30 mai.]

[[t] « 1693. Monseigneur le duc d'Orléans, dont l'arrivée étoit annoncée depuis quelque temps, est entré dans nos murs le 1[er] juin. Tous les habitants étoient sous les armes. Il n'est point descendu de son carrosse dans lequel se trouvoient avec lui trois grands seigneurs de la cour.

[[t] « Je ne saurois dépeindre son train tant il étoit magnifique.

[[t] « Trois ou quatre semaines auparavant, il étoit passé par Laval une grande quantité de chariots, de mulets avec des touffes sur la tête, portant des bagages, des vins et des ustensiles de cuisine pour les gens de guerre ; des convois de bœufs et de moutons les suivoient. La troupe n'étoit pas considérable, mais il y avoit bon nombre de mousquetaires en costume rouge et bleu.

[[t] « De Laval, Monseigneur le duc d'Orléans se rendit à Vitré où il établit un camp de sept à huit mille hommes, presque entièrement composé de cavalerie. De là, il s'en est allé à Pontorson où il est resté quelque temps, puis il est revenu par Mayne (Mayenne) à Laval. Il n'a causé ni perte ni profit à notre ville, y ayant seulement dîné. C'est un personnage d'un grand mérite et qui est digne de mémoire. Sans lui un soldat alloit être pendu d'estoc dans le camp, pour avoir dérobé une sardine. »]

maison du sieur Pontfarcy. Ce prince, pendant son repas, témoigna quelque admiration de trouver une si grande et si longue ville simplement seigneuriale.

Les principaux bourgeois et spécialement les dames furent voir cette altesse royale pendant son dîner. Il les trouva bien faites et pour marque de son approbation et et de son discernement, il ordonna au chevalier de Lorraine de donner une des oranges qui étoient servies devant lui, à madame de Bléré [1], comme à la plus belle ou l'une des plus belles de la ville de Laval. Le présent de cette pomme dorée fait par ce prince lorrain à cette vertueuse dame, comme un trophée de son mérite et de l'excellence de son pays, lui fut sans doute plus glorieux que celui que reçut Vénus du prince troyen, puisque devenant l'objet pernicieux de la beauté d'Hélène, il causa la ruine de la superbe Ilion [2].

Le duc d'Orléans partit le même jour de Laval et, par des relais de carrosses, alla coucher à Vitré ; les jours suivants, il fit former un camp auprès de cette ville, afin

1. Quelle était cette belle madame de Bléré ? On trouve en 1752 au nombre des notables habitants de Laval qui ont signé le projet de tarif, adopté par arrêt du conseil d'Etat du 25 juillet 1752, un *P. Duchemin de Bléré*, prêtre, député du clergé de Saint-Vénérand. (Arch. de l'Hôtel-de-Ville, ant. à 1790. CC. s.).

Madame de Bléré tenait-elle à une branche de cette grande famille Duchemin, si nombreuse à Laval. *Bleray* ou *Bléré*, paroisse de Sacé, était un fief vassal du duché de Mayenne.

2. [d] Pour suppléer au silence de Bourjolly jusqu'en 1701 nous joindrons aux notes de Guitet de la Houllerie l'indication de deux documents qui nous est fournie par la belle publication de M. de Boislisle : *Correspondance des contrôleurs généraux des finances.*

1696, 19-26 décembre. — Rareté et cherté du blé du côté de Laval, où il se vend 26 et 27 sols le boisseau pesant trente-deux ou trente-trois livres. (Tome I, 1560).

1699, 29 septembre, 21-23 octobre. — Lettres de l'intendant de Tours au contrôleur général. Le boisseau valait à Laval 42 sols ; on demandait à armer la garde bourgeoise afin de tenir en respect six à huit mille tisserands qui s'ameutaient par suite de la disette. (Tome II, 13).

d'envoyer des détachements dans les lieux où les ennemis sembleroient vouloir faire quelque invasion. Après quelque séjour en ce camp, il fit marcher ses troupes vers la ville de Pontorson.

[5 « Deux fléaux affligeaient la France en l'an 1694 : la guerre et une affreuse famine : le boisseau de blé monta à un prix excessif à Laval et les charités furent grandes.]

[5 « La paix conclue à Ryswik en 1697 fit oublier le temps de calamité, on fit de grandes réjouissances à Laval.]

CHAPITRE SEPTIÈME

VIMAIRE EN 1701 [1].

[a Du temps de Charles de la Trémoille, il arriva non-seulement ès ville de Laval, mais presque en toutes les parties de ce royaume, une vimaire extraordinaire. Un vent violent s'éleva du côté du nord-ouest qui renversa

1. *Vimaire* (substantif féminin) terme employé dans l'administration des forêts, qui signifie « dégâts causés dans les bois par les accidents naturels » (Littré).

Ce chapitre, qui n'a pas pris place dans la deuxième rédaction du *Mémoire*, se trouve tout entier dans le manuscrit autographe de Bourjolly. C'est donc par erreur que M. Isidore Boullier, à la page 311 de ses *Recherches*, l'a considéré comme une addition étrangère à la rédaction primitive.

Sur la vimaire de 1701, v. une lettre de Madame de Bragelonne qui était venue à Laval voir sa sœur, supérieure des Ursulines. M. Couanier (pag. 448) cite cette lettre sans donner son origine et sans indiquer le dépôt où elle se trouve.

[a 1701. — En la première année du siècle, le jour de la Chandeleur, un ouragan affreux s'est précipité sur notre ville. Accouru des côtes de Bretagne et passant par Rennes à dix heures du matin, puis par Vitré, il hurloit à dix heures et demie contre la toiture de l'église de la Sainte-Trinité. C'étoit pendant la grand'messe, l'église étoit remplie de monde. Tout à coup un bruit épouvantable se fait entendre ; la charpente de l'église venoit d'être coupée par le vent, comme avec un couteau, et bouleversée dans une longueur de quarante pieds ; cinquante chevrons furent jetés moitié sur les voûtes, moitié sur la maison et dans la cour de M. Leduc. Il ne restoit plus que dix pieds de toiture retenus par le pignon qui avoit résisté au choc de la tempête. A ce moment l'assemblée entière se lève et roule précipitamment vers la grande porte de l'église, qu'il est impossible d'ouvrir, vu la foule qui s'y presse avec une sorte de

une infinité de maisons, de tours, de clochers. La pointe du beau clocher d'Avesnières fut emportée ; une partie de la charpente et de la couverture de la nef de l'église de la Trinité, du côté de la rue des Curés, fut brisée et enlevée par ce vent, qui la jeta par-dessus le faîte sur deux petites maisons adjacentes au grand degré de pier-

délire. L'encombrement et le bouleversement furent tels que trois personnes perdirent la vie ; beaucoup d'autres portèrent longtemps de graves meurtrissures, bon nombre de femmes en restèrent incommodées. Quand ce tumulte arriva Me Bureau, curé-doyen de la Sainte-Trinité, se disposoit à chanter la préface. Il s'arrêta pour rassurer la foule et du geste et de la voix. Voyant que ses exhortations étoient inutiles, il se prosterna devant le Saint-Sacrement ; puis, à l'exemple de Moïse, il étendit ses bras en croix, jusqu'à ce que la foule se fût apaisée, et continua ensuite de célébrer le saint sacrifice de la messe.

[t « Avant de quitter Laval, l'ouragan fit voler en éclats toutes les vitres du couvent de Saint-Dominique. Un fouteau (hêtre) d'une grosseur énorme, qui étoit à l'entrée, fut déraciné et jeté à terre. Il étoit, dit-on, âgé de deux cent quatre-vingt et quelques années. De notre ville, l'ouragan alla exercer sa fureur contre la Flèche, le Mans, Paris, Strasbourg et l'Allemagne. »]

[d Voir p. 310 des *Recherches* de M. Boullier, une note extraite des registres de la Trinité, singulièrement conforme à ce que nous venons de lire. M. Boullier nous fait connaître les noms des trois personnes étouffées.]

[g « Le deux février de l'année 1701, il se fit un vent des plus violents pendant que l'on célébroit la grande messe ; on crut que les voûtes de la nef de la Trinité s'entrouvoient ; les assistants effrayés sortirent en foule de l'église, deux personnes furent étouffées ; M. Bureau, curé, qui disoit la grande messe, fut abandonné et resta seul à l'autel ; ce ne fut qu'après un certain temps que quelques prêtres revinrent au chœur et que la messe fut achevée. Cet ouragan renversa partie des cheminées, emporta des charpentes, et entre autres un ormeau qui étoit dans la cour des Jacobins, qui étoit prodigieusement gros et le seul qui restât encore de la forêt que l'on appeloit antiquement la forêt de Macée. On parle encore à tout moment du vent de la Chandeleur, et avec d'autant plus de raison qu'il fut un des plus furieux dont on ait ouï parler. »]

[d Le même orage est mentionné aux registres de René et de Tennie. (Voir p. 14 des *Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans la province du Maine*, par M. Robert Triger (Le Mans 1881, 57 p. in-8°) extrait du *Bulletin de la Société de la Sarthe*. Voir aussi sur Vitré et Etrelles la page 253 de M. l'abbé Pâris-Jallobert.

res et fit entr'ouvrir et fendre une des voûtes inférieures, le jour de la Chandeleur, sur les neuf à dix heures du matin, l'an 1701. Les habitants assistant au service divin furent tellement alarmés que, sortant en foule et confusément par la grande porte, crainte d'être accablés sous les ruines de la voûte, quatre personnes furent étouffées et sept à huit autres si pressées qu'elles en moururent peu de jours après.

[a Le rétablissement de cette charpente et couverture d'église a coûté mille écus aux paroissiens [1].

[a Le siècle antécédent, l'église de la Trinité ressentit un désordre, mais en l'absence des paroissiens, ce qui semble plus surprenant, eu égard à la saison de l'hiver. En effet, le samedi 16e jour de janvier 1563, sur les deux ou trois heures après-midi, la belle et haute aiguille dorée du clocher fut foudroyée d'un coup de tonnerre ; le feu s'étant allumé au haut d'icelle parmi le fer et le plomb, elle fut entièrement brûlée et l'église en grand

1. [d Malgré ce sacrifice le mal ne fut pas réparé complètement ; il était tel encore au milieu du XVIIIe siècle qu'il nécessita de nouveaux travaux.

[t 1749, juillet. — « On a mis des coins de fer et de bois, avec plâtre et ciment, à une ouverture déjà ancienne, qui part de l'arc-doubleau, au-dessus de la porte des Curés, et se rend à la clef de voûte au milieu de la nef. Cette ouverture à jour est de huit pouces au bas et de deux pouces vers la clef. Le quartier du milieu du plein ou pendentif a baissé sous l'autre, depuis la croisée jusqu'à ladite ouverture de trois pouces et en montant vers la clef de deux pouces. La voûte a deux pieds d'épaisseur sur l'arc-doubleau et seize pouces vers la clef.

[t « Outre les coins, plâtre et ciment, on a fait entrer avec force, dans la dite ouverture, un demi cent de briques, en forme de voûtes ; on a ajouté de plus trois tirants en écharpe et queues d'aronde boulonnés avec des boulons de fer, afin d'arrêter l'écart des sablières sur la dite voûte du milieu, vu que la sablière du côté de la rue Renoise est sortie de six pouces en dehors.

[t « Cette ouverture avoit été anciennement fermée au moyen de pierre brutes et de beaucoup de plâtre qui tomboient de vétusté et vraisemblablement aussi parce que ladite ouverture s'étoit élargie. »]

danger d'être de même brûlée, parce que le feu ne s'éteignit point que sur les deux heures après minuit, par le moyen d'une grosse pluie qui survint.

[a La grosse cloche tomba sur le grand autel qui étoit lors sous le clocher, au milieu du chœur et se brisa ; et les autres cloches furent pareillement cassées, sans néanmoins être fondues par l'ardeur de ce feu.

[a En la même année 1563, la grosse cloche qui sonne à présent en cette église fut refondue et nommée par Lancelot de Brée, écuyer, seigneur de Fouilloux, *prorex Lavallensis* et par Marie Pichard, dame du Plessis,

[a Guy XVIII et Renée de Rieux, comtesse de Laval, son épouse, n'eurent point de part à cette pieuse cérémonie, attendu peut-être le divorce dans lequel ils vivoient; et que cette dame faisoit profession de la religion prétendue réformée qui rejette les rites et les coutumes de l'Eglise.

[a Depuis l'incendie de cette haute aiguille du clocher, les paroissiens de la Trinité se sont contentés du petit, raccourci, qui couvre leurs belles et bonnes cloches.]

CHAPITRE HUITIÈME

CHARLES-BELGIQUE DE LA TRÉMOILLE (*FIN*)

1702 (1)-1709

Le duc de la Trémoille étant parti de la cour pour venir présider au corps de la noblesse, à la tenue des

1. [d Bourjolly ne nous indique rien de tout ce qui s'est passé entre la vimaire de 1701 et la tenue des états de Vitré en 1705 ; nous allons combler cette lacune en signalant d'abord un important document relatif à la situation de Laval à cette époque, puis différentes notes du *Journal des Tisserands* :

1702, 5 janvier. — Rapport de l'Intendant sur les efforts faits à Laval, pour venir en aide à cinq cents tisserands sans ouvrage. (*Correspondance des Contrôleurs*, II, 356).

[t 1702. — Aujourd'hui 3 juillet, bien des personnes de distinction se rendent à Grenoux pour assister au service de messire Jacques-Charles de Meaulne, chevalier, seigneur en partie de la terre seigneuriale de Rouessé. M. de Meaulne étoit lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Lorraine ; il faisoit partie de la garnison qui défendoit Keiserswerth, en l'électorat de Cologne, contre les troupes des rois de Hollande et d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne, ligués contre la France. Dans une sortie à la tête de sa compagnie, il avoit reçu une grave blessure dont il mourut le 4 mai, quarante-cinq jours avant la reddition de cette place par M. de Blainville, le 15 juin 1702. M. de Meaulne étoit un brave officier qui a été regretté de tous ceux qui l'ont connu. »

[t 1703. — Nos tessiers, qui sont si joyeux le matin et le soir avec une écuellée de soupe à la main, sont aptes à faire de bons soldats. Le régiment de Laval conserve toujours sa réputation de bravoure et de bonne tenue. »

[g « Les ormeaux du cimetière d'Avesnières furent plantés en l'an 1705. »

[t « 1705. — Entre la Toussaint et Noël nous avons eu un dé-

États de la province de Bretagne, [Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne] duc d'Albret, son gendre, et la dame Marie Armande de la Trémoille, son épouse, l'accompagnèrent jusqu'à Laval où ils arrivèrent le 8 de novembre 1705[1].

Le sieur de Laville du Bois, gentilhomme de mérite, à la tête de cent cavaliers de la ville, bien montés et bien lestes, les alla recevoir, au nom de la ville, sur le chemin d'Entramnes. On leur fit une brève harangue à la portière de leur carrosse. Toute la bourgeoisie se mit sous les armes pour, de sa part, honorer cette entrée ; chacun capitaine de son quartier avoit ses officiers et ses hommes. Le colonel de tous étoit le sieur René de la Porte, juge ordinaire du comté. Lorsque ces seigneurs

luge d'eau ; la rivière est venue jusqu'à la Sirène ; elle est allée dans les salles de Saint-Joseph, s'élevant jusqu'aux paillasses des malades, a enlevé un mort couché sur le corbillard et l'a fait flotter d'un bout à l'autre de l'église. »

[t « 1705. — Le 30 décembre, dans la nuit du mardi au mercredi, il s'est élevé un vent extraordinaire qui a duré depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures. J'aurois le talent de cent écrivains que je ne saurois faire comprendre toute sa fureur : pas une église, pas une maison, pas un arbre qui n'aient été atteints. Les campagnes sont jonchées de débris ; des bois, des forêts ont été presque entièrement renversés ; les arbres à fruits étoient pulvérisés. Les pertes que cet épouvantable sinistre a occasionnées dans le Maine, la Normandie et la Bretagne s'élèvent à plus de quatre millions. »

[a Voici, pour 1706, un curieux portrait de Charles-Belgique : « Ce courtisan ne manque ni de sagesse ni de valeur ; il a l'âme élevée, bienfaisante, surtout à ceux qui s'attachent à sa personne. Son prince l'estime, mais il serait plus utile à Sa Majesté dans tout autre poste que celui qu'il occupe. Par sa bonne économie, il a opposé dans sa famille une digue à la dépense excessive des femmes et surtout de Madame la duchesse, qui d'ailleurs se rend fort insupportable par sa hauteur. » (*Nouveaux portraits et caractères de la famille royale, des ministres d'Etat*, etc., à Villefranche, chez Paul Pinceau, 1706, réimprimé dans la *Revue française* et tiré à part à quarante exemplaires.)

1. [d Les états se tinrent à Vitré du 15 novembre 1705 au 27 février 1706. Le duc et la duchesse y arrivèrent le 11 novembre. V. Pâris-Jallobert, p. 259. Le duc et la duchesse d'Albret allèrent jusqu'à Vitré où, sur l'ordre du duc de la Trémoille, ils eurent une grande part des honneurs de son entrée.

furent arrivés sur la place publique, ils furent salués d'une décharge générale de l'artillerie du château et de celle de la mousqueterie bourgeoise.

Pendant leur séjour à Laval il voulurent voir tous les monastères [1] de la fondation des comtes de Laval ; le peuple de l'un et l'autre sexe les y suivit avec une foule incroyable, leur qualité de successeurs des fondateurs leur donnant ce privilège en ce royaume.

Le duc d'Albret retourna le premier de cette ville vers la cour, Louis, dauphin de France, lui ayant mandé qu'il l'avoit mis d'une partie de chasse avec lui ; il partit en poste pour se rendre auprès de ce prince, au château d'Anet, proche la ville de Dreux.

Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmond, frère de notre Charles-Belgique, né en juillet 1663 [2], se maria, au commencement de l'année 1707,

1. Ces visites des monastères furent l'objet d'un grand scandale à l'hôpital Saint-Joseph. Madame de la Trémoïlle avait obtenu de l'évêque du Mans, Monseigneur de la Vergne de Tressan, la permission spéciale et écrite de pénétrer dans la clôture des dames Hospitalières. La foule qui la suivait voulut y pénétrer avec elle. Rien ne put s'opposer à cette irruption, hommes, femmes franchirent pêle-mêle le seuil interdit, des violences furent commises, des injures grossières proférées contre les religieuses, tout le monastère parcouru et violé par cette foule. L'évêque averti adressa aussitôt au clergé et aux fidèles de Laval un mandement dans lequel il déclarait, qu'aux termes du Concile de Trente, tous ceux qui avaient violé la clôture des Hospitalières avaient encouru l'excommunication.. (V. Couanier, p. 451, d'après les notes manuscrites de l'abbé *Duchemin du Tertre*).

2. « Le prince de Talmond avoit quitté ses bénéfices et le petit collet assez tard, ennuyé de ne pas en avoir de plus riches. Grand et parfaitement bien fait, mais avec l'air allemand au possible, son peu de bien l'avoit rendu fort avare ; il en chercha et en trouva avec la fille de Bullion... » (Saint-Simon, anno 1707. T. IV, p. 71.)

Vendredi 25 novembre 1707. — « M. le prince de Talmond épouse Mademoiselle de Bullion, à qui on donne quatre cent cinquante mille francs et on le loge et le nourrit à Paris lui et sa femme. M. de Talmond aura les honneurs du Louvre ; sa femme sera assise, mais ces honneurs ne passeront point à ses enfants. » (*Journal de Dangeau*)... « Madame (d'Orléans) fut ou-

avec Anne-Elisabeth de Bullion de Fervaques, fille de René-Denis de Bullion, gouverneur du Maine[1]. On pour-

trée de voir la fille de madame de Bullion devenir sa cousine germaine (Madame était nièce de la princesse de Tarente, mère du prince de Talmond) et fit un vacarme sans mesure... Sa colère dura longtemps et enfin s'apaisa à force de pardons et d'instances ; mais quoique madame la princesse de Talmond n'ait presque pas paru à la cour, Madame ne fut jamais pour M. de Talmond ni même pour M. de la Trémoïlle comme elle avoit été auparavant, et il y parut à la Régence où le prince de Talmond n'eut aucune grâce qu'un petit gouvernement de place et pensa mourir de douleur de n'avoir pu être fait duc-pair, surtout quand il en vit d'autres. Il se raccrocha depuis par le mariage peu pécunieux d'une parente de la reine avec son fils qui flatta sa vanité et qui tira son fils, par un brevet de duc, de l'état ordinaire dont le tabouret de grâce qu'il avoit obtenu à son mariage l'avoit lui-même tiré. » (*Saint-Simon*, notes sur Dangeau, même date.)

1. M. de Bullion, dont le prince de Talmond épousait la fille, était petit-fils d'un surintendant des finances et fils d'un président à mortier. Après avoir essayé de la guerre à laquelle il n'était pas propre, s'il faut en croire certaine aventure de tranchée, il prit une charge de conseiller au parlement de Metz, puis acheta la charge de prévôt de Paris, à l'ombre de laquelle il reprit l'épée et reparut ainsi dans le monde et à Versailles. Sa femme était de Rouillé, sœur de la marquise de Noailles, puis duchesse de Richelieu. Glorieuse, altière, impérieuse, elle enrageait de voir sa sœur si élevée et elle de ne pouvoir être de la cour. Saint-Simon est revenu souvent sur l'étrange façon dont elle parvint à entrer une fois dans le carrosse de Madame. Depuis dix ou douze ans elle suppliait Madame de Ventadour, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans et cousine de son mari, de lui faire obtenir cet honneur, mais en vain ; enfin elle y mettait tant de passion qu'elle offrit vingt mille livres à madame de Ventadour. Madame de Ventadour, tentée de cette grosse somme, le dit franchement à Monsieur et Madame en les suppliant de la lui laisser gagner ; Madame résista encore quelque temps ; puis, de guerre lasse, finit par consentir. Madame de Bullion entra donc une fois dans le carrosse de Madame, soupa une fois avec elle et Monsieur à Saint-Cloud, ce dont elle pensa mourir de joie, mais ce fut tout et le roi ne voulut jamais ouïr parler d'elle pour manger, ni pour les carosses de Madame la Dauphine, ni pour Marly.

Un frère de M. de Bullion, Fervaques, mourut en 1698. Il avait acheté, quelques années auparavant, le gouvernement du Maine et du Perche qui valait quatorze mille livres de rente. A sa mort, Bullion voulut l'obtenir et offrit pour cela deux cent mille livres. Sa tante, madame de la Mothe (mère de madame de Ventadour,) le demanda au roi qui l'accorda à Bullion et donna les deux cent mille livres à un officier de fortune qu'il

roit en cet endroit, sérieusement appliquer cette maxime du sage : *Extrema gaudii luctus occupat,* et dire que le reste du cours de cette année ne fut pas heureux à la maison de la Trémoille ; car, quoique la mort soit une

avait à récompenser (Saint-Simon, *Mémoires et additions à Dangeau,* passim.)

C'était une mésalliance. Madame la duchesse d'Orléans, cousine germaine du duc de la Trémoïlle et de M. de Talmond, et qui en sa qualité d'allemande abhorrait les mésalliances, fut outrée de voir la fille de cette femme qu'elle avait refusé pendant douze ans de laisser monter dans son carrosse, devenir sa propre cousine germaine. Elle fit un vacarme énorme, refusant de signer au contrat et le défendant à son fils et à sa belle fille, déclarant qu'elle ne les verrait jamais et n'oubliant rien pour engager M. le duc de la Trémoïlle à rompre avec son frère. Enfin, le bruit fut tel que si le mariage n'avait pas été si avancé il ne se serait jamais fait. Mais M. de Talmond trouvait dans cette union de trop beaux avantages pécuniaires pour y renoncer ; on lui donnait quatre cent cinquante mille livres et il était logé et nourri à Paris, lui et sa femme. Le mariage eut donc lieu, malgré l'opposition de Madame ; le roi signa au contrat et les noces furent célébrées avec une grande pompe à Paris, chez madame de Bullion. (Dangeau, novembre 1707.)

Ce mariage fut encore une occasion pour les La Trémoïlle d'augmenter les distinctions qu'avait déjà obtenues leur famille. Charles-Belgique obtint du roi le *Tabouret* pour sa belle-sœur madame de Talmond, mais ce ne fut pas sans peine : « M. le duc de la Trémoille tenoit au roi par l'estime, par une conduite décente et par une grande assiduité qui étoit la chose que le roi aimoit le plus, même dans les gens sans charge et le moins à portée de lui. Il lui refusoit obstinément sa survivance (de premier gentilhomme de la chambre) pour son fils, par la loi qu'il s'étoit faite, ou cru faire, et il ne laissoit pas d'en être peiné. M. de la Trémoïlle le sentoit ; il profita de tout et de la colère même de Madame. Il représenta au roi son embarras avec elle, lui insinua que le tabouret de sa belle-fille (Marie de la Fayette) et de sa fille (Marie-Armande, duchesse d'Albret) devoit s'étendre jusqu'à l'aîné de ses frères ; qu'il n'avoit point voulu importuner le roi là-dessus jusqu'alors, espérant que le seul frère qu'il avoit ne se marieroit point, qu'il n'avoit pas même voulu le tenter par un tabouret parce que, n'ayant que peu de bien, il ne pouvoit que faire une alliance désagréable ; mais que venant à la faire, il ne pouvoit s'empêcher de demander le tabouret (pour sa belle-sœur) ou comme justice ou comme grâce, qui de plus seroit le moyen d'adoucir Madame... Le roi le lui accorda mais pour sa vie (de Mademoiselle de Bullion) et non pour ses enfants et il s'en expliqua même publiquement. Cette nouveauté fit du bruit et déplut à bien des

chose naturelle, ordonnée de Dieu, notre foiblesse néanmoins nous la fait juger terrible et lorsqu'elle sépare deux cœurs sincèrement unis, on ne peut appeler injustes les larmes que fait verser cette dure privation, *terribilium omnium terribilis mors*.

La mort de Madeleine de Créquy causa un grand deuil au duc de la Trémoille et à toute sa famille [1].

gens ; mais l'estime, la considération, l'amitié que M. de la Trémoïlle s'étoit conciliées à force d'honneur, de probité et de bienséance fit passer la chose avec moins de scandale... Le mariage se fit avec le tabouret... »

Achevons l'histoire de ce prince de Talmond que nous ne retrouverons plus :

« La colère de Madame dura longtemgs mais enfin s'apaisa à force de pardons et d'instances ; mais quoique la princesse de Talmond n'ait presque point paru à la cour. Madame ne fut jamais pour le prince ni même pour M. de la Trémoïlle comme elle avoit été auparavant ; et il y parut dans la Régence de M. le duc d'Orléans, où le prince de Talmond n'eut aucune grâce qu'un petit gouvernement de place (Sarrelouis) et pensa mourir de douleur de n'avoir pas été fait duc-pair quand il en vit d'autres. » (Saint-Simon, sur Dangeau, 25 novembre 1707). Saint-Simon a peut-être amoindri ici le rôle de Talmond et Talmond obtint plus qu'un petit gouvernement de la faveur du Régent. Il avait eu une assez brillante carrière militaire. En 1702, avant son mariage, nommé brigadier de cavalerie, il s'était fort distingué dans cette campagne de 1702 sous les ordres du chevalier de Rosel. En 1704, il fut nommé maréchal de camp pour l'armée d'Allemagne ; en 1710, lieutenant général ; en 1713 il est blessé à la tranchée de Landau. Le gouvernement de Sarrelouis, qu'il obtint en 1717, n'était pas si petit que semble le dire Saint-Simon, il valait seize mille livres ; et en 1720 le régent lui donna en plus sur ce gouvernement une pension de vingt mille livres, ce qui le portait à trente-six mille livres. Enfin le régent lui donna cent mille écus pour payer ses dettes et le parc et le château de Chaville pour habitation. (Dangeau, passim.) Le mariage de son fils unique avec une parente de la reine flatta singulièrement l'orgueil de Talmond et, grâce à cette union, il put obtenir pour ce fils ce qu'il n'avait pu obtenir pour lui-même, un brevet de duc. Malheureusement cette union, que l'ambition seule avait arrangée, ne fut pas heureuse. Le jeune duc de Châtellerault qui, à la mort de son père, avait pris le nom de Talmond, n'eut aucun bien de sa femme ; de plus, dit Saint-Simon, « les humeurs des époux n'étoient pas concordantes. » Ce brevet de duc lui *coûta donc fort cher et de plus d'une manière*.

1. « Le duc de la Trémoïlle, fils de la princesse de Tarente, est dans une terrible affliction, car il a perdu sa femme ; les

Elle avoit vécu avec ce chaste époux dans une étroite et exemplaire union. C'étoit une dame douée d'un beau génie, parfaitement économe et grandement pieuse. Elle décéda à Paris le [11] août 1707 [1].

Son corps gît auprès de celui du duc de Créquy, son père, en leur chapelle construite en l'église des religieuses capucines de la ville de Paris [2].

[[1] L'hiver commença dès le mois de décembre 1708. Aux mois de février et de mars 1709, il fit une gelée universelle mais tellement forte en Anjou et au Maine,

médecins l'ont tuée, tout comme notre feue reine. Elle avoit un abcès, on l'a saignée si souvent que l'abcès a crevé ; elle est morte en quelques jours. (*Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans...* édit. Brunet. 2 vol. Paris, Charpentier, 1859. T. I. p. 103.)

« La duchesse de la Trémoïlle mourut bientôt après, n'ayant guère plus de cinquante ans. C'étoit une grande, grosse et maîtresse femme qui, sans beaucoup d'esprit, sentoit fort la grande dame et qui tenoit de fort court sa mère et son mari. Elle étoit plus que très ménagère, venoit fort peu à la cour et ne voyoit presque personne. Elle étoit fille unique et très riche du duc de Créquy, qui, en la mariant, avoit eu la survivance de sa charge de premier gentilhomme de la chambre pour son gendre. Madame de la Trémoïlle avoit pensé épouser le duc d'York, depuis roi d'Angleterre, Jacques II, lorsqu'il s'étoit retiré en France après la catastrophe du roi son père... » (Saint-Simon, anno 1707. T. IV, p. 29).

1. La date du mois manque dans toutes les rédactions de Bourjolly. Dangeau nous la donne. C'est le 11 août 1707 que mourut Madame de la Trémoïlle. Le roi envoya un gentilhomme ordinaire faire compliment de condoléance à M. de la Trémoïlle.

2. 1707, 17 janvier. — Avis de l'intendant sur un placet du maire et des échevins de Laval, se plaignant que le recouvrement de l'ustensile et de la capitation était poursuivi même par la vente des bestiaux confiés par les propriétaires aux métayers. (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, II, 1170).

[[6] « La dyssenterie fit mourir grand nombre d'habitants en l'an 1707. »

[[1] « 1708. — C'est une chose assez remarquable que pendant tout le mois de janvier il n'a pas fait une seule gelée. »

[[8] « Les ormeaux qui sont dans la cour des Cordeliers furent plantés en l'an 1708. »]

[[9] « Dans cette année 1708, on refondit les cinq cloches de Saint-Vénérand. »]

que quasi tous les grands noyers gelèrent par les racines; de même quantité de châtaigniers, de poiriers, de pommiers et d'arbres portant fruits à noyaux; il faudra le temps d'un siècle et plus pour un rétablissement égal à cette perte. [Les semences des grains lors cachés en terre fructifièrent si peu] qu'on ne recueillit pas, au mois d'août ensuivant, la sixième partie des grains de l'ordinaire ce qui causa une espèce de famine; le blé [1] se vendit au marché jusqu'à quatre livres le boisseau rais et le froment cinq livres. Encore ne s'en trouvoit-il pas suffisamment. Je vis un jour le juge de police le faire distribuer par un ou deux boisseaux par chacune famille de la campagne [2].

1. Le blé veut dire ici le seigle.

2. [[5] « Dans l'année 1709, que l'on a appelée l'année du grand hiver, le froid ne commença que la veille des Rois, il dura trois semaines ou environ et fut des plus violents. La rivière glacée porta une charrette chargée qui passa au port d'Avesnières; les grains furent gelés, ce qui causa une grande disette; le boisseau de seigle valut jusqu'à six livres

[[1] « 1709. En cette année, Dieu nous a envoyé un terrible châtiment, la famine, qui a été universelle en France. Elle a commencé avec l'année et a duré jusqu'à l'année suivante.

[[1] « L'hiver a été des plus rudes. J'ai vu des chênes et des pierres d'un demi-pied d'épaisseur fendus par le froid. On a trouvé des enfants gelés dans leurs berceaux et des personnes dans la force de l'âge raidies dans leurs lits.

[[1] « Un vent glacial qui a duré quatre jours pendant le carême, a anéanti toutes les espérances de l'année. Que la volonté de Dieu soit faite; ce qu'il fait est toujours bien fait.

[[1] « Dès le mois de mars le prix du blé s'étoit élevé à quarante sols; de marché en marché il augmentoit de cinq sols et au mois d'août on le payoit encore quatre livres le boisseau, le carabin un écu, l'avoine quarante sols.

[[1] « On payoit le pot de vin dix sols, le pot d'huile de noix vingt-quatre sols, un petit brin de poireau un liard, un gros deux liards; quant aux choux on ne pouvoit en offrir aucun prix, car il n'y en avoit point du tout.

[[1] « Toute espèce de trafic étoit mort, c'étoit d'une compassion sans pareille. Il nous a fallu manger de l'avoine comme les chevaux; car, ainsi qu'ils le disoient, les bourgeois et les fermiers n'avoient point de grains. J'ai entendu dire qu'il y avoit cinq cents ans que notre pays n'avoit été éprouvé par une aussi grande famine.

[[1] « Notre bon roi Louis XIV, ayant su notre affreuse misère,

Les genêts, les houx et le lierre même, les lins et les avoines d'hiver périrent par cette rigoureuse froidure. Les ceps de vigne gelèrent pareillement qui firent sur la fin du printemps des jetons aux pieds et aux racines où il vint des grappes en petite quantité, mais de mauvois suc, et dans la suite le vin d'Anjou se vendoit sur les ports de Laval soixante écus la pipe.

Les gens de la campagne souffrirent beaucoup pendant cette famine, n'ayant ni fruits aux arbres, ni hortulages pour se sustenter, d'où s'ensuivit une mortalité et pendant plus de six mois les plus riches aidoient les plus pauvres familles en leur distribuant tant de livres de pain par jour ou par semaine. [[a] Un pauvre homme fut trouvé mort dans la rue du Hameau, ayant encore la bouche pleine d'herbe commune, c'est-à-dire de celle qui croît dans les prés.]

[[l] Avec ce fléau domestique, on avoit encore celui de la guerre à supporter]. Pour remédier au premier, un arrêt du conseil ordonna qu'un chacun donneroit au profit des pauvres, entre les mains d'un notable, les deux tiers de l'intérêt du sort principal de son revenu, de sorte que si Pierre avoit quarante écus de rente ou de revenu, ces

a donné des ordres pour que l'on nous fît venir des blés de l'étranger ; il a, à cet effet, laissé cinquante mille livres dans ses bureaux.

[[l] « Des grains sont ensuite arrivés de Nantes et aussi d'Angers par les bateaux. Ces grains ont été déposés dans les églises de Saint-Julien, de Saint-Louis, de Patience, des Bénédictines et des Ursulines pour les faire sécher. Ils ont été vendus le boisseau cinquante sols, puis ensuite cinquante-cinq sols. C'étoit bien cher pour du blé qui n'étoit guère chanceux, mais que nous étions toutefois bien heureux encore d'avoir.

[[l] « Il fut fait des visites dans les maisons pour constater le nombre de personnes composant chaque famille et ne délivrer à chacune d'elles que la quantité de grains strictement nécessaire pour l'existence.

[[l] « Je ne saurois dire combien de milliers de boisseaux de grains sont entrés à Laval pour les paroisses environnantes et la ville de Mayenne.

[[l] « Le peuple a bien langui, mais il n'est pas mort beaucoup

quarante écus en principal auroient produit la somme de six livres d'intérêts, dont les deux tiers faisoient quatre livres pour les pauvres, chacun en sa paroisse [1].

Charles-Belgique, duc de la Trémoille, aimant d'une affection singulière notre grand monarque Louis XIV, a négligé l'éclat des grands emplois, pour être toujours près de sa personne royale, qui l'honoroit d'une familiarité particulière et d'une confidence sincère, qui est une marque véritable de la grandeur du mérite de notre Charles. Il fut atteint d'une fièvre et mal de langueur, qui donna lieu à ce seigneur catholique de se bien disposer à la mort [2]. Il fit son testament au mois d'avril; et,

de monde. La main de Dieu nous a soutenus au milieu de nos nécessités. »

1. D'après les notes manus. de l'abbé Duchemin, citées par M. Couanier, p. 455, on secourut en 1709 dans la seule paroisse de Saint-Vénérand, 1316 personnes appartenant à 355 familles et en 1710, 1637 pauvres, depuis le mois de janvier jusqu'en juillet. On n'a pas de renseignements sur la paroisse de la Trinité.

Des accusations, qui paraissent malheureusement fondées, furent portées contre les traitants et les officiers de finances et de police que l'on accusa de spéculer sur les grains. « Beaucoup de gens, dit Saint-Simon, crurent que MM. des finances avoient saisi cette occasion de s'emparer des blés par des émissaires répandus dans tous les marchés du royaume, pour les vendre ensuite au prix qu'ils y voudroient mettre, au profit du roi, sans oublier le leur. *Une quantité fort considérable de bateaux de blés qui se gâtèrent sur la Loire,* qu'on fut obligé de jeter à l'eau, et que le roi avoit achetés, ne diminuèrent pas cette opinion...» V. tout le passage de Saint-Simon. T. IV, ch. 29, p. 332. Il est vrai qu'il faut se mettre en garde contre les imaginations de Saint-Simon ; cependant consulter les *Mémoires de la princesse Palatine* et surtout le *Sermon de Massillon sur l'aumône,* prêché pendant le carême de 1709... : « Ne mettez-vous pas peut-être à profit les misères publiques? Ne faites-vous pas peut-être de l'indigence comme une occasion barbare de gain, etc... »

[d De nombreuses mentions des désastres de cet hiver exceptionnel ont été relevées par M. Robert Triger, aux pages 15 à 22 de ses *Observations,* déjà citées.

2. « 29 mai 1709. M. le duc de la Trémoïlle, premier gentilhomme de la chambre, est dangereusement malade à Paris. Il n'a ni survivance pour son fils, ni brevet de retenue sur sa charge. — 30 mai 1709. Le mal augmente considérablement. Madame (la duchesse d'Orléans), de qui il a l'honneur d'être cou-

sans parler des legs pieux, il substitua le duché de Thouars et le comté de Laval à ses petits-fils (enfants de Charles-Bretagne, prince de Tarente et à leurs successeurs mâles) et à leur défaut aux fils de Frédéric, prince de Talmond, son frère, et à leurs successeurs mâles, et encore à leur défaut, aux fils de sa fille Marie-Armande de la Trémoille, à laquelle il avoit donné en la mariant avec le duc d'Albret, la somme de cent soixante mille livres, pour tout ce qu'elle pourroit prétendre en ses successions.

Il mourut ensuite à Paris, le 1er jour de juin l'an 1709. Sa mort fut annoncée en la ville de Laval par le son de toutes les cloches, suivi de la douleur de tous ses officiers et des bourgeois.

Ses obsèques furent faites en toutes les églises de la ville, avec la pompe des lits de parade, de tentures de deuil, semées des armoiries de sa maison.

Les plus excellents orateurs de la ville firent devoir de prononcer en chacune des églises [l'oraison funèbre] de cet illustre défunt, avec affluence d'auditeurs. Il a semblé à plusieurs que Me Pierre Bureau, docteur de Sorbonne, curé de la Trinité et doyen de Laval, a le mieux suivi son sujet en cette occasion [1].

sin germain, parla au roi, en sortant de son souper, pour lui recommander les intérêts du prince de Tarente son fils. Il est dans le service, brigadier de cavalerie. — 1er juin. M. le duc de la Trémoïlle mourut à Paris le soir. Son fils, le prince de Tarente, a une grosse fièvre qui l'empêche de venir ici demander les grâces du roi. » (*Journal de Dangeau.*)

1. [d La destruction des registres de la maison de ville de Laval nous empêche de signaler la part prise par la ville aux divers évènements de famille des La Trémoïlle. Grâce à M. l'abbé Pâris-Jallobert, nous sommes plus heureux pour Vitré. V. page 265 les services dits pour Madeleine de Créquy ; p. 266 et 267 les félicitations pour le mariage du prince de Talmond et les réjouissances pour la naissance de Charles-Armand-René, le futur duc de La Trémoïlle, né de Charles-Bretagne et de Marie-Madeleine de la Fayette ; p. 270 le service pour Charles-Belgique.]

Son corps fut ensuite transporté de la ville de Paris avec un appareil lugubre, en l'église de Thouars, où il repose au tombeau de ses ancêtres.

Deux enfants [sont issus] du mariage de Charles-Belgique de la Trémoille et de Madeleine de Créquy :

1° Marie-Armande de la Trémoille, née en 1677 et mariée à Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, duc d'Albret, fils du duc de Bouillon, grand chambellan de France, l'an 1696[1].

2° Charles-Bretagne de la Trémoille, prince de Tarente, né en 1683[2]. Les Etats de Bretagne ont été ses parrains.

1. En 1691, on avait arrêté un projet de mariage entre Mademoiselle de la Trémoïlle et le jeune duc de Lesdiguières, alors âgé de treize ans. C'était Madame de Créquy, grand'mère de Mademoiselle de la Trémoïlle et Madame de Lesdiguières qui avaient arrangé cela. Les articles du contrat furent signés, mais le projet fut rompu par l'opposition de M. Canaples à la tête de toute la maison de Créquy.

Le 25 novembre 1692 on voit figurer notre jeune princesse au nombre des neuf qui dansèrent à un bal chez Monseigneur le Dauphin.

« 4 décembre 1695. — Le mariage de M. le duc d'Albret, fils aîné de M. de Bouillon, est conclu avec Mademoiselle de la Trémoïlle à qui M. de la Trémoïlle son père et M^me^ la duchesse de Créquy assurent trente mille livres de rentes. Mademoiselle de la Trémoïlle n'a qu'un frère et même qui n'est pas d'une santé très vigoureuse. » — M. de Bouillon assurait deux cent mille écus à son fils.

Le 19 janvier 1696, le roi signa le contrat.

Quelques années après son mariage (juillet 1698) le duc d'Albret eut différend et se brouilla avec son père. « Dans un voyage qu'il fit à Turenne, il prétendit avoir trouvé un testament de son arrière-grand-père par lequel tous les biens de la maison de Bouillon sont substitués à l'aîné, et qu'ainsi M. son père ne peut ni vendre, ni engager, ni emprunter, ni avantager ses cadets. » Dans cette lutte fâcheuse, M. le duc de la Trémoïlle prit le parti de son gendre. (*Journal de Dangeau*, passim.)

2. [d Au *Chartrier de Thouars*, p. 173, il est dit *né en* 1685, mais la date de sa naissance est bien mars 1683 ainsi qu'en témoigne le *Te Deum* chanté à Vitré le 28 mars (Pâris-Jallobert, p. 222).

CHAPITRE NEUVIÈME

CHARLES-BRETAGNE DE LA TRÉMOILLE.

1709-1711

Charles-Louis-Bretagne de la Trémoille, prince de Tarente[1], a succédé à ses père et mère au duché de Thouars, au comté de Laval, à la baronnie de Vitré et à leurs autres seigneuries[2].

Il suit toujours le parti des armes où il commença à se signaler à la bataille de Friedlingen, l'an 1702[3] et pour mieux seconder son courage il s'est mis à la tête d'un régiment de cavalerie [qui, par la perte de dix-huit de ses officiers, donna des marques d'une grande valeur] et qui fit fort bien au combat que le maréchal de Villars livra aux alliés ennemis de la France, dans la plaine de

1. [[a] Voir au *Chartrier de Thouars*, page 173, ainsi que p. 357 du tome IX du *Dictionnaire des généraux* de Courcelles.

2. « Comme nous l'avons remarqué dans la note précédente, Charles-Bretagne était gravement malade au moment de la mort de son père : « Il étoit à l'armée d'Arras,... on lui envoya son congé pour revenir. » (*Journal* de Dangeau, août 1709.)

3. En janvier 1702, le roi lui avait donné la compagnie de cavalerie de Saint-Herem ; à la bataille de Friedlingen, il commandait comme capitaine au régiment de Royal-Cavalerie. En décembre 1702 il eut le régiment de Geoffreville. En décembre 1704, il reçut le commandement du régiment de Talmond, lorsque son oncle, le prince de Talmond, fut nommé maréchal de camp. (Dangeau, passim.)

Bungie, proche Malplaquet, le 11e jour de septembre 1709. On écrit que le maréchal y fut blessé avec une perte de dix mille hommes [1] et que le prince Eugène, descendu de la maison de Savoie, qui commandoit les ennemis, y fut blessé à la tête, avec perte de trente mille de ses hommes.

Le régiment de la Trémoille [2] eut ensuite son quartier d'hiver dans les villes de Laval, de Vitré, de Mayenne, d'Ernée, de Craon et de Château-Gontier; il retourna en campagne en bon état et partit de la ville de Laval, où il s'étoit assemblé, le 28 avril 1710 [3].

Le duc de la Trémoille, homme prudent et bien avisé aux choses de la vie, connoissant beaucoup de feu et de facilité dans la conduite du prince de Tarente, son fils, lui choisit une femme sage, belle et riche. Ce fut damoiselle Marie-Madeleine de la Fayette, héritière unique de sa maison [4], célèbre par le nombre de plusieurs vaillants

1. Quatorze mille hommes, suivant Saint-Hilaire.

2. [d Il y eut trois régiments de cavalerie sous le nom de la Trémoïlle. Le premier, levé le 8 mai 1650 par Louis de la Trémoïlle, fut licencié le 22 décembre 1651. Le deuxième fut le régiment qu'il reçut en décembre 1702 et qui était vacant par l'abandon de Geoffreville devenu maréchal de camp. Le troisième appartenait au prince de Talmond depuis le 30 mars 1693; il fut donné le 1er juin 1709 au duc de la Trémoïlle qui, en devenant brigadier, le remit au duc de Bouillon. (V. p. 187 et 224 du tome III de l'*Histoire de la Cavalerie* du général Susanne (Paris, 1864, 3 in-18.)

3. [d 1710 ne fut pas une année de prospérité pour Laval :

[t 1710. — « Les grains sont toujours chers ; ils n'ont baissé que vers la fin de l'année où nous les avons eus au prix de vingt-cinq sols.

[t Une foule de personnes riches sont décédées cette année, comme si on les eût ramassées à rateau. »

4. « M. de la Trémoïlle maria son fils unique avec Mademoiselle de La Fayette du nom de Mottier, fort riche héritière. Elle avoit perdu père et mère, qui étoit fille et par l'évènement héritière de Marillac, doyen du conseil... La Fayette étoit mort maréchal de camp. Il étoit fils de cette madame de la Fayette, célèbre par son esprit, si amie de M. le prince le héros, de madame de Longueville, de M. de la Rochefoucauld, etc. » (Saint-Simon, anno 1706. T. III, 257.)

Ce Marillac, doyen du conseil, grand-père maternel de ma-

hommes qui en sont issus, entre autres son trisaïeul, ce fameux Gilbert de la Fayette, maréchal de France, lequel, au mémorable traité d'Arras de l'an 1435, pour pacifier avec Philippe, duc de Bourgogne, étoit un des plénipotentiaires du roi de France, Charles VII.

Cette dame est encore devenue héritière de la maison de Marillac par la mort du marquis de Marillac, son oncle maternel, tué en Allemagne à l'infortunée journée d'Hochstedt, le 13e d'août 1704.

dame de la Trémoïlle, dut sa fortune à la célébrité qu'il acquit lors de la révocation de l'édit de Nantes. « Il étoit intendant du Poitou, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et des barbaries qui furent exercées contre les huguenots ; lui et Vérac crurent y trouver leur fortune ; tous deux se signalèrent en cruautés, en conversions ; tous deux donnèrent le ton aux autres provinces, tous deux en obtinrent ce qu'ils s'en étoient proposé. Vérac en fut chevalier de l'ordre en 1688 et Marillac conseiller d'Etat, par une grande préférence sur les anciens : il en a joui jusqu'à être doyen du conseil. » Mais il semble que la justice divine ait voulu frapper ces grandeurs si mal acquises ; Marillac vit mourir successivement sans enfants ses deux fils, l'un dans la robe, l'autre à la guerre, à la bataille d'Hochstedt, sa fille et son gendre La Fayette. Madame de la Trémoïlle resta seule pour hériter de tous et recueillir cette immense fortune (V. Saint-Simon, anno 1704, T. III, p. 82.)

Le journal de Dangeau va nous renseigner sur la fortune de Mademoiselle de La Fayette. 27 mars 1706 : « Les articles du mariage du prince de Tarente avec Mademoiselle de la Fayette sont signés. La demoiselle a en mariage le bien qu'elle a eu de son père, qui sera de plus de trente mille livres de rentes, quand le douaire de Madame de La Fayette, qui est de quatre mille livres, et la pension de M. l'abbé de La Fayette, qui est de quatre mille livres seront éteints... M. de Marillac a fait voir plus de cinq cent mille écus de bien de lui ou de sa femme, mais il n'a voulu s'engager à rien... Le 11 avril 1706 le roi signa le contrat... »

Il semble que Marillac n'approuvait pas le mariage de sa petite-fille. Malgré son immense fortune il ne lui donna rien. Plus tard, quand Madame de la Trémoïlle eut un fils, il se montra plus généreux, mais en spécifiant toutefois que M. de la Trémoïlle ne pourrait profiter de ses générosités. — « Juin 1715. M. de Marillac.... a fait donation de sa terre d'Attichy, qui vaut dix mille écus de rente, au prince de Tarente, fils du duc de la Trémoïlle, mais avec cette condition expresse que cette terre ne passeroit point sur la tête de M. de la Trémoïlle. » (*Journal* de Dangeau.)

Ce seigneur à présent duc de la Trémoille et la duchesse son épouse ont deux enfants dont on ne sait pas encore les noms ni les qualités [1]. Il a servi en Flandre pendant les deux dernières campagnes. Après la mort du duc de la Trémoille son père, le roi lui ayant continué la charge de premier gentilhomme de sa chambre [2], il est en quartier de service en la présente année 1711 [3].

[1 L'écusson de la Trémoille est écartelé, au premier de France, au deuxième de Laval-Montmorency, au troisième d'Aragon-Naples, au quatrième de Bourbon, et sur le tout de la Trémoille (qui est) blasonné *d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules, deux en chef et une en pointe* [4].

[1 Pendant l'été de la présente année (1711) [5], on a

1. L'un de ces enfants mourut en bas-âge. A sa mort en 1719 Charles-Bretagne ne laissait qu'un fils, Charles-Armand-René, né le 14 janvier 1708. V. *Chartrier de Thouars*. Voir aussi Sandret, *Un grand seigneur académicien*, notice sur Charles-Armand-René, duc de la Trémoïlle, membre de l'Académie française, 1708-1741. Paris, Dumoulin, 23 p. in-8°. (Extrait de la *Revue hist. et nobiliaire*.)

2. [d Les lettres du 2 juin 1709 sont à la page 174 du *Chartrier*.

3. Au mois de janvier de cette même année 1711, Charles-Bretagne fut reçu au Parlement pour son duché et pairie de Thouars. Mais sa fortune, malgré son riche mariage avec mademoiselle de La Fayette, ne marchait pas de pair avec ses honneurs: « Au mois de février 1711,dit le marquis de Dangeau, M. de la Trémoïlle, quoiqu'un des plus grands seigneurs du royaume, ayant assez dérangé ses affaires, a été obligé par le conseil de famille de madame sa femme, de demander au roi des commissaires pour gouverner son bien. Le roi lui en a donné trois qui n'ont point encore réglé ce qu'on laisseroit à M. de la Trémoïlle pour sa dépense. »

4 V. aux notes et éclaircissements de l'édition de Guillaume Le Doyen donnée par M. La Beauluère, pag. 379, les diverses combinaisons de l'écusson des La Trémoïlle. [d Voir aussi au *Chartrier de Thouars* les dessins de leurs écussons.

5. [g « La sacristie de l'église Saint-Vénérand fut achevée et perfectionnée en l'année 1711. »

[g M. René Hardy, juge civil et maire de Laval, fit construire le portail qui fait l'entrée de la rue de Rivière, en l'an 1711. Il fit

bâti un beau portail à l'entrée du nouveau château de Laval, sur la place publique, au frontispice duquel sont empreintes les susdites armoiries en relief de tuffeau. Sur le sommet de ce portail il y a un buste qui représente le duc de la Trémoille, aujourd'hui comte de Laval ; à la droite de ce buste, vers la place, il y a un peu plus bas un autre buste qui représente la déesse Minerve et à la gauche du buste supérieur il y a un troisième buste du dieu Mars ; et aux deux angles rectelins de ce portail on voit deux sphinx, qui semblent admirer ces divinités. Cet ouvrage a été dessiné et bâti par les soins de M. René Hardy de Levaré, maire, juge ordinaire et de police de la ville et du comté de Laval[1].]

Louis, dauphin de France, fils unique de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche [[1] décédée à Versailles, le 29 juillet 1683], naquit le 1er novembre 1661. Ayant été élevé en cette école de sagesse et de magnanimité du roi Louis-le-Grand, son père, il en avoit retenu tous les traits et en étoit le véritable imitateur. Il étoit l'amour du peuple françois et l'espérance de l'allègement de la commune misère. Et [aussi croyoit-on] qu'il répri-

aussi en 1713 abattre de mauvoises maisons ou baraques qui étoient au haut de la place et y fit bâtir le nouveau portail du nouveau château, où il demeuroit, et mettre les deux grillages de fer qui sont aux deux côtés. »]

1. M. Hardy de Levaré succéda comme maire de Laval à M. René de la Porte, décédé en 1706. Sa magistrature est restée célèbre par les grands travaux d'utilité publique qu'il entreprit. Il répara les rues, et aux entrées de la ville, fit refaire à neuf cet horrible « pavé de Laval » qui effrayait tant madame de Sévigné qu'elle faisait de longs détours pour l'éviter. Il fit déblayer le devant de la porte Beucheresse, y établit un marché pour les bestiaux, en un mot fit cette place aujourd'hui transformée en square mais qui du moins a conservé son nom.

Ce beau portail, élevé par ses soins devant le nouveau château, fut démoli pendant la Révolution ; ces sphinx, ces figures mythologiques furent brutalement renversées ; et, à la place du buste de Charles-Bretagne de la Trémoïlle, les hommes de la Terreur mirent la tête sanglante de son arrière-petit-fils, le prince de Talmond et de son intendant Enjubault.

meroit l'avidité de ces mille sangsues qui, à l'insu du monarque, sucent continuellement le sang de toutes les veines de l'état. Il a eu trois fils de Chrétienne-Victoire de Bavière, son épouse, décédée en l'année 1690.

Il fut atteint, sur le commencement du mois d'avril, d'une fièvre violente et lors parurent sur son corps, dans un âge avancé, les pustules de la petite-vérole, mêlée de pourpre, et mourut de ce mal le 14 du même mois 1711.

Le duc de la Trémoille, comme premier gentilhomme de la chambre, porta le grand deuil et fit les honneurs de ses obsèques.

L'évêque d'Angers prononça en l'église de Notre-Dame de Paris l'oraison funèbre à la louange du prince défunt, où il réussit si avantageusement qu'il a mérité le titre d'*orateur françois* ; de là, le corps du dauphin fut conduit par le clergé nommé par le roi, les officiers et les gentilshommes de sa maison avec une pompe modeste et vraiment chrétienne, au sépulcre des rois, en l'église de Saint-Denis de France, où il repose jusqu'à ce qu'il plaise à ce grand juge des princes et des monarques de venir rendre à un chacun des mortels selon ses œuvres.

Quelques jours après, Louis de la Vergne, évêque du Mans, et Bernard Chauvelin, intendant de la généralité de Tours, envoyèrent par ordre du roi leurs lettres aux principaux du clergé et des officiers de la ville de Laval pour, de leur part, célébrer et assister aux obsèques du prince défunt, ce qui fut solennellement accompli en toutes les églises de la ville et des communautés de Laval.

Nous avons fait voir, dans un des articles de ce mémoire, comme les seigneurs comtes de Laval sont gouverneurs nés de leurs places [[1] et l'usage nous a démontré que l'office de maire étoit un avec celui de premier juge] de quoi Charles-Bretagne, duc de la Trémoille avoit pris lettres patentes confirmatives [de cet ancien et perpétuel gouvernement] du... août 1710.

Mais les besoins de l'état ayant fait rechercher plusieurs moyens pour avoir de la finance au soutien de cette guerre, où il semble que toute l'Europe s'est liguée pour abaisser la puissance de la maison de France, l'on publia un édit par lequel le gouvernement de certaines villes[1], particulièrement [celui de Laval] étoit [rendu] vénal. Un ancien arrestographe a dit que ces sortes d'*édits bursaux,* fomentés par des financiers pour en profiter, semblent injurieux à la grandeur de l'état, d'autant que ces perpétuels gouvernements n'ont été accordés par les rois à de certains seigneurs qu'en reconnoissance de longs services d'eux ou de leurs prédécesseurs, motif par lequel la justice et la gloire de ces monarques paroissent singulièrement.

Quoi qu'il en soit, le capitaine la Bouchefolière-Marest, gentilhomme de mérite et fort opulent, désirant joindre aux myrtes de son mariage avec la fille de l'ancien juge de Laval, la dignité de gouverneur de la ville, en traita en conformité de cet édit. Les lettres patentes lui en furent expédiées en chancellerie, puis enregistrées au siège royal de Laval, où il fut conduit par ses amis, au bruit des tambours. [[1] Au même temps, M. Gilles Le Long traita de l'office de maire, où ayant été installé par les officiers du siège royal, il en fit publiquement les fonctions.]

Etant ensuite venu un ordre de la cour de chanter le *Te Deum* et de faire un feu de joie pour la naissance d'un prince de la maison royale, ce gouverneur s'étant transporté en l'église de Saint-Tugal, accompagné des échevins de la ville et de quelques officiers de la justice royale, on y commença la cérémonie ; de là, étant venu

1. [[a] De toutes les ville closes. Voir : édit de décembre 1708 maintenant la création des gouverneurs de ville, supprimés par un édit de juin 1700, et y créant un lieutenant et un major. Il est inséré *in extenso* à la page 326 de l'année 1708 du *Recueil des édits enregistrés au parlement de Normandie.*

en même ordre sur la place publique, il mit, avant les échevins, et eux après lui, le feu, chacun un flambeau de cire blanche en la main, dans le bûcher préparé pour démontrer la joie de cette nativité. Les officiers du comte de Laval n'y parurent point parce qu'il y avoit opposition de sa part à l'installation de ce nouveau gouverneur.

Par arrêt contradictoire du conseil privé [les nouveaux magistrats ont été destitués] et M. le duc de la Trémoille maintenu en ses anciens droits et privilèges et dans le perpétuel gouvernement de la ville de Laval.

L'hiver de 1711 commença par de fréquentes pluies qui rendirent les chemins peu praticables ; au commencement du mois de février les vents du nord ayant soufflé, purifièrent l'air et ainsi nous firent jouir de la beauté du soleil ; la gelée accompagna les vents, laquelle ayant comprimé la boue des chemins et glacé les moyennes eaux, les voyageurs pouvoient marcher facilement tant à pied qu'à cheval. Vers le 10 du mois de février il tomba pendant deux jours de la neige qui se fondoit en partie ; l'autre s'attachoit aux branches des arbres ou se tenoit en son espèce sur la terre. Cette neige qui se fondoit amollit la terre gelée environ de quatre doigts d'épaisseur ; celle qui étoit attenante aux branches des arbres y forma un verglas épais d'un pouce et au bout de chaque branche il y avoit comme une andouillette glacée [1]. L'air étant nébuleux tout ce grand verglas dura pendant les premiers jours de carême et, par sa pesanteur, fit éclater du tronc grande quantité de branches d'arbres de toutes espèces.

Sur la fin de février le vent du nord-ouest s'étant levé, il tomba encore quantité de neige, de sorte que les blés, les froments, les avoines, les lins et les légumes qui étoient

1. C'est le même phénomène qui s'est produit en 1879.

mêlés et environnés de ce gros verglas de quatre doigts d'épaisseur se trouvèrent alors comme enveloppés entre la terre et la neige nouvellement tombée des nues.

Enfin le vent de l'ouest ayant amené avec soi une longue pluie, la neige et le verglas se fondirent; ce fut pour lors que les plates campagnes furent submergées, que les petits ruisseaux devinrent comme de grosses rivières non guéables, que les gros fleuves par leur rapidité et leurs inondations firent beaucoup de ravages, renversant les ponts, les chaussées, les moulins. Et, comme j'écris de la ville de Laval, je dirai que les anciens conviennent avec moi que de mémoire d'homme ni d'aucune tradition urbaine [1] les eaux de la rivière de Mayenne n'avoient point monté à une pareille hauteur dans le faubourg du Pont-de-Mayenne. [L'eau] mouilloit la deuxième marche supérieure de l'Echelle-Marteau; elle se répandit dans l'église et dans les salles basses de l'hôpital jusqu'à la hauteur des tables qui servent pour la victuaille des pauvres qu'on transporta avec leurs lits dans les hautes salles; et pour les maisons qui bordent les ports de cette rivière, l'eau égaloit la hauteur de leurs premiers étages.

1. V. dans *Guillaume le Doyen*, le récit des inondations de son temps.

CHAPITRE DIXIÈME

HOPITAUX SAINT-LIBOIRE ET SAINT-JOSEPH [1]

Nous avons remarqué ci-devant combien l'intempérie des saisons des années précédentes avoit apporté de maux, même qu'elle avoit causé une mortalité dans le territoire de Laval. Il est vrai que la ville de Laval est bâtie sur une petite montagne, au-dessus et à l'ouest de la rivière de Mayenne ; mais ses deux faubourgs sont situés en lieux bas : l'un autrefois étoit un étang qui a été défriché par les soins et l'industrie des anciens habitants [2] ; mais comme leurs issues sont remplies de fontaines qui coulent par le milieu des principales rues de ces faubourgs pour se décharger en la rivière, l'on a prétendu que la vapeur de ces eaux, qui reçoivent en leur passage les immondices des artisans, leur causoit des maladies fréquentes que l'on cache sous le nom d'*humeurs* ou *tumeurs froides*, qui sont pour la plupart mortelles et non curables, par le peu de moyens de ceux qui en sont atteints. Les admistrateurs de l'hôpital Saint-Julien, ne se voulant pas charger de tels malades et les religieuses de

1. [« En cettte année 1711 on jeta les fondements du bâtiment de Saint-Liboire ou Hôpital des Incurables. M. Renusson de la Rongère, un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu fut chargé, de la conduite de ce bâtiment et s'en donna les soins. »

2. *Stragnum ad portam Rhedonensem*, 1040. (Note de Bourjolly.)

la maison de Saint-Joseph n'osant se communiquer avec eux, pour la contagion de ce mal ; ainsi ces malades demeuroient sans soulagement dans leurs misères.

Les choses en cet état, ce grand Dieu, père des pauvres, a touché le cœur de quelques vertueuses personnes qui ont donné de leurs biens, les unes pour acheter un fond, les autres pour nourrir, entretenir et médicamenter tous les malades de ce territoire atteints de ces tumeurs froides et malignes, qui ne sont pas admis dans l'hôpital de Saint-Julien, conformément à ses statuts.

Le fond de cet hôpital s'appelle *La Valette Saint-Martin*, proche l'enclos de Patience et des Cordeliers. Maître Etienne Piau, prêtre habitué en l'église de la Trinité, est le premier directeur de cet hôpital et maître Jean Gaultier, prêtre-chanoine de Saint-Tugal, est son collègue.

Cet hôpital, fondé et décrété par autorité épiscopale en juin 1711, est dédiée à Dieu, sous le patronage de saint Liboire, quatrième évêque du Mans, dont la fête se solennise, suivant l'usage du bréviaire de ce diocèse, le 23 juillet [1].

Les choses qui semblent le plus mûrement délibérées, reçoivent quelquefois dans la suite du temps de grandes oppositions. Les administrateurs de l'hôpital Saint-Julien étoient également chargés de la régie de celui de Saint-Liboire ; ils remontrèrent aux assemblées de leur bureau que la dépense des nouveaux domestiques, des nouveaux ameublements, la nourriture et la cure des malades surpassoient le fonds. Les médecins et chirurgiens à gages ordinaires se plaignoient de l'incommodité

1. C'est cette même année 1711 que l'on commença à y recevoir les scrofuleux. Sœur Georget, du tiers-ordre de Saint-Dominique, et une demoiselle Lilavois se chargèrent du soin de soigner ces malades et de gouverner le nouvel hospice. (Couanier, d'aprèsl'abbé Duchemin.) Il est juste de conserver le nom de ces humbles filles.

de traverser toute la ville pour aller en outre à l'extrémité d'un faubourg pour faire leurs visites à moins que leurs gages ne fussent augmentés.

Dans ce rencontre [1] les opinions des officiers de la maison de ville étoient comme mi-parties pour la subsistance de cet hôpital. On en écrivit à M. d'Aguesseau, procureur général au parlement de Paris, pour recevoir son avis, qui fut que le maire feroit une convocation générale de tous les états de la ville pour joindre de plus près ce nouvel hôpital à celui de Saint-Julien ou pour le laisser et le continuer en l'état où il étoit.

Par délibération des notables bourgeois du mardi 22 décembre 1711, il a été statué et arrêté qu'on feroit un bâtiment dans la rue des Lices en l'emplacement de certaines maisons appartenant à l'hôpital de Saint-Julien, pour y loger, nourrir et médicamenter à l'avenir ces sortes d'incurables, [[1] sous la direction des mêmes administrateurs [2].]

1. Autrefois ce mot était masculin. (V. Dictionnaire de Littré).

2. [[a] Voir Léon Maître, *Les Hôpitaux de Laval*, p. 61.

CHAPITRE ONZIÈME

TREMBLEMENT DE TERRE

6 octobre 1711

Le mardi 6e jour d'octobre 1711 commença par un moyen brouillard, que la chaleur du soleil dissipa, secondé du vent du nord ; le soleil se couchant, le vent s'abaissa et le commencement de la nuit étoit fort calme, de sorte que le tremblement de la terre fut aisément remarqué ; néanmoins cent diverses personnes le racontent en cent différentes manières, sinon que toutes conviennent que la terre trembla par deux fois en l'espace d'un demi quart d'heure.

Quelques bourgeois de la ville de Laval, effrayés du premier tremblement, qui fit trémousser leurs meubles et remuer sur leurs tables les chandeliers qui portoient leurs bougies et comme chanceler les soliveaux de leurs chambres, se mirent en prières ; mais le second tremblement étant incontinent survenu, même avec plus de véhémence, qui causa comme le premier une légère agitation de meubles, un frémissement prompt et vif en toutes les vitres des maisons, beaucoup de personnes en sortirent de peur d'être accablées par leur chûte.

Quelques autres personnes, spécialement celles qui étoient lors à table, s'aperçurent peu de ces tremblements.

Pour moi, qui écris ceci, j'étois en même temps dans un pays de vignobles, logé avec M. l'avocat du roi Gaultier dans une de ses maisons sise sous une montagne couverte de noyers où nous entendîmes un bruit sourd et résonnant [en manière de léger mugissement et] comme battement d'ailes d'oiseaux ; au second tremblement comme un vent prompt sortant de tonneaux, qui fut accompagné de frémissement des vitres de la chambre, et fit tomber deux pierres du haut de la cheminée d'une autre chambre, où se chauffoient nos vendangeurs, qui sortirent promptement dehors en la cour de la maison.

Quelques villageois m'ont assuré qu'ils avoient vu, lors des tremblements susdits, des feux volants par l'air, qui les avoient fort épouvantés ; que les oiseaux champêtres et domestiques étoient tombés de leurs perches avec clameur, par la secousse de ces tremblements [1].

Les philosophes de ce temps donnent beaucoup de raisons pour mettre au jour les causes de ces tremblements de la terre ; ils les appuient des opinions des anciens et concluent qu'ils ont toujours été inégaux, soit dans leur durée, soit dans les accidents qui en sont survenus.

L'histoire de Naples et des autres pays d'Italie rapporte la perte de quantité d'édifices et de villes entières, arrivée par ces sortes de tremblements. La plus commune opinion attribue ces effets à des exhalaisons sèches qui font le même fracas dans le ventre de la terre, que dans celui de la nue, les brisant souvent l'une et l'autre, lorsqu'elles ne peuvent se dégager autrement de

1. Ce tremblement de terre fut ressenti dans toute la province du Maine et dans le pays d'Alençon. Il a été consigné, à la date du 6 octobre vers 8 heures du soir, dans les registres des paroisses de Courcebœufs, Neuvy en Champagne, Voivres, René, Yvré le Polin, du Crucifix au Mans et dans les mémoires manuscrits de M. Maulny. (V. *Observations agricoles et météréologiques dans... le Maine, de* 1544 *à* 1789, par Robert Triger, Le Mans, Monnoyer, 1881).

servitude, pour la dureté et densité des corps qui les retiennent enfermées.

Ces savants prétendent que les exhalaisons causent les tremblements plus souvent la nuit (que le froid les rencoigne dans la terre) que non pas le jour ; et lorsqu'ils arrivent de jour, c'est en plein midi, que le soleil donnant à plomb sur la terre, y fait renfermer ces exhalaisons, comme lorsqu'il darde ses rayons sur nos cheminées, il empêche l'issue de la fumée.

Que les tremblements sont moins fréquents en hiver à cause de l'abondance de l'humidité ; en été à cause des grandes chaleurs, qu'au printemps et dans l'automne où la chaleur est tempérée, l'humidité et la sécheresse médiocres.

Il est plus certain de rapporter ces causes à la volonté de Dieu, qui a plusieurs fois employé ces tremblements pour faire paroître aux hommes sa justice et sa puissance, lors même que les causes naturelles y sembloient opposées ainsi qu'il advint à la mort du Sauveur.

Mais venant aux causes qui nous paroissent sensibles et faisant réflexion sur l'humidité copieuse du printemps dernier, laquelle, après avoir rempli les concavités de la terre, a pu chasser par son impétuosité les autres eaux et agiter la terre par leur mouvement et transport d'un lieu en un autre. Ajoutons que ces torrents chassent les vents impétueusement comme l'air sort d'une bouteille lorsqu'on la remplit : que le vent pousse et agite la terre tant qu'il trouve quelque issue ; c'est d'où viennent les sons et les mugissements qui accompagnent les tremblements de terre.

Il me semble que l'on peut appliquer avec justice ce dernier raisonnement philosophique, pour comprendre la cause diverse du tremblement dont nous écrivons, et s'il n'a pas été dommageable par quelque bouleversement de villes et de maisons, les peuples en sont d'autant plus re-

devables à la bonté divine, à laquelle, en actions de grâces ils doivent consacrer leurs cœurs et leurs plus sincères intentions.

LIVRE SEPTIÈME [1]

CHARLES-BRETAGNE DE LA TRÉMOILLE (*FIN*)

1712-1719

I. 1712.

Je suis obligé de commencer cette année par la description [de la mort] fatale de personnes d'éminente qualité ; deux évêques perdirent la vie en un même jour

1. [[d] Afin de ne pas interrompre la suite chronologique du récit nous plaçons cette continuation immédiatement après le Livre VI ; mais, dans les manuscrits elle occupe la fin de l'ouvrage, dont elle est un appendice.]

Le manuscrit autographe de Bourjolly porte en titre « *Livre VIII adjouté à l'histoire de Laval.* » Dans la deuxième rédaction, dédiée à Madame la duchesse de Roquelaure, cette continuation a été extrêmement abrégée.

La copie que je possède de sa deuxième rédaction porte le sous-titre suivant : *Continuation du mémoire chronologique. Des choses mémorables arrivées en ce royaume et pays circonvoisins depuis l'année* 1712 *jusqu'à la ratification de la paix générale conclue à Rastadt le* 6[e] *de mars* 1714, *publiée à Laval, le* 6[e] *jour de janvier, fête des Roys de l'année* 1715.

Il va sans dire que les copies de la première rédaction, arrêtée en 1711, ne peuvent renfermer cette continuation. Elle est bien de notre auteur, puisqu'elle existe, écrite de sa main, dans le manuscrit A.

dans la ville du Mans, savoir le 27 du mois de janvier qu'on célèbre solennellement la fête de Saint-Julien, premier évêque de ce diocèse.

1° Guillaume Dalton, évêque d'Ossory[1], l'un des douze du royaume d'Irlande ou d'Hybernie qui reconnoissoient deux archevêques pour métropolitains ; il mourut sur les dix heures du matin. Jacques, II du nom, roi de la Grande-Bretagne, ayant embrassé la religion catholique romaine que ses prédécesseurs rois avoient délaissée pour professer les dogmes de la religion de Luther et de Calvin, fut haï de la plupart de ses sujets, trente principaux desquels firent à Londres une conspiration pour le chasser de son trône ; ils appelèrent à leur secours son propre gendre, époux de sa fille aînée, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, lequel, par une ambition perfide, ayant passé par mer de Hollande en Angleterre, y fut reçu avec joie par les conspirateurs qui attirèrent à leur parti

1. Suivant dom Piolin (*Hist. de l'église du Mans,* tome VI, p. 356), ce serait le 26 janvier et non le 27 que seraient morts les deux prélats.

Guillaume Dalton, évêque d'Ossory, condamné à mort par les lois anglaises pour avoir administré les sacrements, se réfugia en France en 1699. L'évêque du Mans, Louis de la Vergne, lui offrit dans son diocèse une généreuse hospitalité et lui permit d'y faire usage de tous ses pouvoirs. Suivant D. Piolin il recevait annuellement une pension de mille livres sur le trésor royal et de plus douze mille livres sur le clergé de France.

Louis de la Vergne de Montenard de Tressan était évêque du Mans depuis 1671. On dit que Dieu l'avertit miraculeusement de sa fin prochaine et de celle de l'évêque d'Ossory, son ami. La veille de son trépas, il lui sembla voir dans sa chambre deux flambeaux dont la flamme s'agitait : il demanda aux personnes qui l'entouraient la raison de cette étrange illumination ; il lui fut répondu qu'on n'apercevait rien de semblable : au bout de quelques minutes, le prélat s'écria que les deux flambeaux venaient de s'éteindre tout à coup... Le lendemain Louis de la Vergne mourait subitement quelques heures après Guillaume Dalton, qui venait de succomber lui-même à une attaque d'apoplexie foudroyante. (V. dans D. Piolin, loco cit. l'inscription latine que les bénédictins de la Couture placèrent sur la tombe de Guillaume Dalton).

les plus grands du royaume ; et, après qu'ils eurent désarmé et pillé les biens des catholiques romains, le roi Jacques fut obligé de sortir de la ville de Londres et de se retirer en France où le roi Louis, sensible à son malheur, le reçut bénignement.

Le parlement et les peuples d'Irlande, détestant la déloyauté des naturels anglois, furent fermes dans leur soulèvement pour le roi Jacques, lequel, ayant passé de France vers eux sur la fin de l'année 1690, il les confirma dans l'amour et dans l'obéissance qu'ils lui devoient; pour laquelle empêcher, le prince d'Orange, usurpateur de l'Angleterre, envoya l'année suivante avec des troupes le maréchal de Schomberg, lequel, voulant forcer le passage d'une rivière gardée par les royaux, reçut un coup de pistolet dans la gorge duquel il perdit la vie, et ses deux fils déchurent par ce moyen de l'espérance de succéder aux grandes dignités dont le roi très chrétien avoit gratifié leur père, en l'honorant d'un état de maréchal de France.

L'Irlande étant donc devenue le théâtre de la guerre, le roi de France y envoya des forces pour soutenir le roi Jacques son allié, contre lesquelles en l'an 1692, le prince d'Orange alla avec une armée puissante ; et comme l'évènement d'une bataille étoit douteux, le roi Jacques, par l'avis de ses capitaines et vassaux, repassa en France, laissant Jacques, duc de Berwick, son fils naturel, pour commander ses troupes et le comte de Saint-Ruth, général des François, ses auxiliaires. Ces deux chefs reçurent la bataille que le prince d'Orange leur livra, en laquelle le comte ayant été emporté d'un coup de canon, le gain en demeura au prince [d'Orange], qui, par une capitulation, reçut toutes les places occupées par les troupes des deux rois alliés dans le royaume d'Irlande, d'où elles repassèrent en sûreté en France.

Incontinent après le prince fit un édit par lequel il étoit enjoint sous peine de la vie à tous les catholiques ro-

mains, qu'il appeloit papistes, de vider du royaume, à moins qu'ils ne fissent une prompte profession de la religion orthodoxe de l'état, c'est-à-dire luthéro-calvinienne.

L'évêque d'Ossory, dont nous marquons le trépas, fut un de ceux qui se retirèrent en France. Le roi très-chrétien, touché de cette sienne affection, lui assigna deux mille livres de pension sur le clergé de la province du Maine, et l'abbaye de la Couture pour son habitation, où, étant décédé en réputation de bienheureux, il y a été inhumé par les religieux bénédictins de cette abbaye avec la pompe et la cérémonie pratiquées aux obsèques des évêques.

2° Louis de la Vergne, soixante-quinzième évêque du Mans, mourut aussi ce jour, 27 de janvier, sur les onze heures du soir ; il étoit abbé de Bonneval et grand aumônier de Philippe, duc d'Orléans [1], frère unique du roi. Ce prélat, doué d'un bel esprit, fit incontinent après son installation à l'épiscopat, de beaux statuts pour la réformation du clergé de la province du Maine ; il composa un nouveau catéchisme plus ample et plus instructif que le précédent et un nouveau bréviaire pour l'usage de ce diocèse [2]. Il a été grand zélateur des droits de sa dignité. Les anciens chanoines du chapitre de sa cathédrale s'étant, par autorité pontificale et de l'aveu du roi de France Charles le Grand, soustraits à la juridiction épiscopale à cause d'une violence extraordinaire commise sur aucun d'eux, l'an 792, par Joseph, vingtième évêque, qui avoit

1. [[d] Voir mémoires de Daniel de Cosnac, tome I, p. 377.]

2. *Catéchisme ou abrégé de la Foy et des Veritez chrétiennes,* imprimé par l'ordre de Mgr Louis de Lavergne-Montenard de Tressan, évêque du Mans, pour être seul enseigné dans son diocèse. Au Mans, chez Ambroise Ysambart. s. d. (décembre 1693) 1 vol.in-12, n° 3.579 du *Catalogue de la biblioth. de la Société d'agriculture... de la Sarthe.* — Le nouveau bréviaire parut également en 1693.

[[d] *La semaine du Fidèle,* dans son tome XXIV, p. 470. en avril 1886, vient de commencer la publication d'une importante notice sur ce sujet : *Le catéchisme au diocèse du Mans depuis* 1508.]

fait châtrer quatre d'entre eux, ceux qui ont succédé à ces chanoines s'étoient toujours maintenus, depuis tant de siècles, dans cette exemption, de laquelle Louis de la Vergne ayant remontré l'abus au conseil du roi, par arrêt souverain les officiers principaux et les chanoines de cette cathédrale, conformément au droit commun épiscopal, sont rentrés sous la juridiction de leur évêque [1].

Jacques-Auguste Le Vayer, grand doyen, et Charles Debonnaire, chanoine de l'église du Mans, docteurs de Sorbonne et grands vicaires établis pendant la vacance du siège épiscopal, envoyèrent leurs lettres au clergé séculier et régulier de la ville de Laval, aux fins de célébrer les obsèques de l'évêque défunt. Ils furent solennellement faits dans l'église de la Trinité ; tous les religieux mendiants des deux faubourgs y assistèrent avec leurs croix, qui environnoient le tombeau figuré de l'évêque, surmonté d'une mitre et d'une étole de satin blanc. Le docteur Bureau, curé de la Trinité, célébrant, fit un brief éloge des vertus de ce prélat [2].

Louis de France, duc de Bourgogne, fils aîné de Louis, dauphin de France et de Chrétienne-Victoire de Bavière, naquit le 6e jour d'août 1682 ; il épousa, le 12 de novembre 1696, Marie-Adélaïde, princesse de Savoie. De leur

1. [d Il est fait ici allusion au grand arrêt du parlement de Paris du 26 juin 1686, lequel se trouve *in extenso* à la page 652 du tome VI du *Recueil des actes, titres et mémoires... du clergé de France* (14 vol. in-4°, Paris, 1768-1771).

2. Pierre Bureau, docteur de Sorbonne, né à Dreux, fut nommé curé de la Trinité en 1674. Il paraît avoir eu une grande réputation comme prédicateur. C'est lui qui officiait le jour de la Purification, lorsque le furieux ouragan de 1701 s'abattit sur l'église de la Trinité, et enleva quarante pieds de la charpente de la nef et jeta l'épouvante parmi les fidèles rassemblés. [v. t. II, p. 145.) Pierre Bureau mit fin à l'abus de la double cure de la Trinité ; il est en outre connu par ses longs démêlés, et ses procès avec le chapitre de Saint-Tugal. On peut voir dans les *Recherches historiques sur la Trinité*, de M. Isidore Boullier (1 vol. in-8°, Laval, 1845), de nombreux détails sur ces faits de l'histoire ecclésiastique qui présentent aujourd'hui peu d'intérêt.

mariage sont issus trois enfants mâles ; l'aîné décéda âgé de dix mois seulement. Après le trépas de Louis, dauphin, le roi Louis XIV fit prendre au duc de Bourgogne le titre de dauphin dont il ne jouit pas longtemps. La princesse Adélaïde, son épouse, mourut d'une fièvre mêlée de pourpre le 12 de février et le nouveau dauphin, son époux, décéda six jours après, le 18 du même mois de février 1712 et furent leurs deux corps inhumés dans un même tombeau, dans l'église de Saint-Denis en France.

L'aîné de leurs deux enfants nommé par le roi, son bisaïeul, duc de Bretagne, succéda à la dignité de dauphin. Il ne parut sur l'horizon de la France que comme le soleil en son couchant ; cette fièvre maligne et pourprée, qui fit tant périr de personnes de toutes qualités en la ville et aux environs de Paris, enleva de ce monde ce second dauphin deux mois après le prince son père, savoir au mois d'avril. Tout le royaume fut consterné de la mort soudaine de ces deux dauphins. Le cœur de Louis le Grand, leur aïeul, fut abattu d'un coup terrible, dont il ne fut relevé que par sa conformité sincère à la volonté de Dieu et par la remontrance sérieuse que lui fit un des principaux officiers de sa couronne, qu'il étoit expédient et du devoir d'un monarque de ne pas succomber à l'affliction, mais de vivre et de mourir en tenant en main les rênes de son état. Le duc d'Anjou, troisième fils du duc de Bourgogne, a maintenant succédé à la royale dignité de dauphin de France. Il est né le 15 de février l'an 1710. Il est aujourd'hui roi de France et de Navarre, nommé Louis XV.

On eut avis au commencement du mois de juillet dans cette ville de Laval que les plénipotentiaires de l'empereur et de ses alliés, assemblés pour la paix en la ville d'Utrecht, avoient reçu les propositions du roi de France, agissant encore pour le roi d'Espagne, son petit-fils. Anne, reine de la Grande-Bretagne, les ayant trouvés raisonnables, se départit de son alliance avec le susdit empereur ;

et se rendant comme médiatrice pour la paix, fit une suspension d'armes avec la France qui fut publiée en Flandre à la tête de l'armée. Le roi, en agréant cette médiation et pour sûreté des articles de sa proposition pour la paix, consigna entre les mains des capitaines de la reine de la Grande-Bretagne la ville, la citadelle et les forts de Dunkerque.

Le camp de Denain, sur l'Escaut, ayant été forcé par le maréchal de Villars, le duc d'Albemarle, général des Hollandois, y fut pris prisonnier avec dix-sept bataillons ; le marquis de Dohna, gouverneur de Mons, et quantité d'officiers y furent tués ou noyés avec la perte de tous leurs canons et de leurs bagages [1].

Le prince Eugène, puîné de la maison de Savoie-Carignan, général impérial, n'ayant pu empêcher la ruine de ce camp, leva incontinent le siège qu'il avoit formé devant Landrecies, quoiqu'il eût augmenté son armée des troupes auxiliaires de Danemark, de Brandebourg et de Hesse, qui étoient à la solde de la reine d'Angleterre.

Cette union n'empêcha pas les généraux françois de suivre leur pointe, et d'effet ils emportèrent vaillamment les villes d'Aire, de Douai, de Bouchain et du Quesnoy, en faisant les officiers et soldats des garnisons prisonniers de guerre.

1. Ici, entre le 232e et le 233e feuillet de son manuscrit autographe, Bourjolly a inséré deux petites plaquettes imprimées du temps, de 4 pages chacune, et intitulées : l'une : *Relation de la défaite entière du camp de Denain et du comte d'Albermale, par l'armée de sa Majesté, commandée par le maréchal de Villars...*, et l'autre : *Les propositions de paix, délivrées par Messieurs les plénipotentiaires de France à ceux des alliez et acceptez par la reine d'Angleterre. De Londres, le* 25 *juillet* 1712.

En ce temps là, où le journalisme n'existait pas ou existait à peine, on portait à la connaissance des provinces les faits les plus intéressants et les plus importantes nouvelles au moyen de ces petites plaquettes imprimées, fort rares aujourd'hui et très recherchées des bibliophiles. Les deux plaquettes que nous a conservées Bourjolly ne portent ni date, ni lieu d'impression. ni nom d'imprimeur

Le roi très-chrétien ordonna qu'on rendît grâce à Dieu publiquement de ces heureux succès.

Le *Te Deum* fut chanté solennellement dans l'église de Saint-Tugal de cette ville de Laval, où assistèrent les sieurs de Levaré-Hardy, maire, de la Villatte-Gaultier, lieutenant du maire, des Etoyères-Duchemin, commissaire des guerres, du Ronceray de Vernay et du Breil-Gaultier, échevins titrés du roi, de Juigné-le-Moyne et Desloges-Niot[1], aussi échevins, nommés par les bourgeois, avec le syndic de la ville. Ces officiers, sortant de l'église, se transportèrent sur la place publique où le maire avec un flambeau alluma le feu de joie au bruit des tambours et au son de plusieurs violons ; plusieurs canonnades, tirées sur la place, achevèrent cette cérémonie.

Les troupes portugoises de Rio-Janeiro[2], place située sur la côte de Brésil, ayant défait le sieur[3]..... avec

1. C'était une habitude dans le Bas-Maine, de mettre par inversion le nom de terre, qui distinguait chacun des membres d'une famille, avant le nom patronymique. Ainsi on disait, ou plutôt on écrivait : *de Levaré-Hardy* au lieu de *Hardy de Levaré, de la Villatte-Gaultier* au lieu de *Gaultier de la Villatte*. Dans la conversation on supprimait complètement le nom patronymique. L'échevin Desloges-Niot, cité ici, est le grand père de Pierre Le Corvaisier, né à Vitré le 20 août 1719, secrétaire perpétuel de l'académie d'Angers, célébrité provinciale. (Voir *Biographie universelle* et *Journal historique de Vitré*, de Jallobert, p. 288).

2. *Rio de Janeiro*, aujourd'hui capitale de l'empire du Brésil. Sur cette expédition de Du Guay-Trouin, v. ses *Mémoires*, p. 650-661, et Quinci, t. VI, p. 603.

[[a] Voir surtout la *Vie de Monsieur Du Guay-Trouin* (Paris, 1884, in-12), volume dans lequel se trouve publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Chaumont, l'autobiographie de Du Guay-Trouin. Aux pages 158-192 on trouve le récit de son entreprise contre Rio de Janeiro, accompagné d'un plan de la ville et de la baie attaquées par lui.]

3. M. Le Clerc était ce commandant malheureux dont Bourjolly a laissé le nom en blanc.

« Le Roi mon maître voulant tirer raison de la cruauté exercée envers les officiers et les troupes françoises que vous fîtes

huit cents soldats françois, qu'on traita inhumainement, le roi ordonna au sieur du Guay-Trouin, chef d'escadre, de faire secrètement un armement de vaisseaux pour venger cette injure. Cette escadre, composée de seize vaisseaux de guerre, partit du port de Brest, le 8 de juin 1711, et après avoir passé la ligne équinoxiale, elle arriva en la baie de Rio-Janeiro [1] le 12 de septembre 1711, força le port gardé par quatre vaisseaux portugois, et les officiers et soldats, après avoir essuyé le feu de l'artillerie des forts, entrèrent dans la ville qui fut pillée; le gouverneur de laquelle s'étant retiré avec quelques troupes dans le fort de Sainte-Croix, composa — tant pour avoir la vie sauve que pour empêcher l'incendie de la ville, — avec le sieur du Guay-Trouin, à la somme de six cent mille croisades [1] et quatre-vingts livres de poudre d'or; les habitants, qui avoient abandonné la ville, s'étoient retirés avec leur or et leurs pierreries dans des montagnes comme inaccessibles.

Il y avoit plusieurs marchands de Saint-Malo, de Morlaix et de Laval, entre autres les sieurs des Vallettes-l'Evêque et la Brochardière-du-Chemin, qui s'étoient intéressés dans cette flotte, si bien qu'à leur profit le sieur du Guay-Trouin envoya dans les places de la mer du Sud deux vaisseaux chargés des plus précieuses marchandises prises dans les magasins de la ville, pour les négocier avec ces peuples méridionaux.

prisonniers l'année dernière, et sa Majesté très chrétienne étant bien informée qu'après avoir fait massacrer les chirurgiens à qui vous aviez permis de descendre pour panser les blessez, vous avez encore laissé périr de faim et misère ce qui restoit de ses troupes.... j'apprends aussy, Monsieur, que l'on a fait assassiner M. Le Clerc, qui les commandoit. . . . . etc. » (Extrait de la lettre écrite par M. du Guay-Trouin au gouverneur de Rio-Janeiro, le 19 septembre 1711, donnée par H. P. de Liniers, dans son *Histoire du règne de Louis XIV*, 7 vol. in-12, Amsterdam, 1717, t. VII, p. 55).

1. Cruzades. Monnaie portugaise qui valait environ trois livres.

L'escadre se remit en mer pour s'en retourner le 12 de novembre, repassa la ligne le 25 décembre, pendant la nuit de Noël, et le tropique le 1er jour de l'an 1712. Une horrible et longue tempête ayant agité et éloigné les vaisseaux les uns des autres, ils arrivèrent à divers jours au port de Brest sur le commencement du mois de mars 1712.

Quelques-uns de la jeunesse de la ville de Laval portèrent les armes en cette escadre, entre autres François Le Comte, qui, ayant fait trois campagnes parmi les dragons en Flandre, y servit en qualité de volontaire.

Le duc de la Trémoille[1] étant en son hôtel à Paris, fut atteint de ces fièvres malignes dont nous avons ci-devant parlé. M. de Marillac, aïeul de la duchesse, son épouse, qui est du conseil privé du roi, lui conseilloit pour recouvrer ses forces de s'abstenir de faire la campagne. Le bruit du siège de Landrecies, formé par les ennemis releva son courage, il se présenta au roi avec un visage qui faisoit encore connoître les restes de son mal, supplia Sa Majesté de lui ordonner le lieu où il lui plairoit qu'il allât exposer sa vie pour l'honneur de son service; le roi reçut agréablement sa volonté, néanmoins il le laissa libre de demeurer à la cour ou d'aller en l'armée de Flandre. Le duc préféra les exercices pénibles mais glorieux des champs de Mars au doux repos de sa maison. Etant donc arrivé auprès du maréchal de Villars, il servit pendant la campagne, à la tête de son régiment de cavalerie[2], aux combats qui s'y donnèrent, aux en-

1. Charles-Louis-Bretagne, fils de Charles-Belgique-Hollande et de Madeleine de Créquy, avait succédé à son père, mort en 1709.

2. [d Ancien régiment *de Thianges,* formé le 7 décembre 1665; devenu *prince de Talmond* le 30 mars 1693, *prince de Tarente,* le 1er juin 1709, et donné au duc de Bouillon le 1er février 1719 (Voir le général Suzanne, *Histoire de la Cavalerie,* 3 in-18, tome III, p. 223).

treprises militaires ordonnées par ce général et aux sièges de Douai et de Bouchain. La campagne s'étant finie à cause d'une pluie continuelle, son régiment eut ordre d'aller en quartiers d'hiver en la province de Bretagne, spécialement en la ville et comté de Montfort, domaine appartenant à notre duc de la Trémoille.

Après la même campagne finie, arrivèrent en garnison en cette ville de Laval deux compagnies de cavalerie d'Espagnols et Wallons, qui servoient en France ; ils furent logés et chambrés dans le faubourg du Pont-de-Mayenne.

II. 1713

La stérilité de l'année dernière s'est répandue parmi le cours de celle-ci. Sans entrer en aucun détail, je remarquerai seulement que le blé seigle a valu au marché ordinaire de cette ville de Laval, trois livres chacun boisseau [1].

L'augmentation des impôts et subsides, les taxes d'offices sur beaucoup de particuliers bourgeois pour contribuer aux frais de la guerre, rendent la ville moins féconde et le commerce moins ample qu'au temps passé ; un chacun souffre en cette occasion, sans oser se plaindre ; c'est de Dieu seul qu'on attend l'allègement de la misère présente.

1. [« Cette année a été bien fâcheuse pour les pauvres. Le prix du blé n'est pas descendu au-dessous de cinquante sols, et s'est élevé jusqu'à près de quatre livres. Toutes les choses nécessaires à la vie ont été d'un prix qui surpasse toute idée. La misère étoit à son comble.

[« Des pluies inquiétantes ont inondé les champs au moment où la récolte venoit d'être couchée à terre ; le danger étoit palpable ; et, pour obtenir le secours du ciel, on a porté processionnellement la vierge de l'église Saint-Dominique à Notre-Dame de Prix. Dieu, dans sa bonté, a exaucé les prières de son peuple qui avoit perdu toute espérance, car les blés étoient presque partout germés. Le boisseau n'a pas valu moins de soixante-dix à soixante-quinze sols. Le pain étoit mauvois et formoit deux croûtes. »]

Les deux compagnies d'Espagnols et Wallons, qui ont séjourné en cette ville pendant le quartier d'hiver dernier, ont retourné en campagne en bon équipage et partirent la veille de Pâques, 15 d'avril 1713, et s'en allèrent coucher à Vaiges ; on a écrit que l'assemblée du régiment se devoit faire sur le Rhin pour passer en Allemagne sous les ordres du maréchal de Villars.

Deux choses pieuses ont été solennellement pratiquées[1] dans la ville et faubourgs de Laval. La cérémonie de la canonisation de saint Félix de Cantalice, simple frère capucin, fut belle. L'on fit pendant le mois d'avril, dans l'église des Capucins, une octave de prédications à la louange de Dieu, pour actions de grâces des vertus qu'il avoit conférées à saint Félix et des miracles qu'il avoit opérés en sa faveur et à sa prière ; le portrait de ce saint, qui est sur la balustrade qui sépare le grand autel d'avec la nef de l'église, est environné de vœux de cire blanche au moyen desquels et sous leur représentation chacun, en droit soi, espère obtenir de Dieu, par le mérite de ce saint confesseur, la guérison de ses infirmités.

L'autre cérémonie, faite en l'église des Jacobins, pour la canonisation du pape Pie V, de l'ordre de Saint Dominique[2], a été fort magnifique et très dévote jusque dans les autres églises de la ville, pendant le mois de mai. Il y a un livre imprimé à Laval qui traite singulièrement de l'ordre tenu en cette cérémonie[3].

1. Une main autre que celle de Bourjolly a, sur le manuscrit, effacé le mot « *pratiquées* » et l'a remplacé en surcharge par le mot « *célébrées.* »

2. Pie V, mort en 1572, béatifié en 1672, canonisé le 22 mai 1712.

3. Ce livre imprimé à Laval, dont parle Bourjolly, est intitulé : *Relation de tout ce que s'est passé de plus magnifique, de plus pompeux, de plus auguste pendant l'octave de la solennité de la canonisation de saint Pie V, pape et confesseur, de l'ordre de saint Dominique, en l'église des RR. PP. Jacobins de la ville de Laval.* L'auteur est mademoiselle Denisot, cousine du P. Denisot,

Les plénipotentiaires assemblés à Utrecht ayant conclu les articles de la paix entre la France, l'Angleterre, la Savoie, le Portugal, la Prusse ou le Brandebourg et les États-Généraux de Hollande, le 11 du mois d'avril, il arriva ordre au maire et échevins de la ville de Laval d'en rendre grâces publiques à Dieu et ensuite en faire le feu de joie.

Le dimanche 25 de juin fut choisi à cet effet. L'on chanta le *Te Deum* en toutes les églises de la ville à l'issue des vêpres. Le maire, son lieutenant, le commissaire des guerres et les quatre échevins se transportèrent en corps dans l'église collégiale de Saint-Tugal pour assister au chant du *Te Deum*. Ces principaux officiers sont au comte de Laval ; et, comme ceux du siège royal de cette ville prétendent les précéder en toutes les marches et les assemblées publiques, en attendant la décision d'une instance formée à cet effet par les officiers royaux au Parlement, ils s'abstinrent, pour ne pas donner lieu à un trouble public, de se trouver dans la susdite église de Saint-Tugal.

Le maire donc et ses assistants susdits sortant de cette église, marchèrent en ordre au bruit des tambours de ville et au son de dix basses et violons, escortés de hallebardiers sur la place publique ; au milieu de laquelle l'on voyoit une pyramide élevée, environnée de quelques tonneaux et d'autres matières combustibles ; sur la pointe de cette pyramide, il y avoit une statue ou figure repré-

sous-prieur des Jacobins du Mans, auquel cette relation est adressée.

M. Couanier, dans son *Histoire de Laval*, p. 460 et s. a donné de longs extraits de cette brochure.

[d Aux jacobins du Mans les fêtes furent également magnifiques ; on en trouve la *relation exacte et fidèle* aux pages 274-288 du livre de M. Cosnard, *Histoire du couvent des Frères Prêcheurs du Mans* (1292-1792) ; Le Mans, 1879, in-8°.

[d Une fête eut lieu également à Vitré, le 7 juillet. (V. Pâris-Jallobert, p. 280).

sentant la Renommée, laquelle, la trompette en main, annonçoit la paix.

L'on tarit la fontaine qui répand son eau sur la place, et, au lieu d'eau, le bassin qui la contient fut rempli du plus excellent vin clairet que le terroir lavallois produit. Sur le sommet de ce bassin, la statue de Bacchus, au nez bien boutonné, étoit comme dans son siège, tenant de la droite une bouteille et de la gauche un verre plein de vin rouge, qui sembloit inviter les biberons à célébrer la paix.

Sur les cinq à six heures du soir, les officiers ci-dessus sortant du château de Laval, accompagnés des mêmes tambours et violons, mirent le feu avec leurs flambeaux allumés au pied de la pyramide, d'où il sortoit une prodigieuse flamme ; et, comme cette pyramide étoit ornée de lierre et de verdure, cela fit faire une épaisse fumée. Lors toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant quelque temps et plusieurs canonnades[1] furent tirées sur la place ; une chose parut sinistre c'est que la flèche de bois qui soutenoit la pyramide, étant entée ou composée de deux pièces attachées avec des clous [à la] hauteur de cinq à six pieds, lorsque le feu eut pénétré cet endroit clouté, le reste de la pyramide sur la pointe de laquelle étoit la Renommée, tomba par terre, et par cette chûte la trompette fut brisée ; par [suite de] cet accident le corps de la Renommé fut sauvé du feu par les gardes.

Les officiers de ville ayant pris un magnifique repas dans la maison du maire, s'ensuivit le bal pour les dames

1. Ce passage, comme plusieurs autres qui le suivent, nous prouve qu'au siècle dernier le château de Laval possédait encore de l'artillerie. Il est probable que cette artillerie n'était pas au courant des progrès du temps et qu'elle datait du XVI^e^ siècle, dernière époque à laquelle Laval dut jouer le rôle de place de guerre. Elle consistait, sans doute, en couleuvrines, faucons ou fauconneaux des calibres de l'artillerie de France, créés sous François I^er^. Les pièces devaient être en bronze, métal qui fut substitué à la fonte de fer dès la fin du XV^e^ siècle.

et les illuminations aux fenêtres des rues. La plus éclatante fut celle d'un flambeau soufré sur la pointe de la tour où est l'horloge du château, qui y fut mis par un couvreur, en la place du panonceau ; les ouvertures de la lanterne de cette haute tour étoient couvertes par les armoiries peintes des princes et états qui avoient fait la paix ; des flambeaux allumés au dedans de cette lanterne faisoient, sur les huit à neuf heures du soir, remarquer ces armoiries, au bruit extraordinaire du son ou *galletis* de la cloche de cette horloge.

Pour terminer cette cérémonie, l'on fit tirer dans les galeries du nouveau château, quelques coups des plus gros canons, la gueule pointée sur la rivière de Mayenne.

Et pour la paix et l'utilité du commun peuple, l'on fit couler le vin du haut réservoir de la fontaine, qui en buvoit à pleines tasses et à pleins chapeaux ; on mit le feu dans le derrière de Bacchus, qui étoit garni de fusées et de petits saucissons de poudre qui jetèrent de petites flammes, pour faire reculer les biberons d'auprès du bassin dans lequel étoit le vin ; enfin le corps de Bacchus brûla lentement, et l'on remarqua, avec plaisir, que la main qui tenoit le verre plein de vin fut la dernière chose consumée par le feu.

Le maréchal de Tessé ayant été, par la mort du duc de Vendôme, pourvu par le roi, de la charge de général des Galères de France [1], sa majesté continua au comte de Tessé, fils aîné du maréchal, la lieutenance générale au gouvernement de cette province du Maine que le père avoit exercée. Le comte envoya en cette ville de Laval un gentilhomme pour, de sa part, présenter aux officiers de la ville les lettres patentes qu'il en avoit obtenues du roi; le maire régala ce gentilhomme au bruit des tambours et des canonnades tirées dans la cour du château

1. [[a] Ses provisions sont du 7 décembre 1712, enregistrées au Parlement de Paris le 22 juillet 1713. Il s'est démis en août 1716. (Voir Courcelles, *Dictionnaire des Généraux*, t. VI, p. 229.]

pendant le souper; et le lendemain, 8 de juillet 1713, les susdites lettres furent levées et enregistrées l'audience tenant au siège ordinaire de cette ville.

Les officiers du siège royal, prétendant que c'est devant eux que les ordres et lettres royaux se doivent enregistrer, j'ai appris qu'ils en avoient dressé un procès-verbal, comme d'un attentat fait par les officiers comtaux sur leur droit et leur possession.

Je n'ai point rapporté le sommaire des articles de la paix parce que cela est au dessus de mon sujet, outre qu'ils sont imprimés et rendus publics[1]: je dirai seulement ceux qui regardent les princes du sang royal de France, qui semblent être contre le droit naturel des successions, mais qui ont été établis pour le bien public de la paix.

Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de Louis dauphin de France et de Chrétienne-Victoire de Bavière, élu et proclamé roi catholique des Espagnes et des Indes en l'année 1701, a renoncé pour lui et ses descendants en loyal mariage, du consentement et de l'avis des Cortès ou États espagnols, de jamais succéder à l'état de la couronne de France et cela avec serment solennel fait sur les évangiles sacrés le 5 de décembre de l'année 1712.

Charles de France, duc de Berry, troisième fils de Louis dauphin et de la susdite princesse de Bavière, et Philippe duc d'Orléans, fils de Philippe de France, frère unique du roi Lois XIV, ces deux derniers princes issus d'Anne d'Autriche, et le duc de Berry étant petit fils de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, ont aussi renoncé pour eux et leurs successeurs aux royaumes des Espagnes et des Indes et en ont pareillement fait le serment sur le livre des saints Évangiles au même mois de décembre de l'an 1712.

1. Voir le texte des traités d'Utrecht, dans Lamberti, VIII.

Ces deux choses ont été requises par les autres potentats de l'Europe, de crainte que les royaumes de France et d'Espagne venant à être possédés par un même prince à titre de droit successif, il n'étendît sa puissance et sa domination sur les autres membres de l'Europe.

Charles d'Autriche VI[e] du nom, élu empereur en Allemagne, n'a pas voulu accepter les articles des traités de la paix générale ; et, comme le but de ses armes est d'affoiblir le royaume de France pour posséder celui des Espagnes, le roi très-chrétien a fait marcher pendant cette campagne une puissante armée sur le Rhin, sous les ordres du maréchal de Villars, pour rompre ses desseins. Ce général, ayant assiégé Landau, une des plus fortes places de l'empereur, située en terre ferme, deçà le Rhin, l'a soumise au roi, nonobstant les canonnades, les fourneaux et les mines dont tous les dehors fortifiés de la place étoient remplis ; ce fut le 20 d'août, les officiers et soldats de la garnison demeurant prisonniers de guerre. [[1] J'ai appris d'un officier qui avoit servi à ce siège terrible] qu'il ne s'étoit terminé qu'avec la vie de plus de douze mille hommes, tant d'une part que d'autre [1].

Pierre Rogier du Crévy, soixante-seizième évêque du Mans [2], fit sa première entrée dans la ville de Laval le... de septembre 1713 ; il ne voulut aucune cérémonie extraordinaire ; il descendit et se logea simplement en la maison des curés de l'église de la Trinité. Ce prélat reçut humainement les civilités et les compliments de tous ceux

1. Ce siège ne fut ni aussi terrible, ni surtout aussi meurtrier que le dit Bourjolly. Ce fut celui de Fribourg, dans cette même campagne, qui présenta ces caractères. Un seul assaut de nuit nous coûta quinze cents hommes. V. *Mémoires de Villars*, p. 217-226. Quinci, t. VII, p. 216-292.

2. Pierre Rogier du Crévy, d'une famille noble de Bretagne, fut sacré évêque du Mans le 21 août 1712.

Nous n'avons pu retrouver la date exacte de son arrivée à Laval, date laissée en blanc dans le manuscrit autographe de Bourjolly.

qui l'honorèrent de leurs visites, paroissant édifié de la sage conduite du clergé. Pendant son séjour, qui fut de cinq à six jours, il visita les églises et les monastères qui sont sous sa direction épiscopale, s'attribuant à lui seul la connoissance et la décision des choses économiques qui en peuvent dépendre ; il administra le sacrement de la confirmation chez les Frères-Prêcheurs et chez les Frères Mineurs, dans l'église de l'hôpital de Saint-Louis ; et enfin, étant chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin à Sainte-Catherine, ce pasteur charitable, attendu la multitude de la jeunesse qui se présentoit pour recevoir ce sacrement, fut obligé de les faire ranger dans la prée, dite de Sainte-Catherine, où il confirma ce sien troupeau jusqu'à l'épuisement de ses forces [1].

Après la prise de la ville de Landau, le duc de la Trémoille, qui servoit à ce siège avec son régiment, revint en France, pour se rendre en Bretagne à la tenue des États convoqués par l'ordre du roi en la ville de Dinan [2] et y présider au corps de la noblesse de la province. Les officiers et les bourgeois de Laval, sachant que le duc étoit couché en la ville de Mayenne pour arriver le lendemain à Laval, se mirent sous les armes sous les capitaines de chacun quartier de la ville et des faubourgs. Le sieur de Levaré-Hardy, à la tête de cinquante jeunes cavaliers bien montés, alla rencontrer le duc jusqu'au bourg de Martigné ; il étoit seul dans un carrosse, suivi d'un autre qui portoit l'intendant de sa maison. Approchant du premier faubourg de la ville, la milice bourgeoise, qui étoit rangée en haie des deux côtés des rues, le salua par une décharge réitérée de ses fusils. En entrant dans la ville, son carrosse étoit précédé et suivi de

1. Il donna également la confirmation en plein air dans le champ de la Renestière, près d'Avesnières. (Couanier, *Histoire de Laval*, p. 464).

2. [[a] Ils durèrent du 8 au 18 octobre.]

la cavalerie bourgeoise et de ses gardes à cheval le mousqueton haut. Arrivant en son château à l'heure de midi, on tira tous les canons pour lui marquer sa bienvenue ; à l'issue de son dîner, il reçut les compliments du clergé et des officiers de la justice de la ville. Sur les deux heures après midi, il remonta en son carrosse pour aller coucher en son château de Vitré; la sienne cavalerie et milice bourgeoise le conduisit jusqu'au dessus du faubourg de Saint-Martin. Il remercia gracieusement ses vassaux des honneurs rendus à sa personne[1].

Je vais finir cette année par la prise de la ville de Fribourg, université en Allemagne. Après que le maréchal de Villars eut fait combler les tranchées de devant Landau et remis la place en état de défense, il passa le Rhin avec son armée qui alla, le 20 d'octobre, bloquer la ville de Fribourg, fortifiée de cinq bastions royaux, autrefois ordonnés par le roi de France, et munie de six mille hommes en garnison pour l'empereur ; elle se rendit par composition entre les mains du maréchal le 25 de novembre de cette année 1713.

III. 1714

Le père Quesnel, de la congrégation des prêtres de l'Oratoire, ayant composé et mis au jour, depuis quelques années, un livre de morale rempli de belles et doctes méditations, fut reçu de quelques curieux comme un ouvrage utile, rare et excellent. Cet applaudissement émut le génie de quelques savants de cette grande société des Jésuites qui, à l'appui de la plus grande partie des têtes couronnées de l'Europe, remarquèrent que l'esprit de ce livre étoit comme une suite et une extension

1. [[a] Ce passage eut lieu dans les premiers jours d'octobre ; la délibération de la ville de Vitré, relative à la première entrée du duc dans la ville, est du 1er octobre. V. Jallobert, *Journal historique de Vitré*, p. 280.]

raffinée de la doctrine des novateurs condamnés par le concile ; ce qui ayant été déféré devant le pape Clément XI aujourd'hui séant à Rome, Sa Sainteté, avec l'avis du sacré consistoire, a décerné une bulle ou constitution [1] portant la censure de ce livre du père Quesnel, laquelle le Pape ayant envoyée au roi très-chrétien pour être promulguée en son royaume, sa majesté, pour ne pas dévoyer au privilège de l'Église gallicane, qui n'admet les bulles de Rome qu'après qu'elles ont été examinées par la société de Sorbonne et visées par la cour de parlement, ordonna et nomma au commencement du printemps, une assemblée de cinquante évêques, docteurs de Sorbonne, desquels le cardinal de Noailles, archevêque de Paris étoit le chef, pour voir et examiner cette bulle.

Les opinions de ces cinquante prélats ne se sont pas trouvées conformes ; le cardinal de Noailles et dix autres avec lui, ne l'ont pas jugée recevable en tous ses points et trente-neuf autres, du nombre desquels est Pierre, évêque du Mans[2], ont souscrit pour l'affirmative.

L'action résultante de cette constitution pontificale est encore indécise en France ; c'est aujourd'hui l'entretien de tous les savants.

Le père Quesnel, pour ne pas tomber sous le pouvoir de ceux qui ont combattu la doctrine de son livre, s'est retiré en Hollande.

Bien que je ne doive pas louer cette république qui

1. C'est la fameuse bulle *Unigenitus*, promulguée par le pape Clément XI, le 8 septembre 1713. On sait que l'ouvrage censuré du père Quesnel est intitulé : *Réflexions morales sur les quatre évangiles et sur les actes et les épîtres des apôtres*, publié en 1693 et 1694. (V. dans D. Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, T. VI, p. 333-580, toute l'histoire du Jansénisme dans le diocèse du Mans et dans le pays de la Mayenne).

2. Pierre Rogier de Crévy, d'une famille noble de Bretagne, fut sacré évêque du Mans le 21 août 1712. Il donna un avis favorable à la promulgation de la bulle papale, mais avec d'assez étranges restrictions. (V. D. Piolin, tome VI p. 428).

paroît aujourd'hui ennemie de la France, je ne puis néanmoins manquer de considération pour cette constance admirable et cette fermeté généreuse avec laquelle elle s'est acquis la liberté ; et, quoiqu'un des principaux points de l'établissement de cette république soit l'exclusion de la religion romaine, nous voyons cependant que les étrangers qui la professent trouvent chez elle un asile assuré. Descartes, fils d'un conseiller au parlement de Rennes,ce fameux chef de philosophie singulière, y a passé vingt années de sa vie ; l'illustre mais infortuné cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, s'y est de lui-même comme relégué et nous lisons dans quelques mémoires privés que plusieurs personnages excellents s'y sont retirés, pour ne pas succomber sous le poids de l'envie.

[1 La fin de cette année 1714 sera sans doute plus douce pour nous que son commencement.1]

La France a encore fait une nouvelle perte d'un des princes de son sang, Charles duc de Berry, âgé de 28 ans huit mois et quatre jours, décéda à Marly, le 4 du mois de mai. Le genre de sa mort est déplorable : courant à la chasse, son cheval piqué se cabra et se renversa sur lui ; ayant ordonné à deux pages qui l'accompagnoient de céler cette chute, le sang extravasé dans son corps lui causa la fièvre, dont les médecins, n'ayant pu pénétrer la cause véritable, le traitèrent à contre-temps, dit-on,

1. En effet cette année 1714 fut pour Laval une des plus tristes et des plus calamiteuses.

[1 1714. — « Nous avons eu la plus triste, la plus fâcheuse année que l'on ait jamais vue pour tout ce qui regarde les besoins de l'homme et son entretien. J'ai vu des choses dignes de la plus grande pitié.

[1 « Dans les derniers mois de l'année le commerce des toiles étoit complètement anéanti. Sur quatre tisserands, trois étoient sans besogne ; l'indigence devenoit générale. Ce qui n'a pas empêché que tout ce qui fait partie de la nourriture de l'homme est resté à un prix extraordinaire. Que Dieu nous fasse la grâce de souffrir patiemment. »]

et ne le purent guérir. Il étoit né le 31 d'août 1685, et avoit épousé [Marie-Louise-Elisabeth [1]] d'Orléans, fille aînée de Philippe duc d'Orléans, neveu du Roi, laquelle demeurée enceinte est accouchée sur la fin de juin dernier d'une fille décédée incontinent après sa naissance.

Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, mourut à Madrid, le 14 de février de la présente année 1714, âgée de 25 ans.

[[1] Elle a laissé deux enfants de son mariage. Le cours de vie humaine est comme un théâtre sur lequel on représente divers personnages et où l'on rapporte plusieurs actions éclatantes. La mort sans enfants de dom Carlos, II[e] du nom, roi des Espagnes, des Indes, de Naples, de Sicile, etc., arrivée le 1[er] novembre 1700, avoit causé, depuis l'an 1702, une guerre intestine et sanglante parmi tous les potentats de l'Europe. Le roi dom Carlos, ayant par son testament institué Philippe de France, duc d'Anjou, petit fils de Marie-Thérèse d'Autriche, sœur aînée de ce roi espagnol, pour lui succéder en ses grands états, il vint de la part des Cortès d'Espagne un ambassadeur, le marquis de Castel-dos-Rios demander au roi de France le prince Philippe, lequel, ayant été conduit jusque sur la frontière d'Espagne par les ducs de Bourgogne et de Berry, ses frères, il fut ensuite magnifiquement reçu à Madrid et là reconnu et couronné roi catho-

1. Bourjolly a laissé en blanc dans son manuscrit les noms de baptême de la duchesse de Berry.

Marie-Louise-Elisabeth était la fille aînée du Régent. On connaît ses scandaleux dépravements et ses débauches.

La mort du duc de Berry fut encore attribuée au poison comme celles du duc et de la duchesse de Bourgogne, et la voix publique accusait de nouveau Philippe d'Orléans. Saint-Simon, comme Bourjolly, constate que le duc de Berry était fort aimé et fut regretté de toute la cour.

[[d] Le duc de Berry mourut le vendredi 4 mai 1714, à quatre heures du matin. La *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, traduction Ernest Jaeglé, Paris 1880, 2 in-18, contient, p. 144-148, de longs détails sur sa maladie.

lique, sous le nom de Philippe V sur toute la nation espagnole, au dit an 1702.

Joseph, empereur d'Allemagne, mécontent du testament susdit et, nonobstant le couronnement de Philippe V, nomma et déclara en la ville de Vienne, Charles d'Autriche, son frère, roi des Espagnes, de Naples et de Sicile, etc., fit des alliances avec quelques électeurs et les cercles d'Allemagne, l'Angleterre et la république de Hollande pour détrôner le roi Philippe ; et, pour le maintenir, le roi de France, son aïeul, leva de grandes armées qui eurent divers succès en Italie, en Allemagne et en Flandre. L'empereur étant mort pendant le cours de cette guerre, quelques électeurs nommèrent le prince susdit Charles d'Autriche pour successeur à l'empire, auquel cette dignité étant contestée par le roi de France et les électeurs d'Allemagne, ses alliés, (quoique la paix eût été conclue avec quelques potentats de l'Europe, ainsi que nous l'avons déjà écrit), la guerre continua [en Flandre et en Allemagne] entre l'élu empereur et le roi de France, [[1] avec grande effusion de sang humain, la ruine de beaucoup de pays et la destruction de belles et fortes villes.] Mais ce grand Dieu, qui par sa grâce, vouloit donner quelque repos à l'Europe affligée d'une si longue guerre, inspira à ces deux monarques d'envoyer leurs plénipotentiaires au château de Rastadt, en Allemagne, où le maréchal duc de Villars, pour le roi de France, et le prince Eugène de Savoie, pour l'empereur, soussignèrent les articles de la paix générale, le 7 du mois de mars de la présente année 1714[1]. Sans entrer en

1. La paix entre la France et l'Autriche, appelée *paix de Rastadt*, du lieu où s'étaient tenues les conférences, fut conclue le 7 mars 1714 ; mais le traité définitif et général ne fut signé que plus tard, le 7 septembre, à Baden, en Argovie.

La nouvelle de cette paix fut accueillie partout avec des transports d'allégresse.

[[1] 1714. — « Un moment de joie est venu nous distraire de nos souffrances. On a proclamé la paix entre toutes les nations

aucun détail des articles, je dirai simplement que le roi et ses alliés acceptent Charles d'Autriche pour empereur des Romains et que les alliés du roi sont maintenus et réintégrés en la possession de leurs états.

Le comte de Froullay, gouverneur spécial du comté de Laval et des pays adjacents, ayant reçu les ordres du roi pour faire publier dans les lieux de son gouvernement cette paix générale, dépêcha un gentilhomme aux maire et échevins de la ville de Laval pour leur faire part de cet ordre précis de sa majesté, afin de l'exécuter actuellement. Le maire, les officiers et les échevins de la maison de ville choisirent le dimanche 27 de mai pour faire la cérémonie de la publication de cette paix. On en rendit grâce à Dieu dans l'église de Saint-Tugal, suivant l'usage, par le chant solennel du *Te Deum* ; et, pour la rendre extérieurement agréable et splendide, ces officiers eurent soin de faire construire un bûcher d'une rare invention sur la place publique : la flèche du milieu du bûcher étoit élevée, de figure demi-ronde, circuite et formée de bois de tonneaux couverts de verdures, sur le sommet de laquelle on avoit posé une statue avec un rameau d'olive représentant la Paix.

Du pied de cette figure demi-ronde, il sembloit sortir quatre pyramides de forme triangulaire, moins hautes que la figure du milieu, couvertes et entourées de feuilles de laurier, de lierre et d'autres verdures ; sur la pointe de la première de ces pyramides il y avoit une statue de Jupiter, le dieu du Tonnerre ; sur la seconde une statue de Mars, le dieu de la Guerre ; sur la troi-

après vingt-cinq ans de guerre. Les peuples qui soutenoient la guerre contre la France, c'étoient les Savoyards, les Anglois, les Hollandois, les Impériaux. Ils n'y ont rien gagné ; au contraire, la France a toujours remporté la victoire. On a fait plusieurs fois en notre ville des feux de joie en l'honneur de cette paix tant désirée de tout le monde. Grâces en soient rendues au Seigneur. »]

sième Neptune avec son trident, le dieu de la Mer, et la quatrième Hercule avec sa massue, ce dompteur des monstres de la fabuleuse antiquité.

Le maire et les officiers de la maison de ville mirent avec des flambeaux de cire blanche, le feu dans ce bûcher, garni de saucissons et de fusées de poudre, la consommation duquel fut ralentie par une pluie copieuse qui survint.

Ceci fut suivi d'un magnifique repas et du bal des violons de la ville pour la récréation des dames. Sur les huit à neuf heures du soir, on fit couler le vin du bassin de la fontaine qui est sur la place, au sommet de laquelle le dieu Bacchus étoit assis, invitant les biberons de vider à pleines tasses et à pleins chapeaux le vin qui couloit dans le réservoir de la fontaine ; cette cérémonie finit par le tonnerre des canons du château de Laval.

Louis-Auguste, légitimé de France en décembre 1673, duc du Maine, prince de Dombes, etc., colonel-général des Suisses et Grisons, pair, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, et Louis-Alexandre, légitimé de France, comte de Toulouse, grand-amiral ou grand maître des mers, chef et surintendant général du commerce et navigation de France, enfants naturels du roi Louis XIV et de Françoise-Athénaïs de Rochechouard, marquise de Montespan, ont été reconnus, comme issus du sang royal de Bourbon, habiles à succéder au royaume de France, en cas que la tige légitime des mâles de la maison de Bourbon vienne à finir en France, par une déclaration du roi reçue et enregistrée au parlement de Paris, le [2] juillet 1714.

Me Jean Phélipeaux de Pontchartrain, ci-devant maître des requêtes, premier président au parlement de Rennes, conseiller d'état, contrôleur général des finances, garde des sceaux et chancelier de France, après avoir exercé toutes ces charges avec une grande réputation de probité, a remis les sceaux entre les mains du roi et

s'est retiré à Paris dans une maison des pères de l'Oratoire pour y vaquer, le reste de sa vie, à la contemplation des choses divines, en implorant la miséricorde de Dieu sur sa conduite passée. Ses enfants l'étant allé visiter sur ce grand changement, il leur dit adieu, en leur enjoignant de ne venir plus vers lui, pour ne le pas interrompre en sa retraite.

Le bruit s'est répandu que le roi a envoyé à M. de Mêmes, premier président [au parlement de Paris] à M. d'Aguesseau, procureur général et au greffier en chef, un paquet cacheté, avec ordre de sa majesté de l'enfermer dans un coffre fermant à trois diverses clefs, lequel ne sera point ouvert pendant le cours de sa vie ; on croit que c'est le testament de ce monarque, avec des maximes qu'il veut être observées après son trépas, pour affermir le commencement du règne du dauphin, son arrière petit-fils.

Anne de la Grande-Bretagne, fille puînée du premier mariage de Jacques II du nom, roi de la Grande-Bretagne, épousa le prince Georges de Danemark duquel elle n'a point laissé d'enfants. Après la mort du roi Guillaume de Nassau, prince d'Orange, son beau-frère, arrivée l'an 1702, elle fut, par le parlement d'Angleterre, proclamée reine de la Grande-Bretagne, à l'exclusion de Jacques-Edouard, prince de Galles, son frère puîné consanguin, né l'an 1688, qui étoit réfugié à la cour du roi de France, ainsi que le roi Jacques, son père, ci-devant décédé à Saint-Germain-en-Laye, le corps duquel gît en l'église des Bénédictins anglois en la ville de Paris. Cette reine [pour se maintenir sur le trône] nonobstant la proximité du lignage et les obligations de sa famille au roi de France, se ligua contre ses intérêts avec l'empereur, quelques princes d'Allemagne et la république de Hollande. Après quelques années de guerre elle retira ses troupes de la ligue et, nous avons rapporté qu'elle avoit puissamment contribué par une sérieuse médiation, à

faire la paix [conclue à Utrecht], après la publication de laquelle elle décéda [d'une apoplexie, dit-on,] au milieu de sa cour, âgée de quarante-cinq ans, regrettée de tous les ordres de son royaume.

Le duc de Hanovre [Georges de Brunswick,] créé l'an 1692 neuvième électeur de l'Empire, issu d'une des sœurs du roi Charles I et allié de l'empereur, a été, après la reine Anne, élevé sur le trône d'Angleterre, à condition de faire profession publique de la religion orthodoxe de l'état, bannissant par ce moyen la catholique romaine et ôtant au susdit prince de Galles le droit de succéder à la couronne du roi, son père, et de la reine Anne, sa sœur.

C'étoit la commune opinion que cette paix d'entre l'empereur et le roi de France, que nous appelons générale, après avoir rétabli quelques potentats de l'Europe en la pristine jouissance de leurs états, les peuples retourneroient vers eux dans une légale obéissance pour jouir de la félicité qu'apporte un gouvernement grave et légitime ; les seuls citoyens de Barcelone, une des principales villes de la Catalogne, se sont voulu, en méprisant cette paix, ménager par la force des armes une indépendance du roi d'Espagne, leur souverain. Il a semblé que ce roi catholique ait voulu comme épuiser le fond de sa clémence, pour les faire rentrer dans leur devoir naturel, [en leur accordant] une amnistie avec continuation de leurs anciens privilèges qui n'a pu les faire revenir de leur orgueil et de leur obstination. La grandeur du roi d'Espagne se trouvant offensée en cette occasion, il a été obligé d'aller par la voie des armes bloquer cette ville rebelle tant par mer que par terre, ayant commis ses ordres au maréchal de Berwick, fils naturel du feu roi d'Angleterre, généralissime des troupes françoises en Catalogne.

Barcelone est une des clefs d'entrée au royaume des Espagnes du côté du levant. Grande, bien peuplée et fortifiée, elle est ornée d'un beau port sur la mer Médi-

terranée, dite en cet endroit le golfe de Barcelone, dans lequel Philippe V s'embarqua, après son avènement à la couronne d'Espagne, pour passer à Naples où il fut reçu royalement, nonobstant l'opposition des partisans de l'empereur Joseph. Disons aussi que la princesse Louise-Gabrielle, fille puînée du duc de Savoie, devenue l'épouse du roi susdit, aborda en cette ville, en laquelle leurs majestés catholiques consommèrent leur mariage sur la fin du mois d'avril l'an 1702.

Ces citoyens, ayant ainsi reçu des marques sensibles de la confiance et de la bienveillance de ce monarque, qui méritoient de leur part une reconnoissance singulière, ont dans la suite fait voir une extrême ingratitude, en recevant dans leur port et dans le sein de leur ville Charles, archiduc d'Autriche, ennemi déclaré du roi et son concurrent aux royaumes des Espagnes, avec toutes les troupes alliées de cet archiduc, d'où il portoit la guerre dans toutes les autres parties de cet état catholique, duquel s'étant entièrement départi par la paix susdite et l'archiduchesse Amélie son épouse ayant abandonné Barcelone, cette ville n'a pas laissé de se vouloir soutenir seule contre l'autorité du roi Philippe.

Le maréchal de Berwick, ayant donc pris en main l'armée royale le 7 d'août, fit travailler à la circonvallation de la place, à l'orient, du côté de la mer. Il fit ouvrir la tranchée, et fit dresser plusieurs batteries ; les canonnades, les bombes, les grenades furent employées contre ces rebelles, aidés de capitaines expérimentés et de grand nombre de miquelets, même des moines et des capucins, qui furent assez injustes que de traiter de martyrs les mutins qui mouroient les armes à la main contre ce monarque catholique, leur souverain seigneur. Leur résistance fut vigoureuse pendant plus de quatre mois que dura ce siège; ils firent diverses sorties sur les assiégeants, les mines desquels ayant joué avantageusement, ils montèrent à l'assaut et, malgré l'extrême défense des

assiégés, entrèrent sur eux dans la ville, en laquelle il fallut combattre de rue en rue, forcer des barricades, faire main basse partout[1]. Enfin ces mutins reconnoissant que les royaux les vouloient enclore par derrière et qu'ils gagnoient par dessus leurs remparts, se retirèrent diligemment dans la vieille ville, d'où ils capitulèrent avec le maréchal, qui leur donna la vie et leurs biens (12 septembre 1714).

On fit le feu de joie de la prise de cette ville sur la place publique de Laval, en présence du maire et des échevins, au bruit du canon et des tambours et avec les autres cérémonies accoutumées, le dimanche 2 de décembre 1714.

[[1] Les choses de la vie ont leurs vicissitudes : nous avons ci-dessus rapporté le trépas de la reine d'Espagne. Nous disons aussi que le roi a passé en deuxièmes noces, le 26 de septembre, avec la princesse Elisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme.]

Lorsque deux grands monarques font une paix entre eux, ils y dénomment les princes et les républiques alliés les uns des autres.

La paix avoit été ci-devant conclue à Rastadt par le ministère des plénipotentiaires de l'empereur et du roi, le 6 de mars et ratifiée par le roi le 23; les principaux articles ayant été arrêtés, il ne restoit plus qu'à former amiablement les limites des pays, qui demeuroient en la

1. Autre rédaction. [[1] « Enfin le maréchal fit donner un assaut général le 11 de septembre par deux brèches où l'on fit de part et d'autre un feu terrible : les assiégés perdirent d'abord leurs forts qu'ils reprirent vaillamment sur les assiégeans, lesquels étant renforcés chassèrent avec un grand carnage les Barcelonnois jusques dans la ville nouvelle d'où ayant demandé à capituler, le maréchal, sous le bon plaisir et à la discrétion du roi catholique, les assura de la vie et que leur ville ne seroit point pillée ; on dit que le combat dura depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir ; qu'il y eut de la part des assiégeans quarante-neuf bataillons et quarante-quatre compagnies de grenadiers qui montèrent à cet assaut. »]

possession et propriété tant de l'Empereur que du roi de France, et des autres rois et potentats leurs alliés, soit en Allemagne ou dans les autres parties de l'Europe, ce qui ayant été accompli par les agents de ces souverains, ils ont statué que publication en seroit faite dans toute l'étendue des terres de leur obéissance. L'ordre de sa majesté étant arrivé à cet effet en la ville de Laval, le maire commanda qu'on sonnât dès le lundi 10 décembre, sur les huit heures du soir, la petite cloche de Saint-Tugal, nommée *Luce-Anne* [1] et par corruption *Luane*, laquelle par son son éclatant, à cette heure indue, est le signal ordinaire, pour convoquer au lendemain sur les neuf à dix heures de la matinée, les officiers et bourgeois à une assemblée en la chambre du Palais, pour délibérer sur les affaires de conséquence. Ce qui fut fait le lendemain, et après avoir vu et examiné les ordres du roi, le maire et les principaux officiers du corps de la ville firent tirer sur le midi onze canonnades pour témoignage de la joie publique; et sur les trois heures après, le maire et les officiers de la maison de ville se transportèrent dans les carrefours de la ville, au bruit des tambours, au son des trompettes et des violons, où ils firent

1. *Luane*, corruption de *Luce-Anne*, était la cloche communale de la ville de Laval ; elle sonnait ordinairement la veille pour réunir le lendemain matin les assemblées de l'Hôtel-de-Ville et pour le tocsin. Elle sonnait aussi pour certains offices des chanoines. (V. D. de Villiers, *Essais sur Laval*, p. 421).

Elle avait été fondue en 1495, dit l'incription qu'elle porte et qui est ainsi conçue :

† POUR DIEU SERVIR EN SON EGLISE AUXI DE PAR MES^RS^ DE CHAPITRE. ✠ AY EU NOM DE PRIME POUR TILTRE L'AN MIL CCCC IIII^XX^ QUINZE.

Luane était fort aimée des habitants de Laval. Elle a eu d'errantes destinées : Placée avant 1789 dans le clocher de Saint-Tugal, elle fut sauvée pendant la Révolution, grâce à la vénération des Lavallois et placée par les prêtres constitutionnels dans l'église de la Trinité. En 1841 on voulut la fondre ; les paroissiens, sur l'initiative des marguillers de la Trinité et de M. le chanoine Moriceau, firent une souscription pour la conserver intacte. Aujourd'hui elle a été transportée au Grand-Séminaire où elle sert de timbre à l'horloge.

la publication solennelle de la ratification de cette paix générale. Ceci fut suivi du son de toutes les cloches de la ville et des faubourgs.

Je vais finir cette année par le rapport du décès de M. Mathurin Gaultier, conseiller du roi et son avocat au siège royal et de la maréchaussée de cette ville, auquel j'avois eu l'honneur de dédier cet ouvrage. Quoique je fusse son allié, je peux écrire sans crainte qu'il a paru, parmi ses concitoyens, un personnage juste et d'un bon conseil, qu'il a excellé dans le barreau, où ses décisions étoient bien suivies, et que les consultations désintéressées qu'il rendoit sur les affaires des particuliers ont toujours été d'une grande considération pour l'assoupissement des procès. Il étoit doué d'une grande mémoire, patient, sage, pieux et grand aumônier. Son mal paroissoit si léger qu'il se levoit chacun jour et le dernier de sa vie, se promenant dans son parterre avec ses frères et avec mon fils, l'un de ses gendres; il leur prononça de belles morales, suivant lesquelles on pouvoit passer en fin le cours de la vie humaine. Les ayant quittés sur les quatre heures du soir, il soupa légèrement; deux heures après, Mérolles, l'aîné de ses petits enfants [1 aujourd'hui lieutenant-général] étant proche de son lit, ce père vertueux lui dit qu'il croyoit que Dieu le vouloit appeler de ce monde et qu'il falloit se résigner à sa volonté. Enfin, ayant commandé à ses enfants de se retirer pour qu'il prît quelque repos, deux domestiques qui le veilloient entendirent quelque temps après, qu'il se retournoit avec véhémence sur son lit; ils s'approchèrent de lui avec de la lumière pour l'aider et appelèrent... [1 mais lui, jetant quelques soupirs, expira entre les bras de Françoise de Saunay une de ses brus] en son hôtel de Vaucenay, proche l'église de la Trinité, âgé de soixante-quatorze ans, le jeudi 8 novembre sur les dix heures du soir de la présente année 1714.

IV. 1715

Nous avons rapporté l'ordre et la manière de la publication de la ratification de la paix avec l'empereur, faite le 11 de décembre dernier. Sur le bruit qui se répandit en ville que le comte de Froullay s'y devoit trouver en personne, les officiers de la maison de ville différèrent les illuminations jusqu'à son arrivée ; mais ce gouverneur ayant été distrait ailleurs, ils trouvèrent à propos d'achever la cérémonie le 6 de janvier, fête des Rois de la présente année 1715. Auquel effet ils se transportèrent en corps, sur les trois heures après midi, en l'église collégiale de Saint-Tugal, où les magnifiques chanoines avoient assemblé les plus excellents musiciens de la ville, pour, de leur part, honorer cette fête ; et, après le *Te Deum* chanté, le maire et les échevins allèrent sur la place publique pour mettre le feu dans le bûcher, composé de la manière que je vais dire.

Une haute flèche de bois étoit fichée en terre, environnée de matières combustibles, couverte de quantité de mousse, de lauriers-palmes, simples, de buis, de lierres et d'autres verdures, et figuroit un rocher, pour représenter le mont Parnasse, le séjour des Muses. Cinq de ces neuf sœurs étoient posées dans la ceinture du milieu de ce mont : Clio, tenant à sa gauche une partie notée de caractères musicaux, battoit la mesure de sa droite, Uranie jouait de son serpent, Calliope du hautbois, Enterpe de la basse de viole, Erato du clavecin.

Sur la pointe pyramidale de la flèche, Apollon, le dieu des Muses, paroissoit la lyre en main, et à ses pieds étoient en circuit les quatre autres sœurs : Thalie jouoit de la guitare, Melpomène pinçoit un luth, Terpsichore jouoit du violon, et Polymnie sonnoit d'une trompette dorée. Ces déesses, filles de Jupiter et de la Mémoire, par leurs sons harmonieux, annonçoient la paix. Le maire et les officiers tournèrent trois fois consécutives

le mont Parnasse, le flambeau en main, au pied duquel ayant mis le feu, après l'issue d'une épaisse fumée, parut une flamme étincelante comme l'or laquelle, embrasant les instruments et les statues des muses qui avoient des fusées et des saucissons de poudre mélés parmi leurs accoutrements, firent un bruit agréable sur la place, augmenté de celui des tambours, des trompettes et du tonnerre des canons.

Pour voir ce splendide embrasement, les officiers entrèrent dans la salle du palais, où leurs oreilles étoient récréées par le son de plusieurs violons de la ville.

Il y avoit encore sur la pointe orbiculaire du réservoir de la fontaine qui est sur la place, la statue de Neptune, le dieu de la Mer, avec sa longue barbe blanche, ayant en sa main droite son trident et de sa gauche tenant enchaînés trois dauphins, pour marque de son empire sur tous les poissons de la mer[1]. Cette statue étoit toute remplie de feux artificiels dont on devoit régaler le public, qui étoit en foule sur la place et dans la cour du nouveau château, attendant curieusement à voir ce spectacle autant nouveau qu'extraordinaire en la ville de Laval. Mais lors, c'est-à-dire vers cinq heures du soir, les officiers étant fatigués, se retirèrent dans la salle de leur festin et on fit dire par les gardes qui poussèrent indifféremment les gens hors la cour du château, qu'on attendoit à faire pour ces feux artificiels, sur les huit heures de nuit, afin qu'ils parussent avec plus d'éclat. Cela divulgué, un chacun se retira en sa maison.

[1] L'amitié dont m'honoroit M. Jérôme Gaultier de la Villaudray, élu conseiller-secrétaire du roi et de ses finances en cette élection, m'engage à ne le pas oublier en ce mémoire.

[1] Il a, pendant le cours de quarante années, adminis-

1. [1] *Imperium pelagi, sceptrumque tridentem.* Virg. *Énéide.* (Note de Bourjolly).

tré les affaires du comté de Laval avec intégrité et au gré de monseigneur le duc de la Trémoille. Il décéda au château, regretté non-seulement du seigneur duc mais encore universellement de tous les ordres de la ville, qui assistèrent décemment et avec piété au convoi et à l'inhumation de son corps dans le grand cimetière, suivi de cinquante pauvres couverts des bureaux [1] qu'il leur avoit légués ; ce fut le. . . mars 1715. Nous avons ci-devant remarqué qu'il étoit un des bienfaiteurs de l'hôpital Saint-Louis de cette ville [2].]

Au commencement du mois de février de la présente année 1715, il se répandit un bruit en cette ville d'une apparition miraculeuse faite au Saint-Sacrement de l'autel en la ville de Marseille. La relation, qui en a été imprimée sur une lettre écrite par M. l'évêque de Marseille à un savant curé de la ville d'Angers, datée du 22 décembre 1714, porte que le vendredi 21 du mois de septembre de l'année 1714, jour et fête de Saint-Mathieu, le très Saint-Sacrement étant exposé dans l'église des Cordeliers réformés de la ville de Marseille, sur les trois heures et demie du soir, le temps étant couvert et pluvieux, un peu avant qu'on donnât la bénédiction, le peuple s'assemblant en l'église, il parut dans le soleil mis dans la niche au-dessus du tabernacle une figure comme relevée en bosse et sortant hors du cristal, représentant le Sauveur du monde en buste, couvrant toute l'hostie qui ne paroissoit que des deux côtés de la tête du Sauveur, dont le visage étoit resplendissant, les yeux animés et regardant fixement ceux qui le regardoient.

Les personnes qui ont déposé, devant cet évêque, avoir vu cette merveille, n'ont pu dire précisément la couleur

1. Grosse étoffe de laine.

2. [1715. — « Un chapitre des Jacobins a été tenu au couvent de Saint-Dominique. Il a commencé le dernier jour du mois de mai 1715 et s'est dissous le 5 juin. On dit qu'on n'y faisoit pas grand chère. »]

ni du visage. ni des cheveux, ni de la barbe, ni de l'habit, [mais elles] attestent qu'elles distinguèrent de loin comme de près toutes choses très facilement : que le visage du sauveur leur parut un peu long, d'une beauté et d'une douceur qu'ils ne purent exprimer, les cheveux partagés sur le milieu du front, un peu plats et flottants sur les deux épaules ; la barbe courte et partagée en deux pointes.

Le frère sacristain avertit un religieux prêtre, qui passoit lors devant l'autel, de ce prodige ; lequel attribuant à quelque réflexion de lumière la figure qu'il voyoit, néanmoins pour la bien examiner, il se mit du côté de l'épître, du côté de l'évangile, au milieu de l'autel et en différentes situations : il vit toujours la même figure qui le regardoit.

Ce religieux monta et se mit à genoux sur l'autel, le visage tout contre le soleil de glace ; il prit même un cierge allumé et le tourna de tous côtés, même tout autour de la glace du soleil pour s'éclaircir sérieusement s'il n'y avoit point quelque chose qui pût causer une réverbération ; sa précaution fut vaine, parce qu'il vit toujours la ressemblance de notre Seigneur, duquel ayant voulu examiner les yeux pour les dessiner (comme peintre qu'il étoit) il ne put en soutenir les regards : il demeura comme immobile ; on fut obligé de le descendre de dessus l'autel, devant lequel le peuple étoit assemblé avec un murmure d'admiration qui est naturel en semblables occasions.

Cette apparition dura plus de demi-heure, qui fut vue de cinq ou six cordeliers et environ de soixante personnes de tout âge et de toutes professions, qui ont déposé, sans aucune contradiction, de cette merveille, avec les mêmes circonstances susdites.

Le père gardien, averti de ce prodige, rempli de la même foi que saint Louis, sans en rien dire à ses religieux qui chantoient au chœur, ordonna qu'on donnât la

bénédiction du Saint-Sacrement. Le père qui la donna averti par le père peintre, vit la même chose, même en descendant le soleil de la niche, la vit toujours jusqu'à ce que le soleil fût entièrement posé sur l'autel, auquel temps lui, comme les autres, ne vit plus rien que la sainte hostie à l'ordinaire.

L'évêque, après une exacte visite de l'autel, de la glace du soleil où étoit l'hostie, conclut qu'il y auroit une témérité criminelle à dire que les religieux ont commis quelque fraude et que cette apparition du Sauveur seroit une illusion.

Ce sera donc par le rapport de ce prodige que je vais clore ce mémoire généalogique des seigneurs issus de la noble maison de Laval. Je ne saurois le sceller d'un sceau plus authentique que celui qui représente le véritable portrait du Sauveur, qui a bien voulu manifester, aux yeux des mortels, sa présence réelle au très Saint-Sacrement de l'autel. Je lui offre, avec tous les sentiments respectueux de mon cœur, ce mien ouvrage, le suppliant très humblement de ne compter pas pour une profanation le temps et les veilles que j'ai employés pour la recherche de la vie des seigneurs et des dames de Laval, y ayant soigneusement rapporté les vertus morales et chrétiennes dont ce grand Dieu avoit orné leurs âmes et les fondations qu'ils ont faites de tant de religieuses maisons, en lesquelles il plaît à sa majesté divine d'être, jour et nuit, honorée et servie, reconnoissant que s'il y a quelques traits agréables dans le tissu de l'ouvrage, c'est un fruit de sa bonté et que toute l'imperfection qui s'y est glissée est un effet de la faiblesse de mon esprit [1].

1. [[a] Ici, à la suite de cette conclusion écrite en 1715, les manuscrits contiennent des renseignements généalogiques sur la famille Maucourt. Nous les rejetons à la fin de l'année 1717, car là s'est arrêté définitivement le récit de Bourjolly.]

Par édit donné à Versailles le 30e jour d'août 1715, le roi a supprimé les lettres d'anoblissement concédées depuis le premier jour de janvier 1689, ensemble toutes les charges des élections et d'autres juridictions créées depuis le susdit jour 1er janvier 1689, dont la finance principale est au dessous de la somme de dix mille livres ; il ordonne que ceux qui étoient anoblis et leurs descendants seront désormais imposés à la taille, idem tous les officiers supprimés par le susdit édit.

Le roi Louis XIV étant devenu valétudinaire, ressentit vers le 25 du mois d'août de grandes douleurs à la jambe ; on y découvrit la gangrène ; les médecins n'ayant osé hasarder de la couper, ce monarque se jugea proche de sa fin ; il reçut avec grande piété le saint Viatique le mardi 26. Les jours suivants il fit ses adieux aux princes et aux princesses de son sang et donna sa bénédiction à monseigneur le dauphin, son arrière-petit-fils.

Le dimanche 1er de septembre 1715, sa majesté mourut [chrétiennement] à Versailles, sur les huit heures du matin, finissant la soixante-dix-septième année de son âge, étant né le 5 septembre 1638, ayant régné soixante-trois ans et trois mois.

Le lundi au matin, 9 du même mois, le corps du roi défunt fut porté en l'église de Saint-Denis de France avec la pompe et les cérémonies ordinaires.

Le même jour, 9 de septembre, le nouveau roi, nommé Louis XV, né à Versailles le 15 de février 1710, en partit, sur les deux heures après midi, avec grande compagnie de princes et d'officiers de la couronne, pour aller faire son séjour au château de Vincennes.

Le jeudi 12, le roi partit de Vincennes pour aller au parlement tenir son lit de justice, où il fut reçu en grande cérémonie et puis le chancelier prononça l'arrêt par lequel la régence du royaume étoit déférée à M. Philippe duc d'Orléans, neveu du roi défunt.

Ensuite on vérifia l'édit de suppression des nobles et offices du 30 août dont je viens de parler.

[[1] Avant que de passer outre il me semble raisonnable de traiter brièvement quelques choses du cours du règne de ce grand monarque, Louis XIV.

[[1] Fils de Louis XIII, dit le Juste, roi de France et de Navarre et d'Anne d'Autriche, infante d'Espagne, il naquit le 5 de septembre 1638, environ vingt-quatre ans après la célébration du mariage de ses père et mère. Toute la France fit une fête célèbre de sa naissance, le jour précis de laquelle fut prédit à la reine, par le R. P. Bernard. On crut lors sincèrement que ce nouveau-né avoit été accordé par le ciel aux prières d'un père vertueux et très pieux, c'est pourquoi on surnomma ce jeune prince *Dieudonné*.

[[1] Il commença de régner le 13 de mai 1643, n'étant encore parvenu qu'au cinquième an de son âge.

[[1] Anne d'Autriche, régente de ce royaume pendant la minorité du roi, son fils, soutint avec succès de grandes guerres contre l'empereur et le roi d'Espagne ; la paix fut faite avec ce dernier en la ville de Munster, l'an 1648.

[[1] Le roi, entrant en la quatorzième année de son âge fut, suivant l'ordonnance en forme de loi faite par le sage roi Charles V, l'an 1375, déclaré majeur et couronné à Reims le ... 1651[2].

[[1] Louis de Bourbon, prince de Condé, et messieurs du parlement, jaloux de l'autorité du ministère de Jules,

1. Toute cette longue digression sur Louis XIV n'est donnée que par le manuscrit L. Elle ne se trouve pas dans le manuscrit autographe. A-t-elle été ajoutée par Bourjolly lorsqu'il a fait pour M^me^ de Roquelaure une nouvelle rédaction de son mémoire ? Au contraire, ce morceau n'aurait-il pas été ajouté par un copiste de cette deuxième rédaction ? Nous penchons pour cette deuxième hypothèse.

2. Louis XIV fut sacré à Reims, le 7 juin 1653 (et non 1651) par l'évêque de Soissons.

cardinal Mazarini, gentilhomme italien, émurent une guerre civile pour le chasser du royaume, laquelle fut terminée par la bénignité du roi qui accorda une amnistie générale le 6 d'octobre 1652.

[1 Christine, reine de Suède, fille du grand Gustave-Adolphe, mort à la bataille de Lutzen en Allemagne, le 16 novembre 1632, étant venue en France, en l'année 1656, visiter leurs majestés, Henri de Lorraine, duc de Guise, à la tête de plusieurs gentilshommes, la reçut magnifiquement de leur part.

[1 Le feu de la guerre ayant été toujours grand entre la France et l'Espagne, fut enfin éteint par un traité de paix conclu entre les plénipotentiaires des deux rois, en l'île des Faisans, proche les Pyrénées, au moyen duquel notre Louis XIV épousa Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée du roi d'Espagne, l'an 1659. Ce mariage consommé, la nouvelle reine fit son entrée en la ville de Paris avec des magnificences extraordinaires.

[1 La discrétion du roi dans la conduite des affaires de son état lui mérita la confidence et la connoissance des affaires des étrangers, pour fortifier ses grands desseins qui réussirent heureusement.

[1 La réputation de sa puissance et de sa sagesse lui attira diverses ambassades non-seulement des princes ses voisins ou alliés en Europe, mais encore de la Turquie, de Siam et de Maroc. La plus célèbre fut celle du cardinal Chigi, neveu et légat *a latere* du Souverain-Pontife, envoyé pour une raison d'état.

[1 Les princes de Danemark, de Toscane, de la Côte-d'Or en Afrique sont venus admirer la grandeur ou plutôt s'instruire à la cour de France ; ajoutons que Casimir, roi de Pologne, et Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, y ont trouvé un asile honorable contre les disgrâces de la fortune.

[1 Les palais et les autres édifices que ce monarque a

fait bâtir surpassent, selon les historiens, la somptuosité et la magnificence des ouvrages des anciens Romains.

[1 Sa renonciation aux royaumes des Espagnes, faite par le contrat de mariage avec l'infante Marie-Thérèse, qui, par la mort sans enfants des princes ses frères, y avoit un droit naturel et successif..... [1] à cause des grandes guerres qu'il y a eu depuis, pour le recouvrement d'iceux. Le dernier traité de paix fait au mois de mars 1714, à Rastadt, en Allemagne, contient la division et l'adjudication spéciale de ces grands états entre les princes contendants. Comme ce traité s'est rendu public, il seroit superflu de le décrire.

[1 La dépense de tant de guerres a fait gémir les peuples de la France, fatigués de la multiplicité d'impôts établis pour les soutenir ; il semble que les seuls financiers en ont profité ; leurs richesses en particulier, qui se montent à plusieurs millions, surpassent les revenus, même les trésors de beaucoup des souverains de l'Europe.

[1 Un historien de la vie de Henri-le-Grand écrit que sa passion pour le sexe étoit comme un faux jour dans l'éclat brillant de ses héroïques vertus. Oserons-nous dire la même chose de Louis-le-Grand, son petit-fils ? Mais balançons cet endroit de sa vie, ainsi qu'a fait son panégyriste funèbre [2], avec sa ferme abrogation de l'édit de Nantes et nous trouverons l'expulsion parfaite de l'hérésie calvinienne hors de son royaume.]

1. Il y a ici une lacune dans notre manuscrit.

2. L'évêque d'Alet, Jacques Maboul. Son panégyrique de Louis XIV se trouve en 1 vol. in-12, publié en 1748, dans lequel on a réuni toutes les oraisons funèbres prononcées par lui. Elles n'ont pas les qualités de celles de Bossuet, et sont aujourd'hui complètement oubliées.

V. 1716

Nous avons rapporté, au chapitre XII du livre III de ce mémoire, comme les comtes de Laval, barons pairs de Vitré, ont le privilège de présider au corps de la noblesse lorsqu'il plaît au roi d'ordonner l'assemblée des trois Etats de sa province de Bretagne, en alternative néanmoins avec les vicomtes de Léon.

Le duc de Rohan-Chabot s'étant démis de la vicomté de Léon, entre les mains de Louis de Bretagne, son fils aîné, consentit que son fils, aux prochains Etats, présidât au corps de la noblesse.

L'alternative étant revenue, le duc prétendit avoir la préséance, à quoi le prince de Léon, son fils, s'opposa et se pourvut vers le roi et M. le régent pour régler ce différend.

Sa Majesté n'ayant rien voulu décider entre le père et le fils, ordonna au duc de la Trémoille, baron de Vitré, de se transporter en la ville de Saint-Brieuc où le roi avoit établi la tenue des Etats, pour y faire les fonctions accoutumées, pour le bien de son service et l'utilité de la province de Bretagne [1].

Sur ce, le duc de la Trémoille partit de Paris, avec les ordres de la cour, au commencement du mois de février 1716 [2], et, ayant passé par la ville de Laval sans avoir voulu permettre que ses vassaux lui fissent aucune réception, il arriva enfin en la ville de Saint-Brieuc. Marie-Madeleine de la Fayette, désirant voir la cérémonie des

1. [d Aux pages 216-221 du tome v de la VIe série de la *Revue des Sociétés savantes*, on trouve la liste des tenues des Etats de Bretagne, avec l'indication de la ville où ils ont été convoqués. [d Les Etats ont été tenus à Vitré en 1655, 1665, 1671, 1673, 1679, 1683, 1697, 1705.]

2. [d Les états commencèrent en 1715, le 1er décembre, et durèrent jusqu'au 8 février 1716. Il faut donc placer le voyage du duc de la Trémoïlle en novembre 1715. Une délibération de la communauté de ville de Vitré nous apprend qu'il dut quitter Paris le 21 novembre. (Pâris-Jallobert, p. 284).]

susdits Etats, ainsi que les villes et domaines du duc de la Trémoille son époux, le suivit en carrosse ; laquelle dame étant dans le chemin de Mayenne à Laval, fut complimentée par M. de Levaré Hardy, juge ordinaire du comté de Laval, étant à la tête de quarante cavaliers. Elle coucha la nuit du 10 du même mois dans le château de Laval d'où elle partit le lendemain, accompagnée de la même cavalerie. Le juge, éloigné environ une lieue de la ville, prit congé de la duchesse pour venir administrer la justice aux vassaux du comté de Laval. M. Le Clerc des Gaudesches, procureur fiscal, devenu chef de la compagnie de cavalerie, la conduisit jusque dans la ville de Vitré, au devant de laquelle le gouverneur s'avança et fut reçue avec civilité à la descente de son carrosse par plusieurs dames de qualité de la Bretagne. La duchesse étant le soir à souper dans le château de Vitré, y fit convier par la Villaudray, son agent, quatre des cavaliers qui l'avoient accompagnée et qui représentoient le total de la troupe. Suivit le bal pour la récréation des dames, où tous les cavaliers parurent en bottes ; la duchesse eut soin que tous dansassent en cet équipage, où elle prit un grand plaisir qui ne se passa qu'avec la nuit ; elle surnomma, par gaieté, cette danse *le bal botté*.

Etant en la ville de Saint-Brieuc, son Altesse y parut dans le grand rang dû à son alliance illustre, qui lui attiroit une singulière vénération. Disons que la beauté des dames fait naître ordinairement entre elles une petite jalousie pour s'acquérir plus d'admirateurs de l'excellence de leur mérite. La duchesse eut pour rivale en cette occasion l'aimable épouse du premier président du parlement de Bretagne[1]. La livrée de celle-là étoit le vert et celle-ci

1. Le premier président du parlement de Bretagne était alors Pierre de Brillac (*Tablettes de Thémis*, 3 vol. in-12, Paris, 1755). Voici les renseignements que nous donne Saint-Simon sur lui et sur *son aimable épouse* (T. XV, chap. XII, 1718) : — « Brillac étoit premier président du parlement de Bretagne... où il étoit

avoit le blanc. Comme je ne prétends pas écrire un roman, je ne rapporterai point les petites riotes[1] de ces deux belles et spirituelles personnes, encore moins les querelles de leurs partisans, que la raison étouffa dans leur naissance. Je dis donc qu'après que les États furent finis, la duchesse vint se reposer dans l'abbaye des religieuses de Saint-Georges de Rennes.

La jeune bourgeoisie de la ville de Laval se trouvant fort honorée des obligeantes manières dont la duchesse avoit usé, lorsqu'elle l'avoit dernièrement conduite en la ville de Vitré, désira aller l'y rencontrer pour lui marquer sa reconnoissance, même avec éclat. Les plus apparents de la ville s'étant assemblés à cet effet, élurent pour leur chef M. de la Bouchefolière-Marest, gentilhomme fort accompli, charge qu'il accepta agréablement. Il mit donc en ordre soixante-dix cavaliers, fournit à ceux qui n'étoient pas avantageusement montés jusqu'à dix ou douze chevaux ; les housses de leurs selles et les parures des fourreaux de pistolets étoient d'étoffes rouges, ou brodées, ou ornées de galons d'or et d'argent.

Cette leste compagnie partit de la ville de Laval le 9 de mars, précédée de trois trompettes ; elle fit halte au bourg de la Gravelle où le capitaine Marest, par une libéralité digne de son courage, défraya le repas de toute la troupe. Etant proche de la ville de Vitré, ce capitaine députa deux cavaliers avec un trompette pour requérir le gouverneur de vouloir assigner le logement à sa compagnie, lequel reçut ces députés avec plaisir, même il monta incon-

également mal voulu et méprisé. Sa réputation avec de l'esprit et quelque capacité étoit plus qu'équivoque, pour en parler modestement. Celle de sa femme ne l'étoit pas moins en autre genre. Elle étoit fort jolie, avoit de l'esprit, beaucoup d'intrigue et avoit aspiré de parvenir à plaire au Régent ; je crois même qu'il en fut quelque chose et rien de tout cela ne déplaisoit à Brillac qui savoit tirer parti de tout et qui la laissa à Paris. »

1. [1 Disputes.]

tinent à cheval et vint au devant de cette cavalerie qu'il fit loger commodément.

La duchesse, ayant différé sa sortie de l'abbaye de Saint-Georges, n'étoit pas encore arrivée dans la ville de Vitré, si bien que la compagnie de cavaliers y séjourna ; et, ayant pris conseil entr'eux, se déterminèrent de marcher jusque dans la ville de Rennes, pour d'autant plus honorer la duchesse de la Trémoille. Nos cavaliers lavallois séjournèrent pendant deux jours à Rennes ; les festins et les jeux furent leur actuel exercice, en attendant que la duchesse faisoit mettre son équipage en ordre.

Les bourgeois de Vitré, portés d'une noble jalousie sur les Lavallois, montèrent quarante à cheval pour aller aussi, de la part de leur ville, recevoir la dame leur maîtresse, laquelle, sortant de l'abbaye, monta dans son carrosse et commençant de faire le chemin de Rennes à Vitré, rixe s'émut entre la compagnie des Lavallois et celle des Vitréens, à qui seroit le plus proche de la personne de son Altesse. Il fut amiablement résolu que les cavaliers bretons étant sur le territoire Armorique, auroient parmi eux la dame en son carrosse.

Le lendemain[1] la duchesse, pressant son retour, sortit de la ville de Vitré au milieu de la cavalerie bretonne, les Lavallois étant à la tête ; mais aussitôt que les deux escadrons furent parvenus à la Croix-des-Landes, qui fait, en cet endroit, la séparation de la Bretagne avec la province du Maine, le capitaine Marest, avec sa compagnie, s'ouvrit pour laisser défiler les bretons, qui prirent le devant à leur tour, la duchesse demeurant par ce moyen au milieu de la compagnie lavalloise.

Madame et les deux compagnies qui l'escortoient, étant arrivées au bourg de la Gravelle, avec environ cin-

1. [[a] Le 12 mars 1716. Voir Pâris-Jallobert, p. 285.]

quante valets, Marest, toujours magnifique et libéral, défraya encore toute la troupe, honnêteté dont les Vitréens ne firent aucun essai, soit en partant, soit au séjour de nos cavaliers lavallois en leur ville.

La duchesse étant au lieu des *Sept-Fontaines*, proche la ville de Laval, descendit de carrosse et monta sur un beau coursier blanc, tout bardé d'écarlate à franges d'or ; elle habillée en amazone, pouillée d'un justaucorps d'écarlate en broderie d'or, par dessus sa robe à fond d'or ; un chapeau garni d'un plumet blanc, lui couvroit la tête, ornée d'une agréable tresse blonde.

La cavalerie bretonne marchoit devant son altesse, qui avoit à sa droite le capitaine Marest et à sa gauche le baron du Guesclin, la cavalerie lavalloise ayant l'honneur de présider à son entrée à Laval.

M. de Levaré Hardy, juge ordinaire et colonel du régiment lavallois, et tous les capitaines et officiers de chacun quartier de la milice bourgeoise, allèrent au devant de la duchesse qu'ils reçurent joyeusement dans leur ville avec une décharge générale de leur arquebuserie. En entrant dans le château elle fut saluée par plusieurs canonnades.

Elle séjourna trois jours à Laval. M. Marest eut l'honneur de lui donner en sa maison, rue de Chapelle, un splendide repas.

Elle partit en son carrosse, le 22 de mars, pour s'en retourner à Paris. M. Marest, avec la même compagnie, la conduisit jusques en la ville de Mayenne. Pour marque de reconnoissance et de bienveillance, cette dame fit présent à ce capitaine d'une belle tabatière d'or pur, de valeur, ce dit-on, de plus de soixante louis d'or.

Pendant le cours de la saison estivale, la maladie de la petite-vérole et de la rougeole a été abondante et, si j'ose écrire, contagieuse dans cette ville de Laval. Quelques gens dignes de foi ont remarqué qu'il étoit mort de

ces maladies environ de quinze cents enfants de l'un et de l'autre sexe. Nous en perdimes deux. Le troisième qui étoit Jean ci-devant nommé, étoit comme accablé de ce mal à l'âge de quatre ans et demi. M. Mathurin de Vernay [1], savant médecin, l'ayant visité en ma présence, n'ordonna et ne décida rien pour l'enfant. Lors sa mère le voua à Saint-Félix de Cantalice et le lendemain j'allai dans l'église des pères Capucins, avec neuf jeunes enfants de la ville qui assistèrent avec moi à une messe qui fut dite par un des religieux, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce saint confesseur, la guérison de la maladie du petit Jean ; la messe finie, les enfants récitèrent à basse voix, séparément, la litanie propre de saint Félix, qui étoit imprimée en deux cadres, sous son image posée sur la balustrade au dessous du grand autel : cette dévotion accomplie nous nous retirâmes chacun en sa maison.

Merveille ! L'enfant voulut être levé le soir du même jour, pouillé d'une de ses robes, fit quelques tours sur ses pieds, parmi la chambre, chancelant un peu de la tête ; le lendemain samedi, sur les neuf heures du matin, on le leva, on lui fit prier Dieu, il déjeûna et, étant vêtu, marcha franchement dans la salle de la maison, sans plus rien ressentir de son mal. J'ai cru ne pas devoir omettre ce bienfait reçu de la bonté divine et en reconnoissance vers saint Félix que j'ai pris, le reste de ma vie, pour mon charitable patron.

Le corps du feu roi étant demeuré, sans être inhumé, depuis le 9 de septembre 1715, jour de son transport en l'église abbatiale de Saint-Denis en France, étoit sur un magnifique catafalque, sous un grand pavillon, au milieu d'une chapelle ardente éclairée d'un grand nombre de cierges. [1 Le chœur de l'église étoit orné de diverses

1. L'auteur de l'épigramme latine que nous avons donnée p. 13 du tome I.

peintures qui représentoient les principales actions et les vertues morales du monarque défunt.] Lors de l'inhumation, le 23 octobre 1716, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, célébra la messe solennelle, [qui fut chantée par la musique du roi et les religieux bénédictins de l'abbaye. Les corps invités s'y rendirent, le clergé, le parlement, les autres cours souveraines, le Châtelet, l'élection, la maison de ville et l'université de Paris. Le duc d'Orléans et les autres princes du sang étoient vêtus de deuil. Les ducs d'Orléans, de Bourbon et le comte de Charolois furent conduits à l'offerte par le grand maître des cérémonies ; après quoi, l'évêque de Castres prononça l'oraison funèbre [1].

[1 La messe finie, le sieur cardinal et quatre autres prélats firent les encensements autour du corps qu'ils transportèrent au caveau destiné à son enterrement. Les quatre coins du poële furent portés par M. de Mesmes, premier président du parlement, et par les autres présidents à mortier. Le corps descendu dans le caveau, le roi d'armes y jeta sa cotte d'armes et son chaperon et puis il appela le capitaine des Cent-Suisses et les quatre capitaines des gardes du corps du roi défunt, qui rendirent les insignes de leurs compagnies.

Les officiers de sa maison portoient les honneurs, les éperons, les gantelets, l'écu et la cotte d'armes ; le premier écuyer portoit le heaume timbré à la royale ;

L'écuyer tranchant, le pannon du roi ;

Le grand écuyer de France, l'épée royale ;

Le grand chambellan, la bannière de France ;

Les pairs portoient la main de justice, le sceptre et la couronne ;

1. C'est le manuscrit L qui donne les détails les plus circonstanciés. Ils sont empruntés à l'*Histoire du règne de Louis XIV*, de M. de Liniers, publiée en 1717 à Amsterdam, et copiés textuellement, tome VII, p. 558-559.

[1 Le tout fut posé sur le cercueil ; et puis le duc de la Trémoille, faisant fonction de grand maître de France (ainsi qu'avoit fait Henri duc de la Trémoille, son bisaïeul, lors de l'enterrement du roi Louis XIII), mit son bâton dans le caveau et les maîtres d'hôtel rompirent les leurs ; cela fait le duc de la Trémoille cria : « Le roi est mort ! » ce que le roi d'armes répéta par trois fois, puis la prière finie cria aussi par trois fois : « Vive le roi Louis XV ! » ce qui fut suivi des acclamations de toute l'assemblée au son de plusieurs trompettes dans la nef de l'église. Ce fut le 23 d'octobre 1716.]

Le roi Louis XIV, fils de Louis XIII, et d'Anne d'Autriche, infante d'Espagne, ayant, à cause des royales successions advenues, au cours de son mariage, à la reine Marie-Thérèse d'Autriche son épouse, soutenu et entrepris généreusement de grandes guerres, terminées par la paix de Rastadt, on a fait à sa louange cette épigrame :

Cessit sceptra puer, crescentis fama volavit ;
Vir vicit, gaudet denique pace senor.

Le roi Louis XV, troisième fils de Louis de France, duc de Bourgogne, et de princesse Marie-Adélaïde de Savoie, est né à Versailles le 15 de février 1710 ; il commença à régner suivant la maxime de ce royaume le 1er de septembre 1715.

Philippe d'Orléans, régent du royaume, fils de Philippe de France duc d'Orléans, et d'Élisabeth-Charlotte de Bavière, palatine du Rhin, ainsi petit fils de France, est né le 2 août 1674, a épousé Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France l'an 1692.

VI. 1717

Nous avons dit que le duc du Maine et le comte de Toulouse, enfants naturels du roi Louis XIV et de Marie-Athénaïs de Rochechouard, avoient été en parlement déclarés eux et leurs descendants habiles à succéder à

l'état et couronne de France ; mais, comme les grandes choses de la vie, aussi bien que les petites, sont sujettes à divers changements, la déclaration à ce sujet a été jugée plutôt un fruit de l'amour d'un bon père envers ceux issus de son sang que la justice d'un grand roi vers son état, dont il n'est que le véritable conservateur ; si bien que la chose mûrement examinée au conseil privé du roi Louis XV, les susdits enfants naturels, *ex duplici adulterio nati*, suivant les anciennes maximes et les lois de ce royaume, ont été, par une autre déclaration du roi à présent régnant [1], déclarés inhabiles à succéder à la couronne de France, laquelle a été vérifiée en la cour de parlement à Paris, le... juin 1717.

Voici un véritable trait de l'incertitude de la vie humaine : il n'y a pas longtemps que mon foible pinceau avoit employé ses plus vives couleurs pour décrire l'état pompeux où s'étoit trouvée la duchesse de la Trémoille dans la province de Bretagne et dans son entrée en cette ville de Laval. Aujourd'hui je suis obligé de prendre le revers de son portrait et de l'assortir des larmes que ceux de sa maison et ses vassaux, charmés de sa débonnoireté, ont versées sur la nouvelle certaine de son trépas, arrivé comme au printemps de son âge, je veux dire de vingt et cinq ans huit mois ; mais nous suivons le poëte, en cette occasion, en disant que :

Nos jours sont filés d'un fuseau ;
Ceux des simples bergers et des plus grands monarques
Sont entrepris des mêmes Parques
Et coupés d'un même ciseau.

Elle décéda en son hôtel à Paris, le 6e jour de juillet

1. [a L'édit qui révoque et annule celui du mois de juillet 1714, donné en faveur de M. le duc du Maine et de M. le comte de Toulouse, ainsi que la déclaration du 23 mai 1715, est du mois de juillet 1717, publié le 19 dudit mois. Il est inséré *in extenso* à la page 209 du tome III du *Recueil des édits enregistrés au parlement de Besançon.*

1717[1]. Ses obsèques ont été pieux et magnifiques en toutes les église de cette ville de Laval.

[Charles-Armand-René] de la Trémoille, prince de Tarente, à présent âgé de neuf ans, son fils unique, est de par elle héritier de la maison de la Fayette et de celle de Marillac.

Belgrade, capitale de la province de Rascie, fut conquise par Soliman II sur Louis, roi de la Hongrie, agitée de troubles intestins, l'an 1521. Sur le déclin du siècle dernier elle fut reconquise par le duc de Bavière, lieutenant-général de l'empereur Léopold, qui ne la conserva pas longtemps. Enfin le 2e jour d'août 1717, le prince Eugène de Savoie, généralissime de l'armée de l'empereur Charles VI, la bloqua en y formant un siège dans toutes les règles de l'art que la nature et la disposition des lieux pouvoient permettre, étant accompagné de quelques princes allemands, françois et portugois et d'environ de cent mille soldats chrétiens. Cette ville étoit bien munie de vivres et de toutes sortes d'artilleries. Le grand sérasquier y commandoit avec une garnison de plus de quinze mille turcs. Lors le grand vizir qui commandoit l'armée ottomane en Hongrie, composée, ce dit-on, de deux cent cinquante mille Turcs et Tartares, vint contre-assiéger tant l'armée chrétienne que la ville même et par terre et par eau sur le Danube avec des navires de guerre. Les deux camps s'étant bien retranchés et fortifiés l'un contre l'autre, pendant quelques jours, le

1. « .... La duchesse de La Trémoïlle mourut aussi fort jeune et fort jolie, mais peu heureuse, ne laissant qu'un fils unique. Elle étoit fort riche et de grande naissance, Mottier de la Fayette et héritière de son père mort, lieutenant-général, et de sa mère, fille de Marillac, doyen du conseil, qui avoit perdu ses deux fils, sans enfants, en sorte que Mme de la Trémoïlle étoit demeurée seule héritière.... » (Saint-Simon, anno 1717, t. IX, p. 266).

[a. A Vitré un service, avec oraison funèbre, fut dit le 27 octobre 1717 pour le repos de l'âme de la duchesse de la Trémoille. (V. Pâris-Jallobert, p. 288).

prince Eugène se détermina de faire attaquer le 16 du mois d'août le quartier des janissaires fermé de trois retranchements ; et, après plusieurs combats opiniâtres et réitérés pendant sept heures, ces trois retranchements ayant été forcés l'un après l'autre, les Turcs se voyant enfoncés de toutes parts, abandonnèrent leur camp, leurs bagages, leurs tentes et leur artillerie ; on écrit que dans ce sanglant combat il périt six à sept mille chrétiens, et qu'il y eut environ de trente mille Turcs tués ou blessés et que le reste se sauva dans les montagnes.

Le 18 août, le sérasquier, gouverneur de la ville de Belgrade, la rendit par composition faite avec le général impérial ; la garnison en sortit en armes seulement, en relaissant les navires qui étoient au port dans le Danube et dans la Save et les munitions de guerre qui étoient dans les magasins dans la ville.

Je ne rapporte point les actions magnanimes des seigneurs et princes étrangers dans ce grand combat ; je dirai seulement que parmi nos François, le comte de Charolois, puîné de Bourbon, le prince de Dombes, le prince de Pons et le chevalier de Lorraine, son frère, se signalèrent en cette périlleuse occasion.

[1 Les R. P. Capucins de cette ville ont, au cours de cette année 1717, augmenté un bâtiment en leur couvent, qu'ils appellent infirmerie, du côté de leur bocage. J'en vis poser la première pierre, le gardien du couvent étant revêtu d'habits sacerdotaux, par M. René Hardy-Levaré, juge ordinaire et maire de la ville, M. Mathurin-François Gautier de Mérolle, lieutenant-général, le syndic et les échevins. Au midi de leur maison ils ont exhaussé un appartement pour leur servir de bibliothèque.]

La paix ayant été conclue et publiée entre les potentats de l'Europe, une chose qui n'est point mentionnée dans nos annales est arrivée au royaume de France. Ce fut le czar, ou le grand duc des Moscovites, qui, poussé du désir de voir quelle est l'auguste majesté du roi des François

et la grandeur de ceux de sa cour, où tant de princes et de seigneurs étrangers viennent par une admirable curiosité, quitta pour quelque temps le gouvernement de ses états, peut-être afin de régler sur le modèle de celui de la France les peuples qui sont sous sa domination. Mais, pour que ce prince, étant en pays étranger, ne ressentît point de diminution de sa puissance, le roi de France le fit accompagner par des seigneurs de sa cour et par un nombre de ses gardes, dans les maisons royales et dans les lieux particuliers qu'il voulut visiter pour remplir sa curiosité et satisfaire le goût qu'il a pour les sciences et les beaux-arts. Quoique ce monarque professe l'ancienne religion reçue en ses états, que nous appelons schismatique, il alla néanmoins visiter la maison de Sorbonne, où il fut entretenu par quelques graves docteurs ; il entend le latin mais ont dit que celui qu'il prononce ressent plus le cavalier que le véritable rhétoricien.

Allant voir M. le duc d'Orléans, son altesse le reçut à la descente du carrosse, accompagné des principaux officiers de sa maison, le conduisit dans son appartement, lui fit voir sa galerie et ses tableaux. Sa visite faite chez Madame, qui lui présenta ses enfants, le duc de Chartres et mademoiselle de Montpensier, le duc d'Orléans le mena dans la loge du Palais-Royal, d'où il vit la représentation de l'Opéra ; lorsqu'il en sortit, il fut reconduit par son altesse royale jusqu'à l'endroit où elle étoit venue le recevoir [1].

1. [[g] Charles-Louis-Bretagne, duc de la Trémoïlle, mourut en 1719.]
[[d] Il avait été nommé maréchal de camp le 1[er] mars 1719 ; il mourut, le 9 octobre 1719, laisant un fils unique né, comme nous l'avons vu, le 14 janvier 1708.]

FAMILLE MAUCOURT DE BOURJOLLY

En traitant des antiquités de la ville de Laval, j'aurois dû, par courtoisie, rapporter quelque chose des plus considérables et des plus anciennes familles qui en sont l'ornement, soit pour l'administration de la justice, soit pour ce commerce fameux, qui va jusqu'au delà des mers. Mais j'ai eu crainte qu'en m'efforçant de vouloir dépeindre avec quelque éclat le beau génie des naturels lavallois, dont sont sortis d'illustres prélats, des ambassadeurs, des conseillers d'état de nos rois et d'excellents capitaines, mon insuffisance ne fût comme un mauvois crayon qui ternît le lustre de leur bonne renommée ; car, outre que je n'ai point d'instruction sur aucune de leurs généalogies particulières, c'est que je suis en ce pays ici comme un étranger, descendu de personnes originaires de la province d'Anjou, dans le ressort de la baronnie de Vaujours, aujourd'hui nommée le duché-pairie de la Vallière, ainsi que je vais tout simplement rapporter[1].

Urbain Maucourt, sieur de Bourjolly[2], mon bisaïeul,

1. [d Les renseignements généalogiques qui suivent sont placés dans les manuscrits à la fin de l'année 1715, après la *Conclusion*, p. 212.]

2. « Bourg-Joly, ferme, commune de Chaumont (Maine-et-Loire). En est sieur honorable homme Louis Maucourt, 1642. » (Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Angers, 1874).

époux de Jacqueline Baré, étoit vassal et guidon, en l'année 1569, de la compagnie des gendarmes de Louis de Bueil, grand échanson de France, chevalier de l'Ordre, comte de Sancerre et baron de Vaujours. Du mariage d'Urbain Maucourt, décédé l'an 1611, sortit :

Jacques Maucourt de Bourjolly ; il étudia les lettres humaines, suivit la discipline honorable du barreau et fut établi sénéchal au siège de la juridiction de Saint-Germain-d'Arcé, où il décéda l'an 1636 ; de son mariage avec Catherine des Pingneux sortirent plusieurs enfants, l'aîné fut :

Louis Maucourt sieur de Bourjolly, né le 22 de septembre 1617. Il porta les armes dès sa première jeunesse. J'ai autrefois appris de lui-même qu'il combattit à la bataille de Sedan, sous le maréchal de Châtillon, qu'il fut au siège et à la prise de la ville d'Arras, sous le maréchal de la Meilleraye, à la bataille de Fribourg sous le prince de Condé, où il reçut un coup de pistolet dans le bras gauche, dont j'ai vu la cicatrice ; il fut encore au siège de Philipsbourg et à la réduction de la ville de Mayence, entre les mains du prince ; il continua de servir jusqu'au commencement de la guerre civile mue entre le prince de Condé et le cardinal Mazarin, premier ministre du roi, qui lui octroya des lettres patentes signées de lui et de le Tellier, secrétaire d'État, par lesquelles sa majesté lui accorde, comme à l'un de ses chevau-légers, et en considération de ses services, une sauvegarde et générale exemption du logement des gens de guerre en ses maisons ; les lettres sont données à Bourg-en-Bresse, le 6 de septembre 1650.

Louis Maucourt épousa en cette province du Maine, en l'année 1644, Julienne Boullant, fille unique de Charles Boullant, sieur de la Ferme et de la Coudrière, et de Julienne des Rouaux ; depuis il décéda, le 30 août 1670. De son mariage sortirent plusieurs enfants, l'aîné :

Charles Maucourt de Bourjolly et de la Coudrière[1], l'auteur de ce mémoire, marié le 10 de juillet 1675, en cette ville de Laval, avec Renée Debonnaire, fille aînée d'Etienne Debonnaire sieur de la Féaudière[2] conseiller du roi, élu au siège de cette élection et de Barbe Le Meignan ; le sieur Debonnaire, fils d'autre Debonnaire,

1. La Grande-Coudrière, ferme au Nord-Est de la commune de Mézangers. La maison de Bourjolly existe encore presque intacte. Elle se compose, outre les bâtiments de service, d'un grand corps de logis dont la partie habitable forme un étage peu élevé auquel on accède par un escalier de pierre extérieur. Cet étage est divisé en deux immenses pièces par une cloison de bois, à petits panneaux, d'un curieux travail, mais d'un genre qui dut être assez commun dans la région, au moins dans les maisons aisées, car on en voit un spécimen en tout point semblable dans une ferme voisine, la Verrerie, ancien manoir. La porte est ogivale, les fenêtres sont à meneaux, et à l'intérieur, dans leurs embrasures, ont été encastrés des bancs de pierre.

Nous ignorons par quels intermédiaires et à quelle époque la Grande-Coudrière passa de la famille Maucourt de Bourjolly dans la famille Cerclot, d'Evron. Au commencement de ce siècle il y avait à Evron trois frères de ce nom, que l'on distinguait les uns des autres par les noms de leurs terres, situées aux environs : Cerclot des Coudrières. C. des Gaudinières, C. des Guyonnières. Celui d'entre eux qui était connu sous le nom de Cerclot des Coudrières a laissé une fort belle copie manuscrite du mémoire de Bourjolly, qui est actuellement la propriété de M. de Monti de Rezé. Elle reproduit le texte du manuscrit de Serveau, lequel, comme on le sait, habita Evron où sa famille existait encore il y a peu d'années. On sait également que la bibliothèque de Laval ne possède que la première moitié du manuscrit autographe de Serveau, dont le second tome est perdu. Le manuscrit de M. Cerclot des Coudrières doit donc en conserver le texte entier.

2. [d Un acte, emprunté au cabinet de M. L. Garnier, si riche en documents sur le Bas-Maine, nous fournit divers renseignements sur la famille Debonnaire :

« Le jeudi, neuviesme jour de novembre 1684. Devant nous, François Jardrin, notaire au comté prairie de Laval,... ont été présents... Charles Maucourt, sieur de Bourjolly, mary de damoiselle Renée Debonnaire, son épouse, de luy séparée quant aux biens,... damoiselle Marguerite Debonnaire, fille majeure, demeurant forsbourg du Pont de Mayenne de cette ville, paroisse Saint-Vénérand, et le dit sieur de Bourgeolly, paroisse de Mézangé, province du Maine...

» Le dit sieur de Bourjolly et damoiselle Debonnaire faisant tant pour eux que pour Pierre Debonnaire, sieur de la Féau-

sieur de la Lézirie, conseiller et gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi, et de Suzanne Gautier son épouse, sœur de Jérôme Gautier, sieur des Cohiers, juge ordinaire du comté de Laval.

Du mariage de Charles Maucourt et de Renée Debonnaire, décédée en l'an 1694, est issu un seul fils :

Jean Maucourt sieur de Bourjolly et de la Coudrière, conseiller du roi, lieutenant civil au siège présidial de l'élection de cette ville de Laval, marié le 12 juillet 1707, avec Madeleine Gautier, fille de M. Mathurin Gautier, conseiller et avocat du roi, dont nous avons ci-devant marqué le trépas, et de Renée Brillet.

Lequel Maucourt a eu de son mariage son fils nommé *Jean*, né le mercredi 10 de février, fête de sainte Scolastique 1712, qu'on faisoit la cérémonie des cendres. *Obiit in Domino decima octava die Augusti mensis, ætatis 7° cum sex mensibus, anno 1719.*

Et *Madeleine Maucourt*, née à Laval le jour de l'octave de la fête Dieu, 3 de juin 1717.

dière, et Pierre Hunault, sieur des Mazures, et damoiselle Renée Debonnaire, son épouse....

» Tous lesdits Debonnaire, enfant et demissionnaires de damoiselle Barbe Lemeignan, veuve de défunt maître Estienne Debonnaire, sieur de la Féaudière, d'une part.

» Et noble Vallentin de la Porte, sieur des Forges, conseiller du roi, président en l'élection de cette ville, y demeurant, paroisse de la Trinité, d'autre part. »].

LIVRE HUITIÈME

GOUVERNEMENT & TRIBUNAUX DE LAVAL

Nous avons rapporté dans l'avertissement[1] le dessein de ce mémoire, dans lequel nous avons tracé succinctement l'origine, la grandeur et les faits héroïques des anciens seigneurs de Laval, comme ils ont bâti le château et la ville, l'ont fait ceindre de murailles et l'ont, dans la suite, ornée de beaux édifices, églises et monastères, comme ils ont donné des lois et introduit des usages particuliers à l'endroit de leurs vassaux, pourquoi le jurisconsulte Choppin les appelle *Regules* et *Toparches*[2]. J'ai cru devoir dire sommairement l'état auquel

1. Ce VIII[e] livre ne se trouve pas dans la deuxième rédaction dédiée à M[me] de Roquelaure. Mais il est bien de Bourjolly, écrit de sa main dans le manuscrit [a].

[[d] Il figure dans le manuscrit comme « Livre VII » ; en le reportant après la *Continuation*, nous avons dû en faire le « Livre VIII » de notre édition.]

2. *Regules*, petits rois. *Toparches* ou plutôt *Toparques*, chefs d'une petite souveraineté, d'une petite principauté.

[[d] Nous ne trouvons pas cette qualification dans la notice sur le comté de Laval, donnée par Choppin, au n° 21 du titre VI de son livre II du *Domaine de la couronne de France*.]

est à présent la ville de Laval et la forme de son gouvernement civil et politique, les sièges et tribunaux où se rend la justice, tant pour les droits royaux et forains que pour les citadins, vassaux du ressort et comté-pairie de Laval.

Je commencerai par le gouvernement du château et de la ville.

I. GOUVERNEMENT DE LAVAL.

On peut dire certainement que les seigneurs de Laval sont nés gouverneurs de leur place ; les preuves en sont éparses dans ce mémoire. Ceux qui sont versés dans l'antiquité de ce royaume savent que les grands barons étoient autrefois maîtres de leurs places, dont ils n'étoient dessaisis, selon l'histoire, que par forfaiture, et la baronnie de Laval, dans les premiers temps, ressortissoit des rois anglois et des comtes du Maine, qui étoient quasi toujours en guerre avec le roi de France, leur suzerain.

Dans la deuxième race de Laval-Montmorency, ces seigneurs s'attachèrent plus fortement avec les rois de France qui reconnurent leurs mérites et récompensèrent dignement leurs services.

Le roi saint Louis, l'an 1231, voulut être assuré de la forte ville de Laval, limitrophe des princes bretons, qui s'allioient souvent des Anglois, ses ennemis ; et pour cet effet il trouva bon que Emma, dame de Laval, veuve de Mathieu de Montmorency, épousât Jean, baron de Toucy et de Saint-Fargeau, pour qu'elle eût un homme qui gardât les places fortes de Guy VII, son fils, lors en minorité.

Le roi Charles V, dit le Sage, désiroit incorporer le duché de Bretagne à sa couronne, à cause des félonies et récidives du duc Jean III, qui mettoit les Anglois ses ennemis dans les places fortes de son duché, pour de

là lui porter plus facilement la guerre en son royaume. Guy XII s'opposa à cette réunion, assurant le roi qu'il garderoit bien ses places de Bretagne et les autres voisines avec la même fidélité que ses ancêtres avoient fait, dont ils avoient bien mérité et en avoient bien pris à l'état de France.

Sous le règne du roi Charles VII les dames Jeanne et Anne de Laval, mère et fille, étoient retirées à Vitré, pendant la guerre des Anglois avec le même roi Charles, à cause de l'alliance qui étoit entre le duc de Bretagne et le roi anglois, y compris leurs vassaux. Néanmoins les dames avoient pour capitaines en leur nom du château et de la ville de Laval, Jean de la Chapelle et Jean des Vaux, chevaliers, sur lesquels ces deux places ayant été prises par le général Talbot, anglois, l'an 1427, ils firent avec lui composition au nom des dites dames pour la rançon des capitaines et soldats de la garnison qu'elles payèrent actuellement [1].

Les vassaux des dames faisoient garde en la ville ; les chevaliers comme chevaliers, les écuyers comme écuyers, ainsi qu'il se recueille de la saisie apposée sur la châtellenie de Vaiges, à défaut que Jean de Champagne, chevalier, seigneur de la dite châtellenie, avoit fait de venir, bien et suffisamment appareillé, monter la garde à la *Porte Peinte* qui lui étoit destinée par les dames sous le commandement de Lancelot Frézeau, capitaine de la ville, l'an 1424. Brandelis et Hubert de Champagne, marquis de Villaines, seigneurs de Thuré, de Martigné et de Saint-Berthevin, selon Le Blanc, sont issus de ce Jean de Champagne, sorti de Hubert de Champagne, seigneur d'Arnay et de Durtal [2], l'an 1059. [Le dit Jean est]

1. [[1] Incontinent.]

2. [[d] Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) et Durtal (Maine-et-Loire). Sur la famille de Champagne, voir Le Paige, au mot Villaines-la-Juhel, et Montesson, *Recherches sur la paroisse de Vallon*. Voir surtout la *Chronique de Parcé*, dont il serait si utile de publier une édition critique.]

qualifié de *cher cousin* par les dames de Laval dans leurs lettres de main-levée de la saisie en question.

Au commencement du règne de Louis XI se forma la guerre dite du *Bien public*, l'an 1464, dont nous avons dit les raisons en ce mémoire ; le frère et les fils de Guy XIV, premier comte de Laval, prirent chacun leur parti et le comte demeura neutre en cette guerre, sous l'abri et la garde de ses places. Ses successeurs en ont toujours ainsi usé et, quoique pendant la Ligue la ville de Laval ait été prise et reprise, l'histoire porte que la comtesse de Laval, retirée à Vitré avec son fils impubère, contribua toujours de son pouvoir pour la faire entrer dans les intérêts et la mettre sous l'autorité de Henri-le-Grand, comme nous l'avons remarqué en son lieu.

Depuis le traité de paix fait entre ce prince et le roi d'Espagne, pendant la minorité de Guy XX, tué en Hongrie, l'an 1605, il est vrai que Lancelot de Brée, chevalier, seigneur de Fouilloux[1], avoit la qualité de lieutenant de roi à Laval, mais il étoit vassal, et n'y étoit que par l'aveu et le bon vouloir de la comtesse, garde-noble de Guy, son fils.

Le seigneur de Lucé, Marest, et le comte de Montécler ont aussi successivement eu la qualité de lieutenants de roi, pendant la vie de M. Henri duc de la Trémoille, successeur de Guy XX ; mais parmi leurs fonctions, la plus ponctuelle a été de plaire au dit seigneur de la Tré-

1. [[a] Voir dans l'*Annuaire de la Mayenne pour* 1859, six documents relatifs à la présence du sieur de Fouilloux à Laval ; ils ont pris place aussi dans les *Documents* de Godbert.

[[a] M. l'abbé Angot dans son *Brée* (*Revue du Maine*, tome XV, p. 253-286 ; XVI, p. 5-54), donne la généalogie de la famille de Brée. Lancelot de Brée y figure à son rang. Il faut remarquer que les armes des Brée étaient : *d'argent à deux fasces de sable au sautoir de gueules brochant sur le tout* (v. p. 21), tandis que celles des Brie de Serrant étaient *d'argent à quatre fasces de sable, au lion de gueules brochant sur le tout* (p. 38), de sorte que le sceau donné p. 24 est celui de Baudin de Brie et non celui de Gaudin de Brée.]

moille, qui avoit consenti leur établissement, et pour reconnoissance de leur soumission, leur avoit généreusement donné son *petit* ou *nouveau* château pour leur habitation.

Depuis la mort du comte de Montécler, M. le duc de la Trémoille, Charles-Belgique, ne voulut introduire personne en cette qualité ; et, depuis son décès, arrivé l'an 1709, à cause de la continuation de la guerre, passage et séjour des troupes et garnisons, M. le duc de la Trémoille, son fils, a pris lettres patentes du roi confirmatives de cet ancien et perpétuel gouvernement de la ville de Laval, expédiées en 1710.

II. SIÈGE DES EXEMPTS.

Le siège des exempts par appel et des cas royaux[1] a

1. [d C'était un tribunal chargé de rendre, au nom du roi, la justice dans des cas qui échappaient à la justice du propriétaire du fief, ou bien à des personnes exemptées de cette justice.

[d Aux archives de la Mayenne les dossiers B 1-98 contiennent les archives de la justice royale de Laval ; malheureusement, presque tous les documents appartiennent au XVIII[e] siècle.

[d Au dire de Choppin, art. LXVII du livre I du *Commentaire sur la coutume d'Anjou*, le juge des exempts est « pourvu par le roi, à la nomination du comte de Laval. »

[d Choppin nous apprend que François Bricel a obtenu du roi, par lettres patentes du 7 janvier 1545 (v. s.), le titre de juge des exempts et cas royaux au comté de Laval « comme longtemps auparavant Aimerie Louet, puis René Houlliers avoient exercé cet office. »

[d Il ajoute les nombreux renseignements qui suivent : « Le roi attribua à ses officiers de la ville du Mans la connoissance des cas royaux sur ceux de Laval, Mondoubleau et Beaumont, par lettres spéciales de février 1543 (v. s.) ; dont le roi excepta depuis la seigneurie de Laval, par lettres du 28 avril 1544.

» Depuis, la cour a déclaré que les connoisances de tous les cas royaux, exprimés en l'arrêt du 16 mars 1573, appartenoient au juge des exempts de Laval sur les siens, — au profit de Jean Champhuon, juge royal des exempts, contre le procureur général au Parlement. — Mais l'année suivante, j'ai plaidé contre Jacques Rahier, juge du comté de Laval, pour ce même juge des exempts à ce que ledit Rahier n'entreprît plus cette juridiction ; mais, parce que ce procès des juges se rencontroit, et étoit incident en un procès criminel entre particuliers, la cour

le premier rang en la ville de Laval, marchant à la droite ès processions publiques, et le siège ordinaire à la sénestre, quoiqu'il n'y ait aucun territoire spécial. L'on n'a point de mémoire positif des lettres de sa création [1]. Il fut néanmoins établi après que le roi Louis XI

ajourna les parties au conseil, par arrêt donné à la Tournelle, le 30 janvier 1574.

» Mais depuis, par deux arrêts, furent faites défenses aux officiers du Mans de prendre connoissance des causes du comté et territoire de Laval : l'un, du 13 mars 1579, auquel il s'agissoit d'une levée de deniers extraordinaire — Mangot plaidant pour le comte de Laval et les nobles de son comté, Amelot pour le sieur de Thouars, et M. Augustin de Thou pour le procureur général, qui adhéra avec ceux de Laval comme privilégiés. Ensuite de celui-là il y en eut un autre du 29 janvier 1585, sur la requête des officiers royaux de la ville de Laval, contre ceux du Mans, auxquels furent faites défenses de prendre connoissance des cas royaux sur ceux de Laval ; car les habitants de Laval ont un privilège du roi Louis XI, par lequel ils ne sont tenus d'aller en première instance par devant le sénéchal du Mans, ni de reconnoître en premier ou second appel que le parlement de Paris, par lettres du 2 mars 1481 (v. s.), enregistrées au Parlement le 21 dudit mois.

» Et, afin que ceux du Mans n'eussent plus sujet d'entreprendre sur ceux de Laval, le roi créa et établit une élection à Laval, pour, par ce moyen, empêcher que les habitants de Laval ne fussent plus obligés de plaider au Mans, en aucune façon, par lettres patentes de janvier 1481 (v. s.) et avril 1482. — Les premières desquelles furent enregistrées à la cour des Aides le 6 février 1481 (v. s.), et furent confirmées par le roi Charles VIII, par deux lettres patentes d'octobre 1483.

» Mêmement le roi Louis XII donna faculté aux comtes de Laval de lui nommer les magistrats et officiers royaux pour exercer leurs charges à Laval, le 11 juillet 1498 ; ce que le roi François I confirma avec les autres ci-dessus, par lettres de mars 1514 et 7 juin 1533 ; et le roi Henri II, en avril 1548.

» Et cependant le roi François I avoit inhibé aux officiers du Mans de faire la taxe et cotisation de la solde de cinquante mille hommes de pied sur ceux de Laval, par lettres du 11 mai 1543 et 29 avril 1544. »

[d Ailleurs, sous l'article LXIX, Choppin ajoute : « La juridiction royale des exempts à Laval est de grande étendue et donna sujet d'un règlement conventionnel des profits entre Pierre de Champhuon, juge des cas royaux et des exempts par appel, et François du Chemin, son lieutenant, le 22 novembre 1591. »

[d Voir aussi Le Clerc de Flécheray, p. 31.]

1. [d Louis XI, le 2 mars 1482 (n. s.) signa à Bonne-Avanture une déclaration portant règlement pour les appellations des

eut confirmé l'érection de la baronnie de Laval en comté par ses dites lettres données du Mans le 19 novembre 1487, et icelui distrait de son comté du Maine pour relever immédiatement de sa couronne par autres lettres du 2 mars 1481. On a écrit que les seigneurs de Laval requirent Sa Majesté d'ériger ce siège, afin que leurs vassaux ne fussent plus, en aucune manière, tenus de la juridiction du sénéchal du Maine.

Par un arrêt du 30 janvier 1627[1], ce tribunal « connoît des causes des exempts par appel aux deux cas portés par la coutume du Maine, des crimes de lèse-majesté divine et humaine, port d'armes et assemblées illicites, séditions et émotions populaires, contraventions aux ordonnances concernant la sûreté du royaume, conspirations contre l'état, fabrication et composition de la fausse monnoie, infraction des sauvegardes, rébellion ou injure faites à un officier royal faisant sa charge ; lettres de grâce et rémission, commutation de peines, falsification du scel royal, des causes des églises de fondation royale, ou qui ont lettres de *garde-gardienne*, instances et complaintes possessoires de bénéfices et dîmes entre personnes ecclésiastiques, et droits d'aubaine ; des enregistrements des édits et déclarations ; il préside aux assemblées de ville qui se font et feront en vertu des lettres du roi, à lui adressantes et non aux échevins ; et signera le juge des exempts les registres des mariages, baptêmes et sépultures de l'étendue du ressort du comté de Laval.

« Le juge ordinaire connoîtra de toutes autres causes tant civiles que criminelles quelconques, entre toutes

sentences et jugements des officiers du comté de Laval. Elle fut enregistrée au Parlement le 21 mars 1482, et à la Chambre des comptes le 22 mars 1482. On peut la lire aux archives nationales au tome III des *Ordonnances de Louis XI*, fol. 72.]

1. [[d] Cet arrêt du 30 janvier 1627 est un règlement du parlement de Paris ; il est mentionné à la page 110 du tome I, du *Recueil des arrests* de Loüet (Paris, 1713, 2 in-folio).

[[d] En 1627, le juge des exempts était Pierre Marest.]

personnes du dit comté, ecclésiastiques, nobles et nos officiers mêmes, de violement, de rapt, incendie, guet-apens, sacrilège et autres grands cas, suivant la coutume du Maine; de la police générale et particulière, et de tout ce qui en dépend, des dîmes inféodées, des procès intentés en conséquence de contrats passés sous le scel royal; des lettres de cassation et restitution en entier contre tous actes; des lettres de bénéfice d'âge et bénéfice d'inventaire, des causes des églises, hôpitaux, maladreries et communautés qui ne sont de fondation royale; du compte et administration des biens d'iceux. Et pour le regard des arrêts de notre dite cour, seront exécutés par celui auquel ils seront adressés. »

Cet arrêt est contradictoirement confirmé par autres arrêts subséquents des 17 mai 1631, 19 avril et 19 mai 1639 et du 25 janvier 1675. Les affaires naissantes sont toujours accompagnées de nouvelles difficultés ; elles ne se terminent rarement, entre les deux juridictions, que par des arrêts souverains.

Le siège des exempts est aujourd'hui composé d'un président, d'un juge, du lieutenant-général et assesseur civil, d'un conseiller garde-scel, d'un conseiller vérificateur des défauts, de l'avocat et du procureur du roi et d'un greffier [1].

III. ÉLECTION.

L'élection [2] fut établie par le roi Louis XI, au mois

1. [[a] En août 1572, un édit créait deux offices de sergents royaux au siège des exempts et des cas royaux du comté de Laval et portait règlement pour leurs fonctions ; il est conservé à la p. 303 du tome VII des *Ordonnances de Charles IX*.]

2. [[a] L'élection était un tribunal chargé de répartir certains impôts et de trancher les difficultés résultant de leur perception. On trouvera dans Jean Chenu, *Livre des offices de France*, (Paris, 1620, in-4°, p. 576-682), de nombreux renseignements sur les élus et les élections.

[[a] Aux archives de la Mayenne, les dossiers C 12 à C 145 bis

d'avril de l'an 1482[1]. Ce prince, en ce commencement, y commit un élu seulement, un procureur du roi, un greffier, un receveur des tailles et aides de la dite élection avec gages ; desquels il donna la nomination perpétuelle aux comtes de Laval.

Depuis ce temps-là ce siège a été sujet à de grandes mutations. Les besoins de l'état y ont introduit diverses charges et offices, moyennant certaines finances faites ès coffres du roi, dont il paie l'intérêt aux pourvus des dits offices, ce qui s'appelle gages et augmentation de gages.

Ce siège est à présent composé de deux présidents, qui roulent suivant l'antiquité de leur réception, d'un lieutenant, de sept élus. M. Jérôme Gaultier, l'un d'iceux, est pourvu en outre de l'office de conseiller-secrétaire du roi, déféré aux gens de cette élection avec le même privilège attribué aux secrétaires du roi, de l'état et couronne de France ; d'un avocat et d'un procureur du roi ; de deux greffiers, l'un ancien et l'autre alternatif, et deux huissiers audienciers.

Il y a deux receveurs alternatifs des tailles, ustensile et capitation de cette élection ; ils sont encore nommés par le roi dans son édit et déclaration du 14 octobre 1710, pour faire la recette du dixième denier ;

Un receveur particulier, mais commissionnaire pour recevoir les droits des aides de la vente des vins et des cidres en gros et en détail et des autres liqueurs.

Le roi a créé, au mois d'avril 1704[2], en la ville et

contiennent ce qui subsiste encore des archives de l'élection. Il ne s'y trouve plus rien d'antérieur au XVII[e] siècle.

[[a] Voir les détails sur l'élection, donnés par Le Clerc de Flécheray, p. 35 ; et dans le *Maine sous l'ancien régime*, p. 53.]

1. Voir les lettres aux *Documents* de Godbert, p. 113-117.

2. [[a] Cet édit n'était pas spécial à Laval ; il portait création d'un office de subdélégué des intendants et commissaires départis dans les généralités du royaume, dans chaque chef-lieu des élections des pays taillables, et dans chacun des évêchés

élection de Laval, un office en titre de subdélégué de son commissaire intendant dans la généralité de Tours. Cet officier connoît des affaires qui concernent l'ustensile, la capitation et celles de la milice, des droits de ventes faites par les notaires, des contrôles, des droits de boucherie et de tous ceux des impositions nouvelles faites par le roi.

Les appellations des sentences et les oppositions aux ordonnances de ce juge subdélégué ressortissent devant le sieur intendant ; les procureurs de l'élection postulent devant lui ; il commet un greffier qui travaille ainsi que dans les sièges ordinaires.

IV. Grenier a sel.

Le siège de ce grenier [1], établi par le roi Louis XI, l'an 1482, est aujourd'hui composé de deux présidents qui

ou bailliages des pays d'état, même dans les autres villes principales..... et règlement pour leurs fonctions et droits.... Enregistré au Parlement le 25 avril 1704, au folio 284 du tome XLIV des *Ordonnances de Louis XIV*. Il est imprimé à la page 733 du tome I du *Recueil des édits et règlements du Parlement de Rouen*.]

1. [d Les greniers à sel étaient des tribunaux, établis le 16 mars 1340, pour juger les contraventions aux ordonnances concernant la gabelle. Voir Jean Chenu, *Livre des offices de France*, p. 715-757.

[d Le grenier à sel de Laval, dont nous n'avons pas rencontré les lettres de création, existait déjà en 1482. Louis XI, en établissant l'élection, confère au comte de Laval la nomination aux offices royaux du grenier à sel, comme à ceux de l'élection.

[d Un règlement du 12 décembre 1517, portant règlement pour les greniers à sel du duché d'Anjou et du comté du Maine, a été enregistré au folio 114 du registre AA des mémoriaux de la Chambre des comptes.

[d Une série de déclarations datées d'Angers, 18 juin 1518, a établi :

Sous le grenier à sel de la Flèche, des chambres à Baugé, au Lude et à Parcé ;

Autres chambres à Pouancé et à Saint-Denis-d'Anjou ;

Sous le grenier de la Ferté-Bernard, des chambres à Nogent le-Rotrou et Montmirail ;

roulent à l'alternative, ainsi qu'à l'élection, idem de deux grenetiers, deux contrôleurs [et deux greffiers.]

Dans l'année de l'exercice de chacun président, il est assisté d'un grenetier et d'un contrôleur ; l'on nomme deux de ces officiers anciens, et les deux autres alternatifs. L'avocat et le procureur du roi sont toujours en exercice, ainsi que le greffier avec deux huissiers.

Il y a un *receveur en titre* pour les deniers de la vente volontaire et de la distribution des sels qui se fait par l'ordre et commission de l'intendant et des officiers du grenier dans les paroisses assujetties et annexées à ce même grenier ; les rôles de chacune de ces paroisses sont vérifiés par un officier en exercice.

Un *receveur général des gabelles* des seize greniers à sel de sa dépendance, dont les receveurs particuliers lui sont comptables.

Un *contrôleur général* de ce même receveur et un *inspecteur général* desdites gabelles.

La ville de Laval est aussi un département pour la direction des sels et des traites foraines, auquel M. Pierre Le Courtois est établi directeur général, de la part de MM. les associés ou intéressés dans la ferme générale des gabelles. C'est lui qui observe tous les officiers susdits, qui met et change les officiers subalternes et gardes des gabelles.

Sous le grenier du Mans, des chambres à Ballon, Sillé-le-Guillaume, Loué et Château-du-Loir ;

Sous le grenier de Mayenne-la-Juhel, des chambres à Gorron et Lassay ;

Sous le grenier de Laval, une chambre à Montsûrs.

[[a] Cauvin, dans son *Supplément à la topographie du diocèse du Mans* (in-12, 1843), a donné, p. 143–159, l'édit de 1726, réglant les ressorts des greniers à sel du Maine. A cette époque, Laval possédait l'une des dix-sept directions de France.

[[a] M. Le Fizelier, dans l'*Annuaire de la Mayenne pour* 1869, a publié un travail sur *la Gabelle dans le Maine* (1515-1789) qui a été tiré à part, puis reproduit aux pages 252-275 des *Etudes et Récits*. Voir aussi Le Clerc de Flécheray, p. 35 et *Le Maine sous l'ancien régime*, p. 48 et 54.

V. Siège des traites.

Le roi a pareillement établi en la ville de Laval, par son édit du mois de mai 1691, un siège des traites[1] composé d'un président-juge, d'un lieutenant, d'un conseiller garde-scel, d'un procureur du roi et d'un greffier.

Sa Majesté a encore nouvellement fait un édit portant création de pareil nombre d'officiers que dessus, nommés alternatifs pour tenir le même siège des traites. Ces nouveaux offices ont été réunis aux premiers moyennant quelque finance, au mois de novembre 1709[2].

Ce tribunal connoît de l'acquit des droits des marchandises foraines qui passent et viennent des autres provinces ou partent de la ville, qui sont attribuées par l'édit, et des contraventions à icelui.

Le roi a pareillement créé en cette ville de Laval un receveur en titre des droits des dites traites, soit que les marchandises passent ou partent de cette ville.

VI. maréchaussée.

Le siège de la maréchaussée[3], créé en 1546, est composé

1. [d Les traites étaient les droits perçus soit à l'entrée soit à la sortie de marchandises. Le comté de Laval était à ce point de vue frontière du côté de la Bretagne. Les droits de traite se payaient depuis longues années quand, en mai 1691, un édit de Louis XIV érigea le tribunal dont Bourjolly nous donne la composition. Voir l'édit *in extenso* à la p. 241 du tome II du *Recueil des édits enregistrés au Parlement de Normandie*, in-4° ; V. aussi Le Clerc de Flécheray, p. 37, et *Le Maine sous l'ancien régime*, p. 54.

2. [d En novembre 1709 il fut fait un édit portant création des offices alternatifs et triennaux dans toutes les juridictions des droits de sortie et d'entrée, et autres droits y joints où il y en a d'établis en conséquence des édits de mai 1691 et mars 1692, et portant règlement pour leurs fonctions.

Ce qui reste des archives du siège royal des traites foraines à la préfecture de la Mayenne est coté C 146, à C 161.

[d Cauvin, à la p. 75 de ses *Observations topographiques sur le diocèse du Mans*, donne le tableau complet du siège des traites de Laval en 1727.]

3. [d Nous avons eu occasion déjà, dans nos *Documents iné-*

du prévôt, dit lieutenant-criminel de robe courte, d'un assesseur, d'un avocat et d'un procureur du roi, d'un greffier et de six archers. Les cas de sa connoissance et juridiction sont réglés par l'ordonnance criminelle de 1670.

VII. MAISON DE VILLE.

A la maison de ville [1] préside le maire, l'office duquel étoit anciennement uni avec celui de juge ordinaire du comté ; mais le roi par édit ayant révoqué ce privilège de la mairie, accordé par ses prédécesseurs à aucuns ba-

dits, p. 114, de parler des prévôts des maréchaux, et d'indiquer, d'après l'édit du 18 juin 1598, l'existence « d'un lieutenant établi à Laval aux gages de 371 livres 5 sols. » Nous estimons donc que la date de 1546 est une erreur de Bourjolly. Selon la note sur le comté de Laval, insérée aux pages 267-275 du t. IV (in-8°) du *Mémorial de la Mayenne*, l'établissement de la maréchaussée daterait de 1636. En cette année, le 22 avril 1636, Louis XIII rendit une déclaration portant règlement général sur la juridiction et fonctions des prévôts des maréchaux, des vice-baillis, des vice-sénéchaux et de leurs lieutenants. On en trouve le texte à la page 553 de la *Maréchaussée de France*.

[d Voir aussi Le Clerc de Flécheray, p. 34, et Maître, *le Maine sous l'ancien régime*, p. 44.

[d La charge de prévôt fut supprimée en 1720 lors de la réorganisation de la maréchaussée. V. ce que nous en disons sous la date de 1720.

1. [d Jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, une grande diversité régnait en France dans les organisations municipales : au Mans les fonctions de maire étaient remplies par le lieutenant-général de la sénéchaussée. (Voir Cauvin, *Administration municipale*, dans les *Annuaires de la Sarthe de* 1841, 1842, et en tirage à part, 528 p. in-12) ; à Laval par le juge ordinaire.

[d Le 31 août 1683, le duc de la Trémoïlle fit un règlement pour l'administration de l'Hôtel-de-Ville, qui existe imprimé en placard.

« Outre le juge, qui faisait les fonctions de maire, il devait y avoir quatre échevins, dont deux pris dans le corps des marchands ou bourgeois originaires de Laval.

» Le corps des conseillers de ville était composé de trente membres au nombre desquels devaient être « le syndic des avocats, avec un autre député de leur corps, un du corps des greffiers et notaires, un du corps des médecins, chirurgiens et apothicaires, un du corps des marchands de toiles, un du corps des marchands de draps. »

» Dans la congrégation ou assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville, il devait entrer : les plus anciens avocats, l'ancien des

rons ou grands seigneurs de ce royaume, le comte de Laval a été obligé d'en prendre de nouvelles lettres moyennant finance, pour y rétablir et continuer son premier juge.

Le roi a encore créé les charges de lieutenant du maire[1], d'un avocat et d'un procureur du roi, deux échevins nommés alternatifs et un greffier.

Ce maire a la préséance dans les assemblées et processions publiques. Je ne parle point des choses qui sont de sa juridiction, ni des déclarations de son conseil, où il a pour assistants ordinaires quatre échevins, deux à la nomination du roi, qui seront titrés et nommés alternatifs et les deux autres sont nommés et élus entre les notables bourgeois. Le procureur syndic représente les habitants de la paroisse. Les ecclésiastiques, les gens de robe et les marchands assistent et donnent pareillement

médecins, l'ancien des notaires royaux, les quatre anciens marchands de toiles, deux anciens marchands de vins, le grand-maître garde des marchands merciers et le plus ancien marchand tissier. » (La Beauluère, *Recherches sur les corporations d'arts et métiers*, p. 12).

[d En août 1692, un édit de Louis XIV créa un office de maire dans chacune des villes et communautés du royaume.

[d En décembre 1706 il créa un nouvel office à fonctions alternatives avec le maire créé en 1692.

[d Un nouveau règlement qui fut, à la suite de longs différends (Voir Guitet de la Houllerie) accordé en 1730, pour l'administration de l'Hôtel de Ville, dit : « Le second échevin sera pris dans le corps des avocats et médecins, le troisième parmi les bourgeois, marchands, notaires et procureurs, et le quatrième dans le corps des négociants, tous devant être originaires de la ville.

» Dans l'assemblée générale entreront le doyen, le syndic et un député du corps des avocats, un député des médecins, trois députés du corps des négociants et deux députés des procureurs notaires et autres marchands. » (La Beauluère, *loc. cit.* ; V. aussi *Le Maine sous l'ancien régime*, p. 64 et 73).

[d Aux *Lettres de Colbert*, publiées par M. Pierre Clément, voir une curieuse lettre de Colbert, écrite de Saint-Germain, le 13 octobre 1679, à M. Tubeuf, intendant à Tours, en lui communiquant une lettre du procureur du roi à Laval (tome VI, p. 59)]

1. [d Edit de mai 1702.]

leur avis lors des grandes convocations et délibérations du maire [1].

Il y a encore deux officiers titrés qui se prétendent unis à la maison de ville, savoir : le commissaire des guerres [2] et un contrôleur [3] de ce commissaire qui ont leurs privilèges, lesquels assistent pareillement le maire lorsqu'il s'agit de loger des gens de guerre passant par la ville, et ceux que le roi y envoie en garnison.

VIII. SIÈGE DE LA GRAVELLE.

Le siège de la Gravelle, pour l'impôt et distribution du sel du grenier, se tient, par emprunt de territoire, en la ville de Laval [4].

1. « L'hôtel de ville a été sujet à bien des vicissitudes. En 1733 le roi créa des charges d'officiers municipaux qui furent réunies aux communautés des villes, par arrêt du 7 mars 1747. Depuis les édits du mois d'août 1764 et mars 1765, l'hôtel de ville est composé d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers, d'un syndic-receveur et d'un secrétaire-greffier.

» Les habitants présentent trois sujets pour le mairat à M. le duc de la Trémoïlle, seigneur comte de Laval, du nombre desquels il est choisi un pour remplir le mairat, avec l'agrément du roi ; pour les autres places municipales elles sont à la nomination des habitants. »

(Extrait d'une *Histoire manuscrite de la ville et des seigneurs de Laval*, de M. Frin de Cormeré, de 1772. Ms. de M. Maulny, n° 21 des Archives de la Sarthe).

2. [d Fonctionnaire chargé de veiller à l'approvisionnement des armées. Un édit en établissant « dans chacune des villes, bourgs et lieux d'étape, » fut signé par Louis XIV en août 1692. (Edits du Parlement de Rouen, II, 340.]

3. [d En septembre 1692, édit supprimant d'anciens offices de contrôleurs ordinaires et provinciaux, et établissant cent quatre-vingts offices de contrôleurs ordinaires (Edits du Parlement de Rouen, II, 349).]

4. [d Le grenier à sel de la Gravelle, dont nous n'avons pu trouver la date d'établissement, fut supprimé en mai 1726, en même temps que ceux de Montmirail et de Connerré, par un édit créant ceux d'Authon et de Sainte-Suzanne, et réglant les ressorts des divers greniers dans les directions du Mans et de Laval ; il se trouve *in extenso* aux pages 143-159 du *Supplément à la topographie du diocèse du Mans*, de Cauvin.

[d Voir Le Clerc de Flécheray, p 36.]

Il y a en ce siège trois présidents, un ancien, un alternatif et un triennal qui exercent chacun leur année ; chaque président a un grenetier et un contrôleur qui sont de même genre et de la même création que le président ; les gens du roi sont de la même manière établis en ce siège.

Il y a deux volumes imprimés l'an 1680, qui contiennent les diverses fonctions et attributions de ces sortes de charges de finances dans les lieux du royaume où elles sont établies. Les curieux en prendront la lecture pour s'instruire plus pleinement, s'ils le jugent à propos.

IX. SIÈGE ORDINAIRE DU COMTÉ DE LAVAL.

Ce tribunal [1] étoit autrefois composé d'un juge ordinaire civil et criminel, du lieutenant-général et du lieutenant-particulier ; ce premier juge représentoit le président de la chambre des comptes, des fermiers, receveurs et trésorier de la maison de Laval et les deux lieutenants étoient aussi les auditeurs des dits comptes.

Par lettres patentes du mois de février 1683, expédiées sur la réquisition de M. Charles, duc de la Trémoille, comte de Laval, le roi lui a octroyé une augmentation de juges, officiers en ce siège, pour le rendre plus illustre et pour plus prompte expédition de la justice [2].

Le premier est le juge civil et ordinaire ;

Le deuxième le juge criminel ;

1. [[a] Siège ordinaire, tel était le nom du tribunal qui, au nom du seigneur de Laval, rendait la justice en toutes matières civiles et criminelles, sauf les cas royaux réservés aux juges des exempts. Il existe aux Archives de la Mayenne de nombreux dossiers, B 99 à B 1154, relatifs aux actes de ce tribunal. Malheureusement, bien peu de ce qu'ils contiennent est antérieur au XVIII[e] siècle.

[[a] Voir Le Clerc de Flécheray, p. 31-34.]

2. [[a] Ces lettres patentes, portant règlement pour les officiers du siège du comté de Laval, sont au folio 393 du XXII[e] volume des *Ordonnances de Louis XIV*.]

Le troisième le juge de police qui a voix délibérative en toutes sortes d'affaires ;

Ces deux derniers connoissent en chef des choses dépendantes du nom de leurs charges.

Le quatrième le lieutenant général ;

Le cinquième le lieutenant particulier.

Ces quatre derniers sont comme conseillers du premier juge, lorsqu'il s'agit des décisions et de prendre les opinions pour rendre les sentences et jugements au siège ordinaire.

M. le duc de la Trémoille a fait plusieurs règlements pour les droits généraux et spéciaux de chacun des juges, datés des 10 de septembre 1682, 16 de mai 1683, 4 de novembre 1684 et 6 d'octobre 1689, auxquels ils gardent respectivement état.

Ce seigneur a encore son avocat et son procureur fiscal et leur substitut au même siège avec plusieurs savants avocats postulants.

Ce même seigneur de Laval commet des greffiers à son siège, établit des notaires et sergents dans les lieux de son ressort, qu'on dénombre ainsi[1] :

La ville, enceintes et dépendances de son domaine ;
Les châtellenies de Champagne-Hommet,
La Gravelle,
Montjean,
Cossé,
Montsûrs,
Meslay,
Courbeveille,
Ollivet,
Saint-Ouën,
Juvigné,
Bazougers,

1. [[a] Voir dans Le Clerc de Flécheray, p. 39-46, une longue nomenclature des paroisses du comté et des terres mouvantes.]

Montigné,

Vaiges.

Le sieur Leblanc y ajoute :

La Motte-Achapt, Hermetz, Brée, Gérigné et Bourgon ; il est certain que ces dernières seigneuries ont été autre fois unies avec la maison de Laval, et que quelques puînés en ont été saisis, peut-être en parage ; mais aujourd'hui elles en sont entièrement distraites.

La châtellenie de Villiers-Charlemagne est aujourd'hui sous le ressort du comté de Laval.

X. EAUX ET FORÊTS.

Le comte de Laval établit encore un juge de ses eaux et forêts, un lieutenant et un procureur d'office de cette juridiction [1].

XI. JUGE DES PLAIDS ET ASSISES.

Il a encore un juge ou sénéchal, un procureur fiscal et un greffier pour la tenue de ses plaids et assises, pour recevoir le dénombrement des biens de ses vassaux attendu la grande occupation où sont ses juges ordinaires.

1. [[d] Le Clerc de Flécheray ne parle pas de l'existence de ce tribunal qu'on appelait une *gruerie*. Cette juridiction n'était pas annexée de droit à la haute justice, et les juges seigneuriaux ne devaient être investis de la qualité de gruyer que par des seigneurs « fondés en titre et possession incontestable, et confirmés par lettres patentes de Sa Majesté. » En mars 1707, Louis XIV érigea en titre d'office les gruyers des seigneurs et c'est peut-être à cette époque que le duc de la Trémoïlle constitua celui de Laval. Guitet de la Houllerie dit : « La maîtrise des eaux et forêts, appartenant au seigneur de Laval, fut établie en l'année 1675. » Est-il plus exact ici que pour le siège des traites lequel, dit-il, « commença en l'année 1671 ? » (Voir au tome II du *Code des seigneurs*, de Jean Henriquez (Paris, 1786, 2 in-12), le *Traité des Grueries seigneuriales*.]

XII. COMMERCE.

Le commerce[1] de la ville de Laval étoit autrefois pour la manufacture des serges qui se continue encore aujourd'hui ; mais le plus renommé et le plus riche est celui des toiles blanches, grises, jaunes ou écrues qui se vendent dedans et dehors ce royaume, dans celui d'Espagne[2], et qui sont même portées avec succès, par navires, jusqu'aux places qui bordent la mer du Sud et aux Indes Occidentales : d'où il revient fort souvent quantité de piastres et autre argent, au profit des marchands qui ont hasardé leur vie et leurs biens à l'aventure de cet élément, et contre l'incursion des corsaires et des étrangers ennemis de ce royaume.

XIII. CONSULAT LAVALLOIS.

Les juges ordinaires ont toujours décidé consulairement sur les différends survenus entre les marchands et

1. [[d] Sur l'industrie de Laval on trouvera les plus précieux renseignements aux pages 14-32 des *Recherches sur les corporations*, de M. de la Beauluère ; il y signale l'existence de divers règlements imprimés *à Laval*, chez Ambroise. — Voir aussi Le Clerc de Flécheray et le *Mémoire* de M. de Miroménil. « Il y a eu autrefois jusqu'à 20.000 ouvriers. Il en est sorti 4.000 depuis la guerre d'Espagne, et il n'en reste maintenant que 6.000 y compris les femmes qui filent et dévident le fil, le surplus étant péri par les maladies il y a un inspecteur de la part du roi pour faire observer les règlements ». (*Mém.* de Miroménil, 1697). — « Les ouvriers qui sont tant dans la ville et faubourgs qu'à la campagne, excèdent en nombre 6.000, tant hommes que femmes, et si on y comprenait les fileuses et dévideuses, il excéderait 20.000. » (Le Clerc de Flécheray, 1680). — Le Clerc de Flécheray rapporte que, de son temps, la fabrication des toiles avait beaucoup diminué, et il développe longuement les causes de cette décadence.

2. [[e] « Vers l'an 1650 les bons habitants et marchands de toiles de Laval envoyèrent de leurs enfants en Espagne, qui y en trouvèrent la vente et en firent connoître la manufacture, ce qui a enrichi la ville et quantité de particuliers. »]

négociants dans le territoire du comté de Laval. Les juges consuls d'Angers ont prétendu pouvoir interrompre leur possession et attirer à leur siège la connoissance des affaires d'entre les marchands; mais les juges du comté y ont été maintenus par arrêts du parlement, en date des 16 de juillet 1668 et 17 d'août 1690, qui condamnent les consuls d'Angers aux dépens. Le roi Louis XIV a établi, en l'année 1714, un *siège consulaire* en la ville du Mans, pour l'utilité des négociants de cette province [1].

[1 Par édit donné à Versailles au mois d'août 1715, le roi a supprimé les lettres d'anoblissement concédées depuis le premier janvier 1689, ensemble toutes les charges des élections et autres juridictions, créées depuis le dit premier janvier 1689, dont la finance principale est au-dessous de dix mille livres ; ordonne que ceux qui étoient anoblis et leurs descendants seront imposés à la taille, idem tous les officiers de judicature ou de finance supprimés par le dit édit ; lequel ayant été vé-

1. [a L'édit portant... établissement d'une juridiction consulaire dans chacune des villes du Mans..... qui sera composée d'un juge des marchands et de quatre consuls ; et portant création dans chacune desdites juridictions d'un office de greffier en chef, garde-scel, clerc, commis et contrôleur du greffe et greffier des affirmations ; d'un premier huissier et de deux huissiers audienciers ; et règlement pour leurs juridiction, fonctions, etc., a été donné à Versailles en mars 1710 ; il est imprimé *in extenso* à la page 522 du volume de 1706 à 1712 du *Recueil d'édits du Parlement de Rouen*.

[a Déjà, en 1646, des lettres patentes du roi, du 1er septembre, avaient érigé au Mans une juridiction de juges consuls, mais elles n'eurent aucun effet : une opposition s'organisa contre l'établissement de cette juridiction, obtenue moins pour le bien public que pour « l'intérêt bursal de ceux qui peuvent profiter dans l'établissement de cette justice par la vente du greffe et autres menus offices. » Les opposants obtinrent du parlement de Paris un arrêt du 9 février 1647 « déboutant les demandeurs en lettres de l'effet et entérinement desdites lettres. » Cette affaire, dont les plaidoieries contiennent de curieux renseignements, est donnée dans tous ses détails aux p. 386-390 du T. I du *Journal des Audiences du Parlement* (Paris, 1757, in-f°), et p. 102 du *Nouveau Recueil* de Lucien Sœfve (Paris, 1682, in-8°).

rifié au Parlement, le 30 août, y fut autorisé et confirmé par le nouveau roi Louis XV, séant en son lit de justice, le lundi 12 septembre suivant 1715.

[1 Je rapporte cet édit afin que le lecteur examine combien le nombre des officiers supprimés est grand, non seulement dans les sièges royaux établis en la ville de Laval, mais encore dans toute l'étendue de ce royaume. 1]

1. Ces deux derniers paragraphes ne se trouvent pas dans le manuscrit autographe de Bourjolly. Il ont pû être ajoutés par un des nombreux copistes de l'ouvrage : cependant ils nous paraissent de notre auteur. C'est son style ordinaire. Ils relatent des faits antérieurs à 1717 et, jusqu'à cette époque, on sait que Bourjolly a souvent ajouté à sa rédaction primitive. Voir ci-dessus, tome II, page 213.

FIN DU MÉMOIRE DE BOURJOLLY

GUITET DE LA HOULLERIE

CHRONIQUE DE LAVAL

CHRONIQUE DE LAVAL

PAR GUITET DE LA HOULLERIE[1]

CHARLES-ARMAND-RENÉ DE LA TRÉMOILLE

1719-1741

Charles-Armand-René de la Trémoille[2] né le 14 janvier 1708, succéda à son père et fut comte de Laval.

1. C'est en 1867, au t. IV, p. 252-302, du *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, que M. Le Fizelier a publié, d'après un manuscrit appartenant à M. Louis Segretain, l'*Abrégé de l'histoire des seigneurs de la ville de Laval, avec l'analyse des évènements les plus remarquables*, resté inconnu jusqu'à lui. Il y trouvait le complément du *Mémoire* de Bourjolly. Avec juste raison, il avait laissé en dehors de sa publication toute la partie de cet *abrégé* antérieure au XVII[e] siècle, laquelle, très médiocre compilation, dépourvue de toute autorité, nous a fourni à peine quelques notes. Ici, comme au *Bulletin de la Société de l'Industrie*, nous avons indiqué tous les évènements postérieurs à 1605. Après avoir figuré dans nos notes jusqu'à l'année 1719, le texte de Guitet de la Houllerie, à partir de cette date, va devenir notre guide, guide d'autant plus précieux que Guitet né, comme il nous l'apprend lui-même, le 7 juillet 1699, a été témoin de tous les faits qui vont suivre.

Pour toute la période qui va suivre nous n'avons aucune note de M. Le Fizelier ; nous sommes l'auteur de toutes celles qui seront données et nous cesserons de les distinguer par un signe spécial.

2. Charles V de la Trémoïlle fut colonel du régiment de la Trémoïlle, puis du régiment de Champagne, à la tête duquel il

Il fut premier gentilhomme de la Chambre du roi, et épousa Marie-Victoire-Hortense de La-Tour-d'Auvergne, dont est venu Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Trémoille.

1720.[1] — La charge de prévôt de maréchaussée,

prit part à la campagne d'Italie, en 1733-1734, et se distingua à l'attaque de Colorno. Il fut reçu de l'Académie française le 6 mars 1738. Lorsqu'il mourut, le 3 mai 1741, il était maréchal de camp et il venait d'être nommé gouverneur de l'Ile-de-France.

Le 27 janvier 1725 il avait épousé sa cousine Marie-Hortense, fille d'Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, et de Marie-Armande-Victoire de la Trémoïlle. Outre Jean-Bretagne, que nous trouverons page 268, ils n'eurent qu'une fille, morte à l'âge de quatre ans.

Nous répèterons ici ce qui a été dit à la p. 164 : sa biographie existe, écrite par M. Sandret : *Un grand seigneur académicien, notice sur Charles-Armand-René de la Trémoïlle, membre de l'Académie française.* — 1708-1741 — Paris, Dumoulin, 23 p. in-8° (Extrait de la *Revue historique et nobiliaire*).

1. En cette année 1719 un arrêt du Parlement de Paris, du 27 avril, décida que les chapelains de Saint-Tugal étaient obligés à résidence. (V. *Journal des audiences du Parlement*, t. VII, p. 239). En 1720 un arrêt du Parlement, du 15 mars, a terminé au profit du duc de la Trémoïlle le différend qui existait entre lui et les élus de Laval, au sujet de la voirie du comté de Laval. Cet arrêt est relaté au t. VII du *Journal des audiences du Parlement*; on trouvera les moyens des parties au *Dictionnaire des arrêts*, tome VI, au mot Voïer.

[1] **1720.** — « En cette année nous avons eu un régent qui a bouleversé les lois et entrepris des choses surpassant toute idée en matière de malice : il a commencé par faire mettre à mort plusieurs grands personnages qui avoient eu la confiance du Roi ; puis il a imaginé une diabolique invention pour martyriser le peuple : je veux parler de ces maudits billets, qui ont causé d'énormes pertes à toutes sortes de personnes, nobles, bourgeois, marchands, artisans.

[1] » Pour obtenir de son œuvre le résultat qu'il en espéroit, le régent du roi de France envoya à Laval un banquier muni d'une quantité de ces billets ; tout aussitôt son arrivée, le bruit se répandit que le numéraire perdoit de sa valeur, et chacun de s'empresser d'aller échanger son argent contre ces chiffons de papier. On eût dit que tout le monde étoit mu par une sorte de folie, car c'étoit à qui donneroit le plus d'argent et recevroit le plus de billets. Qui n'eût pas été tenté ? Pour une somme de cent livres on recevoit un billet de cent dix livres, et ainsi de suite proportionnellement, suivant les sommes qu'on échangeoit. La rouerie fut complète : M. le Régent et ses créatures firent d'abord baisser la valeur du numéraire, puis l'élevèrent,

établie depuis longtemps en la ville de Laval, fut supprimée en 1720 [1].

Dans cette année 1720, les toiles montèrent à un prix extraordinaire; telle qui auroit valu deux ans auparavant vingt-quatre sous se vendoit jusqu'à trois livres, trois livres dix sous. Cette augmentation fut occasionnée par

l'abaissèrent encore, la relevèrent au point que les louis d'argent d'un écu vinrent à valoir jusqu'à quinze livres.

[' » Ce commerce de hausse et de baisse du numéraire a duré plus de dix mois; et, quand tous les billets furent placés, le banquier s'esquiva avec l'argent de tout le monde, laissant pour unique ressource aux victimes de cette infernale rouerie les maudits billets, qui ne tardèrent pas à n'avoir plus aucune valeur.

[' » Je ne saurois dire combien de personnes ont été ruinées par le remboursement de leurs rentes et du prix de leurs marchandises au moyen de ces maudits billets. Des religieux ont été par suite obligés de vider et d'abandonner leurs couvents. Que de chagrins ! Que de désespoirs ! Que de péchés mortels commis par tout le royaume et que de millions d'âmes tombées en enfer pour ces maudits billets ! »]

[' « **1723.** — Le Régent est mort. Dieu merci! entre la Toussaint et Noël. Quel bonheur pour la France : car il se préparoit à nous faire mourir de faim ! Dieu, par sa toute puissance et par sa bonté, l'a retiré de ce monde en un instant par une mort subite. Grâces en soient rendues à celui qui gouverne toutes choses. Merci, mon Sauveur ; et pardonnez-lui ! »

[' « **1724.** — Toutes les denrées ont été, a proportion du blé, d'un prix exorbitant.

[' » Il a été fait de par le roi, dans toutes les villes du royaume, défense à toute personne, vieille ou jeune, d'aller mendier son pain, sous peine de prison. Des malheureux n'ont point tenu à cet ordre; et, le 18 septembre 1724, cinq charretées de mendiants, grands et petits, sont parties de Laval, sous l'escorte des archers du prévôt. Ils ont été conduits à Sablé et de là au Mans pour y être déposés dans un hôpital où, dit-on, l'on doit enfermer tous les gens pauvres qui vont chercher leur vie. On rapporte qu'il en a été saisi dans toutes les villes de France et dans les campagnes, un nombre que l'on ne sauroit définir, et qu'ils ont été transportés on ne sait où. Il n'est pas bon de croire à toutes les râpées qui sont faites ; car chacun débite sa ratelée ; mais cela n'a pas duré longtemps, Dieu merci ! »]

1. Cette suppression n'eut rien de spécial à Laval ; elle résultait d'une mesure générale réorganisant la maréchaussée en France. (V. édit de mars 1720, déclarations des 28 mars, 9 avril et 30 octobre 1720, aux pages 290, 292, 294, 304 du *Recueil des édits du Parlement de Besançon*, in-folio).

le décri des billets de banque, qui avoient eu cours en 1719, et par le haut prix du marc d'argent.

1725. — L'année 1725 fut extrêmement pluvieuse; l'eau tomba si abondamment durant le mois d'août, au temps de la récolte, que les grains germèrent dans les champs; un second grain en herbe verte sortoit des épis; quoique la pluie cessât par intervalles dans septembre, on eut toutes les peines du monde à retirer les grains qui furent d'une très mauvaise qualité [1].

1. [' **1725.** — « Cette année le blé a valu, jusqu'à la Pentecôte, cinquante, cinquante-cinq et soixante sols le boisseau. Depuis la Pentecôte jusqu'à la saint Jean, de soixante-dix sols à quatre livres ; la semaine de la saint Pierre il s'étoit élevé à cinq livres, ce qui a mis tous les artisans dans une extrême détresse. On ne pouvoit gagner sa vie, quelque travail que l'on fît.

[' » Des pluies continuelles ont causé en partie cette misère ; elles ont duré près de trois mois ; les gens de la campagne n'ont pu ni faucher les prés, ni battre les orges, et les sarrasins ont été faits à la dérobée. Il a été remarqué que, depuis seize ans, le blé a valu en moyenne cinquante sols le boisseau. Ce sont là de méchantes nouvelles pour les indigents.

[' » Pour apaiser la colère de Dieu on a fait des processions et chanté le *Miserere* pendant quinze jours. La paroisse de Saint-Vénérand est allée, en portant le chef de son saint patron, aux Ursulines. Les religieux Jacobins s'y sont rendus à leur tour en portant l'image de la Sainte Vierge. La paroisse de la Sainte-Trinité y a fait également une procession.

[' » Le jour de la saint Pierre on a porté processionnellement la châsse de saint Tugal à l'église de Saint-Dominique ; elle n'étoit pas sortie depuis quarante-six ans. Cette châsse étoit escortée de tous les religieux cordeliers, dominicains, capucins, des enfants et des vieillards de Saint-Louis, des pèlerins de Saint-Jacques, de cinq corporations avec leurs drapeaux et de toute la justice.

[' » En cette année il a été fait et vu des choses qu'on n'avoit jamais faites, ni ouï raconter, pour apaiser la colère de Dieu sévissant justement contre les hommes. De toutes parts on imploroit la miséricorde du Ciel. Le dimanche d'après la saint Pierre, la paroisse entière de Louverné est venue processionnellement, têtes nues, par une pluie battante et le vent, à Notre-Dame d'Avesnières. La consternation étoit peinte sur tous les visages ; ils sont entrés, chemin faisant, dans la chapelle de Saint-Etienne. La paroisse d'Argentré s'est également rendue processionnellement à Notre-Dame d'Avesnières. Dans toutes les campagnes il étoit fait de semblables processions, afin d'ob-

1728. — On réforma le chœur de la Trinité en l'année 1728, on fit les stalles neuves et la boiserie qui est autour et on mit contre les deux piliers, qui sont à côté dudit chœur, les deux tableaux de la décollation de saint Jean et du baptême de Notre-Seigneur.

En cette année 1728 [1] commença à éclater le projet que l'on méditoit depuis quelques années, qui étoit de rendre élective la charge de maire attachée à celle de juge civil de Laval. M. Le Long, qui possédoit ces deux charges, mettoit tout en œuvre pour faire échouer ce dessein; il avoit quelques habitants de son côté, mais le parti contraire, auquel on donnoit le nom d'aréopagite, étoit nombreux et ne négligeoit rien pour venir à ses fins. Chacun se cotisa; on envoya deux députés à Paris pour soutenir l'affaire qui avoit été portée au Conseil du Roi. Pendant leur absence, les aréopagites tenoient de fréquentes assemblées; le cabaret de M. Chanteloup étoit le rendez-vous quotidien, on y faisoit collation. La conversation ne rouloit que sur les avantages que devoit retirer la ville de Laval par l'élection d'un maire; les idées venoient en foule, tantôt on établissoit une fontaine sur la place Hardy, qui devoit communiquer son trop-plein à toute la ville, tantôt c'étoit une rivière nouvelle de Laval à Rennes et qui rendoit Laval un entrepôt comme Angers; on faisoit des promenades, on faisoit de belles décorations; grandes et belles idées qui n'ont existé que dans une imagination échauffée, mais vraiment citoyenne.

Je ne puis m'empêcher de rapporter un évènement qui

tenir du beau temps ; car tout étoit désespéré. Les Quarante-Heures ont été chantées dans les mêmes intentions. Grâces vous soient rendues pour tous les biens que vous nous faites, ô mon Dieu ! »]

Le 17 mars 1726, le duc de la Trémoïlle donna une procuration générale, pour l'administration du comté de Laval, à Nicolas Lefebvre de la Boulaye. Elle est conservée aux Archives de la Mayenne, B 860.

1. Voir Couanier de Launay, p 475.

est des plus particuliers; il fut occasionné par l'indiscrétion rusée du R. P. des Cordeliers. Ce bon père fit transpirer que rien n'étoit plus aisé que de trouver des sources d'eau, qu'il ne s'agissoit pour cela que d'avoir le secret de la baguette, et qu'un quelqu'un qui seroit né la veille d'une Notre-Dame, à certaine heure et tant de minutes, sous tel signe, possédoit ce trésor. Il n'en fallut pas davantage pour engager plusieurs personnes à chercher scrupuleusement et à se rappeler le jour et l'heure de la naissance de leurs enfants. Un jeune garçon dit qu'il étoit dans le cas et le dit à son maître, M. des Valettes-Lévesque, président à la Royale, qui étoit officier, brave homme, mais simple. L'aréopage en fut instruit, on présenta à ce pauvre domestique un petit morceau de coudre en façon d'équerre, il fut conduit à la fontaine de Patience : la baguette tourna dans les mains du domestique, et s'arrêta ; elle aurait fait de même en mains de tout autre. On fut agréablement surpris dans l'espérance de trouver la source, on monta plus haut vis-à-vis de la fontaine, on crut avoir réussi parce que la baguette s'arrêta dans une pépinière du sieur Beucher. On mit dans le moment des ouvriers en besogne, sans s'attendrir pour ses jeunes arbrisseaux ; on creusa une fosse très profonde, tout le monde alloit pour voir le phénomène, mais il ne parut point. Il ne résulta de cette épreuve que la perte des arbrisseaux de M. Beucher, et dont il ne fut point dédommagé.

Pendant que toutes ces choses se passoient à Laval, les députés de l'aréopage étoient à Paris. La contestation soutenue par Monseigneur de la Trémoille ne finissoit point, et le Conseil, sans vouloir la décider, la renvoya au Parlement ; nos députés s'en revinrent. Ces voyages coûteux, l'emprisonnement au château de ces trois zélés aréopagites, MM. Le Jay des Atelais, lieutenant particulier, Duferray-Garnier, avocat, et Davazé, apothicaire,

fit faire des réflexions ; on se dégoûta, l'affaire ne fut point suivie et il ne fut rien décidé.

1730. — Monseigneur de la Trémoille, revenant de présider aux Etats de Bretagne, passa par Laval vers la fin de décembre 1730[1]. Il y arriva vers les huit heures du soir, accompagné de la jeunesse en habit rouge uniforme, qui avoit été à sa rencontre ; il ne resta qu'un jour franc à Laval. La contestation d'entre lui et les habitants pour l'élection d'un maire fut assoupie, on fit un règlement qu'il signa et la charge de maire resta comme à l'ordinaire réunie à celle de juge civil : voilà tout le fruit que retirèrent les aréopagites[2].

1731. — Les halles aux toiles situées dans la place du Gast furent parachevées en l'an 1731 ; on commença à y tenir le marché en 1732[3]. C'étoit auparavant à l'entrée

1. Les Etats de Bretagne furent tenus à Saint-Brieuc, du 6 novembre au 9 décembre 1730. On trouvera dans le volume de M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 310, la curieuse délibération du 7 décembre, dans laquelle furent arrêtés les honneurs qui devaient être rendus au duc et à la duchesse, lors de leur passage par Vitré.

2. Voir Couanier de Launay, p. 481.

3. « Laval doit à la munificence des ducs de la Trémoïlle, ses seigneurs depuis un siècle et demi, la construction d'un édifice nouveau. C'est la halle destinée tant à la vente qu'à l'achat des pièces de toile en gros. Avant que d'être exposées en vente, elles sont soumises à la visite rigoureuse d'un inspecteur avec le ciseau ; il fait main basse sur toutes celles qui n'ont pas la qualité requise, soit pour le fil, soit pour la laize. Par une police si bien entendue, les négociants ne sont pas sujets à être trompés.

» Pour donner une idée du commerce de Laval, il suffit de dire qu'en temps de paix où le négoce va bien, il se vend chaque samedi de l'année en cette halle pour un demi million de toiles.

» Ce marché aux toiles a été établi sur un tertre appelé vulgairement le Gast. On a planté à l'entour des ormeaux pour l'embellissement de la place, qui, d'ailleurs, est ornée de quelques belles maisons. Un maire citoyen, M. Hardy de Levaré, vient même de décorer ce même quartier de prome-

du faubourg Saint-Martin, dans le carrefour que l'on appelle encore aujourd'hui le carrefour *aux Toiles*[1].

1732. — L'hôtel de saint René, qui est au haut de l'aile droite de Saint-Vénérand, fut bâti en l'an 1732.

nades dont Laval étoit autrefois privé. » (*Recherches historiques sur la ville et comté de Laval, au Maine*, par M. G. Y. D. B. E. D., p. 401-434 du tome I des *Nouvelles recherches sur la France* (Paris, 1766, 2 vol. in-12).

Sur le commerce des toiles à Laval, voir Mémoires de Miroménil ; Le Clerc du Flécheray. Voir aussi un ouvrage très rare de Ch.-Marie Maignan. *Exposition des produits de l'industrie à Laval, en* 1852, *etc.* (1 vol. in-8°, petit texte, 244 pages, Laval, Feillé-Grandpré, 1853). L'auteur, aux pages 234 et suivantes, donne, sur l'ancienne fabrication des toiles de Laval, quelques détails très curieux, dont la plupart ont dû, évidemment, lui être transmis par tradition orale. Ils seraient complètement oubliés aujourd'hui s'ils n'avaient été consignés, comme hors d'œuvre, dans cet ouvrage.

1. [' **1731.** — « Monseigneur le duc de la Trémoïlle, comte de Laval, a fait bâtir, sur la place du Gast, près l'église des Bénédictines, un édifice pour les marchands de toile, à cause du marc de quatre sols qui ont été imposés par pièce, lequel a causé un grand trouble dans le trafic. »

[' **1732.** — « C'est le jour de saint François, 4 octobre, que les marchands ont, pour la première fois, monté la ville pour acheter des toiles.

[' » En cette année on a commencé à faire les chemins du côté de Saint-Berthevin jusqu'à la Gravelle.

[' **1732.** — « Le 1er mars, premier samedi de carême, il a été décollé un noble sur la place publique de notre ville, à quatre heures de l'après-midi ; il s'appeloit M. de Villeminseul. Les messieurs de Laval l'avoient condamné à être rompu pour avoir tué M. d'Orgemont, premier commis au bureau des aides, et pour plusieurs autres choses mauvaises dont il étoit accusé. Son épouse ayant voulu relever son jugement, il a été conduit à Paris, enchaîné comme un malheureux. Ce nouveau jugement a bien coûté, dit-on, huit mille livres à sa veuve ; mais les messieurs de Paris l'ont condamné à avoir la tête tranchée. M. de Villeminseul a été converti à la mort par un capucin ; il a témoigné de grand cœur un touchant repentir de ses fautes. Il s'est laissé prendre pour être conduit à la mort. Après l'exécution, les trois quarts du monde s'en est allé en pleurantd'avoir vu un spectacle aussi navrant. »]

On trouve cette affaire dans tous ses détails aux Archives de la Mayenne, B 1023, B 1024.

M. René Lemoine de Juigné, mort sans avoir été marié, en est le fondateur[1].

1733. — Dans l'année 1733, on commença à travailler à la construction des grands chemins royaux que l'on continue d'entretenir depuis[2].

1734. — Le grillage de fer qui est autour du sanctuaire de l'église de la Trinité, les autels en tuffe et marbre de la nef, celui de la Vierge, la chaire avec le couronnement de fer doré, le grand escalier avec les rampes de fer aux deux côtés, furent achevés en l'an 1734. M. Le Jay des Atelais, lieutenant-particulier et procureur marguillier, conduisit et se donna tous les soins pour la perfection de ces ouvrages[3].

Dans la même année 1734, on fit le bâtiment du minage où se tenoit la poissonnerie, qui infectoit la place;

1. [' **1733.** — « L'autel dédié à saint René a été fait à Saint-Vénérand.

2. [' » En cette année, il est arrivé un ordre du roi de faire des chemins nouveaux, depuis Alençon jusqu'à Rennes, pour le passage de la poste, du coche et d'autres charrettes. Il est venu des inspecteurs qui ont rompu, de Saint-Etienne à Louverné, les terres à leur guise, sans que personne riche ou pauvre ait osé les contredire.

[' » Nous le savions bien : les vieux chemins étoient fort mauvais; mais on dit que le grand maître des postes a obtenu cela du roi. Ce sont tous les artisans de notre ville qui ont travaillé à ces chemins, à la sueur de leurs corps, sans autre salaire ni récompense que bien de la fatigue. Chacun en son rang travailloit trois jours par semaine sous la main des commissaires, qui ne sont point tendres. »

3. [' **1733.** — « On a placé la chaire en fer de la Sainte-Trinité, huit jours avant l'Angevine Il y avoit une année que son couronnement en fer l'attendoit. On ne saurait regarder quelque chose de plus beau : c'est un chef-d'œuvre sorti des mains d'un ouvrier de Laval, lequel s'appelle Raveneau, maître serrurier, demeurant au bas de la place publique. »

[' **1733.** — « En cette année, messieurs les procureurs et messieurs les échevins ont fait détruire l'escalier de la grande porte de la Sainte-Trinité, et en ont fait construire un nouveau qui est un chef-d'œuvre auprès de celui du temps passé. »]

elle fut alors transférée à la Chiffolière, dans un bâtiment en forme de colombier[1], dont le sieur Douard, médecin, avoit donné le devis et qui en prit le soin[2].

1738. — La récolte de l'année 1738 manqua presque entièrement.

1739. — Le commencement de l'année 1739 ne promettoit que peu de grains, on en recueillit peu, en sorte que la disette fut grande et, pour en prévenir les suites funestes, on fit venir quantité de grains étrangers : l'Hôtel de Ville se mit à la tête de cette entreprise et Nantes fournit jusqu'au nombre de deux cent mille boisseaux, qui arrivèrent à Laval par bateaux.

1. Le bâtiment « en forme de colombier » est porté sur le plan de 1753.

2. [**1735.** — « Dans la soirée du dimanche, 9 janvier, un vent épouvantable a occasionné des pertes considérables en notre ville et aussi dans les campagnes où il a brisé une grande quantité d'arbres. Pas une maison qui n'ait ressenti l'effet de sa rage, et les dégâts éprouvés par les églises et les couvents se sont élevés pour les uns à deux mille livres, pour les autres à trois mille livres, pour d'autres à quatre mille livres. Ce vent a bien duré vingt-quatre heures. On eût dit que la plus grande partie des diables de l'enfer étoient sur la terre. Il a été suivi d'un déluge d'eau qui a inondé le Pont-de-Maine ; la rivière a débordé, et quand les garçons ont été, par le bruit, tirés de leur sommeil, elle couroit à travers les deux salles et atteignoit déjà la deuxième marche du grand autel. Tout le monde croyoit toucher à sa dernière heure. A onze heures du soir on a enlevé le Saint-Sacrement du tabernacle pour le transporter dans le bâtiment des Incurables. »

[**1735.** — Le chapitre des Cordeliers a tenu à Saint-François de Laval, pendant la dernière semaine de mai et a fini la veille de la Pentecôte. Durant ces huit jours, les femmes et les filles ont eu la liberté d'entrer dans le couvent et de se promener dans les jardins.]

En 1737, le mardi 5 février, environ les sept heures du matin, naquit Jean Bretagne, qui devint héritier du duc de la Trémoïlle. (Voir dans l'abbé Pâris-Jallobert, p. 318, les délibérations du Conseil de ville de Vitré des 12 et 16 février, décidant la forme des félicitations adressées au duc de la Trémoïlle, et réglant les réjouissances publiques qui devaient avoir lieu à cette occasion.)

La manufacture des toiles de Laval reçut un nouvel accroissement en l'an 1739, par le règlement ou lettres patentes du roi, du 19 août audit an, qui ne tend qu'à les perfectionner, et le commerce a augmenté considérablement depuis.

1740. — Le chœur de l'église de Saint-Tugal fut embelli et décoré en l'an 1740. On réussit à tourner les stalles, elles furent posées en haut du chœur. On ouvrit une porte pour aller du chœur à la sacristie. Le grand autel, qui étoit en la place de cette porte, fut bâti à la romaine et mis au milieu du chœur, qui fut fermé d'un beau grillage de fer doré au lieu d'un vieil ouvrage en bois qui le fermoit et le tenoit caché. M. Paul Perrin de la Bisardière, chanoine et recteur du chapitre, conduisit ce bel ouvrage.

Le froid a été en l'an 1740 presque aussi vif qu'en 1709.

1741. — La fontaine qui étoit au milieu de la place publique, en rond avec trois tuyaux, étoit d'un abord presque impraticable dans l'hiver, quoiqu'elle fût entourée d'un cuvier ; l'eau qui étoit répandue par ceux qui en venoient chercher glaçoit, et en été rendoit le pavé mouillé et malpropre aux environs. Ces inconvénients déterminèrent les habitants à la faire transférer auprès du palais, sous la chambre du Conseil, où elle est aujourd'hui. Ce fut le sieur Tellot, greffier du siège ordinaire, à qui ce soin fut confié et de faire construire les canaux de quatre pieds de hauteur qui règnent depuis la fontaine jusqu'au bas de la place.

Dans cette année 1741, on commença la construction du pont de Saint-Berthevin qui est un fort bel ouvrage royal [1].

1. [1 **1741.** — « Le pavé de Saint-Etienne a été fait avec

Dans la même année 1741, mourut ledit Charles-Armand-René de la Trémoille, comte de Laval[1].

JEAN-BRETAGNE-CHARLES DE LA TRÉMOILLE

1741-1792

Jean-Bretagne-Charles de la Trémoille, né en l'an 1737, a succédé à son père et vit aujourd'hui[2]. Il a épousé Ma-

bien du soin et bien du coût parce que c'est le grand chemin de Paris. On avoit fait venir pour cela des paveurs de Tours.

[' » On a commencé les ponts de Saint-Berthevin. Les travaux ont été dirigés par des ingénieurs de Tours. Ils ont coûté une grande somme d'argent. Ils ont été finis en 1745.

[' » Le grand autel de Saint-Tugal vient d'être construit d'une nouvelle manière au milieu du chœur. Nous ne voyons plus que des changements partout. »]

1. Le duc de la Trémoïlle mourut victime de son amour conjugal ; il s'enferma avec la duchesse gravement atteinte de la petite vérole, la soigna si bien qu'elle fut sauvée ; mais il prit la maladie et en mourut au mois de mai. Les détails nous sont donnés par le livre de M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 332, où se trouvent de longs détails sur les prières dites à l'occasion de sa mort.

[' « Le 14 juin 1741 a eu lieu à la Sainte-Trinité, à la demande de messieurs de l'Hôtel de Ville, un service solennel pour le repos de l'âme de très haut et très puissant seigneur Charles-Armand-René, duc de la Trémoïlle et de Thouars, pair de France, prince de Tarente, comte de Laval et de Montfort, baron de Vitré et de la Ferté-sur-Perron, marquis d'Attichy, vicomte de Berneuil, seigneur des terres de Souvigné, le Morland et le Grand-Parc, etc., président né des Etats de Bretagne, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de l'île de France, brigadier des armées de Sa Majesté et colonel du régiment de Champagne. La nef de la Trinité étoit remplie par les principaux notables habitants de Laval, par messieurs de l'Hôtel de Ville et de la Justice, ayant à leur tête Me Daniel Gaultier de la Villaudray, juge ordinaire civil et maire au comté-pairie de Laval. A ce service assistoient également messieurs du clergé de Saint-Vénérand avec maître Duchemin Dubléré, leur curé.

[' » Un semblable service avoit eu lieu en 1707, à Saint-Tugal, par ordonnance de messieurs de l'Hôtel de Ville pour le repos de l'âme de Mme la duchesse de la Trémoïlle »]

2. Jean-Bretagne, né le 5 février 1737, fut successivement

rie-Jeanne-Geneviève de Durfort de Lorge, fille de monseigneur Guy Michel de Durfort, duc de Lorge, de Randan ; et en secondes noces une princesse de Salm.

colonel des grenadiers de France, le 30 mai 1752 ; mestre de camp du régiment d'Aquitaine, le 10 octobre 1755 ; brigadier le 26 juillet 1762, et maréchal de camp le 3 janvier 1770. Il mourut à Chambéry le 19 mai 1792.

Il fut marié deux fois :

1° Le 18 février 1751 à Marie-Geneviève de Durfort, morte sans enfants, le 10 décembre 1762 ;

2° Le 24 juin 1763 à Marie-Maximilienne de Salm-Kerbourg. Elle mourut à Nice en 1790, après lui avoir donné quatre enfants.

Le second, aîné des jumeaux nés le 27 septembre 1765, fut le célèbre prince de Talmond qui, après avoir pris une part active aux guerres de la Vendée, fut arrêté le 2 janvier 1794 et exécuté dans la cour même du château de Laval, le 27 janvier 1794 (Voir son article aux p. 377-390 du *Chartrier*).

L'aîné, Charles-Bretagne-Marie-Joseph, dont l'article est aux pages 193-199 du *Chartrier*, naquit le 24 mars 1764 et mourut le 10 novembre 1839. Il avait épousé :

1° En 1781, le 10 juillet, Louise-Emmanuelle de Châtillon, qui mourut en juillet 1814, ayant eu une fille, morte en bas-âge ;

2° En 1817, le 9 juin, Marie-Virginie de Saint-Didier, décédée le 16 janvier 1829, laissant deux filles ;

3° En 1830, le 3 septembre, Joséphine-Eugénie-Valentine Walsh de Serrant

De cette dernière alliance est issu un fils unique, Charles-Louis, duc actuel de la Trémoïlle, né le 26 octobre 1838 et marié le 2 juillet 1862 à Marguerite-Eglé-Jeanne-Caroline, fille du comte Duchâtel. Il en a eu deux enfants :

1° Louis-Charles-Marie, prince de Tarente, né le 28 mars 1863 ;

2° Charlotte-Cécile-Eglé-Valentine, princesse de la Trémoïlle, née le 19 octobre 1864, mariée en octobre 1885 à M. Charles de la Rochefoucauld, fils du duc de Bisaccia.

[' **1742.** — « Le 12 mai, la paroisse de Saint-Vénérand est allée, portant le chef de son saint patron, en procession à Saint-Michel dans le but d'obtenir la fin d'une grande sécheresse, car les herbes n'ont aucune apparence et ne poussent point ; et voilà la troisième année que les fourrages manquent. Les pauvres animaux jeûnent aujourd'hui aussi bien que les hommes.

[' » On a démoli le clocher de Saint-Melaine au niveau des murs, et on l'a remonté entièrement à neuf. Il en a coûté environ une somme de trois mille trois cent quatre-vingts livres qui, après le décès de M^e^ Jean Rigault, chanoine régulier, prieur de Saint-Melaine, curé de Saint-Vénérand, a été prise sur le montant de la vente de son mobilier. »]

1743. — Les autels de saint Jean, de saint Joseph et de la Madelaine de l'église de Saint-Vénérand ont été construits en l'an 1743[1].

1745. — Les greniers à sel qui étoient depuis longtemps dans la rue du Val-de-Maine furent transférés au bas du Gast dans les bâtiments appartenant à M. Dumans, en 1745[2].

M. de la Graverie-Pichot, ancien avocat consultant, succéda à M. de la Villaudray en sa charge de juge civil, mais il ne fut point maire. M. de Launay de Montaleu, ancien échevin, en fit les fonctions jusqu'en 1747.

1746. — On fit la plantation des ormeaux qui sont dans la place du Gast et à l'entrée des Fossés, proche la place Hardy, en 1746.

La chapelle de saint Jean de l'église de Saint-Tugal a été prise dans le cloître et bâtie en l'an 1746.

1. [' **1743.** — « On a posé, pour les fêtes de Pâques, les colonnes de marbre et la crosse du grand autel de Saint-Tugal. »
[' **1744.** — « Le roi de France, vu l'acharnement de la guerre soutenue contre nous par les Anglois, la reine de Hongrie et d'autres potentats, s'est mis en campagne avec toute sa maison. Durant ce temps on a, les dimanches et fêtes, après les vêpres et avant les complies, récité des prières et fait des processions autour des églises et des cimetières. Dans toute la France, le Saint-Sacrement a été exposé dans chaque église successivement pendant trois jours. »]

2. [' **1745.** — « Pendant l'octave entier de la Fête-Dieu, la pluie n'a pas cessé de tomber. Le premier jeudi, la procession de la Sainte-Trinité n'a pu se rendre qu'à Saint-Tugal, de Saint-Tugal aux halles, où fut donné le sermon ; elle est rentrée à l'église sans les corps de métiers. Le jeudi suivant, 24 juin, fête de saint Jean, la procession de Saint-Vénérand put, quoique la rivière eût débordé de tous les côtés, parvenir à Saint-Joseph. A peine entrée, il tomba une si grande averse qu'on envoya chercher le prédicateur qui devoit, selon l'habitude, prêcher à Saint-Melaine La rue de la Croix-Verte étant devenue une rivière, on songea à gagner l'église Saint-Julien en retournant par le cimetière ; mais, au moment où on le traversoit, il y eut une telle grêlée que la procession se hâta de rentrer par la petite porte de l'autel Saint-Joseph, et tout aussitôt la bénédiction fut donnée. »]

1747. — En conséquence des officiers municipaux et maire créés par l'édit de 1733, réunis aux communautés des villes par arrêt du 7 mars 1747, M. Ambroise Hardy de Levaré, ancien juge de police, fut nommé maire à la pluralité des voix, dans cette année 1747[1]. Les aréopagites se virent au comble de leurs souhaits ; le roi accordant aux villes ce qu'ils avoient désiré pour celle de Laval en particulier et qu'ils n'avoient pu obtenir.

La descente des Anglois à Lorient en Bretagne occasionna le passage de nombre de troupes par Laval en ladite année 1747. Deux régiments s'y trouvant dans le même jour, tout le monde logea sans distinction des exempts et des ecclésiastiques ; il n'y eut que Messieurs les chanoines de Saint-Michel qui refusèrent. Il resta un régiment de Suisses en garnison à Laval.

Dans cette année 1747, on fit plusieurs ouvrages à l'Hôtel-Dieu. On fit mettre des décharges aux poutres du plancher supérieur de la petite salle des femmes, on fit construire une nouvelle buanderie avec des mortiers

1. « Le juge civil exerçait les fonctions de maire en la ville de Laval. Le roi ayant, par un édit du mois de décembre 1733, créé des offices de maire et des officiers municipaux dans toutes les villes du royaume, monseigneur de la Trémoïlle négligea d'acheter l'office de la ville de Laval.

» Un arrêt du Conseil du 7 mai 1747 réunit les offices aux communautés des villes. L'élection du maire causa dans la ville de grands mouvements pour empêcher le premier juge du siège ordinaire d'être nommé. L'assemblée du 16 juin 1747 choisit M. Hardy de Levaré pour maire.

» Ces fonctions étant triennales, une autre assemblée du 30 décembre 1750 les continua à M. Hardy de Levaré pour trois nouvelles années. » (*Note sur le comté de Laval*, p. 271 du tome IV, 1845, du *Mémorial de la Mayenne*).

M. Hardy de Lévaré né le 14 août 1700, mourut le 10 mai 1780.

M. Couanier de Launay, p. 498, indique combien il eût été plus à propos d'élire Pichot de la Graverie qui fut exclu précisément parce qu'il venait d'être fait juge ordinaire gratis, alors que d'autres offraient d'acheter cet office vingt-cinq mille livres.

Pichot de la Graverie fut nommé juge le 17 mai 1745 et sénéchal de Laval le 18 octobre 1745 (V. *Archives de la Mayenne*, B 862).

de brique, la grande salle, où est le trésor et où se tiennent les bureaux à présent qui se tenoient avant dans l'antichambre de l'apothicairerie, et le mur de la rue Sainte-Anne.

1748. — L'année d'après, en 1748, on fit construire le mur qui règne le long de l'eau au haut du Grand Port. et le portail dudit Hôtel-Dieu dans l'année 1750. Je fus chargé de la conduite de ces ouvrages et de ceux de 1747, comme receveur et administrateur[1].

Les poids et mesures furent étalonnés à Laval en l'année 1748[2].

L'autel de la Communion de l'église de Saint-Vénérand fut achevé en cette année 1748 et la balustrade de fer placée autour du sanctuaire en 1750.

1749. — La chambre du Palais pour les justices royales, celle du greffe pour le siège ordinaire furent construites en l'année 1749.

On fit l'abatis des ormeaux qui étoient dans le cimetière de la Trinité; ils étoient très anciens et commençoient à sécher et dépérir; les directeurs de l'hôpital Saint-Louis les achetèrent pour bois de chauffage en 1749, la somme de mille livres.

1750. — Les écoles de charité, pour apprendre à lire aux pauvres, commencèrent en l'an 1750. La maison près le cimetière, bâtie en 1748, sert à cet usage avec une autre maison située au faubourg Saint-Martin.

1. Joseph Guitet de la Houllerie avait été nommé, le 17 octobre 1744, receveur de Saint-Julien (V. *Archives de la Mayenne*, B 862).

2. Le registre B 862 des *Archives de la Mayenne* contient les procès-verbaux, dressés en 1750, de la vérification, par la cour des Monnaies et par les officiers de l'Hôtel de Ville de Paris, des poids et mesures, destinés à être déposés au greffe de la juridiction du comté de Laval, pour servir d'étalons.

1751. — Le débordement des eaux fut considérable en l'année 1751 ; l'eau monta jusqu'à quatorze pouces dans la salle où se tiennent les bureaux de l'Hôtel-Dieu.

1752. — Le grand autel de Saint-Vénérand fut ragréé et doré en l'an 1752; l'escalier de marbre, les carreaux idem posés, et l'année suivante le chœur fut recarrelé et la rampe de fer du bas posée.

Le tarif eut enfin lieu à Laval et commença au 1er octobre de l'année 1752[1]. L'inégalité dans l'assiette de la taille, les vengeances trop marquées faisoient que les bons citoyens désiroient depuis plusieurs années voir un changement, à quoi s'opposoient bien mal à propos les ecclésiastiques, les gentilshommes ou gens exempts de taille, et la plupart des artisans qui n'en portoient qu'une trop mince portion.

Jamais affaire n'a été plus disputée. Les volontés varioient dans chaque communauté, les uns étoient pour le tarif, les autres, qui étoient en plus grand nombre étoient pour la taille ; l'esprit d'intérêt faisoit le mobile et causoit une guerre civile ; le grand nombre fut obligé de céder au petit nombre d'élus qui avoient l'Hôtel-de-Ville à leur tête, soutenus par Monseigneur l'Intendant et M. Hardy, maire, qui par une patience à toute épreuve et par un travail assidu, vint à bout de faire cesser la taille et d'établir le tarif.

1753. — Les opposants, malgré cela, persistoient toujours dans le dessein de le faire casser ; personne ne fit

1. Par arrêts du Conseil des 25 juillet 1752 et 22 mai 1753, Laval obtint la transformation du payement de la taille et de la capitation en différents droits, fixés par un tarif portant sur les denrées et marchandises qui s'y consommaient (Voir Couanier de Launay, p. 503).

Cette faculté avait été sollicitée en vain par Château-Gontier en 1684 (Voir *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, tome I, n° 141).

voir plus d'ardeur que les ecclésiastiques, entre autres la majeure partie du chapitre de Saint-Tugal. Il se forma de nouvelles et tumultueuses assemblées sous prétexte de faire réformer le tarif, mais en effet pour rappeler la taille ; quelques ecclésiastiques et exempts attisoient le feu de la rébellion. On n'eut plus lieu d'en douter par le départ des sieurs Georget, marchand de draps, et Roche, horloger, pour Paris en 1753, comme députés des opposants. Mais il n'y eut que les marchands d'étoffe, orfèvres, etc., et tous les artisans à se cotiser pour ce voyage. Le chapitre et les gros exempts, quoique moteurs, surent bien se dispenser de la contribution. Les sieurs Georget et Roche s'annoncèrent à Paris comme députés du commerce de Laval ; on en fut instruit, et ils cessèrent d'avoir entrée dans les bureaux dès que l'Hôtel-de-Ville eut fait connoître leur qualité ; nous y contribuâmes aussi par les lettres que nous écrivîmes dans le moment à M. d'Ormesson et de Montaran, intendant du commerce, comme inspecteur de la manufacture des toiles de Laval ; les deux lettres étoient signées de mon beau-frère Gaultier et de moi, qui étions lors dans notre année d'exercice. Les prétendus députés manquèrent d'être arrêtés à Paris ; ils s'en revinrent bien penauds, et le tarif ne fut réformé en l'année 1753 que parce que l'Hôtel-de-Ville avoit demandé quelques réformes ; mais leur supplique ne fut pas entièrement suivie, le conseil y ajouta bien d'autres articles, et le tarif a lieu[1].

1. Un plan de la ville de Laval fut dressé en cette année 1753. Il existe encore, conservé dans le bureau de l'agent-voyer. Il a été publié dans le travail de M. Vigneron : *Ville de Laval, notice historique sur les grands travaux... avec une notice sur l'origine de Laval*, par M. X. (Laval, L. Moreau, 1878, in-8°). Ce monument nous permet de reconstituer l'ancienne ville ; on sait, en effet, que jusqu'à la Révolution la topographie des villes s'est peu modifiée. Entre les vastes établissements créés dans les faubourgs pendant le moyen-âge, il existait des voies conduisant du centre jusque dans la banlieue, où les villes, respectant les vastes enclos de leurs maisons religieuses, purent s'agran-

1754. — Le grand autel du chœur de la Trinité en marbre, avec les marches et le tabernacle doré, ont été faits et posés en l'an 1754; les six chandeliers d'argent achetés et l'arcade de cuivre qui étoit devant la Vierge enlevée en ladite année, sous M. de la Roche-Enjubault, juge criminel et procureur marguillier.

1755. — Le grillage de fer ou rampe, qui est autour du chœur de l'église de Saint-Vénérand, a été posé en l'an 1755; l'autel et celui qui est au bas de ladite chapelle fait à neuf.

Vers la fin de cette année 1755 a été exécuté le projet d'avoir un jardin où l'on pût former une société et aller prendre un divertissement honnête; on a pris à ferme pour neuf ans, à commencer au 1er décembre de ladite année, un jardin situé au haut de la rue des Chevaux, appartenant à M. le Clerc de Vaumorin. La société de quatre-vingts personnes est composée de presque tous les officiers des sièges, de gentilshommes, de bourgeois et de négociants. M. Pichot de la Graverie, juge civil, est le secrétaire et président.

1756. — MM. les officiers de l'Hôtel-de-Ville ont obtenu au mois de juin de l'année 1756 des lettres patentes du roi pour l'acquisition qu'ils ont faite de M. de Pontfarcy d'une maison située à la Chiffolière, où ils ont dessein de former l'Hôtel-de-Ville.

Cette maison coûte vingt-quatre mille livres avec une tabatière d'or valant cinq cents livres qui doit être donnée en présent à M. de Pontfarcy.

Les pluies ont été si considérables pendant quatre

dir sans apporter de grands changements à leur voirie, jusqu'au moment où la pioche révolutionnaire, en renversant les murailles, respectées jusque là, laissa près du centre même des cités de vastes espaces pour tracer de longues rues et bâtir les hôtels des nouveaux enrichis.

jours dans juillet 1756, que l'eau a coulé, le 27 dudit juillet, dans la Vallée de Saint-Julien à pleine rive, et a inondé les blanchisseries.

Le 22 septembre 1756 est arrivé à Laval le second bataillon du régiment de la Tour-du-Pin, infanterie, pour y rester en garnison. Les maisons qui se sont trouvées vaques ont été meublées par les habitants de lits et d'ustensiles convenables pour les soldats qui y sont logés. Ce bataillon n'a resté que trois semaines à Laval. MM. les fermiers généraux ont obtenu du ministre sa sortie par rapport au faux-saunage[1].

De temps immémorial on chantoit dans l'église de la Trinité, le jour de la Toussaint, les vigiles des Morts à huit heures du soir; cet usage a changé dans cette année 1756 : on a remis à chanter les vigiles à six heures du matin le jour de la fête des Morts.

1. Au siècle dernier, les soldats en garnison à Laval se livraient volontiers au faux-saunage.

En 1779, lorsque le gouvernement forma le projet de créer à Laval des établissements d'artillerie considérables, les habitants se crurent perdus corps et biens (*). Les personnages influents d'alors mirent donc tout en œuvre pour écarter le prétendu fléau qui les menaçait. Or, parmi les raisons qu'ils firent valoir, nous relevons les suivantes : « La fraude du sel se commettrait facilement, vu la proximité de la Bretagne ; — comme les fraudeurs (c'est-à-dire les soldats) exerceraient la fraude à main armée, la conviction où ils seraient d'aller aux galères occasionnerait beaucoup de meurtres ; — ils seraient aidés dans cette même fraude par les gens du pays. » (E. Queruau-Lamerie, *Correspondances de M^mes Lemonnier de la Jourdonnière et Rayer-Dubignon*, Laval, 1 br. in-8°, 1883, p. 36). — Sur le même sujet, voir plus loin, année 1790, une note extraite du *Journal d'une famille de Tisserands*. On y fait mention d'un combat livré à La Gravelle entre des soldats en garnison à Laval (des cavaliers de Royal-Roussillon, sans aucun doute), et des « gabelous, » combat qui se termina par la mort de cinq de ces derniers.

(*) Cette façon d'envisager une offre qui pouvait être pour la ville une source de développements inespérés nous paraît inexplicable aujourd'hui. Elle ressort néanmoins du caractère lavallois. Pour n'en donner qu'un autre exemple, rappelons qu'aux environs de 1752, quand on songea à construire un nouveau pont sur la Mayenne, le projet fut accueilli avec une défaveur marquée. On y voyait « *la ruine* des blanchisseries de toiles ; le bien de l'Etat, la fortune publique, la *subsistance du peuple, le salut même de la patrie* » étaient intéressés à ce que le pont ne fût jamais construit. C'est néanmoins le Pont-Neuf actuel. (Stéph. Couanier, *Histoire de Laval*, pp. 508, 509).

1757. — Le froid a été des plus cuisants et des plus vifs dans le commencement de janvier de cette année 1757 ; un vent nord-nord-est a soufflé violemment pendant plus de quinze jours ; la rivière étoit glacée partout et portoit ; la glace étoit épaisse de sept à huit pouces.

Le dégel a occasionné une crue d'eau qui a été considérable ; le 23 dudit janvier l'eau a monté à plus de quatre pouces qu'elle n'avoit été il y a plus de vingt-cinq ans.

On est dans le goût à Laval des comédies et des tragédies. Les acteurs et actrices sont des officiers, des jeunes gens, des dames, des demoiselles ; on y entre par billets, il se fait des représentations toutes les semaines ; cet exercice est fort goûté et fait les plaisirs du carnaval.

L'esprit d'indépendance des marchands tissiers de cette ville leur a fait toujours envisager comme insupportable l'obligation où les met l'article 15 du règlement de 1730 de garantir au blanc les toiles qu'ils vendent et d'en rapporter le prix à l'acheteur en cas qu'elles viennent à ne pas blanchir. Un arrêt du Conseil d'Etat du roi, confirmatif de ce règlement, intervenu le 20 juillet 1756, à la sollicitation de MM. les négociants de Troyes, leur a fait prendre le parti d'établir quatre sols par pièce de toile qui sont retenus particulièrement, ce qui a formé un capital. Ces messieurs tissiers ont envoyé à Paris deux de leurs jurés pour faire casser cet arrêt. Ces députés, partis à la fin du carême, s'en sont revenus à Laval à la fin de juillet sans avoir pu parvenir à leurs fins. Si les marchands tissiers n'ont pas réussi, on en a l'obligation entière à messieurs les marchands de Troyes, qui ont envoyé un député. Les marchands de Laval se sont assemblés ; comme il s'agissoit de se cotiser pour envoyer un député aussi, on s'est contenté d'alléguer bien des raisons sans qu'il se soit trouvé d'argent. L'affaire en a resté là après avoir envoyé un mémoire pour contredire

les moyens desdits tissiers : tant il est vrai que le commerce de Laval ne trouve aucun soutien chez les marchands, qui se tiennent ensemble comme des coques de noix.

La chaleur a été excessive dans le mois de juillet; elle s'est un peu ralentie vers la fin du mois, étant survenu le 22 une pluie abondante qui a un peu rafraîchi le temps et fait encore espérer quelques blés noirs quoique beaucoup n'aient pu lever par une sécheresse suivie.

La pluie, qui a commencé le 22 juillet par un grand orage, a continué avec beaucoup d'abondance jusqu'au 30 août inclusivement, sans qu'à peine un seul jour ait passé sans pluie, ce qui a retardé la récolte, dont partie étoit déjà faite et l'a reculée jusque vers le 10 septembre. Les blés noirs, qui n'étoient levés qu'à moitié avant la pluie, ont drageoné depuis et la récolte s'est trouvée bonne, contre l'attente de tout le monde; mais elle ne s'est faite qu'au commencement du mois d'octobre, il y a des mesurées qui ne se sont faites que le 21 dudit mois.

Les feux de joie qui s'étoient faits jusqu'à ce jour à la Place publique ont été transmis à la Chevolière; on y a allumé un feu de joie le dimanche 18e jour du mois de septembre 1757.

Le vendredi 30 décembre audit an 1757, l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville s'est tenue pour la première fois dans la Maison-de-Ville, près la Chevolière.

1758. — Le commencement d'avril 1758 a été serein, beau et chaud, mais le 15, vers les six heures du soir, il s'éleva un vent nord et des plus froids et des plus violents qui dura toute la nuit et le lendemain sans aucune relâche; les ardoises détachées des toîts menaçoient et retenoient un chacun à la maison. Il a gelé pendant deux nuits aussi fort que dans l'hiver, tout étoit glacé dans les rues; la gelée a endommagé les vignes qui

avoient déjà poussé, et les petits lins dans plusieurs endroits ; on a été obligé d'en resemer ; les noyers gelés annoncent une disette de noix.

Le dernier jour d'avril et premier mai 1758 ont été marqués par un froid violent, occasionné par un vent forcé du nord-est ; les manchons[1] ont reparu comme dans le fond de l'hiver.

Pour agrandir la place qui est à la sortie de la porte Beucheresse, on a commencé le 12 juin 1758 à démolir une redoute ou demi-lune qui avoit deux cent cinquante pieds de circonférence se trouvant à la distance de soixante-quatorze pieds de ladite porte Beucheresse[2]. On a démoli et détruit le magasin à fagots du four, qui étoit au côté droit en entrant dans ladite place, pour le porter au côté gauche le long du mur de ville. On doit aussi abattre les maisons qui faisoient l'entrée de la rue Marmoreau, et de leur emplacement et de celui des jardins, augmenter ladite place et remplir les fossés, qui sont à droite et à gauche de la porte Beucheresse, lesquels fossés ont cinquante-six pieds de largeur sur dix-huit à vingt de profondeur, ouvrage que fait faire l'Hôtel-de-Ville du revenant-bon du tarif établi à Laval au lieu de la taille, qui y étoit auparavant.

1759. — Le 5 février de l'année 1759, on a commencé la plantation des tilleuls dans la nouvelle place ; les fossés se trouvant remplis, la croix de mission, qui étoit sur ladite place, a été transférée dans le cimetière ; et, le 20 mars suivant, on a commencé à clore cette plantation de barrières avec des bancs pour s'asseoir.

Ces ouvrages publics, faits aux dépens du revenant bon

1. On sait qu'au siècle dernier non seulement les femmes, mais les hommes eux-mêmes, portaient des manchons de fourrure.

2. L'avancée de cette redoute étoit de cent pieds à partir de la porte Beucheresse. (Note de Guitet).

du tarif, ont été interrompus pendant l'été ; on n'a pu les mettre à leur perfection par les ordres du souverain, qui, pour subvenir aux besoins de l'Etat occasionnés par la guerre, s'est approprié les fonds destinés pour l'embellissement des villes du royaume.

Cette guerre funeste a épuisé le trésor royal. Pour la continuer, on a établi le dixième sur tous les biens fonds [1] et doublé l'industrie sur les marchands et ouvriers [2]. Une foule d'autres édits imaginés par un homme à systèmes : le don gratuit demandé par le roi sur toutes les villes du royaume, dans lequel Laval se trouve comprise pour la somme de soixante-douze mille livres, dont elle doit payer chaque année celle de douze mille livres [3] ; l'édit de subvention ou quatre sols pour livre de tous les droits nouveaux sur les boutiques, sur les compagnons, sur les chevaux, carrosses et domestiques à livrée ; l'invitation de porter son argenterie à fondre en espèces, à la Monnoie, à tous les particuliers, sans exception de celle des églises de tout le royaume, si ce n'est des vases sacrés seulement ; l'augmentation sur les ports de lettres qui se trouvent tiercés [4], la défense de payer les lettres sur

1. 1756. 7 juillet. — Déclaration qui détermine l'époque de la cessation du vingtième, établi par l'édit de mai 1749, et ordonne la levée d'un second vingtième (à sa date au *Recueil des édits... du parlement de Normandie*).

2. 1760. 3 février. — Déclaration portant établissement d'un vingtième pour livre, en sus des droits des fermes et autres. (*Parlement de Normandie*).

3. 1758. Août. — Edit qui ordonne que pendant le temps de six années consécutives, à compter du 1er janvier prochain, il sera annuellement payé un don gratuit extraordinaire par les villes, faubourgs et bourgs du royaume.

1759. 3 janvier. — Déclaration du roi en interprétation de l'édit d'août 1758, sur les dons gratuits. (*Parlement de Normandie*).

4. La plus ancienne taxe du port des lettres que nous connaissions fut fixée par un arrêt du Parlement, du 24 mars 1651, publié au tome II, p. 726, du *Recueil d'édits*, de Néron. (Paris, 1720, 2 vol. in-folio).

« Pour Touraine, le Maine et l'Anjou, la lettre simple deux

les banquiers de la Cour, sont les fruits de cette guerre malheureuse : temps dur et déplorable qui épuise et consterne tout le monde, jours d'affliction dont toute joie est bannie, et où le maltôtier seul, superbement vêtu, avide et insensible, suce le plus pur sang du bourgeois comme du pauvre !

Nos armées battues partout, nos escadres prises ou mises en fuite par nos ennemis, et l'Anglois triomphant, mettent la France dans l'état le plus critique. Nos comptoirs enlevés dans l'Afrique, dans l'Inde, dans l'Amérique par ce voisin jaloux et notre ennemi irréconciliable,

sols, la double deux sols six deniers, l'once de paquet six sols. »

Le 12 avril 1676, une déclaration de Louis XIV établit un nouveau tarif : « De Paris à Touraine, Anjou et Maine, et des dits lieux à Paris, sera payé : trois sols de la simple lettre, quatre sols de la lettre sous enveloppe, cinq sols de la double lettre et neuf sols de l'once des paquets. » (*Parlement de Normandie*).

Les modifications apportées par la déclaration du 8 décembre 1703 ne nous sont pas connues. A notre grand étonnement, nous ne la trouvons dans aucun des recueils que nous avons sous les yeux ; mais elle est enregistrée au folio 60 du 44e volume des *Ordonnances de Louis XIV*.

La déclaration qui vint, au dire de Guitet, tripler le port des lettres, est du 8 juillet 1759 ; on la trouve à sa date au *Recueil du parlement de Normandie*.

De province à province, le tarif était, pour vingt lieues et au-dessous, de quatre, cinq, sept et seize sols.

De vingt à quarante : six, sept. dix et vingt-quatre sols.

De quarante à soixante : sept, huit, douze et vingt-huit sols, etc.

Voici ce qui regarde le Maine :

Route de Chartres et Nantes.

De Paris à Bonnétable, Connerré, La Ferté-Bernard : six sols pour la lettre simple, sept sols pour la lettre avec enveloppe. dix sols pour la lettre double, et vingt-quatre sols pour l'once des paquets.

De Paris à Château-du-Loir, Foulletourte, la Flèche, le Lude, le Mans, Malicorne et Sablé, sept, huit, douze et vingt-huit sols.

Haute et Basse-Bretagne.

De Paris à Domfront et Mayenne, sept, huit, douze et vingt-huit sols.

De Paris à Château-Gontier, Laval, huit, neuf, quatorze et trente-deux sols.

ont ruiné et anéanti le commerce qui languit et qui est dans une inaction entière. L'ouvrier, sans travail, se trouve à la mendicité et presque hors d'état d'être assisté par celui qui étoit riche il y a quelques années et qui se trouve aujourd'hui épuisé et hors d'état de rendre au pauvre les secours désirés. Voilà les circonstances où l'on se trouve dans la fin de cette année 1759.

Le 28 décembre 1759, il y a eu grande contestation entre deux partis opposés l'un à l'autre pour la nomination d'un maire et d'un échevin. M. Ambroise Hardy, homme extrêmement laborieux, grand consultant et honnête homme, étoit maire depuis douze ans....(*Suivent onze lignes effacées à l'encre*).... MM. de l'Hôtel-de-Ville proposèrent trois sujets pour remplir cette place à l'assemblée, dont une partie prétendoit exclure leurs proposés pour en élire un autre. Il y eut de grands débats, des reproches les plus vifs de part et d'autre ; enfin M. Foureau[1], juge royal, a été élu et nommé à la pluralité des voix ; il étoit un des trois proposés.

1760. — Le froid a commencé à se faire sentir le lendemain du jour des Rois, par un vent nord-est fort, la rivière a glacé, le dégel n'a été que le 25 par un verglas.

M. des Atelais le Jay fils, étant allé sur l'étang de Barbé pour glisser avec des patins, s'est noyé le 12 de janvier. Il étoit âgé de vingt-cinq ans, unique et riche. Le même jour a été marqué par la mort de Secrétain[2],

1. Léon Foureau, né le 10 février 1722, mort le 6 avril 1769.

2. [' **1759-1760.** — « Les commis aux aides sont soufferts avec peine à Laval ; ils sont insolents et font tout ce qu'ils peuvent pour n'être point aimés. Dans la nuit du 10 au 11 janvier, plusieurs d'entre eux ont suscité des désordres. On a appelé contre eux la maréchaussée, ils ont refusé d'écouter ses remontrances, l'ont menacée et finalement ont frappé d'un coup d'épée le sous-lieutenant de la maréchaussée [Secrétain]. Deux des commis ont été mis en prison et transférés ensuite à Château-Gontier pour y subir leur jugement.

[' » Pendant que l'on procédoit à Château-Gontier contre les

auquel des commis des aides avoient lâchement donné un coup d'épée, et par trois morts subites arrivées dans la ville.

M. Foureau, nommé maire par l'assemblée générale du 28 décembre 1759, a quitté sa maison pour venir loger à l'Hôtel de Ville. Il est le premier maire qui l'ait occupé ; et, le dimanche 12 de février 1760, il y a eu chez lui compagnie générale pour les dames et pour la jeunesse, grand rafraîchissement, la danse et un souper. Les gardes de ville étoient aux portes, la maréchaussée à la Chevolière pour empêcher qu'il se fit aucun tumulte. Tout s'est passé dans les divertissements et plaisirs, à la satisfaction des hôtes et des conviés.

L'hiver a été rude cette année, le printemps venteux, l'été fort chaux et sec ; la récolte a été passable tant en blé seigle qu'en blé noir. La guerre a continué avec de vaines apparences d'une paix prochaine ; le commerce de mer interrompu et l'argent fort rare, néanmoins nos toiles ont augmenté et se sont tirées, ce qui aide la ville et la campagne à payer les impôts, le dixième et le vingtième denier, et le deuxième pour livre.

1761. — La fontaine de Patience a été construite des boues des rues.

L'hiver a été doux et pluvieux, le printemps rude et néanmoins pluvieux, également que l'été, à quelques jours de chaleur près ; rien de si beau que les grains en

coupables, on procédoit en même temps contre eux au bailliage de notre ville. Ce qui a donné lieu de la part des connétable et maréchaux de France à la Table de Marbre du Palais de Paris, de faire une ordonnance dans laquelle il est défendu de faire aucune poursuite en ce genre autre part qu'au siège de la connétablie et maréchaussée, à peine de cassation de procédure, de trois cents livres d'amende et de tous dépens et dommages, avec intimation à M. le bailli de Laval d'envoyer sous trois jours à la connétablie la procédure encommencée, à peine d'interdiction, de soixante livres d'amende et d'y être contraint, même par emprisonnement de sa personne. »]

herbe, mais mauvaise récolte, le blé[1] à trente-six et quarante sols le boisseau : le blé semé promet beaucoup et la récolte a été bonne. sans ce secours le blé se seroit trouvé à un prix considérable.

Le 5 octobre de la présente année 1761, on a commencé à jeter les fondements du mur qui tend depuis la chaussée de Bellayé jusqu'au Grand Port pour le soutien de l'église Saint-Julien. On avoit formé un bardeau qui n'a eu que peu d'effet à cause des sources qui tenoient toujours l'eau haute et empêchoient de bâtir, à quoi l'on est à la fin parvenu au moyen des trois pompes qui jouoient jour et nuit à force d'hommes et après un travail immense. Cette entreprise étoit commandée par un étranger, qui n'a réussi qu'en employant en certains jours jusqu'à cent ouvriers maçons, charpentiers et autres manœuvres. Cet ouvrage indispensable pour le soutien des bâtiments du Grand Port coûte aux pauvres neuf à dix mille livres. Dieu veuille qu'il soit durable. La chûte de la chaussée et le coup de l'eau, qui est violent dans cette partie, balance l'espérance que l'on pourroit avoir de sa durée, quelque attention que l'on se soit donnée pour rendre l'ouvrage solide.

1. Souvent, jusqu'à la fin de sa chronique, Guitet relatera le prix des grains. Rappelons ici, une fois pour toutes, que de son temps le pays de Laval ne produisait guère, en fait de céréales, que du seigle (blé), du sarrazin et de l'avoine. Le froment était très rare. Entre l'époque (1687) où écrivait Le Clerc du Flécheray et celle de Guitet, les choses avaient dû bien peu changer. Or, Le Clerc du Flécheray nous apprend que « le commun grain qui se recueille est du seigle ou des avoines. Depuis cent ans les terres qui sont entre la Mayenne et la Bretagne ont été accoutumées au carabin ou blé sarrazin noir. C'est la nourriture ordinaire de tous les laboureurs... On ne voit presque point de froment ni d'orge, si ce n'est dans la partie éloignée de l'est-sud qu'on appelle la Champagne-Hommet, dont les boulangers de Laval font venir à grands frais celui qu'ils emploient... Le produit du pays ne suffit pas pour nourrir tous ses habitants, à cause du grand nombre de bas-peuple de la ville qui consomme beaucoup, et qui est extrêmement impatient, mutin et séditieux dans les disettes. »

L'Anjou a fourni quantité de grains en novembre et décembre, dont il est passé partie en Bretagne et partie à Mayenne et la majeure partie restée à Laval, ce qui a été d'un grand secours et a empêché le blé de monter au prix que l'on avoit lieu d'appréhender : le boisseau de seigle est allé à trente-quatre et trente-six sols.

1762. — La nuit du 11 au 12 janvier, vers les onze heures du soir, le tonnerre se fit entendre avec un bruit épouvantable, avec des éclairs, un vent impétueux, grêle et grosse pluie. Cet ouragan a duré trois heures, l'orage a tombé en plusieurs endroits de la ville sans y avoir causé de dommage. Cette nuit a été des plus effrayantes et des plus terribles.

L'hiver a été mouillé, les pluies ont continué jusqu'au commencement de mai. La récolte des foins promettoit tout ; mais depuis le 12 mai jusqu'au 5 août il n'a plu que par extrait, pour ne pas dire point du tout ; la chaleur a été vive, la sécheresse au point que la récolte des foins a été bien modique, la récolte de grains de même. Les blés noirs, à moitié levés et presque tous brûlés, donnent lieu de craindre que cette sorte de grain, qui fait un objet de conséquence pour ce pays, ne vienne à manquer tout-à-fait en sorte que peut-être il n'y en aura pas suffisamment pour semer l'année prochaine ; la misère est extrême, la campagne est désolée. En effet, en ce jour 11 août, la moitié des blés noirs ne commence qu'à lever. Peut-on espérer, sans miracle, une récolte passable?

On travaille a ragréer le grand autel de la paroisse de la Trinité de Laval, on le blanchit avec le blanc de céruse à l'huile, ce qui fera un mauvais effet pour la suite, parce que ce blanc se gâte par la poussière. Il eût été mieux de le blanchir à la colle. On ne l'a pas jugé à propos.

Le temps pluvieux continué depuis le 11 août a donné

quelques blés noirs ; les derniers levés n'ont rien produit et ce qu'on a retiré en général est de mauvaise qualité ; il restoit encore des mesurées à faire après la Saint-Martin. Le seigle vaut de quarante sols à quarante-deux sols.

Dans la fin de l'année 1762, les préliminaires de la paix ont été signés entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal[1].

1765. — Il ne s'est rien passé de remarquable à Laval depuis l'année 1762 jusqu'en 1765 où le blé a été depuis vingt-cinq sols à trente sols le boisseau, quoique la récolte n'ait été que passable dans cette année 1765. Il a été rendu un arrêt du Conseil qui permet le transport des grains d'une province dans l'autre et chez l'étranger.

L'hiver a commencé à se faire ressentir vers le 10 de novembre, le froid a continué jusqu'en février inclusivement. La rivière étoit glacée le 15 de novembre, ce qui a presque toujours continué ; le froid a toujours été des plus violents et des plus vifs.

1. La duchesse de la Trémoïlle mourut le 10 décembre 1762. Resté sans enfant, le duc de la Trémoïlle se remaria en juin 1763 et avait un fils dès le 24 juin 1764.

Voir au livre de M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 365, les détails sur le service fait le 4 janvier 1763 pour le repos de la duchesse de la Trémoïlle, née de Durfort, et les réjouissances de juin 1763 au sujet de la seconde alliance contractée par le duc.

Puis en 1764, au 3 avril, p. 307, les nouvelles réjouissances causées par la naissance du prince de Tarente, né le 24 mars, environ les neuf heures du soir.

1763. — Le collège de Laval était situé rue Renaise. Fondé par Henri III, dès 1585, (Voir Bourjolly, tome I, p. 152) son érection fut confirmée en 1763, par Louis XV qui « réunit une fort belle terre qui appartenait cy-devant aux Jésuites. » (Frin du Guyboutier, p. 12). Les Archives de la Mayenne possèdent un seul document relatif à cet établissement (D 1) : c'est un règlement de 1699, des droits du chapitre de Saint-Tugal et de l'Hôtel-de-Ville tant sur le collège que de la discipline intérieure et extérieure.

1766. — Le grain peu avancé faisoit craindre pour une mauvaise récolte à cause d'une sécheresse continuelle qui a cessé dans la pleine lune de mars 1766[1].

Les blés désespérés se sont retrouvés par la pluie qui a tombé avec abondance et qui n'a que peu cessé, entr'autres pendant les pleines lunes et les décours, et on a lieu d'appréhender que le blé ne soit de mauvaise qualité.

Le blé vaut aujourd'hui, 1er juillet 1766, trois livres à trois livres quatre sols le boisseau, le bon froment, à trois livres huit sols. Il est allé en juin à quatre livres quatre sols et le seigle trois livres dix sols, le blé noir quarante-deux sols. Cette chèreté a été occasionnée par l'enlèvement des grains qui sont allés à Angers et à Nantes, et ce jour 3 juillet il vient d'arriver un petit bateau d'Angers chargé de grains, peut-être de ceux qui ont été tirés d'ici. La ville d'Ernée nous a fourni beaucoup de grains et continue. Il y a eu une révolte; le prévôt de Château-Gontier y est allé avec quelques brigades et a traduit en prison cinq des séditieux.

La pluie a cessé vers la fin de juillet, le beau temps, qui a continué en août, a donné de la qualité aux seigles dont la récolte a été favorable, mais celle des froments n'a pas été si bonne, particulièrement autour de la ville où la pluie a couché la paille et a occasionné du foidre et de la rouille, en sorte que le grain est menu extraordinairement et a peu donné ; cependant il s'est trouvé de

1. C'est du 14 février 1766 que date la première des *Lettres de Mme de la Jourdonnière* (1766-1770), publiées par M. Queruau-Lamerie (Laval, Moreau, 1883, 38 p. in-8°).

C'est en 1766, aussi, que furent publiées, aux p. 401-434 du t. I des *Nouvelles recherches sur la France* (2 vol. in-12, publiés par Hérissant), les *Recherches historiques sur la ville et comté de Laval au Maine*, par M. G. Y. D. B. E. D. Le même auteur, au tome II, p. 433-450, a donné des *Recherches historiques sur un canton considérable de la province du Maine, qu'on appelle La Charnie.*

bons froments dans les paroisses un peu éloignées, et en quantité raisonnable.

Le froment s'est tenu au marché de cinquante-cinq sols à cinquante-huit sols et le seigle de quarante-deux sols à quarante-six sols, le blé noir de vingt-quatre sols à vingt-six sols, prix du marché du 10 décembre 1766.

Le 24 décembre 1766, madame la duchesse de la Trémoille, douairière, est arrivée à Laval incognito, vers les cinq heures du soir. Elle a été reçue sur la place par la milice bourgeoise, qui étoit sur deux rangs et qui l'a conduite au château. M. Foureau, maire de ville, en étoit le colonel, M. de Meillan-Lasnier, capitaine de l'uniforme rouge, et M. Lasnier de Villoiseau, capitaine de l'uniforme bleu. Jean-Bretagne de la Trémoille[1], son fils, devant arriver le lendemain, jour de Noël, avec son épouse, cinquante maîtres, tous jeunes enfants de famille, en uniforme écarlate, chapeau bordé d'or, partirent à cheval vers les deux heures, M. le Jay des Atelais, bourgeois, capitaine, à leur tête, et furent au devant de leurs altesses, qu'ils rencontrèrent vers la croix de Niafle. M. le duc monta à cheval à leur tête à côté du capitaine et arriva à Laval ainsi. Il trouva sur le pont la milice bourgeoise, sous les armes, qui étoit au nombre de cent-vingt, partagée en deux compagnies, rouge et bleue, comme est dit ci-dessus. Leurs altesses arrivèrent à l'entrée de la place où étoit élevée une porte de près de trente pieds de haut ou arc de triomphe, où étoient ces mots en grandes lettres autour du cintre : *Amor flammas alit.* Ce

1. En 1766, les Etats de Bretagne commencèrent le 29 décembre et durèrent jusqu'au 23 mai. C'est à leur passage en y allant que le duc et la duchesse reçurent les honneurs en question.

Voir, sur cette entrée du duc et de la duchesse de la Trémoïlle, p. 16 des *Correspondances de M^me^ de la Jourdonnière*, et la lettre du 28 décembre 1766, écrite par M. de Montécler au prince de la Tour-d'Auvergne, que nous avons publiée à la p. 638 du tome I, 1876, de la *Revue du Maine*.

fut là où le maire et échevins assemblés lui présentèrent les clefs de la ville, dans un bassin d'argent. Après la cérémonie, leurs altesses furent au château où elles soupèrent à une table de vingt-deux couverts. Le lendemain, M. le duc reçut les compliments de chaque corps et vers midi et quart il fut à Saint-Tugal pour y entendre la messe. Il y fut accompagné par la milice bourgeoise; le capitaine de cavalerie donna la main à madame la duchesse, accompagné de sa troupe qui étoit à pied l'épée à la main. Après la messe, leurs altesses revinrent au château accompagnées de même. Il y eut bal à six heures du soir qui dura jusqu'à dix heures du soir, où les jeunes gens, la cocarde au chapeau, furent reçus, mais l'infanterie bourgeoise n'y entra point.

Madame la duchesse douairière fut à la messe à la Trinité le jour de Noël. M. et M^me^ de la Trémoille, et la douairière, partirent en carrosse le 27 dudit décembre, vers les onze heures du matin, accompagnés de la milice bourgeoise, jusqu'à l'ancien carrefour des Toiles, où elle quitta et fut relevée par la cavalerie qui les accompagna jusque dans le grand chemin où ils firent leurs adieux. Cependant, plus de moitié de la cavalerie fut à la Gravelle, et vingt jusqu'à Vitré, où ils entrèrent l'épée nue avec leurs altesses. Ils soupèrent et dînèrent le lendemain à l'hôtel, et quittèrent leurs altesses après les avoir reconduites au bout des pavés, où ils prirent congé.

M. le duc, son épouse et sa mère, ont paru très satisfaits des honneurs qu'on leur a faits et en ont fait leurs remercîments avec grâce [1]. M^me^ la duchesse a donné un nœud d'épée magnifique à chaque officier de cavalerie et

1. Grâce à la publication de M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 375, nous pouvons connaître les dispositions arrêtées, dès le 2 décembre 1766, par la communauté de ville de Vitré pour recevoir, avec les honneurs qui leur étaient dûs, le duc et la duchesse de la Trémoïlle.

d'infanterie, et une tabatière à M. le Clerc de la Galorière, leur receveur au château.

Il n'y a point eu d'autre arrivée à Vitré que quelques gardes ; mais la cavalerie de Laval y a suppléé, avec la satisfaction de leurs altesses.

L'infanterie, partie en rouge et partie en habit bleu, avoit à sa tête M. Foureau, maire, en habit rouge et parements bleus, qui faisoit l'office de colonel, et procura tous les honneurs à sa troupe, mélangée de différentes personnes, ce qui n'a pas été goûté, attendu que la cavalerie, composée de tout ce qu'il y avoit de mieux dans le bourgeois, devoit avoir les honneurs qui lui étoient dûs à juste titre et qu'a recherché le maire à se procurer et à son corps, d'où il n'a retiré que le mépris pour sa gloire, blâmé par les notables habitants. En effet, l'infanterie devoit se tenir en haie au passage de leurs altesses, et la cavalerie les accompagner, comme c'est l'usage, et avec d'autant plus de raison que Monseigneur le duc avoit monté à cheval pour se mettre à la tête de la cavalerie. M. des Atelais, capitaine de la cavalerie, a donné un grand déjeûner à sa troupe qui le lendemain lui donna un fort beau souper. M. Foureau a donné une collation soupatoire à l'infanterie, en partie composée d'artisans ; il a été bu au repas deux cent douze bouteilles de vin. M. de Meillan donna à manger à MM. les officiers, M. de Villoiseau fit de même, mais il ne fut pas tant bu.

Le froid n'a pas été long, mais il a été aussi vif qu'en 1740 ; la rivière a été glacée de part en part.

1767. — On a commencé à la fin de janvier à replanter les ormeaux dans le cimetière de la Trinité.

Gelées blanches et à glace au 10 et 19 avril ; noyers gelés, ceps de vigne et nombre d'épis de blé ; gelée à glace le 15 et le 16 mai. Tout le mois froid et sec par un vent de nord et nord-ouest et est continuel, et en

tout juin froid comme en février. La récolte, quoique tardive, a été passable, mais il n'a point été de fruits. Le cidre a été vendu cinquante-cinq livres la pipe, les vins ont manqué et ce qui s'en trouve est très mauvais ; le vin vieux d'Anjou a été vendu ici deux cent quarante livres la pipe.

Le 28 octobre, la grosse cloche de Saint-Vénérand, refondue, a été nommée par M. et Mme Leclerc de la Galorière, avocat fiscal, pour M. et Mme de la Trémoille[1].

1768. — Le froid a été très piquant au commencement de janvier, la rivière a été prise par la glace de part en part ; un vent de nord des plus violents s'est fait sentir pendant le premier jour ; le froid a égalé 1709.

Le froid a été presque aussi violent au commencement de mars pendant quelques jours ; à cela est succédé un temps doux, mais un vent de nord des plus piquants s'est fait sentir le 22, le 23 et le 24. Le froid a été insupportable, glace partout.

On a commencé à planter des ormeaux dans le cimetière de la paroisse d'Avesnières.

La lune de mars a été très sèche ; vent régnant au nord, point de pluie ; tout paroissoit désespéré, le blé a monté à cinquante sols, le froment à trois livres, le blé noir à vingt-huit sols, l'avoine à vingt-six sols, les légumes au point que le brin de porée valoit neuf deniers.

Le premier jour de la lune d'avril, qui a été le 17 dudit mois, il a tombé de la pluie : joie inexprimable, espérance recouvrée par une continuation salutaire !

Le 6 mai, il fit un grand orage, il tomba une grosse

1. [t **1767.** — « En cette année on a abattu les portes de ville près le cimetière de Saint-Michel, de la Croix-Bidault et des Trois-Croix. »

[t « La grosse cloche de Saint-Vénérand a été fonduc à la fin d'août dans le jardin de M. Dubléré, prêtre de cette église. »]

grêle qui endommagea quantité de paroisses autour de la ville, L'Huisserie, Saint-Berthevin, etc.

Le 29 juillet le tonnerre tomba au haut de la Grande-Rue, il abattit deux cheminées, brûla quelques chevrons ; on éteignit le feu dans le moment, ce qui empêcha les mauvaises suites.

Le 28 août, le tonnerre tomba sur l'église des Ursulines, les ardoises du clocher furent toutes enlevées, les vitres de l'église criblées et particulièrement celles du bas sur la porte d'entrée ; l'horloge du bas détachée et démontée, un pan de la balustrade enlevé du chœur où se rendent les pensionnaires ; les piliers qui soutiennent cet appartement endommagés et un entre autres, en entrant à droite, cherrué tout au long, fentes dedans et grosses pierres ébranlées, une entre autres qui soutient la poutre, à moitié tirée ; cette vimaire a été très coûteuse aux religieuses. Personne n'a été tué. L'effet du coup de tonnerre est arrivé vers les cinq heures du matin, il n'y avoit heureusement personne encore à l'église qui a été remplie de fumée. C'étoit le jour de saint Augustin.

Le 12 septembre, vers les quatre heures du matin ; il fit un grand orage avec une grêle épouvantable qui a perdu les blés noirs de quantité de paroisses et tous les fruits ; presque tous les grains de grêle étoient gros comme des œufs ; on en a vu qui équarroient près de trois pouces.

Il n'a cessé de pleuvoir tout l'été, les eaux ont couvert les blanchisseries presque sans discontinuation ; les chemins impraticables ; la récolte s'est faite en octobre quand il s'est trouvé que la pluie continuelle a fait place à quelques beaux jours.

Les blés en général sont de mauvaise qualité et très chers, le seigle à cinquante-quatre sols, le froment à trois livres douze sols, le blé noir à trente-quatre sols, l'avoine à vingt-quatre sols et vingt-six sols, l'orge qua-

rante sols ; les vins sont en général de la plus mauvaise qualité, ils n'ont pas eu la force de bouillir ; cependant le blanc d'Anjou se vend à cent cinquante livres la pipe au plus bas prix.

Fin novembre 1768, il n'y a pas un tiers de blés semés, pluie abondante et continuelle qui empêche de semer le surplus.

L'année 1768 depuis la saison d'été a été extrêmement pluvieuse et orageuse depuis mai jusqu'à la fin de décembre, la misère extrême et tous les biens de la terre de la plus mauvaise qualité. Le mal a été général dans toute la France, et les taxes extrêmement fortes n'ont point diminué.

1769. — L'année 1769 a donné dans son commencement peu de froid, mais un temps de pluie qui a fait déborder les eaux les deux premiers mois ; le blé seigle de soixante à soixante-trois sols, le froment de quatre livres à quatre livres quatre sols, le blé noir de trente-huit à quarante sols. Les pauvres, quoique soulagés par le bourgeois, souffrent extrêmement tant par la chèreté que par la mauvaise qualité du grain.

Depuis le 20 mars jusqu'au 8 avril, vent nord violent, sec et très froid ; pluies en avril. Le boisseau de froment quatre livres huit sols à quatre livres dix sols ; seigle de soixante-huit sols à soixante-dix sols ; le blé noir de quarante à quarante-deux sols ; orge de quarante-huit sols à cinquante-deux sols.

L'été a été passablement beau, la récolte de gros grains a été très mauvaise et n'a donné que le tiers d'une année raisonnable. Le grain est de bonne qualité et se vend à la fin d'août, savoir :

Froment, le boisseau, de cinq livres à cinq livres deux sols.

Seigle, le boisseau, de quatre livres à quatre livres deux sols.

Blé noir, le boisseau, de quarante-huit sols à cinquante sols.

Orge, le boisseau, de cinquante sols à cinquante-quatre sols.

La Maison de Ville a fait une demande à monseigneur l'intendant pour qu'il plût au roi d'aider à faire venir des grains. On n'a point de réponse ; on ne fait point attention aux cris réitérés.

Le pain bis, deux sols six deniers.
— de batelier, trois sols six deniers.
— mollet, cinq sols.
} Prix de vente chez le boulanger.

En octobre, le blé seigle vaut de trois livres dix sols le boisseau à quatre livres, quatre livres deux sols; le beau froment, cinq livres cinq sols ; l'orge trois livres ; le blé noir, quarante-deux à quarante-six sols. Il a été vendu du froment pour semer cinq livres douze sols.

Défense aux pauvres de quêter ; ceux qui se trouvent dans ce cas sont arrêtés et mis en prison par la maréchaussée et on les expatrie ; temps désolant et misérable!

La récolte ayant absolument manqué dans le pays, les bourgeois de Laval demandèrent au Conseil de l'Intendance un prêt d'argent pour faire venir des grains de l'étranger ; n'ayant point eu de réponse favorable, ils s'assemblèrent en octobre 1769 ; la famine prochaine et inévitable les attendrit sur le pauvre, chacun se cotisa suivant ses facultés, on demanda des grains ; dès qu'il en fut arrivé, on nomma soixante-dix-huit commissaires pour distribuer du pain aux pauvres de chaque quartier. On examina que le nombre des pauvres montoit à quatre mille et les dons et aumônes à pareille somme par mois ; a quoi contribuèrent tous les habitants de la ville et du Pont-de-Maine, ils s'obligèrent de payer quatre mille livres par chaque mois jusqu'à la récolte lors prochaine et par avance. La première distribution faite de pain aux pauvres a commencé le 7 décembre 1769, pour

continuer tous les jeudis de chaque semaine jusqu'au mois de juillet prochain.

Malgré la bonne volonté des habitants dont quelques-uns donnent au-delà de leurs facultés, les aumônes de chaque mois n'ont pu aller au-delà de quatre mille livres ce qui fait vingt sols pour chaque pauvre, cinq sols par semaine ou deux livres trois quarts de pain à deux sols trois deniers par livres, et six onces de pain par jour ou environ.

Malgré la somme de quatre mille livres, que les habitants donnent par mois pour aumônes, ce qui fait un capital de trente-deux mille livres jusqu'à la récolte prochaine, ils ont prêté une grosse somme pour faire venir des grains, dont ils se proposent de souffrir la perte, s'il y échoit, et de laisser aux pauvres le gain, s'il y en a. Il est arrivé des grains étrangers tant de l'argent fourni par les habitants notables que par différents particuliers, qui en ont fait venir à part.

M. Frin fut nommé maire[1].

1770. — Le boisseau de froment à trois livres dans janvier, à trois livres quatre sols et six sols en février, et à la fin de mars et commencement d'avril à trois livres douze sols et quatorze sols, le blé du pays à trois livres dix-huit sols et quatre livres quatre livres deux sols

Dans le milieu de mars on a commencé à travailler au chemin du Gué-d'Orgé à prendre de la closerie de la Va-

1. **1768.** — Le maire, à cette époque (voir p. 17 du *Mémoire* de Frin du Guyboutier), était choisi par le duc de la Trémoïlle sur une liste de trois sujets, présentés par les habitants.

M. Frin du Guiboutier; président du siège royal, né le 7 mai 1722, mourut le 6 février 1798. Il resta en fonction jusqu'au 28 février 1790, jour où, par application des lois nouvelles, on élut M. Hubert, chirurgien.

Le *Mémoire sur la ville de Laval*, daté du 26 décembre 1770, publié par M. E. Moreau (Laval, 1883, 110 exemplaires de 19 p. in-18), est l'œuvre de l'un de ses parents, dont les initiales étaient J. C.

lette, appartenant aux religieuses Ursulines, jusqu'à celle de la Jaunais ; on a rélargi le chemin de dix à douze pieds du côté gauche en entrant. On a employé à ce travail de pauvres hommes à raison de neuf sous par jour, des femmes à sept sous et garçons et filles jeunes à sept sols par jour, et le nombre des pauvres est allé à douze cents, tant la misère est grande. L'argent a été payé par l'Hôtel-de-Ville des deniers provenant du bon du tarif et d'argent qu'a fourni l'Intendant.

Dans la fin d'avril, le blé a augmenté jusqu'à quatre livres dix-neuf sols à cinq livres quatre sols, le blé noir à trois livres, ce qui a continué en mai ; il ne paroissoit point ou peu de blé sur le marché. Il s'est rendu abondant au commencement de juin, il a diminué et a été vendu quatre livres six sols à dix sols, le blé de bateau trois livres douze sols. La campagne remplit la ville de pauvres affamés qui n'ont figure que de squelettes vivants.

Le buffet d'orgues de la Trinité se trouvant mauvais, on a décidé d'en faire la vente. M. Le Breton de la Plé-chardière l'a acheté deux cent cinquante livres et l'a fait mettre dans sa maison le 15 mai, en y faisant rompre partie de son mur pour le faire entrer en entier, les portes n'étant pas assez grandes.

Au commencement de juin on a commencé à placer une tribune pour y placer un nouveau jeu d'orgues ; on a pratiqué des places du côté droit et gauche pour différents particuliers, elles leur serviront de bancs.

Le blé a été très cher en juin et juillet ; on a payé six sols la livre le pain blanc. Il a paru du blé nouveau sur la place le 2 août ; il a été vendu de trois livres à trois livres cinq sols, peu sec.

Le vin est de mauvaise qualité, il a été à la récolte à cent soixante livres la pipe ; en novembre et en décembre s'est vendue cent cinquante livres la busse dudit vin

blanc d'Anjou. Pluie pendant ces deux mois, continuelle, et inondations. Toiles sans demande.

1771. — Les pluies ont continué jusqu'au 8 janvier; le vent a tourné au nord, il a tombé quantité de neige jusqu'au 24 du mois ; la neige a été à un pied de hauteur et a cessé, et recommencé le 10 février et a été jusqu'au 17 sur la terre à sept et huit pouces de hauteur. Le 24 dudit mois, jour des Rameaux, vent nord froid qui a continué jusqu'au 25 avril avec grésil, neige dans la semaine sainte et gelée tous les jours depuis Pâques. Les seigles montèrent à cinquante-trois et cinquante-quatre sols, le froment à soixante-cinq sols.

Nouvelle lune d'avril a commencé le 16, avec froid ; il neige extraordinairement fourni. Le temps a été sec, froid jusqu'au 16 mai qu'il a tombé une pluie douce qui continuant a racheté les foins et les grains. Le 16 juin ouragan nord-ouest ; vigile de Saint-Jean froid à glace ; juillet sécheresse ; août, sec au commencement, la suite de temps en temps.

Mauvaise récolte des seigles, le boisseau à soixante-dix sols ; le froment, qui a donné passablement, à trois livres dix-huit sols et quatre livres.

Le 23 août, la Maison-de-Ville a prolongé M. Frin maire pour trois ans qui commenceront au 1er janvier prochain.

Le général des Capucins a passé par Laval incognito ; on ne lui a point porté le présent de la ville ; il a dîné à la *Tête-Noire* sans vouloir aller au couvent des Capucins ; on dit que c'est à cause des vitres que ces bons pères ont fait mettre à leurs fenêtres au lieu de papier huilé, suivant l'usage ancien et ordinaire.

Le blé a continué d'être cher pendant toute la fin de l'année 1771. Le seigle à trois livres dix sols et douze sols, le froment de quatre livres à quatre livres deux sols, le blé noir de quarante sols à quarante-deux sols.

L'année 1771 a été absolument mauvaise, le blé cher, le vin mauvais, point de cidre.

1772. — En janvier le blé cher, de soixante-douze sols, soixante-quinze sols à quatre livres ; le froment quatre livres six sols à quatre livres dix sols ; le vin dur, mauvais, de cent à cent dix livres compris les droits, la busse. En février le seigle trois livres dix-huit sols à quatre livres deux sols, le froment quatre livres dix sols à quatre livres douze sols.

Le 28 février la crue des eaux a été plus considérable qu'elle n'a été depuis plus de soixante ans.

Dans tout mars, le seigle a été à quatre livres et quatre livres quatre sols, le froment à quatre livres dix sols et douze sols ; dans le courant, les blés au même prix.

Le 19 avril, jour de Pâques, a été marqué par un vent des plus violents et très froid, gelée à glace, neige, noyers gelés, vignes endommagées. Le vent est resté au nord jusqu'au 14 mai, et il a toujours fait froid.

En tout mai les blés à quatre livres, le froment à quatre livres sept sols. Sans les grains étrangers, le blé n'auroit point eu de prix. Juin et juillet, le blé seigle de quatre livres quatre sols à quatre livres dix sols, le froment de quatre livres douze à seize sols, le blé noir cinquante-deux à cinquante-six sols ; avoine trente-huit à quarante-deux sols.

La chaleur a commencé à se faire sentir le jour de la Pentecôte, et a continué jusqu'au commencement de juillet. La canicule a été froide par des vents nord qui font tort aux blés noirs et à la vigne. La chaleur a succédé au froid.

Cette année 1772 a été passablement bonne en froment, blé-seigle et blé noir, mais ils se sont toujours tenus chers ; le froment à quatre livres, le seigle à trois livres dix sols, le blé noir à trente-six sols. Il y a eu peu de cidre, la pipe quarante livres à cinquante livres. Il a été

fait une bonne récolte de vin, mais ils ont été de peu de qualité et chers, la busse de soixante-quinze livres à quatre-vingts livres les vins de Bordeaux bien bons, le tierçon de vin rouge Saint-Emilion à quatre-vingt cinq livres.

1773. — L'hiver n'a pas été bien froid, le printemps a été rude, il a gelé à glace le 13 du mois de mai et pendant tout son cours, à quelques temps près plus doux qui sont venus à la fin du mois. Malgré cela, l'apparence est belle pour les blés et pour la vigne, mais point de pommes. Le blé toujours cher de trois livres sept sols à dix sols; le froment de trois livres seize sols à quatre livres; le blé noir de trente-cinq sols à trente-huit sols. Continuation dans juin et juillet où la saison a été froide et contraire aux vignes qui ont mal fleuri et coulé. Il y a eu sept à huit jours chauds en juillet; d'ailleurs il sembloit que l'on étoit dans le mois d'octobre. Canicule froide, la chaleur n'a commencé à se faire sentir qu'au 28 juillet; elle a continué.

Le temps a été favorable pour ramasser les grains qui sont abondants; malgré cela le seigle nouveau étoit le 7 août à trois livres le boisseau, le froment à quatre livres. En septembre et novembre le seigle de quarante-six sols à cinquante sols, le froment de cinquante-huit sols à soixante-deux sols, le blé noir de vingt-six sols à vingt-huit sols.

On a pavé dans cette année de pavés échantillonnés la rue du Val-de-Maine.

1774. — L'hiver a été pluvieux, les eaux ont été très grandes; dérivées sans discontinuation depuis le 25 octobre 1773 jusqu'au 20 mars 1774, premier quartier où le temps s'est mis au beau fixe. Le grain a continué d'être au même prix qu'il étoit en octobre; les vins sont menus et verts avec une mince quantité, particulièrement les vins d'Anjou; pour les vins rouges ils ne sont pas

mauvais. Le vin blanc et rouge est fort cher, celui d'Anjou est depuis soixante-quinze livres la busse à cent cinquante livres. L'année dernière n'a presque point donné de fruits, que quelques poires dont on fait des cidres et en petite quantité, de sorte qu'il est très cher [1].

L'hiver a été pluvieux et doux ; le printemps a été beau dans son commencement, le mois de mars a été magnifique ; les arbres ont fleuri au mieux et promettoient, mais les mois d'avril et mai ont été extrêmement rudes et mouillés de pluies froides jusqu'au 8 de juin, jour de la Saint-Médard, où le beau temps a paru avec le soleil.

Le blé a été sans variation de quarante-six sols à quarante-huit sols, le froment de soixante à soixante-deux sols.

1. [1774. — « Il existoit en notre ville une coutume bien désagréable pour tout le monde : les familles qui avoient eu le malheur de perdre un de leurs membres, donnoient, avant la sépulture, a déjeûner aux porteurs. Ceux-ci ne manquoient jamais en ces circonstances de manger et de boire plus que de raison. Une singulière plaisanterie a mis fin à cette coutume. Sur le Vieux-Pont, un maître apothicaire tient sa boutique ; et, malgré tous ses salutaires remèdes, sa pauvre domestique est allée de vie à trépas. Comme tout le monde, il a offert à déjeuner aux porteurs. Pour qu'ils fissent une prompte digestion, il a mis force jalap dans leur soupe et leur fricot. Il y avoit peut-être deux heures que les porteurs godailloient à leur aise quand on annonça le clergé de Saint-Vénérand. La levée du corps se fit ; et, le convoi atteignoit à peine l'entrée de l'Echelle-Marteau, quand on entend l'un des porteurs crier avec vivacité : « Tabouret ! tabouret ! » On pose le cercueil sur le tabouret et le porteur disparoît pendant quelques instants ; puis il reprend sa place et le convoi se remet en marche. Arrivé au carrefour de la Sirène, un autre porteur s'écrie à son tour : « Tabouret ! tabouret ! » puis disparoit comme le premier et reprend ensuite sa place. La scène du tabouret se renouvela deux autres fois avant d'arriver à l'église. Le convoi ne comprenoit rien à ces haltes ; mais quand on sut quelle en étoit la cause, il éclata des rires de tous les côtés. »

[« Le dimanche suivant, M. le curé de Saint-Vénérand défendit, en chaire, de donner dorénavant à manger et à boire aux porteurs. Sa défense fut si précise qu'il fit la menace, au cas qu'on ne l'écoutât point, de laisser les défunts à la porte de leurs familles. »]

Le chemin d'Avesnières a été commencé en mai et a été rélargi et fait par charité, les hommes et les femmes y étant employés et payés, les hommes à huit sols par jour et les enfants à cinq sols. On a pris sur la prée de la Croix, ce qui fait tort à la blanchisserie.

Il n'a point ou très peu paru d'hirondelles, à peine si on pouvoit en voir deux à la fois, ce qui a paru extraordinaire. Il n'a point paru de hannetons, il a resté enterré une foule de gros vers qui font bien tort aux semences, entre autres aux blés noirs. Canicule froide ; le temps ne s'est échauffé que le 23 juillet, ce qui a continué.

Le 4 août orage, vers les trois heures après-midi, le tonnerre a tombé et bien endommagé l'église de Saint-Michel aussi bien que le clocher, qui a été en partie dépouillé de ses ardoises. Il a tombé une grosse grêle en différentes paroisses éloignées, comme Vaiges, Evron, etc., qui ont tout perdu et ont été dévastées.

La lune de septembre a été froide ; gelées dans son commencement ; elle a été de plus disgracieuse, elle a été venteuse avec des pluies continuelles sans changement pendant tout son cours.

On n'a pu faire la récolte des blés noirs qui seront de mauvaise qualité. Le blé seigle de soixante-deux sols à soixante-cinq sols ; le froment de soixante-douze sols à soixante-quinze sols ; le blé noir trente-neuf à quarante sols.

Le vin d'Anjou a été d'une qualité passable, de soixante-quinze livres à quatre-vingt-cinq livres la busse ; la busse de cidre s'est vendue de douze livres à quinze livres. L'hiver a été doux.

1775. — Le printemps a été assez beau, mouillé au commencement et sec à la fin.

Le blé seigle a continué d'être cher dans le commencement de l'année, de soixante sols à soixante-cinq sols le boisseau, le froment de soixante-dix à soixante-qua-

torze sols, le blé noir de trente-quatre à trente-six sols.

Le jeudi seize mars, on a tiré à la milice dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, les jeunes gens de famille confondus avec le moindre artisan. Les fils de négociants travaillant en leur chef, les avocats, les notaires du comté en charge ont tiré sans distinction également que les fils des premiers bourgeois ; cette opération a été unique à Laval et n'est pas arrivée en aucune ville de France : c'est l'ouvrage du subdélégué Demaillé. Les officiers de l'Hôtel-de-Ville ont été présents au tirage, ce qui les déshonore ; heureusement le billet n'a tombé qu'à des artisans.

Il est venu quantité de blés étrangers. Sans ce secours, procuré par divers particuliers, le blé auroit été à un prix extraordinaire. Mars, avril, mai, le blé du pays, froment quatre livres dix sols à dix-huit sols ; le seigle à trois livres dix sols et trois livres dix-huit sols à quatre livres ; le blé noir quarante sols à quarante-six sols. La misère est extrême, les taxes de même sans diminution, également que les denrées, la viande de bœuf, veau et mouton à huit sols la livre.

Le 12 mai l'Hôtel-de-Ville s'est assemblé en général ; a été délibéré que l'on renverroit à leurs parents partie des enfants de l'un et de l'autre sexe, l'hôpital général Saint-Louis se trouvant obéré et hors d'état de suffire à leur nourriture.

Un vent du nord froid à glace a causé une grande sécheresse depuis le 15 avril jusqu'au 4 juin ; les blés et froments sur les hauteurs séchoient et périssoient par le pied ; on a fait des prières publiques ; une pluie favorable survenue quoique tard a calmé la crainte où l'on étoit d'une famine ; la douzaine de laitue a été jusqu'à douze sols et quinze sols.

On a commencé le 21 juin à paver la rue des Ursulines de pavés échantillonnés ; ce pavage fait aux dépens

des particuliers dont les maisons ou murs bordent la rue à raison de... la toise.

Le boisseau de froment de soixante-neuf à soixante-douze sols, le seigle de soixante sols à soixante-trois sols en juin ; au mois d'août le froment de cinquante-cinq sols à trois livres, le seigle de quarante-quatre sols à quarante-huit sols.

Un grand froid, vent est, a commencé le 8 décembre et a continué jusqu'au 22. La rivière a glacé.

La veille de Noël a été marquée par un grand orage, tonnerre vif avec de grands éclairs.

1776. — Le froid a été des plus violents, il a commencé le 13 janvier par un vent continué et souvent forcé ; la rivière prise de part en part et portant les personnes en grand nombre qui y glissoient et y patinoient. Le froid a été un degré un quart moins qu'en 1709 et de plusieurs degrés au-dessous de 1740 et 1768. A ce grand froid a succédé une pluie continuelle depuis la Chandeleur, qui a continué pendant le mois de février avec des vents ouest et sud-ouest, violents, inondation continuelle, pluie, orages, grêle, neige, temps affreux jusqu'au 10 mars.

Au commencement de mars, le froment de trois livres à trois livres quatre sols ; le seigle de quarante-huit sols à cinquante sols ; le blé noir de vingt-cinq sols à vingt-sept sols.

Depuis le 10 mars il a fait un temps sec, vent nord nord-est et est, temps froid, gelées blanches, augmentation de froid le 5 ou 6 avril. Ce temps a continué sans pluie jusqu'au 14 avril qu'un orage survenu donna de la pluie, qu'on désiroit ardemment, mais cette pluie ne continua que quelques jours et, dès le 19, le temps sec a recommencé jusqu'au 30 avril, vent nord violent et gelées.

Au commencement de mai le froment trois livres dix sols; le seigle cinquante-quatre sols; le blé noir cinquante-sept sols. Un vent nord violent, forcé, glaçant, sec et gelé, presque continu, a tout désolé jusqu'au 30 mai que le temps s'est adouci par une petite pluie vent sud [1].

1. En 1779 on eut le projet d'établir à Laval une fonderie de canons et une école d'artillerie. On trouve de curieux détails sur l'émotion soulevée à Laval par l'arrivée des ingénieurs chargés d'examiner la question, et sur l'hostilité que cette double création rencontrait auprès des habitants de la ville, dans les *Lettres de M^me^ Rayer-Dubignon*, publiées par M. Queruau-Lamerie, à la suite de celles de *M^me^ de la Jourdonnière*.

REGISTRE

DE

Me RENÉ LE RAY

REGISTRE

DE Me RENÉ LE RAY

COMMENCÉ LE 29 AVRIL 1777 [1].

1780. — La Fête-Dieu, arrivée le 25 mai 1780, a été très belle. M. l'évêque du Mans a officié pontificalement à la grand'messe de la paroisse de la Trinité, a assisté à toute la procession et a présidé partout. Il a assisté (pareillement) au sermon qui se fait sous les halles de cette ville et qui a été donné par M. Majeunnet, frère Cordelier.

M. l'évêque, sur les plaintes du clergé de la paroisse de la Trinité touchant les usurpations que faisoit le chapitre de Saint-Tugal et sur les mémoires respectifs.... Le chapitre et la paroisse ont renouvelé leurs anciens concordats, sous la restriction que la paroisse de la Trinité (ou quoi que ce soit son clergé) marcheroit sur une ligne, le chapitre sur l'autre ; que le chapitre auroit la droite

1. Comme complément à la *Chronique* de Guitet de la Houllerie, nous donnons ces extraits d'un registre de recettes et dépenses de 1780 à 1789, tels que M. Le Fizelier les avait publiés aux pages 303-306 du tome IV du *Bulletin de la Société de l'Industrie*. Intéressants par eux-mêmes, ils seront pour nous l'occasion de terminer la publication du *Journal d'une famille de Tisserands*.

et les ecclésiastiques de la Trinité la gauche, ce qui s'observeroit également pour la procession des Rameaux et qu'au surplus les anciens concordats seroient observés [1].

Le Saint-Sacrement a été porté par deux grands vicaires de M. l'évêque, faisant pour les prêtres de la Trinité, et deux chanoines de Saint-Tugal, après que le Saint-Sacrement a été levé par MM. les doyens de la Trinité et de Saint-Tugal [2].

1. M. Boullier a consacré le chapitre XVII de ses *Recherches*, p. 231-255, à raconter les *contestations* entre le chapitre de Saint-Tugal et le clergé de la Trinité. Il nous apprend que la contestation de 1778 s'était élevée entre les chanoines et les prêtres habitués de la paroisse. Il publie même, à la page 356, l'analyse d'un mémoire rédigé par M. Touchard de Sainte-Plenne, en 1780, au nom des prêtres habitués.

Lors de son voyage à Laval, Monseigneur de Jouffroy Gonssans arriva à faire adopter un accommodement, « homologué au Parlement l'année suivante. »

2. [1 **1781.** — « Il s'est élevé un procès qui va exciter la curiosité de bien du monde : Les messieurs Géhard sont fermiers du Port-Vallée, qui appartient à monseigneur le duc de la Trémoïlle, comte de Laval. Ils ont loué les magasins à M. Hudes et les greniers régnant au-dessus à M. Gouabault, marchand de grains. M Ambroise Lemercier-Desfontaines, marchand de vins en gros, ayant fait décharger une certaine quantité de tonneaux de vin rouge et de vin blanc sur le port, a demandé à M. Hudes de les placer dans son magasin, afin de les mettre à l'abri des injures de l'air.

[1 » Dans la nuit du 19 avril, les greniers se sont affaissés et leurs charges ont défoncé onze barriques de vin blanc et une de vin rouge. M. Lemercier-Desfontaines prétend que n'ayant en rien contribué à cet accident, il doit être indemnisé de la perte qu'il vient de faire. Il estime son vin blanc à cent vingt-huit livres la pipe et la barrique de vin rouge à soixante-dix livres, ce qui fait un total de sept cent soixante-quatorze livres, somme qu'il réclame conjointement : à messieurs Géhard, comme étant obligés de veiller à ce que leurs sous-fermiers se conduisent en bons pères de famille et n'occasionnent aucun dégât à la propriété ; à M. Hudes, comme sous-locataire du magasin dans lequel a eu lieu la perte du vin ; et à M. Gouabault, comme ayant, par une trop grande surcharge, occasionné la rupture des poutres et l'affaissement du grenier.

[1 » Tous ces messieurs sont d'accord pour déclarer qu'il est dû réellement une indemnité à M. Lemercier-Desfontaines ; mais ils soutiennent, d'un commun accord aussi, que cela ne peut les regarder et ne les regarde pas. Ils s'en défendent : les premiers en disant qu'ils ne peuvent occuper et ne sont point

1782. — L'année 1782 a été très pluvieuse ; on a eu toutes les peines possibles à faire la récolte qui a été très abondante en grains ; il y en a eu beaucoup de germés et de perdus ; il n'y a pas eu de fruits.

1783. — Le sieur Des Alleux, dit Courtois, entrepreneur de bâtiments en cette ville, a fait commencer la démolition de la Porte Renoise qui lui a été abandonnée pour les matériaux et le terrain. Cette démolition, dis-je, a été commencée le 13 décembre 1783, en conséquence des ordres de M. l'Intendant et de l'agrément de M. le duc de la Trémoille, suivant les requêtes qui lui ont été présentées, faites par moi et envoyées, savoir celle à M. le duc de la Trémoille par l'abbé Dry, chanoine de Saint-Tugal, et celle à M. l'Intendant par moi.

obligés à occuper leur temps à surveiller leurs sous-fermiers ; que si cette surveillance étoit imposée autant vaudroit ne pas affermer les maisons, afin de ne pas se trouver compromis par les faits, gestes et actions de ceux qui les habitent. Le second, en disant que son bail ne comprenant que le sol du magasin et l'espace renfermé entre les murs et le plancher du grenier, il doit se considérer comme tout-à-fait en dehors de la réclamation de M. Lemercier-Desfontaines, puisque la cause du dégât a sa cause ailleurs que dans l'espace qu'il tient à ferme. Le troisième en disant que ce n'est point la quantité des grains amoncelés par lui dans le grenier qui a occasionné son affaissement, mais le mauvais état des poutres et du merrain ; qu'au lieu de devoir une indemnité c'est lui plutôt qui doit la recevoir, d'autant plus que les ruisseaux de vin échappés des barriques de M. Lemercier-Desfontaines ont gâté tous ses grains et en ont entrainé une partie dans la rivière.

[' » Si le tribunal admet toutes ces raisons, monseigneur le duc de la Trémoïlle ne peut manquer, comme propriétaire du Port-Vallée, de se trouver engagé dans cette affaire. Mais son Altesse rejettera l'indemnité à payer sur son homme de confiance, M. Rousseau-Lagarde, qui, à son tour, la retournera aux fermiers, lesquels lui devoient donner avis des réparations urgentes à faire aux bâtiments à eux affermés.

[' » Le public qui n'aime qu'à rire, surtout des marchands de grains, se plaît à colporter la nouvelle que les poissons de la Mayenne seront fort chers cette année, vu qu'ils auront été nourris au pur froment et au vin. »]

1784. — L'hiver de la présente année a été froid et long ; la neige a été très longtemps sur la terre et a donné une fraicheur qui a empêché que les arbres et les grains ne périssent ; car on n'a jamais entendu parler d'une sécheresse si longue et si opiniâtre ; il y a près de quatre mois qu'il n'a tombé d'eau. On fait des prières publiques. La paroisse de la Trinité a été en procession à l'église d'Avesnières et la Vraie Croix y a été portée. Le clergé d'Avesnières est venu au-devant de celui de la Trinité jusqu'au bout du Champ de la Croix. La croix levée, les prêtres de la Trinité ont chanté une grand-messe solennelle pour demander à Dieu un temps favorable pour les biens de la terre.

Le clergé de la paroisse de Saint-Vénérand et les chanoines de la collégiale de Saint-Michel réunis ont été à Avesnières le dimanche de la Sainte-Trinité, y ont chanté une grand'messe et sont passés par l'église de la Trinité, y ont fait leur station. A la tête de ce clergé étoient les Jacobins et les enfants de l'hôtel royal de Saint-Louis ; les Capucins et les Cordeliers étoient en tête du clergé de la Trinité lors de leur procession d'Avesnières.

Dans toutes les églises on dit des prières publiques pour demander à Dieu un temps plus favorable pour la récolte [1].

1. Le 6 décembre 1784, René-Pierre Enjubault fut nommé juge civil (V. Archives de la Mayenne, B 869).

[' **1785.** — « A l'occasion de la naissance du Dauphin, il y a eu des feux de joie sur la place du Gast. De tous les côtés on crioit avec enthousiasme : « Vive le Roi ! » c'est aussi un bon prince que Louis XVI, et qui est bien aimé !]

Condition de la classe agricole dans le Maine en 1787, tel est le titre d'un travail de M. Maître qui n'a pas été imprimé, mais dont la lecture en Sorbonne, le 17 avril 1868, a été l'objet d'une analyse, insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*, quatrième série, tome VII, p. 455.

[' **1788.** — « Le 22 mars, les Parisiens s'attendoient à la fin du monde : c'étoit la queue d'une comète qui devoit peser sur

1788. — Le 26 juillet 1788, j'ai vendu douze boisseaux de froment à raison de deux livres treize sols le boisseau.

Le 29, vendu douze boisseaux de froment à raison de cinquante-deux sols.

Le 31 juillet, treize boisseaux à deux livres douze sols et trente-trois boisseaux d'avoines à vingt sols.

Le deux août 1788, vendu douze boisseaux de froment à raison de deux livres treize sols.

La récolte des blés en froment a été fort mauvaise cette année 1788. Les orges et les avoines ont parfaitement réussi. Les blés noirs promettent beaucoup ; les foins ont été abondants [1].

l'Océan et faire monter les eaux au-dessus des maisons. Une femme s'est détruite par appréhension. Elle a laissé chez elle, rue de l'Hirondelle, un billet dans lequel elle disoit : « Je me suis tuée pour ne pas voir le désastre du 22 mars. »

[' » Le 31 mars, Monsieur, frère du roi, et Madame ont tenu sur les fonts baptismaux, dans la chapelle du château, le fils de M. le marquis du Plessis d'Argentré, capitaine au régiment Royal-Lorraine cavalerie. Les cérémonies du baptême ont été suppléées à l'enfant qui a été nommé Joseph, par son grand oncle l'évêque de Séez, premier aumônier de Monsieur. »]

1. [' **1788.** — « Le 2 décembre, il a été adressé un placet au roi par messieurs de Laval pour supplier Sa Majesté d'appeler à l'Assemblée nationale autant de députés du Tiers-État, que des deux ordres privilégiés, réunis ensemble. Les corporations de la ville ont adhéré à ce placet.

[' » Dans une délibération prise en assemblée générale il a été, entre autres choses, arrêté :

[' » Les députés du Tiers ne pourront jamais être choisis parmi le clergé, les nobles, ni même parmi ceux qui jouiront des privilèges de la noblesse ;

[' » Les députés de chaque ordre seront nommés et choisis par leurs ordres respectifs et au scrutin ;

[' » Tous les privilèges, droits et prérogatives accordés par nos rois au comté de Laval, — distrait du comté du Maine, quoique régi par une même commune, — seront conservés dans leur intégrité ; et l'on y aura égard dans la formation et composition des Etats-Généraux du royaume, comme formant un bailliage et un territoire séparés. »]

M. Antonin Proust dans ses *Archives de l'Ouest*, — *Opérations électorales de* 1789 (Paris, ? in-8°), — a consacré au Maine les pages 469 à 573 du tome II. On y trouve, p. 481, une liste de

1789. [1] — Le froid a été excessif cette année 1789. Il a commencé au mois de novembre 1788 et a fini au mois d'avril suivant. Les avoines et lins d'hiver ont été gelés ; les pêches et les abricots sont fort rares, les boutons à

vingt-quatre pièces concernant le bailliage de Laval ; puis, page 558, les *doléances des marchands merciers et drapiers de Laval*, en date du 25 avril 1789, déjà insérées par M. de La Beauluère, en 1867, au tome III de la *Société de l'Industrie*, où se trouvent aussi, p. 176, les *Doléances du siège des Traites* ; p. 179, *Doléances des Notaires* ; p. 183, *Doléances des Communautés, des Arts et Métiers de Laval* ; p. 200, *Doléances de la paroisse d'Avesnières*.

On trouvera de nombreux cahiers de doléances des paroisses du Bas-Maine, dans les *Annuaires de la Sarthe*, à partir de 1877 et dans les volumes qui en sont extraits : *Cahiers des Plaintes et Doléances des paroisses du Maine pour les Etats Généraux de* 1789, publiés par M. V. Duchemin (in-12).

1. 1789, 22 juillet. — A la page 414 du livre de M. l'abbé Pâris-Jallobert, se trouve la curieuse délibération de la ville de Vitré sur la mission remplie auprès de la municipalité par messieurs Suhard et Fauveau « députés par les citoyens des trois ordres de la ville de Laval, » proposant « une amitié et une union fraternelle avec une correspondance active pour l'intérêt de l'Etat, et pour celui particulier des deux villes. »

Vitré chargea MM. du Teil et de Gennes, l'aîné, de correspondre avec Laval ; et désigna MM. Ruault de Saint-Nicolas, miseur, et de Gennes de Chanteloup, députés de la ville, pour porter la délibération qui venait d'être prise, à Laval.

[1 **1789**. — « Le vendredi 24 juillet, les habitants des bourgs et des campagnes accouroient à travers champs et chemins en notre ville ; ils étoient inondés de sueur et arrivoient par paroisses entières, armés de crocs, de piques, de fusils et de bâtons « Ils sont en tel endroit, disoient-ils, et ils pillent toutes les maisons. — Qui, où ? leur demandoit-on. — Mais, c'est une armée entière ! répondoient-ils. — Où est-elle ? — Les gens de telle paroisse disent qu'elle est dans tel endroit ! — Qui l'a vue ? — On n'en sait rien ; mais vous voyez bien que tous les habitants des bourgs et des campagnes se réfugient en ville. En effet, la ville fut bientôt remplie de campagnards emportant avec eux ce qu'ils avoient de hardes et d'effets.

[1 » Une des paroisses qui se montrèrent les plus effarouchées fut Saint-Germain-le-Guillaume. Les bons hommes et les bonnes femmes étoient furieux ; mais ils n'avoient rien vu.

[1 » Jusqu'à six heures du soir la ville a été encombrée de campagnards, il y avoit deux fois plus de monde qu'en un jour d'Angevine. Bien des habitants, ne sachant ce qu'il y avoit de faux ou de vrai dans la panique des campagnes, se disposoient à aller porter secours aux malheureux dont on annonçoit les fermes incendiées. Dès qu'on couroit du côté de la route de Craon, une nouvelle arrivoit que c'étoit sur la route de Forcé ;

fruit de ces arbres ayant gelé. Les choux, les artichauts ont péri par le froid excessif de l'hiver. Les pluies ont été abondantes pendant les mois de février, mars et commencement d'avril.

on rebroussoit chemin, puis une autre nouvelle arrivoit qu'il ne falloit pas se diriger de ce côté là, mais du côté de L'Huisserie. On ne savoit plus par où aller. La matinée s'est passée en courses et en transes ; on en a ri dans l'après-midi ; ce qui n'a pas empêché bien du monde de cacher leur argent dans des trous sous les fagots.

[' » On a appelé ce jour-là le *Vendredi Fou*.

[' » Le bruit s'est répandu que c'est l'abbé Maury de Paris qui a provoqué cette panique dans toute la France. »]

Au livre de M. l'abbé Pâris-Jallobert, p. 415, nous trouvons le très curieux procès-verbal dressé par Maurepas, syndic de Vitré, sur ce qui s'est passé dans cette ville au jour du *Vendredi Fou*.

[' **1790.** — « Les habitants de Laval logeoient chez eux des militaires, en garnison en notre ville. Voyant le prix du sel, ceux que nous logions nous dirent : « Donnez-nous une poche, nous allons en acheter à la Gravelle puisqu'il est moitié moins cher qu'à Laval. » On essaya de les détourner de leur entreprise. Ils partirent tout de même, et se sont battus avec les gabelous. Le lendemain il fut enterré cinq de ces derniers au fond de l'allée du cimetière de la Sainte-Trinité. »]

L'année 1790. Sous ce titre, M. Le Fizelier, aux pages 79-98 du tome IV du *Bulletin de la Société de l'Industrie*, a donné un travail sur Laval à cette époque, qui a pris place aux pages 276-293 des *Etudes et Récits*.

ADDITIONS ET ERRATA

ADDITIONS ET ERRATA

I

Tome I, page 62, note 3.

Ce n'est pas à Montlandon (Eure-et-Loir), mais bien à Château-Landon (Seine-et-Marne), dans l'église paroissiale, que saint Tugal était honoré d'un culte spécial.

Sur saint Tugal, voir dans la *Semaine du Fidèle*, du Mans, tome XI, p. 107, 1043.

II

Tome I, page 68, note 3.

Nous devons rectifier le dernier paragraphe. A côté du Breil-aux-Francs, établissement de Templiers, auquel sont relatives les chartes citées par M. Le Fizelier, il avait été fondé à une époque très reculée, à Thévalles, une maison, appartenant aux Hospitaliers, ainsi que le prouvent : 1° la charte d'Emma de Laval, abbesse du Ronceray, datée de 1169 (N° 389 du *Cartulaire du Ronceray*) ; 2° la charte de Guy V, donnée par dom Piolin, tome IV, p. 525 ; 3° un autre charte publiée aussi par dom Piolin au tome IV, p. 589 ; 4° le document suivant qui est publié ici pour la première fois d'après la copie insérée à la *Généalogie des Laval* (87 de la Bibliothèque de Laval).

In nomine Domini nostri Jesus Xristi.

Ego Guido, filius Adam, uxor mea Agnes et filius meus Johannes et filia mea Johanna donamus et concedamus in eleemosinam Deo sancto hospitali Jerusalem quicquid habemus ultra Agnam de Thevala, libere et quiete ab omni costuma. Ita tamen ut mihi vel heredi meo quatuor nummi die

Paschæ annuatim reddantur, quod si aliquis fratrum illos quatuor nummos determinatos oblivioni traderet sequenti hebdomada, sine emendatione, redderentur. Hanc eleemosinam facimus pro salute animarum nostrarum omniumque parentum nostrorum ut Deus nos nostrosque fideles participes faciat omnium bonorum Herusalem.

Hoc factum fuit ante dominum Guemardum Crispum in manu fratris Johannis de Artinis et fratris Gervasii de Lavallo.

Hujus rei testis est dominus Guemardus et uxor sua Gueurea et Robertus, eorum filius, et Robertus Clavel et Orricus Derqueio et Radulphus et Yvo, filius Hamonis, et Radulphus de Damet et Ricardus clericus et Alelmus et ejus mater et Johannes Gauter et Ivelot.

De hac vero eleemosina supradicta habuit ipse Guido decem solidos de charitate Hospitalis Jerusalem, terram insuper adjacentem et pratum nemori Guemardi, quam ab eo fratres hospitalis ad laborandum habuerant immunem dimiserunt.

III

Tome I, page 69, lignes 2-12

La citation que Bourjolly fait ici de la charte de Guy V est inexacte ; nous renvoyons au document, tome IV, p. 525, de l'*Histoire* de dom Piolin.

IV

Tome I, page 69, lignes 19-22.

L'existence de cet Adam, ainsi que celle d'un prétendu Guy, mari d'Agnès, a pour unique preuve le don aux Hospitaliers publié ci-dessus, p. 317, auquel Bourjolly fait ici allusion. Rien dans cette pièce ne permet de penser qu'elle émane d'un Laval. Le ms. 87 de la Bibliothèque de Laval fait de cet Adam non le fils de Hugues, mais le fils de Yves II.

V

Page 103, lignes 16-21.

Voir p. 14 du *Cartulaire de la Couture* la charte de fondation d'Auvers-le-Hamon où le nom du fondateur est lu, non plus comme par dom Piolin *de Davasco,* mais *de Danazeio*, ce qui ne

permet pas davantage de considérer Guy II comme auteur de l'acte ; et, en écartant le nom d'Avoise, admis par l'*Histoire de l'Eglise du Mans,* oblige à une autre identification. L'acte ne porte pas la date 1002.

VI

Page 107, lignes 10-20.

En note nous avons renvoyé au document lui-même publié par dom Piolin. Nous eussions pu aussi indiquer la traduction qui en est donnée par M. La Beauluère à la page 4 de son *Saint-Martin.* Mais cette traduction est fautive sur plus d'un point. Le texte publié par dom Piolin est défiguré en plusieurs endroits, la liste des témoins, dont les noms ne sont pas tous bien lus, est coupée par une lacune. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer au folio 25 de la *Généalogie des Laval* (N° 87 de la Bibliothèque de Laval) un texte de l'acte. Nous le donnons ici.

PARTAGE ENTRE GUY DE LAVAL ET LES MOINES DE MARMOUTIER DU PROFIT DES MARCHÉS ET DES FOIRES DE LAVAL.
(Folio 25 du numéro 87 de la Bibliothèque de Laval).

Notum sit omnibus quod Guido de Valle dedit nobis — scilicet monachis Majoris Monasterii — quamdam terram ad burgum faciendum juxta castrum suum — id est juxta Vallem — cum omnibus consuetudinibus ipsius terræ, præter aliquas quas retinuit sibi et quas commemoramus :

Die igitur mercati, quidquid apud Vallem venditum fuerit sive intra Burgum sive extra — præter panem et carnem mortuam — venditæ rei teloneum Guido habebit.

Si autem homo noster (1) vendiderit panem aut carnem mortuam in ipso mercato aut in supradicto Castro Guidonis vel in Burgo ejusdem Castri, antequam mercatum sit dispersum, habebit inde Guido teloneum. Posquam autem dispersus fuerit et portaverit panem aut carnem mortuam in Castrum vel in Burgum Guidonis et ibi vendiderit, nihil inde Guido habebit.

1. Notre manuscrit porte *non* : bien que avec ce mot l'acte présente un sens parfaitement compréhensible nous rétablissons le mot *noster* qui nous semble plus logique.

Quod si homines extranei, qui veniunt ad mercatum, hospitati fuerint in nostro Burgo et ibi in vigilia mercati aliquid vendiderint, erit a media die teloneum Guidonis.

Ubicumque Guido habet mercatum, si homines nostri vendiderint intra banleucam mercati ipsa die mercati dabitur teloneum Guidoni ; aliis autem diebus nobis.

Solo die feriæ, quæ est ad festivitatem sancti Dionisii, omnium quæ venduntur sive in Burgo nostro, sive in aliqua terra nostra apud Vallem, teloneum Guido habebit.

De aliis feriis non est ita; sed si noster homo in eis vendiderit antequam feria dispersa sit dabit teloneum Guidoni ; aliter non.

Si burgenses, vel receptales Guidonis vendiderint in nostro Burgo, Guidonis erit teloneum; similiter, si homines nostri vendiderint ubicumque Guido habebit teloneum venditionis, nobis dabunt teloneum, non Guidoni.

Præter ferias et mercata, ipsius burgenses vel receptales Guidonis non recipiemus ad habitandum in nostro Burgo, [nisi per licentiam ipsius Guidonis.

Et has quidem consuetudines de nostro Burgo] (1) et de nostris hominibus retinuit sibi Guido ; sed promisit nobis quod non emiteret eas de manu sua ad vellum alium nisi ad nos.

Donavit autem nobis ipse Guido ut in tota terra sua per nullum suum proprium vicarium vel quemlibet alium ministrum suum nostri homines justicientur, sed tantummodo per monachum nostrum nisi forte — quod absit — monachus rectum facere disfugiat ; quod si tale fuerit foris factum de quo oporteat prendere districtum ; nostra erit districtio sive grandis sive parva.

Dedit etiam omnibus nostris tam monachis quam clericis et laicis de bosco viridi et sicco ad edificandum, coquendum, ad calefaciendum, postremo ad omnia necessaria sua sufficienter.

Ubicumque Guido habet pedagium dedit nobis illud de nobis hominibus.

1. Les mots entre crochets manquent dans notre manuscrit : nous les empruntons à dom Piolin.

Quod si homo extraneus apportat aliquam rem, quam velit vendere in nostro Burgo, non dabit inde pedagium magis quam si portet illam vendere in Burgum Guidonis.

Præterea omnes terras, quas jam in suo honore habebamus, idem Guido nobis concessit et omnes consuetudines quas in illis habebat nobis donavit ; similiter quæcumquæ res in tota terra sua darentur nobis, aut emerentur a nobis, et res ipsus nobis concessit et omnes consuetudines quas ipse, vel suus hæres, in die qua darentur vel emerentur in illis rebus habuerit nobis donavit — tali tamen pacto ut ipsæ res pertineant ad illam nostram obedientiam de Valle et ipsam obedientiam ita tractaret atque ædificaret abbas Majoris Monasterii sicut volet, et secundum voluntatem suam de reditibus ipsius obedientiæ faceret id est quantum volet ibi relinqueret, quantum volet juberet afferii ad mensam Monasterii, sicut facit de aliis obedientiis.

Dedit etiam nobis ne unquam pedagium sumeretur in ullo loco ex omnibus cujuscumque generis rebus quæ per terram suam undecumque nobis adducerentur.

Ista omnia quæ Guido nobis fecit pro sua, et suorum parentum et liberorum et conjugum animabus, concesserunt filii ejus : Hamon, Hildelinda, Agnes, Hildeburgis et Guido et Gervasius.

Hujus rei testes :

De dono Guidonis et de concessu Hamonis et Guidonis :

Fulcodius de Chemilleo.
Hamelinus, filius Yvonis.
Hubertus juvenis.
Drogo de S^to^ Dionysio.
Adheletinus, filius Hugonis.
Constantius de Genesto.
Garinus de Intramis.
Rotrudis, supradicti Guidonis uxor.
Gauterius, filius ejus.
Odo, filius Yvonis.
Gaufridus de Montemerdoso.
Garnerius, nepos Hermengardis.
Armericus, armiger Guidonis.
Arnoldus, filius Hamelini.

Fulcherius, presbiter.
Quanscelinus, presbiter.
Quanscelinus, seneschalus.
Altro, almiger Hamonis.
Guido, frater ejus.
Robertus de Monte Pironis.
Fulcherius de Asmariolis.
Guido, vicarius.
Osmundus, Richerii filius.
Liseardus de Erqueneio.
De auctoramento Hildeline :
Hamo, frater ejus.
Hersendis, uxor ejus.
Hugo de Cadurcis.
Eudo, filius Quanselini.
Giraldus, cognatus Remundi.
Gauterius de Malo Campo.
De auctoramento Agnetis :
Guidulfus de Castello Gonterii.
Guido, filius Lonneii.
Gaufridus, frater Adelardi.
Isembardus, filius Hamelini.
De auctoramento Gervasii :
Guido, filius Salomonis de Sabolio.
Robertus, filius Gundini et Gevroniensi.

VII

Tome I, page 108.

Nous devons signaler dans le *Livre Blanc* du Chapitre du Mans la charte 48, émanée de Guy II et que M. l'abbé Lottin a cru pouvoir dater du 11 novembre 1039. Il y est dit : « Ierosolimam pergere profecturus.... faventibus meis filiis. » Aucun historien n'a relevé ce voyage de Guy II à Jérusalem.

VIII

Page 109, note 1.

Le fondateur du prieuré d'Avesnières est non pas Yves de Saint-Berthevin, mais Guérin, son fils. Quant à la charte de

Marmoutier à laquelle dom Piolin, tome VI, p. XII, fait allusion, on la trouve dans son tome III, p. 649. Le titre de ce document nous avait empêché d'y chercher les curieux détails qu'il contient sur la réédification de l'église d'Avesnières par Yves de Saint-Berthevin.

IX

Tome I, pages 109-112.

Ces trois pages ont d'autant plus besoin d'être rectifiées que, par sa triple citation d'un document original encore peu connu, Bourjolly donne à son récit un crédit qui ne lui est pas dû.

Le cartulaire du Ronceray, établi au XIII^e^ siècle, existe à la bibliothèque de la ville d'Angers sous la forme assez inusitée de « six rôles enroulés sur des bâtons en chêne à têtes rondes, autrefois peintes et dorées avec anneaux de cuivre. » (Port, *Dictionnaire*, I, 70). M. Marchegay s'était proposé de le publier comme tome III de ses *Archives d'Anjou*, mais il s'est borné à en faire imprimer le texte sans une seule note, sans titre, introduction ni table, soit 280 pages en petit texte, qui contiennent quatre cent quarante-cinq documents.

C'est là un document des plus importants pour les origines du prieuré d'Avesnières, dont les chartes sont classées sous les numéros 360 à 390 ; celles de Bonchamp (*Malus campus*) occupent les numéros 402 à 411.

Aucun de ces documents n'attribue à Guy II la fondation d'Avesnières ; tous, au contraire, émanent de Guérin de Saint-Berthevin, et sont contemporains de Hamon de Laval (chartes 360 et 362), puis de Guy III, son fils (363, 364, 367, 368).

Dans aucun de ces documents il n'est question d'une reprise d'un champ à Oranie.

La pièce de 1047 attribuée par Bourjolly à Guy II est le N° 362 du Ronceray, — c'est, en effet, la seule où se trouvent les noms des témoins mentionnés par notre auteur. — Cette pièce est de Hamon de Laval et ne possède pas dans son texte la date de 1047, contredite aussi par le nom de Richilde qui fut abbesse du Ronceray, du 25 juin 1073 à 1103.

Le don du presbytère d'Avesnières (charte 366) est fait, lui aussi, par Guérin de Saint-Berthevin, en faveur de l'abbesse Richilde (25 juin 1073-1103) ; il donna lieu à deux accords, conservés aux numéros 367, 368 du Ronceray. Ils sont du temps de Théburgis, abbesse de 1104 à 1120.

X

Tome I, page 111, ligne 28.

La requête de Perrette de Montbron est insérée dans la *Province du Maine*, tome II, p. 398, 403, 409 ; tome III, p. 9.

XI

Tome I, page 112, ligne 17.

Le titre en question se trouve *in extenso* ci-dessus, tome II, page 319.

XII

Tome I, page 115.

Bourjolly n'a pas donné la liste des enfants de Guy II. On peut la reconstituer à l'aide de l'acte publié page 319, en ajoutant Jean, que d'autres documents font connaître.

Le 404 du Ronceray nous donne des renseignements sur le sort de l'aînée de ses filles :

Guido senex dedit sue filie Odeline viduate omnes costumas hominum S. Marie de Malo Campo (Bonlieu), exceptis feriis et mercatoriis. Postquam autem suscepit sanctum velamen, Hamo frater ejus annuit ei et dedit omnino, et de feriis et de mercatoriis.

XIII

Tome I, page 123, ligne 17.

Page 152 de l'*Histoire* de Duchesne se trouve un tableau de la parenté d'Emma, où figure Denise de Mortain, femme de Guy III.

XIV

Tome I, page 124, ligne 19.

Voir le texte exact de ce document dans le Cartulaire du Ronceray, N° 363.

XV

Tome I, page 125, ligne 15.

Arnaud fut évêque du Mans de 1067 à 1081 ; sa visite à Avesnières est mentionnée au N° 365 du Ronceray.

XVI

Tome I, page 127, ligne 28.

Ce don est fait non par Guy de Laval, mais par Guérin de Saint-Berthevin. Nous devons dire, cependant, qu'une copie du XIV^e^ siècle, — postérieure aux six rôles de la Bibliothèque d'Angers, — porte « Guido senex de Lavalle. » Ce don est fait à l'abbesse Richilde (25 juin 1073-1103).

XVII

Tome I, page 135, ligne 6.

Le N° 389 du Ronceray est une charte de l'abbesse Emma, sur des difficultés nées à Avesnières avec les Hospitaliers de Jérusalem.

XVIII

Tome I, page 138, note 2.

Cette charte de Guy V est insérée dans dom Piolin, tome IV, page 530.

XIX

Tome I, page 139, ligne 27.

L'acte de Guy V, tel qu'il est inséré dans dom Piolin (IV, 525), est mutilé. Il en existe une copie aux Archives de la Sarthe.

XX

Tome I, page 152.

Aux Archives de la Sarthe (H 72/270) il existe le texte d'un don de 1176, fait par Guy VI à l'abbaye de Bellebranche.

XXI

Tome I, page 160, ligne 17.

Geoffroy de Laval était doyen du chapitre du Mans lorsque, le 12 août 1231, il fut élu évêque à la place de Maurice, devenu archevêque de Rouen. Trois jours après, le 15 août, l'archevêque de Tours, Juhel, annonçait au roi qu'il venait de confirmer cette nomination, et Geoffroy, le même jour, demandait que la régale fût remise entre ses mains. Les deux lettres sont imprimées aux *Layettes du Trésor des Chartes*, numéros 2146, 2147.

XXII

Tome I, page 162.

Dans le *Liber Albus capituli Cenomanensis,* les numéros 49 et 51, relatifs à Asnières, émanent de Guy VI.

XXIII

Tome I, page 164, ligne 10.

La paix entre Richard-Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste est du 15 janvier 1196 (n. s.) ; le texte *in extenso* est inséré à la page 182 du tome I des *Layettes du Trésor des Chartes.*

XXIV

Tome I, page 172, ligne 25.

La paix entre Philippe-Auguste et Arthur est de juillet 1202; le texte *in extenso* est publié à la page 236 du tome I des *Layettes du Trésor des Chartes.*

XXV

Tome I, page 172.

Mettre la note 1 entre crochets [d].

XXVI

Tome I, page 179.

Le mariage d'Emma fut fait par le roi Philippe-Auguste qui au préalable fit constater par enquête les droits qui lui appartenaient d'après la coutume du Maine. Voir *Layettes du Trésor des Chartes,* t. I, p. 397 et Beautemps-Beaupré. *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine,* tome III, p. CIX.

XXVII

Tome I, page 190.

Un engagement pris en juillet 1218 par Mathieu de Montmorency, au sujet de la forteresse de Saint-Rémy-du-Plain, est inséré sous le N° 1304 des pièces publiées dans les *Layettes du Trésor des Chartes.*

XXVIII

Tome I, page 195.

Mettre le dernier alinéa de la note 1 entre crochets [[a]].

XXIX

Tome I, page 202.

Dans la *Revue du Maine*, (tome XVI, p. 53) M. l'abbé Angot a publié une charte d'Emma portant accord avec Gervais de Brée.

XXX

Tome I, page 210, ligne 9.

Dans dom Lobineau, sous le numéro CXXII, se trouve publié le sceau de Annette de Laval, dame de Coetmen.

XXXI

Tome I, page 215, note 2.

Lire *Histoire* au lieu de *Preuves*.

XXXII

Tome I, page 222.

Voir au *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, les mots Beauçais et Benais ; et au *Bulletin de la Société de Touraine* (tome IV, p. 111-132) un article de M. l'abbé Painparé sur le *Prieuré de Benais*.

XXXIII

Tome I, page 232, note 4.

Guy fut le petit-fils et non le fils de Foulques de Laval.

XXXIV

Tome I, page 244, ligne 13.

La présence de Guy XII en Aquitaine, 1362 à 1380, nous est attestée par un important document publié aux pages 133 à 168 du volume de M. Jules Delpit : *Collection générale des Documents Français qui se trouvent en Angleterre* (Paris, 1847, CCXLVII-351 pages in-4°). C'est un état dressé par Richard Filongleye, des sommes dues annuellement au roi d'Angleterre

dans la principauté d'Aquitaine. Page 148 on lit : « De prepositura, redditus et domania de Chastelmur, de Paluyam, du Deffens, de feodo episcopi, seu de sigillo et scriptura eorumdem, nec de Ffaymdroit, castelle de Thoars, nihil (debetur) quia dominus de Laval tenet. »

Le 25 septembre 1371, Guy XII était encore en dehors du parti Anglais, et dans l'endenture passée à cette date (Delpit, p. 181) entre le duc de Lancastre et Thomas de Percy, sénéchal du Poitou, sur la ferme des revenus de la Roche-sur-Yon il était stipulé « que la dite somme de cynk centz marcz sera fait ovelle rebat. » « Si les seigneurs de Laval, de Clisson ou autres seigneurs venoient et retournoient à l'obéissance de nos très redouté seigneur et prince le roy et très honoré seigneur et frère le prince d'Aquitaine et de Galles. »

A la même époque, le 13 septembre 1362, en l'église de Saint-Maixant, hommage était prêté au prince d'Aquitaine par « Benoen de Laval, administrateur de Marguerite, sa fille. » (Delpit, p. 112).

XXXV

Tome I, page 250, ligne 20.

Le 22 juillet 1383, selon la *Généalogie de Laval.*

XXXVI

Tome I, page 253.

Sur les ancêtres de Du Guesclin, voir la *Revue des Questions historiques,* tome XII, pages 208-220.

XXXVII

Tome I, page 267.

Guy XII, en 1387, obtint de ne pas payer l'aide que demandait la reine de Sicile (Beautemps-Beaupré, *Les Juges ordinaires d'Anjou,* page 9).

XXXVIII

Tome I, page 272.

[[6] 1404. — « Il y eut une grande mortalité des habitants de Laval. »]

XXXIX

Tome I, page 275.

La *Généalogie de Laval,* numéro 87 de la Bibliothèque de Laval, contient une analyse de la donation de Guy de Laval-Loué et de Marguerite de la Macheferrière. Elle contient aussi une analyse du testament de ce seigneur. Nous donnons ici l'une et l'autre :

1407 (v. s.), 9 MARS. — DONATION DE GUY DE LAVAL-LOUÉ ET DE MARGUERITE DE LA MACHEFERRIÈRE.
(*Généalogie de Laval,* page 33).

Noble homme et puissant Guy de Laval, chevalier, seigneur de Montjean et de Pommerieux, et noble et puissante dame Marguerite de la Macheferrière, donnent à Dieu et à l'église de Clermont, et aux religieux, cent livres de rente, c'est à savoir sur les lieux de la Beucherie et de la Boutière, en la paroisse de Fromentière, trois septiers de froment et douze septiers de seigle, le tout de rente, mesure de Craon ; sur le lieu de la Gauffière en Ruillé, près Gennes, un septier de blé seigle de rente, mesure de Craon, et vingt-trois sols huit deniers de devoir sur ledit lieu ; sur le lieu de la Sarcherie, foy et hommage, et trois septiers de seigle de rente et trente sols de devoir ; sur les lieux de la Hurelière et de la Coillardière, trois septiers et mine de seigle, dite mesure, et soixante-quatre sols de rente ; sur le lieu de la Pinsonnière, foi et hommage, et quatre livres de devoir ; les vignes et closeries de Froidfonds, contenant vingt-un quartiers en la paroisse de Longuefuye : toutes lesquelles choses ont été estimées valoir quarante livres de rente et plus.

Et, en outre, les dits seigneurs et dame baillent aux dits religieux, autres quarante livres de rente sur la terre de Fougerolles, c'est à savoir trois cent vingt boisseaux de froment, mesure de Pontmain, chaque boisseau prisé deux sols six deniers de rente.

Outre baillent l'étang, chaussée, place et moulin de Regnier, et avec ce leur baillent et quittent le droit de moutaux d'icelui moulin : icelles choses prisées vingt livres et plus de rente.

Auquel lieu les dits seigneur et dame ont élu leur sépulture audit moustier, au dessous de la sonnerie devers le grand autel et non ailleurs, et d'une messe solennelle — par chacun jour — des morts, à note, à diacres et sous-diacres, dite, chantée et célébrée par lesdits religieux et leurs successeurs, après prime ; et à la fin d'icelle messe faire commémoration des morts ; sur les sépultures desdits seigneur et dame dire le *Libera fidelium*.

Et seront privés les absents de toute pitances pour chacun jour fors de pain et d'ague, tant seulement excepté les officiers occupés pour les affaires et les malades.

Et sera fait lecture de la fondation deux fois l'an, à Pâques et à la Saint-Jean où une fois l'an en leur chapitre et l'autre en leur réfectoir.

Donné le 9 mars 1407.

1414, 11 OCTOBRE. — TESTAMENT DE GUY DE LAVAL-LOUÉ.

Il donne à messire Thibauld de Laval, chevalier, son frère, une chambre blanche portraicte à un cerf, garnie de tapisseries et deux couvertouères l'un fouré de gris et l'autre de menu vair.

A messire Jean de Laval, chevalier, son frère aisné, une chambre blanche de couetiz poinctez, garnie comme elle est.

A madame Jeanne de Laval et de Vitré, une chambre blanche moult notable de couetiz poinctez de terre de Naples, portraicte de plusieurs et diverses figures.

A noble et puissant seigneur monseigneur de Laval et de Vitré, un harnois de jouste.

A noble et puissante dame madame Anne de Laval, compagne de mondit sieur de Laval, une autre chambre de couetiz poinctez et une grande courte poincte mole étoffée de cotton, affin que lesdites dames ayent mémoire du salut de l'âme dudit testateur.

Item au sire de Grave, leur filz aisné, un haubergeon d'acier légier.

Item donne etc.

Par ledit testament est rapporté l'accord et transaction faicte avec les héritiers de Margueritte de la Macheferrière,

son épouse, touchant la donaison de la tierce partie de son bien, faicte audit Guy, par laquelle est dit que la terre de Montjean demeurera audit Guy, à la charge de porter le nom de Guion et les armes de Laval, o un quartier de Beaumont. Et au deffault, ladite terre de Montjean retournera aux héritiers de ladicte Margueritte, qui seront tenuz remettre les deux cens livres de rente que ledit Gui de Laval leur a baillé par la transaction susdicte.

Codicile dudit Guy de Laval, faict le 23 aoust 1419, en son hostel de la Motte-Clérembault à Laval.

Il ratiffie ledict testament cy dessus et nomme M. Jean Ouvrouin, chevallier, seigneur de Polligny, l'un de ses exécutteurs testamentaires ; et faict mention en icelluy des seigneurs de Brée ses nepveuz et ordonne que sy sa maison de la Motte-Clérembault, dicte à présent maison de Montjean, estoit vendue et sortist de sa famille, il la donnoit au chapitre de Saint-Tugal.

Une autre de leurs fondations fut celle du prieuré de Benais. Voir p. 111-132 du tome IV du *Bulletin de la Société d'Indre-et-Loire*.

XL

Tome I, page 279, note 1.

Voir ci-dessus p. 317 la rectification à la note 3 de la page 62.

XLI

Tome I, page 302, ligne 11 de la note.

Lire : « les motifs. »

XLII

Tome I, page 318.

Le 1er octobre 1437 un acte de Anne, comtesse de Laval, accrédita des questeurs pour Saint-Julien de Laval. (L. Maître, *Hôpitaux de Laval*, p. 10.)

XLIII

Tome I, page 320, note 1.

Voir dans Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, tome II, p. 466, une notice sur Pierre de Laval.

XLIV

Tome I, page 361.

Dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons,* T. I, pp. 51, 52, sont publiés deux mandements du comte de Laval, de 1492 et 1493, relatifs aux représentations dramatiques.

XLV

Tome I, page 361.

[§ 1492. — « Guy XV, vint à bout de rendre la rivière navigable de Laval à Château-Gontier. On en avoit fait le projet auparavant qui n'avoit pas réussi. »

XLVI

Tome I, page 361.

[§ 1495. — « Le marc d'argent ne valoit que onze livres, le boisseau de blé deux sols. »

XLVII

Tome I, page 362, note 1.

[§ 1496. — « Fondation de l'église de Patience ; les religieuses de Sainte-Claire s'y établirent en 1525. »

XLVIII

Tome I, page 369.

[§ 1500. — « Il est à observer qu'au commencement du XVI^e^ siècle, le blé ne valoit à Laval que cinq sols le boisseau et, en 1600, le boisseau valoit dix sols, et vingt sols en 1700. »

XLIX

Tome I, page 371.

[§ 1501. — « Il y eut grande mortalité des habitants de Laval. »

L

Tome I, page 375, ligne 25.

[§ Guy XVI, pendant son veuvage, eut un commerce secret avec une fille de la maison d'Epinay.]

LI

Tome I, page 377.

[[g] 1516. — « Guy XVI réprima la révolte des habitants de Laval pour raison du patronage. »

LII

Tome I, page 379, ligne 14.

[[s] « Au château de Comper d'où son corps fut apporté dans la ville de Laval].

LIII

Tome I, p. 379.

[[g] 1520. — « Guy XVI fit transférer sur la place et près le château le palais et marché qui se tenoient auparavant à la porte Beucheresse. »

LIV

Tome I, page 379.

Mettre la note 4 entre crochets [[d]].

LV

Tome I, page 383, note 1.

Les deux notes existent aussi au manuscrit S.

LVI

Tome I, page 386.

Mettre le dernier alinéa de la note 1 entre crochets [[d]].

LVII

Tome I, p. 388.

Mettre la note 1 entre crochets [[d]].

LVIII

Tome I, page 389.

[[s] Le roi, pour les belles qualités de Guy XVII, l'émancipa le 3 octobre 1538].

LIX

Tome I, page 392, note 2.

Dans la *Revue des questions historiques*, tome XXV, p. 506-550 se trouve un intéressant article de M. Ch. Paillard : *Le Voyage de Charles V en France en* 1539-1540, *d'après les documents originaux.*

LX

Tome I, page 395.

Mettre les trois alinéas de la note 1 entre crochets [d].

LXI

Tome I, page 398.

Le 8 février 1546 (v. s.) Guy XVII remit entre les mains des habitants de Laval l'administration de Saint-Julien. M. L. Maître, aux pages 18 et 22 de ses *Hôpitaux*, a publié l'acte de Guy XVII et l'enquête faite à ce sujet le 26 mars 1546 (v. s.).

LXII

Tome I, page 398.

Mettre la note 1 entre crochets [d].

LXIII

Tome II, page 8, ligne 12.

Nous donnons ici l'arrêt, mentionné par Bourjolly et resté jusqu'ici inédit :

1569, 19 DÉCEMBRE, PARIS. — ARRÊT DU PARLEMENT DÉCLARANT GUYONNE DE LAVAL COUPABLE DE LÈSE-MAJESTÉ. (Bibliothèque nationale, fonds du Puy, numéro 332, folio 158).

Veu par la cour :

Les informations faites par ordonnance d'icelle à la requeste du procureur général du roy, allencontre de Guyonne de Laval, autrement Renée de Rieux, en son vivant comtesse de Laval ;

Exploicts de saisie faict à la requeste du dict procureur

général de la dicte comté de Laval, des meubles demeurez après son décès ;

Le testament de la dicte défuncte, du quatriesme septembre mil cinq cens soixante-sept ;

Arrest du vingt-cinquiesme may dernier ;

Récollement des tesmoins, examinez les dittes informations ;

Exploicts de ce qui a esté faict suivant le dict arrest ;

Et deffault obtenu en la dicte cour le vingt-troisiesme juillet aussy dernier, par le dict procureur général allencontre des habilles à succéder aux biens de la dicte deffuncte et quy pourroient prétendre droict en iceux, cessant le crime de majesté, adjournez en la dicte cour suivant le dict arrest et defaillants ;

Les demandes et conclusions du dict procureur général et tout ce qui a esté mis et produit par devant la dicte cour ;

Et tout considéré ;

Dict a esté :

Que la dicte cour a desclaré et desclare la dicte Guyonne de Laval avoir esté en son vivant crimineuse de majesté au premier chef, atteinte et convaincue d'avoir aydé et favorisé les principaux chefs autheurs et conducteurs de la rébellion, conspiration et conjuration qui a esté faicte contre le roy en son estat ;

A ordonné et ordonne la dicte cour que le corps de la dicte deffuncte, inhumé en l'église de Laval, sera dehors porté et mis à la plus prochaine justice royalle de la ville de Laval ;

Ordonne, la cour, que les armes et armoiryes de la dicte de Laval seront arrachées et traînées à queux de chevaux, tant par cette ville et faulxbourgs de Paris que par la ville de Laval et autres villes, bourgs et bourgades où elles se trouveront avoir esté mises à son honneur, et après rompues et brisées par l'exécuteur de la haulte justice en signe d'ignominye perpétuelle ; en dampnant et abolissant sa mémoire à perpétuité ;

A desclaré et desclare tous les biens féodaux qui luy ont appartenus, tenus et mouvans immédiatement de la couronne de France, réunis, retournez et incorporez au domaine

d'icelle ; tous les autres fiefs et biens, tant meubles que immeubles, acquis et confisquez au roy, sur iceux biens confisquez les partyes intéressées, préalablement satisfaictes et récompensées ;

Et ordonne, la cour, que au lieu de la sépulture de la dite de Laval, soit mis un tableau de cuivre contenant le présent arrest et condamnation ;

Enjoint la cour au seneschal du Maine, juge de Laval et tous autres juges royaux ou leurs lieutenans et chacun d'eux de faire mettre ce présent arrest à exécution par vertu de l'extraict d'icelluy ; et aux substituts du dict procureur général de y tenir la main et envoyer leurs procès-verbaux, qui seront de ce faicts par devers le greffe criminel de la dicte cour, dedans ung mois prochainement venant, sur peine de suspension de leurs estats et amende arbitraire ;

Prononcé en jugement, l'audience tenant le dix neufiesme décembre.

Les armoiryes traynées à queux de chevaux et rompues par les carrefours de cette ville et fauxbourgs le vingtiesme jour du dict mois l'an mil cinq cens soixante neuf.

Ainsy signé : Macan.

Et plus bas est escript : Enregistré au greffe de la sénéchaussée du Maine le vingt neuviesme jour de décembre mil cinq cens soixante neuf.

Ainsy signé : Luday.

Enregistré au greffe de la cour et jurisdiction ordinaire de Laval le dix huictiesme jour de mars mil cinq cens soixante dix.

Ainsy signé : Prodhomme.

LXIV

Tome II, page 22.

Nous donnons ici six lettres de Henri III relatives à Laval et à Vitré à cette époque.

1585, 27 aout, paris. — henri iii a guy xix.
(Bibliothèque nationale, fonds français, N° 3309, folio 29.)

Mon cousin, j'ay entendu que, vous conformant à mon

édict (1) naguères publyé pour la réunion de mes subjects à la relligion catollicque, appostolicque et romaine, vous avez donné congé et faict retirer et sortir de vos terres, les ministres de la relligion nouvelle prétendue refformée qui y preschoient ; dont je suis très aise et vous scay bon gré comme d'un acheminement et espérance de quelque chose de mieulx, reconnaissant, par ceste bonne et prompte conformation à mon dict édict, l'inclination et disposition que vous avez d'apporter de votre part ce qu'il vous sera possible, au repos général que je désire establir ferme et sollide en mon royaume ; qui est le plus grand et notable service que me sauriez faire ; et le meilleur office que sauriez rendre à votre patrie affligée de si longue main, par les divisions causées et provenantes de la diversité des oppinions sur la relligion.

C'est pourquoy j'ay bien voullu vous faire ceste lettre laquelle je n'estendray davantaige pour prier Dieu etc...

Escrit à Paris, le xxvii d'aoust 1585.

Signé : HENRI.

1585, 8 OCTOBRE, PARIS. — HENRI III A LA COMTESSE DE LAVAL.

(Bibliothèque nationale, fonds français, 3309, folio 43).

Ma cousine,

J'ay advisé, pour bonnes considérations concernant le bien de mon service, de pourveoir à la garde et seuretté de vostre chasteau de Vitré pendant ces troubles, et d'en donner la charge au sieur de la Prévallais, qui est ung gentilhomme qui s'y comportera selon mon intention. Dont j'ay bien voullu vous advertir, vous priant de vous conformer à cella, suyvant les lettres patentes que je luy ay faict expédyer. Et, pour ce qu'il conviendra luy entretenir quelques soldats pour la

1. *Édit du Roy sur la réunion de ses subjects à l'église Catholique, Apostolique et Romaine,* donné à Paris au mois de juillet 1585. Il ne se trouve pas au *Recueil d'Edits* de Néron (2 in-folio, 1720) ; mais il a été inséré à la page 178 du tome I des *Mémoires de la Ligue* (6 vol. in-4°).

Il y était décidé qu'en France il ne se ferait « plus, dorénavant, aucun exercice de la nouvelle religion prétendue réformée. »

garde du dict chasteau (1), j'ay failt aussy expédier lettres patentes pour y faire lever l'entretainement du dict sieur de la Prévallais, pour la solde des dicts soldats, sur les habitants du lieu, ainsy qu'il est accoustumé faire en semblable occasions.

A Dieu, etc.

Faict à Paris, le VIII[e] jour d'octobre 1585.

1585, 15 NOVEMBRE, PARIS. — HENRI III AU SIEUR DE LA PRÉVALLAIS.

(Biblioth. nation., fonds français, N° 3309, folio 43.)

Henry etc. A nostre très cher et bien aimé le sieur de la Prévallais, gentilhomme ordinaire de nostre chambre, salut.

Comme pour bonnes considérations concernant le bien de nostre service, nous ayons advisé de faire tenir à nostre dévotion et garder soubz nostre obéissance le chasteau de Vittré, appartenant à nostre cousin le conte de Laval, et d'y mectre pour ceste effet... soldats en garnison, soubz la charge de quelque bon gentilhomme à nous seur et . . .; scavoir vous faisons que nous, à plain confiant de vostre personne et de bon sens, suffisance, bonne affection à nostre service, expérience au faict des armées, diligence, nous vous avons commis et depputé, commettons et depputons et vous avons doné et donnons pouvoir par ces présentes de vous transporter au chasteau de Vittré et là avec .... soldats que leverez les mieulx disciplinez et agguerris que pourrez choisir, pourvoir à la garde, suretté et conservation en nostre obéissance d'ycelluy chasteau aussy à la seureté de la dicte ville jusques à ce qu'il autrement en soit par nous ordonné.

Et vous serez payé et vostre entretainement, et les dicts soldats de leur solde des deniers que (2) avons pour ce or-

1. Le 15 novembre, Henri III adressait une lettre toute semblable, mais qui se terminait ainsi : « J'ay ordonné que leur paiement s'en fera par les ordonnances de mon beau-frère le duc de Mercueur, des deniers qui sont destinés pour cest effect.... » (N° 3309, folio 74).

2. Il avait d'abord été écrit : « Qui seront levés sur les habitans dudict Vittré, suyvant nos lettres de commission qu'avons à ceste fin faict expédier. » Ce passage a été rayé et remplacé par : « Et vous erez.... »

donné par les ordonnances particullières de nostre très cher et très aimé beau-frère le duc de Mercueur (1) gouverneur etc...

De ce faire... mandons. .

Donné à Paris le (2) xv^e^ jour de novembre, l'an de grace mil cinq cens quatre vingt cinq et de nostre regne de douziesme.

1585, 15 NOVEMBRE, PARIS. — HENRI III AU SIEUR DE LA PRÉVALLAIS.

(Bibliothèque nationale, fonds français, 3309, folio 74.)

Monsieur de la Prévallais,

J'ay faict expédier mes lettres patentes de commission que je vous envoye pour garder et tenir en seuretté soubs mon obéissance pendant ces troubles le chasteau de Vittré, appartenant à mon cousin le comte de Laval ; suivant lesquelles vous ne fauldrez, incontinent icelles reçues, avec le nombre des soldats y mentionnés, que vous choisirez des mieulx disciplinés et agguerris qu'il vous sera possible.

Ayant ordonné que le paiement de vostre entretainement et des dicts soldats se fera par les ordonnances de mon beau-frère le duc de Mercueur, des deniers qui sont destinés pour cest effect.

N'estant ceste lettre a aultre fin, je prye Dieu, monsieur de la Prévallais, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Faict à Paris, le xv^e^ jour de novembre 1585.

1586, 1^er^ MAI, PARIS. — HENRI III AU CAPITAINE COMTE.

(Bibliothèque nationale, fonds français, N° 3310, folio 67.)

Cappitaine Comte. Pour ce que dernièrement que je vous donnay charge de mener et faire entrer à Laval votre com-

1. Henri III, dans ses instructions à M. de Mercœur du 15 novembre 1585 (fonds français, 3309, folio 73), lui disait que les garnisons des divers châteaux, qu'il lui désigne, devaient être payées sur les revenus des terres appartenant « aux sieurs de Rohan et de Laval, desquels il faut faire saisir les biens suivant les dépêches que je vous en ay faictes, à ma cour de parlement et aux séneschaux de mon païs et duché de Bretaigne. »

2. Ici une date raturée : *Le VIII^e^ jour d'octobre.*

paignie de LXX harquebouziers à cheval, pour y tenir garnison, j'ay advisé et ordonné de l'envoyer à Allençon au lieu de celle dont a la charge le capitaine Pastoureau, que je fais venir en mon pays du Mayne.

J'ay bien voullu vous faire ceste lettre pour vous dire et mander que vous ayez à mener et conduire incontinent vostre dite compagnie au dict Alençon, pour y tenir garnison et elle sera néanmoins paiée des deniers qui se lèvent à ceste fin en mon dict païs du Mayne. Vous envoyant mes lettres patentes et commission et clauses pour faire recevoir votre dicte compagnie à Allençon.

Touteffois si le sieur de Fargis, mon lieutenant général au gouvernement de mon dict païs du Mayne, avoit affaire de vous et de votre dicte compagnie pour l'exécution de ce que je lui ay commandé, vous ne bougerez du lieu qu'il vous dira et ferez ce qu'il vous commandera pour le bien de mon dict service.

Remetant à lui de vous envoyer au dict Allençon ou de vous retenir selon qu'il congnoistra mon dit service le requérir.

N'estant la présente à aultre fin je prie Dieu....

Escript à Paris le premier jour de mai 1586.

1586, 1er MAI, PARIS. — HENRI III A MONSIEUR DE FARGIS. (Bibliothèque nationale, fonds français, N° 3310, folio 67).

Monsieur de Fargis, ayant entendu qu'il se lève et amasse plusieurs gens de guerre en mon païs du Mayne, et ès-environ, sans commission à moy, n'y scavoir à quelle intention, qui ne peult estre que préjudiciable à mon service, j'ay bien voullu vous faire ceste lettre pour vous dire et prier que vous acheminiez et rendiez incontinent en mon dict païs du Mayne pour, selon la charge que vous y avez de moy, donner ordre et pourvoir à faire retirer les dicts gens de guerre en leurs maisons et empêcher qu'ils ne puissent surprendre aucune place ny chasteau en vostre charge.

Pour ce faire vous ferez lever, suivant et en vertu de la commission que je vous envoie, deux cents hommes de guerre à pied pour les départir et mettre en garnison en tel-

les des dictes places et châtaulx que vous verrez le bien de mon service et la seureté d'iceulx le mériter ; ou bien vous les emploierez aux occasions qui se présenteront en vostre dicte charge pour mon dict service.

Vous envoyant aussi nos lettres patantes de commission pour faire lever leur solde pour deux mois en mon dict païs du Mayne.

Vous vous accompaignerez aussy à ceste effet des seigneurs et gentilshommes d'icelluy païs auxquels j'escript de vous assister en ceste affaire ; et, au lieu de la compagnie d'harquebouziers à cheval du capitaine Comte qui est ou doit estre de présent à Laval, laquelle j'ay ordonné et luy mande mener et conduire incontinent à Alençon — si ce n'estoit que en eussiez affaire — je fais venir en vostre charge celle du cappitaine Pastoureau, aussy d'harquebouziers à cheval, laquelle vous establirez au dict lieu de Laval ou en garnison dedans les faulbourgs du Mans ou bien en tel autre lieu commode que jugerez pour le mieulx, pour vous en servir tant à l'effet susdict que aultre que besoin sera.

Vous vous ayderez pareillement en cela, si en avez besoin, de la compagnie d'hommes d'armes du sieur de la Frette qui est à Pizieux, luy escrivant et au dict cappitaine Pastoureau de vous aller trouver et faire ce que leur direz pour le bien de mon dit service.

Priant Dieu, monsieur de Fargis, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris le premier jour de may 1586.

LXV

Tome II, page 19.

[§ 1583. — « La chapelle de Notre-Dame de Lorette, qui est dans la cour des R. P. Cordeliers, fut bâtie et achevée. »

LXVI

Tome II, page 19.

[§ 1584. — « La peste fit de grands ravages à Laval. Les habitants se cotisèrent et donnèrent des sommes pour le traitement de ceux qui en étoient attaqués ; on alla en procession

le 19 juin à Notre-Dame d'Evron pour fléchir la colère du Tout-Puissant, par son intercession. »

LXVII

Tome II, page 32.

[8 1594. — « Les 23, 24 et 25 mai de cette année il fit une si forte gelée que la paille des blés et les nouveaux fruits furent entièrement gelés et perdus. »

LXVIII

Tome II, page 35, note 1, ligne 10.

Henri de la Trémoïlle se convertit le 18 juillet 1628. Voir tome II, page 104. C'est Henri-Charles de la Trémoïlle, prince de Tarente, décédé avant son père le 24 septembre 1672, qui se convertit le 3 septembre 1670. Voir tome II, page 123.

LXIX

Tome II, page 47.

Nous trouvons au *Cabinet historique*, tome xv, p. 309, cette épitaphe de « Guy, comte de Laval » empruntée au 285 de Gaignières :

Puisque si fort paroissoit sa jeunesse
Que de ses faits chacun s'émerveilloit
Considérez qu'eût paru sa vieillesse
S'il fût venu au point où il falloit.
Toutes faveurs Fortune lui bailloit,
Nature autant qu'on sauroit désirer.
Mais son esprit, qui tousjours travailloit,
A parvenir voulut plus haut tirer.
Et, prévoyant qu'on ne peult qu'empirer
En demeurant en ce monde longtemps,
Soudain aux cieux s'est voulu retirer
Pour devenir du nombre des contents.

LXX

Tome II, page 67, note 1.

Il y a lieu d'ajouter à la liste des aveux des Laval-la-Faigne celui qui fut rendu le 18 novembre 1711 par Claude-Charles de Laval et qui est conservé aux archives d'Indre-et-Loire, C. 558.

LXXI

Tome II, page 72.

Petrus de Tremolia est dénommé au nombre des témoins de la charte XXXV du *Cartulaire du Ronceray*.

LXXII

Tome II, page 80.

Dans la *Revue des sociétés savantes*, sixième série, tome II, p. 169, est publié un mandement de la dame de la Trémoïlle pour sa nef, daté du 7 mars 1491 (v. s.).

LXXIII

Tome II, page 82.

Dans la *Revue des Sociétés savantes*, sixième série, tome IV, p. 175, on trouve les comptes de la maison de Louis de la Trémoïlle pendant son séjour en Italie, de janvier à septembre 1495 (N. S.).

LXXIV

Tome II, page 98.

Au tome XXXI, p. 35-364 des *Mémoires des antiquaires de l'Ouest* on trouve un article intitulé : *Biographie et correspondance de Henri de la Trémoïlle*, 1598-1674.

LXXV

Tome II, page 101.

Nous devons signaler l'opuscule suivant, dont le titre figure sous le numéro 4696 dans la *Bibliothèque héraldique* de M. Joannis Guigard (Paris, 1861, in-8°), et qui n'est pas mentionné au livre de M. l'abbé Pâris-Jallobert : *Actions de rejouissance faictes en la ville de Vitré, à la naissance de Monseigneur le prince de Talmond, par les Nobles, Bourgeois et Habitans, et tout le corps de la Justice de la dite ville de Vitré ; dediées a très haut, très puissant Monseigneur Henry de la Trimouille, de Laval, duc de Thoars, Pair de France, premier baron de Bretagne.... Où sommèrement est déduit l'Origine, Généalogie, Alliances, droicts et prétentions des maisons de la Trimouille et de Laval. Par noble homme Gilles Chesneau, sieur de la Motte, angevin, son*

advocat et procureur fiscal, de sa ville et baronnie de Vitré en Bretagne. Rennes, Tite Haran, 1621, in-8°.

LXXVI

Tome II, page 106.

Dans la *Revue historique et archéologique du Maine,* tome x, p. 102, a été publié un acte, donné à Laval le 11 janvier 1634, par lequel Henri de la Trémoïlle autorise la reconstruction d'un mur au pied du château de Laval.

LXXVII

Tome II, page 107.

[§ 1638. — La belle peinture du lambris de l'église et des cloîtres des R. P. Cordeliers fut achevée par Beaubran (1) en l'an 1638.

[§ 1670. — Le 14 août de l'année 1670, il tomba une grêle épouvantable, il s'en trouva de grosse comme des œufs ; les vitres des églises et des maisons furent brisées, les toits endommagés et plusieurs bestiaux tués dans la campagne.

LXXVIII

Tome II, page 112.

En 1671, Henri, duc de la Trémoïlle et de Thouars, comte de Laval, rendit pour ses terres et seigneuries mouvantes d'Angers et du château du Mans un aveu conservé au registre 401.

Dom Bétencourt, qui nous en fournit la mention, tome iv, p. 147, a publié la liste des détenteurs de fiefs mentionnés dans cet aveu. Nous la reproduisons ici en rectifiant un grand nombre de noms propres :

Benjamin Amproux, conseiller au parlement de Paris, veneur fayé du comté du Maine.

Pierre Aubert, écuyer, sieur de l'Aunay.

Charles, marquis de Beaumanoir, lieutenant de roi au comté du Maine.

Jacques, vicomte de Biragues, baron d'Entramnes.

Armand, marquis de Biragues, sieur du Verger.

1. Nous ne connaissons pas d'artiste du nom de Beaubran. Ne faudrait-il pas lire Beaubrun ? (Voir Jal *Dictionnaire*, p. 133).

Philippe de Bouillé, comte de Créance, seigneur d'Arquenay.

Jean de la Broise, écuyer, seigneur de Lanfrière, pour Angelique du Tailli, sa femme.

Louis Cazet, seigneur de Vautorte.

Joseph de Cernon, baron des Arcis, seigneur de la Cropte, conseiller au parlement de Bretagne.

Gabriel de Chalus, écuyer, sieur de Fresnay.

Hubert de Champagne, marquis de Villaines.

Renée de Chantepie, seigneur de Préaulx.

Ambroise Duchemin, sieur de la Gimbertière et du Fresne, en la paroisse de Sacé, marchand.

Pierre Le Clerc, seigneur de Courcelles, assesseur au présidial d'Angers.

Jean Le Clerc, écuyer.

Jacques Le Clerc de Juigné, seigneur de Champagne.

France le Clerc de Juigné, sieur du Châtelier, assesseur en la maréchaussée.

Henri Le Cornu, seigneur du Plessis de Cosmes et de la Grande-Puisardière.

Louis de Domaigné, seigneur de la Roche-Hue.

Gilles Desnos, seigneur de Hémenard, mari de Suzanne Malnoë.

François de la Dufferie, écuyer, sieur de la Motte.

Pierre de la Faluère, conseiller au Grand-Conseil, seigneur du Bois-Gamast.

René Le Febvre, sieur de la Faluère, conseiller au parlement de Paris.

René et Charles de Fontenailles pour la Motte du Plessis-d'Anthenaise.

Philippe de Girard, écuyer, sieur de Charnacé.

Claude-Charles Goyon, vicomte de Terchant.

Gilles de Hautefort, comte de Montignac.

Marie de Hautefort, veuve de Charles de Schonberg, duc d'Halluyn.

Urbain d'Hauterive, seigneur de Chenevières.

Claude de la Haye, écuyer, Marguerite de la Matrais, sa femme, et Claude leur fils.

Pierre de la Jaille, seigneur de Courtaudon.

Jean de Lonlay, écuyer, sieur de Souvray.
François Martin, sieur de la Blanchardière.
René Martin, sieur de la Réauté, marchand.
Claude de Meaulne, seigneur de Lancheneil.
Hervé de Montreuil, seigneur de la Chaux.
René de Montboucher, marquis du Bordage.
Louis-Joseph de Montécler, seigneur de Fouilloux.
Charles, comte de Montesson, seigneur de Trancalou.
N. de la Planche, écuyer, sieur de Ruillé.
Jean de la Porte, sieur du Manoir.
Sébastien de la Porte, sieur de Bonnes.
Valentin de la Porte, sieur de Forges.
Pierre des Portes, écuyer sieur du Boulay.
Marie du Pourprix, veuve de Claude de la Corbière.
Nicolas Le Prestre, président en la Cour des Aides de Paris.
Claude de Quatrebarbes, seigneur de Saint-Denis.
Hyacinthe de Quatrebarbes, seigneur de la Rongère.
Malo et N. Saron, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Gresse.
René-François de Sévigné, seigneur de Chemeré.
Madeleine de Souvré, veuve de Philippe de Laval, chevalier, marquis de Sablé.
Marie de Saint-Remy, fille unique de René de Saint-Rémy, écuyer.
Brandelis de Valory, seigneur de la Motte et de Soulgé-le-Bruant.
Jacques des Vaux, écuyer, sieur de Dureil.

LXXIX

Tome II, page 123.

En octobre 1671, l'enlèvement de Mademoiselle de Bouillé, fille de René de Bouillé, comte de Créance, sur la plainte qu'elle en fit après quatorze ans de cohabitation, fut puni par la pendaison en effigie du coupable. Relevons un détail piquant que donne Madame de Sévigné dans sa lettre du 11 novembre 1671 : « L'autre jour Pomenars passa par ici (les Rochers). Il venoit de Laval, où il trouva une grande assemblée de peuple ; il demanda ce que c'étoit. « C'est, lui dit-on, que l'on

pend en effigie un gentilhomme qui avoit enlevé la fille de M. le comte de Créance. Cet homme-là, sire, c'étoit lui-même! Il approcha, il trouva que le peintre l'avoit mal habillé ; il s'en plaignit ; il alla souper et coucher chez le juge qui l'avoit condamné. Le lendemain il vint ici mourant de rire ; il en partit cependant dès le grand matin, le jour d'après. » (*Lettres de Madame de Sévigné*, tome II, p. 299, 411).

En cette même année, au mois de décembre, Madame de Sévigné allait à Paris par Loresse et Meslay afin « d'éviter le pavé de Laval », tandis qu'en mars 1676 elle allait coucher à Laval.

LXXX

Tome II, page 176.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque du Mans se trouve un chapitre qui ne figure pas dans les autres manuscrits ; il est intitulé *du Monde* et donne la théorie de Bourjolly sur la cosmographie. Nous avons cru pouvoir le laisser en dehors de notre édition.

LXXXI

Tome II, pages 229-232.

Grâce aux recherches que M. Emile Moreau a bien voulu faire exécuter pour nous dans les registres des paroisses de Laval, et à celles que nous avons faites à Mézangers et à Saint-Ouën-des-Vallons, nous donnons ici quelques actes relatifs à la famille Maucourt de Bourjolly ; ils serviront de pièces justificatives à la notice donnée par Bourjolly sur la famille Maucourt.

1644, 14 JUIN, MÉZANGERS. — MARIAGE DE LOUIS MAUCOURT DE BOURJOLLY (Registres de Mézangers).

Le 14e jour de juin 1644, le mariage de honorable homme Louis Maucourt, sieur de Bourjoly, et d'honneste fille Julianne Boullent fut solennisé en l'église de Mézangé par nous Guillemeaux, curé dudit lieu, en présence de discret maistre René Piquet, curé d'Evron, messire Charles Le Plat, sieur de la Maillardie, Gabriel Ramillies et plusieurs aultres.

1645, 19 NOVEMBRE, 1646, 11 MAI ; LA ROCHE-PICHEMER. — NAISSANCE ET BAPTÊME DE CHARLES MAUCOURT DE BOURJOLLY. (Registres de Saint-Ouën-des-Vallons).

Le dixneufiesme jour de novembre 1645 a esté né au chasteau seigneurial de la Roche-Pichemer Charles Maucourt, fils d'honorable Louis Maucourt et Julienne Boullent, ses père et mère.

Et baptisé l'onziesme de may par nous, curé de Saint Oën des Oyes, l'an mil six cent quarante-six ; et nommé par promesses d'honorable Jacques Maucourt et Julienne Drouaut, ses grand'père et grand'mère.

Fait le jour et an que dessus (1646).

Signé : Briant.

1675, 10 JUILLET. — MARIAGE DE CHARLES MAUCOURT DE BOURJOLLY

Les recherches faites dans les registres de la Trinité de l'année 1675 ont été infructueuses. Les registres de la paroisse de Saint-Vénérand, pour la même année, n'existent plus.

1677, 12 ET 15 SEPTEMBRE, MÉZANGERS. — NAISSANCE ET BAPTÊME DE JEAN MAUCOURT DE BOURJOLLY. — (Registres de Mézangers).

Le quinzième jour de septembre mil six cent soixante et dix-sept, a esté baptisé en l'église de Mézanger, par nous François Pourveu, prestre, vicaire dudit Mézanger soubsigné, un garçon, né du dousième dudit présent mois de Charles Maucourt, sieur de Bourjoly, et de demoiselle Renée Debonnaire, mary et femme, de ceste paroisse ; à qui on a donné le nom de Jean.

Le parain a esté Jean Grelland de la Martinière, prestre bachelier ez théologie, protonotaire du Saint-Siège apostolique et romain et curé dudit Mézangé, la maraine damoiselle

Marie Debonnaire, fille de défunct Estienne Debonnaire et de damoiselle Barbe le Maignan, de la ville de Laval.

Signé : Grelland la Martinière, Marie Debonnaire.

1680, 10 ET 18 OCTOBRE, MÉZANGERS. — NAISSANCE ET BAPTÊME DE RENÉE MAUCOURT. — (Registres de Mézangers).

Le 18ᵉ jour d'octobre mil six cent quatre-vingt a été baptisée en l'église de Mézangé par nous François Pourveu, prestre, vicaire dudit Mézangé soubsigné, une fille, née le dix de ce présent mois de Charles Maucourt, sieur de Bourjoly et de Renée Debonnaire, mary et femme, à qui on a donné le nom de Renée.

Le parain a été Pierre Debonnaire, sieur de la Féaudière, demeurant à Saint-Vénérand de Laval, et la maraine demoiselle Renée Maucourt [1], épouse de François Livet, sieur de la Chevonnière, de cette paroisse.

Signé : Debonnaire, R. Maucourt, Pourveu.

1694, 7 MAI, MÉZANGERS. — SÉPULTURE DE RENÉE DEBONNAIRE. — (Registres de Mézangers).

Le septiesme jour de may mil six cent quatre-vingt-quatorze, a esté dans l'église de Mézanger enterré le corps de Renée Debonnaire, femme de Charles Maucourt, aagée de cinquante ans, après avoir receu les sacrements par nous Jean Grelland de la Martinière, prestre bachelier en théologie et Sorbonne, prothonotaire du Saint-Siège apostolique et curé dudit Mézanger.

Signé : Grelland la Martinière.

1707, 12 JUILLET, LAVAL. — MARIAGE DE JEAN MAUCOURT ET DE MADELEINE GAULTIER. — (Registres de la Trinité).

Le 12ᵉ jour de juillet 1707, j'ay, prestre de cette paroisse,

1. C'est le 25 mai 1679, dans l'église de Mézangers, que Renée Maucourt, sœur de notre historien, avait épousé François Livet. Voir les registres de Mézangers.

— par la permission de M. le Curé de cette église et suivant les formes de ce diocèse, sans qu'il s'y soit trouvé aucun empêchement — conjoint en mariage Me Jean Maucourt, sieur de la Coudrière, advocat en parlement, issu du mariage de Me Charles Maucourt, sieur de Bourjoly, aussi advocat en parlement, et de défunte damoiselle Renée Debonnaire de la paroisse de Mézangers, d'une part, et damoiselle Magdelaine Gaultier, fille de maistre Mathurin Gaultier, conseiller et advocat du roy au siège royal et maréchaussée de Laval, et dame Marie Brillet son épouse, de la paroisse de la Trinité de Laval, d'autre part :

En présence de Me Charles Maucourt, sieur de Bourjoly, père du mari, Pierre Debonnaire, sieur de la Féaudière [1], Pierre Hunaut, sieur des Masures et damoiselle Marie Debonnaire, son épouse, oncles et tantes, dudit mari ; et encore dudit sieur Gaultier, advocat du roy, et de ladite dame Brillet, et de René Gaultier, sieur Dubreil, et dame Geneviève le Juge, son épouse, Me Mathurin Gaultier, sieur de la Villatte, lieutenant-général civil, criminel et de police du comté-pairie de Laval, et dame Françoise de Launay, son épouse, Paul Vrigné, sieur des Simonnières, advocat en parlement, et dame Renée Gaultier, son épouse, frère et sœur de ladite mariée ; et de Mathurin Gaultier, sieur de Mesroles, son neveu, et de plusieurs autres qui ont signé.

1709, 10 AOUT, LAVAL. — NAISSANCE DE MARIE-ANNE-MADELEINE MAUCOURT. — (Registres de la Trinité).

Le 10 août 1709, a été baptisée par moy, prestre soussigné, Marie-Anne-Magdelaine, née d'hier, issue du mariage de Me Jean Maucourt, sieur de la Coudrière, licencié en droit et damoiselle Magdeleine Gaultier, son épouse légitime. A été parain Me Mathurin Gaultier, conseiller et advocat du roy au siège royal de la maréchaussée de cette ville, la maraine damoiselle Marie Debonnaire, épouse de Pierre Hunault, sr des Masures ; qui ont signé : Marie Debonnaire, Gaultier, Vrigné de Launay, Maucourt, Geneviève Mioche, A. Le Grand, prestre.

1. V. T. I, p. 261-263.

1710, 10 SEPTEMBRE, LAVAL. — NAISSANCE DE LOUIS-JEAN-BAPTISTE MAUCOURT. — (Registres de la Trinité).

Le susdit jour, mercredi dixième septembre, a été baptisé par nous, prestre soussigné, Louis-Jean-Baptiste, né d'aujourd'hui, fils légitime de Me Jean Maucourt, sieur de Bourjoly, conseiller du roy, lieutenant de l'élection de Laval, et de dame Magdelaine Gaultier, son épouse. A été parain Me Charles Maucourt, sieur de Bourjolly, advocat en parlement, et maraine dlle Geneviève-Françoise Le Juge, épouse de René Gaultier, sieur Dubreil, marchand de toiles. *Signé* : Maucourt père, Maucourt, Gaultier, Vrigné et Berthet, prestre vicaire.

1712, 10 FÉVRIER, LAVAL. — NAISSANCE DE JEAN MAUCOURT DE BOURJOLLY. — (Registres de la Trinité).

Le 10e jour de février 1712 a esté baptisé par nous, prestre vicaire de ladite église, Jean, né du même jour, fils de Me Jean Maucourt, sieur de la Coudrière, conseiller du roy, lieutenant en l'élection de Laval et de dame Magdelaine Gaultier, son épouse légitime. A été parain, Pierre Hunault, sieur des Masures et maraine dame Françoise de Launay, épouse de Me Mathurin Gaultier, sieur de la Tilaye, lieutenant général du siège ordinaire du comté-pairie de Laval et lieutenant de maire de Laval, capitaine de la milice bourgeoise lesquels ont signé : Huneau, de Launay, M. Debonnaire, Gaultier, Maucourt, Morin, prêtre.

1713, 21 MAI, LAVAL. — NAISSANCE DE MADELEINE MAUCOURT. — (Registres de la Trinité).

Le 21 mai 1713, a esté baptisé par moy, prestre soussigné, Madeleine, née de ce jour, issue du mariage de Me Jean Maucourt, sieur de la Coudrière, conseiller du roy, lieutenant au siège royal de l'élection de cette ville et de dame Magdelaine Gaultier son épouse légitime, et a esté parain Pierre Debonnaire, sieur de la Féaudière et maraine damoiselle Renée Gaultier, épouse de Me Paul Vrigné, sieur des Simonnières, ad-

vocat en la cour. Signé : Renée Gaultier, Debonnaire, Gaultier, J. Maucourt, Vrigné et Le Grand, prestre vicaire.

1714, 14 MAI, LAVAL. — NAISSANCE DE RENÉ MAUCOURT. (Registres de la Trinité).

Le 14 mai 1714 a esté baptisé par moy, prestre soussigné, René, né de ce jour, issu du mariage de Jean Maucourt, sieur de la Coudrière, conseiller du roy, lieutenant au siège de l'élection de cette ville, et de dame Magdelaine Gaultier, son épouse, a esté parain René Gaultier, s^r^ Dubreil, conseiller du roy, échevin en titre de l'Hôtel-de-Ville de Laval, et maraine dame Renée Freuslon, veuve de M^e^ Jean de Launay, s^r^ de la Leserie, Vincent, conseiller du roy, grainetier au grenier à sel de la Gravelle, qui ont signé : Renée Freuslon, Gaultier, Vrigné, Geneviève Le Juge, J. de Launay et A. Le Grand, prest. vic.

1715, 31 DÉCEMBRE, LAVAL. — NAISSANCE DE RENÉE MAUCOURT. — (Registres de la Trinité).

Le dernier jour de décembre 1715, a esté baptisé par moy, prestre soussigné, Renée, née de ce jour, issue du mariage de M^e^ Jean de Maucourt, sieur de Bourjoly, conseiller du roy, lieutenant civil, au siège de l'élection de cette ville et de dame Magdelaine Gaultier, son épouse légitime, a esté parain M^e^ Paul Vrigné, sieur des Simonnières, conseiller du roy et son advocat au siège royal de cette ville, la maraine dame Renée de la Porte, épouse de M^e^ Jacques Foucault de Vauyon, conseiller du roi, lieutenant au siège des tailles de cette ville, qui ont signé : Renée de la Porte, Renée Gaultier, Renée Foucault, J. Maucourt, Vrigné et A. Legrand, prest. vic.

1717, 3 JUIN, LAVAL. — NAISSANCE DE MADELEINE MAUCOURT. — (Registres de la Trinité).

Le 3^e^ jour de juin 1717, a esté baptisé par moy, prestre soussigné, Magdeleine, née de ce jour avant midi, issue du mariage de M^e^ Jean de Maucourt, sieur de Bourjoly, conseiller

du roy, lieutenant civil et criminel en l'élection de Laval, et de damoiselle Magdelaine Gaultier, son épouse ; a été parain Me Mathurin Gaultier, sieur de Méroles, lieutenant-général civil et criminel et de police au comté pairie de Laval et lieutenant de maire de ladite ville, et maraine dame Marie de Launay, épouse de messire André Ouvrard, écuyer, sieur de la Saudrais, prévost de la maréchaussée dudit Laval qui ont signé.

1719, 19 AOUT, LAVAL. — SÉPULTURE DE JEAN MAUCOURT DE BOURJOLLY. — (Registres de la Trinité).

Le 19e jour d'aoust 1719, le corps de deffunt Jean de Maucourt de Bourjolly, âgé d'environ 8 ans, fils de Me Jean Maucourt, sieur de Bourjoly, conseiller du roy à l'élection de cette ville, et de dame Magdelaine Gaultier, a été apporté en cette église, d'où, après vigiles chantées pour le repos de son âme, a été conduit dans notre cimetière où il a été inhumé en présence de ses parents et amis. *Signé* : A. Le Grand.

1721, 10 AOUT, MÉZANGERS. — SÉPULTURE DE CHARLES MAUCOURT DE BOURJOLLY. — (Registres de Mézangers).

Le 10e aoust 1721. Par nous prestre curé soussigné inhumé le corps de deffunct Charles Maucourt, sieur de Bourjolly, aagé de 77 ans ou environ.

Signé : A. Gouger.

1734, 2 SEPTEMBRE, LAVAL. — MARIAGE DE MADELEINE MAUCOURT AVEC LANCELOT TURPIN DE CRISSÉ (Registres de la Trinité).

Le deuxième jour de septembre 1734, je, prestre soussigné, par permission de M. le curé de cette paroisse en date du jour d'hier — après une publication de ban faitte en cette paroisse, la dispense des deux autres accordée par Me Vaugeois, vicaire-général de Mgr l'Evêque du Mans, le 31e du mois d'août dernier, signée Vaugeois, insinuée au Mans le même jour, signée Bourgoin. — Et aussi une publication de

ban faitte à la paroisse d'Angrie, diocèse d'Angers, le 29 du mois d'août, suivant le certificat du sieur Fouitier, curé de ladite paroisse, signé Fouitier, la dispense des deux autres accordée par Mgr l'Evêque d'Angers dès le 29 dudit mois d'août signée Gonello son vicaire-général, insinuée, enregistrée, controllée au greffe et contrôle des insinuations éclésiastiques dudit diocèse, le même jour, signé Mabille — ay conjoint en mariage en l'église collégiale de St Tugal de cette ville, par permission de M. le curé de St Tugal, et suivant le consentement sus-datté du curé de cette paroisse, signé Hérard, les personnes de messire Lancelot Turpin, chevalier, baron de Crissé, fils de messire Jacques Urbain, chevalier, seigneur d'Angrie, de la Rivière, Douneau et de Monbuisson, et de dame Marie-Anne Boillet, ses père et mère, et de demoiselle Magdelaine Maucourt, fille de Me Jean Maucourt, sieur de Bourjolly, conseiller du roy, lieutenant civil et criminel au siège présidial de l'élection de Laval et de dame Magdelaine Gaultier, en présence de ladite dame Marie-Anne Boillet, mère de l'époux, de messire Gaspard Lenfant, chevalier, seigneur de St Gilles, de dame Marie Chrestienne du Mortier, son épouse, de messire Magdelon-Hyacinthe du Buat chevalier, seigneur de la Subardière, proches parents dudit époux. Et de ladite dame Magdeleine Gaultier, mère de l'épouse, de M. René Vrigné, sieur des Simonnières, advocat, et de dlle Jeanne Vrigné, fille de Me Jean-Louis Bidault, sieur de Glatigné, advocat en parlement, et de dame Françoise Niot, son épouse, tous proches parents de ladite épouse, et de Me Nicolas Lemesle, prêtre sacriste dudit St Tugal, qui ont signé avec nous, aussi bien que les srs Turpin et de Maucourt, pères de l'époux et de l'épouse, qui n'ont pu être présents à l'église à cause de leur indisposition, fait à Laval ledit jour et an que dessus. *Signé* : Riau, prestre.

1735, 21 SEPTEMBRE, LAVAL. — NAISSANCE DE LANCELOT-JACQUES TURPIN DE CRISSÉ (Registres de la Trinité).

Le 21 septembre 1735, j'ai, prêtre soussigné, baptisé Lancelot-Jacques, né de ce jour, du mariage de Messire Lancelot Turpin, chevalier, baron de Crissé et seigneur d'Angrie,

et de dame Madeleine Maucourt, son épouse légitime ; a été parain, Messire Jacques-Urbain Turpin, chevalier, seigneur de Crissé, lieutenant au régiment de Navarre, oncle paternel, et maraine dame Madelaine Gaultier, épouse de Me Jean de Maucourt, sieur de Bourjoli, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au siège présidial de l'élection de Laval, ayeule maternelle, qui ont signé avec les autres personnes qui ont assisté au baptême.

Signé : Jacques Turpin, Lancelot Turpin de Crissé, Lenfant de Saint-Gilles, M. du Mortier de Saint-Gilles, Gaultier Vrigné, Murigné, de la Porte, Gaultier René.

LXXXII

Tome II, page 259.

1722. — Sous cette date nous devons signaler la plaque de cuivre du musée d'Angers portant les noms des orfèvres de Laval de 1722 à 1789 avec l'estampille de leurs poinçons. Cette plaque est publiée sous le n° 556 bis de l'*Epigraphie de Maine-et-Loire* de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 493 de l'année 1868 du *Répertoire de l'Anjou*.

Selon l'*Armorial général*, la communauté des orfèvres de Laval, que M. de la Beauluère n'a pas mentionnée dans ses *Recherches*, avait pour armes : *de sable, à un marteau d'argent, accompagné de trois limes de même, deux en chef et une en pointe*. Son poinçon portait une grenouille ; elle se composait de six maîtres et travaillait son métal au titre de Paris. Elle était de la juridiction d'Angers. Voir *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie* par Paul Lacroix (in-4°. Paris, 1850) aux p. 169 et 176, et blason 56 de l'*Armorial* gravé.

LXXXIII

Tome II, page 264, ligne 4.

Au lieu de « l'hôtel de Saint-René » lire « l'autel.... »

LXXXIV

Tome II, page 269.

En 1742, Marie-Victoire-Hortense de la Tour-d'Auvergne, tutrice de Jean-Bretagne, rendait à la tour du Louvre, pour le comté de Laval et les seigneuries qui en dépendaient, un hommage qui, selon dom Bétencourt, est conservé à la page 43 du registre 427.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS PUBLIÉS[1]

XI[e] siècle.	Partage entre Guy II et les moines de Marmoutier, du profit des marchés et des foires de Laval	II, 319
XII[e] siècle.	Don par Guy, fils d'Adam, de Thévalles aux Hospitaliers	II, 317
XII[e] siècle.	Epitaphe d'Emma, femme de Guy IV . .	I, 135
XII[e] siècle.	Epitaphe d'Emma, femme de Guy V. . .	I, 161
XII[e] siècle.	Paix entre Guy VI et Hamon Lenfant . .	I, 167
XIII[e] siècle.	Epitaphe de Mariana, à Priz	I, 104
1213.	Raoul III de Beaumont ratifie un don de Guyonnet	I, 177
1215.	Don par Robert III d'Alençon à Yves Le Franc et à Avoise	I, 176
1224, sept.	Fondation du prieuré de Sainte-Catherine .	I, 196

1. Nous avons cru utile, en dressant ce tableau, d'y comprendre les documents publiés dans le volume qui contient les notes de M. L.-J. Morin de la Beauluère. Ce volume est désigné ici par les chiffres III.

1232, février. Ordonnance d'Emma pour les chanoines de Laval . . . . . I, 199
1277. Epitaphe de Renaud de Blois . . . . . I, 77
1287. Epitaphe de Jean, abbé d'Évron . . . . I, 78
1319. Epitaphe de Gervais Langlois . . . . . I, 78
1320. Epitaphe de Jean de Chanteloup . . . . I, 78
1340, 18 juill. Philippe VI à Guy X . . . . . I, 236
1347, 18 juin. Epitaphe de Guy X . . . . . I, 240
1382, 7 déc. Epitaphe de Béatrix de Bretagne . . . . I, 240
1383, 27 nov. Epitaphe de Louise de Châteaubriant . . I, 251
1398, 8 août. Epitaphe de Jean de Laval-Châtillon. . . I, 154
1404, 25 mars. Epitaphe du sire de Gavre . . . . . III, 39
1408, 9 mars. Donation de Guy de Laval-Loué et de Marguerite de la Macheferrière à Clermont. II, 329
1408. Dédicace de la tombe de Jean de Laval . . I, 155
1412, 1433. Epitaphe de Guy XII et de Jeanne de Laval. I, 273
1414, 11 oct. Testament de Guy de Laval-Loué . . . II, 330
1419, 1430. Epitaphe de Guy de Laval-Loué et de Marguerite de la Macheferrière . . . . . I, 275
1432. Inscription du chœur de Fontaine-Daniel. I, 315
1444, 14 janv. Epitaphe d'Isabeau de Bretagne . . . . I, 320
1464, 2 janv. Autorisation du Conseil du Roi, donnée à Guy XIV, de porter d'autres armes que celles de Laval . . . . . I, 402
1464. Inscription du timbre de l'horloge de Laval. III, 43
1478. André de Laval-Lohéac au grand maître de Chabannes . . . . . III, 45
1489. Epitaphe de Gervais Thérault. . . . . I, 78
XV^e siècle. Epitaphe de Guillaume, cellerier d'Evron. I, 79
XV^e siècle. Epitaphe de dom Chastelet, chambrier d'Evron . . . . . I, 79

1495. Inscription de la cloche *Luane* . . . . . II, 206
1528. Epitaphe d'Odet de Foix . . . . . I, 389
1530, 29 sept. Inscription de la boîte contenant le cœur et les entrailles du fils de Guy XVI . . . I, 381
1554. Trois documents relatifs à Guy XVII et à Guyonne de Laval . . . . . III, 50
1569, 19 déc. Arrêt du Parlement déclarant Guyonne de Laval coupable de lèse-majesté. . . . II, 334
1585, 27 août. Henri III à Guy XIX . . . . . II, 336
1585, 8 oct. Henri III à la comtesse de Laval . . . . II, 337
1585, 15 nov. Henri III au sieur de la Prévallais. . . . II, 338
1585, 15 nov. Henri III au sieur de la Prévallais. . . . II, 339
1585. Inscription du collège de Laval . . . . I, 152
1586, 1er mai. Henri III au capitaine Comte . . . . . II, 339
1586, 1er mai. Henri III à M. de Fargis . . . . . II. 340
1593, 2 mai. Liste des victimes du combat du Port-Ringeard . . . . . II, 27
1605. Epitaphe de Guy de Laval. . . . . II, 342
1644-1735. Dix-sept actes extraits des registres de paroisses et relatifs aux Maucourt de Bourjolly . . . . . II, 347
1671. Liste des détenteurs de fiefs, mentionnés dans l'aveu rendu par le duc de la Trémoïlle, pour ses terres mouvantes d'Angers et du château du Mans. . . . . II, 344
1680, 6 nov. Epitaphe de Marie Eumond . . . . . III, 48
1684, 8 mars. Madeleine de Créquy approuve l'établissement des Dames de Charité à Laval . . III, 64
1684, 19 nov. Acte relatif à la famille Debonnaire . . . II, 231
1690. Inscription de la première pierre de l'église de Saint-Charles-la-Forêt . . . . . II, 140

XVIII[e] siècle. Deux épitaphes du cimetière de la Trinité . I, 332

1711. Epigramme du docteur de Vernay du Ronceray à l'auteur. . . . . I, 13

1716. Epigramme à l'auteur. . . . . I, 13

1727-1730. Relation, par Pichot de la Graverie, de la contestation des habitants avec le juge civil au sujet de la Mairie . . . . . III, 69-98

1730, 14 déc. Honneurs rendus au duc de la Trémoïlle lors de son entrée . . . . . III, 99

1730, 19 déc. Règlement pour l'administration de la maison de ville de Laval . . . . . III, 102

1746, 26-28 octobre. Discours de Pichot de la Graverie au duc et à la duchesse de Penthièvre. . . . . III, 111

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Acigné (Jean d'), baron de Coëtmen, I, 388, 392.
Acigné (Louis), évêque de Nantes, I, 388.
Acquigny, I, 234, 242, 250, 327n.
Adam, évêque du Mans, I, 282, 288.
Adam, fils de Hugues de Laval, I, 69. II, 318.
Adheletinus, filius Hugonis, II, 321.
Agen (siège de), I, 231.
Agnadel, II, 82.
Agnès, femme de Hubert de Champagne, I, 66.
Agnès, fille de Guy II, I, 100, 110.
Agnès, fille de Guy III, I, 126.
Agnès, fille de Guy V, I, 160.
Albret (Alain d'), I, 359 ; II, 79.
Albret (duc d'), II, 150, 160.
Albret (Charles d'), II, 243.
Albret (Jeanne d'), I, 296.
Alègre (Anne d'), II, 19, 21, 35, 40, 41, 103.
Alençon, II, 340, 341.
Alençon (Catherine d'), I, 367.
Alençon (François duc d'), II, 16-19.
Alençon (Jean II, duc d'), I, 306, 309, 325, 343.
Alençon (Robert III, comte d'), I, 179-183, 199.
Alleaume (Saint), I, 133.
Aloigny de Rochefort (Henry-Louis d'), II, 55.
Altenbourg (comte d'), II, 131.
Alvarde de Laval, I, 121.
Amboise (Aimery d'), vicomte de Thouars, I, 160.
Amboise (Marguerite d'), vicomtesse de Thouars, II, 78.
Ambrières (combat d'), II, 25.
Amiens, I, 376.
Amproux (Benjamin), II, 344.
Amy (Fiacre), II. 3, 4.
Ancenis (château d'), II, 78.
Andelot, II, 9-11, 23, 90.
Andouillé (cure d'), I, 156.
Angers, I, 47, 364.
Anjou (Adèle d'), I, 40.
Anjou (Charles d'), comte du Maine, I, 365.
Anjou (Louis, duc d'), I, 245.
Anjou (René, duc d') et roi de Sicile, I, 246, 362-365n.

Anjou (René d'), marquis de Mézières, II, 83.
Anjubault (René), sieur de Grand-Ménil, II, 28.
Anthenaise, I, 112, 172, 118n-120n. 303, 343.
Anthenaise (hôtel d'), I, 285.
Anthenaise (Emery d'), I, 314.
Anthenaise (Gauscelin d') I, 115.
Anthenaise (Hamelin d'), I, 118, 175.
Anthenaise (Jean d'), écuyer, I, 265, 283.
Anthenaise (Le Bidal d'), I, 283.
Anthenaise (Pierre d'), I, 167, 170.
Anthenaise (Savari d'), I, 133, 165, 175.
Anvers, II, 19.
Apparition miraculeuse, II, 210.
Aquila (Angenulphus de), I, 101.
Aquitaine (régiment d'), II, 269n.
Aragon (Charlotte d'), princesse de Tarente, I, 370.
Aragon (Frédéric d'), roi de Naples, I, 370.
Arcis (Henry des), I, 265.
Arcis (baron des), II, 46.
Ardenne (Jean d'), I, 139.
Aréopage, II, 261, 262, 263, 271.
Argentré, II, 260n.
Argentré (marquis du Plessis d'), II, 311.
Armes de Laval, I, 35, 36, 117n, 123, 131, 166, 184, 206; II, 331.
Armes de Brée, II, 236n; Brie de Serrant, II, 236n; — Laval-Châtillon, I, 404; — Laval-Montfort, I, 404; — Laval-Montmorency, I, 402-404; II, 70; — Laval-Boisdauphin, II, 70; — Laval-La-Faigne, II, 70; — Laval-Lezay, II, 70; — Laval-Loué, II, 70; — La Trémoille, I, 404; II, 164; — Roquelaure, II, 59; — André de Lohéac, I, 403.
Arnaud, évêque du Mans, I, 125; II, 324.
Arnaud (Henri), évêque d'Angers, II, 123.
Arquenay, II, 24, 318.
Arquenay (d'), I, 172, 303.
Arquenay (Guillaume d'), I, 165.
Arquenay (Jean d'), I, 283.
Arquenay (Lisiard d'), I, 113, 115; II, 322.
Artevelde, I, 248.
Artillerie (école d'), II, 304n.
Artinis (Johannes de), II, 318.
Arundel (comte d'), I, 314.
Aryo, armiger Haimonis, I, 113.
Asmariolis (Fulcherius de), I, 113; II, 322.
Assé-le-Bérenger, I, 83.
Astillé, II, 45.
Aubert (Daniel), tissier, II, 31.
Aubert (Pierre), écuyer, II, 344.
Aubespin, sieur du Rousseau, II, 29.
Aubigné (d'), I, 209, 223, 266.
Aubigneio (Guillelmus de), I, 170.
Aubigneio (Radulphus), I, 170.
Aubigny (maréchal d'), II, 82.
Aubourg (Thomas), I, 294.
Aubry de Malnoë, juge d'Evron, I, 98.
Audenarde (siège d'), II, 135.
Aumont (maréchal d'), II, 94.
Auneau, I, 298.
Auray (bataille d'), I, 154, 254.
Autel de saint René, II, 264.
Auvé (hôtel d'), I, 284.
Auvé (Gervais), I, 283.
Auvers-le-Hamon, I, 82, 103, 104n, 140; II, 318.
Avaugour (d'), I, 217, 303.
Avaugour (Claude d'), II, 55.
Avaugour (Henri d'), I, 228.
Avaugour (Juhel d'), I, 282.
Averton (d'), I, 172, 271, 303, 343, 392.
Avesnières, I, 46, 109, 111, 127. 144, 350, 383, 395; II, 45, 149n, 260n, 291, 310, 322-325.

Avesnières (chemin d'), II, 301.
Avesnières (Theobaldus d'), I, 125.
Avesgaud, I, 68, 101.
Avon (Guillaume d'), I, 283.
Azon, I, 99.

B

Bagard (Jean), I, 284.
Baguette divinatoire, II, 262.
Bajazet, II, 74.
Banque de Law, II, 258n.
Baptême de Notre-Seigneur (tableau), II, 261.
Bar (duc de), I, 308.
Barbé, I, 393 ; II, 99.
Barbé (étang de), II, 282.
Barbotière (hôtel de la), I, 284.
Barcelone (siège de), II, 204.
Baré (Jacqueline), II, 230.
Barentin (Marguerite), II, 65.
Barre (de la), II, 6.
Barres (des), I, 248.
Bassompierre (maréchal de), II, 102.
Bastard (Isaac le), II, 29.
Baudeu (Pierre), marchand, II, 30.
Baux (Isabelle des), I, 370.
Bayeux, I, 322.
Bazougers, I, 315.
Bazougers (prieuré de), I, 118.
Bazougers (châtellenie de), II, 249.
Beau (Jean du), religieux de Saint-Dominique, II, 43.
Beaubran, II, 344.
Beauçai (Eustache de), I, 222, 225 ; II, 50.
Beauçai (Hugues de), I, 222.
Beaufort en Anjou, I, 365, 366.
Beaufort (duc de), II, 65.
Beauregard (Isaac), messager de Laval à Paris, II, 28.
Beaugency, I, 305.
Beaulieu, I, 176.
Beaumanoir (de), I, 248.
Beaumanoir (Charles de), I, 87 ; II, 113, 344.
Beaumanoir de Lavardin (Louise de), II, 55.
Beaumont (Agnès de), I, 221n.
Beaumont (Guillaume de), I, 216.
Beaumont (Isabeau de), I, 216, 220.
Beaumont (Philippe de), dame de Bressuire et de Lezay, II, 52,
Beaumont (Raoul II de), 126n, 129n.
Beaumont (Raoul III de), I, 133, 176, 177, 203.
Beaumont (Richard de), I, 203.
Beaumont (Roscelin II, de), I, 132n.
Beauregard, I, 382, 397.
Beauregard (rue de), II, 113n.
Beauvau (Louis de), I, 363.
Beauvau (Bertrand de), I, 363.
Beauvau (Guyonne de), dame de Précigné, II, 61.
Bécherel, I, 266, 270.
Beclio ou Bellaillé, I, 64-66.
Bedford (duc de), I, 300, 302, 308.
Bel-Air (rue de), II, 113n.
Belgrade, II, 226.
Bellaillé, I, 64.
Bellaillé (moulin de), I, 65, 310.
Bellaillé (chaussée de), II, 284.
Bellebranche (abbaye de), I, 138, 177, 196 ; II, 325.
Bellegarde, gouverneur de Saintonge, II, 92.
Bellême (Hildeburge de) I, 101.
Bellême (Mahaud de), I, 123.
Bellevue, II, 113n.
Belois (Jeanne de), I, 261.
Benais, II, 327, 331.
Bénédictines, II, 114.
Bénévent (bataille de), I, 212.
Benon (comte de), II, 87.
Bergerac, I, 245.
Bernard, roi d'Italie, I, 26, 28n, 33.
Bernard (Saint), I, 140.
Berri (Jean, duc de), I, 243.

Berset (Jean), lavandier, II, 30.
Berthe, comtesse du Maine, I, 116n.
Berthe, fille de Guyon, I, 48.
Berthe, fille de Robert de Champagne, I, 67.
Bertrand (Saint), évêque du Mans, I, 72.
Berwick (maréchal, duc de), II, 179, 203, 204.
Besnard (Jean), cordonnier, II, 29.
Beucheresse (porte), II, 31, 165n, 279.
Beucherie (la), II, 329.
Beudin (Félix), sieur de Bargé, II, 28.
Bicoque (la), I, 374 ; II, 86.
Bidault des Landes (Jean), I, 354.
Bigot, II, 32.
Biragues (Armand de), II, 344.
Biragues (Françoise de), II, 53n.
Biragues (Jacques de), II, 344.
Bisardière (Paul-Perrin de la), II, 267.
Bleds (Mathurin des), tailleur d'habits, II, 30.
Bléré (Mme de), II, 143.
Blois (comte de), I, 38.
Blois (Robert de), I, 74.
Blois (Renaud, comte de), I, 76.
Blois (Charles de), I, 237, 239, 244, 254, 269.
Bodereau (Julien), I, 37.
Bois-Dauphin. Voir Laval-Bois-Dauphin.
Bois-le-Duc, II, 116, 123.
Boissière (de la), I, 303.
Boissière (Jean de la), I, 283.
Bonchamp, I, 110, 111; II, 323.
Bonnes, II, 26.
Bonnet de Laval, fils de Hamon, I, 121.
Bonnor, fils de Guy II, I. 126.
Bordage (du), II, 346.
Bordeaux (ville de), I, 342.
Bordeaux (siège de), II, 89.
Botz (Herbert de), I, 138.
Botz (Odo de), I, 170.
Bouchefolière (Marest de la), II, 167, 219-221.
Bouchet (du), I, 297, 303, 309.
Bouchet (hôtel du), I, 285.
Boudy (Pierre), I, 352.
Bouère (forêt de), II, 140.
Bouffraye (sieur de la), II, 30.
Bouillé, I, 380 ; II, 55n.
Bouillé (Éléonore-Renée de), duchesse du Lude, II, 55.
Bouillé (Philippe de), comte de Créance, II, 345.
Bouillé (René II de), II, 55, 346.
Bouillé (Mlle de), II, 346.
Bouillon (Godefroy de), I, 130.
Boullain (Jean), tissier, II, 29.
Boullant (Charles), sieur de la Ferme et de la Coudrière, II, 230.
Boullant (Julienne), II, 230, 347.
Boulogne (comte de), I, 306.
Bourbon (Antoine de), I, 296.
Bourbon (Agnès de), I, 221.
Bourbon (Charles de), duc de Vendôme, I, 296.
Bourbon (Charles de), comte de Clermont, I, 306.
Bourbon (Gabrielle de), II, 85.
Bourbon (Louis de), comte de Vendôme, I, 236, 296, 363.
Bourbon (Louis de), prince de Condé, I, 296.
Bourbon (Louis de), cardinal, évêque du Mans, I, 352.
Bourbon (Marguerite de) I, 243.
Bourbon (duc de), II, 82.
Bourbourg, I, 250.
Bourdon (André), charpentier, II, 28.
Bourdon (Gervais), tailleur d'habits, II, 28.
Bourg-Chevreau, I, 107, 108.
Bourg-Hersent, I, 116, 167, 168, 169, 170.
Bourgneuf-la-Forêt, I, 295.
Bourgnouvel, I, 52, 53.

Bourgogne (Jean, duc de), II, 75.
Bourgon (châtellenie de), II, 250.
Bourg-Joly, II, 229n.
Bourjolly. Voir Maucourt.
Bourmault (d'Évron), I, 97.
Boussac (maréchal de), I, 305, 309.
Boutière (la), II, 329.
Boz, I, 66, 119, 344.
Boz (Mabo de), I, 139.
Bozée (la), I, 66.
Branchu de la Papillonnière, (Jean), avocat, II, 28.
Bréal, I, 103.
Brécé, I, 74, 222.
Brée (châtellenie de), I, 222 ; II, 250.
Brée (bois et terre de), I, 181, 183n.
Brée (hôtel de), I, 284.
Brée (de), I, 303 ; II, 236.
Brée (Gervais de), II, 327.
Brée (Guillaume de), I, 271, 283.
Brée (Jean de), I, 284.
Brée (Macé de), I, 284.
Brée (Robert de), I, 165, 170.
Brée (Lancelot de), écuyer, seigneur de Fouilloux, II, 148 ; II, 236.
Breil-aux-Francs, I, 68n, 69 ; II, 313.
Brellay (Jean de), I, 366.
Bretagne (Alix de), I, 236.
Bretagne (Anne, duchesse de), I, 240, 359.
Bretagne (Arthur de), comte de Richemont, I, 270.
Bretagne (Béatrix de), I, 235, 240, 266.
Bretagne (Guy de), comte de Penthièvre, I, 235.
Bretagne (Isabeau de), I, 312, 320.
Bretagne (Jean, duc de), I, 235.
Bretagne (Jean de), comte de Montfort, I. 236, 237.
Bretagne (Marguerite de), I, 270, 291, 312.
Bretagne (Richard de), I, 270.
Brie de Serrant, II, 236.
Brienne (Jean de), I, 154.
Brienne (Jeanne de), I, 154, 221.
Brienne (Louis de), I, 221.
Brillet (Renée), II, 232.
Britais (rue du), II, 113n.
Broise (Jean de la), écuyer, II, 345.
Brossinière, I, 294.
Bruges (trêve de), I, 258.
Brûlatte (la), I, 176.
Brûlon, I, 74.
Bruneau, doyen de Laval, I, 52.
Brunet (Gilles), cordonnier, II, 28.
Buat (Magdelon-Hyacinthe du), II, 354.
Buckingham (duc de), II, 120.
Bueil (de), I, 318, 321 ; II, 76.
Bueil (Louis de), époux de Jacqueline de la Trémoille, II, 88.
Buffeu (métairie de), I, 80, 191.
Bullion de Fervaques (Anne-Elisabeth), II, 152.
Bureau (Me Pierre), curé de la Trinité, I, 143-145 ; II, 146, 159, 181.
Bussu (Marie de), II, 68.

C

Cadurcis (Hugo de), II, 322.
Cahiers de doléances, II, 312.
Calendrier Grégorien, II, 12-14.
Calle, fille de Charles le Chauve, I, 62.
Calvin (Jean), II, 5.
Candie (île de), II, 65.
Canons (fonderie de), II, 276, 304n.
Capucins, II, 113, 188, 227, 297. 310.
Carignan, II, 105.
Carpe (colonel), II, 123.
Carré (Nicolas), tailleur d'habits, II, 28.
Caserte, I, 216.
Castellionne (Raherius de), I, 113.
Castillio (Aliénor de), II, 68.

Castrum Guidonis, I, 107 ; II, 319.
Catéchisme du Mans, II, 180.
Cavalerie espagnole et Wallonne, II, 187-188.
Caves (champ des), I, 86.
Cazet de Vautorte (Louis), II, 345.
Cercle fondé à Laval, II, 275.
Cerclot des Coudrières, II, 231n.
Cercueils mérovingiens, I, 51.
Cernon (Joseph de), II, 365.
César, I, 24, 49.
Chalais (Dumans de), I, 383n.
Chamboz, I, 66.
Chambre des Comptes de Laval, I, 326 ; II, 248.
Chambre des Monnaies de Laval, I, 299.
Champagne (régiment de), II, 257n.
Champagne du Maine, I, 69, 198.
Champagne-Hommet (châtellenie de), I, 74 ; II, 249.
Champagne (maison de), I, 100n.
Champagne (Berthe de), I, 100, 116.
Champagne (Brandelis de), marquis de Villaines, II, 44, 235.
Champagne (Hubert de), I, 66 ; II, 235, 345.
Champagne (Jean de), II, 235.
Champagne (Robert de), I, 67.
Champagné (Généalogie de), I, 211n.
Champchevrier (Jean de), I, 283.
Champhuon, II, 237.
Chandos (Robert de), I, 254.
Chanteloup (fief de), I, 350.
Chanteloup (de), I, 172.
Chanteloup (Jean de), I, 78n.
Chanteloup (Renaud de), I, 170.
Chanteloup (cabaret), II, 261.
Chantepie (René de), II, 345.
Chantepie (Mlle Renée de), II, 128.
Chaources (maison de), I, 112.
Chaources (Bouchard de), I, 115.
Chaources (Geoffroy de), I, 271.
Chaources (Hugo de), II, 322.
Chaources (Jeanne de), I, 284.
Chaources (Patricius de), I, 165.
Chapeau (Pierre), II, 28.
Chapelle Notre-Dame de Lorette, aux Cordeliers, II, 341.
Chapelle (Jean de la), I, 282, 283, 300, 303 ; II, 235.
Chapelle (hôtel de la), I, 285.
Chapelle (rue de), II, 221.
Chapelle (sieur), II, 138n.
Chapelle-au-Riboul (sœurs de la), I, 98.
Charles-le-Chauve, I, 48.
Charnie (la), I, 133 ; II, 287.
Charibaude, II, 99, 189, 200, 208.
Charrault, II, 2.
Charroux (abbaye de), II, 124.
Charroux (abbé de), II, 112.
Châteaubriant (château de), II, 78.
Châteaubriant, I, 335, 364, 388.
Châteaubriant (François de), abbé d'Évron, I, 79n.
Châteaubriant (Geoffroy de), I, 223, 244.
Châteaubriant (Louise de), I, 251, 265.
Châteaubriant (René de), I, 85.
Châteaubriant (François de), I, 336, 358, 366 ; II, 78, 79.
Château-Gontier, II, 23, 25, 33, 162. 273, 282, 332.
Château-Gontier (Allard de), I, 133.
Château-Gontier (Guidulphe de), I, 113.
Château-Gontier (Jacques de), I, 198.
Château-Landon, I, 62, 279n ; II, 317.
Châteauneuf-Randon, I, 259.
Château-Regnard, II, 104.
Château-Thierry, I, 396.
Châtillon-en-Vendelais, I, 209, 222, 223, 252, 266.
Châtillon (de), I, 297.
Châtillon (Guy II de), I, 248.
Châtillon-Coligny (comte de), II, 41.

Châtillon (Louise-Emmanuelle de), II, 269n.
Chaumont (Pierre d'Amboise, seigneur de), II, 76.
Chaumont (Charles II d'Amboise, maréchal de), II, 82.
Chaurand (le père), II, 137n.
Chaussée de Bellaillé, II, 284.
Chauvelin (Bernard), intendant de la généralité de Tours, II, 166.
Chauvigny (de), I, 306.
Chellé, I, 74.
Chemillé (comte de), I, 232.
Chemillé (Foulques de), II, 321.
Chemillé (Jeanne de), I, 235.
Cherbourg (siège de), I,340.
Chermeau (Guillaume), tissier, II, 31.
Chesnay (la), I, 350.
Chesnel (Georges), I, 282.
Chevaux (rue des), I, 300.
Chevigneio (Hugo de), I, 170.
Chevilleo (Fulcodius de), I, 113.
Chiffolière (la), II, 138, 266, 275, 278.
Cicogne (René), d'Avesnières, potier en terre, II, 28.
Cimetière de la Trinité, II, 272.
Clavel (Robertus), II, 318.
Claverie (Charlot), II, 32.
Clermont (abbaye et église de), I, 128, 135, 139, 160, 164, 174, 177, 178, 205, 207, 213, 220, 224, 226, 231, 240, 251, 264, 266, 273, 275, 276, 316; II, 7.
Clermont (maison de l'abbé de), I, 285.
Clermont (comte de), I, 306.
Clérembault (Jacques de), seigneur de la Plesse, II, 55.
Clérembault (Jacqueline de), II, 54.
Cliffeton (Thomas), I, 294.
Clisson (de), I, 246, 248, 267, 268.
Cocherel, I, 253.
Coco, I, 48.
Coconnière (la), I, 48, 348, 393; II, 133n.
Coësmes (Isabeau de), I, 261.
Coësmes (Jean de), sire de Montjean, I, 265.
Coétivy (Prégent de), II, 76.
Coétivy (Louise de), I, 339; II, 85.
Coëtquen (Raoul de), I, 270, 271.
Cohues (rue des), à Evron, I, 91.
Coignetière, monteur d'arquebuses, II, 28.
Coillardière (la), II, 329.
Coispel (Christophe), I, 143.
Coligny (Charlotte de), II, 17.
Coligny (François de). Voir Guy XX, II, 23.
Coligny (François de), seigneur d'Andelot, II, 6, 7, 9, 10, 90.
Coligny (Gaspard de), amiral de France, II, 11.
Coligny (Louise de), II, 41.
Coligny (Paul de). Voir Guy XIX, II, 9.
Collège de Laval, I, 152; II, 286n.
Coloueat (Antoine), I, 356.
Colston ou Colsus, I, 38n.
Comédies, II, 277.
Comines, I, 248.
Commerce de Laval, II, 251.
Commeronde, II, 24.
Comorn (bataille de), II, 37.
Compiègne, II, 121.
Comte (capitaine), II, 339.
Concise (forêt de), I. 110.
Concise (prieuré de l'hermitage de), I, 128.
Condé (prince de), époux de Charlotte-Catherine de la Trémoille, II, 90.
Condé (Louis de Bourbon, prince de), II, 116; II, 135.
Consulat du Mans, II, 252n.
Consulat lavallois, II, 251.
Conti (princes de), I, 296.
Corbie, II, 84, 107.
Cordeliers de Laval, I, 268, 272, 317, 319, 400; II, 155n, 366n, 310, 341, 344.
Cossé (châtellenie de), II, 249.

Cossé-le Vivien (bataille de), I, 44.
Cossé (Hugues de), I, 138.
Cossé (Thibault de), I, 366.
Cossé (Vivien de), I, 165, 170.
Couasnon (Olivier de), I, 263.
Coudrière (Grande), I, 12n, 81 ; II, 231.
Courbeveille, I, 171, 223, 266 ; II, 249.
Courceriers, I, 74.
Courceriers (Guillaume de), I, 261.
Courceriers (Jeanne de), I, 261.
Courte (Jean), I, 356.
Coustard (Cyprian), sellier, II, 30.
Coutances (siège devant), I, 321.
Coutras (bataille de), II, 56, 92.
Couture (Abbaye de la), I, 103, 104, 113, 140, 143 ; II, 180.
Craon, II, 162.
Craon (château de), II, 87.
Craon (Combats de), I, 39, 44 ; II, 24n.
Craon (seigneurs de), I, 243.
Craon (Amaury de), I, 125, 176, 177.
Craon (Avoise de), I, 164, 175.
Craon (Isabeau de), 242.
Craon (Maurice de), I, 164n, 177n, 242.
Créance (René de Bouillé, comte de), II, 55.
Crépin (chapelle de saint), I, 71, 86.
Créquy (Madeleine de), II, 136, 154.
Crévy (Pierre-Rogier du), évêque du Mans, II, 193.
Crispe (Robert), I, 166, 170.
Crissé (Lancelot Turpin de), II, 353, 354, 355.
Crissé (Lancelot-Jacques Turpin de), II, 354.
Croissant (chevaliers du), I, 363.
Croissant (Pierre), scribe, II, 28.
Cromwel, II, 120.
Croix (pré de la), II, 301.
Croix (de la), I, 303.
Croix-des-Landes, II, 220.
Croix-Verte (rue de la), II, 270n.
Croixille (la), I, 295.
Crun (forêt de), I, 222, 223.
Cuilly (Olivier de), docteur en théologie, I, 35, 36, 38n, 41n, 62n, 186n, 207n ; II, 43, 45, 46n.
Culant (amiral de), I, 306.
Curés (rue des), I, 145n ; II, 146.

D

Daillon (Antoinette de), femme de Guy XVII, I, 381, 388.
Dalton (Guillaume), évêque d'Ossory, II, 178.
Damet (Radulphus de), II, 318.
Dauphin (régiment du), II, 134n.
Davazé, apothicaire, II, 262.
Davazé de Mahères (Mlle Louise), II, 128.
Davazé de Mahères (Mlle Suzanne), II, 128.
Debonnaire (famille). Voir *Introduction* et I, 15 ; II, 229, 347-352.
Debonnaire (Etienne), sieur de la Féaudière, I, 263, II, 231, 349-351.
Debonnaire sieur de la Lézirie, II, 231-232.
Debonnaire (Renée), II, 231.
Debonnaire (Charles), chanoine de l'église du Mans, II, 181.
Decelin (Guillaume), I, 281.
Décollation de saint Jean (tableau), II, 261.
Demaillé (subdélégué), II, 302.
De May (Jean), escardeur de laine, II, 30.
Denain (bataille de), II, 183.
Denisot (mademoiselle), II, 188n.
Députés aux Etats généraux, I, 333.
Derqueio (Orricus), II, 318.
Desalleux dit Courtois, II, 309.
Descepeaux, I, 303.
Desnos (Gilles), seigneur de Hémenard, II, 345.

Dinan (Françoise de), I, 323, 335, 358, 364, 367.
Dinan (Louis de), seigneur de Montafilant, I, 251, 264.
Dinan (Louise de), I, 244, 264.
Dol (prise de), II, 79.
Domaigné (Louis de), II, 365.
Dombes (prince de), II, 24.
Domfront, I, 114.
Domnole, évêque du Mans, I, 72.
Donges, II, 2.
Dosgebert ou Vuidobert, I, 41-42.
Douard, médecin, II, 266.
Douçay, I, 51, 53.
Doucelles (Guillaume de), I, 198.
Dragons à Laval, II, 141.
Dreux (Robert de), I, 235n.
Drouaut (Julienne), II, 230, 348.
Dry, chanoine de Saint-Tugal, II, 309.
Dubléré, II, 291n.
Duchâtel (Marguerite-Eglé-Jeanne-Caroline), II, 269n.
Duchemin (Ambroise), II, 345.
Duchemin-Brochardière, II, 185.
Duchemin-Courgé, (Daniel), avocat, II, 43.
Duchemin-Dubléré, curé de Saint-Vénérand, II, 268n.
Duchemin des Etoyères, II, 184.
Duchesne (André), I, 116.
Duferray-Garnier, avocat, II, 262.
Dufferie (François de la), II, 345.
Dumans, II, 270.
Duplessis-Mornay, II, 34n.
Dunelles, I, 24n.
Dunois (comte de), I, 306, 318, 359; II, 77.
Durfort de Lorge (Marie-Geneviève de), I, 269n.
Dutay (maisons de Jean), I, 349.
Dygonnas (Simon), II, 29.
Dyssenterie, II, 155n.

E

Eaux et forêts, II, 250.
Echelle-Marteau, II, 169.
Ecoles de charité, II, 272.
Ecottais (Guillaume des), I, 79n.
Elbeuf (princes et seigneurs d'), II, 42.
Election de Laval, II, 240.
Emma d'Anjou, femme de Guy V, I, 136-160.
Emma de Laval, fille de Guy VI, I, 178-205; II, 326.
Emma de Laval, abbesse du Ronceray, I, 135; II, 317, 325.
Emma, fille de Henri Ier d'Angleterre, femme de Guy IV, I, 131.
Emprise du Dragon (tournoi de l'), I, 320.
Enjubault de la Roche, juge criminel, II, 275.
Enjubault (R. P.), juge civil, II, 310.
Enterrements, II, 300n.
Entramnes, I, 48; II, 150.
Entramnes (Evarain d'), I, 69.
Entramnes (Guérin d'), I, 113; II, 321-323, 325.
Eperons (porte des), I, 300.
Eperons (journée des), I, 376.
Epineu, I, 167, 171.
Erispoé, I, 43.
Ernée, II, 162.
Ernée (révolte à), II, 287.
Eschard (Jean), carreleur de souliers, II, 30.
Eschenetz (Jean d'), I, 284.
Esmonnier (Simon), II, 31.
Espeaux (René, seigneur d'), I, 388.
Espinay (d'), I, 382, 392.
Espinay (Jean d'), seigneur de Bois-du-Loix, I, 388.
Estrées (J.-B. d'), abbé d'Evron, I, 98.
Etampes (duchesse d'), I, 391.
Etats de Bretagne, I, 334; II, 100n, 136n, 150, 217, 263, 288n.
Etés. Voir *Saisons*.
Etival (abbaye d'), I, 133, 226.

Etron (fontaine de l'), I, 97.
Eudes, comte d'Orléans, I, 38n.
Eudes, comte de Blois, I, 68.
Eudes I, comte de Champagne, I, 100.
Eugène (le prince), II, 183.
Eumette, fille de Guy VII, I, 210.
Eustache (François), tissier, II, 31.
Evron (Eglise, abbaye), I, 70-98 ; II, 25, 141.
Exempts par appel, I, 333.

F

Faigne (la), I, 222. (Voir Laval-La-Faigne).
Faluère (Pierre de la), II, 345.
Faluère (René Lefebvre de la), II, 345.
Famine, II, 157.
Fargis (de), II, 340, 341.
Fauveau, II, 312.
Faux-saunage, II, 276, 313.
Favières (Jean de), I, 78n.
Fayette (Gilbert de la), maréchal de France, II, 163.
Fayette (Marie-Madeleine de la), II, 162-225, 217.
Féaudière (la), I, 261, 263 ; II, 231, 349-351.
Febvrier (Denis), tailleur d'habits, II, 28.
Félix de Cantalice, (canonisation de saint), II, 188, 222.
Ferrière (Bertrand de la), I, 309.
Fervaques (Mme de). (V. Alègre).
Fervaques (Maréchal de), II, 41.
Feschal (de), I, 172, 303.
Feschal (Jean de), seigneur de Thuré, II, 260, 265.
Feschal (hôtel de), I, 284.
Feuillade (maréchal de la), II, 65.
Feuillée (Ambroise de la), I, 271, 283.
Feuillée (Jean de la), I, 271, 284.
Feuillée (marquis de la), II, 45.
Feux de joie à Laval, II, 99, 168, 189, 200, 205, 208, 278, 310.
Fif (Marguerite de), I, 203n.
Filgeriis (Guillelmus de), I, 170.
Fin du monde, II, 310.
Flandre, I, 376.
Flèche (Hélie de la), I, 117.
Foix (Claude de), I, 388, 392 ; II, 3.
Foix (Françoise de), I, 387, 388, 389.
Foix (Gaston de), duc de Nemours, I, 388.
Foix (Henry de), comte de Comminges, I, 389.
Foix (Odet de), vicomte de Lautrec, I, 388.
Foix (Raimond-Bernard, comte de), I, 219.
Fontaine-Daniel (abbaye de), I, 175, 315.
Fontaine de la place du Palais, II, 267.
Fontaine de Patience, II, 283.
Fontenailles (de), I, 303.
Fontenailles (Jean de), I, 271, 283.
Fontenailles (René et Charles de), II, 345.
Force (le maréchal de la), II, 104.
Formigny (bataille de), I, 322.
Fornoue, II, 81.
Fossés de Laval, II, 270.
Foucault (Jean), tissier du Marchis, II, 31.
Foucher (Hubert), sénéchal de Vitré, I, 209.
Fougères, I, 321.
Fougères (siège de), II, 79.
Fougères (Enoguen de), I, 103, 108.
Fougères (Raoul de), I, 159.
Fougerolles (terre de), II, 329.
Fouilloux (seigneur de), II, 148.
Fouilloux (hôtel de), I, 108.
Fouin (Jacques), carreleur de souliers, II, 28.
Foulques-le-Jeune, I, 42.

Foulques-Nerra, I, 108.
Foulques, fils de Bellaillé, I, 66.
Fouquet (Nicolas), surintendant des finances, II, 122.
Fouquet (Jean), 310n.
Foureau, maire, II, 283, 288, 290.
Foureau (Mlle Marie), II, 128.
Frageu (forêt de), I, 207.
Fraizelière (De la), I, 303.
Francfort-sur-le-Mein, II, 132.
Francus (Alard), I, 138.
Francus (Hamelinus), I, 170.
Francus (Hugo), I, 170.
Francus (Yvo), I, 170.
Frères-Prêcheurs, II, 41, 42.
Fresnay (Gabriel de), II, 345.
Frette (De la), II, 341.
Freuslon (Renée), II, 352.
Frézeau (Lancelot), capitaine de Laval, II, 235.
Friedlingen (bataille de), II, 161.
Frin du Guyboutier, maire, II, 295, 297, 295n.
Froidfonds, II, 329.
Fromentières, II, 329.
Froullay (le comte de), II, 200, 208.
Froullay (Urbaine de), I, 96.
Fuie (closeau de la), I, 88.
Fulco Infans, I, 170.
Fustilæio (Robertus de), I, 170.

G

Gaigné (Perrot de), I, 271.
Galeries du nouveau château de Laval, I, 395.
Gallardon (assaut de), I, 298.
Galles (prince de), I, 254.
Gannes, I, 133.
Gannes (château), I, 74.
Gast (place du), I, 190n ; II, 114, 270, 263, 264n, 310.
Gastineau (Guyon), serrurier, II, 29.
Gaudin (rue), II, 31.
Gaudin (Julien), II, 29.
Gaudouine, fille de Guy III, I, 126.
Gauffléric (la), II, 329.
Gaultier, fils de Guy II, I, 100.
Gaultier (Jean), prêtre-chanoine; de Saint-Tugal, I, 18 ; II, 171.
Gaultier (Mathurin), I, 3, 16 ; II, 138, 232, 350-353.
Gaultier du Breil (René), II, 184, 350, 352.
Gaultier de Merolle (Mathurin-François), II, 227, 350, 353.
Gaultier de la Tilaye (Mathurin), II, 351.
Gaultier de la Vilatte (Mathurin), I, 3, 16 ; II, 184, 350.
Gaultier de la Villaudray, II, 218.
Gaultier de la Villaudray (Me Daniel), II, 268n.
Gaultier de la Villaudray (Jérôme), II, 138, 241, 209, 232.
Gaultier (Madeleine), II, 232, 350-355.
Gaultier (Suzanne), II, 232.
Gauscelinus, senescallus, I, 113.
Gautzbert, I, 41.
Gauziolène, I, 82.
Gavre, I, 227, 234, 242.
Gavre (Razes sire de), I, 227.
Gavre (Béatrix de), I, 227, 231, 345.
Gavre (roman de Beaudouin de), I, 228.
Gavre (Guy, sire de), fils de Guy XII, I, 277, 317.
Géclon, I, 74.
Géhard (messieurs), II, 308.
Gelon ou Gerlon, I, 74n.
Genesto (Constantius de), I, 113 ; II, 321.
Gennes (de), II, 312.
Gennes, II, 329.
Geoffreville (régiment de), II, 161n.
Geoffroy de Loudun, I, 197, 204n.
Geoffroy ou Guy II, I, 69, 99-115 ; II, 319-325.

Geoffroy, abbé de Clermont, I, 165.
Geoffroy, abbé d'Evron, I, 165.
Geoffroy, évêque du Mans, I, 152, 160; II, 325.
Geoffroy-le-Bel, I, 42.
Georget (Jean), lavandier, II, 30.
Georget, marchand de draps, II, 274.
Georget (sœur), II, 171n.
Gérane (rivière), I, 15, 260.
Gerberoy, I, 315.
Gérigné, I, 222, 262; II, 250.
Gervais, évêque du Mans, I, 101.
Gervais, fils de Guy II, I, 100.
Gervais, fils de Guy III, I, 126.
Gervaisière (la), capitaine de Laval, II, 26.
Gervasius, episcopus, I, 101.
Gesland (Jean), I, 18, 266, 311; II, 2, 3.
Geslot (François), tissier, II, 30.
Giac (de), II, 75.
Gigondeau-Gautier (Pierre), placier, II, 28.
Gilette, sœur de Charles-le-Chauve, I, 62.
Girard (Philippe de), II, 345.
Gisors, I, 318.
Glatigné (Bidault de), I, 354.
Godefroy (comte du Maine), I, 42.
Gonssans (de Jouffroy), II, 308.
Gontier, évêque du Mans, I, 265.
Gorron, II, 243n.
Gouabault, II, 308.
Goué, II, 51n.
Gougeon (André), avocat, sieur des Picaires, II, 27.
Gouvernement de Laval, II, 167, 233-237.
Grains (prix des). Voir Guitet de la Houllerie, II, passim, notamment, 259, 266, 284, 287, 288, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 332.
Grand Port, II, 284, 272.
Grande-Coudrière, ferme de la commune de Mézangers, I, 12n, 81; II, 231n.
Grande-Rue, à Laval, I, 272; II, 292.
Gravelle (La), I, 134, 164, 179, 293, 385; II, 219, 264n, 289, 313.
Gravelle (château de La), I, 311, 337; II, 249.
Gravelle (bataille de La), I, 337.
Gravelle (grenier à sel de La), II, 247.
Graverie (Pichot de la). Voir Pichot.
Grelland de la Martinière, curé de Mézangers, II, 348-349.
Grenier à sel, II, 242, 270.
Grenoux, II, 45, 127.
Gruerie, II, 250n.
Guay-Trouin (du), II, 185.
Guays (Guillaume), procureur fiscal, II, 27.
Guays (Pierre), sieur des Loges, II, 27.
Gué-d'Orgé (chemin du), II, 295.
Gué-d'Orgé (Hersende du), I, 116.
Guémard, I, 66; II, 318.
Guérande (traité de), I, 247.
Guerche (La), I, 343.
Guérin, abbé de Bellebranche, I, 165.
Guérin de Laval, seigneur de Saint-Berthevin, I, 125.
Guérins (hôtel des), I, 285.
Guesclin (Bertrand du), I, 153, 155, 248-265, 295; II, 328.
Guesclin (Oliver du), I, 261.
Guesclin (baron du), II, 221.
Gueslin (Guillaume), boulanger, II, 31.
Gueura, II, 318.
Guibouez de Saint-Martin, I, 95.
Guibourge (comtesse du Maine), I, 42.
Guiche Saint-Géran (Gabrielle de la), II, 55.

Guido, comes Cenomanensium, I, 38.
Guillaume (tombe de), célérier d'Evron, I, 79n.
Guillaume, évêque du Mans, I, 151.
Guillot, architecte, I, 149.
Guiomarus, I, 151.
Guise (seigneur de), II, 81.
Guitet de la Houllerie, II, 258, 272n.
Guy I, (Valla), I, 28-40.
Guy, fils de Hugues, I, 69.
Guy de Laval, fils d'Adam, petit-fils de Hugues (?), I, 69; II, 317, 318.
Guy II, I, 99-115, 144; II, 319, 322, 325.
Guy, fils de Guy II, I, 100.
Guy III, I, 122-128; II, 324.
Guy IV, I, 129-135.
Guy V, I, 69, 136-142, 151-161; II, 317, 318.
Guy VI, I, 162-174; II, 325, 326.
Guy VII, I, 206-215.
Guy VIII, I, 216-222.
Guy IX, I, 227-233, 365.
Guy X, I, 234-241, 265.
Guy XI, I, 242-243.
Guy XII, I, 244-252, 264-276, 316; II, 327.
Guy XIII, I, 286-289
Guy XIV, I, 298-336; II, 51.
Guy XV, I, 80, 319, 329, 330, 332, 342-346, 357-368.
Guy XVI, I, 366, 367, 369-385; II, 332, 333.
Guy XVII, I, 379, 386-401; II, 334.
Guy XVIII, II, 1-8.
Guy XIX, II, 9-22, 336, 341.
Guy XX, II, 23-47, 342.
Guy XXI (voir Henri de la Trémoille, II, 98.
Guy I, seigneur de Loué, II, 51.
Guy II, seigneur de Loué et de Montjean, II, 51.
Guy, seigneur de Lezay, II, 52.
Guyard de la Fosse, I, 49n.
Guyard (Christophe), tissier, II, 29.
Guyenne, I, 244.
Guyon, I, 46-48.
Guyonne de Laval (Renée de Rieux), II, 1-47, 334.
Guyonnet, I, 174-178.
Guyot (Jean), avocat, II, 32.
Gwiomarck, I, 38n.
Gyé (maréchal de), II, 81.

H

Hadouin (saint), I, 71, 72, 84.
Haia (Guillelmus de), I, 170.
Haireau la Trappe (Michel), sergent de bande, II, 29.
Halle aux Toiles, II, 263.
Hameau (rue du), II, 157.
Hamelin, fils de Guyon, I, 48.
Hamelin (év. du Mans), I, 93, 165.
Hamon, seigneur de Laval, I, 100, 116-121; II, 323-324.
Hamon, fils de Guy III, I, 126.
Hamon, fils de Guy IV, I, 135, 138, 160.
Hamon, fils de Guy V, I, 160.
Hamon de Château-du-Loir, I, 101.
Harcourt, II, 2, 9.
Harcourt (Jean d'), comte d'Aumale, I, 293.
Harcourt (Guillaume d'), comte de Tancarville, I, 363.
Hardy de Levaré, maire, II, 164n, 165, 184, 194, 218, 221, 227, 263n, 271, 271n, 273.
Hardy (Place), II, 270.
Hardouinaye (château de la), I, 324.
Harengs (bataille des), I, 303.
Hastings (bataille d'), I, 122.
Hautefort (Gilles de), II, 345.
Hautefort (Marie de), II, 345.
Hauterive, I, 350.

Hauterive (Urbain d'), II, 345.
Hauterive (hôtel d'), I, 285.
Havart (Antoinette de), II, 67.
Haye (la), I, 222.
Haye (Claude de la), II, 345.
Haye (Jean de la), baron de Coulonces, I, 293.
Hélie de la Flèche, I, 42, 117.
Henri III, II, 336-341.
Henri IV à Laval, II, 23.
Herbert-Eveille-Chien, I, 42, 100n.
Hermet (châtellenie de), II, 250.
Hermet (forêt de), I, 182n, 222, 223.
Hermingarde de Saint-Martin, I, 99.
Herpin, fils de Yves II, I, 68.
Herpin fils de Hamon, I, 121.
Hersende, femme de Hamon, I, 113.
Hesse-Cassel (Emilie de), II, 117, 125-132.
Hildeburge, fille de Guy II, I, 100.
Hildelinde, fille de Guy II, I, 100 ; II, 319-322, 324.
Hiltrude, fille de Guy III, I, 126.
Hire (de la), I, 305, 306.
Hirondelle (rue de), II, 311.
Hivers. (Voir *Saisons*).
Hiver de 1709, II, 155.
Hiver de 1711, II, 168.
Hoillé, I, 80, 191.
Homard de Léon, I, 38.
Hommet (du), I, 309.
Hôpital (Adrien de l'), II, 79.
Hôpital Saint-Julien, I, 66, 140, 345, II, 114.
Horaine, fille de Hamon, I, 121.
Horques (Anne), II, 95.
Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, I, 69 139n ; II, 317, 318, 325.
Hospitalières, II, 114.
Hôtel-de-Ville à la Chiffolière, II, 275, 278.
Houllerie (Guitet de la). Voir *Guitet*.
Hubert, fils de Guy II, I, 100.
Hubert, chirurgien, II, 295n.
Hubertus juvenis, II, 321.
Hudes, II, 308.
Huet, fils de Guyon, I, 48.
Huet, fils de Bellaillé, I, 66.
Hugues, seigneur de Laval, I, 67, 68-69, 79.
Hugues de Laval, fils de Hamon, I, 120, 121.
Hugues, fils de Guy IV, I, 135.
Humeurs froides, II, 170.
Hunault des Mazures (Pierre), I, 354 ; II, 350, 351.
Hunault de Launay (Françoise), II, 351.
Huon (comte du Maine), I, 42.
Hurault de Cheverny (Philippe de), II, 53.
Hurelière (la), II, 329.
Hutin (Colas), marchand, I, 351.

I

Illiers (d'), I, 392.
Illiers (Jeanne d'), I, 381.
Ile de Ré (combat de l'), II, 120.
Iles (sieur des), II, 43.
Ingonde, femme de Guyon, I, 46.
Inondations. (Voir *Saisons*).
Inondations de 1711, II, 169.
Isabeau, fille de Guy VI, I, 173.
Isle-Bouchard (Catherine de l'), II, 75.
Isle-sous-Montréal, II, 2.
Issoudun, II, 75.
Ivry (bataille d'), II, 94.

J

Jacobins, I, 400 ; II, 134n, 146n, 188, 210n, 260n, 310.
Jacques II d'Angleterre, II, 178.
Jaille (de la), I, 303.
Jaille (Pierre de la), II, 345.
Jaille (René, seigneur de la), I, 388.
Janvier (saint), II, 35.

Jargeau, I, 305.
Jaunais (la), II, 296.
Jaureguy (Jean), II, 18.
Jean, fils de Guy II, I, 100.
Jean, fils de Guy III, I, 126.
Jean, abbé d'Evron, I, 78n.
Jean-sans-Terre, I, 112, 172.
Jeanne *la Boiteuse*, I, 235.
Johannes..., I, 170.
Jolly (Philippe), teinturier, II, 30.
Jonvelles (seigneur de), II, 76.
Joseph, évêque du Mans, II, 180.
Jouanne (rivière), I, 260.
Jourdonnière (Mme de la), II, 304n.
Joyeuse (duc de), II, 92.
Jublains, I, 49-60.
Jublains (Mosaïque de), I, 58n.
Juges des plaids et assises, II, 250.
Juhier (Jacques), dit Forêt, lavandier, II, 30.
Juigné (René Lemoine de), II, 265.
Juigny (de), chanoine de Saint-Tugal, I, 3, 63, 153, 164, 174, 196, 382; II, 35.
Jupiter (mont), I, 146.
Juvigné (châtellenie de), II, 249.

K

Karadeuc (Jean de), I, 283.
Knolles (Robert), I, 244, 274n.

L

La Beauluère (Louis-Julien Morin de). Voir l'*Introduction*.
La Boissière, capitaine, I, 393.
Lair, curé de Jublains, I, 58.
Lambert, I, 39, 44.
Lancastre (duc de), I, 254.
Landau (siège de), II, 193.
Landavran, près Vitré, I, 231.
Landevy (Jean de), I, 339.
Landevy (Robert de), I, 339.
Landrecies, I, 396; II, 183.
Langlois (Gervais), I, 78n.
Languedoc, I, 258.
Lantepoustre (Jean de), I, 284.
La Patrière. (Voir Lenfant).
Largouët, II, 2.
Lasnier de Meillan, II, 288.
Lasnier de la Valette, I, 108.
Lassay, I, 318; II, 243n.
Launay (Françoise de), II, 350-551.
Launay (Jean de) sieur de la Leserie-Vincent, II, 350.
Launay de Montaleu, II, 270.
Launay-Villiers, I, 134, 382.
Laval (armes de), I, 35, 36, 117n, 123, 166, 184, 206, 402, 404; II, 70, 331.
Laval (chambre des comptes de), I, 326; II, 248.
Laval (chapelle du château), I, 157.
Laval (collège de), I. 152; II, 286n.
Laval (commerce de), I, 344.
Laval érigé en comté, I, 307.
Laval, comté-pairie, I, 333.
Laval, (fondation de), I, 23.
Laval (fortifications de), I, 160.
Laval (pavé de), II, 267, 347.
Laval (plan de 1753), II, 274n.
Laval, Pont-Neuf, II, 276n.
Laval, Pont-Vieux, (sa construction), I, 64.
Laval (prise de), I. 300; II, 33.
Laval (régiment de), II, 69, 149n.
Laval (révolte des habitants), II, 333.
Laval. Seigneurs des diverses races de ce nom :

Première Race.

Guy-Valla, I, 28-40.
Dosgebert ou Vuidobert, I, 41-42.
Vivian, I, 43-45.
Guyon, I, 46-48.
Yves I, I, 61-63.
Beclio ou Bellaillé, I, 64-65.
Yves II, I, 66-67.
Hugues, I, 68-69.
Geoffroy ou Guy II, I, 99-115; II, 319, 322, 323, 324.

Hamon (1048-1080), I, 116-121 ; II, 323.
Guy III (1080-1095), I, 122-128 ; II, 323.
Guy IV (1095-1144), I, 129-135.
Guy V (1144-1194), I, 136-142, 151-161 ; II, 317-318.
Guy VI (1195-1210), I, 162-174 ; II, 326.
Guyonnet (1210-1211), I, 175-178.
Emma (1211-1264), I, 179-183, 189-205 ; II, 326, 327.

Laval-Montmorency.

Guy VII (1264-1267), I, 206-215.
Guy VIII (1267-1295), I, 216-226.
Guy IX (1295-1333), I, 227-233, 365.
Guy X (1333-1347), I, 234-241, 365.
Guy XI (1347-1348), I, 242-243.
Guy XII (1348-1412), I, 244-252, 264-276 ; II, 327, 328.

Laval-Montfort.

Guy XIII (1412-1414), I, 281-289.
Guy XIV (1415-1486), I, 298-336.
Guy XV (1486-1501), I, 80, 319, 329, 330, 342-346, 357-368.
Guy XVI (1501-1532), I, 369-385 ; II, 332, 333.

Laval-Rieux, Laval-Coligny.

Guy XVII (1532-1547), I, 386-401 ; II, 333, 334.
Guyonne et Guy XVIII (1547-1567), II, 1-8, 334.
Guy XIX (1567-1586), II, 9-22, 336-341.
Guy XX (1586-1605), II, 23-47, 342.

Laval (Agnès de), fille de Guy VIII, I, 222.
Laval (André de), I, 363 ; II, 49.
Laval (Anne de), fille de Guy XII, femme de Guy XIII, I, 156, 266, 271, 272, 277, 281-285, 290-297, 303, 327, 328.
Laval (Anne de), fille de Guy XIV, I, 319.
Laval (Anne de), fille de Guy XVI, dame de la Trémoille, I, 375 ; II, 86, 87.
Laval (Anne de), fille de Guy XVI, dame de Silly, I, 380.
Laval (Arthuse de), fille de Guy XIV, I, 319.
Laval (Béatrix de), femme d'Olivier de Clisson, I, 241, 268.
Laval (Bouchard de), seigneur d'Attichy, I, 214.
Laval (Catherine de), fille de Guy VII, I, 210.
Laval (Catherine de), fille de Guy VIII, I, 223.
Laval (Catherine de), fille de Guy IX, mariée au baron de Retz, I, 233.
Laval (Catherine de), dame de Chauvigny, fille de Guy XIII, I, 289.
Laval (Catherine de), fille de Guy XVI, femme de Claude de Rieux, I, 375 ; II, 1.
Laval (Charlotte de), femme de Gaspard de Coligny, I, 382.
Laval (Claude de) Guy XVII, I, 379.
Laval (Emma de), fille de Guy IV, abbesse du Ronceray, I, 135 ; II, 317, 325.
Laval (Emma de), fille de Geoffroy-le-Bel, femme de Guy V, I, 136, 160, 165.
Laval (Emma de), fille de Guy VI, I, 174, 179-205 ; II, 234.
Laval (Emmanuel de), I, 225.
Laval (Foulques de) seigneur de Chaloyau, I, 232.
Laval (François de), fils de Guy XIV, seigneur de Châteaubriant et de Gavre, I, 336, 358, 366 ; II, 78, 79.
Laval (François de), fils naturel de Guy XVII, I, 382, 397.
Laval (Françoise de), fille de Guy XIV, I, 319.
Laval (Geoffroy de), évêque du Mans, I, 201 ; II, 325.
Laval (Gervais de), II, 3, 8.

Laval (Guérin de), seigneur de Saint-Berthevin, I, 133,138,139.
Laval (Guy de), seigneur de Montjean, I, 274, 303.
Laval (Guillaume de), seigneur de Laigle, I, 220.
Laval (Guy de), évêque de Cornouaille, I, 222.
Laval (Guy de), sire de Gavre, fils de Guy XII, I, 271, 303.
Laval (Guy de), seigneur de Pacy, I, 266.
Laval (Guy-André dit le comte de), surnommé *la Mentonnière*, II, 58n.
Laval (Guyon de), I, 232.
Laval (Hélène de), fille de Guy XIV, I, 319.
Laval (Hugues de), anglais, I, 158.
Laval (Isabeau de), mariée à Jean de Lohéac, I, 233.
Laval (Jean de), voir Guy XII, I, 241, 244-276.
Laval (Jean de), seigneur de Pacy, fils de Guy IX, I, 232.
Laval (Jean de), fils de Guy XIV, seigneur de la Roche-Bernard, I, 319.
Laval (Jean de), seigneur de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, I, 386, 387, 388.
Laval (Jeanne de), fille de Guy V, I, 160.
Laval (Jeanne de), I, 153, 155, 225, 257, 258, 259, 265, 273n, 290-297, 316.
Laval (Jeanne de), femme de René d'Anjou, I, 236, 319, 362, 364.
Laval (Jeanne de), abbesse de Saint-Georges-de-Rennes, I, 233.
Laval (Jeanne de), femme de Louis de Bourbon, I, 288, 296.
Laval (Louis de), seigneur d'Aubigné, fils de Guy VIII, I, 222.
Laval (Louis de), fils de Guy XII, I, 271.
Laval (Louise de), fille de Guy XIV, I, 320.
Laval (Odelinde de), fille de Guy II, I, 100, 113; II, 321, 324.
Laval (Marguerite de), fille de Guy XVI, épouse de Louis de Rohan, I, 379, 388.
Laval (Marie de), I, 222.
Laval (Mathieu de), seigneur de Brée, fils de Guy VIII, I, 222.
Laval (Nicolas de), sire de la Roche-Bernard, I, 366.
Laval (Philippe de), dame de Princé, fille de Guy VIII, I, 222.
Laval (Pierre de), archevêque de Reims, I, 131.
Laval (Pierre de), évêque de Rennes, I, 232.
Laval (Pierre de), fils de Guy XIV, évêque de Saint-Malo, I, 320; II, 331.
Laval (Pierre de), fils de Guy XIV, seigneur de Montafilant, I, 336.
Laval (Razes de), I, 232.
Laval (Thibault de), fils de Guy VIII, I, 222.
Laval (Yolande de), I, 214.
Laval. Voir aussi : *Adam, Agnès, Alvarde, Beauçai, Berthe, Bonnet, Bonnor, Emma, Eumette, Gaudouine, Gaultier, Gavre, Gervais, Guérin, Guy, Guyon, Guyonnet, Hamelin, Hamon, Herpin, Hildeburge, Hildelinde, Hiltrude, Hubert, Huet, Hugues, Ingonde, Isabeau, Jean, Odeline, Razel, Rotrude, Yolande, Yves.*
Laval-Attichy, I, 214.
Laval-Bois-Dauphin, I, 222, 225; II, 61-66.
Laval-Bois-Dauphin (Armes de), II, 70.
Laval-Bois-Dauphin (Charles de), II, 66.

Laval-Bois-Dauphin (Henry de), évêque de la Rochelle, II, 62.
Laval-Bois-Dauphin (Jacques Emmanuel), II, 65.
Laval-Bois-Dauphin (Jean de), I, 392; II, 61.
Laval-Bois-Dauphin (Madeleine de), femme de Henri-Louis d'Aloigny, I, 243; II, 65.
Laval-Bois-Dauphin (Philippe-Emmanuel de), marquis de Sablé, II, 62.
Laval-Bois-Dauphin (René I de), II, 61.
Laval-Bois-Dauphin (René II de), II, 61.
Laval-Bois-Dauphin (Urbain de), II, 24, 25, 33, 62.
Laval (Gilles de), chevalier de Bois-Dauphin, II, 63.
Laval-Châtillon (André de), I, 153, 222, 262, 265, 266.
Laval-Châtillon (Jean de), I, 153, 154, 225, 257, 266, 365; II, 50.
Laval-Châtillon (Jeanne de), femme de Du Guesclin et de Guy XII, I, 225, 252, 257, 290-297, 315; II, 50.
Laval-Châtillon (Louis de), seigneur de Châtillon-en-Vendelais, I, 288, 330, 337-341.
Laval-Châtillon (Armes de Louis de), I, 404.
Laval-Coligny, II, 1-47.
Laval-la-Faigne (branche de), I, 226; II, 67-70, 342.
Laval-la-Faigne (Armes de), II, 70.
Laval-la-Faigne (Claude-Charles), II, 342.
Laval-la-Faigne (François de), II, 68.
Laval-la-Faigne (Gabriel de), II, 68.
Laval-la-Faigne (Hugues de), II, 68.
Laval-la-Faigne (Jacques de), II, 68.
Laval-la-Faigne (Jean de), II, 68.
Laval-la-Faigne (Louis de), II, 68.
Laval (Louise de), dame de la Faigne, II, 69.
Laval-la-Faigne (René I de), II, 67.
Laval-la-Faigne (René II de), II, 68.
Laval-la-Faigne (René III de), II, 68.
Laval-Lezay (branche de), I, 225; II, 54-60.
Laval-Lezay (Armes de), II, 70.
Laval-Lezay (François de), dit l'abbé de Laval, II, 57.
Laval-Lezay (Françoise de), II, 58n.
Laval-Lezay (Guy de), I, 388.
Laval-Lezay (Guy de), II, 56.
Laval-Lezay (Marie-Louise de), I, 9; II, 57.
Laval-Lezay (Pierre II de), II, 56.
Laval-Lezay (Pierre III de), II, 57.
Laval-Lezay (Renée de), II, 55.
Laval-Lohéac (André de), I, 288, 291, 294, 300, 301, 303, 306, 317, 318, 321, 330, 337-341, 363; II, 51,
Laval-Lohéac (Armes d'André de), I, 403.
Laval-Loué (branche de), I, 222; II, 51-53.
Laval-Loué (Armes de), II, 70.
Laval-Loué (Gilles I de), II, 52.
Laval-Loué (Guy I de), I, 225, 321; II, 51.
Laval-Loué (Guy II de), I, 363; II, 3,
Laval-Loué (Guy III de), marquis de Nesle, II, 53.
Laval (Jean de), seigneur de Loué, II, 52.
Laval-Loué (Pierre de), fils de Guy II de Loué, II, 52, 54.
Laval-Loué, (Thibault de), I, 266. 291; II, 51.
Laval-Montfort, I, 277-404.

Laval-Montfort (Armes de), I, 401-404.
Laval-Montfort (Jeanne de), I, 236.
Laval-Montmorency. Voir Montmorency.
Laval-Montmorency, II, 189-276.
Laval-Montmorency (Armes de), I, 402-404 ; II, 70.
Laval-Montmorency (Avoise de), femme de Jacques de Château-Gontier, I, 197.
Laval-Pacy, I, 232n.
Laval-Retz, I, 232.
Laval-Retz (Gilles de), I, 232n, 305, 306, 309.
Laval-Retz (Marie, fille de Gilles de), I, 339.
Laval-Rieux, II, 1-47.
La Valette Saint-Martin, II, 171.
Lavardin (château de), I, 289.
Laville du Bois (de), II, 150.
Le Blanc de la Vignole, I, 3, 44, 101, 106, 113, 144, 164, 190, 196, 200, 203, 206, 225, 260, 272, 280, 292, 294, 307, 309, 328, 362 ; II, 72, 136n.
Le Boucher (Hélène), I, 97.
Le Breton de la Pléchardière, II, 296.
Leclerc, I, 97.
Le Clerc (Guillaume), marchand, I, 351.
Le Clerc (Jean), écuyer, II, 345.
Le Clerc (Pierre), II, 30.
Le Clerc de Courcelles (Pierre), II, 345.
Le Clerc de Crannes (Guillaume), capitaine de Laval, II, 32.
Le Clerc Galorière (Jean), II, 30.
Le Clerc de la Galorière, II, 290, 291.
Le Clerc des Gaudesches, II, 218.
Le Clerc de Juigné (France), II, 345.
Le Clerc de Juigné (Jean), II, 345.
Le Clerc des Vaux-Joyes (Mlle Marguerite), II, 128.
Le Clerc de Vaumorin, II, 275.
Le Comte (François), II, 186.
Cornu (Le), I, 283, 303 ; II 345.
Le Courtois (Pierre), II, 243.
Le Doyen, I, 18, 334, 351, 364.
Le Faucheux (Jean), cordonnier à Changé, II, 29.
Fefebvre de la Boulaye, II, 261n.
Le Fizelier (Antoine). Voir *Introduction.*
Le Fizelier (Jules). Voir *Introduction* et I, 33n.
Le Franc (Yves), I, 175, 176, 190, 196.
Le Jay des Atelais, lieutenant particulier, II, 265, 272, 288, 290.
Le Jay des Atelais, fils, II, 282.
Le Juge (Geneviève), II, 350, 351, 352.
Lelair-Gigonnière (Jacques), tanneur, II, 28.
Le Lamier (Gatien), éguilletier, II, 29.
Le Long (Gilles), II, 167, 261.
Le Maçon (Robert), I, 304.
Le Meignan (Barbe), II, 231, 349.
Lemercier-Desfontaines, II, 308.
Lemercier-Grasmenil (Jeanne), I, 352.
Lemoine de Juigné, II, 184.
Le Moiste (Jean), tailleur d'habits, II, 28.
Le Moyne, jésuite, I, 208.
Lenfant (Hamelin), seigneur d'Epineu, I, 167.
Lenfant (Foulques), I, 170.
Lenfant (Vivien), I, 110, 138.
Lenfant (Seguin), seigneur d'Epineu, I, 171.
Lenfant de la Patrière (Georges), I, 392, 397.
Lenfant (Jean), seigneur de la Patrière, I, 171, 283, 303.
Lenfant de Saint-Gilles, II, 354.
Lenoncourt (Jeanne de), II, 62.

Léon (baron de), I, 334.
Léon (prince de), II, 57, 217.
Le Plat (Charles), sieur de la Maillarderie, II, 347.
Le Prestre, II, 346.
Le Ray (Me René), II, 307.
Le Royer (Noël), hôte de la Cloche, II, 28.
Lettres (port des), II, 280n.
Levaré (Hardy de). Voir Hardy.
Le Vayer (Jacques-Auguste), II, 181.
Le Verrier (René), doyen de Saint-Tugal, II, 138.
Lévêque des Valettes, II, 185.
Lévis (Philippe de), époux de Louise de la Trémoille, II, 88.
Lezay. Voir Laval-Lezay.
L'Houtellier, II, 133n.
L'Huisserie, II, 292.
L'Huisserie (taillis de), I, 149.
Lices, I, 285, 345 ; II, 114.
Lices (rue des), II, 172.
Lilavois de la Grande-Maison (Jacques), II, 138n.
Lilavois (demoiselle), II, 171n.
Livet-en-Charnie, I, 226.
Livre Blanc de l'Eglise du Mans, I, 130n.
Loches, I, 304.
Loches (château de), I, 326.
Logis de Laval, à Paris, I, 399.
Lohéac. Voir Laval-Lohéac.
Lohéac, II, 2, 3.
Lohéac (Isabeau de), I, 280.
Lohéac (Jean de), I, 281.
Longueville (comté de), I, 253, 266.
Longueville (gendarmes du duc de), I, 390.
Lonlay (abbaye de), I, 115.
Lonlay (Jean de), II, 346.
Loré (Ambroise de), I, 293, 305, 317.
L'Orion, I, 82.
Lorme (Antoine de), II, 28.
Lorraine (Louis de), prince de Pons, II, 58.
Lothaire, I, 35-37.
Loudun (Geoffroy de), évêque du Mans, I, 203.
Loué ou de Montjean (hôtel de), I, 272, 284, 339, 340 ; II, 61, 129.
Louverné, II, 260n, 265n.
Luane, cloche, II, 206.
Lucas (Jacques), marchand, II, 31.
Lusignan, I, 359.
Lusignan (Hugues de), I, 207.
Luxembourg (Philippe de), I, 351, 356.
Luxembourg (Thibault de), évêque du Mans, I, 328.

M

Macée (forêt de), II, 146n.
Macheferrière, en Astillé, I, 275n.
Macheferrière (Marguerite de la), I, 275 ; II, 329.
Maëstrich (prise de), II, 135.
Maillard (Jean), II, 27.
Maillard (Olivier), I, 343n.
Maillé-Brezé (Jeanne de), II, 51.
Maimbier (Jeanne de), dame de Bois-Dauphin, II, 61.
Mainfroy, I, 212.
Mairie de Laval, II, 245, 261, 263, 271n, 272.
Maison-Rouge, II, 30.
Majeunnet, cordelier, II, 307.
Malestroit (Jeau de), I, 388.
Mallet (Frère François), I, 355.
Malo Campo (Gauterius de), II, 322.
Mans (le), I, 296.
Mans (siège du), II, 23.
Marboué (Foulques de), I, 115.
Marboué (hôtel de), I, 285.
Marbre de Saint-Berthevin, I, 382.
Marchais (François), chanoine de Saint-Tugal, II, 27.

Marchand (Jean), tavernier, II, 28.
Marchés de Laval, II, 319, 333.
Marcillé, I, 54.
Marcillé Robert, I, 209.
Marcoul (Pierre), le jeune, II, 30.
Maréchaussée, II, 244.
Maréchaussée (prévôt de), II, 245n, 258.
Marest (Charles), I, 18, 109, 144, 295, 383, 397, 398.
Marest de Lucé (Jean des), II, 127, 236.
Margallé (Michel), tissier, II, 29.
Margottin (Mathieu), tissier d'Avesnières, II, 31.
Mariana, F. A. (épitaphe de), I, 104.
Marie (Guillaume), monteur d'arquebuses, II, 30.
Mariendal, II, 116.
Marignan (bataille de), II, 85, 89.
Marillac, II, 163.
Marmoutier, I, 106, 137, 143, 162, 268 ; II, 319, 322.
Marolles (de), II, 36.
Martigné-le-Briand, I, 251.
Martigues (vicomte de), II, 3.
Martin (François), sieur de la Blanchardière, II, 346.
Martin (René), sieur de Réauté, II, 346.
Mathago (Mathieu Gough), I, 318.
Mathefelon, I, 134.
Mathefelon (hôtel de), I, 272.
Mathefelon (Foulques de), I, 133, 211.
Mathefelon (Guillaume de), I, 266, 282.
Mathefelon (Guy de), archidiacre de Sablé, I, 265.
Mathefelon (Havoise de), I, 66.
Mathefelon (Theobaldus de), I, 201.
Mathefelon (Thomasse de), I, 209, 211, 214, 215.
Mathilde, femme de Geoffroy-le-Bel, I, 42.
Matignon (maréchal de), II, 20.
Maucourt de Bourjolly (famille). Voir *Introduction* et II, 229-232, 347-355.
Maucourt de Bourjolly et de la Coudrière (Charles). Voir *Introduction*, I, 1-22, 81 ; II, 222, 229-232, 348-353.
Maucourt de Bourjolly (Jacques), II, 230.
Maucourt sieur de Bourjolly et de la Coudrière (Jean), I, 263, 348-354 ; II, 232.
Maucourt sieur de Bourjolly (Louis), II, 229-230, 247-248.
Maucourt (Urbain), sieur de Bourjolly, II, 229.
Maurepas, syndic de Vitré, II, 313.
Maurice, évêque du Mans, I, 199.
Mauricius, archiepiscopus, I, 101.
Mayenne (rivière), I, 23, 388.
Mayenne (ville de), II, 24, 40, 69, 142, 162, 194, 221, 243n.
Mayenne (Gautier, de), I, 99, 134.
Mayenne (Geoffroy, de), I, 99, 159.
Mayenne (Juhel de), I, 133, 138, 175-177.
Mayenne (Yolande de), I, 127.
Mayenne (duc de), II, 94.
Maz (Raoul du), I, 214.
Meaulne (Claude de), seigneur de Lancheneil, II, 346.
Meaulne (Jacques-Charles de), chevalier, II, 149n.
Meaulne (Pierre de), I, 284.
Mecerne, moine, I, 82.
Mehun-sur-Loire, I, 305.
Meillan (de), II, 290.
Mello (Cecile de), I, 127.
Ménard (Pierre), drapier, II, 27.
Méral (Joannes de), I, 124.
Mercœur (duc de), II, 24, 32.
Mérole, I, 82.
Mérolles (Gaultier de), II, 207, 253, 350.

Mézangers, I, 12; II, 56, 231n, 347-349.
Meslay, I, 222, 223, 252, 266, 297, 315.
Meslay (château de), I, 261, 337.
Meslay (châtellenie de), II, 249.
Meslay (curé de), I, 157.
Meulan, I, 318.
Meute-en-Charnie (la), II, 55.
Mezières (Marie de), II, 68.
Mezières (marquis de), II, 83.
Milan, I, 392.
Milice (tirage de la), II, 302.
Minage, II, 265.
Mingot (Jean), prêtre de Saint-Tugal, II, 27.
Misedon (forêt de), I. 207, 223.
Misère publique, I, 280, 294.
Miseur de Vitré, II, 312.
Mondevert, I, 103.
Mongomerie (Rogerius de), I, 101.
Monnaies mérovingiennes, I, 53n.
Monnaies romaines, I, 60n.
Montafilant (seigneur de), I, 264.
Montaran (de), intendant du commerce, II, 274.
Montault, I, 283.
Montboucher (Jean de), I, 213, 283. 303, 380.
Montboucher (René de), II, 346.
Montbron (Perrette de), I, 111; II, 324.
Montécler (André de), I, 79n.
Montécler (François de), I, 96.
Montécler (Louis-Joseph de), II, 346.
Montécler (Madeleine de), dame de Bourgon, II, 62.
Montécler (comte de), II, 236.
Montemerdoso (Gaufridus de), I, 113; II, 341.
Montepinsonis (Robertus de), I, 113.
Monte-Pironis (Robertus de), II, 322.
Montespedon (Philippe de), dame de Montjean, I, 388.
Montesson (Charles de). Voir *Introduction* et II, 346.
Montfort (Voir Laval-Montfort).
Montfort (seigneurie de), I, 291; II, 2, 9, 23, 42, 51, 99.
Montfort (Hugo, vicomte de), I, 101.
Montfort (Charles de), seigneur de Saint-Frénédour, I, 298.
Montfort (Guillaume de), archidiacre de Dinan, évêque de Saint-Malo, I, 299.
Montfort (Jean de), I, 233, 244, 254, 273, 278, 281-285, 361.
Montfort (Raoul de), I, 279, 291.
Montfort (Raoul II, de), I, 279.
Montfort (Raoul VI de), I, 280.
Montfort (Raoul VII de), I, 280.
Montfort (Raoul VIII de), I, 280.
Mont-Guyon (prieuré de), I, 176.
Montigné (châtellenie de), II, 250.
Montigné (Normanus de), I, 125.
Montigné-le-Briant (châtellenie de), I, 264.
Montils (René des), sieur de Montavalon, II, 29.
Montjean (château et châtellenie), I, 176, 311, 341, 392; II, 249, 329, 331.
Montjean (Herbert de), I, 68.
Montjean ou Loué (hôtel de), I, 272, 284, 339, 340; II, 61, 129.
Montlandon, I, 62, 279; II, 317.
Montmartin, II, 114.
Montmorency (Anne de), connétable de France, I, 191, 388.
Montmorency (Anne de), femme de Guy XVI, I, 377.
Montmorency (Bouchard VI de), I, 173, 191.
Montmorency (Everard de), I, 194.
Montmorency (Gaultier de), I, 194.
Montmorency (Jeanne de), II, 89, 90.
Montmorency (Mahé de), I, 214.
Montmorency (Mathieu II de), con-

nétable de France, I, 79, 132, 186, 189-199 ; II, 326.
Montmuran, I, 270, 339.
Montrésor (château de), II, 77.
Montreuil (Hervé de), II, 346.
Montrichard, I, 326 ; II, 94.
Montroux (marbre de), I, 383[n].
Montsûrs, I, 155, 179, 183[n], 222, 223, 252, 258, 259, 260, 266, 315, 327, 337 ; II, 50, 141, 249.
Moreau (Jean), du Gué-d'Orger, II, 31.
Morlaix, II, 185.
Mortain (Agnès de), I, 124.
Mortain (Denise de), I, 123, 124 ; II, 324.
Mortain (Robert de), I, 123.
Mortemart (René, baron de), II, 56.
Morteville, manoir. (Voir Trancaloup), I, 181, 223.
Mortier (Jacques), abbé d'Evron, I, 88.
Mortier (du) de Saint-Gilles, II, 354, 355.
Mosaïque de Jublains, I, 58.
Motte-Achapt (châtellenie de la), II, 250.
Motte-Clérembault (hôtel de la). Voir *Montjean*, II, 331.
Motte de Nangis (château de la), I, 308.
Moulin (du), I, 61.
Moullière (Guillaume), d'Avesnières, II, 31.
Mouteau (Christophe), notaire de Laval, II, 43.
Munster (traité de), II, 108.
Munster (évêque de), II, 123.

N

Najara (bataille de), I, 254.
Naples, I, 389 ; II, 35.
Nassau (Charlotte-Brabantine de), princesse d'Orange, II, 93, 104.
Nassau (Frédéric-Henri de), II, 41.
Nassau (Guillaume de), prince d'Orange, II, 17, 135.
Neau (couvent de), I, 84.
Nemours (duc de), II, 82.
Nepveu (Jean), I, 283.
Névillac, commis aux manufactures, II, 138[n].
Nice (siège de), II, 69.
Niot-Desloges, II, 184.
Noirmoutier (seigneur de), II, 88.
Noménoé, I, 43.
Nonilèche (terre de), I, 128.
Nordlingen, II, 116.
Normands, I, 46, 48, 62.
Notre-Dame de l'Epine, à Evron, I, 73.
Novare, II, 83.

O

Odeline, fille de Guy II, I, 100 ; II, 319-322, 324.
Odo comes Aurelianensium, I, 38.
Olivet, châtellenie, I, 170, 173, 222, 223, 266 ; II, 4, 249.
Olivet (prieuré d'), I, 166, 167, 168, 169.
Olivet (marquis d'), II, 45.
Orages (Voir *Saisons*), II, 139[n], 145, 150[n].
Orange (d'), I, 172, 303.
Orange (Guillaume d'), I, 283.
Orange (Guillemette d'), I, 284.
Orange (Henri), I, 284.
Orange (Juhel d'), I, 271.
Orange (Jean d'), I, 271.
Orange (Jean d'), capitaine, I, 392.
Orange (Marie d'), I, 258.
Orange (Pierre), I, 284.
Orange (princesse d'), II, 93.
Orfèvres de Laval, II, 355.
Orgemont (d'), II, 264[n].
Orléans (siège d'), I, 305.
Orléans (duc d'), II, 142, 258.
Ormesson (d'), II, 274.
Orques, I, 203.

Osanne, fille de Guy VI, I, 173.
Orthe, I, 314.
Ouvrard (André), écuyer, II, 353.
Ouvrouin, I, 172, 288.
Ouvrouin (Jean), I, 238, 283, 287 ; II, 331.
Ouvrouin (manoir), I, 284.
Oye (comté d'), I, 397.

P

Paillard (René), sergent royal de la Brûlatte, II, 28.
Palais de Justice, II, 272.
Pamiers, I, 219.
Panlivard, I, 345n.
Paradis (clos de), I, 362.
Parc (du), I, 303.
Parc-en-Charnie (Notre-Dame du), I, 160, 203, 268.
Patay (bataille de), I, 305.
Patience (couvent), I, 362 ; II, 134n, 322.
Patience (enclos de), II, 171.
Patience (fontaine de), II, 283.
Patrière, I, 171.
Paumard (Pierre), tavernier, II, 30.
Paumard (René), lavandier, II, 30.
Pavé de Saint-Etienne, II, 267n.
Pavie (bataille devant), II, 85, 89.
Pedro le Cruel, roi de Castille, I, 254.
Pélisson de Montigné (Mlle Jeanne), II, 128.
Pemnon (Jean), I, 271.
Penthièvre (Jeanne de), I, 237-238, 254.
Pépin le-Bref, I, 25.
Périer (Hélie), notaire, II, 27.
Périer (Noël), arquebusier, II, 29.
Perrier (Jeanne du), comtesse de Quintin, I, 369.
Perrière (rue de la), à Evron, I, 97.
Perroque, I, 68.
Pertre (forêt du), I, 103.
Peste à Laval, II, 341.
Petit Château, II, 237.
Philippe le Hardi, I, 218, 220.
Philipotière (la), II, 102n.
Piau (Ambroise), prêtre, I, 18, 330 ; II, 171.
Piau (Jean), bourrelier, II, 29.
Pichard (Marie), dame du Plessis, II, 148.
Pichot de la Graverie, I, 145n ; II, 270, 271n, 275.
Pierre, évêque du Mans, I, 153.
Pierre-Perthuis, II, 2.
Pin (François du), sieur du Port, II, 30.
Pingneux (Catherine des), II, 230.
Pillard (Mathurin), carreleur de souliers, II, 28.
Pilori (place du), à Evron, I, 91.
Pizieux (de), II, 341.
Place du Gast (Voir *Gast*).
Place Hardy, II, 279.
Plan (capitaine du), II, 26.
Planche (de la), seigneur de Ruillé, II, 346.
Plessis (dame du), II, 148.
Plessis-Buret, I, 74.
Plessis-Milcent (prieuré de), I, 132.
Poids et mesures étalonnés, II, 272.
Poissy (colloque de), II, 89.
Poissonnerie, II, 265.
Poitiers (ville de), II, 87.
Poitiers (Marguerite de), I, 258.
Poligné, I, 176, 260, 287, 288 ; II, 331.
Poligné (hôtel de), I, 284.
Pomenars (de), II, 346.
Pommerais (Maurice de la), I, 283.
Pommerieux, II, 329.
Pommerieux (Jeanne de), II, 51.
Pons (combat de), II, 118.
Pont (Jean du), prêtre de Saint-Vénérand, II, 27.
Pont-de-Mayenne, (faubourg du),

I, 158, 347, 348, 353; II, 169, 187.
Ponts-de-Cé (traité des), II, 364.
Pontfarcy (sieur de), II, 143, 275.
Ponthieu (comte de), II, 269.
Pontorson, II, 144.
Poole (lord), I, 292.
Port-Ringeard, II, 7.
Port-Ringeard (déroute du), II, 26.
Porte (René de la), juge ordinaire du comté, II, 150, 165n.
Porte de la Croix-Bidault, II, 291n.
Porte Peinte, II, 235.
Porte du Pont-de-Mayenne, I, 65n.
Porte Renaise, I, 185, 260.
Porte de Saint-Michel, I, 291n.
Porte des Trois-Croix, I, 291n.
Porte (Jean, Sébastien, Valentin de la), II, 346.
Porte (Renée de la), II, 352.
Portes (Pierre des), II, 346.
Porthoët (comte de), I, 44.
Port-Vallée (le), II, 308.
Poullain (Etienne), tailleur d'habits, II, 29.
Pouprix (Marie du), II, 346.
Pradel (Pierre), lavandier, II, 30.
Prés (rue des), à Evron, I, 97.
Prévallais (sieur de la), II, 337, 338, 339.
Prévôt des Maréchaux, II, 245n, 258.
Prince de Talmond (régiment), II, 186n.
Priz (prieuré et église de), I, 103, 104n, 113, 135, 144, 157, 177, 268; II, 187n.
Proësy (Jean de), baron de Bouc-en-Picardie, I, 367.
Prudhomme (François), sieur de la Réauté, I, 27.
Puits-Rocher, I, 349.
Puy-du-Fou (François du), I, 388.
Puy-du-Fou (Françoise), II, 56.
Puygarreau (Gillier de), II, 54n.
Pyrard (François), II, 34n.

Q

Quanscelinus, II, 322.
Quantière (la), I, 167.
Quatrebarbes (de), I, 303.
Quatrebarbes (Claude de), II, 346.
Quatrebarbes (Hyacinthe de), II, 346.
Quatrebarbes (Isabeau de), I, 284.
Quatrebarbes (Jean de), I, 283.
Quatrebarbes (Macé de), I, 283.
Quatre-Vents (Hôtellerie des), à Evron, I, 92.
Queruau (Vincent), I, 34n, 37n, 44n.
Queruau (François), sieur de Forgelle, II, 28.
Quesnay (André de), seigneur de la Merveille, II, 352.
Quesnel (le père), II, 195.
Questier (Jean), tavernier, II, 29.
Quintin, II, 2, 4, 9, 42, 99.
Quiriel (Thomas), I, 318.

R

Raguenel (Tiphaine), I, 255, 257.
Rastadt (paix de), II, 199.
Ravault (Michel), II, 30.
Ravenne (bataille de), I, 389.
Rayer-Dubignon (Mme), II, 304n.
Razeau (le sieur), II, 102.
Razel, fils de Hamon, I, 121.
Réal (abbaye de la), I, 166, 195, 224.
Redon (Saint-Sauveur de), I, 326.
Reine (Régiment de la), II, 134n.
Regnier (moulin et étang), II, 329.
Renault, abbé d'Evron, I, 82, 113.
Renault (Pierre), sieur de la Naillère, II, 29.
René, tailleur d'habits, II, 29.
Rennes (siège de), I, 43.
Renaise (rue), II, 129.
Renusson de la Rongère, II, 170n.
Réole (siège de la), I, 231.

Retz (maréchal de), I, 232, 306, 309.
Rhodes, I, 287.
Ricardus comes Ebroacensis, I, 101.
Richilde, abbesse du Ronceray, I, 108; II, 323, 325.
Rieux, II, 2, 23.
Rieux (de), I, 248; II, 21.
Rieux (Claude de), comte d'Harcourt, I, 375; II, 1.
Rieux (Claude de), fille du précédent, I, 375.
Rieux (Françoise de), I, 336, 387.
Rieux (maréchal de), I, 358; II, 79.
Rieux (Renée de), Voir Guyonne de Laval, I, 375; II, 1-8, 11.
Rigault (Jean), chanoine, II, 269n.
Riol (comte du Maine), I, 42.
Riom (siège de), I, 224.
Rivault de Fleurance (David), II, 36n.
Rivière (rue de), II, 164n.
Robert, comte d'Alençon, I, 176.
Robert II, comte de Blois, I, 76.
Robertus, Anglorum regis filius, I, 101.
Robinart (Jean), chevalier, I, 265.
Roche (François), lanfaicier, II, 29.
Roche, horloger, II, 274.
Roche-Bernard (Jean de la), I, 327.
Rochechouart (Isabeau de), II, 56.
Roche-Derrien (bataille de la), I, 239, 242.
Rochefort, II, 2, 4.
Rochefort (Louis-Henri de), I, 243.
Rochefoucauld (Charles de la), de Bisaccia, II, 269n.
Roche-Pichemer (château), I, 15; II, 348.
Rocher-Mézangers (château du), II, 56.
Rochers (Raoul des), I, 266.
Rodobertus filius Rogerii de Bellomonte, I, 101.
Roë (abbaye de la), I, 132.
Rohan, I, 246, 248.
Rohan (Hervé de), I, 210.
Rohan (Pierre de), maréchal de Gyé, II, 81.
Rohan (Renée de), II, 52.
Rohan (vicomtesse de), I, 44, 239, 269, 334.
Rohan-Chabot (duc de), II, 57, 217.
Roland-le-Preux, I, 25, 29.
Rollo, I, 61.
Romans (François, baron de), I, 263.
Remier (Gabriel), notaire royal, II, 43.
Romillé, I, 266
Ronceray (abbaye du), I, 108, 110; II, 323-325.
Rongère (Fouquet de la), I, 284.
Rongère (Renusson de la), II, 170n.
Roosebeke (bataille de), I, 249.
Roquelaure (armes de), II, 59.
Roquelaure (Antoine-Gaston, duc de), I, 9, 11; II, 57.
Roquelaure (duchesse de), I, 7-12; II, 57.
Roquelaure (Elisabeth de), II, 58.
Rotrude, femme de Guy II, I, 99, 100,113; II, 321.
Rouaux (Julienne des), II, 230, 348.
Rousseau (François), sieur de Fontenille, II, 27.
Rousseau-Lagarde, II, 309.
Roussillon (conquête du), I, 220.
Routes, II, 264n, 265.
Royal-Cavalerie (régiment), II, 161n.
Royal-Roussillon cavalerie, II, 276n, 313n.
Royan (seigneur de), II, 88.
Roye, II, 107.
Ruault de Saint-Nicolas, II, 312.
Ruello, I, 151.
Ruillé, I, 176; II, 329.

S

Sablé, II, 23, 26, 33.
Sablé (Robert de), I, 133.
Sablé (Salomon de), I, 125.
Sacé (Guillaume de), I, 284.
Saceio (Odo de), I, 170.
Sageul (Gilles), sieur de Fougerolles, II, 30.
Sailly (de), II, 21.
Saint-Aignan (de), I, 303.
Saint-Aignan en Berri, I, 304.
Saint-Aubin-d'Angers, I, 341, 361.
Saint-Aubin-du-Cormier (bataille de), I, 358 ; II, 79.
Saint-Berthevin, I, 65, 382 ; II, 264n, 292.
Saint-Berthevin (pont de), II, 267, 268n.
Saint-Berthevin (Guérin de), I, 110 ; II, 322, 323, 325.
Sancto-Berthevino (Odo de), I, 170.
Saint-Berthevin (Yves de), II, 322, 323.
Saint-Brice, II, 2.
Saint-Brieuc, II, 217.
Saint-Cénery, I, 314.
Saint-Charles-la-Forêt, II, 98.
Saint-Clément de Craon (monastère de), I, 39n.
Saint-Crépin, I, 84-86.
Sancto-Dyonisio (Drogo de), I, 113 ; II, 321.
Saint-Denis-d'Anjou, II, 242.
Saint-Denis (siège de), I, 318.
Saint-Didier (Jean de), I, 261, 266.
Saint-Didier (Marie-Virginie de), II, 269n.
Saint-Didier (Robert), I, 266.
Saint-Dizier, I, 396.
Saint-Esprit (ordre du), II, 14-16.
Saint-Etienne (pavé de), II, 267n.
Saint-Gelais de Lusignan (Armande de), II, 136.
Saint-Germain-le-Guillaume, II, 312.
Saint-Gilles (abbaye de), I, 317.
Saint-Herem (compagnie de cavalerie de), II, 161n.
Saint-James-de-Beuvron (assaut de), I, 322.
Saint-Jean (chapelle de), II, 127.
Saint-Jean (rue), II, 128, 129.
Saint-Jean de Couasnon (prébende de), I, 156.
Saint-Jean-sur-Erve, I, 79, 80n.
Saint-Jean-sur-Mayenne (cure de), I, 156.
Saint-Jean-de-Jérusalem (Hôpital de), I, 68 ; II, 317, 325.
Saint-Julien (hôpital de), I, 66, 140, 345 ; II, 114, 151n, 170-172, 271, 273, 284, 330, 334.
Saint-Julien (vallée de), II, 276.
Saint-Julien-le-Martyr (enseigne), I, 349.
Saint-Laurent-des-Mortiers, I, 315.
Saint-Léger, I, 268.
Saint-Liboire (hôpital), II, 170, 172.
Saint-Lô (siège de), I, 321.
Saint-Louis (hôpital), II, 137, 138n, 139, 194, 210.
Saint-Malo, II, 34, 185, 141.
Saint-Maurice d'Angers, I, 366.
Saint-Martin (faubourg), I, 82, 268 ; II, 195, 264, 271.
Saint-Martin (prieuré de), I, 106, 107, 119, 137, 144 ; II, 11.
Saint-Martin (chapelle), à Evron, I, 95.
Saint-Martin de Montsûrs (cure de), I, 156.
Saint-Médard (cure de), I, 156.
Saint-Melaine (prieuré de), I, 158, 347, 348 ; II, 134n, 269n.
Saint-Michel (chapitre de), I, 252, 288, 399 ; II, 45, 269n 271, 310.
Saint-Michel (ordre de), I, 330.
Saint-Nicolas (chapelle de), II, 101.

Saint-Ouën-des-Toits (château et châtellenie de), I, 186, 311 ; II, 249.
Saint-Ouën-des-Vallons, II, 347.
Saint-Pierre-de-la-Poterie, I, 110.
Saint-Sever (siège de), I, 224.
Saint-Sever (maréchal de), I, 306.
Saint-Sauveur-le-Vicomte, I, 322.
Saint Thuribe, I, 70, 83.
Saint Tugal (chapitre et collégiale de), I, 62, 108, 143, 151, 156, 157, 199, 228, 267, 268, 311n, 328, 329, 339, 340, 341, 352, 367, 379, 385, 399, 401 ; II, 7, 8, 42, 43, 45, 47. 102, 124, 167, 184, 189, 200, 206, 208, 258n, 260n, 267, 268n, 270, 270n, 274, 289, 308, 317.
Saint Vénérand (église de), I, 347 ; 356, 387 ; II, 7, 45, 134n, 139n, 155n, 164n, 264, 269n, 270, 270n, 272, 273, 275, 291, 291n.
Saint-Vénérand (autel de Saint-René), II, 264, 265n.
Saint-Vénérand (chaire de), II, 134n.
Sainte-Catherine-lès-Laval (prieuré de), I, 195-197, 205, 213, 383, 384; II, 7, 45, 194.
Sainte-Catherine (préau de), II, 134n.
Sainte-Catherine (Chronique de), I, 39, 107, 112, 153, 164, 174, 178, 189, 196.
Sainte-Claire (confrérie de), II, 134n.
Sainte-Croix de Vitré (prieuré de), I, 108.
Sainte-Marie (terre de), I, 79.
Sainte-Marthe, II, 84.
Sainte-Maure, I, 392.
Sainte-Maure (Charlotte de), II, 3, 52.
Sainte-Maure (François, baron de), I, 388.
Sainte-Maure (Louis de), marquis de Nesle, II, 2.
Sainte-Maure (Louise de), II, 52.
Saint-Rémy (Marie de), II, 346.
Sainte-Suzanne, I, 74 ; II, 25, 33.
Sainte-Suzanne (grenier à sel de), II, 247n.
Saintes, II, 21, 117.
Saismaison (Françoise de), II, 57.
Saisons, II, 260, 266, 270n, 273, 277, 278, 282, 283, 285, 286, 290, 291, 292, 293, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 309.
Salisbury (comte de), I. 302.
Salm-Kerbourg (Marie-Maximilienne de), II, 269n.
Salmon des Marest (Olivier), II, 29.
Salomon, I, 43
Sancto Hilario (Joannes de), I, 170.
Sarcherie (la), II, 329.
Saron, II, 346.
Saudrais (André Ouvrard de la), II, 350.
Saulmon (Simon), sieur du Plessis, II, 27.
Saulx Tavannes (Jeanne de), II, 56.
Saumur, I, 320, 365.
Saunay Françoise de), II, 207.
Sauquet (Robert), sieur de la Bourdinière, II, 27.
Savenières (terre de), I, 301.
Savigny (abbaye de), I, 133.
Saxe-Weimar (duc de), II, 122.
Schonberg (maréchal de), II, 102, 179.
Secrétain, II, 282.
Sédillier (Jean), tissier, II, 30.
Séez (bataille de), I, 134.
Séez (évêque de), II, 311.
Segré, I, 293, 315.
Séguier (Madeleine), II, 63.
Selles en Berri, I, 303 ; II, 52.
Sénef (bataille de), II, 135.
Sept-Fontaines (les), II, 221.
Sépultures des seigneurs de Laval, I, 127.
Sesbouëts (Guillaume), sieur des Chênes-Secs, II, 27.

Sévigné (Mme de), II, 125n, 136n, 346, 347.
Sforce (Louis), II, 81.
Sforce (Maximilien), II, 83.
Sibille, I, 42.
Sicile (Marguerite de), I, 228
Siège des Exempts, II, 237.
Siège ordinaire du comté de Laval, II, 248.
Siège des traites, II, 244.
Sigefroy de Bellême, I, 67.
Sileux (Guillaume le), mercier aux halles, II, 28.
Sillé-le-Guillaume, I, 314.
Simon, tissier, II, 28.
Sirène (carrefour de la), I, 349 ; II, 150n.
Soliman II, I, 377.
Soucy (Gabriel de), I, 263.
Soulgé, II, 346.
Soulgé (cure de), I, 156.
Sourdault (Ollivier le), II, 28.
Souvré-Courtenvaux (Madeleine de), I, 225 ; II, 62, 346.
Suhard, II, 312.
Suisses (régiment de), II, 271.
Sully, II, 77, 90.
Sully (de), I, 306.
Sully (Louis de), I, 243.
Sully (Marie de), I, 243n.
Suze (attaque de), II, 104.

T

Taille (Claude de la), II, 54.
Taille (Jean de la), I, 284, 366.
Taillebourg, II, 20, 117.
Talbot, I, 300, 309, 310 311 ; II, 79, 235.
Talmond, II, 117.
Talmond (prince de), Louis III, de la Trémoille, II, 88.
Talmond (prince de), Charles de la Trémoille, II, 83, 85.
Talmond (Frédéric-Guillaume, prince de), II, 130, 151.
Talmond (prince de), II, 269n.
Talmond (abbaye de), II, 124.
Talmond (régiment de), II, 161n.
Tanlay (de), II, 21.
Tarente (Louis-Charles-Marie, prince de), II, 269n.
Tarente (prince de). V. Henri-Charles de la Trémoille, II, 116.
Tarif, II, 273.
Tauvry (René), sieur de Vauchoisy, II, 28.
Tavanes (comte de), II, 56, 118, 119.
Teil (du), II, 312.
Tellot, greffier du siège ordinaire, II, 267.
Tempête, II, 266n, 285, 291.
Terchant (Claude-C. Goyon, vicomte de), II, 345.
Tessé (comte de), II, 191.
Teuto, abbas Sancti Martini. I, 38.
Théâtre, II, 277, 332.
Théburgis, II, 323.
Thérault (Gervais), I, 78n.
Thérouanne, I, 376.
Thévalles (commanderie de), I, 68,287, 350 ; II, 128, 317.
Thévalles (maison du commandeur de), I, 285.
Thionville (prise de), II, 116, 124.
Thorigné-en-Charnie, I, 74.
Thouars, I, 243 ; II, 85, 90, 104. 112, 124, 129, 160.
Thouars (château de), II, 87.
Thouars (Catherine de), I, 211.
Thouars (duc de), II, 121.
Thouars (vicomte de), II, 84.
Thouars (vicomtesse de), II, 78.
Thuré, I, 260.
Tinténiac, I, 266.
Tinténiac (Jeanne de), I, 153, 154, 225 ; II, 50.
Tireau (Pierre), tambour de ville, II, 29.
Tiercelin (régiment de), II, 21, 91.
Thianges (régiment de), II, 186n.

Toiles de Laval, II, 259, 263n, 264n, 267, 277.
Toiles (carrefour aux), II, 264.
Torcé-en-Charnie, II, 55, 55n.
Torquatus, I, 44.
Touchard de Sainte-Plenne, II, 308.
Toucy (Jean de), I, 198-205 ; II, 234.
Toucy (Emma de), I, 200, 205.
Toucy (Jeanne de), I, 204.
Touillon (Robin), I, 356.
Tour d'Auvergne (Emmanuel de la), II, 160.
Tour d'Auvergne (Marie de la), II, 101.
Tour-d'Auvergne (Marie-Hortense de la), II, 258n, 355.
Tour-du-Pin (régiment de la), infanterie, II, 276.
Tournay (siège de), I, 236.
Toussaint d'Angers (abbaye de), I, 158.
Traites (siège des), II, 244.
Trancaloup. (Voir Morteville), I, 181, 223, 346.
Tremblement de terre du 6 octobre 1711, II, 173-176.
Trémoille (Armes de la), I, 404 ; II, 164.
Trémoille (maison de la), II, 71-97.
Trémoille (de la), I, 306.
Trémoille (Audibert de la), II, 72.
Trémoille (Charles de la), prince de Talmond, II, 83, 85.
Trémoille (Charles-Bretagne-Marie-Joseph de la), II, 269n.
Trémoille (Charles-Belgique de la), II, 130, 133-160.
Trémoille (Charles-Bretagne de la), II, 161-228.
Trémoille (Charles-Armand-René de la), II, 257-268.
Trémoille (Charles-Louis de la), II, 269n.
Trémoille (Charlotte-Catherine de la), épouse du prince de Condé, II, 90.
Trémoille (Charlotte-Emilie de la), II, 130.
Trémoille (Charlotte-Cécile-Eglé-Valentine de la), II, 269n.
Trémoille (Claude de la), seigneur de Noirmoutier, II, 88.
Trémoille (Claude de la), deuxième duc de Thouars, II, 91-97.
Trémoille (François, duc de la), I, 20, 373 ; II, 86.
Trémoille (Françoise de la), II, 86.
Trémoille (Frédéric-Guillaume de la), prince de Talmond, II, 151.
Trémoille (Georges de la), seigneur de Craon, I, 330 ; II, 75.
Trémoille (Georges de la), seigneur de Royan, II, 88.
Trémoille (Guillaume de), II, 72.
Trémoille (Guy de la), I, 243.
Trémoille (Henri de la), II, 42, 98-112, 342, 344.
Trémoille (Henri-Charles de la), prince de Tarente, II, 116-132.
Trémoille (Jacqueline de la), épouse de Louis de Bueil, II, 88.
Trémoille (Jean de la), seigneur de Jonvelles, II, 76.
Trémoille (Jean-Bretagne-Charles de la), II, 268-313, 355.
Trémoille (Louis II de la), II, 78.
Trémoille (Louis III de la), prince de Talmond, II, 88-90.
Trémoille (Louis-Maurice de la), abbé de Charroux, doyen de Saint-Tugal, II, 112, 124.
Trémoille (Louise de la), épouse de Philippe de Lévis, II, 88.
Trémoille (Marie de la), femme de Bernard de Saxe-Weimar, II, 122, 124.
Trémoille (Marie-Armande de la), mariée à Emmanuel de la Tour-d'Auvergne, duc d'Albret, II, 160
Trémoille (Pierre, seigneur de la), II, 72, 343.

Trémoille (régiment de la), II, 162, 257n.
Tribunaux de Laval, II, 237-253.
Trinité (église de la), I, 114, 143-150, 234, 268, 330, 283, 394, 399; II, 7, 45, 146, 260n, 261, 265, 268n, 270n, 276, 285, 289, 307, 308, 310.
Trinité (chaire de la), II, 265.
Trinité (cimetière de la), I, 331n; II, 290.
Trinité (escalier de la), II, 265n.
Trinité (grand autel de la), II, 275.
Trinité (orgues de la), II, 296.
Trinquerie (la), I, 355.
Trivulce (Jean-Jacques), II, 81.
Trois-Maries de Montsûrs, I, 153, 155, 267, 315, 327; II, 50.
Trois-Moulins (les), I, 310n.
Tromargon (Louis de), I, 293.
Trouillard, I, 82.
Tucé, I, 283.
Turenne (maréchal de), II, 116.
Turpin de Crissé. Voir *Introduction* et II, 353-355.
Turpin (Guy), chevalier, I, 290.
Turpin (Guyon), I, 283.

U

Urbanistes, I, 362.
Ursulines, II, 113, 296.
Ursulines (église des), II, 292.
Ursulines (rue des), II, 302.
Utrecht (paix d'), II, 182, 189.

V

Vaiges, I, 80, 361; II, 188, 235, 250.
Vaiges (Adelard de), I, 110.
Val-de-Maine (rue du), II, 270, 299.
Val-de-Mayenne (puits du), I, 272.
Valla (Guy), I, 29-40.
Valenciennes, I, 392.
Valette (la), II, 113, 295.
Vallettes-Lévesque (M. des), II, 262.
Vallée de Saint-Julien, II, 276.
Valleray (Guillaume), d'Avesnières, II, 31.
Valois (Charles de), I, 236.
Valory (Brandelis de), II, 346.
Vannes, I, 43.
Varenne, I, 167; II, 33.
Varenne (seigneur de la), II, 76.
Vases antiques (Jublains), I, 58.
Vassé (de), I, 303.
Vassé (Grognet de), I, 283.
Vassé (Turgis de), I, 283.
Vaucenay (hôtel de), II, 207.
Vaugirault (Jacques, seigneur de), I, 366.
Vaugirault (Mme de), I, 97.
Vauguyon (Foucault de), II, 352.
Vauruffier (maison de), I, 270.
Vauselle (Jean), escardeur, II, 28.
Vaux (Jacques des), II, 346.
Vaux (Jean des), I, 283, 300, 303, 366; II, 235.
Vaux (des), capitaine, I, 393.
Vègre (rivière), I, 68.
Vénables, capitaine anglais, I, 317.
Vendel (Robin de), I, 283.
Vendôme (comte de), I, 306.
Vendôme (François de), duc de Beaufort, II, 65.
Vendôme (Jean de), I, 258.
Vendredi fou, II, 312n.
Vénérand (cloche), I, 155, 350.
Vêpres Siciliennes, I, 219.
Ver (de), II, 69.
Vernay (Mathurin de), I, 13; II, 184, 222.
Verglas en 1711, II, 168.
Vergne (Louis de la), évêque du Mans, II, 138, 166, 180.
Verneuil (bataille de), I, 296.
Vesly en Vexin, I, 101.
Vignes de Laval, 120.
Villaines, I, 74.

Villaines (le Bègue de), I, 249, 256.
Villaines (marquis de), II, 45.
Villaudray (Me Daniel Gaultier de la), II, 268n, 270.
Villars (maréchal de), II, 161, 183.
Villeminseul (de), II, 264n.
Villamy, I, 146.
Villiers (de), I, 303.
Villiers (Marguerite de), I, 284.
Villiers (Pierre de), I, 249.
Villiers-Charlemagne (châtellenie de), I, 30 ; II, 250.
Villoiseau (de), II, 290.
Vimaire en 1701, II, 145-148.
Viole (Anne), II, 68.
Visseiche (bataille de), I, 134.
Vitré, I, 103, 281, 358, 374 ; II, 23, 102, 112, 122, 125, 126, 132, 136, 142, 150, 159, 160, 189, 195, 217, 218, 220, 226, 266, 268, 286, 289, 312, 313, 338, 339, 343.
Vitré (Alix de), I, 211.
Vitré (André de), I, 207, 209, 211.
Vitré (Hervé de), I, 170.
Vitré (Philippe de), I, 207, 209.
Vitré (Robert de), I, 101-102, 124, 133, 134.
Vitré (la Madeleine de), I, 210, 240.
Vivien, I, 43-45.
Vivianus Infans, I, 110, 138.
Volna (Guldinus de), I, 124.
Volva (Sylvester de), I, 170.
Vrigné des Simonnières (Paul), II, 350-352.
Vuidobert, I, 41, 42.

W

Walsh de Serrant (Joséphine-Eugénie-Valentine), II, 269n.
Woërden, II, 66.

X

Xaintrailles (Poton de), I, 306.

Y

Ypres (siège d'), I, 250,
Yolande, fille d'Emma de Laval, I, 198.
Yolande, fille de Guy XIV, I, 318.
Yves, fils de Guyon, I, 48.
Yves Ier, I, 61, 63.
Yves II, I, 64-67.
Yves, fils de Guy III, I, 126.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATRIÈME

LAVAL-RIEUX — LAVAL-COLIGNY

1547-1605.

I	Guyonne et Guy XVIII, 1547-1567.	1
II	Guy XIX, 1567-1586	9
III	Guy XX, 1586-1600.	23
IV	Guy XX (Fin) 1601-1605	34

LIVRE CINQUIÈME

COLLATÉRAUX

DES LAVAL-MONTMORENCY

I	Laval-Loué.	51
II	Laval-Lezay.	54
III	Laval-Bois-Dauphin	61
IV	Laval-la-Faigne	67

LIVRE SIXIÈME

LES SEIGNEURS DE LA TRÉMOILLE

La maison de La Trémoille jusqu'en 1605. 71
I 1074-1398 71
II 1398-1483 75
III 1483-1492 78
IV 1492-1494 80
V 1494-1515 81
VI 1515-1525 83
VII 1525-1541 86
VIII 1541-1586 88
IX 1586-1605 91
I Henri de la Trémoille, 1605-1643 98
II Henri de la Trémoille (fin), 1643-1674. 108
III Maisons religieuses établies à Laval, 1605-1674. 113
IV Henri-Charles de la Trémoille, 1622-1672 116
V Emilie de Hesse-Cassel, 1626-1693. 125
VI Charles-Belgique de la Trémoille 1674-1701 . . 133
VII Vimaire en 1701 145
VIII Charles-Belgique de la Trémoille (fin), 1702-1709. 149
IX Charles-Bretagne de la Trémoille, 1709-1711 . . 161
X Hôpitaux Saint-Liboire et Saint-Julien 170
XI Tremblement de terre du 6 octobre 1711 . . . 173

LIVRE SEPTIÈME

Charles-Bretagne de la Trémoille (fin), 1712-1719. . . 177
I 1712 177
II 1713 187
III 1714 195
IV 1715 208
V 1716 217
VI 1717 224
Famille Maucourt de Bourjolly. 229

LIVRE HUITIÈME

GOUVERNEMENT ET TRIBUNAUX DE LAVAL

I	Gouvernement de Laval.	234
II	Siège des exempts.	237
III	Election	240
IV	Grenier à sel.	242
V	Siège des Traites.	244
VI	Maréchaussée	244
VII	Maison de Ville.	245
VIII	Siège de la Gravelle	247
IX	Siège ordinaire du Comté de Laval	249
X	Eaux et Forêts	250
XI	Juge des plaids et assises	250
XII	Commerce	251
XIII	Consulat lavallois.	251

CHRONIQUE DE GUITET DE LA HOULLERIE ET REGISTRE DE RENÉ LE RAY

Charles-Armand-René de la Trémoille, 1719-1741. . . 257
Jean-Bretagne-Charles de la Trémoille, 1741-1792. . . 268

ADDITIONS ET ERRATA 317

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DOCUMENTS. . . 357
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES. 361
TABLE DES MATIÈRES DU TOME II. 393

ACHEVÉ

SUR LES PRESSES DE L. MOREAU

à Laval

LE XXV NOVEMBRE

MDCCCLXXXVI

MÉMOIRES PUBLIÉS

L. CHARLES. — HISTOIRE DE LA FERTÉ-BERNARD, publiée par l'abbé Robert Charles. (Mamers, 1877, 304 p. in-8°, orné de dix-huit vignettes et huit planches).

L'abbé G. ESNAULT. — MÉMOIRES DE NEPVEU DE LA MANOUILLÈRE. — 1759-1807. — (Le Mans, 1877-1879, 3 vol. in-8° de xv-378-436-124 p.).

CH. DE MONTZEY. — HISTOIRE DE LA FLÈCHE. — 1050-1878. — (Le Mans, 1877-1878, 3 vol. in-8° de 286-356-377 p.).

P. E. CHEVRIER. — INVENTAIRE ANALYTIQUE DES ARCHIVES DE L'HOSPICE DE SABLÉ. (Sablé, 1877, in-8° de v-612 p.).

CH. COSNARD. — HISTOIRE DU COUVENT DES FRÈRES PRÊCHEURS DU MANS. — 1219-1792. — (Le Mans, 1879, in-8° de xii-336 p. orné de trois planches).

L'abbé R. CHARLES. — GUIDE ILLUSTRÉ DU TOURISTE AU MANS ET DANS LA SARTHE. (Le Mans, 1880, in-8° de xi-407 p. orné de seize planches et vingt-six vignettes).

L'abbé G. ESNAULT. — MÉMOIRES DE LEPRINCE D'ARDENAY. — 1737-1815. — (In-8°, Le Mans, 1880, de xvi-371 pages. orné d'une planche).

G. FLEURY. — CARTULAIRE DE L'ABBAYE CISTERCIENNE DE PERSEIGNE. (Mamers, 1880, in-4° de cxxi-271 p. orné de deux planches et soixante-quatre vignettes).

LES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES. — CARTULAIRE DES ABBAYES DE SAINT-PIERRE DE LA COUTURE ET DE SAINT-PIERRE DE SOLESMES. (Le Mans, 1881, in-4° de xv-536 p., orné de trois planches et cinquante vignettes).

L'abbé G. ESNAULT. — MICHEL CHAMILLART, CORRESPONDANCE ET PAPIERS INÉDITS. — 1693-1719. — (Le Mans, 1884, 2 in-8° de viii-416-352 pages).

ROBERT TRIGER. — ETUDE HISTORIQUE SUR DOUILLET-LE-JOLY. (Mamers, 1884, in-4° de xviii-385 p., orné de douze planches et quatre vignettes).

R. CHARLES et S. MENJOT D'ELBENNE. — CARTULAIRE DE SAINT-VINCENT DU MANS — *le texte seul.* — (Mamers, 1886, in-4° de 478 p.).

P. MOULARD. — RECHERCHES SUR... ASSÉ-LE-BOISNE. (Le Mans, 1885, in-8° de iii-519 p.).

DE LA BEAULUÈRE. — NOTES SUR BOURJOLLY. (Laval, 1886, in-8° de viii-124 p. orné d'un plan de Laval en 1753).

En Vente chez tous les Libraires :

ÉTUDES ET RÉCITS

SUR LAVAL ET LE BAS-MAINE

PAR J. LE FIZELIER

Un beau vol. in-8°, orné de figures, Prix 6 Fr.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

02 JUIN 1992
07 MAI 1992

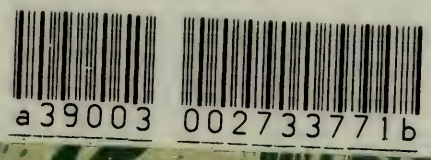
a39003 002733771b

CE DC 0801
.L45M3 1886 V002
COO MAUCOURT DE MEMOIRE CHRO
ACC# 1072229

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 11 20 06 7